#### UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ET

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES ST-QUENTIN-EN-YVELINES

# LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE ET LEUR (DÉ)MATÉRIALISATION

RETOUR SUR LE CORPUS REVENDICATIF DE LA *MARCHE MONDIALE DES FEMMES* DE 2000.

THÈSE

PRÉSENTÉE EN COTUTELLE COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

ELSA GALERAND

CO-DIRIGÉE PAR

FRANCINE DESCARRIES ET DANIÈLE KERGOAT

#### MEMBRES DU JURY:

JACQUELINE HEINEN DANIELLE JUTEAU ROLAND PFEFFERKORN MARIE-ANDRÉE ROY

**NOVEMBRE 2007** 

#### UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

#### Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

#### REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier :

Les militantes qui m'ont accueillie à Montréal, dans l'équipe de travail de la Marche mondiale des femmes : Anne, Anuhrada, Anna-Maria, Béatrice, Brigitte, Diane, JC, Lorraine, Martine, Mercedes, Merché, Nancy, Rosa-Maria, Johanne. Ce que nous avons vécu ensemble, depuis le bug informatique jusqu'aux soirées yoga, en passant par l'émotion des manifestations états-uniennes, l'entre-nous que nous avons partagé reste inoubliable. J'en garde un souvenir ému.

L'Alliance de Recherche IREF/Relais-Femmes, qui m'a permis de commencer cette thèse, qui a financé mon stage au sein de la *Marche Mondiale des Femmes*, une partie de la retranscription de mes entretiens et qui m'a offert mon premier emploi dans le monde universitaire.

Annick, Berthe, Chantal, Charlotte, Christelle, Christine, Nadine et Lyne qui ont marqué mon cheminement à l'UQAM, Danièle Laberge pour son séminaire passionnant.

Jacques Jenny pour ses conseils judicieux, ses recommandations en matière de lecture, le temps qu'il a bien voulu me consacrer et sa formation accélérée sur l'analyse de discours.

Une fin de thèse est aussi une mise au travail d'autrui dans l'urgence. Je remercie ceux et celles qui sont autour de moi, qui me supportent - malgré tout - en ces journées de « fin de thèse » et qui consacrent depuis plusieurs jours déjà, de nombreuses heures à mettre en forme, lire, relire, me ramener à la réalité, commenter, corriger, mettre en page, annoter, vérifier, revérifier, débloquer des raisonnements, préparer à manger, m'obliger à préciser des idées, repaginer, me rassurer, reformuler, consigner les choses à faire, rechercher des documents, etc.

Sans eux, sans elles ....

Laetitia Dechaufour, Xavier Dunezat, Marie-José Galerand, Marion Galerand, Martin Gallié, Emmanuelle Lada, Etienne Merlin, Agnès Roche, Françoise Trognée, Charles Turgon...

J'ai une pensée particulière pour mon père, pour Anne-lise, Caroline, Cédric, Charlotte, Magalie, Manue, Melanie, Julie, Vincent, pour les fou rires improbables des dernières semaines et pour n'avoir cessé de me manifester leurs soutiens, encouragements, confiance, bref, leur amitié; cela, en dépit de mes longs silences; Marie-José et Bruno pour de nombreux services rendus et leur affection, Caroline pour les pauses café, Jean-Baptiste pour ses chorégraphies et son coup de main de dernière minute; Jean-Pierre, Nicole, Catherine et les Amères Noëlles, Bernard, Julie, Josette, Myriam, Jimena, Rita, Stéphanie qui ont rendu les années montréalaises pleines de surprises, Xàvier pour son toupet et son sens du travail collectif.

Enfin, je remercie tout particulièrement Francine Descarries et Danièle Kergoat qui ont accepté de diriger cette thèse d'abord, qui m'ont accordé leur temps, leur attention, leur confiance, qui ont fait preuve de patience et d'une disponibilité exemplaire, qui ont su faire front pour me permettre de traverser les moments de découragement, de doute, inhérents à l'aventure de la thèse.

Francine Descarries m'a redonné goût aux études. Je lui dois la découverte de la littérature féministe, de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes en particulier qui a profondément modifié mon rapport à l'université notamment. Sans sa détermination à rendre possible mon séjour au Québec, mon inscription et mon cheminement en thèse sur le plan des papiers, de l'emploi, de mon insertion à l'UQAM, de mes conditions de vie concrètes, non seulement matérielles mais aussi relationnelles, cette thèse était improbable. Je lui témoigne toute ma gratitude pour m'avoir soutenue de mille manières, mais aussi pour m'avoir laissée cheminer, parfois en dépit de ses objections qu'elle a toujours su partager et qui me faisaient avancer, pour sa combativité joyeuse, sa capacité de penser que tout est possible....

Le retour en France aurait pu tourner à la catastrophe si Danièle Kergoat n'avait pas immédiatement pris soin de m'insérer dans le monde universitaire. Je pense d'abord aux rencontres de doctorant-e-s qu'elle animait, mais aussi à l'accueil du GTM. Si Francine Descarries m'a conduite à la « classe de sexe », Danièle Kergoat m'a fait découvrir la centralité du « travail », les femmes comme « travailleuses », la complexité de la réalité. Je tiens à lui témoigner toute ma reconnaissance pour sa générosité et sa pratique de directrice de thèse, pour avoir suivi pas à pas, sans relâche, chaque étape de ma réflexion, pour m'avoir laissée me réapproprier ses conceptualisations, pour s'être investie dans mes propres raisonnements, pour avoir partagé ses conceptions de la sociologie, ses idées, ses réflexions, mais aussi ses incertitudes et ses propres questionnements de recherche. Tout cela a très fortement orienté et modelé cette thèse qui lui doit tant de temps, tant d'attention et de confiance ...

Mes deux directrices de thèse ont rendu ma condition de doctorante exceptionnelle.

#### Table des matières

PRÉAMBULE	
INTRODUCTION	
I. Entrer sur le terrain	
1.1 Le choix de l'objet	
1.2. La recherche d'outils théoriques	
1.3. L'entrée sur le terrain et l'immersion	
II. Le besoin de mettre à distance la réalité pour redéfinir mon objet	14
PREMIERE PARTIE - LES CADRES DE L'ANALYSE	21
I. Cadre théorique	23
Le problème du collectif comme point de départ	
1.1 - Les femmes en sociologie des mouvements sociaux : constats de départ	
1.1.1 - Premier constat : l'absence de femmes dans la sociologie classique des	
mouvements sociaux	28
1.1.2 - Deuxième constat : le paradigme des nouveaux mouvements ou l'assimilat	tion
du féminisme à un mouvement identitaire	
1.1.3 - Troisième constat : une sociologie marquée par la disqualification du conc	
de classes.	_
1.1.4 - Quatrième constat : l'analyse en termes de mouvement social sexué et sa	
marginalisation	37
1.2 - Le postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux	
1.2.1 - Retour sur la genèse d'une nouvelle conceptualisation	
1.2.2 - Son contenu théorique	
A. Le contenu dialectique et matérialiste de la notion de rapport social	
a. Rapport social = contradiction historique	
b. Rapport social = rapport de production idéel et matériel	
B. Le travail	
a. Le travail dans le sexage	
b. Le travail dans le « mode de production domestique »	
c. Le travail dans la division sexuelle du travail	
1.2.3 - Du rapport social aux rapports sociaux coextensifs et consubstantiels	
1.2.4 ~ Retour sur la construction de l'objet : le postulat de la co-extensivité et de	
consubstantialité des rapports sociaux appliqué à notre objet	
II. Retour sur la Marche Mondiale des Femmes	72
2.1 - La Marche Mondiale des Femmes : une organisation fortement structurée et	••• / /~
centralisée restituée à partir de la position occupée.	75
2.1.1 - Les « travailleuses »	
2.1.2 - Le comité de coordination de la MMF (COCO)	
2.1.3 - Les groupes participants	
2.1.4 - L' « Assemblée générale » de la MMF ou sa « délégation politique »	
2.1.5 - Le comité de Liaison international (CLI)	
2.1.6 - Les représentantes de la MMF	
2.2 - la pertinence du concept de « mouvement social transnational » en question	

2.3 - Composition et nature des matériaux mobilisés	97
2.3.1 - Les notes d'observation	
2.3.2 - Les entretiens.	
2.3.3 - Le corpus des discours produits par le comité de coordination de	
Mondiale des Femmes.	
III. Le paradoxe de la MMF : l'impasse sur la division sexuelle du travai	l105
3.1 - De la définition du sujet de la mobilisation aux revendications : un de	placement
2.2. II. stands the literature of the stands	
3.2 - Une tentative d'articulation dissymétrique	
3.3 - Les clivages internes sur les revendications classées du côté des viole	
3.4 - l'impasse paradoxale de la Marche Mondiale des Femmes sur la divis du travail	
du travaii	124
IV. Logique d'exposition des résultats de la recherche	126
4.1 Deuxième partie.	
4.2 Troisième partie	
4.3 Quatrième partie.	
DEUXIEME PARTIE - LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LE MOND	
REALITE ?	130
RÉALITÉ ?  Introduction : Construire une analyse matérialiste de la condition fémini	
	ne132
Introduction : Construire une analyse matérialiste de la condition fémini	ne132
Introduction : Construire une analyse matérialiste de la condition fémini Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne132143 ées qui portent
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	132143 ées qui portent145
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	132143 ées qui portent145149
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	143 ées qui portent145149 pparaître
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	132143 ées qui portent145149 pparaître152
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152162 C'effet de la
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152162 ceffet de la164
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152162 l'effet de la164 et la
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152162 l'effet de la164 et la168
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143  des qui portent145149 pparaître152162  d'effet de la164 et la168168
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152 'effet de la164 et la168168
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143  ées qui portent145149 pparaître162  l'effet de la164 et la168168174
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître152162 et la164 et la168168174177
Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître162 l'effet de la164 et la168174180180
Introduction: Construire une analyse matérialiste de la condition fémini  Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne143 ées qui portent145149 pparaître162 l'effet de la164 et la168168174180185
Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global	ne

TROISIEME PARTIE - LES MILITANTES, LEUR RAPPORT AU TRAVAIL E' L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE DÉFINITION DES REVENDICATIONS	Г . 197
Introduction	198
Du groupe mobilisable au groupe observé	200
La direction québécoise de la MMF de 2000 : un problème préalable	204
Chapitre III - Retour sur l'histoire récente du mouvement féministe Québécois	217
3.1 - La Révolution tranquille	218
3.2 - Les deux pôles du mouvement féministe québécois	
3.3 - L'intervention de l'état et la segmentation du mouvement féministe	
3.4 - La recomposition du mouvement	232
Chapitre IV - Les héritières, leur rapport au travail et au militantisme	239
4.1 - Des militantes professionnelles qualifiées	
4.2 - Sentiments d'appartenances et rapport au militantisme	
Chapitre V - La division du travail militant	264
5.1 - La professionalisation du militantisme et l'imposition d'un mode d'organisation	on du
travail militant	
5.2 - La division internationale du travail militant d'organisation de la Marche	
5.3 - La division du travail militant en rencontres internationales	277
5.4 - Celles qui participent à la définition des revendications et celles qui n'y participent pas	287
Conclusion	298
QUATRIEME PARTIE - LA DÉMATÉRIALISATION DES RAPPORTS SOCIA	
DE SEXE DANS LE CORPUS REVENDICATIF DE LA MMF	301
Introduction	303
Chapitre VI - Le «travail» et ses contours : une définition resserrée sur le scul tra	vail
professionnel	309
6.1 - Un travail segmenté	314
6.2 - Les catégories explicatives du rapport des femmes au travail	
6.2.1 - Le travail domestique et ses catégories d'analyse	
6.2.2 - Le travail professionnel	
Chapitre VII - L'identification de l'exploitation au marché	
7.1 - Une réalité euphémisée	
7.2 - Un usage réservé	
7.2.1 - L'exploitation des « travameurs et des travameuses » : un rapport a-sexue 7.2.2 - La prostitution comme seule forme d'exploitation pensée comme sexuée	
comme seule forme de violence pensée comme une exploitation	
Chapitre VIII - « Le » corps des femmes, ses représentations	2.40
8.1 - « Le » corps des remmes, ses representations	
8.2 - La fonction reproductive des femmes sous la catégorie du « corps » :	552 356
Conclusion	

Chapitre IX - Sexe et Classe sous l'opposition à la mondialisation néo-libérale	366
9.1 - Un capitalisme indûment particularisé et un patriarcat dématérialisé	367
9.2 - L'opposition à la mondialisation libérale : un cadre unitaire ?	377
9.2.1 - La définition dominante de la mondialisation	
9.2.2 - L'expulsion des rapports de production non-marchands de la critique de l	a
mondialisation économique	383
9.2.3 - Les rapports sociaux de sexe et la faible unification du salariat	
CONCLUSION GÉNÉRALE	395
I. Retour sur un itinéraire de recherche	396
1.1 - Cadre conceptuel et méthode de travail	396
1.2 - Des hypothèses aux résultats	403
1.2.1 - la première hypothèse	
1.2.2 La seconde hypothèse	405
1.2.3. La troisième hypothèse	
II Limites de l'analyse et pistes de réflexion futures	410
BIBLIOGRAPHIE	414

.

#### **PRÉAMBULE**

15 octobre 2000. Quelques milliers de femmes sont rassemblées à Washington devant les sièges du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Le lendemain, une délégation transmet aux dirigeants des institutions financières internationales une série de revendications portées au nom de 6000 organisations dans 161 pays. Deux jours plus tard, elles sont à New York face à l'Organisation des Nations Unies. Elles sont là pour profester contre les politiques néo-libérales et l'inaction complice des États face aux violences faites aux femmes. Elles revendiquent le partage des richesses et le respect de leur intégrité physique et mentale.

Ces rassemblements sont les points culminants d'un processus de mobilisation collective dont l'initiative locale, québécoise, antérieure aux rassemblements de Seattle, remonte à 1995. Il a donné lieu à de nombreuses manifestations, sur les cinq continents, au cours de l'année 2000. Impulsée puis coordonnée depuis Montréal, cette vague de mobilisation s'est construite autour d'un échéancier commun et d'une plate-forme de lutte à visées féministes, anticapitalistes et internationalistes.

Depuis ces évènements, la Marche Mondiale des Femmes contre la pauvreté et les violences faites aux femmes (MMF) est consacrée comme l'une des principales composantes féministes du mouvement alter-mondialiste. C'est notamment qu'elle s'est donné une cible qu'elle partage avec ce même mouvement. Elle s'inscrit dans « l'opposition à la mondialisation néo-libérale ». Toutefois, elle ne s'y réduit pas. Elle a pour particularité de s'être d'abord constituée comme une lutte autonome de femmes. Il faut en effet la situer dans la foulée de la Marche du pain et des roses qui mobilise massivement dans toutes les régions du Québec au printemps 1995, après plusieurs années d'absence de contestation sociale, sur fond de politiques néo-libérales et de « féminisation accrue de la pauvreté ».

Le 26 mai 1995, des centaines de femmes organisées par contingents entreprennent une marche de 10 jours en direction du parlement du Québec. Elles parcourent 200 kilomètres, sont accueillies dans plus de soixante localités de la province et se retrouvent le 4 juin devant l'Assemblée Nationale parmi 15 000 manifestant-e-s venu-e-s les rejoindre. Cette action est placée sous le thème « du Pain et des Roses » en référence au slogan « We want bread and roses too » d'une grève des travailleuses du textile du début du siècle (1912) au Massachusetts.

Une poignée de militantes, (sympathisantes et membres de la Fédération des Femmes du Québec - FFQ²) activement engagées dans l'organisation de cette protestation, sont encore prises dans la dynamique collective qu'elle a su susciter, lorsqu'elles commencent à envisager la possibilité de coordonner une mobilisation dans l'arène internationale.

Sur le modèle de l'expérience québécoise, il s'agit plus précisément au départ de « stimuler un vaste mouvement des groupes de femmes de la base » ; de « rejoindre le plus grand nombre possible de groupes de femmes de la planète » pour « mondialiser la lutte des femmes ». « Le processus de réalisation » d'une marche devant permettre « la création de ponts et le renforcement des solidarités entre les femmes de toutes les latitudes » (F. David, 1996; FFQ, 1997).

La lutte conduite par la *Marche Mondiale des Femmes* face aux institutions internationales en octobre 2000 est ainsi d'abord et avant tout le produit d'une tentative d'unification des résistances féminines dans l'arène internationale. En elle-même cette tentative est à mes yeux porteuse d'utopie. C'est à ce titre que je m'y suis intéressée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La Fédération des Femmes du Québec a été fondée en 1966. Elle se définit comme « une organisation féministe autonome qui travaille, solidairement et en alliance avec d'autres groupes. à la transformation des rapports sociaux de sexe dans toutes les activités humaines en vue de favoriser le développement de la pleine autonomie des femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leurs contributions à la société ». La plateforme politique de cette organisation qui rassemble des groupes de femmes québécois est consultable sur son site : http://www.ffq.qc.ca/.

#### INTRODUCTION

La manière dont je vais éclairer cette MMF, ou plutôt le découpage auquel j'ai procédé pour pouvoir l'étudier s'est progressivement construit au fil d'une démarche de recherche qui s'étire sur sept années, sinon plus. Sans pouvoir rendre compte fidèlement de la fabrication du questionnement, des déplacements, des temps d'arrêts et des piétinements, je vais néanmoins consacrer cette introduction à l'itinéraire emprunté. Il s'agit d'expliciter brièvement comment j'en suis venue à vouloir étudier la *Marche Mondiale des Femmes* d'abord, à m'engager dans son organisation ensuite, à m'en distancier pour tenter de m'en ressaisir enfin. Le point du vue pris sur l'objet et le statut de l'objet s'est en effet déplacé.

Pour m'en expliquer, je vais tenter dans cette introduction de restituer ce qui m'apparaît comme les deux grandes phases de construction de l'objet. La première (I) est celle qui me conduit à entrer sur le terrain : le choix de l'objet (1.1); la recherche d'outils théoriques (1.2); et l'arrivée à « la Marche » (1.3).

La seconde phase (II) est celle qui me conduit au contraire à me distancier, non pas de la *Marche Mondiale des Femmes*, mais plutôt de l'expérience de l'immersion et de ce qu'elle m'a donné à voir pour théoriser le groupe de femmes mobilisé et fabriquer un questionnement qui me permette de (re)construire mon objet.

#### I. Entrer sur le terrain

#### 1.1 Le choix de l'objet

L'idée qu'une lutte sociale puisse être soumise à un exercice académique, à une analyse qui tente de l'objectiver et de la décortiquer pour en proposer une interprétation « scientifique » ne va pas de soi. De ce point de vue, tout commence en novembre-décembre 1995. Je poursuis mes études en sciences politiques à Lyon, je suis impliquée dans le mouvement étudiant.

L'un de mes enseignants, Philippe Corcuff, lance une recherche collective sur le mouvement social et je décide d'y participer, puis de faire du mouvement étudiant lyonnais mon sujet de mémoire. Je souhaitais interroger le mouvement étudiant à partir du cadre théorique mis en place par Michel Dobry (1986). Il s'agissait plus précisément de centrer le regard sur la dynamique d'extension du mouvement, sur les ponts qui se construisaient ou au contraire sur la manière dont la mobilisation étudiante restait cloisonnée ou refermée sur elle-même. Je n'ai jamais terminé ce mémoire : l'absence de prise en compte des femmes (bien que de nombreuses étudiantes aient été mobilisées dans ce projet) avait fait que je n'avais pas réussi à m'y investir.

L'année suivante, je suis enfin inscrite en sociologie à Grenoble mais la discipline perd rapidement tout son intérêt, car les thèmes abordés ne me « parlent » pas. Je m'ennuie à l'université et suis plus souvent dans les locaux militants que sur les bancs des amphithéâtres. Vers la fin de l'année universitaire, on nous informe qu'un programme d'échange avec l'Université du Québec à Montréal existe et que tout étudiant qui aura sa licence peut candidater à l'obtention d'une bourse de la région Rhône-Alpes pour y partir. Le programme de maîtrise de l'UQAM indique que nous pouvons choisir nos cours selon le sujet de mémoire et au nombre des cours disponibles, je découvre : « sociologie des mouvements sociaux », « sociologie de Marx » et « sociologie féministe ».

Je suis donc partie et je suis arrivée.

Là, j'ai rencontré Francine Descarries qui était en charge du cours de maîtrise « théories et débats féministes ». Mon premier travail dans ce cours est une fiche de lecture sur « l'Ennemi Principal » de Christine Delphy (1970). Nombre de mes questionnements et de mes malaises trouvent des réponses, et la conviction que les rapports hommes-femmes doivent être théorisés comme des rapports de classe prend forme.

Assez vite, je choisis de réaliser mon mémoire de maîtrise sous la direction de Francine Descarries qui me propose de travailler sur une lutte féministe : la Marche du Pain et des roses. Les militantes qui s'étaient engagées dans cette mobilisation étaient alors en train d'organiser la Marche Mondiale des Femmes. Celle-ci se présentait comme l'objet de thèse rêvé. Encore fallait-il que je puisse entrer en doctorat et pour cela il me fallait un DEA.

#### 1.2. La recherche d'outils théoriques

C'est dans cet état d'esprit que j'ai rejoint le DEA de Toulouse, l'Équipe Simone-SAGESSE en particulier, tout en gardant contact avec Francine Descarries au Québec. L'objectif prescrit du DEA était de parvenir à trouver un cadre théorique pour une éventuelle poursuite en thèse. Il m'a ainsi été demandé, sous la direction de Nicky Le Feuvre, de chercher le meilleur cadrage théorique susceptible d'éclairer un objet comme celui de la Marche Mondiale des Femmes. Il s'agissait donc de poser les premières pierres nécessaires à la (dé) construction de l'objet : une lutte féministe. Très logiquement, il fallait aborder l'analyse théorique en cherchant du côté de la sociologie des mouvements sociaux : très rapidement la triade Marx / Bourdieu / Touraine s'est imposée. Il s'agissait de trois sociologies du conflit, de la domination et du changement social. J'ai ainsi été incitée à les confronter. Si je peinais à y rattacher la production théorique féministe, il m'apparaissait cependant que les débats et les enjeux qui opposaient ces trois sociologies ne pouvaient être tout simplement balayés au prétexte qu'il s'agissait de « débats entre hommes ».

D'autant que les analyses féministes de l'oppression des femmes n'étaient pas en dehors de ces débats. Elles ne les délaissaient pas. Christine Delphy proposait de théoriser l'oppression des femmes en termes d'exploitation de classe, de se réapproprier les outils marxiens, dont l'analyse matérialiste. Les analyses en termes de « mouvement social sexué », la modélisation proposée par Danièle Kergoat (1992) en particulier, que je découvrais en consultant les *Cahiers du GEDISST*, empruntaient, quant à elles, le concept de rapport social et montraient comment les contradictions de sexe informaient les luttes sociales.

En revanche, l'inverse n'était pas vrai. La classe des marxistes, les « nouveaux mouvements sociaux » de Touraine, le « groupe mobilisé » de Bourdieu, toutes ces notions étaient élaborées et mobilisées en dehors du problème de la conceptualisation du groupe des femmes.

C'est ainsi, avec une compréhension approximative de la problématique des rapports sociaux et des oppositions :

- « classe / nouveau mouvement social » (Marx/Touraine);
- « matérialisme / constructivisme-structuralisme » (Marx/Bourdieu);
- « priorité du conflit de classe / "ennemi principal" » (Marx/Delphy);

que je suis entrée sur le terrain.

Au total, ce travail de DEA m'a permis d'acquérir plusieurs « certitudes » qui ont orienté dès le départ mon travail, mes intérêts de recherche et mes questionnements :

- 1) je voulais prendre mes distances avec la centralité de l'approche tourainienne des mouvements sociaux et renouer avec une approche matérialiste du conflit social;
- 2) j'étais convaincue de la nécessité d'intégrer à l'analyse les rapports sociaux de sexe en tant que rapports sociaux aussi fondamentaux que les rapports de classe;
- 3) j'étais particulièrement attirée, compte tenu de ma trajectoire militante, par une théorisation des mouvements sociaux qui, en combinant les approches de Michel Dobry et du « mouvement social sexué », interrogeait la question du collectif;
- 4) je ressentais la nécessité sous l'effet combiné de ma trajectoire militante et de ma découverte enthousiaste des travaux de Christine Delphy de questionner la possibilité, la genèse, les contours d'une « classe des femmes ».

Le croisement du mode de théorisation « classe de sexe » et de l'objet « Marche Mondiale des Femmes » est ainsi le produit d'une lente maturation, structurée par ma prise de distance avec le militantisme mixte, ma volonté de ne pas rompre pour autant avec l'activité militante et l'interaction de cette dernière avec ma trajectoire universitaire. La classe de sexe et la Marche Mondiale m'apparaissaient ainsi comme d'heureux refuges théorico-militants qui m'ont permis de faire converger des préoccupations féministes reconfigurées et la poursuite de mes études.

#### 1.3. L'entrée sur le terrain et l'immersion

La Marche Mondiale des Femmes constituait donc un objet idéal, mais il fallait alors trouver la manière d'en faire un terrain. Jusque là, je n'avais pu la connaître qu'à distance. Je savais qu'elle s'organisait depuis le Québec et mes prises de contact avec cette organisation ont pu aboutir, grâce au travail de médiation de Francine Descarries. Le secrétariat international de la Marche acceptait de m'intégrer comme stagiaire. Le stage pouvait être financé par l'Alliance de Recherche IREF/Relais-femmes (ARIR). De mon côté, j'avais obtenu de l'office franco-québécois de la jeunesse, le financement d'un billet d'avion pour le Québec. Enfin, après une première tentative avortée pour des problèmes de titre de séjour à l'été 1999, j'ai fini par m'installer à Montréal en octobre 1999, après avoir soutenu mon mémoire de DEA.

Francine Descarries avait accepté de diriger ma thèse et, cherchant une direction en France, je pris contact avec Danièle Kergoat qui accepta également.

J'étais convaincue de l'importance de théoriser une lutte féministe en termes de classe de sexe en arrivant « à la Marche », au sein de son « secrétariat ». Cependant, la force opératoire que j'avais conférée à cette théorisation - car je croyais qu'elle suffisait à armer le regard, à le prévenir de tout effet de brouillage - a vite perdu de son efficacité.

L'immersion au sein de ce qui était appelé et se présentait comme « l'équipe du volet international d'organisation de la MMF », qui m'apparaissait comme un passage obligé sur le plan de la recherche, produisait très vite un déplacement complet, sinon un revirement sur le

plan du rapport à l'objet. Et ce déplacement induit par la confrontation entre le mouvement féministe anticapitaliste et internationaliste que j'avais imaginé - à partir d'autres expériences militantes - et la réalité de l'espace-temps de l'observation participante s'est avéré totalement déroutant. Au point de me pousser à questionner l'intérêt de poursuivre la recherche. Je prévoyais d'évacuer cette partie du terrain qui me semblait difficilement utilisable, si toutefois je décidais de poursuivre, et de recentrer l'analyse sur l'autre niveau de réalité de la MMF, celui auquel les outils de mobilisation qui circulaient donnaient accès de loin; soit celui qui m'avait conduite à identifier la MMF comme objet idéal pour travailler sur le féminisme.

De la MMF comme objet à théoriser à la MMF comme lieu d'immersion, il n'y avait pas simplement une « variation d'échelle d'observation », il n'y avait pas seulement une tension entre la théorie et le terrain, il y avait un vide. Il me semblait plus précisément qu'il y avait deux objets.

Le lieu de l'immersion était bien un espace non-mixte, dans lequel en fait de militer, des femmes travaillaient, pour organiser une mobilisation, pour la faire exister dans la réalité. D'ici, la MMF était d'abord et avant tout un « bureau », un espace de travail fortement formalisé et professionnalisé dans lequel je voyais du travail se faire, des tâches se distribuer, des employées les remplir. Ces observations m'apparaissaient complètement détachées de mon objet. Ce que j'observais n'était pas un mouvement, ni même un espace militant comme ceux que je connaissais. C'était une organisation, un bureau, un emploi pour celles avec lesquelles j'étais amenée à travailler, les « travailleuses », et très vite pour moi aussi.

La MMF était le lieu où se rendre chaque matin avec dans la tête une liste de choses à faire supposant de mobiliser des outils de travail, de séparer le « fait » du « à faire », un espace que l'on quitte en fin de journée, etc. Nous nous retrouvions parfois le soir, entre « travailleuses », pour faire « autre chose ». Mais ces journées, ce travail, cette organisation n'étaient pas mon objet. Je ne pouvais me résoudre à passer d'une interrogation sur les résistances, le féminisme, les luttes sociales, à une analyse centrée sur le quotidien du bureau. Pour moi, ces deux réalités étaient dissociées.

Le problème de cette distance entre l'immersion, ce qu'elle me donnait à observer (des relations de travail formelles) et un questionnement devenu complètement théorique au sens le plus péjoratif du terme, c'est-à-dire déconnecté totalement de la réalité, semblait insoluble.

Si bien que l'année d'immersion s'est assez vite soldée par un renoncement à l'analyse, à l'exercice d'objectivation de ce qui avait pris la forme d'un investissement au travail dans l'organisation. Que faire d'une journée passée à contacter les agences de presse alors que la relation que la MMF entretenait aux médias ne m'intéressait pas ? Que faire des notes prises en réunion d'équipe sur ce qui est à faire la semaine prochaine, les problèmes de financement, l'état du dossier concernant l'obtention des visas, etc. ?

Le lien entre le militantisme et le travail, le travail et le mouvement social, le travail et l'émancipation m'a tout au long de l'immersion très largement échappé, malgré le choix déjà arrêté de raisonner en termes de classe. Ma compréhension de la classe était faussée ou tronquée.

#### II. Le besoin de mettre à distance la réalité pour redéfinir mon objet

Dès que l'équipe d'organisation de la MMF de 2000 fut dissoute (décembre 2000), comme les autres « travailleuses », je quittai les bureaux. Mais pour ma part, je retournai à l'université. A partir de là, il fallait renouer avec mon objet, soit avec la MMF comme mouvement, comme tentative d'unification, comme lutte politique et non pas comme organisation puisque pour moi, les deux niveaux restaient dissociés.

C'est cependant moins naïvement que je percevais la *Marche Mondiale des Femmes*, le féminisme et la non-mixité.

Par ailleurs, alors qu'au commencement, je voulais faire de la *Marche Mondiale des Femmes* mon objet, je pensais pouvoir en faire « un objet » et m'en emparer, l'immersion m'a concrètement permis de constater que cette mobilisation est une réalité irréductible au statut d'objet unifiable. Elle m'a constamment glissé des mains. Il a fallu procéder à de nombreux redécoupages. J'ai tenté de redéfinir, re-délimiter ce sur quoi j'étais en train de travailler de si nombreuses fois qu'il m'est impossible de retracer toutes les étapes du processus dont ce mémoire est un aboutissement partiel, inachevé.

D'objet d'analyse, la MMF a finalement pris le statut de point d'appui privilégié pour un questionnement centré sur le problème du « passage au collectif » s'agissant des femmes, sur ce qui résiste à l'unification. Ce questionnement est construit sur une analyse en termes de classes de sexe mais celle-ci n'est plus dissociable du travail. Je suis en effet revenue au travail mais par un autre biais que le travail « à la Marche ». C'est finalement la place occupée par la question de la division sexuelle du travail dans les orientations politiques du mouvement que j'ai questionnée et tenté d'analyser.

Je voudrais expliquer maintenant brièvement comment je suis finalement parvenue à ce questionnement, soit comment j'ai procédé pour revenir sur mon objet.

Cette mobilisation collective à laquelle j'avais participé et qui partage avec d'autres la particularité de s'être construite au nom des femmes, pour les femmes, il me fallait en repartir, la re-déconstruire et la reconstruire, ce que j'ai tenté de faire en me replongeant dans la littérature.

Deux cadres théoriques s'opposaient : celui qui consiste à raisonner en termes de « nouveau mouvement social » qui semblait s'appliquer quasi-automatiquement aux luttes de femmes *en tant que femmes* alors même qu'il conduit à les disqualifier; celui qui consiste à raisonner en termes de classes de sexe et de rapports sociaux.

L'importance d'adopter ce second cadre théorique qui venait rompre avec la charge naturaliste des catégories de sexe s'est très rapidement confirmée. Cette importance sera développée dans la première partie de cette thèse.

Du côté empirique, j'étais confrontée à de nombreuses difficultés, dont l'impossibilité de m'emparer du groupe de femmes réellement mobilisé sous les bannières de la MMF, notamment en raison de la localisation « mondiale » de cette mobilisation et de la rareté des « espaces-temps d'être et de faire ensemble » dont elle est le produit. D'autant que l'immersion, je le montrerai, ne m'avait donné accès qu'à un segment très particulier et non représentatif du groupe mobilisé. L'observation participante réalisée au sein du secrétariat international de la MMF m'avait donné un point de vue privilégié sur l'objet, celui des organisatrices, qui est aussi précisément limité, localisé mais néanmoins significatif des conditions dans lesquelles cette mobilisation s'est construite. Un comité de travail montréalais tentait de l'organiser et de la coordonner à distance. Le segment de la mobilisation auquel j'avais eu accès par le biais d'une immersion à l'intérieur de ce comité (c'est-à-dire le groupe des militantes de ce comité organisateur et les « déléguées internationales » avec lesquelles elles communiquaient) n'était pas un « mouvement » international ni sur le plan de sa

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nous empruntons cette formulation à Xavier Dunezat (2004), qui a démontré l'incidence des modalités d'organisation interne des groupes mobilisés, soit celle de la « division du travail militant » sur la durée de vie des mouvements mais aussi sur leurs orientations politiques notamment. Nous reviendrons ultérieurement sur cette théorisation du « travail militant ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'immersion a été réalisée au sein de l'équipe de permanentes en charge de la coordination logistique de la mobilisation au niveau international. Il s'agit d'une équipe de « travailleuses » employées à temps plein par la Fédération des Femmes du Québec. Elles m'ont accueillie au titre d'étudiante-stagiaire pour la dernière année d'organisation de la mobilisation : octobre 1999- décembre 2000.

composition, ni sur celui de son organisation et du travail militant. Aussi, du point de vue de l'activité de travail militant, la lutte conduite en 2000 dans l'arène internationale n'est pas le fait d'un collectif de lutte « transnational ». Elle correspond plutôt sur la forme comme sur le fond à une tentative occidentale d'unification et d'internationalisation des résistances féminines. Une tentative qui a néanmoins réellement mobilisé puisqu'en octobre 2000, la MMF compte 6000 groupes participants répartis dans 161 pays, ainsi que 110 coordinations nationales. On peut donc dire qu'à son niveau international d'existence, la MMF n'est ni un collectif de travail militant véritablement international, ni simplement une Organisation Non Gouvernementale (ONG) occidentale.

L'absence de prise sur le groupe objectivement mobilisé, l'impossibilité d'observer sa formation réelle me conduisait plus restrictivement à interroger la structure symbolique de la lutte conduite par la MMF dans un premier temps : la définition de son sujet, de ses adversaires et de ses objectifs politiques, le projet autour duquel elle s'était constituée. C'est donc essentiellement sur du matériel discursif que je fus amenée à travailler, c'est-à-dire sur ce qui avait réellement circulé dans l'arène internationale et contribué à faire exister le groupe mobilisé ne serait-ce que symboliquement. J'interrogeais ce matériel à partir des acquis de la sociologie des rapports sociaux de sexe : (1) la généralisation du cadre théorique marxien à l'ensemble des rapports sociaux fondamentaux qui produisent des groupes antagoniques dont les rapports sociaux de sexe; (2) le postulat de la « coextensivité » et de la « consubstantialité » de ces rapports sociaux, en particulier (Danièle Kergoat, 2001, 2005, 2007).

Problématiser la MMF dans ces termes supposait notamment de conceptualiser le groupe de femmes mobilisé en termes de *classe de sexe intrinsèquement clivée* par des rapports sociaux de classe, Nord/Sud et de race et de faire travailler cette conceptualisation qui rend particulièrement complexe le problème de la constitution de cette classe au sens fort de *classe pour soi* dans et par la pratique revendicative. Ce problème contient celui de la conscience de sexe, mais aussi celui de l' organisation collective.

En dépit des difficultés empiriques, la Marche Mondiale des Femmes continuait de représenter à mes yeux un terrain privilégié pour réinvestir ce problème (celui de la

constitution de la classe à partir de la problématique des rapports sociaux), puisqu'il s'agit d'une part, d'une tentative occidentale d'unification des résistances féminines dans l'arène internationale et, d'autre part, d'une lutte qui tente de s'articuler sur deux fronts : contre le patriarcat et contre le capitalisme. Elle contient ainsi des objectifs directement liés aux rapports sociaux de sexe, de classe et Nord/Sud.

La démarche empruntée revenait finalement à confronter la classe des femmes telle qu'elle peut être construite théoriquement en tant que *groupe probable*, au *groupe* de femmes *réellement mobilisé*, constitué comme groupe dans et par la revendication.

La confrontation du groupe probable à la réalité me conduisait rapidement à repérer des effets de brouillage, parmi lesquels se dégageait un véritable paradoxe : celui de l'absence de revendications s'attaquant de front à la division sexuelle du travail, c'est-à-dire au rapport d'exploitation qui produit les classes de sexe, dans les revendications priorisées par la MMF.

À cette absence s'ajoutait un second constat qui me ramenait au même paradoxe : la Marche s'était construite autour de revendications économiques qui semblaient s'attaquer au capitalisme néo-libéral et à son extension à l'échelle internationale, alors même que les femmes sont théoriquement divisées par les contradictions de classe et les contradictions Nord/Sud. En revanche, elle avait manqué de se dissoudre au sujet de deux revendications directement liées aux contradictions de sexe en matière de sexualité et de reproduction.

Il s'agissait bien d'un seul et même paradoxe au regard du système d'hypothèses auquel j'étais parvenue en faisant travailler la problématique des rapports sociaux. Suivant ma compréhension du moment, ce système d'hypothèses était le suivant :

- c'est dans et par les rapports sociaux de sexe, et seulement dans ces rapports, que les femmes occupent des positions structuralement homologues, qu'elles partagent donc des propriétés de positions;
- 2) par opposition et simultanément, les femmes occupent des positions objectivement contradictoires dans les autres rapports de pouvoir qui produisent d'autres appartenances collectives et, par conséquent, d'autres classes probables susceptibles de se cristalliser (les racisé(e)s, les ouvriers/ouvrières, les colonisé(e)s) et de produire des clivages entre femmes;

3) à partir de cette première construction, c'est donc théoriquement sur le front des contradictions de sexe qu'un groupe de femmes mobilisé au nom de toutes les femmes a le plus de chances de formuler des objectifs de lutte unificateurs, alors qu'il est objectivement prédisposé à se trouver divisé sur d'autres fronts de lutte.

Il y avait donc un paradoxe au regard de ce système d'hypothèses ainsi qu'un décalage entre la définition du sujet de la MMF et son contenu revendicatif. Alors que la Marche avait pour particularité d'avoir été construite comme une lutte de femmes en tant que femmes, sur la seule appartenance de sexe comme principe de classement mobilisateur, elle avait pris une direction altermondialiste laissant échapper l'enjeu que représente la division sexuelle du travail.

Autrement dit, du point de vue de la définition de son sujet, elle avait réalisé un véritable coup de force symbolique, celui de donner la priorité à l'appartenance de sexe et de faire de cette appartenance un principe de regroupement pertinent et possible au-delà des clivages de classe, de race et nord/Sud. Mais lorsque je déplaçais l'analyse de la définition de son sujet aux pratiques revendicatives, cette centralité de l'oppression des femmes semblait se diluer. Elle était plus justement entièrement rabattue sur la question des violences faites aux femmes, tandis que celle de la pauvreté était entièrement rapportée au capitalisme néo-libéral comme système économique unique. La plate-forme revendicative de la MMF est effectivement divisée en deux volets, en deux catégories séparées de revendications : celles qui consistent à lutter contre « le système économique dominant » jugé responsable de la pauvreté, soit le « capitalisme néolibéral »; celles qui visent à lutter contre le « patriarcat » et « les violences faites aux femmes ». Si bien que les revendications économiques avaient pour point commun de s'attaquer à des politiques économiques qui ont des effets sexués mais qui n'expliquent pas l'exploitation particulière que subit la force de travail féminine. Quant aux revendications relatives aux violences, deux d'entre elles divisaient le collectif. Elles s'attaquent toutes deux aux violences en matière de sexualité et de reproduction forcée via l'interdiction et la répression de l'avortement. Deux formes de violences dont Paola Tabet (1998) a justement montré qu'elles étaient indissociables de la division sexuelle du travail.

C'est sur la base de ce constat que j'en suis venue à postuler que la MMF avait fait l'impasse sur la question de la division sexuelle du travail. Non seulement cette question n'était pas au centre de sa pratique revendicative, mais son occultation me semblait explicative de la persistance des clivages sur les questions de sexualité et d'avortement. Ces clivages semblaient indiquer que la Marche n'avait pas réussi à construire une position commune sur la division sexuelle du travail.

C'est ainsi que la place réservée à la question de l'organisation sexuée du travail dans le corpus revendicatif de la MMF s'est finalement imposée à moi comme un objet de réflexion central. C'est donc sur cette impasse, qui me semblait suffisamment paradoxale pour en faire la question de départ, que cette thèse propose de raisonner.

La première partie consiste à présenter l'appareillage conceptuel d'abord (I), les limites imposées par le terrain, le caractère essentiellement symbolique des unités d'observation du groupe mobilisé ensuite (II), le paradoxe qui a surgi de cette confrontation enfin (III).

Les parties suivantes sont articulées autour du paradoxe et cherchent à le démêler. L'analyse se déploie selon deux directions :

- 1) comment expliquer cette absence de revendication sur la division sexuelle du travail, sur celle du travail gratuit notamment au regard de son importance dans la vie des femmes dans le cadre d'une plate-forme de lutte construite pour les femmes ? Cette première question pose plus largement le problème des obstacles à la construction d'un rapport collectif au travail.
- 2) quels sont les effets de cette absence sur les autres axes de revendication, en matière de reproduction, de sexualité, de violences faites aux femmes, mais aussi en matière de lutte contre la pauvreté, d'opposition au capitalisme néolibéral et à la mondialisation?

S'engager sur la piste des explications supposait d'abord de situer les pratiques revendicatives de la MMF au regard de la réalité des conditions matérielles d'existence dans lesquelles les femmes sont prises d'une part (Partie II), d'interroger son mode d'organisation d'autre part (Partie III).

La seconde partie consiste à tester l'hypothèse de la non pertinence de la division sexuelle du travail au regard des conditions matérielles d'existence des femmes à l'échelle de l'économie-monde; la troisième à rendre compte du décalage bien réel entre la classe des femmes et le groupe de militantes qui a organisé la lutte dans l'arène internationale, sa composition et son

fonctionnement ou son mode d'organisation. Cette troisième partie s'appuie sur l'immersion ainsi que sur les entretiens que les militantes ont bien voulu m'accorder.

Ces deux étapes nous permettrons de dégager quelques éléments qui participent de l'explication mais qui n'épuisent pas le paradoxe qu'il s'agit de démêler.

Pour poursuivre la réflexion et passer de la question de l'explication à celle des effets, la dernière partie de cette thèse consiste à examiner le corpus revendicatif de la MMF luimême : les modalités selon lesquelles les contradictions de sexe et de classe y sont articulées notamment (Partie IV).

# PREMIERE PARTIE LES CADRES DE L'ANALYSE

Cette première partie est construite en quatre temps.

Nous reviendrons d'abord sur la manière dont nous avons construit notre objet, nous préciserons le cadre théorique dans un premier temps (I). Nous présenterons ensuite la MMF pour mieux expliciter les difficultés empiriques liées au terrain et les raisons pour lesquelles nous avons centré l'analyse sur un matériel essentiellement discursif dans un premier temps (II), puis nous déplierons les termes du paradoxe qui est à l'origine de l'analyse proposée (III). Enfin, nous présenterons la logique d'exposition des résultats obtenus (IV).

#### I. Cadre théorique

#### Le problème du collectif comme point de départ

« Un mouvement social ne tombe pas du ciel. Il s'inscrit, en la modifiant, dans une dynamique sociale qui le porte tendanciellement, le conditionne, lui offre les moyens de son accomplissement. Si son avènement est assurément singulier et, pour une part, fortuit, il ne renvoie pas moins à des déterminations structurelles qu'il est utile de repérer et d'analyser. Les causes immédiates et les motivations conjoncturelles de son apparition sont également constitutives de cette dynamique : en leur absence, la mise en mouvement serait un non-événement et le cours de la vie sociale une reproduction sans aspérités de l'ordre de la domination ».

Béroud, Mouriaux et Vakaloulis (1998 : 63)

Le problème du collectif, de sa genèse, de sa constitution et de son degré d'unification politique est au centre de notre questionnement. Le « passage au collectif » constitue en effet un problème sociologique qui fait nécessairement partie de l'objet « mouvement social ». Ne serait-ce que parce qu'il se pose directement et de manière incontournable pour ceux et celles qui sont engagés dans une lutte sociale dont l'issue dépend notamment de la force du nombre, de la durée de vie du mouvement, donc de sa cohésion et de sa résistance aux divisions ou aux processus de dispersion. On le voit bien à travers l'enjeu que représente la grève générale pour ne donner qu'un exemple<sup>5</sup>.

Or, ce problème « du passage au collectif » nous semble tendanciellement délaissé, par la sociologie qui s'intéresse aux luttes sociales et tout particulièrement mal compris lorsqu'il s'agit de collectifs de femmes.

Il faut d'abord dire que cette sociologie est particulièrement marquée par le refoulement du raisonnement en termes de classe qui pose, pour sa part, de manière centrale le problème de la constitution et de l'unification des collectifs à travers le schéma classe en soi - conscience de classe - classe pour soi.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Du point de vue de l'activité militante, ce problème de la construction du collectif prend une ampleur particulière lorsqu'il s'agit de se mobiliser à l'échelle « transnationale » selon l'expression employée par Tarrow, « La contestation transnationale », dans *Sociologie de l'Europe. Mobilisation, élites et configurations institutionnelles*, Culture et conflits, Numéro 38-39, Paris, 2001.

Avec l'abandon de cette théorisation, au profit d'analyses interactionnistes d'une part, culturalistes d'autre part<sup>6</sup>, ce sont plus précisément certaines séquences de la construction des collectifs qui nous semblent avoir été délaissées : celles qui correspondent à l'existence de classes en soi en amont des processus de mobilisation en particulier. Les questionnements qui traversent la sociologie des mouvements sociaux se sont recentrés, nous semble-t-il, sur le comment se mobilise-t-on collectivement, autour de quels enjeux, quelles sont les stratégies déployées pour faire du collectif, c'est-à-dire sur l'analyse du « pour soi » observable empiriquement, au détriment de l' « en soi » qui préfigure les conflits et les mouvements sociaux.

Or, on ne peut faire l'impasse sur l'« en soi » sans risquer de fausser l'analyse de la conflictualité. C'est notamment en raison de cette impasse, que le constat du déclin du mouvement ouvrier a pu conduire à postuler la disparition des classes sociales. Comme si l'existence de la classe ouvrière pouvait se rabattre sur celle d'un mouvement ouvrier politiquement organisé et visible. Plusieurs auteurs l'ont montré, en l'absence de luttes ouvrières, les contradictions de classe se tendent, se renforcent mais elles ne disparaissent pas (Birh et Pfefferkorn, 2004). Ce sont ces contradictions qui produisent la classe ouvrière, celleci ne s'épuise donc pas dans l'existence de mobilisations ouvrières. Les luttes, leurs fréquences ou leur absence ne disent pas tout de la classe.

Cet exemple montre bien qu'il est insuffisant de partir de ce que l'on peut observer. La conflictualité n'est jamais tout entière directement livrée à l'observation. Comprendre une mobilisation collective suppose de remonter en amont, aux conditions qui ont prévalu à son organisation, à « l'en-soi des processus conflictuels », que le « pour-soi » organisationnel et cognitif ne restitue pas de façon intégrale » (Béroud, Mouriaux et Vakaloulis, 1998 : 60).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Sur ce qui oppose les différents modes de théorisation disponibles dans l'analyse des conflits et du changement social et sur l'évolution de cette analyse, nous renvoyons en particulier à Valade, « changement social » dans Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992 : 313-349. L'auteur distingue les théories structuralistes, les théories culturalistes, toutes deux à la recherche des causes fondamentales selon lui et le modèle interactionniste qui priorise l'étude des processus en train de se faire, soit l'« élucidation de stratégies interactionnistes ». Il précise qu'il s'agit là de tendances et non de modèles d'analyses figés auxquels on pourrait simplement et directement associer les chercheurs. Au contraire, ceux-ci naviguent et piochent dans les différents appareillages conceptuels pour composer sans qu'on puisse pour autant parler de tentatives achevées de dépassement des oppositions.

Si nous insistons sur ce point, c'est qu'il est absolument crucial s'agissant des mouvements féministes d'en passer par une théorisation du groupe des femmes, de ce qui le constitue comme groupe en amont de toute mobilisation féministe, de ce qui fait du sexe un principe de classement pertinent pour l'organisation de luttes sociales, sous peine de passer tout droit à côté des enjeux de ces mobilisations.

Les luttes féministes ont en effet pour particularité de prendre directement appui sur l'appartenance de sexe. Dans le cas de la MMF, cette appartenance a servi de principe de classement unificateur. L'appel à mobilisation a dès le départ été adressé « à tous les groupes de femmes et à toutes les femmes intéressées par le projet » (D. David, 1996). Il proposait de s'organiser collectivement en tant que femmes, de construire du collectif entre femmes et il s'agissait là de l'un des principaux objectifs politiques du projet sur la base duquel la MMF s'est constituée. Pour que ce projet mobilise, il fallait bien qu'il fasse sens, qu'il soit ajusté à des prédispositions collectives, comme ce sentiment déjà là et déjà « collectif » (non pas individuel) d'appartenir au groupe des femmes. On ne se mobilise en tant que femmes que si l'on appartient à une formation sociale déjà structurée en hommes et en femmes.

Le sexe est donc au principe du passage au collectif, et pour autant on ne peut se contenter de le constater et d'en partir. Point de départ de la mobilisation, il ne peut être premier dans son explication. L'existence du sexe comme principe d'organisation du monde social sur lequel les mouvements féministes se construisent fait partie intégrante de ce qu'il s'agit d'expliquer et ce, sociologiquement. Or, la sociologie des mouvements sociaux, ses courants dominants tout du moins, sont tout à fait muets sur ce point.

La division sexuelle du monde social, sa partition en groupes et en catégories de sexe, en classes et en classements « hommes / femmes », résiste encore fortement à la problématisation sociologique, tant elle semble pré-donnée par la nature. S'il est souvent admis que cette division est structurante, qu'elle organise les perceptions (les schèmes de pensée et d'action, les sentiments d'appartenance, etc...) comme les pratiques (les attitudes corporelles, le rapport à l'espace, au travail, au temps, etc...), il est plus difficile de faire admettre qu'elle est elle-même socialement et historiquement produite comme les autres divisions sociales. Le sexe sert encore le plus souvent de variable non analysée.

Cette résistance traverse l'ensemble du champ sociologique; le naturalisme, bien qu'il soit opposé à la démarche sociologique, continue de le contaminer tout entier (Delphy, 1998 : 21-24), elle n'est donc pas propre à la sociologie des mouvements sociaux. Toutefois, le sort réservé aux luttes ou aux mouvements féministes dans cette sociologie en est particulièrement symptomatique.

« Le féminisme » comme objet est très largement délaissé comme s'il n'était pas central pour la compréhension de la conflictualité et du changement social. « L'anatomie » n'étant pas considérée comme une chose « politique » (Mathieu, 1991), mais comme une réalité biologique qu'il n'y aurait pas lieu de théoriser, les luttes construites sur l'appartenance de sexe sont dépolitisées, déclassées, très rarement prises pour objet et encore largement perçues comme des luttes identitaires. C'est-à-dire comme des luttes fondées sur une identité féminine qui n'est pas interrogée mais simplement postulée. Tout se passe comme si les femmes pouvaient s'organiser collectivement pour des raisons biologiques, comme si la nature avait fait des femmes un groupe potentiellement mobilisable sur des enjeux politiques. Si bien qu'on ne comprend ni les reflux des mouvements féministes, ni leur apparition, ni que les femmes ne soient pas toutes et toujours mobilisées collectivement.

Ainsi, en cherchant du côté de la sociologie des mouvements sociaux une explication de l'émergence de collectifs féministes, soit des points d'appui théoriques pour construire sociologiquement notre objet : un groupe de femmes mobilisé *en tant que femmes*, quatre constats se sont imposés, à l'issue d'un premier parcours bibliographique<sup>7</sup>. Nous les présentons à l'imparfait car la sociologie des mouvements sociaux s'est depuis reconfigurée.

(1) La sociologie classique des mouvements sociaux était d'abord muette au sujet des mouvements féministes, la question des collectifs faisait pour sa part débat, mais ceux-ci étaient menés en dehors de toute prise en compte du « sexe social » (Mathieu, 1991) ; (2) la seule modélisation théorique – le paradigme des nouveaux mouvement sociaux - qui avait pris directement appui sur le mouvement féministe le disqualifiait, en plus d'être fondée sur une

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Depuis ce premier parcours, l'hypothèse de la « transnationalisation des résistances » fortement liée à l'analyse en termes de « mondialisation » a notamment fait son entrée en sociologie des mouvements sociaux. Nous expliquerons pourquoi nous n'avons pas retenu ce cadre d'analyse lorsque nous présenterons la Marche Mondiale des Femmes que nous avons pu observer. (Cf. II. Retour sur la Marche Mondiale des Femmes).

conception naturaliste du groupe des femmes et sur une vision idéaliste de la conflictualité; (3) le champ de la sociologie des mouvements sociaux était encore fortement marqué par deux décennies de refoulement du cadre théorique marxien, les classes sociales n'avaient pas réellement fait leur « retour » dans cette sociologie; (4) dans ce contexte, l'analyse des mouvements sociaux en termes de rapports sociaux de sexe progressait malgré tout, mais en marge.

Ces quatre constats ont été au départ de notre raisonnement, nous ne les reprendrons ici que très brièvement (I). Il s'agit de rendre compte schématiquement de l'état de la question au moment où nous tentions de construire notre objet pour en arriver plus rapidement à cette construction. Elle consiste à partir du postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux pour réinvestir le concept de classe et théoriser le groupe de femme mobilisé comme un groupe socialement mobilisable en amont (II).

## 1.1 - Les femmes en sociologie des mouvements sociaux : constats de départ

## 1.1.1 - Premier constat : l'absence de femmes dans la sociologie classique des mouvements sociaux

La grande majorité des outils produits par cette sociologie « classique » ont été construits à partir d'analyses centrées sur des mouvements mixtes, longtemps pensés comme s'ils étaient a-sexués. Soit il n'y avait pas de femmes, soit que cela ne comptait pas. Des foules instinctives (Le Bon, 1895; Tarde, 1901), à la classe pour soi (Marx, 1852), en passant par les agrégats d'individus rationnels (Olson, 1978; Boudon, 1991), la plupart des conceptualisations disponibles ont été forgées en faisant l'impasse sur la question de la composition sociale des groupes mobilisés en termes d'appartenances de sexe.

Ces conceptualisations s'opposent sur l'interprétation des collectifs, sur la pertinence du modèle de la lutte des classes, notamment sur la part qui revient aux structures *versus* à l'action rationnelle dans l'explication. Mais ces débats autour desquels les grandes écoles de pensée se sont constituées se sont tenus très largement en dehors de toute référence à l'organisation sexuée du monde social.

Ainsi, au premier examen, les conceptualisations dominantes ou classiques me semblaient inopérantes pour théoriser un groupe mobilisé sur la base de cette division. Aucune des théories classiques ne permettait d'expliquer sociologiquement que des femmes puissent s'organiser collectivement en tant que femmes, que le sexe puisse servir de référence pour le passage au collectif (*Cf.* Encadré 1). C'est par là qu'il fallait pourtant commencer.

La sociologie classique des mouvements sociaux était donc muette au sujet des mouvements féministes (Dunezat, 1998 : 166-167). Ceux-ci n'avaient pas servi de base empirique à la construction de modèles théoriques. Les concepts s'étaient davantage forgés en référence à la figure emblématique du mouvement ouvrier.

Qu'elle serve de repoussoir ou au contraire de modèle, elle était très majoritairement pensée au masculin (neutre), suivant une conception tronquée de sa réalité.

### Encadré 1 : La question des collectifs selon les courants classiques de la sociologie des mouvements sociaux : double impasse lorsqu'il s'agit des femmes

Les sujets<sup>8</sup> le plus souvent a-sexués des mouvements sociaux ont été au fil des recherches ballottés entre du plus ou moins « collectif » ( *versus* de l' « individuel ») d'une part et du plus ou moins « organisé » ou « construit » (*versus* du « spontané » ou du « pré donné ») d'autre part. Aux prises avec la traditionnelle tension entre l'objectivisme et le volontarisme comme pôles explicatifs de l'émergence de mouvements sociaux, deux questions sont au centre du débat concernant la genèse ou la formation des groupes mobilisés.

- 1) Faut-il raisonner en termes de classes et d'intérêts collectifs ou à l'opposé en termes d'agrégats et de convergences d'intérêts individuels d'un point de vue causal?
- Deux grandes familles d'explication dont Tilly et Olson représentent des figures de proue s'opposent sur cette question. « La première voit dans le déséquilibre et l'inégalité de la structure sociale, les facteurs qui donnent naissance » à la mobilisation politique. « Le second groupe de théories, quant à lui, postule que la motivation pour la participation à un mouvement s'inscrit dans la logique de la poursuite d'un intérêt propre » (Dipka Gupta, 1994 : 18). La recherche du comment prenant le pas sur celle du pourquoi, ce débat se retrouve sur une deuxième question :
- 2) Dans quelle mesure les groupes mobilisés sont-ils redevables au passé ?
- Contre la tendance fixiste à hypostasier les groupes en amont des mobilisations, à leur attribuer une substance a priori et à les réifier, s'est développée celle à croire que leur constitution se joue toute entière dans l'immédiateté des mobilisations, qu'on peut en retracer le procès à partir de la seule dynamique des interactions<sup>9</sup>. Il s'agit alors de chercher à voir comment les identités « fluctuent au cours de la dynamique », comment « elles se font et se défont au cours de la relation » (Bigo et Brousse, 1994 : 4). La contingence et l'instabilité deviennent dans cette perspective les catégories d'analyse privilégiées qu'il s'agit de substituer aux déterminations et aux chaînes de causalité. Cette approche dite « relationnelle et dynamique » s'oriente tendanciellement vers un constructivisme sans structures <sup>10</sup> où l'idée même de groupes antagoniques disparaît

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les individus atomisés dans une société de masse (Kornhauser) partageant un même état de frustration relative (Gurr); les homo oeconomicus en action (Olson); les entrepreneurs, industries et organisations de mouvements sociaux (Mac Carthy et Zald); les groupes sociaux caractérisés par leur segmentation par rapport aux centres de pouvoir (Obershall) et bénéficiant de réseaux de sociabilité volontaire (netness) ou de solidarités catégorielles (catness) (Tilly); les acteurs situés dans des secteurs fortement différenciés de l'espace social dans la routine et conjoncturellement décloisonné sous l'effet des mobilisations multisectorielles (Dobry); ou encore les groupes identitaires faisant leur entrée dans les sociétés post-modernes (Touraine, Dubet, Melucci) pour ne citer que les plus connus. Nous renvoyons aux ouvrages de synthèses suivants de Chazel, 1992 : 263-312; 1993; Fillieule, 1993; Fillieule et Pechu, 1993; Mann, 1991; Neveu, 2002 (1ère éd.) 1996. Cf. Bibliographie.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Pour une critique de cette tendance interactionniste centrée sur l'action en train de se faire, voir en particulier Bigo et Brousse, « Identité et action collective », dans Bigo et Brousse (dir.), *L'action collective : terrains d'analyse*, Cultures et conflits N°12, L'Harmattan, 1994 : 7.

<sup>«</sup> On doit sans doute à l'approche goffmanienne qui court comme un fil conducteur dans les différents travaux la force critique des réifications objectivistes des identités et des structures. C'est la mise en œuvre de ce paradigme qui a renouvelé l'approche en termes de mobilisation en mettant l'accent sur les stratégies et les dynamiques d'interaction. On a ajouté l'opportunité aux structures. Et c'est là un apport considérable. Mais jusqu'où peut-on aller dans cette voie? Dérouler un récit, comprendre les enjeux au niveau des interactions, les « mises en scène de la vie quotidienne » suffit-il à rendre compte des processus de socialisation incorporés par les acteurs, des mécanismes relationnels qui s'imposent aux calculs des acteurs et des structures à long terme qui, comme la nature des trajectoires historiques de formation de l'État, influencent malgré tout l'ensemble des modalités de ces comportements ? La tendance à croire que rien n'est stable, que tout se joue dans l'instant, que tout est fluide peut conduire à un biais subjectiviste qui oublie que les interactions (dont l'étude satisfait les empiristes, car on peut les observer, les filmer, les enregistrer, bref, les toucher du doigt) cachent les structures qui s'y réalisent. Il faut sans doute rappeler que la vérité de l'interaction n'est jamais toute entière dans l'interaction telle qu'elle se livre à l'observation. Le risque de l'objectivisme est grand, celui de l'éclatement du sujet ne l'est pas moins, sauf à renouer avec des croyances behaviouristes sur l'accumulation des connaissances à partir de micro-objets ». <sup>10</sup> L'opposition entre ce constructivisme interactionniste et le constructivisme structuraliste a été mise en évidence par Bourdieu, « Espace social et pouvoir symbolique », dans Choses dites, Paris, Editions de Minuit, 1978:147-166. Cette opposition est également développée dans Corcuff, Les nouvelles sociologies, Paris, éditions Nathan, 1995 (réédité en 2007).

du cadre d'interprétation. Il en est alors comme si l'existence du groupe datait de son objectivation dans la mobilisation. Les deux « écoles » se renvoient dos à dos et constituent une double impasse au regard de notre objet : une mobilisation où le « sexe » a servi de principe de classement mobilisateur.

L'école qui envisage le groupe sous l'angle de sa construction en temps supposément réel, celui de la mobilisation, l'envisage comme le produit d'une pratique militante : celui de l'activité tactique des « entrepreneurs » ou des « protagonistes » de mouvements sociaux. En revanche, elle tend à laisser dans l'ombre de l'analyse ce que cette pratique doit aux structures objectivées (les répertoires d'action disponibles) et intériorisées (les schèmes de perception)<sup>11</sup> comme le sentiment d'être une femme. Si on voulait transposer la démarche interactionniste pour l'appliquer à notre objet, on ferait donc simplement comme si le sexe, dont il est impossible de croire qu'il se joue tout entier dans l'instant très circonscris des interactions dont la mobilisation constitue le cadre, n'avait pas d'épaisseur historique. On risquerait alors de passer tout droit à côté des enjeux de la Marche Mondiale des Femmes.

Pour l'autre école, des dispositions collectives existent bien en amont des processus de mobilisation, ce qui ne veut pas dire que les appartenances ne soient pas reconfigurées dans l'action collective. Mais en amont, il y a des groupes sociaux et il y a alors deux interprétations possibles.

Soit ils sont appréhendés en termes d'identité collective mais le recours à ce concept d'identité collective n'explique ni le processus de son acquisition, ni le processus par lequel elle se cristallise en mouvement. En fait, le « passage au collectif » n'est à peu près pas problématisé. Le partage d'une identité est simplement présupposé en amont d'un mouvement dont l'enjeu – défini par le sociologue- serait l'affirmation de cette identité homogénéisante, fixée et transhistorique qu'on voudrait enfin voir positivement reconnue.

Soit les groupes sont perçus comme constitués dans et par les seuls rapports sociaux reconnus comme ayant une base matérielle constitutive d'intérêts objectivement antagoniques. Mais cette dernière approche qui présente l'avantage de dénaturaliser le groupe mobilisé est arbitrairement, exclusivement, réservée aux groupes construits dans et par les rapports sociaux de classe. Le seul intérêt collectif objectif, c'est-à-dire objectivement partagé, serait l'intérêt de classe capitaliste. Il renverrait au conflit capital / travail caractérisé par un principe d'unicité ou de solitude et de centralité qui homogénéise encore une fois le groupe mobilisé. Cette lecture dont les marxistes n'ont pas le monopole, présente la même difficulté que la précédente s'agissant des femmes. La classe est idéalisée. Elle n'est ni clivée, ni intrinsèquement conflictuelle — on ne voit pas de femmes dans le mouvement ouvrier. Quant aux mouvements féministes et anti-racistes, ils ne peuvent être considérés que comme des formes de manifestations dénaturées ou simplement annexes du conflit objectif opposant les classes capitalistes. L'émergence de ces mouvements n'étant pas liée à des intérêts objectifs, elle demeure sociologiquement inexplicable. Ce que nous tenons pour une des contradictions majeures de la sociologie marxiste<sup>12</sup>.

On a donc d'un côté une approche « relationnelle et dynamique » où l'existence d'un groupe social « les femmes » prévalant à l'organisation échappe au cadre d'analyse. Cette existence n'est pas problématisée et comme aucun sociologue ne serait prêt à nier l'existence d'un groupe ou d'une identité « femmes » avant le mouvement, il faut bien alors en conclure que la démarche revient à considérer ce groupe sexué comme un groupe naturel. De l'autre côté, on trouve des raisonnements causalistes ou finalistes pour lesquels il y a des intérêts collectifs explicatifs de l'organisation de luttes sociales mais ces intérêts sont exclusivement liés au capital. Si bien que si nous les appliquons pour l'analyse des mouvements menés par des femmes, cette analyse reste chargée de présupposés naturalistes puisque le capital ne permet pas d'expliquer d'où vient le groupe des femmes. La seule prise en compte du capital ne permet pas de reconstruire la genèse sociale d'une lutte féministe.

Les différents modèles examinés jusqu'ici partagent finalement le même angle mort théorique. En manquant à expliquer sociologiquement ce qui constitue un groupe de femmes mobilisé comme un groupe mobilisable, elles nous ramènent mécaniquement à des interprétations biologisantes.

la formation et les propriétés des instruments cognitifs (schèmes, catégories, concepts, etc.) au moyen desquels les agents pensent le groupe et leur appartenance au groupe sans les rapporter à la structure du groupe et à son histoire, dont les instruments sont le produit intériorisé et réifié, et qu'ils reproduisent à leur tour chaque fois qu'ils sont mis en pratique ». Cf. Boltanski, Les cadres, Paris, Minuit, 1982 : 463.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur le glissement anti-matérialiste du marxisme à l'égard des femmes.

### 1.1.2 - Deuxième constat : le paradigme des nouveaux mouvements ou l'assimilation du féminisme à un mouvement identitaire

Étant donné ce contexte de silence généralisé sur le mouvement féministe, l'exception notable à la règle, la théorie du « nouveau mouvement social », n'était plus une exception mais la théorie hégémonique. Le paradigme tourainien exerçait un monopole sur l'analyse du féminisme dans la discipline depuis le début des années 1980. Et bien qu'il ne fasse pas l'unanimité, bien que son interprétation de la conflictualité sociale soit fortement contestée, sa lecture du mouvement féministe, elle, semblait admise. Du moins, elle n'était pas discutée, elle échappait à la controverse. Personne parmi les concurrents consacrés de la théorie tourainienne ne semblait avoir imaginé que l'interprétation du mouvement féministe puisse en elle-même constituer un enjeu. Si bien que l'assimilation de ce mouvement à un « nouveau mouvement social » n'était pas renversée alors qu'elle servait d'argument à la théorie de la disparition du conflit de classe, qui elle était au centre de la dispute. L'ensemble du modèle théorique proposé par Touraine (1978, 1982, 1992) était en effet fondé sur le postulat de l'avènement d'un nouveau type sociétal caractérisé par une nouvelle conflictualité n'ayant plus pour enjeu le travail. C'est-à-dire la division capital / travail puisque seule cette division est envisagée comme une division sociale du travail dans cette analyse.

« Ce n'est plus la lutte du capital et du travail dans l'usine qui est l'essentiel mais celle des appareils et des usagers, consommateurs ou habitants, définis moins par leurs attributs spécifiques que par leurs résistances à la domination de ces appareils » (Touraine, 1978 : 18).

Paradoxalement étant donné le manque de recherches prenant le féminisme pour objet, je le retrouvais régulièrement dans des typologies formalisées ou non et quelle que soit l'école de pensée, il était systématiquement classé dans la catégorie des « nouveaux mouvements sociaux », des « mouvements culturels », ou des « mouvements identitaires ». Trois appellations qui fonctionnent comme des synonymes du point de vue des interprétations qu'elles accompagnent. L'analyse des mouvements féministes semblait donc délaissée ou concédée au paradigme des « nouveaux mouvements sociaux » (Touraine, 1978, 1992, 1995,

1996; Melucci, 1978, 1997; Dubet et Wieviorka, 1995; Groux, 1996; Farro, 2000; Wieviorka, 2003). C'est-à-dire au point de vue post-matérialiste ou culturaliste qui avait conduit à le disqualifier<sup>13</sup>.

« Alain Touraine nous a appris que pour mériter cette appellation, un mouvement social doit être visible, collectif, revendicatif; pour exister, il lui faut un adversaire clairement désigné. Le destin du mouvement social, c'est, également, sa capacité à passer du social au politique. Or, ces caractères semblent avoir manqué, de façon récurrente à travers l'histoire, au mouvement féministe. Au point que des sociologues, (Alain Touraine lui même) ont hésité dans les dernières années à lui conférer le caractère de mouvement social pour privilégier sa dimension culturelle : les mouvements de femmes ne seraient en quelque sorte que des infra-mouvements impuissants à s'organiser, incapables de passer au politique mais aptes, on ne sait trop comment, à mener de façon souterraine, privée – donc invisible-, la transformation de nos sociétés. Les femmes en tant que « catégorie » auraient donc toujours pour vocation essentielle les mœurs » (Gaspard, 1995 : 149).

Cette disqualification est la première raison pour laquelle il fallait se défaire de cette grille de lecture. Mais quand bien même le mouvement des femmes aurait été qualifié de vrai mouvement social par les sociologues tourainiens, quand bien même il aurait reçu le titre de nouvel acteur central dans le cadre de cette modélisation, elle n'en était pas moins fondée sur une conception naturaliste et idéaliste du groupe des femmes qui l'homogénéisait indûment, qui réduisait le féminisme à une lutte culturelle dénuée de tout fondement et de tout enjeu matériel, de tout rapport avec le travail.

<sup>13</sup> C'est à partir d'un système d'hypothèses fondé sur le postulat de l'avènement d'une nouvelle société dite postindustrielle ou post-matérielle, et d'une méthode particulière (celle de l'intervention sociologique) que le mouvement féministe a été mis à l'épreuve par l'équipe dirigée par Touraine au début des années 80. Selon ce système d'hypothèse, la conflictualité sociale n'est plus fondée sur des enjeux matériels mais sur des enjeux symboliques, soit sur des revendications de reconnaissance et de revalorisation des différences. Toute la démarche consiste à découvrir « le » mouvement central de cette nouvelle société. Le mouvement des femmes est alors identifié comme un candidat potentiel. C'est que le groupe des femmes est rapporté à la différence de genre et que cette différence non analysée est néanmoins considérée comme détachée de tout enjeu matériel. Ce système d'hypothèses accompagne toute une série d'exigences pré-établies par le sociologue pour que s'applique au mouvement des femmes la définition d'un vrai mouvement social, c'est-à-dire pour qu'il devienne le mouvement caractéristique de la nouvelle société. A l'issue de l'analyse, le mouvement féministe français fut jugé défaillant, inapte à « occuper dans la société programmée la place centrale qui fut celle du mouvement ouvrier dans la société industrielle » (Touraine, 1978 : 41). Il n'aurait pas su se situer sur le terrain du nouveau « conflit central » opposant « technocrates » contre « publics » (Touraine, 1992 : 239). Les uns comme les autres étant a-sexués, a-classés, a-racisés. Il aurait été au mieux un mouvement culturel visant bien l'affirmation d'une « expérience de femmes », la reconnaissance d'une spécificité de genre, étape indispensable à la formation d'un mouvement social de femmes selon Touraine. En revanche, il n'aurait pas su relier cette « conscience défensive de soi-même » à « l'affirmation d'objectifs généraux » (Touraine, 1982 : 146).

Les femmes étaient d'abord pensées comme une catégorie biologique si bien que le mouvement des femmes ne pouvait se former selon Touraine sans passer par « l'affirmation têtue d'une expérience de femmes qui est d'abord un corps de femmes, qui est indissolublement nature et culture» (Touraine, 1982 : 146). Ce type de démarche ne semblait pas s'imposer pour les « nouveaux mouvements sociaux » masculins.

Aussi, le sociologue invitait les militantes à dé-socialiser l'appartenance de sexe et à définir le sens de leur mouvement en dehors des contradictions de sexe :

« Plus on définit de manière purement sociale « les problèmes » des femmes, et plus on affaiblit les chances de formation ou de développement d'un mouvement des femmes » (Touraine, 1992 : 241).

« Le conflit n'est pas entre les hommes et les femmes » expliquait-il aux militantes, « mais entre les technocrates et les publics. En ce qui nous concerne ici l'important est que les femmes dans leur ensemble soient rejetées dans le public et réduites à n'être qu'une masse d'usagers et de consommatrices. Le mouvement des femmes ne peut se développer qu'en devenant un des agents principaux de transformation de cette masse en public, en mouvement social qui conteste cette domination de la culture, des genres de vie par la puissance des appareils de gestion » (Touraine, op.cit. : 239).

Ainsi, en examinant ce qui se jouait sous l'assimilation du mouvement féministe à un « nouveau mouvement social » la persistance de l'idée de nature et la négation des contradictions entre femmes apparaissaient ensemble et en premier. Mais elles n'apparaissaient pas seules.

Le classement des mouvements féministes du côté de l'identitaire correspondait également à un déclassement dans l'ordre des luttes. Ce qui est identitaire est à la fois spécifique, non général, non universalisable et non matériel. Ce déclassement qui faisait écho à la secondarisation systématique des luttes féministes sur la scène politique prenait ainsi appui sur une naturalisation/homogénéisation du groupe des femmes et simultanément sur leur négation en tant que travailleuses. Les luttes féministes ou identitaires étaient formellement distinguées du conflit de classe. Le concept de « nouveau mouvement social » avait été forgé dans cette perspective. Il s'agissait bien de découvrir le « nouveau mouvement social » qui remplacerait la classe ouvrière.

Sous cette lecture du mouvement féministe se jouait donc aussi la négation des enjeux proprement matériels de l'oppression des femmes<sup>14</sup>. C'est bien parce que cette oppression était d'emblée réduite à sa dimension culturelle, que le mouvement féministe avait pu être identifié comme un mouvement potentiellement exemplaire de la nouvelle société post-matérielle.

Il reste que l'interprétation tourainienne du mouvement féministe semblait bien s'être imposée pour partie dans le champ sociologique. Le féminisme était en effet le plus souvent pensé -ou tout du moins perçu puisqu'il n'était pas pris pour objet mais il était classé- comme un mouvement identitaire. C'est-à-dire, d'une part, comme un mouvement fondé sur une identité collective féminine déjà là, et d'autre part, comme un mouvement visant la revalorisation de cette identité. Comme si l'identité « femme » existait comme réalité unifiée et qu'elle pouvait constituer le point de départ, le point d'arrivée et l'explication de l'émergence de collectifs féministes. Le groupe des femmes n'était pas vu comme un groupe porteur d'universalité mais au mieux, de revendications spécifiques, identitaires et d'ordre culturel. Leurs luttes se trouvaient déclassées. Le mouvement féministe n'était pas le seul de sa catégorie, cette interprétation était le lot de tous les mouvements dits nouveaux ou culturels censés caractériser les sociétés dites post-industrielles ou post-matérialistes.

Ce qu'ils ont en commun ces « nouveaux mouvements sociaux » - auxquels ont ainsi été déniés des enjeux proprement matériels et ce n'est pas un hasard - c'est d'être portés par des groupes naturalisés : les immigrés, les femmes, les homosexuels, etc. C'est-à-dire ramenés à l'état de nature et définis à partir d'un seul marqueur identitaire (la couleur de peau, le sexe, l'identité sexuelle). Comme s'il n'y avait pas de femmes parmi les immigrés, pas d'immigrés parmi les femmes, tout comme l'analyse de classe oubliait qu'il y avait des ouvrières parmi les ouvriers.

Le nouveau paradigme reproduisait finalement le biais contenu sous le « mythe d'une classe ouvrière unifiée et libératrice de tous les opprimés » (Le Lay, 2003). Du prolétariat comme figure uniforme et unifiée dans une seule et même lutte des classes au paradigme identitaire,

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Wievorka (1996, 136-137) parle ainsi de « communautés de luttes » et de « conflits situés dans le champ de la culture » consistant en des « demandes de reconnaissance de minorités culturelles » tant à propos « des femmes » que des « banlieues » et des « écologistes », tandis que Farro (2000 : 16) décrit les mouvements féministes en termes de « campagnes de défenses des spécificités de genre ».

se retrouvait la même négation des contradictions de sexe et des femmes comme travailleuses. De l'un à l'autre, les mouvements restaient étudiés comme s'ils constituaient des entités, comme si leurs réalités pouvaient se déduire d'un unique principe d'appartenance qui en assurerait l'unité: « La classe objective » avait simplement été remplacée par « le groupe identitaire ».

## 1.1.3 - Troisième constat : une sociologie marquée par la disqualification du concept de classes

La sociologie des mouvements sociaux était par ailleurs profondément marquée par le contexte de refoulement généralisé du cadre théorique marxien (Neveu, 1996 : 35). En examinant les ouvrages de référence qui proposaient une classification des différentes approches de la contestation, Béroud, Mouriaux et Vakaloulis (1998 : 29), constataient non seulement cette « allergie dominante », mais une tendance forte à dénaturer l'analyse marxienne de la lutte des classes.

Si cette distanciation vis-à-vis de l'héritage marxien, repérée par plusieurs auteurs, n'était pas propre à l'analyse des luttes sociales<sup>15</sup>, elle opérait au contraire de manière transversale sur l'ensemble de la sociologie depuis le début des années 80 (Bouffartigue, 2004; Chauvel, Cours-Salies, Hoarau, Le Lay, Ramaux et Sciardet, 2003; Pfefferkorn, 2007), elle configurait néanmoins très fortement celle des mouvements sociaux.

La dominance du paradigme tourainien en était symptomatique. Touraine ne cachait pas son aversion pour le matérialisme historique qui constituait l'orientation forte de ces travaux<sup>16</sup>.

<sup>15 «</sup> l'extraodinaire perdurance de l'invocation du « marxisme » comme tactique de disqualification académique », pour reprendre Wacquant, débordait largement la discipline. Wacquant, « Notes tardives sur le « marxisme » de Bourdieu », dans Bidet (dir.), *Autour de Pierre Bourdieu*, Paris, PUF, *Actuel Marx*, N°20, 1996, 83-90 : 84)

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Aguitton et Bensaïd relèvent et commentent cette opposition décrite par Touraine (1996) lui-mêine: « " En fait, deux sociologies s'opposent ici : celle qui croit à l'existence d'une logique implacable des systèmes sociaux et qui déchiffre les conduites des acteurs comme des signes de la logique de domination qui s'y exerce, et, de l'autre côté, celui où je me place, celle qui croit aux acteurs et les définit par leurs orientations culturelles et, plus profondément, par la représentation d'eux-mêmes comme sujets autant que par les conflits et les rapports sociaux où ils sont placés ". Soit donc une « sociologie (tourainienne) de la liberté » contre une « sociologie (marxienne ou bourdieusienne ?) de la nécessité ». Aguitton et Bensaïd, Le retour de la question sociale : le renouveau des mouvements sociaux en France, Lausanne, Cahiers libres, 1997: 10.

« Ce n'est pas l'activité matérielle qui détermine le reste de la société » (Touraine, 1978 : 70).

Mais cette distanciation se retrouvait également ailleurs, dans la relecture bourdieusienne du concept de classe notamment (Mouriaux, 2003 : 15-31), tout comme dans l'apparition d'une nouvelle rhétorique.

« En France c'est le discours de *l'exclusion* qui va s'affirmer tant dans l'espace public que dans l'espace académique et, sur le plan conceptuel, le *rapport social* va se voir remplacer par la notion de *lien social*. Ce faisant on retrouvera dans les années 1980 et 1990 une tendance déjà séculaire à l'occultation du conflit en sociologie. Car ces « nouvelles » rhétoriques, celles de l'individualisme méthodologique, de la moyennisation, de l'individualisation, de l'exclusion, ont en commun la négation des classes, voire du conflit » (Pfefferkorn, 2007 : 103).

Avec ce refoulement, l'analyse de la conflictualité sociale en termes de rapports sociaux ou de contradictions matérielles avaient perdu du terrain au profit de visions plus pointillistes, culturalistes, interactionnistes ou individualistes et souvent plus conciliatrices du monde social.

## 1.1.4 - Quatrième constat : l'analyse en termes de mouvement social sexué et sa marginalisation

En marge, cependant et à contre-courant, l'analyse sociologique de la combativité féminine se déployant soit dans des secteurs d'emploi très féminisés (la coordination des infirmières, la lutte des assistantes sociales), soit au sein de mouvements mixtes à hégémonie masculine (novembre-décembre 1995<sup>17</sup>, le mouvement des chômeurs<sup>18</sup>) progressait sous la

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Heinen et Trat, (coord.) Hommes et femmes dans le mouvement social, Cahiers du Gedisst, N°18, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Dunezat, « Des mouvements sociaux sexués », Nouvelles Questions Féministes, vol. 19, N° 2-3-4, Paris, 1998 : ; Dunezat, « Mouvements sociaux sexués : reproduction et changements », Cahiers du genre, N°26, Paris, L'Harmattan, 1999 : 101-109; Dunezat. Chômage et action collective. Luttes dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe. Thèse de sociologie. Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, 2004.

conceptualisation du « mouvement social sexué » <sup>19</sup>. Celle-ci avait fait son entrée dans le champ au début des années 1990. C'est-à-dire très tardivement si l'on considère le moment où elle a germé <sup>20</sup>, encore plus tardivement si l'on considère ses prémisses théoriques qui ont été produites au sein même du mouvement féministe dès le début des années 1970 <sup>21</sup>. Et elle restait très largement marginalisée <sup>22</sup>.

Un cloisonnement disciplinaire continuait d'opérer entre, d'un côté, les recherches sur les mouvements sociaux mixtes sous hégémonie masculine pensés au masculin-neutre<sup>23</sup> comme s'ils étaient a-sexués, et de l'autre, la problématique consistant au contraire à interroger les luttes sociales en termes de rapports sociaux de sexe<sup>24</sup>.

Dans cette perspective, il ne s'agissait « pas simplement de rajouter les femmes comme un plus qui viendrait colorer le mouvement » mais d'accorder aux rapports sociaux de sexe, le statut d'un vrai rapport social, celui d'un rapport de classe, imprégnant en profondeur tous les mouvements sociaux (Kergoat, 1992 : 122).

féminines et de l'existence du sexe.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> En plus des travaux précités, nous renvoyons aux ouvrages, articles et thèses suivantes: Kergoat et al., *Les infirmières et leur coordination, 1988-1989*, Paris, Éditions Lamarre, 1992; Trat, « Mouvements sociaux », dans Hirata, Laborie, Le Doaré et Sénotier (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000: 130-135; Trat, *Genre et mouvements sociaux*. Thèse de doctorat sur travaux de sociologie, en sciences humaines et sociales, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2002; Le Doaré, « Les femmes sont-elles différentes ou divisées? Une question posée aux mouvements sociaux »; communication présentée dans le cadre du colloque *Le féminisme, comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité*, Montréal, 12-13 juin 2001; Le Doaré, « Genre et mouvement populaire en Amérique latine. Une lecture "occidentale" », dans *Groupe Regards Critiques*, Université de Lausanne, http://www.unil.ch/GRC/docs/ain/aml/ledoare.txt.html; Masson, *Les femmes indiennes au Chiapas (Mexique): un mouvement féministe postcolonial? Tzome lxuk*: étude de cas d'une coopérative de femmes tojolabales. Thèse de doctorat en sociologie. Octobre. Université de Paris 8, 2005.

 <sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Kergoat, Bulledor ou l'histoire d'une mobilisation ouvrière, Paris, éditions du seuil, 1973.
 <sup>21</sup> Plus justement la conceptualisation en termes de rapports sociaux de sexe et de mouvement social sexué puise dans une partie de la production théorique féministe, celle qui rejette toute explication biologique des pratiques

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Cela est toujours vrai même si le genre compte désormais au nombre des entrées que l'on trouve parfois dans les manuels de sociologie des mouvements sociaux : « la plupart des publications sur l'action collective ne font toujours pas du genre un outil d'analyse du militantisme » (Roux, Perrin, Pannatier et Cossy, *Les logiques patriarcales du militantisme, Nouvelles questions féministes*, Vol.24, N°3, 2005 :5).

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> « La catégorie homme en tant que catégorie sociologique spécifiée n'existe pas. Non qu'elle ne serve jamais de référence aux études descriptives des phénomènes les plus divers, ou aux théories générales, bien au contraire. Mais ce fonctionnement de la pensée demeure inconscient. On croit parler en général alors qu'en réalité on parle au masculin » (Mathieu, *L'anatomie politique*, sous-titré Catégorisation et idéologies du sexe, Paris, Côtéfemmes éditions, 1991 : 36).

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Selon Trat (2000), ce cloisonnement n'est pas propre à la sociologie française, il a une dimension internationale. *Cf.* Trat, « mouvements sociaux », dans Hirata, Laborie, Le Doaré et Sénotier (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000 : 130-135. Pour une comparaison France / Etats-Unis, nous renvoyons à l'état des lieux dressé par Dunezat « Le traitement du genre dans l'analyse des mouvements sociaux : France/Etats-Unis », dans Fougeyrollas-Schwebel et Varikas, (coord.), *Féminismes. Recompositions et mutations, Cahiers du Genre*, hors-série, L'Harmattan, Paris, 2006 : 117-142.

Cette démarche ne venait donc pas simplement combler le manque d'intérêt dans l'étude des mouvements sociaux pour leur dimension sexuée, comme s'il s'agissait d'une simple « option » de recherche. Les travaux auxquels nous nous référons montraient au contraire très précisément que l'occultation des contradictions de sexe faussait l'analyse des conflits sociaux, qu'elle induisait des biais, dont le substantialisme à travers lequel la question du collectif était le plus souvent posée, lorsqu'elle était posée, que ce soit sous les concepts de classe (a-sexuée) ou d'identité collective (Dunezat, 1999, 2004).

La proposition de Devreux (1988) de théoriser toutes les pratiques masculines en termes de rapports sociaux de sexe permet de mesurer l'état du chantier ouvert par cette problématique.

Ces quatre constats, le délaissement du mouvement féministe comme objet, la référence dominante au paradigme identitaire concernant ce mouvement, la disqualification de l'analyse en termes de classe, et la marginalisation persistante de la problématique formulée en termes de rapports sociaux de sexe nous apparaissaient très étroitement liés.

Il nous semblait en particulier que cette marginalisation pouvait contribuer à expliquer la dominance du paradigme tourainien et que celui-ci puisse continuer de s'appuyer sur l'argument des luttes de femmes en les associant à des luttes identitaires, culturelles, sans enjeux matériels, marginales pour le changement social.

La coordination des infirmières (Kergoat et al., 1992) était une lutte à hégémonie féminine et elle était, de toute évidence, un conflit du travail, ainsi en était-il des luttes des ouvrières (Kergoat, 1982) et de celle conduite par les assistantes sociales (Trat, 2000). Or, c'est bien en référence à l'absence de ce type de conflit que la pertinence du concept de classe était contestée en sociologie des mouvements sociaux. Tandis que les partisans de ce concept en réservaient l'application au seul mouvement ouvrier sans l'analyser comme un mouvement sexué.

Quelques-uns des enjeux liés à l'adoption de la problématique des rapports sociaux de sexe semblaient ainsi d'ores et déjà se dessiner. Elle se heurtait à de nombreuses résistances, elle s'inscrivait en faux contre l'hypothèse de la centralité des contradictions de classe et contre

celle de leurs disparitions. Elle démontrait la dimension heuristique du cadre théorique marxien en étendant son champ d'application et elle éclairait ce qui était fortement invisibilisé: la combativité féminine dont elle montrait qu'elle n'était nullement détachée d'enjeux matériels. Elle dénaturalisait et les femmes et leurs luttes qui s'en trouvaient repolitisées.

\*\*\*

C'est donc du côté de cette problématique qui était la seule à contenir une théorie sociologique de l'appartenance de sexe, formulée en termes de rapports sociaux de sexe, que se trouvaient les clés théoriques pour interroger sociologiquement notre objet. Ce qui nous conduisait à resserrer notre questionnement, à examiner plus précisément ce qui distinguait cette problématique des rapports sociaux de sexe d'autres théorisations du groupe des femmes, des théorisations en termes de genre et de classe de sexe en particulier. Comme nous allons le voir maintenant, l'introduction des rapports sociaux de sexe dans l'analyse des mouvements sociaux qui a donné naissance au concept de mouvement social sexué n'est qu'une des applications particulières d'un système de propositions théoriques qui consiste plus largement à interroger les conflits sociaux en termes de contradictions au pluriel. Ce système de propositions repose sur un postulat fort : celui de la « coextensivité » et de la « consubstantialité » des rapports sociaux (Kergoat, 1984, 2001, 2007). Si son application conduit à définir les groupes de sexe comme des classes, elle vient complexifier la définition même du concept de classe, la classe n'étant plus le produit d'une seule contradiction qu'elle soit principale ou centrale.

# 1.2 - Le postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux

### 1.2.1 - Retour sur la genèse d'une nouvelle conceptualisation

Ce sont, au départ, les pratiques revendicatives des ouvrières - « ni femmes ni ouvriers » - (1982), puis celles des infirmières (1992), qui ont conduit Kergoat à théoriser et à formaliser l'intrication des rapports sociaux et leurs relations de co-construction.

Comprendre ces pratiques, qui ne s'épuisaient ni dans les contradictions de classe ni dans les contradictions de sexe, commandait la mise en place d'un nouveau cadre théorique et supposait de le construire à contre-courant. Il fallait notamment opérer une double rupture : avec l'hypothèse de la centralité du conflit de classe et avec celle de sa disparition.

L'une et l'autre, bien qu'elles s'opposent frontalement, produisaient des analyses tronquées de la conflictualité sociale et de ses recompositions. La première, - nous renvoyons ici en particulier au paradigme des « nouveaux mouvements sociaux » - analysait les luttes de femmes comme des luttes biologiquement féminines auxquelles elle refusait le statut de conflit ayant pour enjeu le travail. Ces luttes étaient exclusivement symboliques ou culturelles. Pour la seconde, l'appartenance de sexe ne comptait pas. Elle n'était pas un enjeu politique, elle renvoyait tout au plus à un problème de fausse conscience et non de contradiction interne à la classe ouvrière, seule la contradiction de classe étant théorisée.

Dès lors qu'on les étudiait, il apparaissait que les ouvrières étaient combatives. Elles n'avaient pas disparu, pas plus que leurs luttes qui continuaient de se situer sur le terrain même du travail. Leurs pratiques revendicatives n'étaient pas celles des ouvriers, elles s'ordonnaient différemment et cette différence ne s'expliquait ni en termes de nature féminine, ni en termes de surexploitation.

C'est donc sous la poussée des luttes réelles (des ouvrières d'abord, des infirmières ensuite) et en raison de l'impasse de la sociologie dominante, que s'imposait la mise en place d'une nouvelle modélisation. La figure emblématique de l'ouvrier homme, blanc, adulte, à laquelle renvoyait l'analyse de classe était inopérante. Celle des « classes de sexe » (Delphy, 1970; Guillaumin, 1978 a et b) ou la prise en compte du « sexe social » (Mathieu, 1991) qui renversait l'évidence naturaliste, n'avait pas fait son entrée dans l'analyse des luttes sociales. Le mouvement féministe faisait partie des objets délaissés ou concédés au paradigme des « nouveaux mouvements sociaux », fondé sur une vision du groupe des femmes en termes d'identité féminine ou de différence de genre. Cette analyse naturalisait l'appartenance de sexe et niait les contradictions de classe.

Il fallait donc « aller à contre-courant de la majeure partie des travaux portant sur la « classe ouvrière » :

« En effet, ils reposent trop souvent sur le postulat selon lequel cette classe serait une et indivisible et les variables de sexe (entendez : le fait d'être femme) n'introduiraient jamais que des modifications mineures n'altérant en rien le grand modèle dominant. Pour notre part, nous pensons au contraire qu'à l'intérieur même de la classe ouvrière, le fait d'être homme ou femme n'est pas indifférent : non seulement les situations sont différentes mais il y a de surcroît une manière homme et une manière femme d'être ouvrier » (Kergoat, 1982 : 5).

Mais il fallait aussi et peut-être plus fortement encore résister à la disqualification généralisée du cadre théorique marxien. Cette disqualification prenait appui sur les luttes portées par les femmes pour postuler l'avènement d'une nouvelle conflictualité détachée de l'organisation du travail. Elle conduisait donc à oublier que les femmes sont aussi des travailleuses, non seulement lorsqu'elles sont ouvrières, mais aussi lorsqu'elles sont assignées au travail domestique, non seulement dans la sphère dite productive mais aussi dans la sphère dite reproductive. Simultanément, elle prenait les femmes pour un groupe biologique, culturellement dominé et non pas exploité en dépit des avancées anthropologiques et sociologiques sur la question de la division sexuelle du travail. Rappelons que cette question a été investie par la théorisation en termes de classe de sexe dès le début des années 1970 (Delphy, 1970; Guillaumin, 1978 a et b; Mathieu, 1971; Tabet, 1979). Le recours au concept de classe a eu dès le départ notamment pour enjeu l'application d'un mode d'explication matérialiste à l'analyse de l'oppression des femmes.

C'est donc à ce contexte particulier qu'il faut rapporter le postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux, ce qui contribue à expliquer sa construction et ses implications théoriques. Nous voudrions revenir sur ces implications avant de montrer ce qu'elles induisent pour la théorisation de la classe des femmes.

### 1.2.2 - Son contenu théorique

Ce postulat contient plusieurs niveaux de construction théorique qui font système, qui sont indissociables. Nous les séparons ici pour les besoins de l'explication.

- 1) Il prend d'abord appui sur le concept marxien de rapport social de classe, sur la définition dialectique et matérialiste de la domination que ce concept contient pour en généraliser l'application non seulement aux rapports entre hommes et femmes, mais encore à l'ensemble des rapports sociaux fondamentaux. C'est-à-dire à tout rapport de pouvoir qui structure l'ensemble sociétal de manière transversale<sup>25</sup>, et qui organise le monde social en classes et en classements exhaustifs (dans lesquels tout le monde est classé) et hiérarchiques. C'est-à-dire antagoniques (blanc-he-s/non-blanc-he-s, colonisé-e-s/colonisateurs-trices, prolétaires/propriétaires des moyens de production, hommes/femmes, etc.)
- 2) Ainsi théorisés, les rapports sociaux fondamentaux sont tout à la fois irréductibles les uns aux autres et comparables entre eux. Ce sont des antagonismes, des rapports entre des forces contraires. Ils sont ni moins ni plus vivants les uns que les autres, ni moins ni plus fondés sur les idées ou sur la matière, ils sont co-extensifs. Si bien qu'ils ne peuvent être ni hiérarchisés, ni simplement juxtaposés. Ils entretiennent au contraire des relations de co-production. Ces relations sont réciproques, les rapports sociaux sont « consubstantiels ».

Ce système théorique rejoint ainsi d'autres propositions d'articulation des rapports de pouvoir ou des oppressions (Dechauffour, 2007; Dorlin, 2005; Juteau, 1999; Lépinard, 2005; Masson, 2004, Falquet, Lada et Rabaud, 2006, Kergoat, 2007<sup>26</sup>). Toutefois toutes les propositions ne se

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Sur ce caractère de transversalité, nous renvoyons en particulier à Daune Richard et Devreux, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique, Recherches féministes, 1992, vol.5, N°2:7-30. Elles précisent : les rapports sociaux de sexe constituent « une logique d'organisation du social qui forme un système à travers l'ensemble de l'espace social, sans qu'il y ait a priori prépondérance d'une sphère. Ce caractère de transversalité renvoie, pour nous, à la définition même d'un rapport social fondamental, c'est-à-dire d'un rapport autour duquel s'organise et se structure l'ensemble de la société » (10-11). Pour ses applications voir aussi : Collectif, Le sexe du travail, Presses Universitaires de Grenoble, 1984.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Ces travaux ont pour point commun de proposer ou de tenter des synthèses des différentes modélisations disponibles. Mais l'abondance de la littérature sur le thème « Gender, Class, Race » rend l'exercice particulièrement difficile.

recouvrent pas, parfois même elles s'opposent. C'est le cas entre le raisonnement multiculturaliste et la modélisation qui consiste à raisonner en termes de rapports sociaux. Ces deux approches se contredisent en amont sur la manière de conceptualiser les rapports de pouvoir, leurs fondements et leurs enjeux, celui des hommes sur les femmes notamment. Elles s'opposent sur la question préalable de savoir ce qu'il s'agit d'articuler exactement : qu'est-ce qu'un rapport de pouvoir ? Comment expliquer l'oppression ? Quelle place faire à la nature, à l'idéel et au matériel dans l'explication des hiérarchies sociales ?

Le postulat de la coextensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux est pour sa part indissociable du concept de rapport social au sens dialectique et matérialiste du terme. C'est pourquoi il nous faut en partir avant d'en arriver à la question de « l'articulation » puis de ce qu'elle implique pour l'analyse de la classe des femmes. Nous insisterons ici sur deux des éléments de définition d'un « rapport social » que nous avons, pour notre part, plus particulièrement fait travailler<sup>27</sup>.

#### A. Le contenu dialectique et matérialiste de la notion de rapport social

« Le rapport social est, au départ, une tension qui traverse le champ social. Ce n'est donc pas quelque-chose de réifiable. Cette tension érige certains phénomènes sociaux en enjeux autour desquels se constituent des groupes aux intérêts antagonistes. En l'occurrence, il s'agit ici du groupe social hommes et du groupe social femmes - lesquels ne sont en rien confondables avec la bicatégorisation biologique mâles/femelles.

Ces groupes sont donc en tension permanente autour d'un enjeu, ici le travail et ses divisions. C'est pourquoi l'on peut avancer les propositions suivantes : rapports sociaux de sexe et division sexuelle du travail sont deux termes indissociables et qui forment épistémologiquement système; la division sexuelle du travail a le statut d'enjeu des rapports sociaux de sexe. Ces derniers sont caractérisés par les dimensions suivantes :

- la relation entre les groupes ainsi définis est antagonique;
- les différences constatées entre les pratiques des hommes et des femmes sont des construits sociaux, et ne relèvent pas d'une causalité biologique;
- ce construit social a une base matérielle et pas seulement idéologique en d'autres termes, le "changement des mentalités" ne se fera jamais spontannément s'il reste déconnecté de la division du travail concrète -, on peut donc en faire une approche historique et le périodiser; ces rapports sociaux reposent d'abord et avant tout sur un rapport hiérarchique entre les sexes; il s'agit bien là d'un rapport de pouvoir, de domination » (Kergoat, 2001 : 40).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Pour des définitions plus exhaustives, nous renvoyons aux différents travaux de D. Kergoat, ainsi qu'aux thèses de Lada et de Dunezat en particulier. *Cf.* bibliographie.

Comme nous l'annoncions au commencement de cette introduction, le cadre théorique marxien a été forgé pour penser le renversement du rapport social de classe. Cela supposait de rompre avec l'idéologie qui rendait ce renversement impensable, de lui opposer un mode d'explication démontrant que l'existence des classes prolétaires et bourgeoises était un produit de l'histoire, qu'elle était donc transitoire. Puisque chez Marx, « les hommes (sic) font leur histoire »<sup>28</sup>, la contradiction de classe pouvait et devait être dépassée. C'est cette charge subversive qu'il s'agit de faire travailler et d'étendre en appliquant le concept de rapport social à l'analyse de tout rapport social fondamental, dont le rapport hommes/femmes.

### a. Rapport social = contradiction historique

Ce concept renvoie d'abord à un mode de pensée dialectique. Un rapport social est une contradiction, il produit donc des groupes antagoniques. C'est-à-dire opposés et unis selon le principe de l'unité des contraires<sup>29</sup>, auquel l'analyse culturaliste oppose celui d'égalité ou d'identité dans la différence. Ce qui a plusieurs implications concernant la définition même des groupes antagoniques, d'hommes et de femmes notamment.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé » Marx, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte* (1<sup>re</sup> éd. 1852), trad. Franç. Paris, Editions Sociales : 15.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Sur le principe de l'unité des contraires, nous référons en particulier à l'article de Mathieu : « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-uns de leurs interprétations en ethnologie », dans Mathieu, *L'anatomie politique*, Paris, Coté-femmes éditions, 1991, (1<sup>ère</sup> éd. 1985) : 131-225.

Selon le principe dialectique, ces groupes sont des classes qui n'existent pas indépendamment l'une de l'autre, ni en amont, ni au-delà du rapport qui les constitue (Delphy, 2001 : 9<sup>30</sup>).

On ne peut donc les penser séparément ni même ensemble, mais en dehors de ce rapport qui les unit, les produit et les reproduit<sup>31</sup>. Réciproquement, la suppression de ce rapport qui est une contradiction induit *de facto* celle des termes du rapport ou de la contradiction.

Comme la terminologie l'indique ce rapport est « social ». Dire qu'il est « social », c'est dire qu'il n'a pas de causalité biologique, qu'il n'est pas naturel, qu'il est historique et donc réversible. Un rapport social est en effet un rapport de force dynamique qui se joue et se rejoue en permanence, il est vivant et il se déplace. Il s'agit d'une « tension » entre l'oppression et la résistance à l'oppression et non d'un système fermé de domination.

C'est en tant que tel que le rapport social est premier dans l'explication de la constitution des groupes sociaux et de leur hiérarchie. Faute de le placer en premier, on oublie que les propriétés de ces groupes sont des propriétés de positions, soit des propriétés liées aux positions occupées dans les rapports sociaux ici et maintenant. On renoue alors avec le mode

<sup>30</sup> Le concept de classes « dit que l'on ne peut pas considérer chaque groupe séparément de l'autre, puisqu'ils sont unis par un rapport de domination, ni même les considérer ensemble mais indépendamment de ce rapport. Caractérisant ce rapport comme un rapport d'exploitation économique, le concept de classe met en outre la domination sociale au coeur de l'explication. On peut discuter des mobiles (l'exploitation économique) attribués à cette domination, on peut même les contester ou les changer sans qu'il soit besoin de changer le schéma fondamental. C'est un concept lié à une vision conflictuelle et donc duelle de la société et qui, de ce fait, a ses limites; mais on voit en revanche comment il s'applique aux classifications exhaustives, hiérarchiques et justement dichotomiques; mais surtout aux classifications qui sont internes à une société donnée comme les classifications femmes/hommes, adultes/enfants, blancs/non-blancs, etc. Faute d'utiliser ce concept et la théorie qu'il contient de la constitution simultanée et des groupes et de leur hiérarchisation, on est conduit à considérer implicitement les groupes sociaux comme des ethnies se rencontrant par hasard sur un même territoire, et auraient pu, n'était cette malheureuse rencontre, vivre en paix, chacun de leur côté « le reste de leur âge », comme le dit Ronsard. Le concept de classe part de la notion de construction sociale et en précise les implications. Les groupes ne sont plus sui generis, constitués avant leur mise en rapport. C'est au contraire leur rapport qui les constitue en tant que tels. Il s'agit donc de découvrir les pratiques sociales, les rapports sociaux qui, en constituant la division sexuelle, créent les groupes dits « de sexe » ». (Delphy, « De l'exploitation au concept de genre », Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, août 1998: 24).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Ce contenu dialectique des rapports entre les groupes de sexe est mis en évidence dès les premières déconstructions féministes des catégories de sexe. Mathieu (1971, rééd. 1991) a tout particulièrement insisté sur l'inséparabilité logique des deux catégories de sexe et sur l'importance de les conceptualiser comme des parties d'un système. Si bien que chacune d'elles se définit de manière relative, les catégories de sexe ne sont plus des en-soi séparés mais elles se définissent dans et par leur relation : « (…) puisque dans nos sociétés les deux catégories de sexe couvrent la totalité du champ social, il semble logique que toute spécificité de l'une ne se définisse que dans sont rapport à une spécificité de l'autre, et que l'une comme l'autre ne puissent être étudiées isolément, du moins sans qu'elles n'aient été auparavant pleinement conceptualisées comme éléments d'un système structural » (Mathieu, L'anatomie politique, Paris, Côté-femmes éditions, 1991 : 37).

de pensée substantialiste qui prend les propriétés pour des propriétés intrinsèques et qui part de ces propriétés pour analyser le social. Dans le mode de pensée substantialiste, « le sexe », « le corps des femmes », « la couleur de peau » sont investis d'une valeur causale. Ils sont explicatifs de l'organisation sociale. Dans une sociologie des rapports sociaux, les propriétés des groupes sont conceptualisées comme des produits sociaux, des « marqueurs » socialement construits et parfaitement arbitraires vis-à-vis de la nature (Delphy, 2001 : 243-260 ; Mathieu, 2000). Cela veut dire qu'il n'y a rien dans les corps féminins qui soit explicatif ou antérieur au rapport de pouvoir des hommes sur les femmes (Guillaumin, 1978 a et b).

Le sexe est tout entier social (Hurtig, Kail et Rouch, 1991). Il n'y a donc aucune raison de maintenir la notion de « sexe » en dehors de la théorisation des rapports entre hommes et femmes comme le fait, parfois, l'analyse en termes de « genre » (Dechauffour et Descarries, 2006; Delphy, 1991; Mathieu, 2000). C'est l'une des raisons pour lesquelles « rapports sociaux de sexe » et « genre » ne sont pas interchangeables. Le concept de « genre » peut en effet être mobilisé par opposition au sexe par souci de distinguer le social du non social, le culturel du naturel<sup>32</sup>. Il sert alors à désigner la part sociale ou socialement et historiquement construite des rapports entre hommes et femmes comme si une partie de ces rapports demeuraient en dehors du social et de l'histoire, en l'occurrence : ce qu'ils doivent au sexe. Si nous préférons parler de rapports sociaux de sexe plutôt que de genre ou de rapports de genre, c'est notamment que nous refusons l'idée qu'il puisse exister quelque chose dans ces rapports qui échappe au social, que le sexe soit biologique et qu'il conserve « le statut de réel incontournable » (Mathieu, 2000 : 197-198). Autrement dit, la conceptualisation en termes de rapports sociaux de sexe, au sens où nous l'entendons ici prolonge l'idée que « le genre précède le sexe » (Delphy, 1991), au point d'avancer qu'il n'y a pas lieu de les distinguer du point de vue de la théorisation<sup>33</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Sur l'ambiguïté du concept de genre, voir en particulier Pfefferkorn, 2007 : 282-297.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Sur le débat concernant la part sociale de la construction du sexe dans la théorie féministe, nous renvoyons en particulier aux travaux suivants: Hurtig, Kail et Rouch (coord.), Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes, Paris, Editions du CNRS, 1991. Mathieu, L'anatomie politique, sous-titré Catégorisation et idéologies du sexe, Paris, Côté-femmes éditions, 1991; Mathieu, « Sexe et genre », dans Hirata, Laborie, Le Doaré, Senotier (coord.), Dictionnaire critique du féminisme, PUF, Paris, 2000, p. 196-197; Collin, « Théories de la différence des sexes » dans Hirata, Laborie, Le Doaré et Senotier (coord.), Dictionnaire critique du féminisme, PUF, Paris, 2000, p. 26-35. Collin, « Différence/indifférence des sexes », Actuel-Marx, « Les rapports sociaux de sexe », n° 30, PUF, Paris, 2001, p. 183-199.

#### b. Rapport social = rapport de production idéel et matériel

La deuxième particularité du concept de rapport social tient au mode d'explication matérialiste. Il s'agit bien ici du mode d'explication au sens épistémologique qui s'est construit contre l'idéalisme, c'est-à-dire contre une conception idéaliste de l'histoire humaine qui donnait aux idées un statut d'antériorité et qui en faisait le facteur déterminant du monde et du changement social. Le matérialisme constitue d'abord une méthode d'analyse scientifique de l'histoire, qui consiste à envisager les idées comme étant celles des individus (sic) réels, celles « des hommes en chair en os » pour emprunter directement à Marx.

Les idées sont alors le produit d'une activité humaine et c'est de cette activité dont il faut partir pour comprendre le monde.

« Les prémisses dont nous partons ne sont pas des bases arbitraires, des dogmes; ce sont des bases réelles dont on ne peut faire abstraction qu'en imagination. Ce sont des individus réels, leur action et leurs conditions d'existence matérielles, celles qu'ils ont trouvées toute prêtes, comme aussi celles qui sont nées de leur propre action. Ces bases sont donc vérifiables par voie purement empirique. La condition première de toute histoire humaine est naturellement l'existence d'êtres humains vivants » (Marx, 1970 : 98).

Le matérialisme ne doit donc pas être confondu avec l'économicisme. Nous l'utilisons ici pour désigner la méthode fondée sur la prémisse selon laquelle ce sont les êtres humains qui produisent leurs représentations, leurs idées. Celles-ci ne peuvent donc être dissociées de leurs producteurs-productrices et de leurs conditions matérielles d'existence, soit de la manière dont ils et elles produisent leur vie. Car ce qu'ils et elles sont dépend d'abord de cette production.

« A l'encontre de la philosophie allemande qui descend du ciel sur la terre, c'est de la terre au ciel que l'on monte ici. Autrement dit, on ne part pas de ce que les hommes disent, s'imaginent, se représentent, ni non plus de ce qu'ils sont dans les paroles, la pensée, l'imagination et la représentation d'autrui, pour aboutir ensuite aux hommes en chair et en os; non, on part des hommes dans leur activité réelle, et c'est à partir de leur processus de vie réel que l'on représente aussi le développement des reflets et des échos idéologiques de ce processus vital. Même les fantasmagories qui naissent dans le cerveau des hommes sont des sublimations résultant nécessairement du processus de leur vie matérielle (...). De ce fait, la morale, la religion, la métaphysique et tout le reste de l'idéologie, ainsi que les formes de conscience qui leur correspondent, perdent

aussitôt toute apparence d'autonomie. (...) Ce n'est pas la conscience qui détermine la vie, mais la vie qui détermine la conscience. Dans la première façon de considérer les choses, on part de la conscience comme étant l'individu vivant; dans la seconde façon, qui correspond à la vie réelle, on part des individus réels et vivants eux-mêmes et l'on considère la conscience comme étant seulement leur conscience » (Marx, 1970 : 106)

En mobilisant le concept de rapport social, c'est cette méthode d'analyse qu'il s'agit de faire travailler. Il s'agit donc de rendre compte de façon matérialiste de la domination, de l'organisation du monde social, de ses structures et de ses divisions en classes. Cela suppose de considérer d'emblée que cette organisation sociale est le produit des activités et des rapports humains et que ceux-ci sont toujours des « rapports de production de la vie » (Godelier, 1984). L'adoption de cette prémisse ne doit pas conduire à nier l'importance de l'idéologie.

En revanche, elle suppose de ne pas détacher l'idéel des conditions matérielles d'existence et des rapports de production.

Insister sur le fondement et sur les enjeux matériels de la domination nous semble crucial aujourd'hui tant la tendance à la réduire à ses dimensions symboliques ou idéelles est forte.

S'agissant de l'analyse des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, cette tendance idéaliste est loin d'être nouvelle. On la retrouve sous différentes formes, elle est d'abord repérable dans les relectures marxistes qui réduisent la pertinence du matérialisme à l'une de ces applications particulières : soit au rapport capital / travail. Ce rapport social serait le seul à reposer sur une exploitation matérielle et le matérialisme comme méthode d'analyse ne vaudrait que pour l'étude de la domination de classe. Hors de cette domination, pour ce qui est du racisme et de l'oppression des femmes, l'idéalisme pourrait s'appliquer, on pourrait placer ces rapports sociaux « la tête en bas <sup>34</sup>». Cela ne constituerait pas une erreur de méthode. Au contraire, l'erreur serait d'élargir le matérialisme au-delà des classes. Delphy (1998, 2001) a amplement démontré l'absurdité de cette proposition d'abord sur un plan purement épistémologique ou purement théorique. Réagissant à la disqualification de sa démarche qui fût taxée d'économicisme pour la simple raison qu'elle démontrait l'existence

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Selon la formule utilisée par K. Marx pour caractériser le mode d'explication idéaliste, dans *L'idéologie* allemande.

d'un rapport d'exploitation économique entre hommes et femmes, Delphy reprécise ainsi le statut des idées dans l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes :

« Dire que l'idéologie a une action sur le réel est une chose, mais le fait que l'idéologie est matérielle (i.e peut être la cause de certains effets) n'implique pas qu'elle puisse être la cause ultime, car ceci à son tour implique que l'idéologie serait sa propre cause. Accepter ceci, c'est retomber dans une théorie de la culture comme totalement arbitraire- théorie qui n'est que l'une des expressions de l'idéalisme. L'idéalisme est la théorie- en fait peu théorisée puisqu'elle est précisément l'idéologie dominante- selon laquelle la structure sociale est produite par des idées, qui sont ellesmêmes produites par rien » (Delphy, 1982 rééd. 1998 : 76-77).

Le même point de vue matérialiste - ou le même renversement de l'idéalisme - est au fondement de la démarche de Guillaumin (1978 a et b). Ses travaux montrent bien que l'adoption d'un raisonnement matérialiste ne suppose en aucun cas de délaisser les idées, celles de sexe et de race notamment. Mais elle suppose, en revanche, de considérer l'idéel et le matériel comme deux faces d'une même réalité.

Ainsi, les rapports sociaux fondamentaux sont tous, indissociablement, « des rapports de domination symbolique, d'oppression physique et d'exploitation matérielle » (Dunezat, 2004). Ils n'ont ni fondement, ni finalité naturels. Ils trouvent donc leur explication dans l'organisation « des activités humaines qui produisent idéellement et matériellement de la vie en société » (Godelier, 1984; Hirata et Zarifian, 2000; Dunezat, 2004). Ce sont des rapports de production et d'exploitation.

Les rapports sociaux de sexe et de race ont donc, comme les autres rapports de pouvoir, une base matérielle même s'ils ont aussi une base idéelle. Ils ne sauraient être exclusivement idéels pour la raison simple que les idées de sexe et de race ne sont pas indépendantes des rapports de production de la vie.

Là, apparaît un double enjeu dans le contexte du « retour » ou du « renouveau » des classes sociales<sup>35</sup>:

- 1) celui de rendre les rapports sociaux fondamentaux, non pas réductibles les uns aux autres, mais bien comparables entre eux, quand la contradiction de classe demeure « indûment » particularisée. C'est-à-dire la seule à être théorisée comme un rapport d'exploitation matériel (Delphy, 2003). Ce qui d'une part empêche d'envisager la base matérielle des autres rapports sociaux et d'autre part conduit à une « connaissance tronquée pire : fausse de ce qu'est une classe sociale » (Hirata et Kergoat, 2003 : 189).
- 2) le refus de sacrifier les femmes mais aussi les Noir-e-s, les immigré-e-s, les colonisé-e-s, etc. aux dérives idéalistes ou post-modernistes. Ce qui suppose de reconnaître le matérialisme comme mode explicatif des inégalités entre hommes et femmes, blanc-hes-non blanc-he-s notamment. Or sur ce point, les réticences demeurent nombreuses et tenaces au sein même de l'entreprise de réhabilitation de l'héritage marxien :

« Il est largement reconnu aujourd'hui que l'oppression est une dimension permanente des rapports hommes-femmes mais il y a débat sur le caractère opératoire de la notion d'exploitation pour comprendre ces rapports » (Holcblat, 2003 : 66).

En dépit d'un accord sur l'existence d'inégalités économiques entre hommes et femmes, la tentation de nier le fondement matériel de ces inégalités, de les placer sur la tête et de les rapporter exclusivement à la domination symbolique ou à l'idéologie persiste. Les femmes et les racisés seraient dominés. Cette domination se manifesterait notamment économiquement, elle prendrait la forme d'inégalités économiques, mais ces inégalités seraient le produit des idées que l' « on » se fait des femmes. Cette lecture s'inscrit dans le droit fil du naturalisme comme l'a montré Delphy:

« L'analyse marxiste traditionnelle était bourrée de défauts et particulièrement de nonmarxismes ou de manquements aux principes du matérialisme : nombre d'oppressions étaient ignorées, et celles qui étaient reconnus étaient soit analysées en termes idéalistes : on parlait du « retard des mentalités », soit non expliquées : ainsi ce qu'on appelait la « surexploitation des femmes » sur le marché du travail était attribué au capitalisme, mais sans qu'on sache pourquoi le capitalisme visait particulièrement les

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Plusieurs ouvrages collectifs témoignent de ce retour : *Cf.* « Les nouveaux rapports de classe », *Actuel-Marx*, n °26, Paris, PUF, 1999; « Classes, exploitation. Totem ou tabou ? », *Mouvements*, n°26, 2003; « Classes-sociales : retours ou renouveau ? », Paris, éd. Syllepses, Collection Espaces Marx, 2003. Nous renvoyons également aux ouvrages suivants : Beaud et Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard, Paris, 1999; Bouffartigue (dir.), *Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, La Dispute, Collection "états des lieux", 2004.

femmes - sinon en raison d'une propension spontanée des femmes à être surexploitées -, bref, on revenait implicitement à la thèse du handicap naturel » (Delphy, 2001 : 295).

Aussi, si le genre a fait bien son entrée dans l'analyse des classes sociales, il semble encore plus souvent convoqué en négatif, pour nuancer la pertinence et pointer les insuffisances des concepts de « classes » et d'« exploitation »³6; plutôt qu'en positif, pour en réaffirmer le pouvoir heuristique. Comme si celui-ci ne se mesurait pas, avant tout, au caractère généralisable de ces concepts et de la théorie qu'ils contiennent pour penser sociologiquement toutes les oppressions.

En empruntant le concept de rapport social, il s'agit donc de résister au danger de considérer le genre comme un système strictement idéologique « sans rapport avec une quelconque structure politique, économique et sociale ». (Delphy, 1998 (a) : 37).

Ce danger n'est pas contenu en dehors des frontières de la pensée féministe. La tentation idéaliste se retrouve dans l'analyse post-structuraliste de l'oppression des femmes (Pfefferkorn, 2007). Ainsi, à la lecture de l'ouvrage de J. Butler qui est souvent présenté comme l'ouvrage fondateur d'un nouveau féminisme, d'une nouvelle conceptualisation du « genre », moins essentialiste et moins aveugle aux divisions entre femmes, nous avons pour notre part été frappée par l'absence totale de référence aux conditions matérielles d'existence des hommes et des femmes<sup>37</sup>. L'usage du concept de rapport social place au contraire cette question au centre de l'analyse.

Il existe plusieurs théorisations concernant la base matérielle de l'oppression des femmes et nous entrons ici sur ce qui distingue, mais n'oppose pas selon nous, l'analyse en termes de rapport sociaux de sexe d'autres conceptualisations matérialistes. Nous renvoyons en particulier au concept de « sexage » de Guillaumin (1978), à celui de « mode de production domestique » de Delphy (1970) et enfin au concept de division sexuelle du travail (Collectif, 1984; Kergoat, 2000).

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Alors que la « domination masculine » n'est pas plus propice qu'une autre à démontrer l'importance de prendre en compte les structures idéelles, ce pour quoi elle est généralement mobilisée. Elle s'avère, en revanche, d'une grande utilité pour défendre le matérialisme contre l'idéalisme/le naturalisme qui marque les discours sur la fin des classes sociales.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Nous reviendrons sur ce point dans la conclusion.

Les distinctions entre ces notions ont partie liée avec la conceptualisation du travail ou de l'activité de travail mais aussi avec les unités empiriques à partir desquelles elles ont été modélisées.

#### B. Le travail

Expliquer le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail d'un point de vue matérialiste implique de le construire comme un rapport d'exploitation en lui-même et pour lui-même. Cela suppose donc de renverser l'analyse traditionnelle pour laquelle cette dissymétrie constitue soit un fait de nature comme le suppose l'idée de complémentarité naturelle des rôles de sexe, soit un fait typiquement et purement culturel comme le suppose l'analyse en termes de « surexploitation du travail » des femmes par le capital. L'extorsion de la plus-value ne peut expliquer le caractère sexué de cette « surexploitation ».

Les anthropologues et les historiennes en tête ont attesté du caractère arbitraire vis-à-vis de la nature de l'organisation sexuée du travail en démontrant tout à la fois l'extrême variabilité de ses modalités concrètes suivant les sociétés étudiées et la constante du rapport de pouvoir des hommes sur les femmes dont cette division devenait dès lors indissociable.

Les concepts de « sexage », de « mode de production domestique » et de « division sexuelle du travail » s'inscrivent dans le sillage de ces travaux pionniers et visent tous trois à rendre compte des rapports de production dans lesquels les femmes sont prises, mais ils correspondent à différents découpages de ce rapport de production.

Si nous reprenons leurs définitions initiales, les deux premiers concepts s'appliquent au travail féminin qui se réalise en dehors de l'échange marchand ou rémunéré, ce qui n'interdit pas d'en étendre les implications, cette extension est déjà en germe dans leurs définitions. Dans l'analyse en termes de division sexuelle du travail, c'est tout le travail qui est concerné, qu'il soit productif ou reproductif, gratuit ou rémunéré. Il reste que ces trois conceptualisations ont pour point de départ l'inclusion du travail domestique dans la définition même du travail.

D'abord, le travail auquel les femmes sont prioritairement assignées (le travail domestique) est un vrai travail exploité. Ensuite il n'est pas exploité comme le travail salarié, il échappe au contraire au rapport salarial et à l'échange marchand, soit au rapport ou au mode d'exploitation capitaliste. Celui-ci n'est donc qu'une forme d'exploitation particulière qui n'épuise ni la réalité de l'exploitation, ni celle des rapports de production.

Les femmes pour produire leurs propres moyens d'existence sont prises dans un autre rapport de production et d'exploitation. C'est ce rapport que les notions de « sexage », de « mode de production domestique » et de « division sexuelle du travail » veulent toutes les trois désigner.

#### a. Le travail dans le sexage

Le concept de sexage insiste sur le caractère total, illimité dans le temps et en quantité de l'exploitation du travail des femmes par la classe des hommes. Le travail désigné par Guillaumin (1978 a et b) est donc celui qui est totalement accaparé, dont on ne dispose pas, que l'on ne peut ni vendre, ni échanger, contrairement au travail qui est la seule chose que l'ouvrier ait à vendre. Elle montre que l'association du travail au seul travail salarié ou « libre » est une réduction, que la figure du travailleur libre - soit celle de l'ouvrier - n'est qu'une figure sociale historique et particulière, que celle de l'esclave n'a pas disparu. D'où le concept de « sexage » directement construit par analogie avec ceux d' « esclavage » et de « servage ». L'un et l'autre ont précisément pour point commun avec le sexage d'être des modes d'exploitation dans lesquels non seulement la force de travail est appropriée mais les corps « machine-à-force-de-travail » le sont aussi, dans la réalité comme dans la pensée. L'appropriation totale du travail passe alors par celle des corps qui sont ainsi réduits à l'état d'objet ou de choses.

« L'appropriation physique dans les rapports de sexe — qu'on va tenter de décrire dans cet article — contient l'accaparement de la force de travail, et c'est à travers la forme que prend cet accaparement qu'on peut discerner qu'il s'agit d'une appropriation matérielle du corps; mais elle en est distincte par un certain nombre de traits dont l'essentiel, commun avec l'esclavage, est qu'il n'existe dans cette relation aucune sorte de mesure à l'accaparement de la force de travail : cette dernière, contenue à l'intérieur des seules limites que représente un corps individuel matériel est pris en bloc, sans

évaluation. Le corps est un réservoir de force de travail, et c'est en tant que tel qu'il est approprié. Ce n'est pas la force de travail, distincte de son support/producteur en tant qu'elle peut être mesurée en quantités » (de temps, d'argent, de tâches) qui est accaparée, mais son origine : la machine-à-force-de-travail » (Guillaumin, 1978a : 9)

Chez Guillaumin, le rapport de production entre hommes et femmes se caractérise donc par l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes. Cette appropriation physique, directe est tout à la fois individuelle, privée et collective, le contrat de mariage en est l'une des expressions. Mais il est fondamental d'insister : les femmes, les serfs, les esclaves sont pris dans un rapport d'appropriation physique. Ce rapport n'est donc pas propre aux femmes. Le « sexage » n'a pas pour objet un corps féminin déjà et pour toujours sexué qui constituerait un bien en soi pas plus que l'esclavage n'est lié aux corps des esclaves. C'est bien au contraire le « sexage » qui construit les corps « outil-de-travail », « machine-à-force-de-travail », en « choses » et qui les met à disposition de manière illimitée :

« aux fins d'accroître les biens (...) du groupe dominant, ou même simplement – ce qui est le cas le plus fréquent- aux fins de rendre sa survie possible dans des conditions meilleures qu'il n'y parviendrait réduit à lui-même » (Guillaumin, 1978 a : 10).

Ici, dans cette précision sur le motif du rapport d'appropriation physique, on peut voir que chez Guillaumin, cette appropriation est une exploitation. Les corps des femmes ne sont donc pas des choses données par la nature que les hommes voudraient eux aussi par nature s'approprier. Il n'y a rien dans l'anatomie, dans la corporalité, qui explique le rapport d'appropriation. C'est précisément l'inverse qui se passe : le sexage construit le sexe comme caractéristique singulière des femmes et les corps sexués comme des outils de travail, tout comme l'esclavage produit l'idée de race et des corps marqués.

Le sexage est un rapport d'exploitation qui passe par une appropriation physique des corps (unités productrices). Mais l'explication de ce rapport réside dans le fait qu'il permet l'accaparement illimité du travail des femmes, de leur temps et plus largement de tout ce que les corps appropriés produisent.

L'analyse de Guillaumin est donc simultanément résolument anti-naturaliste et résolument matérialiste. Car chez elle, l'appropriation physique est un rapport d'exploitation

indissociable des intérêts qui en sont retirés: du travail qu'elle permet d'accaparer. Inversement, si l'on dissocie ces deux choses « l'appropriation physique » et « l'exploitation » pour ne garder que l'appropriation physique, on risque de renouer immédiatement avec une conception naturaliste de l'appropriation.

Si « nous agissons comme si l'appropriation était l'une des caractéristiques de notre anatomie (...) c'est que nous sommes déjà appropriées dans les faits comme dans la pensée » (Guillaumin, 1978b :18).

#### b. Le travail dans le « mode de production domestique »

La conceptualisation du « mode de production domestique » (Delphy, 1998) est d'abord fondée sur un impératif : il s'agit de poser des bases pour construire une analyse matérialiste de l'oppression des femmes. Cette oppression fait système, ce système est le « patriarcat ». Pour l'étudier scientifiquement, il faut le découper ou le « dépiauter ». Pour en produire une analyse matérialiste, il faut en particulier rechercher sa base économique. Cette recherche est une nécessité dans un contexte où la dimension économique de l'oppression des femmes est non seulement invisibilisée mais déniée par la science économique, par les critiques gauchistes du mouvement de libération des femmes, par les analyses différentialistes qui traversent le mouvement féministe. La doxa dominante veut en effet que les femmes bien qu'opprimées ne soient pas exploitées.

« Je sentais bien que quelque-chose n'allait pas. (...) on savait que les femmes gagnent deux fois moins que les hommes et travaillent deux fois plus, et cependant, leur oppression n'avait pas, en théorie de dimension économique! » (Dephy, 1998: 6).

C'est cela qu'il s'agissait de renverser pour expliquer l'existence du « patriarcat » ici et maintenant d'un point de vue matérialiste :

« Si j'ai employé un terme apparemment aussi vague, c'est parce qu'il me semblait, malgré ce vague, et me semble toujours, le plus approprié à dénoter un ensemble touchant tous les aspects de la réalité. Je voulais marquer dès l'abord une prémisse fondamentale de mon travail, soit que l'oppression des femmes fait système. Mais quel système? Là est toute la question. Cette notion, il faut la remplir, et cela ne se fait que peu à peu. J'ai cependant, d'entrée de jeu, restreint l'acception du terme. Pour beaucoup, le terme de "patriarcat" est synonyme de "subordination des femmes". Pour moi aussi, avec cette nuance : j'ajoute les mots "ici et maintenant", qui font toute la

différence. Quand j'entends dire, comme on l'entend souvent : "le patriarcat s'est modifié entre l'âge de pierre et 1950", je sais qu'il ne s'agit pas de "mon" patriarcat. J'étudie non pas une entité a-historique qui se promènerait à travers les siècles, mais les sociétés industrielles contemporaines. Je ne crois pas, et en cela je ne diffère pas de mes collègues sociologues, à la théorie des "survivances". Une institution présente ne peut être expliquée par le simple fait qu'elle ait existé dans le passé, même si ce passé est récent. Je ne nie pas que certains éléments du patriarcat d'aujourd'hui ressemblent à des éléments du "patriarcat" d'il y a cent ans : simplement cette durée - si tant est qu'il y ait durée, c'est-à-dire qu'il s'agisse bien de la même chose - ne constitue pas en ellemême un facteur explicatif. Beaucoup de gens croient que lorsqu'on a retrouvé dans le passé la naissance d'une institution, on possède la clé de son existence actuelle. En réalité on a expliqué ni son existence actuelle, ni son apparition passée. En effet, il faut expliquer son existence à chaque moment par le contexte de ce moment ; et sa persistance - s'il s'agit bien d'une persistance - par le contexte présent » (Delphy, 1998 (a) : 14).

Plusieurs constats sont au départ de la conceptualisation du « mode de production domestique »; le principal étant, pour nous, celui de l'existence d'un travail exclu du marché auquel est refusé le statut de travail, auquel les femmes sont collectivement assignées et dont les hommes sont collectivement déchargés. L'organisation de ce travail, son exclusion du marché et sa distribution sexuée, le mode de production capitaliste - l'extorsion de la plus-value - ne pouvait suffire à l'expliquer.

En interrogeant ce travail, il apparaissait que sa gratuité ne pouvait s'expliquer par la nature des biens qu'il produisait<sup>38</sup>, qu'il fallait la rapporter au contraire au mode d'appropriation dont il faisait l'objet. Cette appropriation ne passant ni par le marché ni par le rapport salarial montrait bien que la théorie de la plus-value ne pouvait s'appliquer. C'est en raison de cette impossibilité que ce travail était nié comme travail exploité suivant une définition tronquée de l'exploitation pour laquelle seul le travail salarié est un travail exploité.

Pourtant l'évidence s'imposait : les femmes ne consommaient pas seules ce qu'elles seules produisaient dans le cadre de l'économie domestique. Une partie de leur production était bel et bien appropriée, elles étaient dépossédées. Le mode de production capitaliste n'avait donc pas absorbé tout autre mode de production.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Ce caractère productif du travail domestique est notamment démontré dans « La réponse de la bergère à Engels », dans *L'ennemi principal*, Paris, Syllepse : 165-182

Autrement dit, c'est le dogme de la solitude du rapport capital / travail comme rapport de production et d'exploitation économique que Delphy a déconstruit en théorisant l'exploitation du travail domestique en termes de mode de production domestique. Puisque toute production ne prend pas la forme d'une marchandise, que le travail domestique n'est ni payé ni échangé sur le marché et qu'il est productif, qu'il vaut donc la peine d'être exploité et qu'il l'est, force est de reconnaître que le capital n'épuise ni la réalité de l'exploitation ni celle de l'économie.

En récusant l'unicité du mode de production capitaliste, Delphy a ainsi ouvert la voie pour une redéfinition du concept d'exploitation dans un contexte où les inégalités économiques entre hommes et femmes étaient rapportées au capital puisque lui seul était théorisé comme un mode d'exploitation. Ce contexte est explicatif de l'insistance de sa démonstration sur l'autonomie du mode de production domestique et du recours à cette notion de « mode de production » qui, dans la terminologie marxienne désigne directement un mode d'exploitation. Il s'agissait de montrer que l'exploitation n'était pas synonyme de capitalisme, que faire du capitalisme le seul mode de production consacrait l'exclusion de certaines tâches qui sont bien productives et non reproductives et qui sont assignées aux femmes de la conceptualisation du travail productif. Cette exclusion interdisait de voir le travail domestique non seulement comme du travail, mais comme du travail valant en lui-même et pour lui-même la peine d'être exploité.

En donnant un statut théorique au travail domestique et en examinant son exploitation ou son appropriation particulière, les travaux de Guillaumin et de Delphy ont non seulement posé les bases pour l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes mais ouvert une brèche dans la théorisation du travail et de l'exploitation. C'est cette brèche que le concept de division sexuelle du travail vient selon nous creuser. Dans les théorisations du « sexage » et du « mode de production domestique », la famille, l'espace domestique ou privé demeurent les lieux privilégiés d'observation de l'exploitation du travail de la classe des femmes par la classe des hommes. C'est le travail domestique, non payé, directement et totalement approprié et la particularité de l'exploitation ou de l'appropriation de ce travail qui sont au centre de l'analyse.

C'est la raison pour laquelle Delphy précise que le « mode de production domestique » ne rend compte que d'une partie de l'exploitation du travail féminin : celle qui échappe au marché et au rapport salarial :

« Le mode de production domestique n'explique pas tout le patriarcat : cela on le savait. Mais il n'explique même pas toute la dimension économique de la subordination des femmes. En effet son aire ne recouvre pas exactement celle de l'exploitation économique patriarcale : le mode de production domestique est à la fois plus vaste, puisqu'il couvre la distribution des individu-e-s dans les "classes" classiques, et plus étroit, puisque l'exploitation économique des femmes dans la famille s'appuie sur leur exploitation sur le marché capitaliste du travail » (Delphy, 1998:15).

On le voit bien dans cette proposition, la dichotomie entre travail domestique et travail salarié est dans une certaine mesure préservée sous le concept de « mode de production domestique ». Cela nous semble également vrai pour ce qui est du « sexage ». Par opposition, la division sexuelle du travail est transversale. Comme les rapports sociaux de sexe, elle traverse toutes les sphères d'activité : l'espace domestique comme le marché du travail<sup>39</sup>.

#### c. Le travail dans la division sexuelle du travail

« La division sexuelle du travail a pour caractéristique l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.).

Cette forme de division sociale du travail a deux principes organisateurs :

- le principe de séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes);
- le principe hiérarchique (un travail d'homme « vaut » plus qu'un travail de femme).

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> « Affirmer que les sexes sociaux sont construits par un rapport qui traverse l'ensemble de la société revient à dire que c'est une même logique qui est à l'œuvre dans les différents champs du social pour reproduire les places des sexes, même si cette logique revêt des formes différentes dans l'un et l'autre champs. Ainsi, en ce qui concerne le travail, la place des femmes dans la production ne peut-elle s'analyser comme le simple reflet de leur place dans la famille ou comme une extension de celle-ci. On a affaire à une division sexuelle du travail qui assigne aux hommes comme aux femmes leur place dans la famille et dans la production. C'est en partant d'une telle posture théorique que le travail a pu être analysé comme relevant tant de la production marchande que de la famille (Le sexe du travail 1984) et que l'on a essayé de construire un objet « travail des femmes » permettant d'examiner ensemble le travail professionnel et le travail domestique (Daune-Richard 1988). Nos recherches ont montré combien cette démarche permettait de mieux comprendre l'articulation des trajectoires professionnelles des femmes avec les modalités d'exercice du travail domestique au sein de la famille » (Daune-Richard et Devreux, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », Recherches féministes, vol. 5 n° 2, 1992, 7-30: 12-13)

Si ces deux principes organisateurs se retrouvent dans toutes les sociétés connues et sont légitimés par l'idéologie naturaliste, cela ne veut pas dire cependant que la division sexuelle du travail soit une donnée immuable. Au contraire, ses modalités concrètes varient fortement dans le temps et dans l'espace comme l'ont abondamment démontré ethnologues et historien(ne)s » (Kergoat, 2001 : 89).

Dès le début des années 1980, les recherches prenant appui sur la problématique de la division sexuelle du travail se sont attaquées au cloisonnement disciplinaire entre une sociologie du travail où le travail des hommes servait de modèle général, et une sociologie de la famille prenant pour acquis le « rôle domestique » des femmes (Delphy et Kergoat, 1982). Ce cloisonnement ainsi que les dichotomies « privé/public », « travail/famille », « production/reproduction »; « qualification »/ « vocation » empêchaient d'une part de rendre compte du rapport que les femmes entretiennent au travail et d'autre part de penser l'ensemble du rapport de production entre hommes et femmes.

Pour penser cet ensemble, il fallait prendre en compte les deux sphères d'activité. Cela s'imposait non seulement pour des raisons empiriques mais aussi pour des raisons théoriques. D'abord, la séparation des deux sphères est elle-même le résultat de l'organisation du travail. Ceci est l'un des acquiis des analyses anthropologiques qui ont démontré que cette dissociation ne s'appliquait pas à toutes les sociétés. Edholm, Harris et Young<sup>40</sup> ont notamment montré qu'il fallait se débarrasser de la distinction entre reproduction et mode de production pour l'analyse des sociétés pré-capitalistes en particulier :

« On a aussi supposé que les coutumes de reproduction humaine seraient empiriquement analogues dans tous les modes de production, ce qui a de sérieuses conséquences. Par exemple, dans l'analyse du système capitaliste, la signification attribuée au concept de reproduction a abouti à une distinction conceptuelle entre le niveau économique du mode de production, c'est-à-dire le processus de travail engendré par le rapport capital/travail, et les autres niveaux dont le fonctionnement reproduit ce rapport. Ainsi, divers types de travail ont été qualifiés de reproducteurs dans la mesure où ils servent à l'entretien de la main d'œuvre. Le meilleur exemple ce qu'on appelle le travail ménager. Puisque le travail ménager n'est pas directement actionné par le capital, on peut facilement amalgamer des tâches « reproductrices » telles que la cuisine, la lessive et le ménage avec la reproduction biologique des êtres humains, octroyant ainsi l'autonomie au processus de reproduction. En outre, étant

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Elles s'opposent sur ce point à l'analyse de Meillassoux notamment qui fait du mode de production le facteur déterminant en dernière instance de la reproduction. *Cf.* Meillassoux, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, 1975.

donnée l'association empirique de ces activités avec la part de la division sexuelle du travail assignée aux femmes, il est aisé de considérer la reproduction de la main d'oeuvre comme tâche spécifiquement féminine, distincte du processus de production. En système capitaliste, le travail ménager peut être traité en catégorie analytique distincte, parce que contrairement à la plupart des autres formes de travail, il n'est pas soumis à la loi de la valeur. Considérer comme travail ménager les tâches exécutées par les femmes dans d'autres systèmes de production, où pratiquement aucun travail n'est valorisé, prête à confusion. C'est une déformation engendrée par le transfert à des système non capitalistes de concepts élaborés dans l'analyse du capitalisme » (Edholm, Harris et Young, 1982 : 41)

Il faut impérativement ajouter que cette dichotomie ne s'applique pas aux sociétés non patriarcales.

Aussi, dès lors que les séparations entre activité productive et activité reproductive, sphère domestique féminine / monde de l'emploi masculin sont prises pour ce qu'elles sont, des produits de l'organisation du travail, il devient nécessaire de remonter en amont pour rendre intelligible cette organisation. Cette nécessité théorique est vérifiée empiriquement.

Comprendre le rapport particulier que les femmes entretiennent au travail suppose de prendre au sérieux leurs pratiques. Et celles-ci, pour le dire vite (il suffit de penser aux stratégies des femmes envers le temps travaillé, le temps partiel par exemple"), dépendent tout à la fois des situations familiales dans lesquelles elles sont prises et du sort que leur réserve le marché de l'emploi. Les deux sphères sont donc indissociables pour les femmes. Ceci est aussi vrai pour les hommes mais de manière dissymétrique puisqu'eux sont collectivement déchargés du travail domestique. Les femmes, elles, sont doublement enserrées dans les rapports de production et dans les rapports de reproduction. On ne peut pas les dissocier si l'on veut comprendre leur rapport au travail. Leur déqualification sur le marché du travail et leur assignation au travail domestique forment un tout. On ne peut pas plus les dissocier pour comprendre la manière dont les femmes entrent en lutte. Kergoat a démontré que travail productif et reproductif ne constituaient pas deux fronts de lutte séparés pour les ouvrières, qu'il était au contraire opératoire d'adopter une définition du travail qui recouvre les deux, qu'une telle problématique permettait de « faire apparaître la globalité du système dans lequel

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Kergoat, Les femmes et le travail à temps partiel, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Services des Etudes et de la Statistique, Paris, La documentation Française, 1984 a; Kergoat, « Temps et rapports sociaux. L'exemple du travail à temps partiel, Communication présentée au colloque « Aménagement du temps », Amsterdam, Maison Descartes, 23 et 24 novembre 1984 b, 8 p.

sont immergées les ouvrières, l'inséparabilité des éléments production et reproduction ainsi que la spirale de leur renforcement mutuel » (Kergoat, 1984 : 212).

Au fil des analyses, le concept de division sexuelle du travail a été appliqué à différents objets et il nous semble que son contenu s'est progressivement précisé.

Il s'est d'abord agi de déconstruire les clivages entre production et reproduction, salariat et famille pour démontrer l'articulation entre « structures familiales et système productif » (Collectif, 1984). Puis, de faire travailler cette articulation pour appréhender les pratiques sociales individuelles et collectives, des hommes et des femmes. Cette problématique a notamment conduit les chercheures à repenser le monde du travail salarié - la structure du marché du travail, le rapport à l'emploi, au salaire et au temps travaillé, la qualification, le mouvement ouvrier ... - à la lumière de l'organisation sexuée des rapports de production non marchands, soit du travail domestique ou reproductif. Jusque-là, seul l'inverse était examiné : soit l'incidence de la sphère productive sur l'espace reproductif.

En renversant l'ordre des déterminations, ce que la sphère dite productive doit à l'organisation du travail domestique a pu enfin apparaître. Plus la réciprocité des incidences entre production et reproduction se trouvait démontrée, plus le contenu du concept de division sexuelle du travail se précisait. Si nous insistons sur ce point, c'est qu'aujourd'hui ce concept est très souvent utilisé pour des analyses exclusivement centrées sur le monde du travail salarié. Le rapport des femmes à l'emploi nous semble, en effet, bien souvent appréhendé comme s'il était premier et comme si les inégalités économiques entre hommes et femmes pouvaient se rabattre sur la crise de l'emploi, la précarisation du salariat, le tournant néo-libéral, la mondialisation des marchés. S'il est évident et largement constaté que les reconfigurations du marché du travail jouent sur le rapport des femmes au travail domestique, l'inverse est moins souvent démontré.

Finalement, c'est de l'ensemble du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail, dans la famille et sur le marché du travail dont il s'agit, sous le concept de division sexuelle du travail au sens où nous l'employons ici dans la lignée des travaux précédemment cités. Cette division forme un tout indivisible, un rapport de production et d'exploitation qui

n'est pas cantonné dans une sphère d'activité mais qui est d'emblée transversal, qui participe à organiser toute l'économie. Cela signifie que les femmes ne sont pas exploitées suivant le mode de production domestique dans la sphère familiale et suivant le mode d'exploitation capitaliste sans la sphère dite productive. Bien au contraire, chacune de ces deux sphères est organisée suivant les deux rapports sociaux de production: la division sexuelle du travail et la division capital / travail organisent l'ensemble..

Cela veut dire, que l'exploitation de la classe des femmes par celle des hommes configure l'exploitation du travail par le capital et réciproquement. La même proposition s'applique pour toute autre forme d'organisation du travail qui ne se réduit ni au capital, ni à l'antagonisme de sexe, la division du travail qui produit des classes de race en particulier.

Ainsi, le travail dont il est question correspond à une redéfinition extensive du concept de travail incluant dans celui-ci le travail domestique, non professionnel, non salarié, non rémunéré, celui dont nous avons vu qu'il était au fondement des concepts de sexage et de mode de production domestique mais aussi le travail payé, régulé, échangé sur le marché formel, et le travail poussé dans l'informalité. Ce travail là est lui aussi sexué, organisé par les rapports sociaux de sexe. Les ouvrières ne sont pas exploitées comme les ouvriers masculins.

Le travail et nous revenons ici aux prémisses du matérialisme, c'est toute activité humaine qui produit de « la société » (Godelier, 1984) ou du « vivre en société » (Hirata et Zarifian, 2000) : soit l'activité des individu-e-s réel-le-s qui, en produisant leurs propres moyens d'existence, produisent aussi ce qu'ils et elles sont et entrent dans des rapports de production.

En partant de cette définition du travail, et en faisant de la division sexuelle du travail, la base matérielle des rapports sociaux de sexe, soit le rapport social d'exploitation qui produit des hommes et des femmes, les autres dimensions de l'oppression des femmes (la contrainte à l'hétérosexualité, les violences physiques sexuelles et sexuées, les violences psychologiques...) deviennent inséparables de ce rapport d'exploitation. Cela ne revient à dire que tout est élucidé, cela revient à dire que l'élucidation de l'oppression ne peut faire l'impasse sur cette question de l'organisée sexuée du travail.

### 1.2.3 - Du rapport social aux rapports sociaux coextensifs et consubstantiels

« À la suite des États-Unis et de la Grande-Bretagne, on commence à admettre en France, à côté de la « classe », le genre et la race/ethnie, comme étant des sources, voire des systèmes, d'oppression ou de discrimination. Mais de façon parallèle à ce qui se passe dans le domaine politique, ces trois dimensions ne sont ni traitées à égalité, ni intégrées théoriquement. Est-il satisfaisant de les laisser côte à côte ? Certes non, répondront beaucoup qui souhaitent les « articuler ». Mais avant de les articuler, il est nécessaire d'examiner dans quelle mesure cette articulation ou intégration est possible dans d'autres conditions que celles qui ont prévalu jusqu'à maintenant. Or, dans ces conditions antérieures, la classe dotée d'un capital historique et intellectuel énorme, était le partenaire hégémonique; elle parvenait toujours à phagocyter le genre, nouvellement apparu, mal compris, encore peu théorisé, et de surcroît théorisé par ces victimes mêmes, êtres de peu de prestige. La race (ou l'ethnie) n'a pas eu plus de chance, et peut-être pour les mêmes raisons (Delphy, 2001 : 69-70).

Les propriétés d'un rapport social que nous avons tenté d'expliciter et d'illustrer jusqu'ici en nous appuyant centralement sur les rapports sociaux de sexe s'appliquent à tout rapport social fondamental.

Le refus de hiérarchiser les différents rapports sociaux dès lors qu'ils possèdent un caractère de transversalité et qu'ils sont constitutifs de groupes antagoniques mais aussi la nécessité de penser leur imbrication et au-delà leur dynamique de co-production sont au principe du système théorique formulé en termes de *coextensivité et de consubstantialité des rapports sociaux* (Kergoat, 2001, 2005).

Celui-ci consiste à faire travailler les contradictions sociales ensemble sans les subordonner les unes aux autres ; ce qu'il permet de faire en postulant préalablement que ces contradictions sont non pas réductibles les unes aux autres mais comparables entre elles : ni moins ni plus vivantes les unes que les autres, ni moins ni plus transversales, ni moins ni plus historiques, ni moins ni plus fondées sur les idées ou sur la matière.

Ainsi théorisés, comme des rapports sociaux « équivalents » dans leurs fondements, dans leurs mécanismes et dans leurs enjeux, les rapports sociaux fondamentaux partagent une dernière propriété : il se co-produisent, se co-construisent mutuellement et réciproquement.

Autrement dit, plutôt que de particulariser ou de spécifier les rapports de pouvoir les uns par rapport aux autres, ce qui débouche inévitablement sur leur hiérarchisation, au moment de penser leur intrication ou les relations qu'ils entretiennent les uns aux autres ; il s'agit au contraire de poser d'emblée que ces relations sont nécessairement réciproques. Faute de reconnaître cette réciprocité, on retombe dans une articulation à géométrie variable ou dissymétrique : « le racisme et le patriarcat relèveraient des idées et seraient des rapports de domination symbolique et d'oppression physique, le capitalisme relèverait lui de la matière et serait le seul rapport d'exploitation économique » ; ou encore, « le caractère premier, apparemment universel, historiquement antérieur du sexe supposerait de le considérer comme premier ».

Le postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux s'oppose à toute logique de surdétermination. Il renverse doublement l'hypothèse d'un conflit principal ou central. D'une part « un rapport social ne peut pas être un peu plus vivant qu'un autre, il est où il n'est pas » (Kergoat, 1984c : 210); d'autre part et par suite, chaque rapport social contribue à configurer les autres. Dire cela revient à prendre en faux les logiques additives qui se contentent de juxtaposer des dominations; et les théorisations qui reproduisent une hiérarchisation en croisant des systèmes d'oppression catégorisés de manière a-symétrique en amont.

Plutôt que de centrer l'analyse sur l'incidence « indûment particularisée » (Delphy, 2003) d'un rapport de pouvoir auquel on attribuerait une propriété surdéterminante, il s'agit finalement de repenser tous les rapports sociaux, leurs reproductions et leurs déplacements à partir de leur entrecroisement, suivant une logique de réciprocité.

C'est sur ce point et pour ce qu'il implique pour les mouvements féministes que ce cadre théorique fait écho aux analyses issues du *black feminism* en particulier. Leurs critiques s'adressent simultanément aux mouvements féministes, anti-capitalistes, et anti-racistes qu'elles appellent à rompre avec des pratiques et des analyses fondées sur la négation des contradictions qui les traversent<sup>42</sup>. Pratiques et analyses dont la *revolutionary Black feminist* 

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Pour des revues de cette littérature *black feminist*, nous renvoyons en particulier à la thèse de Masson qui propose notamment un état des lieux de cette littérature. Nous renvoyons également aux deux numéros de *NQF* 

theory (Joseph, 1981) s'est attachée à démontrer les limites et au-delà les effets contreproductifs pour l'émancipation alors que la question de la subordination du sexe à la classe semblait occuper une place centrale dans les discussions féministes. S'inscrivant en faux dans ces discussions, G. Joseph (1981) a avancé la notion de « partnership » pour caractériser les relations qu'entretiennent le capitalisme, le patriarcat mais aussi le racisme. Au-delà, c'est à ce partnership qu'elle attribue la perpétuation et le renforcement de chacun des systèmes d'oppression. D'où l'urgence de renverser la tendance à « penser en termes d'opposition plutôt qu'en termes de compatibilité » les systèmes d'oppression (hooks, 1987) et de questionner les luttes, leurs horizons et leurs potentiels subversifs à partir de ce renversement.

« Since bourgeois white women had defined feminism in such a way as to make it appear that it had no real significance for black women, they could then conclude that black women need not contribute to developing theory. We were to provide the colourful life stories to document and validate the prevailing set of theorical assumptions. Focus on social equality with men as a definition of feminism led to an emphasis on discrimination, male attitudes, and legalistic reforms. Feminism as a movement to end sexist oppression directs our attention to systems of domination and the interrelated of sex, race, and class oppression. Therefore, it compels us to centralized the experiences and the social predicaments of women who bear the brunt of sexist oppression as a way to understand the collective social status of women in the United States. Defining feminism as a movement to end sexist oppression is crucial for the development of theory because it is a starting point indicating the direction of exploration and analysis » (hooks, 1987: 75).

C'est ainsi, sous l'impulsion d'un militantisme féministe dissident, anti-raciste et anticolonialiste<sup>43</sup> que s'est imposée la nécessité de déconstruire la prétention à l'universalité du féminisme blanc et occidental, construit sur une expérience particulière et non généralisable

qui ont été consacrés à la question (vol.24, n°2, 2005 et vol.25, n°1, 2006). Parmis les travaux black feminist nous renvoyons en particulier à ceux qui suivent : Collins, Black Feminist Thougth –Knowledge, Consciousness, and The Politics of Empowerment, Boston, Unwin Hyman, 1990; Combahee, River Collective, « Déclaration du Combahee River collective », Traduite par Falquet dans Falquet, Lada, Rabaud, (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race ». Repères historiques et contemporains, Cahiers du Cedreff, 2006 : 53-68; Davis, Women, Race and Class, New York, Vintage Books, 1981; Glenn, « Racial ethnic women's labor: The intersection of race, gender and class oppression », Review of Radical Political Economics, vol. 17, n°3, 1985 : 86-108; hooks b., Ain't a Woman – black women and feminism, Boston, South end Press, 1981; hooks, Feminist Theory. From Margin to Center, Boston, South End Press, 2000 (1<sup>ère</sup> éd. 1984); hooks b., Talking back – Thinking feminist – Thinking black, Boston, South end Press, 1989; Joseph, « The incompatible ménage à trois: Marxism, feminism and racism », dans Sargent (dir.), Women and Revolution, Montréal, Black Rose, 1981: 91-107.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Non seulement nord-américain mais aussi brésilien, indien, mexicain, anglais ; cf. Masson (2005, 2006).

de l'oppression des femmes. Avec la reconnaissance de cette nécessité, les biais induits par l'occultation du racisme et du colonialisme sur la conscience de sexe ont plus particulièrement été étudiés. Le déclin du mouvement féministe depuis la deuxième vague, la dépolitisation du sexe, la persistance du naturalisme, le développement des tendances individualistes, libérales mais aussi égalitaristes du féminisme blanc et occidental, dans lesquelles les racisées et les colonisées ne se retrouvaient pas (avec quels hommes s'agit-il d'être égales ?) ont ainsi trouvé des explications inédites. Les *black féminists* ont montré combien toutes ces limites étaient liées à la négation des rapports sociaux de race et de colonisation entre hommes mais aussi entre femmes et aux pratiques qui lui sont corrélées.

Elles ont démontré l'importance de « noircir le féminisme » :

« Quand on parle du mythe de la fragilité féminine, qui a justifié historiquement la protection paternaliste des hommes envers les femmes, de quelles femmes parle-t-on? Nous, les femmes noires, nous faisons partie d'une catégorie de femmes, probablement majoritaires, qui n'ont jamais observé en elles-mêmes les reflets de ce mythe, parce qu'elles n'ont jamais été traitées comme des êtres fragiles. Nous faisons partie d'une catégorie de femmes qui ont travaillé pendant des siècles comme esclaves, labourant la terre ou arpentant les rues comme vendeuses ou comme prostituées — de femmes qui ne comprenaient absolument pas les discours des féministes arguant que les femmes devaient sortir dans la rue et travailler! » (Carneiro, 2005 : 28).

L'articulation entre sexe et race a ainsi réalisé une véritable percée dans l'analyse féministe. Elle s'est progressivement déplacée des « marges » vers « le centre » du mouvement. Les différences entre femmes ne semblent plus pouvoir être totalement niées. En revanche, avec cette avancée et ce déplacement, la question des contradictions de classe semble avoir été simultanément délaissée.

« Certes, les études féministes invoquent régulièrement le croisement nécessaire entre genre, « race » et classe. Mais le croisement privilégié est celui entre race et genre tandis que la classe sociale ne reste le plus souvent qu'une citation obligée » (Kergoat, 2007)

Cette dynamique renvoie au « mouvement réel des idées » pour à Pfefferkorn (2007). Elle semble doublement liée au développement de la conception post-moderniste du genre et à la disqualification de la classe. Pour le dire autrement, il semblerait qu'au fur et à mesure de son institutionnalisation, la mise en cause de la vision homogénéisante du groupe des femmes, ou

l'analyse des divisions entre femmes, ait pris une direction multiculturaliste focalisée sur la recherche des différences, la contingence et l'éclatement du genre en multitude d'identités. Or, cette direction non seulement résiste à l'intégration des rapports sociaux de classe mais s'oppose plus généralement à l'analyse en termes de rapport social, d'antagonisme ou de contradiction matérielle (de classe, de sexe et de race). Ce qui menace aussi les acquis du black feminism, selon Masson :

« les féministes poststructuralistes veulent dépasser les barrières de race, de classe, de genre en proclamant la nature fragmentée et contingente de ces différences. (...) elles espèrent ainsi miner les fondations même de l'humanisme universel sur lequel des hiérarchies sont construites et légimitées. Cependant, ces espoirs s'évaporent car ils ne contiennent aucune stratégie pour mettre au défi les relations sociales matérielles entre les groupes construits comme différents » (Sudbury, 1998, citée dans Masson, 2005 : 96).

Ce délaissement de l'analyse en termes de classe vient notamment de la filiation ou du lien de continuité que le point de vue multiculturaliste entretient avec la conception post-moderniste des divisions du monde social. Fondés sur le postulat de la disparition des classes sociales, les discours post-modernistes, post-structuralistes, post-matérialistes se sont aussi construits contre l'analyse marxienne de l'oppression. C'est-à-dire contre la théorie en termes de rapport social, le mode d'explication dialectique et matérialiste que cette théorie contient mais aussi l'utopie d'un horizon commun d'émancipation sur laquelle elle est fondée. C'est toute la compréhension de l'oppression en termes de contradictions d'intérêts indissociables de modes d'organisation du travail intrinsèquement réversibles que le point de vue post-moderniste conduit finalement à rejeter. Avec l'abandon de cette analyse, c'est aussi toute perspective d'abolition des contradictions au profit d'une recherche d'égalité dans la différence, de valorisations des identités qui est en jeu.

Raisonner en termes d'identités multiples et contingentes ou en termes de rapports de classes coextensifs et consubstantiels revient à adopter deux conceptualisations des oppressions, des modalités de leur articulation et par suite de l'émancipation, qui sont contradictoires et dont l'opposition déborde très largement les frontières et de la théorie et du mouvement féministe.

Le postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux s'appuie sur l'analyse en termes de classe, conduit à la reformuler mais ne suppose pas de l'abandonner. Ce postulat suppose au contraire, de reconnaître l'existence des classes de sexe. Cependant : « (...) reconnaître l'existence des classes de sexe n'équivaut pas à nier celle des classes sociales ni celle des groupes ethniques. Cela n'équivaut pas non plus à affirmer que les classes sociales ne sont pas sexuées ni que les catégories sexuelles ne sont pas traversées par les appartenances ethniques et de classes » (Juteau, 1999 : 20).

# 1.2.4 - Retour sur la construction de l'objet : le postulat de la coextensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux appliqué à notre objet

Le système théorique que nous venons de présenter vient profondément complexifier la définition interne de la classe, le problème de sa constitution, de la conscience de classe et de son unification politique, - qu'il s'agisse de la classe ouvrière, de celle des femmes ou de celle de racisé-e-s... - soit le problème de l'émancipation qui est au départ de notre questionnement. On le comprend bien, par analogie, si l'on considère ce que peut signifier une réelle intégration des rapports sociaux de sexe pour l'analyse de la classe ouvrière.

« Nous pensons quant à nous, que la classe ouvrière n'est pas un tout donné de toute éternité capitaliste, mais un tout qui se constitue historiquement dans et par la revendication. La classe ouvrière est un tout, mais un tout hétérogène : les groupes qui la constituent sont nombreux et entretiennent des rapports complexes. Car n'entre pas seulement en cause le clivage professionnel : manœuvres, ouvriers spécialisés, ouvriers professionnels, etc \_certes primordial puisqu'il spécifie, à l'intérieur de la classe ouvrière, les places et les rôles dans la production\_, mais aussi, et de plus en plus avec l'entrée sur la scène revendicative de groupes jusqu'ici marginaux, les clivages de sexe, d'âge... Enfin la classe ouvrière est un tout dynamique (et dynamique de l'intérieur); c'est de la dynamique entre ses groupes constituants que jaillit la revendication : les uns impulsant une action, un mot d'ordre, une vision du monde et de la lutte, les autres groupant un contre-modèle ou résistant à ce modèle, ou se ralliant à lui» (Kergoat, 1973 : 8).

Toute classe est déjà « en soi » intrinsèquement clivée. Dès lors, le passage de l' « en soi » au « pour soi » est dépendant d'une dynamique complexe faisant intervenir toutes les

contradictions. Aucune classe ne peut se construire comme classe unifiée en dépit de ses contradictions internes. Pour se construire et pour résister aux processus de dispersion, elle doit les intégrer et les dépasser.

Ces propositions sont chargées d'implications pour l'analyse des luttes sociales. Concernant les luttes féministes, elles conduisent à passer d'une analyse tronquée, centrée sur le genre (démarche qui a plus particulièrement été critiquée dans les travaux anglophones inspirés du black feminism<sup>44</sup>), à la prise en considération des multiples contradictions qui sont constitutives de la « classe des femmes » et qui jouent, par conséquent, ensemble, sur ses conditions de formation en tant que classe mobilisée ou unifiée.

Appliquée à notre objet, la modélisation mise en place par Kergoat, permet d'abord de penser ce qui rend possible l'organisation d'une lutte conduite par et pour les femmes à l'échelle internationale, sans céder à la tentation « d'une pensée féministe non conflictuelle » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 26-28). Cette dernière est d'autant plus forte qu'elle rejoint l'illusion naturaliste d'une identité femme universelle, a-temporelle et en elle-même unificatrice.

Par opposition, l'analyse en termes de rapports sociaux conduit à théoriser le groupe des femmes de deux manières et conjointement : d'une part, comme un groupe socialement mobilisable - par opposition à un groupe qui serait prédonné par la nature comme potentiellement mobilisable -; et d'autre part, comme un groupe intrinsèquement clivé, comme toute classe sociale, qui ne flotte pas au-dessus des sociétés et des rapports sociaux qui en tissent la trame.

Ainsi, si des femmes sont collectivement mobilisables en tant que femmes, ce n'est pas en raison de propriétés substantielles (naturelles ou biologiques) mais bien en raison de propriétés de position, soit de propriétés liées aux positions qu'elles occupent dans l'espace des contradictions. C'est dans et par leurs rapports antagoniques au groupe des hommes, et

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Outre les travaux de Dunezat, de Masson et de Falquet cités plus haut, nous renvoyons également sur ce sujet de la prise en compte des multiples oppressions dans l'analyse des luttes sociales aux articles suivants : Marx Ferree et Roth « Gender, class, and the interaction between social movements. A Strike of West Berlin Day Care Workers », *Gender & Society,* Vol. 12, N°6, Décembre, 1998: 626-649; Mc Nair Barnett, "Invisible Southern Black Women Leaders in the Civil Rights Movement: The Triple Constraints of Gender, Race, and Class". *Gender & Society.* Vol.7 N°2, 1993: 162-181.

seulement dans ces rapports, que les femmes occupent des positions structuralement homologues<sup>45</sup>, qu'elles constituent donc un groupe mobilisable, *a fortiori* à l'échelle internationale. Par opposition et simultanément, les femmes occupent des positions objectivement contradictoires dans les autres rapports de pouvoir qui produisent d'autres groupes mobilisables, d'autres sentiments d'appartenances notamment, qui sont eux aussi constitutifs du groupe des femmes.

Finalement, si les rapports sociaux de sexe sont au fondement des luttes féministes, s'il est indispensable d'en partir, ces luttes ne peuvent être rapportées à cette seule contradiction (ni centrale, ni principale).

\*\*\*

C'est donc ce cadre conceptuel que nous avons emprunté pour interroger le groupe de femmes mobilisé sous les bannières de la MMF dans et par la revendication. Il s'agissait plus précisément de confronter la classe de sexe, telle qu'on peut la construire théoriquement en tant que classe dont la formation implique une prise en compte des contradictions entre femmes, au groupe de femmes réellement mobilisé. Toutefois comme nous allons le voir maintenant, cette confrontation ne va pas de soi car la MMF ne se laisse pas facilement appréhender.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Il s'agit bien de positions « structuralement homologues » et non pas semblables puisque les rapports sociaux de sexe prennent des formes concrètes extrêmement variables d'une société à l'autre, qu'ils se déplacent dans le temps comme dans l'espace notamment sous l'effet dynamique des autres rapports sociaux. Il est cependant possible de parler d'homologie de position lorsqu'on raisonne en termes de rapports sociaux. « Les structures sociales de deux sociétés différentes peuvent présenter des propriétés structuralement équivalentes malgré les différences profondes au niveau des caractéristiques objectives des classes qui les constituent » . Bourdieu, « Condition de classe et position de classe », *Archives européennes de sociologie*, *VII*, N° 2, 201- 223, 1966 : 204.

# II. Retour sur la Marche Mondiale des Femmes

Une fois établie l'importance de revenir à une analyse en termes de classe de sexe pour interroger le groupe mobilisé sous les bannières de la MMF, son degré d'unification en particulier, encore fallait-il trouver une entrée pour s'en emparer. Or, comme d'autres mobilisations collectives dites « transnationales », la MMF ne se laisse pas facilement appréhender.

En octobre 2000, ce sont plus de 6000 groupes de 161 pays qui ont appelé à la mobilisation. Celle-ci a pris de nombreuses formes locales, nationales, sous-régionales. Elle a donné lieu à différents types d'actions, plus ou moins combatives, festives, légales, institutionnalisées ou au contraire fortement réprimées. Cent dix coordinations nationales et une quarantaine de plate-formes de revendications nationales ont été mises sur pied.

La Marche Mondiale des Femmes en tant que groupe mobilisé n'a donc pas d'unité. Il s'agit, bien au contraire, d'une réalité éclatée. Il suffit de penser aux variations que connaissent les répertoires d'action collective et les registres de revendications, aux écarts entre les structures d'opportunités politiques et les ressources dont disposent les groupes engagés dans la mobilisation. Autant d'éléments qui dépendent des régimes politiques en place, de l'histoire des luttes passées, des rapports de force concrets, notamment.

Autrement dit, ce n'est pas simplement que la Marche ne se laisse pas facilement observer, c'est qu'elle est insaisissable dans sa globalité, y compris pour ses militantes, y compris pour celles qui l'ont coordonnée à l'échelle internationale. L'observation participante réalisée au quotidien au sein du secrétariat international de la MMF (1999-2000) nous a rapidement permis de le constater. Elle n'est pas « un être et un faire ensemble<sup>46</sup>» dont on peut s'emparer

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> C'est dans ces termes que Dunezat caractérise une forme d'organisation du travail militant qu'il nomme « travail collectif » : « Il s'agit d'une configuration dans laquelle les tâches militantes spécialisées s'accomplissent dans un espace-temps collectivisé, en suscitant un véritable être-ensemble et en faisant l'objet d'une appropriation ». Dunezat, « Mobilisations de sans, division du travail militant et fragmentation identitaire : dynamiques protéiformes des groupes mobilisés », communication présentée au Colloque *Classe, ethnicité, genre... : les mobilisations au piège de la fragmentation identitaire ?*, Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (CRAPE), Institut d'études politiques de Rennes, 8-9 mars 2007 : 11/18.

empiriquement par l'observation, que l'on peut toucher du doigt et à partir duquel on peut raisonner. Cette immersion nous a concrètement donné accès à une fraction limitée et non représentative du groupe mobilisé. Ce sont les militantes qui ont circulé et qui ont été directement impliquées dans l'organisation internationale aux titres de « travailleuses », « déléguées », « représentantes », « coordonnatrices », « bénévoles » que nous avons rencontrées. Ces militantes ne sont justement pas représentatives de la mobilisation, car elles sont les seules à circuler, à passer les frontières nationales et à partager des espace-temps collectifs. Ce qui caractérise l'organisation de la MMF de 2000, c'est bien l'absence de possibilité de se rassembler physiquement et de « faire ensemble ». Il s'agit d'une caractéristique essentielle au regard de l'importance de l'apprentissage collectif pour la construction de point de vue unifiants ou unificateurs. L'impossibilité de construire un espace-temps collectif propice à cet apprentissage explique aussi l'importance de ne pas conclure trop rapidement à l'existence d'un « mouvement transnational » de femmes ou d'une « transnationalisation du féminisme ».

Du point de vue de l'activité de « travail militant<sup>47</sup> », la lutte conduite en octobre 2000 face aux institutions internationales a été organisée selon un fonctionnement centralisé et pyramidal fondé sur le mécanisme de la délégation. Nous le verrons, ce mode d'organisation est porteur d'importants effets de division du travail militant entre représentantes et représentées, entre celles qui participent de l'organisation internationale et celles qui en sont exclues, *de facto*. Aussi, dans la mesure où seules les élites circulent effectivement, la pertinence même du concept de « mouvement social transnational <sup>48</sup>» mérite à nos yeux d'être questionnée.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Sur la théorisation de l'activité militante comme travail et l'importance d'interroger cette activité en termes de division du travail militant pour comprendre les collectifs, leur mode d'existence, leur degré de cohésion ou au contraire de dispersion, nous renvoyons tout particulièrement à la thèse de X. Dunezat, « Chômage et action collective. Luttes dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe », Thèse pour le doctorat de sociologie. Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, 2004.

<sup>48</sup> Sur ce concept voir en particulier Tarrow, « La contestation transantionale », dans Giraudon (dir.), *Sociologie de l'Europe. Mobilisations, élites et configurations institutionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2000:187-223. L'auteur définit les mouvements sociaux transnationaux comme suit : « Des groupes socialement mobilisés ayant des membres dans au moins deux pays, engagés dans une interaction soutenue de contestation avec les détenteurs du pouvoir d'au moins un pays autre que le leur, ou contre une institution internationale ou un acteur économique multinational » (p. 206).

Finalement, c'est sur le contenu politique de la MMF que nous proposons de centrer l'analyse, pour tenter malgré tout de raisonner sur le groupe mobilisé, qui ne s'épuise donc pas dans le groupe de militantes que nous avons pu observer. D'où la nécessité de repréciser notre démarche. Il ne s'agit pas ici de proposer une monographie de la MMF, en tant qu'organisation mais d'interroger ses orientations politiques en considérant d'emblée qu'elles participent d'une tentative occidentale d'unification des résistances féminines.

Pour éclairer ces orientations, on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur l'organisation du travail militant. Les pratiques revendicatives de la MMF en sont directement le produit, et le mode d'organisation du travail militant est l'une des dimensions essentielles du passage au collectif. Il est donc important de s'y arrêter au regard de notre questionnement. C'est cependant pour l'analyse du contenu politique de la lutte conduite face aux institutions internationales que nous interrogerons le mode d'organisation de la mobilisation.

Ce contenu politique - celui du projet de la MMF d'abord, celui de la plate-forme de lutte « commune » ensuite - a servi de base au travail de mobilisation et d'unification. Il nous faut insister sur le fait qu'il est impossible de préciser le statut de ce matériel de mobilisation pour les militantes mobilisées localement. La seule chose que nous puissions affirmer, c'est qu'il a été utilisé et conçu pour mobiliser, pour créer du collectif au-delà des frontières. Il est donc partie prenante de l'activité visant à faire exister le groupe mobilisé comme un groupe unifié et il est au principe de l'alliance nouée entre la MMF et le mouvement alter-mondialiste. Il s'agit par ailleurs de ce qui a réellement circulé à l'échelle internationale, de ce qui a été le plus diffusé et le plus discuté.

Ce sont donc les orientations politiques de la MMF que nous avons confrontées au cadre théorique présenté précédemment. Avant de présenter les matériaux (2.3), nous voudrions brosser le portait de l'organisation de la MMF à partir de la position que nous avons occupée dans cette organisation (2.1), puis insister sur l'importance de ne pas la dissoudre dans l'altermondialisme. Nous essaierons en particulier de montrer que la Marche n'est ni réductible au mouvement alter-mondialiste, ni réductible au féminisme onusien (2.2).

# 2.1 - La Marche Mondiale des Femmes : une organisation fortement structurée et centralisée restituée à partir de la position occupée.

Le soir de ma première journée d'immersion, je croyais ne rien avoir à consigner dans mon cahier d'observation. J'avais simplement rencontré, « on » m'avait tout naturellement « présenté » les militantes des « bureaux montréalais » et mis à part l'accueil qui m'avait été réservé, quoi noter ? C'est plus précisément A qui m'avait accueillie et présentée aux autres dans le corridor, (l'un des deux espaces communs avec la cuisine) face à une immense mappemonde où étaient représentés les « groupes participants », avec des picots vert; les « coordinations nationales », avec des picots rouge … Puis, chacune était repartie dans son « bureau ».

En fait, « la coordonnatrice de la MMF » venait de me présenter en partie : « l'équipe de travail du volet international de la MMF », soit le collectif de travail en charge de l'organisation et de la coordination logistique de la mobilisation qui travaillait sous « sa direction » (le terme n'a jamais été prononcé, on parlait de « ma jet set préférée » pour la taquiner, de la « coordonnatrice », « l'animatrice », ou « la gestionnaire » lorsqu'il y avait conflit). Il s'agissait d'employées sous contrat, salariées à temps plein pour une période définie, leur contrat prenait fin avec les manifestations internationales. J'ai appris plus tard la FFO était l'employeure. L'équipe était composée « coordonnatrice », d'une « adjointe à la coordination », d'une « agente de liaison internationale », d'une « agente de financement », d'une responsable de « la mobilisation », d'une chargée de « campagne d'éducation populaire », d'une « agente de communication », d'une « comptable », d'une « réceptionniste » mais aussi de « bénévoles » que je rencontrerai plus tard dans la semaine. J'allais m'inscrire dans cette équipe au titre de stagiaire – étudiante qui débutait sa thèse. Le cahier des charges de chacune m'avait été plus précisément explicité puisque j'allais pour ma part circuler en fonction des besoins. Nous étions dans une période de « rush », beaucoup de choses à faire dans des délais serrés. Puisque dans les quatre mois à venir, il fallait préparer la deuxième rencontre internationale préparatoire de la MMF (novembre 1999). Elle était décisive, la deuxième seulement mais aussi la dernière avant « l'action » de 2000, point culminant de la mobilisation. Or, rien n'était encore décidé au sujet de cette action. Les rencontres internationales étaient les seuls espaces-temps de rencontres de face-à-face, de discussions, de débats entre militantes, les seuls moments où les propositions préparées par les bureaux montréalais étaient collectivement discutées par des « représentantes » des « coordinations nationales » de la MMF. Par ailleurs, la première rencontre internationale, centrée sur les revendications avait exigé plus de travail que planifié et cependant elle avait été mal préparée me disait-on. Il s'agissait d'éviter de reproduire les erreurs. J'apprenais plus tard que la question des lesbiennes avait profondément divisé la première « AG », au point qu'elle avait menacé de se dissoudre.... Les choses avaient été « mal expliquées » (?).

Bref, j'étais entrée dans un espace de travail fortement structuré et professionnalisé. Les travailleuses avaient été recrutées au fil des besoins suivant des procédures et des critères d'embauche fondés sur les compétences, diplômes et expériences: la connaissance des langues, de l'informatique, l'expérience de « l'international », d'organisation d'évènements, de manifestation, de recherche de financement, de communication, la connaissance du milieu féministe ou du mouvement des femmes. Pour ma part, j'avais écrit pour demander s'il était possible de mener une observation participante dans l'organisation de la MMF au niveau international, je n'avais aucune idée de son fonctionnement mais je voulais pouvoir observer son quotidien et c'est ici qu'on m'avait accueillie.

## 2.1.1 - Les « travailleuses »49

Jusqu'en 2001, ce collectif de travail constitue le « secrétariat international de la Marche Mondiale des Femmes »50. Ici, la plupart des femmes travaillent en trois langues - quelquesunes en parlent cinq - sur des documents informatisés le plus souvent ou par téléphone. Elles assurent la réalisation du projet. Elles forment le centre névralgique, logistique de l'organisation. On les appelle « les travailleuses ». Elles enregistrent les adhésions, les classent, rédigent les « bulletins de liaison » : le principal outil de diffusion des informations et de communication avec les 6000 « groupes participants ». Ce sont elles qui centralisent, compilent et redistribuent les informations. Selon le plan d'action, elles peuvent être assignées à différentes fonctions. Leur plan de travail respectif est tout particulièrement bousculé lorsqu'il s'agit d'organiser pratiquement les rencontres internationales préparatoires de la Marche Mondiale des Femmes de 2000» (octobre 1998, novembre 1999) ainsi que sa rencontre de bilan (octobre 2001); soit ce qui sert d'assemblée générale de la MMF. Leur travail consiste alors à trouver un local, de l'hébergement, des traducteurs, organiser les repas, aider à l'obtention des visas, préparer les pochettes, les documents, les micros etc. Elles sont aussi responsables de l'organisation logistique des manifestations états-uniennes d'octobre 2000 (qui suppose de négocier le trajet avec la police, de rencontrer les groupes sur place, de s'occuper de l'hébergement pour les manifestantes, etc.). Elles produisent l'ensemble des

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Le nombre de travailleuses a varié selon les besoins. Des contractuelles ont notamment été employées pour l'organisation des manifestations états-uniennes. Le plus souvent, l'équipe de travail compte dix travailleuses.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Il n'est pas encore nommé comme tel, on parle de « l'équipe de travail du volet international de la MMF » à l'interne, par souci de distinction, car au Québec il existe aussi un « équipe de travail » responsable « du volet national », québécois, de la MMF. Je parlerai néanmoins ici de secrétariat international pour des raisons de commodités. Ce secrétariat est aujourd'hui au Brésil.

outils de mobilisation et de communication dont le contenu est conçu ailleurs, ainsi que l'ensemble de la documentation interne. Elles communiquent avec le « reste du monde ».

Ce groupe de travailleuses se réunit une fois par semaine pour se dire « comment ça va », pour échanger les dernières informations qui peuvent concerner les adhésions, l'obtention des visas, l'état d'avancement de la base de données centrale, les actions prévues hors Québec et l'arrivée de nouvelles plate-formes de revendications nationales ; ou encore les échanges avec des médias, les dernières demandes de subvention, les conflits nationaux pour la constitution de coordinations nationales et la nomination d'une déléguée, le contenu du prochain envoi international, les décisions prises au dernière « comité de coordination », etc.

La coordonnatrice convoque et « anime » ces réunions qui donnent lieu à des procès-verbaux dans lesquels sont principalement enregistrés les prochaines tâches, les « défis à relever », c'est-à-dire les problèmes à régler et le plan de travail général pour la semaine qui suit. Ce collectif de travail est sous la direction officielle du « Comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes ».

C'est donc d'ici que j'ai pu observer l'organisation de la MMF. Ce qui m'a donné accès à l'ensemble des archives internes (documents de travail et procès-verbaux), à quelques-unes des réunions du comité de coordination, aux rencontres internationales de 1999, de 2000 et de 2001, ainsi qu'aux manifestations internationales devant l'ONU, le FMI et la BM en octobre 2000. Dans chacun de ces espaces, je suis présentée et perçue comme l'une des « travailleuses » de la MMF. Le groupe des travailleuses a été employé pour exécuter les décisions prises ailleurs, en particulier au Comité de Coordination qu'il est chargé d'informer sur l'état de la mobilisation hors Québec, notamment.

#### L'ORGANISATION INTERNATIONALE

#### Le COMITE DE COORDINATION

est mis sur pied par la FFQ en 1997. Il est composé d'une vingtaine de « représentantes du mouvement des femmes québécois »

#### Le SECRETARIAT INTERNATIONAL

est employé par la FFQ pour exécuter les décisions prises par le COCO et lors des rencontres internationales. Elle compte une dizaine de « travailleuses ».

#### Le COMITE DE LIAISON INTERNATIONAL

45 membres – est composé de représentantes des grandes régions du monde nommées par les déléguées internationales réunies en octobre 1998. Il est consulté par la COCO et il consulte les coordinations nationales.

# L'ASSEMBLEE GENERALE OU LA DELEGATION INTERNATIONALE

regroupe l'ensemble des déléguées qui représentent les Coordinations Nationales ainsi que le comité de coordination de la MMF. C'est elle qui s'adresse à l'ONU en octobre 2000

#### Les COORDINATIONS NATIONALES

regroupent les groupes participants par pays ou territoire. Elles sont autonomes pour l'organisation des actions nationales. On en compte 110 en octobre 2000.

# Les GROUPES PARTICIPANTS

sont des organisations qui ont adhéré à la Marche depuis 1996. Les bureaux montréalais ont enregistré 6000 adhésions en octobre 2000.

# 2.1.2 - Le comité de coordination de la MMF (COCO<sup>51</sup>)

Le COCO est composé d'une vingtaine de « représentantes du mouvement des femmes québécois ». Il a été mis sur pied par la FFQ, en 1997, pour « représenter la diversité » des organisations militantes qui participent de ce mouvement et pour assurer la réalisation de la MMF : sa « coordination » à l'échelle internationale. Il se réunit sur une base mensuelle de 1998 à 2001, où il se dissout et se trouve supplanté par un « Comité de suivi international » composé cette fois-ci de « représentantes » des différentes régions du monde impliquées dans la MMF.

<sup>51</sup> Dorénavant, nous l'appellerons le « COCO ».

Jusque là, c'est ce « Comité de Coordination » exclusivement québécois qui organise la Marche à l'échelle internationale. Il décide du contenu des documents discutés en « rencontres internationales », rencontres qu'il convoque52. Il prévoit le nombre de déléguées internationales qui y seront réunies, la date et le déroulement des rencontres, le contenu des discussions, les processus décisionnels et les ordres du jour. Il prend les décisions à partir des informations qui lui sont transmises par le groupe des « travailleuses » et par les « comités de travail » qu'il a lui-même mis en place et dans lesquels ses membres sont réparties. Puis, ces décisions sont mises en œuvre par l'équipe de travail. Au fur et à mesure de l'évolution du projet et des besoins, il se divise le travail en mettant en place des « comités de travail » assignés à des tâches spécifiques (comité « action-éducation »; comité « stratégie »; comité « liaison internationale », « communication », « financement » etc...). Ces comités se réunissent sur une base hebdomadaire. Pour les rencontres internationales, les membres du COCO se répartissent également en « sous- équipes » (« urgence politique », « accompagnement », « synthèse », « accueil », « animation »).

A l'issue de la « première rencontre internationale préparatoire de la MMF de 2000 », (octobre 1998), le COCO travaille avec une autre instance qui est consultative : le « <u>Comité de liaison international</u> » (CLI). Celui-ci est composé des « déléguées internationales » nommées par les « <u>coordinations nationales</u> » regroupées entre elles suivant des critères de langues et géographiques.

Pour mieux situer ces « déléguées », il faut partir des « groupes participants ».

# 2.1.3 - Les groupes participants

Ce sont toutes les organisations et collectifs locaux qui ont adhéré au projet de la MMF à partir de décembre 1996, date à laquelle le premier appel à mobilisation a été lancé par la Fédération des femmes du Québec<sup>53</sup>. Les rapports qu'ils entretiennent à « l'organisation internationale » se construisent principalement à distance. Ils ont cependant directement

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Jusqu'en 2001, l'ensemble de l'organisation de la MMF est sous la responsabilité légale et financière de la Fédération des Femmes du Québec.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Cf. Annexes. Rédigé par le tout premier comité de travail appelé « comité contenu », il est signé par la Présidente de la FFQ.

adhéré « aux objectifs et au plan d'action global » proposé, auquel ils ont été « invités à réagir » mais à la définition desquels ils n'ont pas participé en amont. Ce « plan d'action global » prévoit que ces groupes « demeurent autonomes en ce qui a trait à l'organisation de l'action dans leur pays<sup>54</sup>». La relation directe qu'ils entretiennent à l'organisation internationale est donc une relation fondée sur l'« adhésion » et l'échange d'informations à distance. Ils communiquent avec les travailleuses.

Après la rencontre d'octobre 1998, les groupes qui adhèrent à la MMF le font sur la base des revendications.

Ces groupes locaux peuvent avoir formé des « coordinations nationales 55», et nommé des « représentantes » qui sont, sur le papier et lorsqu'elles sont ensemble, l'Assemblée Générale de la MMF.

# 2.1.4 - L' « Assemblée générale » de la MMF ou sa « délégation politique »

Cette assemblée n'est cependant réunie qu'une seule et unique fois avant l'action de 2000, soit avant de se retrouver pour la seconde fois à l'intérieur de l'ONU, le 17 octobre 2000.

C'est en octobre 1998, à l'occasion de la première « rencontre internationale préparatoire de la Marche Mondiale des Femmes» convoquée et organisée par le COCO, que les représentantes nationales sont réunies pour la première fois. L'assemblée correspond alors à l'état donné de la mobilisation. Elle est composée de 140 déléguées venues des 65 pays dans lesquels des groupes participants ont adhéré au projet—avec un principe de représentation de 5 militantes par pays ou territoires -. Rassemblées à Montréal, ces déléguées adoptent la plate-forme de lutte internationale (le *Cahier des revendications mondiales* de la MMF) et s'accordent notamment sur la mise en place d'un comité de travail plus restreint : le « Comité de Liaison International ».

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Fédération des Femmes du Québec, *En l'an 2000: Une Grande Marche Des Femmes Du Monde Pour l'Égalité, le Développement et la Paix*, 3 décembre 1996 : 2/5.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> En octobre 2000, la MMF compte 110 coordinations nationales, des groupes participants existent dans 161 « pays ou territoires ». Cette notion a été retenue en vue d'intégrer au nombre des unités nationales de la Marche des formations qui revendiquent cette appartenance nationale et leur souveraineté politique (Québec, Galice, Palestine).

# 2.1.5 - Le comité de Liaison international (CLI)

Chaque militante qui compose le Comité de Liaison International représente à l'interne plusieurs « coordinations nationales » regroupées selon un découpage géographique du monde<sup>56</sup>. Ce « Comité de Liaison International » se réunit en novembre 1999 pour la seconde et dernière rencontre dite « préparatoire » de la MMF de 2000.

Ainsi, parmi les déléguées internationales, certaines se réunissent en « rencontres internationales » deux fois seulement avant la mobilisation de 2000 et sur des périodes de trois à quatre jours. Quelques-unes d'entre elles forment le « Comité de liaison international » (CLI) et composent la délégation qui entre dans les institutions financières internationales en octobre 2000.

En dehors de ces rares moments de rassemblements, et d'apprentissage collectif, ces « déléguées » sont consultées individuellement sur les décisions du COCO (Comité de Coordination) qui n'ont pu être tranchées collectivement, faute de temps ou de consensus. Toutes les représentantes de « coordinations nationales » ne font pas partie du CLI, dont les membres sont le plus souvent consultées avec plus ou moins de succès. Ces « déléguées internationales » ont pour point commun de « représenter » des parties du monde. Sans elles, la dimension internationale de la Marche Mondiale des Femmes n'existerait pas. Leur présence sur la délégation est donc absolument essentielle. C'est seulement lorsqu'elles sont rassemblées que le caractère « international » du groupe mobilisé et de la contestation peut apparaître et se manifester physiquement. Ainsi, elles ne sont pas seulement les « consultées » par opposition aux « consultantes », elles sont aussi les garantes de la légitimité de l'action collective dans l'arène internationale.

Les militantes qui participent à l'organisation internationale ne forment donc pas un seul et même groupe de travail, elles sont divisées en sous-groupes. Une première division opère entre « les travailleuses » et « les représentantes ». Les premières n'ont pas de pouvoir décisionnel du moins pas formellement. Elles ne représentent personne et le statut de « représentante » est le critère de légitimité qui autorise la participation au processus de

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup>Cf. Annexe: La composition du CLI.

décision, soit au travail de définition du sens et de la forme de la mobilisation. Les travailleuses sont des exécutantes, leur travail militant n'est pas censé posséder de contenu politique. Elles peuvent néanmoins influencer les décisions puisqu'elles transmettent les informations. Par ailleurs, elles signifient à plusieurs reprises leur désaccord sur certaines décisions. Cela se produit plus particulièrement en période de conflit où elles sont conduites à contester collectivement leur illégitimité ou plutôt à questionner celle des représentantes. Nous aborderons cette question des conflits internes au moment de présenter les effets de la division du travail militant sur les sentiments d'appartenance au collectif<sup>57</sup>.

Le groupe des représentantes est lui aussi divisé, le pouvoir de représenter varie en effet en fonction de « qui » a délégué ce pouvoir, de l'espace dans lequel il est exercé mais aussi et peut-être surtout de la périodicité des occasions de l'exercer.

# 2.1.6 - Les représentantes de la MMF

Plusieurs trajectoires conduisent au statut de représentante légitime, consacrée, instituée de la MMF.

- 1) Il y a celles qui ont été nommées par des « groupes participants » ou des « coordinations nationales » en dehors du Québec et qui, avec l'élue du Québec, composent le groupe des « déléguées internationales ». Elles ont été désignées selon des procédures et des mécanismes propres à chaque organisation nationale. En rencontres internationales, elles interviennent au nom des coordinations nationales et des groupes participants qui composent ces coordinations.
- 2) Il y a celles qui, à partir d'octobre 1998, sont désignées pour représenter plusieurs coordinations nationales. Elles forment le CLI qui est réuni physiquement en novembre 1999. Elles sont tout à la fois des consultées (par le COCO) et des consultantes des coordinations qu'elles représentent sur le papier.
- 3) Il y a celles qui ont été nommées sur le « Comité de Coordination de la Marche Mondiale des Femmes » pour « représenter » les différentes composantes du « mouvement des femmes québécois » et organiser la MMF à l'échelle internationale. Celles-ci ont été directement contactées et désignées par la FFQ. A l'intérieur du Comité de coordination, elles représentent leurs organisations syndicales, de coopération internationale, de groupes communautaires ou encore les groupes autonomes de femmes dans lesquelles elles militent. Elles sont le plus souvent

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Cf. Partie III.

permanentes dans ces organisations, salariées et déchargées pour travailler à l'organisation de la Marche. Face aux déléguées internationales, elles sont les organisatrices de la MMF, elles animent les rencontres internationales, qu'elles préparent et convoquent. Elles consultent le CLI. Face aux institutions internationales, elles font partie de la délégation politique.

4) Enfin, il y a celles qui participent au « Comité de Coordination » sur la base d'une légitimité acquise ailleurs, liée à leur engagement passé, une légitimité différemment construite : elles ne représentent pas des organisations. Ce sont des travailleuses qui siègent d'office au COCO en raison des tâches particulières qui leur ont été confiées.

C'est le cas de « la coordonnatrice » de la MMF qui dirige l'équipe de travail et qui assure le lien entre chaque comité. Nommée et employée par la FFQ, à laquelle elle n'appartient pas, elle tire sa légitimité militante d'avoir coordonné la *Marche du pain et des roses* avec succès, en dépit du casse-tête, d'avoir impulsé l'idée même de la Marche mondiale mais aussi de sa longue expérience militante reconnue comme une expérience proprement féministe, ce qui n'est pas le cas de tous les passés militants, puisqu'elle « vient des groupes de lutte contre les violences faites aux femmes ». Avoir lutté sur ce terrain des violences est un gage d'engagement et de positionnement féministe. C'est au titre de travailleuse qu'elle participe au COCO et à la délégation internationale de la MMF, ce qui a notamment pour effet de dépolitiser son statut de militante, nous y reviendrons.

C'est aussi le cas des deux militantes auxquelles la tâche d'élaborer la première plate-forme de revendications a été confiée sur une base bénévole cette fois-ci. Cette plate-forme fût amendée puis adoptée par le « Comité de Coordination » d'abord, soumise à un premier processus de consultation à distance, retravaillée puis proposée aux « déléguées » lors de la rencontre internationale de 1998 où elle fut de nouveau amendée et adoptée ensuite. C'est finalement cette plate-forme qui fut portée face aux institutions internationales en octobre 2000 au nom de l'ensemble de la MMF et qui a circulé à l'échelle internationale. Elle constitue toujours aujourd'hui « le cahier des revendications de la Marche Mondiale des Femmes » et malgré les différentes étapes de son processus d'adoption, elle a connu très peu de modifications. Outre le travail de construction de ce répertoire revendicatif, ces deux militantes participent d'office à l'ensemble des discussions et comités de travail dits de « contenu » puis « stratégiques » (par opposition aux comités « action »). Plusieurs les désignent « les cerveaux de la MMF ». Elles ont en commun de posséder un capital militant

particulier : une connaissance des questions relatives à « la mondialisation » économique qu'elles ont acquise dans des organisations mixtes (ATTAC Québec notamment) et une expérience du militantisme dans le Sud<sup>58</sup>.

Toute cette architecture a été mise en place à partir du Québec, au fil des différents comités qui se sont formés et succédés pour organiser la MMF.

Si l'on considère cette organisation et que l'on part du travail militant, la lutte menée face aux institutions internationales en octobre 2000 n'est donc pas le fait d'un collectif « transnational ». Elle n'est pas plus le fait d'une Organisation non gouvernementale. Aucune de ces deux grilles de lecture ne rend compte de sa réalité. Aussi, nous souhaitons insister sur l'importance de ne pas réduire la formation de la MMF au contexte défini au singulier en termes de « mondialisation » comme cela arrive de manière récurrente au sujet des « mouvements sociaux transnationaux ».

# 2.2 - la pertinence du concept de « mouvement social transnational » en question

Quels que soient le sens de ces mouvements, leur localisation réelle, leur composition sociale et la portée de leurs revendications, ils sont le plus souvent rapportés à la « mondialisation », « globalisation », « transnationalisation » des conflits, de leurs enjeux et des conditions de lutte<sup>59</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> L'une a participé à la construction d'un syndicat de bûcherons en Argentine et a dû s'exiler au Québec pour échapper à la répression. L'autre a combattu auprès des forces armées au Salvador.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> « Pris dans des chaînes d'interdépendance de niveau mondial, les mouvements sociaux seraient de plus en plus soumis à l'influence des évolutions du contexte international. Les dernières années auraient ainsi été marquées par un processus de transnationalisation des luttes, solidaires d'un effritement de la forme classique de l'Etat national. Ainsi, la révolte « intergalactique » des zapatistes de l'EZLN le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les manifestations de Seattle contre l'OMC de décembre 1999, les forums sociaux mondiaux de Porto Alegre et Mumbai, la manifestation mondiale contre la guerre en Irak du 15 février 2003.... témoigneraient que la contestation tend aujourd'hui à déborder le cadre national pour passer au niveau international, et que partout dans le monde les activistes comptent bien faire entendre leur voix dans le débat sur l'avenir de la planète » (Mathieu, Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux, Paris, Textuel, La discorde, 2004 : 155).

« La mondialisation » constituerait ainsi le « nouveau » contexte global auquel il faudrait rattacher ces mouvements, leurs enjeux et leurs sujets, suivant une logique d'inférence, tout comme l'avènement d'un nouveau type de société post-matérielle, post-industrielle ou programmée fut érigé en cadre explicatif, il y a quelques années. On se souvient que ce qui n'entrait pas dans ce cadre était aussitôt disqualifié et devenait, au mieux, un exemple de « nouveau mouvement social » raté. Le féminisme en a suffisamment fait les frais. Avec le cadre « globalisation », le problème semble dépassé. Le mouvement féministe peut apparaître comme un mouvement, il devient significatif de la « diversité » de la protestation « globale », de sa « multitude ». Cette diversité est positivement revendiquée. Elle marquerait une rupture avec les formes d'organisations « passées », « archaïques », « dogmatiques » attribuées au « vieux » mouvement ouvrier. Ainsi, la MMF est bien convoquée dans la catégorie des « mouvements sociaux transnationaux ». Et pourtant son caractère « transnational », ce qu'elle doit à la « mondialisation » n'est pas vérifiable. Plus généralement, la dimension « transnationale » des mobilisations est bien plus souvent postulée que véritablement démontrée.

En effet, la difficulté bien réelle<sup>60</sup> qu'il y a à saisir de manière rigoureuse le contexte d'émergence des mouvements sociaux dits « transnationaux », c'est-à-dire les configurations dans lesquelles ils se déploient (l'état des antagonismes et des rapports de force à l'échelle mondiale, les conditions de vie concrètes des activistes par exemple), ainsi que la composition sociologique des groupes mobilisés, est très largement contournée.

On parle de « mondialisation » ou de « globalisation » s'agissant du contexte d'abord, pour désigner des réalités très hétérogènes (le développement de la communication notamment virtuelle, la chute du mur de Berlin ou la fin d'un monde bipolaire, la tendance à l'extension du capital à l'échelle mondiale, l'émergence d'une gouvernance supranationale et celle d'un peuple-monde...), comme si ces réalités se rejoignaient pour tracer les grandes lignes d'une évolution générale à la fois culturelle, politique et économique absolument incontestable et n'appelant pas de discussion. Ce concept de « mondialisation » sert alors tout à la fois d'objet

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Sur cette difficulté à la fois théorique et empirique, voir en particulier Bionnassies, « La transnationalisation des mouvements sociaux dans les Amériques et son impact sur la redéfinition du politique : vers une typologie », Cahiers de recherche – CEIM, Montréal, UQÀM, 2005 : « Face à une réalité qui évolue très vite, il est certain que les cadres théoriques se trouvent rapidement périmés et la complexité que revêtent les mouvements sociaux entraîne nécessairement des analyses partielles et sélectives » (p. 3/54).

(c'est la mondialisation des résistances qu'il s'agit d'analyser) et d'explication (la notion de mondialisation sert à décrire l'environnement socio-historique de ses résistances). Alors même qu'il a vocation à désigner des processus dispersés, y compris à l'échelle du temps. Les rapports sociaux et les différentes formes de division du travail (la division internationale du travail, la division capital / travail et la division sexuelle du travail) ne se reconfigurent pas selon les mêmes temporalités notamment. C'est l'une des raisons pour lesquelles le potentiel heuristique de ce concept de « mondialisation » est controversée (Hirata et Le Doaré, 1998). Son ajustement à la réalité de la contestation sociale, sa pertinence pour décrire la conjoncture et cette contestation ne va plus du tout de soi lorsqu'on raisonne en termes de contradictions au pluriel. Le concept de « mondialisation » contient en effet une conception linéaire et non dialectique de l'évolution de nos sociétés61. Aussi, il est important de se demander si son usage ne conduit pas de facto à écraser la conflictualité puisqu'il ne permet finalement de penser qu'une seule contradiction. Elle se jouerait entre cette « mondialisation » et sa contestation, la mondialisation n'étant pas elle-même contradictoire. Le mouvement d'opposition à la mondialisation libérale est ainsi faussement homogénéisé en dépit des nombreuses références à sa diversité.

Siméant (2005) dans une analyse de la littérature consacrée à l'émergence de cette protestation «globalisée à l'heure de la globalisation» met précisément en question les principaux postulats qui traversent la plupart des travaux sur la question : celui de la nouveauté du caractère « transnational » des mobilisations d'une part, celui de la pertinence du concept de mondialisation pour décrire leur contexte, leurs enjeux et leurs acteurs d'autre part.

En ce qui concerne le caractère transnational supposément nouveau des mobilisations, l'auteure constate qu'il est attribué en fonction de critères (le contexte socio-historique, économique et/ou politique, le maillage organisationnel ou les sociabilités militantes, le contenu des discours, la localisation de l'action, l'adversaire désigné de la protestation)

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> « Le «mondial» de «mondialisation», écrit Cooper, implique qu'un système unique de connexions pénètre le monde entier; «isation», qu'il le fait maintenant, ce qui occulte les mouvements de capitaux, de personnes, d'idées, dans l'histoire». Cooper cité dans Siméant, « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux «transnationaux» dans quelques ouvrages récents», Communication présentée au 8<sup>ème</sup> congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Table-ronde N°1 « Où en sont les théories de l'action collective ?», 14-16 septembre 2005, Institut d'études politiques de Lyon, Faculté de droit et de sciences politiques, Université Lumière Lyon II : 14/38. Consultable en ligne : http://sites.univ-lyon2.fr/congres-afsp.

suffisamment variés pour qu'il soit nécessaire de distinguer les différentes formes de mobilisations collectives classées dans cette catégorie de l'action collective transnationale.

On retrouve en effet dans cette catégorie : le Mouvement des Sans Terre au Brésil, la MMF, les Forums Sociaux mondiaux, la résistance zapatiste, les rassemblements et contre-sommets, les manifestations contre la guerre en Irak, les fauchages d'OGM, les appels au boycott des consommateurs, les entreprises de commerce équitable, les ONG etc... et singulièrement, la liste compte aussi des absents : la première internationale en est un. Il apparaît alors que la plupart des formes de mobilisation dites transnationales aujourd'hui, supposées nouvelles et rattachées au contexte de « globalisation » sont en réalité fort anciennes.

Ainsi, tout n'est pas nouveau (Tarrow, 2000). Le groupe mobilisé n'est pas nécessairement lui-même « transnational » et lorsque supposément il l'est, la question de savoir en quoi, qui et quoi circule exactement et dans quel sens à l'intérieur de ce groupe n'est pas toujours posée. Autrement dit, c'est la qualification même des résistances « mondialisées » ou des collectifs « transnationaux » qui n'est pas suffisamment questionnée. La réalité des rapports nord/Sud à l'intérieur des groupes mobilisés notamment est évacuée sous cette notion de « mouvement global ».

Siméant (2005) constate : des « généralisations étrangement ethnocentriques (quand est prophétisé l'avènement d'une société mondiale) » ; « une survalorisation des pratiques de lobbying élitaire » ; et « un pari excessif sur l'avènement d'un militantisme transnational (quand la dimension proprement transnationale de nombre de protestations peut laisser dubitatif... pour ne rien dire de leurs «succès», tout relatifs) ».

# L'auteure précise :

« (...) envisager aussi bien «la défense de causes par des acteurs dépassant les frontières ou revendiquant une action qui les dépasse» invite à spécifier, selon chaque cas empirique et chaque configuration empirique, ce qui circule de façon transnationale (actions, personnes, ressources, information... ou discours de la globalisation) plutôt que de se contenter de généralités sur la globalisation de la protestation » (Siméant, 2005 : 17)

Aussi le caractère transnational des résistances ne peut être déduit du contenu des slogans, des discours ou des mots d'ordre. Que les mouvements s'emparent de cette notion de « mondialisation » et que cela soit relativement récent ne signifie pas qu'elle soit pertinente pour expliquer ces mouvements et caractériser leurs sujets, soit les groupes mobilisés.

Or, il y a bien souvent glissement des discours protestataires vers l'analyse du contexte de ces protestations d'abord, puis du contexte vers l'explication, et enfin vers la définition même des groupes mobilisés. Ceux-là sont artificiellement déjà présupposés unifiés sous la notion de « mouvement social transnational ». « La mondialisation » serait tout à la fois la cause et le motif de leur apparition.

C'est ainsi que la MMF peut être assimilée à l'alter-mondialisme, associée à sa figure féminine tandis que nombre de ses militantes revendiquent très fortement l'autonomie de leur organisation, y compris vis-à-vis du mouvement alter-mondialiste dans lequel elles ne se reconnaissent pas nécessairement, s'y sentant parfois en terrain ennemi. D'abord, comme le précise Mathieu (2006 : 4) :

« La Marche Mondiale des Femmes est la principale représentante du féminisme à l'intérieur du mouvement altermondialiste, et elle en constitue un élément important. Pour autant, ce serait une erreur de la considérer seulement comme l'« expression féministe » de la contestation altermondialiste : la genèse de la Marche Mondiale des Femmes est distincte de celle du mouvement contre la mondialisation néo-libérale, et elle est l'aboutissement d'un processus qui a débuté sur d'autres sites et en des temps distincts ».

L'erreur n'est pas qu'une erreur de localisation. Qu'il y ait eu concomitance entre la construction de la MMF et le développement du mouvement alter-mondialiste, comme nous pouvons le constater *a posteriori*, que la Marche soit aujourd'hui souvent considérée comme l'une des composantes ou expressions de ce mouvement, si ce n'est comme son « aile femmes », en raison d'une alliance entre forces inégales et d'un répertoire revendicatif en partie commun, cela est incontestable. Mais ces éléments ne doivent pas nous conduire à dissoudre la Marche dans l'alter-mondialisme *a priori* sur le plan de l'analyse. Cela reviendrait à déposséder les militantes de leur initiative, à verser au compte de l'altermondialisme ce qui revient au féminisme.

La Marche ne constitue pas une excroissance, l'un des épiphénomènes spécifiques ou particuliers d'un alter-mondialisme préexistant, déjà en marche qui lui serait général (a-sexué), et dans lequel un féminisme moribond aurait trouvé de nouvelles impulsions, un nouveau souffle, sinon les conditions de sa renaissance ou de son renouvellement. De là à expliquer le féminisme, à rechercher ses causes et ses significations, en dehors de lui-même, et surtout, en dehors des rapports entre hommes et femmes, il n'y a qu'un pas. On le franchit si l'on suit le raisonnement qui fait de l'extension du capital à l'échelle mondiale non l'une des causes mais la cause du développement de mouvements sociaux transnationaux s'opposant à cette extension, dont la MMF. Elle devient alors le produit du « capital »<sup>62</sup>.

Nous le verrons, toutes les militantes qui ont travaillé sur les orientations politiques de la MMF insistent : elles ne connaissaient rien aux questions de mondialisation économique. Il a fallu se former.

Ce problème de l'annexion du féminisme et plus largement des luttes menées par les femmes à d'autres mouvements jugés plus globaux, ici le « mouvement des mouvements » n'est pas un problème nouveau, ni sur le plan politique ni sur le plan de l'analyse historique ou sociologique (Heinen et Trat, 1997; Dunezat, 1998; Trat, 2000, 2002, Cossy, Pannatier, Pérrin et Roux, 2005; Falquet, 2007). Ces luttes ont d'abord été gommées de l'histoire d'un mouvement ouvrier qui devait libérer les femmes comme tous les opprimés.

« (...) si les femmes furent presque toujours aux premiers rangs dans les moments décisifs, elles n'apparaissent cependant jamais comme des protagonistes à part entière de l'histoire qui se joue » (Heinen, 2003 : 29).

Elles ont ensuite servi d'exemple pour illustrer le déclin de la lutte des classes et pour postuler l'émergence d'un nouvel acteur central propre à la société post-matérielle, nouvel acteur qu'elles n'auraient cependant pas su incarner.

Le problème n'est donc pas propre au cadre « mondialisation », cependant il persiste avec lui.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> L'usage des guillemets renvoie à la définition particulière que prend le capital dans le mouvement d'opposition à la mondialisation libérale, nous reviendrons sur le problème de cette définition dans la troisième partie de cette thèse.

En contrepoint mais encore en marge, plusieurs auteures tentent de renverser le raisonnement et de dévoiler (/visibiliser) ce que l'alter-mondialisme doit au féminisme (Masson, 2003; Lamoureux, 2004, 2005). C'est la démarche empruntée par Masson (2003). Elle défend que « les innovations du mouvement global », ou plutôt, celles qu'elle attribue à « la frange autonome et non institutionnelle » de ce mouvement, portent les traces du mouvement féministe des années 7063.

Par ailleurs, le rapport que les militantes de la MMF entretiennent aux autres composantes du mouvement alter-mondialiste est suffisamment variable et ambivalent pour mettre en cause l'hypothèse d'« un mouvement global », solidaire et fondé sur la reconnaissance de sa diversité. Plusieurs recherches ont posé cette question des liens réels qui unissent les féministes au mouvement altermondialiste (Attac, 2003; Bargel, Mathieu et Hmed, 2005; Beauzamy, 2004; Dufour et Giraud, 2004; Lamoureux, 2004, 2005; Rippol, 2004; Zapharie, 2001) et les résultats convergent. La bonne entente entre les différentes composantes du mouvement d'opposition à la mondialisation libérale, que la rupture consacrée avec les pratiques et discours jugés dogmatiques du mouvement ouvrier aurait rendue possible, est très largement surestimée.

<sup>63 «</sup> Les mouvements anti-mondialisation réaliseraient ainsi une rupture avec les anciennes idéologies de gauche en inventant une nouvelle « radicalité » (Benasayag et Sztulwark, 2002 : 6). D'un point de vue féministe, je me permets de relativiser ce constat de « nouveauté ». D'abord, la tendance de certain-e-s intellectuelles à saisir le changement uniquement lorsqu'il apparaît de manière spectaculaire sur la scène médiatique – porté par des sujets de lutte généralement blancs, masculins et occidentaux - contribue à refaire l'histoire des mouvements sociaux d'après un faux universel qui ne me semble pas très différent des modèles précédents. C'est à mon sens le problème d'une conception (souvent masculine) de l'histoire par grandes étapes (moderne/post-moderne, etc.), qui ne tient pas compte des continuités, des va-et-vient et des contradictions dans la formation des idéologies. Dans cette optique, aucune analyse ne reconnaît le mouvement de libération des femmes comme étant le premier à rompre avec les pratiques et les idéologies de la gauche dans les années 70, laissant dans l'ombre son apport fondamental dans l'émergence d'une « nouvelle culture politique » (Jallon et al., 2003 :8). Les nouvelles pratiques du mouvement global comme l'horizontalité, les réseaux, la décentralisation, l'abandon d'un seul front de lutte, des partis et de la prise de pouvoir, la critique de « l'autonomie de LA politique par rapport à d'autres sphères » (Benasayag et Sztulwark, 2002 :6) et surtout la critique d'un sujet universel (masculin) de l'histoire, le mouvement féministe les a expérimentées, il y a de cela trente ans. Nouvel oubli de l'histoire des hommes blancs ? Cela y ressemble fort. Pour ma part, je fais l'hypothèse que le mouvement féministe de la deuxième vague a joué un rôle important dans l'émergence d'une nouvelle militance politique. Sa critique transversale du pouvoir et de la séparation entre privé et public ; son insistance sur le quotidien et l'autonomie, en rupture avec les grands discours et lointains idéaux de la gauche traditionnelle, ont poussé les mouvements, les partis, les organisations de gauche et les syndicats à se transformer - ne serait-ce que réthoriquement - pour s'adapter à une nouvelle conjoncture probablement plus sensible au thème de l'égalité. Malgré la permanence du sexisme au sein des mouvements d'une part et l'institutionnalisation du féminisme de l'autre, il est évident que le mouvement de libération des femmes a laissé ses marques dans la transformation de l'imaginaire politique et les formes de la résistance actuelle, mais sans que cela ne soit visibilisé. La nouveauté des mouvements actuels est pourtant bien le produit des combats antérieurs, livrés notamment par les femmes à l'intérieur et à l'extérieur des mouvements et organisations de gauche » (Masson, « Féminisme et mouvement antimondialisation », NOF, Vol. 22, N° 3, 102-121 : 110-111).

Lamoureux (2004, 2005) avance ainsi que la contribution des féministes est très souvent minorée, si ce n'est niée au sein du mouvement altermondialiste. Les femmes sont avant tout présentées comme des victimes passives de la mondialisation, mais jamais comme des actrices qui ont un rôle politique à jouer.

Aussi, l'intégration du féminisme à l'altermondialisme :

« n'a en réalité été ni aussi naturelle, ni rapide, que le laissent croire les discours sur la situation des femmes produits par le mouvement lui-même. Comme c'est ordinairement le cas dans les autres mouvements sociaux (*Nouvelles questions féministes* 2005), les féministes ont été confrontées — et elles le sont toujours — à de multiples difficultés pour faire entendre leurs revendications et faire valoir leur point de vue auprès des autres composantes de l'altermondialisme, lesquelles sont le plus souvent dirigées par des hommes ». (Mathieu, à paraître).

Le mouvement global auquel le féminisme serait intégré est donc le plus souvent dirigé par les hommes. D'une part, il est dirigé, ce qui veut dire qu'il est organisé et traversé par une division hiérarchique du travail militant (qui n'a peut-être rien à envier au mouvement ouvrier); et d'autre part il est sexué, il est traversé par une division sexuelle du travail militant.

Cette organisation du travail militant ne peut pas être sans effet sur les orientations politiques du mouvement. Aussi, de ce côté là, en dépit d'un discours qui célèbre sa diversité, il semble que les préoccupations féministes aient le plus grand mal à se frayer une place.

Le travail de Beauzamy (2006) qui s'intéresse aux « cadrages discursifs » du mouvement alter-mondialiste confirme que malgré « le dogme de la diversité des tactiques et de la pluralité des points de vue», la hiérarchisation des luttes demeure un enjeu de lutte au sein des Forum Sociaux Mondiaux :

« La jonction des cadres féministe et altermondialiste ou anti-capitaliste pose donc des problèmes qui ne sont pas liés directement aux thématiques considérées. Elle révèle en effet une dimension tenant aux rapports de pouvoir entre groupes, autour de la nature de la lutte ontologiquement première : s'agit-il de la lutte contre le capitalisme néo-libéral ou de celle contre le patriarcat ? La réponse à cette question s'esquisse endehors de la sphère du discours, sur le plan organisationnel, ce qui constitue un contraste et un paradoxe avec le dogme de la diversité des tactiques et de la pluralité des points de vue qui régit la sphère anti-globalisation » (Beauzamy, 2006).

S. Dauphin tire, pour sa part, un bilan pour le moins mitigé de son évaluation de la « prise en compte effective du genre par les groupes altermondialistes » dans les forums sociaux<sup>64</sup>. Celleci ne reflète absolument pas la participation des femmes et des féministes à la vie du mouvement, participation qui va néanmoins en augmentant<sup>65</sup>. L'inscription de la problématique du genre dans l'organisation même des ateliers et des plénières des FSM ne va toujours pas de soi, nous dit-elle. Le plus souvent, elle est traitée à part comme un secteur de lutte spécifique et non transversal, l'organisation des ateliers est alors entièrement à la charge des seules militantes féministes<sup>66</sup>.

Au-delà, ce n'est pas seulement dans les programmes des FSM que « la problématique du genre », c'est-à-dire la lutte contre l'oppression des femmes est ainsi reléguée, c'est aussi

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Dauphin, « Groupes altermondialistes et groupes de femmes : stratégies croisées France/Québec », document de travail, GERS, 2004 (communication non publiée).

<sup>65</sup> sur ce paradoxe, nous renvoyons au travail de Falquet, « À qui appartiennent les femmes ? L' « arraisonnement des femmes » par les mouvements sociaux mixtes et leur possible autonomisation : une analyse féministe », Communication présentée au colloque Classe, ethnicité, genre...: les mobilisations au piège de la fragmentation identitaire ?, CRAPE, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, 8 et 9 mars 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup>« Le contenu des forums sociaux est une première indication d'une tendance générale du mouvement altermondialiste par rapport à la problématique du genre d'autant plus que la référence au féminisme est déjà intégrée dans la plate-forme du forum social. En outre, la présence des femmes est significative, les participants ne cessent de se féminiser. En 2001 à Porto Alegre, on comptait déjà 43% de femmes, proportion qui a atteint la quasi parité à Bombay en janvier 2004. Mais cette féminisation importante ne systématise pas pour autant celle des intervenants et l'intégration de la dimension du genre dans les débats. Dès le premier forum social mondial à Porto Alegre, les femmes de la Marche mondiale ont dû faire pression pour obtenir des tables rondes sur les femmes. La coordination de la Marche mondiale du pays qui organise le forum social a en effet la charge de veiller à l'organisation de tables rondes spécifiques par leur présence au sein des comités organisateurs. Leur réussite dépend largement de la capacité des groupes féministes nationaux à prendre part aux débats ». S. Dauphin (2004).

Sur la « double tâche » que cela implique, voir aussi A. Coupé, « Un féminisme politique », Entretien avec Franck Poupeau & Pierre Rimbert, dans *Lutte des sexes et lutte des classes*, Marseilles, *Agone*, n°28, 2003 : 116-117.

dans l'ensemble du matériel militant supposé commun qui sert à la fois d'outil de mobilisation et de revendication<sup>67</sup>.

« L'existence de nouveaux modèles militants par rapport aux anciens modèles n'augure pas systématiquement d'un contexte plus favorable à la dimension du genre. C'est la cohésion des mouvements féministes, agissant comme force de pression, qui semble être plus déterminante » (Dauphin, 2004).

Tous ces éléments rendent compte de l'importance de ne pas réduire la Marche Mondiale des Femmes au mouvement alter-mondialiste et plus largement à la « mondialisation ». Bien qu'elle soit consacrée aujourd'hui comme l'une des principales composantes féministes de ce mouvement, sinon comme son alliée naturelle. Elle n'est ni une excroissance du mouvement d'opposition à la mondialisation dont l'origine est d'ailleurs difficile à identifier, ni la première manifestation d'un féminisme international (Masson, 2003). En termes d'activité militante, elle est le produit d'un processus autonome de mobilisation collective dont l'initiative locale, antérieure aux rassemblements de Seattle (1999), remonte à 1995. Il faut d'abord la situer dans la foulée de la *Marche du pain et des roses* qui mobilise massivement dans toutes les régions du Québec au printemps 1995, après plusieurs années d'absence de contestation sociale et dans un contexte d'inflexion néo-libérale des politiques gouvernementales qui se traduisent notamment par une « féminisation accrue de la pauvreté ». Si de nombreuses organisations québécoises communautaires, syndicales ou politiques, non féministes ont salué cette initiative, c'est notamment que dans le contexte québécois, la *Marche du pain et des roses* est venue relancer l'action collective.

Une poignée de militantes (sympathisantes et membres de la Fédération des Femmes du Québec) activement engagées dans l'organisation de cette marche qui est une mobilisation conçue pour les femmes, sont encore prises dans la dynamique collective qu'elle a su susciter, lorsqu'elles commencent à élaborer le projet d'une mobilisation à l'échelle internationale. Cette dynamique, il s'agissait notamment de ne pas la laisser s'essouffler :

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> « Tant le journal d'Attac France *Grain de sable*, que celui CitoyenNEs d'Attac Québec ou le journal d'Alternatives, la place faite aux femmes est relativement faible avec en moyenne moins de 10% des contributions sur deux ans. Le numéro spécial du *Monde diplomatique* « Altermondialistes de tous les pays » omet complètement le thème et il n'est question du genre, qu'en quelques mots, dans des articles sur les conséquences de la mondialisation mais généralement l'effet différencié selon le sexe est ignoré. La transversalité du genre, c'est-à-dire la prise en compte des rapports sociaux de sexe, est encore plus exceptionnelle ». Dauphin (2004).

« C'était au mois de mai 95, au moment où on organisait la marche du pain et des roses ici au Ouébec. En fait, je ne me souviens même plus de la petite histoire dans le détail. Je sais que c'est lors d'une conversation avec M. qu'on a commencé à en parler. ... En 95, on avait planifié cette action sans penser au lendemain, et c'était aussi un peu le constat de ça, de dire on a suscité ça, ça n'a pas de bon sens d'arrêter, que le 4 juin ça finisse là. Je ne me souviens plus si j'y avais déjà pensé avant. Ce dont on parlait à ce moment là, c'était du fait que tout le monde était étonné, nous les premières, de voir la réponse des femmes. On avait dû fermer les inscriptions à mon corps défendant, parce qu'on ne pouvait plus accepter de femmes qui marcheraient pendant 10 jours, parce que ça voulait dire aussi prévoir l'hébergement, la bouffe, etc. et ca m'avait brisé le cœur d'être obligée de fermer ca. On était rendu à 750 ou 800 femmes qui voulaient marcher, et on aurait pu si on avait ouvert plus largement, on aurait pu en avoir beaucoup plus. Évidemment, ça a fait réfléchir bien du monde. On savait que c'était une bonne idée, de faire une marche des femmes contre la pauvreté, mais on était pas mal étonnée de voir jusqu'où allait l'enthousiasme pour ça. Et on a commencé à réfléchir sur ce qui faisait que les femmes pouvaient être aussi intéressées que ca, et ca tournait autour de quelques idées. Évidemment, d'une part, l'idée que le Mouvement des femmes au Québec comme ailleurs dans le monde était beaucoup organisé en termes de groupes de services, de groupes locaux avec une action locale, mais peu d'action collective de masse 68».

Enfin, il est une deuxième réduction qui nous semble-t-il doit être évitée, celle qui consisterait à rabattre la MMF sur le développement du féminisme onusien.

On reviendrait alors à l'hypothèse de la « transnationalisation » du contexte. La « mondialisation » aurait modifié la structure des opportunités politiques par le haut. Le traitement institutionnel de la question des femmes aurait favorisé le développement d'un maillage organisationnel transnational et fourni l'occasion d'un échange qui aurait finalement rendu l'organisation de la MMF possible. Ne serait-ce que du point de vue des ressources matérielles et des moyens de diffusion nécessaires à la constitution d'un réseau. L'initiative aurait finalement mobilisé grâce aux ressources organisationnelles offertes par la transnationalisation d'un féminisme institutionnel impulsé par l'ONU. C'est le paradoxe explicité par Tarrow (2000 : 217) :

« les institutions internationales, quoiqu'établies par les Etats et généralement les plus puissants d'entre eux, constituent le berceau de la contestation transnationale ». Les structures institutionnelles serviraient ainsi tout à la fois d'outils et d'adversaires aux mouvements transnationaux.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Extrait d'entretien, réalisé auprès d'une militante engagée dans l'organisation de la *Marche du Pain et des Roses* d'abord, dans celle de la MMF ensuite.

D'un strict point de vue chronologique, l'initiative de la MMF s'inscrit bien dans le contexte de la préparation de la Conférence mondiale des femmes de l'ONU à Pékin (1995). Outre un « éclairage mondialiste » sur « le statut des femmes » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 24-26), la lenue de cette quatrième Conférence et ses forums parallèles ont également offert une tribune et l'occasion de lancer un premier appel à l'échelle internationale. Surtout ce contexte a sans aucun doute contribué à rendre l'organisation de la MMF pensable. Toutefois, il faut se garder de surestimer la portée des rendez-vous internationaux en termes de mobilisation.

Ce n'est pas à Pékin qu'est née la MMF, la rapporter au processus onusien reviendrait à accorder un poids surdéterminant au travail militant des quelques montréalaises qui sont effectivement allées à Pékin et aux quelques délégations qui les ont rencontrées.

Il est à noter qu'en termes de recrutement, le nombre des adhésions au projet de la Marche mondiale n'a pas connu de saut quantitatif significatif entre l'avant et l'après Pékin. Quant à la décision concrète d'organiser la MMF, elle ne fut adoptée par l'Assemblée Générale de la FFQ que fin 1996. Signe que les échanges onusiens n'avaient pas complètement convaincu les militantes, l'Assemblée Générale de 1995 qui suivait immédiatement la Conférence onusienne avait timidement adopté le principe de la mise sur pied d'un comité de travail chargé « d'évaluer la faisabilité du projet »69. Ce n'est qu'en décembre 1996, que le premier appel à mobilisation est lancé dans l'arène internationale.

<sup>69 «</sup> Pour certaines, ça semblait un projet beaucoup trop gros, un peu fou, on sortait d'abord de la marche de 95 au Québec, qui n'avait pas été non plus rien à organiser, qui avait été portée par le réseau des femmes, et particulièrement par la FFQ. Celles qui y avaient travaillé de très près trouvaient que c'était déjà quelque chose d'important, donc parler d'un projet d'une Marche Mondiale des Femmes, c'était complètement fou et utopique. Et personne n'avait vraiment l'idée de dire mais par quel bout on prend ça. Donc la première proposition qui est arrivée à l'une des assemblées générales de la FFQ, c'était de dire : on organise une Marche Mondiale des Femmes et là les femmes qui participaient on dit « wow » ... il y a eu une discussion, beaucoup de réticences, et ça semblait un peu fou de dire on vote ça comme ça dans une assemblée générale, sans avoir réfléchi plus que ça. Donc il y avait eu une motion de dépôt votée, (...) en disant on remet ça au Conseil d'administration et il en disposera. Et à cette première rencontre du Conseil d'administration, à l'automne suivant, il avait été décidé de créer un comité de travail qui regarderait la faisabilité du projet, et plus largement le mandat du comité était de voir comment la FFQ pouvait s'impliquer au niveau international. Il y avait-il des raisons de le faire, comment on pourrait créer des liens avec d'autres femmes ailleurs. (...) le comité a tout de suite travaillé dans ce sens là. Dans le fond, on a dit on va faire un sondage à la grandeur de la planète, et s'il y a tant de femmes, je ne me souviens plus des détails, ou tant de groupes de... dans tant de pays, représentant l'ensemble des continents qui se disent intéressés, on va lancer le projet. Pendant la première année, ça a été plus une espèce de sondage mondial sur le projet lui-même, et l'assemblée générale de l'année suivante de la FFO a adopté le projet ». (Extrait d'entretien réalisé avec une militante du Comité de Coordination, représentante du Comité Femmes et Développement de l'Association Québécoise des Organisations de Coopération Internationale, militante du Comité Stratégie, chargée des questions économiques en particulier).

Aussi, la méfiance sinon l'hostilité revendiquée par la grande majorité des militantes rencontrées à l'égard des processus onusiens devrait nous conduire à relativiser l'importance des rendez-vous institutionnels comme lieux privilégiés de diffusion, de recrutement et de mobilisation. D'autres rendez-vous internationaux moins marqués par l'institutionnalisation du mouvement féministe ont très concrètement servi de relais. Quoiqu'il en soit, l'essentiel du travail de mobilisation s'est précisément effectué entre les rencontres de Pékin (*Beijing* et *Huairou*, septembre 1995) et de Pékin +5 (*New York*, juin 2000)<sup>70</sup>, et il s'est fait principalement à distance, par communication virtuelle.

Par ailleurs, la MMF ne s'est pas constituée en ONG<sup>71</sup>. Elle s'est donné l'ONU pour cible dès 1996 (premier appel à mobilisation) et les militantes ont longuement discuté des risques de noyautage par les ONG onusiennes. Elles ont déployé suffisamment d'énergie pour éviter ce danger pour que nous ne confondions pas la Marche avec les franges institutionnalisées du féminisme international. Une fois la décision de s'adresser directement aux dirigeants des institutions internationales prises, l'importance de ne pas se laisser récupérer a immédiatement fait l'objet de nombreuses discussions consistant à envisager différentes sorties possibles. Dans de nombreux pays, c'est le cas notamment au Brésil<sup>72</sup>, la MMF a d'emblée été investie comme un outil pour relancer un féminisme non institutionnalisé dans un contexte d' « ONGéisation » du mouvement *via* les financements onusiens<sup>73</sup>. Aussi, si quelques militantes québécoises ont bien activé leur réseau social plus ou moins proche des

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> 30 avril 1997: 140 groupes de 50 pays ont adhère.

<sup>19</sup> mars 1998: 214 groupes de 53 pays, Québec et Canada exclus

<sup>3</sup> juin 1998: 484 groupes / 79 pays, 13 d'entre eux ont mis en place une concertation nationale

<sup>14</sup> septembre 1999 : 2300 groupes répartis dans 138 pays et 53 coordinations nationales

<sup>28</sup> janvier 2000 : 3 500 groupes participants et 71 coordinations nationales. Les nouveaux pays sont le Japon, la Corée, la Tunisie et la Bulgarie.

Avril 2000 : 96 coordinations nationales, les plus récentes ayant été formées en Guadeloupe, en Allemagne et en Islande. Des groupes en provenance de 155 pays ont adhéré.

<sup>21</sup> août 2000 : 101 coordinations nationales, plus de 5500 groupes participants dans 157 pays ou territoires.

<sup>17</sup> octobre 2000 : + de 6000 groupes participants de 161 pays ou territoires.

Source: notes d'observations.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> La proposition même de se constituer en ONG et de demander une accréditation auprès de l'ONU n'est apparue qu'en 2001, six ans après Pékin, à l'occasion de la troisième rencontre internationale où l'ordre du jour était centré sur le bilan et les suites à donner au « mouvement ». Cette solution financière qui a été envisagée dans une seule intervention n'a pas même été soumise au vote des déléguées, tant elle s'est trouvée minorisée. Source : notes d'observations, troisième rencontre internationale de la MMF, octobre 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Source : entretien réalisé auprès de la déléguée pour la Coordination brésilienne.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Sur cette tendance est ses effets sur la conduite des luttes féministes nous renvoyons en particulier aux articles suivants: Falquet, « Femmes, féminisme et « développement »: une analyse critique des politiques des institutions internationales », dans Bisilliat, *Regard de femmes sur la globalisation*, Paris, Karthala, 2003: 75-112; Canas, « Le mouvement féministe et les institutions internationales », dans J; Bisilliat (dir.) *Regards de femmes sur la globalisation*, Karthala, 2003: 129-152.

institutions, la plupart de celles que nous avons rencontrées au sein de l'organisation montréalaise sont loin de posséder le capital social international des expertes onusiennes dont elles tiennent d'ailleurs à se démarquer.

# 2.3 - Composition et nature des matériaux mobilisés

Mon travail de terrain a d'abord pris la forme d'une observation *in situ*, c'est-à-dire celle d'« activités d'un chercheur qui observe personnellement et de manière prolongée une partie des situations et des comportements auxquels il s'intéresse, et n'est donc pas réduit à ne connaître ceux-ci qu'à travers les catégories utilisées par ceux qui y participent » (Chapoulie, 1984 : 585). Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai participé très directement au travail quotidien de fabrication de la Marche Mondiale des Femmes. Cette position de recherche, qui était aussi une position de militante, rend illusoire toute velléité de neutralité d'autant que, quelle que soit l'enquête, « il n'y a pas sur le terrain de position "hors jeu", pas de poste d'observation privilégié qui laisserait inchangé le jeu social observé » (Mauger, 1991 :129). La position occupée n'a donc pas été sans effet sur les orientations théoriques exposées précédemment. De même, elle est notamment explicative du mode de recueil, de production et d'organisation des données qui sont mobilisées au cours de cette thèse.

Mon inscription dans l'organisation a d'abord été déterminante pour l'accès aux matériaux inertes ou de seconde main, ceux qui étaient déjà constitués à mon arrivée et que je n'ai pas généré : les archives internes dont les procès-verbaux, les documents de travail en particulier. Ma place dans l'organisation a, quant à elle, conditionné l'accès aux personnes qui, *in situ* m'ont assigné une position dans l'espace social et militant, et auxquelles j'ai moi aussi assigné une position selon mes perceptions. Ces positionnements ont fortement joué au moment de constituer l'échantillon des militantes que j'allais interviewer. Etant donné l'état d'avancement de mon questionnement, ce sont les militantes du Comité de Coordination que j'ai choisi de prioriser. Je voulais alors recueillir le point de vue de celles qui avaient impulsé la mobilisation, participé aux prises de décisions concernant tant le mode d'organisation que les orientations politiques à donner au mouvement.

Ce travail prend ainsi appui sur trois types de matériaux liés à l'immersion : des notes d'observation (2.3.1), des entretiens (2.3.2) et le corpus des documents produits par l'organisation elle-même (2.3.3).

#### 2.3.1 - Les notes d'observation

Concernant l'observation en tant que telle, l'inscription dans « l'équipe de travail » s'est d'abord traduite par ma participation au sein de l'espace « bureau » à l'entre-nous des « travailleuses ». Je voudrais en dire quelques mots, car cet entre-nous explique la constitution des autres matériaux, mais aussi le contenu de mes cahiers d'observation.

Il faut d'abord noter que seules « les travailleuses » sont dans un rapport quotidien au travail militant d'organisation de la MMF. Bien qu'elles soient « travailleuses », le temps qu'elles investissent dans la Marche est, pour le coup, extensible. Le nombre d'heures supplémentaires qu'elles ont accumulées est suffisamment important pour entrer en contradiction avec leur statut officiel de « travailleuses », c'est-à-dire un statut qui tend à dépolitiser leur participation. Aussi, il n'est pas rare que la journée de travail se termine tard le soir. A l'organisation très formelle du rôle de chacune qui caractérise les journées, se substitue, le soir une autre configuration. Le jour, les « travailleuses » (nous) sont réparties par bureau. Elles communiquent entre elles lorsqu'elles travaillent sur des dossiers communs, se croisent dans des espaces clés comme le « coin photocopieuses », la cuisine, le fax ou encore la mappemonde où elles viennent régulièrement localiser un groupe participant. Le travail de chacune est parfois interrompu par l'annonce d'une bonne nouvelle qui est chaque fois l'occasion d'un rassemblement de couloir. Les « travailleuses » se réunissent, par ailleurs, sur une base hebdomadaire en réunion d'équipe et quotidiennement pour la pause du repas. Ce temps est toujours un moment de rupture, dans l'espace de travail. On quitte le bureau pour la cuisine, on s'y attend et on s'y retrouve dans la mesure du possible mais il arrive que le rythme de travail de l'une ou de l'autre l'empêche de se joindre au groupe. Plus on avance dans le calendrier vers l'échéance des rassemblements internationaux, plus la charge de travail augmente, plus des sous-groupes se forment à l'intérieur de l'équipe de travail, et plus les repas sont décalés en fonction des affinités mais aussi en fonction des postes occupés et des

rythmes de travail qu'ils induisent. Les deux agentes de liaison qui communiquent avec « le reste du monde » sont les plus dépendantes des décalages horaires dans l'organisation de leur travail, il n'est pas rare de les voir surveiller l'horloge et quitter soudainement la cuisine pour envoyer un fax à l'autre bout du monde. Reste que la cuisine est un espace très particulier et très investi. On y parle de « tout », parfois de travail, de l'employeure, des rapports que l'on entretient avec telle ou telle déléguée, telle ou telle militante du COCO. C'est un lieu de sociabilité et de politisation du groupe des « travailleuses ». Mais cet espace-temps est court, chacune retourne à son propre agenda et à ses activités après cette pause déjeuner.

Cependant, le travail de chacune est connu de toutes. Les réunions hebdomadaires animées par « la coordonnatrice » et préparée par « l'adjointe à la coordination » commencent toujours par un tour de table au cours duquel chacune explique où elle en est, les étapes à venir sont collectivement identifiées. Nous savons tout à la fois qui fait quoi et qui solliciter si l'une de nos tâches recoupe celle d'une autre que ce soit à l'intérieur de l'équipe de travail ou en dehors de cette équipe.

Le soir, on tombe dans l'informalité, l'espace-temps des « travailleuses » (nous) et leur rapport professionnel à la Marche est brouillé. Au mode d'assignation à la tâche pour laquelle les militantes ont été employées, se substitue un autre mode de prise en charge du travail à faire sur une base volontaire. Lorsque nous nous retrouvons dans les bureaux le soir, c'est que nous avons du travail en retard et que tout le monde se mobilise pour combler ce retard quel que soit le poste auquel nous sommes affectées. Lorsque nous quittons le bureau mais que nous décidons de souper ensemble ou de nous rendre chez l'une ou chez l'autre, nous continuons bien souvent d'échanger sur ce qu'il y a à faire au bureau.

Les relations professionnelles entre « travailleuses » n'épuisent cependant nullement les rapports qui se sont noués dans l'équipe au-delà et en dépit de la spécialisation de chacune, de son assignation à un poste formel, encadré avec une description de tâches précises. Celles-ci varient très fortement d'une « travailleuse » à l'autre. Seules deux « travailleuses » occupent un poste identique « d'agente de liaison ». Ce sont elles qui communiquent avec les « groupes participants », les « coordinations nationales » et les « déléguées internationales ». Elles centralisent donc l'ensemble des informations relatives à l'état de la mobilisation. Quant aux

autres « travailleuses », elles sont toutes spécialisées, affectées à des postes particuliers, différenciés et hiérarchisés. Toutes partagent le fait de travailler sous la direction de la coordonnatrice employée elle-même par la FFQ, mais les tâches qui leur sont confiées n'exigent ni les mêmes « qualifications », ni le même rapport à la direction. Ce sont celles qui occupent une position d'entre-deux, ni reléguées au travail le plus dépolitisé et déqualifié, ni affectées au travail le plus valorisé, qui progressivement et collectivement finiront par mettre en cause l'ordre militant, pointer les contradictions entre les objectifs de la Marche et son organisation concrète.

La configuration de cet espace à l'intérieur duquel s'est réalisé l'essentiel de l'observation, le rythme de travail, l'existence de tensions et de conflits latents ainsi que le rapport au temps qui le caractérise ont fortement informé le contenu de mes carnets d'observation. Les notes qui les composent ont été prises à la volée sans organisation, sans grille d'observation rigoureusement respectée. Si bien que mes carnets contiennent différents types de notes (Arborio et Fournier, 2005), aussi bien des remarques descriptives (de lieux, de scènes, d'interactions, etc.), et des réflexions personnelles (des impressions, des sentiments, des « ce à quoi cela me fait penser », que des notes prospectives (« il faudra que je pense à ceci ou à cela », que je vérifie telle hypothèse » etc.) et d'analyse (questions, hypothèses, lectures, réorientations). Ces notes sont donc éparses. Ainsi, se succèdent, sans ordre logique, et de manière entremêlée : des rappels de tâches très concrètes « à faire », des impressions sur une situation ou un moment donné, des récits d'échanges informels, des formulations d'hypothèses, etc.

Mes cahiers d'observation ressemblent davantage à des bilans d'étape dans lesquels je tente parfois de synthétiser l'organisation concrète de la Marche tout en m'interrogeant sur les relations observées. D'ailleurs, à la relecture de ces notes d'observation, il apparaît que les questionnements militants que je ne pensais pas utiliser au moment où je les consignais ont pris le dessus sur les observations qui empruntent un lexique sociologique et qui reviennent néanmoins de temps en temps.

Faire partie de « l'équipe de travail » m'a également donné accès à d'autres segments militants : les réunions du Comité de Coordination lorsque l'ordre du jour imposait ma

présence<sup>74</sup>, ainsi que les rencontres internationales dont j'ai fait un moment privilégié d'observation. C'est alors le contenu des discussions qui a le plus retenu mon attention. Les débats qui marquaient les rencontres m'interrogeaient tout particulièrement.

Il ne m'est pas possible d'énumérer scrupuleusement le nombre de réunions et de journées observées, étant donnée la durée de l'immersion au quotidien (octobre 1999 - décembre 2000). Si elle prend fin en décembre 2000, je continue de suivre l'activité du comité de coordination jusqu'en 2001 où j'assiste également à titre d' « observatrice » et de « bénévole » à la rencontre internationale de bilan de la mobilisation de 2000. C'est à l'occasion de cette rencontre que les déléguées décident de pérenniser le réseau existant et de se doter d'un « comité de suivi international ». Avec la seconde rencontre internationale de novembre 1999, cette troisième rencontre constituent les deux uniques occasions, pour moi, d'observer la délégation internationale de la *Marche Mondiale des Femmes*<sup>75</sup>.

Pour rendre les observations utilisables en dépit de leur désorganisation, j'ai retranscrit l'ensemble des cahiers et des notes éparpillées. Puis je les ai réorganisées *a posteriori* et synthétisées pour finalement sélectionner les données relatives à l'organisation du travail militant, non pas entre « travailleuses », mais entre les catégories de militantes : « représentantes », « travailleuses », « militantes du Comité de Coordination », « déléguées internationales », « militantes qui ont participé au travail de définition des revendications », « militantes qui se sont cantonnées au travail d'organisation logistique ». Ces données sont pour l'essentiel mobilisées dans la troisième partie de cette thèse.

### 2.3.2 - Les entretiens

En 2002, cela faisait deux ans déjà que je n'étais plus stagiaire « à la Marche », lorsque j'ai repris ou pris contact avec les militantes du Comité de Coordination pour solliciter une entrevue auprès de chacune d'entre elles. Toutes celles qui m'ont alors répondu, ont accepté

Comme je l'ai évoqué, j'ai pour ma part circulé et participé à différents comités de travail : le comité communication et le comité liaison par exemple.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Cette délégation s'est réunie une première fois en octobre 1998, ainsi qu'à l'intérieur de l'ONU en octobre 2000. Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont refusé pour leur part de laisser entrer l'ensemble de la délégation. Les déléguées se sont donc réparties le travail de représentation à l'intérieur de ces institutions.

volontiers l'idée d'être interviewées et enregistrées. Dix-sept militantes sur les vingt militantes qui composent le COCO ont été rencontrées en entretien entre janvier et avril 2002. Pour la plupart d'entre elles, je les connaissais déjà. Ce sont celles qui ont *de facto* investi le plus de temps dans l'organisation de la Marche et dans ses différents comités de travail que je connaissais le mieux. Les entretiens ont cependant été l'occasion de rencontrer quelques militantes que je n'avais que croisées jusque là et de découvrir des rapports plus distancés au Comité de coordination.

A travers ces entretiens, je cherchais à saisir leurs rapports au militantisme et au féminisme, de même que leurs positions au sujet des débats internes, des orientations politiques du mouvement et de son mode d'organisation. Je cherchais également à connaître leur position dans l'organisation du travail militant au sein du comité de coordination et le bilan qu'elles faisaient de cette expérience. La grille d'entretien était ainsi articulée autour de cinq thématiques que j'avais formalisées comme suit :

- 1) Position occupée dans la division du travail militant
- 2) Trajectoire, logique d'engagement
- 3) Représentations du « nous », perception du collectif au niveau international
- 4) Les clivages internes : perceptions et position
- 5) Rapport au mouvement alter-mondialiste

Pour obtenir un point de vue extérieur sur la dynamique de l'organisation de la MMF, j'ai réalisé sept autres entretiens reprenant les mêmes thématiques, dont trois auprès de déléguées hors Québec : les déléguées des coordinations française, haïtienne et brésilienne de la Marche Mondiale des Femmes; deux auprès de militantes investies dans l'organisation de la mobilisation en France. Enfin, j'ai interviewé une militante du « Comité jeune » de la FFQ ainsi qu'une militante féministe québécoise non engagée dans la Marche et dont je connaissais le point de vue très critique sur l'organisation. La durée des entretiens a varié très fortement de deux à neuf heures pour le plus long d'entre eux. Ils ont été réalisés chez les militantes, à l'université, sur leur lieu de travail ou dans un café.

Tous les entretiens ont, par la suite, été retranscrits intégralement<sup>76</sup> et soumis à une grille d'analyse consistant à croiser les trajectoires, les positions occupées dans l'organisation, le rapport au militantisme et au travail militant. Les résultats de cette analyse sont essentiellement mobilisés dans la troisième partie de la thèse. Chaque récit des clivages sur les questions de sexualité et d'avortement a dans un second temps été isolé et croisé avec les notes d'observations et les Procès-verbaux relatant ces divisions.

## 2.3.3 - Le corpus des discours produits par le comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes.

Parmi tous les documents centralisés et archivés dans les bureaux du « secrétariat international », j'ai d'abord examiné l'ensemble des procès-verbaux des différents comités de travail depuis novembre 1996 jusqu'à mai 2001 pour en retenir quarante-cinq et systématiser les informations qu'ils contenaient concernant : l'organisation du travail militant, la définition des revendications, celle des cibles à interpeller, les clivages politiques et l'alliance avec le mouvement alter-mondialiste.

La même opération a été effectuée sur les documents de travail internes des différents comités dès lors qu'ils contenaient des énoncés relatifs à l'une ou l'autre de ces dimensions.

Enfin, parmi les nombreux discours produits pas la *Marche Mondiale des Femmes*, j'ai isolé ceux qui ont une vocation revendicative : les premiers outils de mobilisation, le *Cahier des revendications mondiales* et son argumentaire, les textes officiels émanant du « comité stratégie » qui ont été adressés aux dirigeants des institutions internationales, ainsi que les versions préliminaires de ces documents. Autrement dit, les versions qui ont servi de base de discussion et celles qui ont été produites au fil des amendements et du processus d'adoption des revendications.

Ces documents constituent le corpus revendicatif que j'ai soumis à une analyse de contenu. Cette analyse a été menée sur deux temps qui correspondent à deux moments distincts de la

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> J'ai bénéficié de nombreuses aides pour ce travail de transcription. Je remercie ici l'ARIR pour le financement d'une partie de ce travail, ainsi que les amies et Marie-José Galerand.

recherche. La première analyse est celle que j'ai appliquée dans le cadre du séminaire de Duschatel sur l'analyse de discours, séminaire auquel je me suis inscrite dans le cadre de la scolarité du programme de doctorat en sociologie de l'UQAM, en 2001. Ce premier temps a permis de me familiariser avec l'exercice et de construire les premières hypothèses. Le deuxième découpage du corpus revendicatif prend appui sur les travaux de Jenny (1996; 1997) ainsi que sur ses conseils précieux<sup>77</sup> concernant l'usage des logiciels d'analyse textuelle notamment. La méthodologie appliquée pour l'analyse de contenu sera précisée dans la troisième partie de cette thèse qui revient de manière plus précise sur le corpus revendicatif de la MMF.

Enfin, au fil du raisonnement, les hypothèses de travail se sont formalisées et ont fini par appeler de fait la mobilisation d'autres matériaux, j'y reviendrai ultérieurement.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Je le remercie ici chaleureusement pour son temps et ses explications. Jenny, « Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine. Etat des lieux et essai de classification ». *Bulletin de Méthodologie Sociologique (B.M.S.)*, n° 54, Mars 1997, p. 64-112. LASMAS-IRESCO (CNRS); Jacques Jenny, « Analyses de contenu et de discours dans la recherche sociologique française. Pratiques micro-informatiques actuelles et potentielles », dans MANGABEIRA Wilma (1996), editor. Qualitative Sociology and Computer Programs: Advent and Diffusion of Computer-Assisted Qualitative Data Analysis Software (CAQDAS), *Current Sociology* (44-3), hiver 1996: 187-321. Voir aussi: http://pageperso.aol.fr/jacquesjenny/mapage/testamentscientifique.html

## III. Le paradoxe de la MMF : l'impasse sur la division sexuelle du travail

Comme nous l'avons annoncé en introduction, notre première démarche a consisté à confronter la structure de la lutte conduite par la MMF, c'est-à-dire la définition de son sujet, de ses cibles et de ses objectifs politiques à une théorisation du groupe des femmes en termes de classe de sexe : celle que nous avons présentée précédemment. Il s'agit donc de la classe des femmes débarrassée des biais substantialistes et homogénéisants de la conception faussement universaliste de l'oppression des femmes la fondant sur une seule et même contradiction, fixée, immuable. Il s'agit d'une classe intrinsèquement clivée produite dans et par les rapports sociaux qui sont dynamiques et qui prennent des formes propres à chaque société.

La démarche adoptée consistait ainsi à interroger le contenu du projet de la MMF d'abord, son évolution ensuite, sa pratique revendicative enfin, en termes de rapports sociaux. Il s'agissait de chercher à voir comment les différentes contradictions sociales dans lesquelles les femmes sont prises et qui sont constitutives de la classe des femmes étaient intégrées ou non dans le matériel discursif et revendicatif de la MMF; comment elles étaient définies et, le cas échéant, articulées les unes aux autres.

Pour mener cette analyse, nous avons interrogé différents matériaux<sup>78</sup>: depuis les premiers appels à mobilisation jusqu'aux textes remis aux dirigeants des institutions, en accordant une attention particulière au *Cahier des revendications mondiales* et à son évolution. Pour la retracer, nous avons examiné les documents préparatoires qui ont servi de base de discussion pour l'adoption des revendications<sup>79</sup>, ainsi que les procès-verbaux de la première rencontre internationale à laquelle nous n'avons pas assisté<sup>80</sup>. Enfin, nous avons pris appui sur nos propres observations pour ce qui concerne les autres rencontres internationales.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Cf. Bibliographie: Documentation produite par la Marche Mondiale des Femmes, Montréal, 1997-2002.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Les documents que nous appelions les « textes martyrs », à l'interne.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Notre compréhension des clivages qui ont marqué la première rencontre internationale doit aussi beaucoup, sinon principalement aux nombreux récits formels et informels des autres « travailleuses ».

Partir de la classe des femmes pour interroger une lutte féministe, quelle qu'elle soit, doit nécessairement conduire à repérer des brouillages, des creux, des décalages. L'apparition de brouillages n'était donc pas étonnante. Mais en les examinant de plus près, en les mettant en relation, plus que des brouillages, quelques-uns des résultats issus de cette première analyse ont fini par former un véritable paradoxe et celui-ci est devenu cohérent.

C'est ce paradoxe que nous allons tenter d'expliciter maintenant. Pour ce faire, nous reprenons les trois principaux résultats auxquels nous sommes parvenues dans leur ordre d'apparition. En interrogeant la définition du sujet de la mobilisation et le contenu des revendications économiques finalement priorisées dans l'action, nous avons d'abord repéré un déplacement. Alors que la division hommes / femmes est au principe de la mobilisation, la division sexuelle du travail n'est pas au centre des revendications (3.1). Pour comprendre ce déplacement nous avons orienté l'analyse dans deux directions. D'abord, nous avons examiné plus précisément les objectifs de lutte tels qu'ils sont définis dans le corpus revendicatif de la MMF. Nous verrons que ceux-ci sont articulés sur deux fronts contre « le capitalisme » et contre le « patriarcat » mais que ces deux systèmes d'oppression reçoivent des définitions asymétriques. Seul le capitalisme est défini comme un « système économique », le patriarcat ne l'est pas (3.2). Enfin, nous avons questionné les clivages qui ont marqué la construction de la plate-forme de revendications. C'est sur le terrain même des contradictions de sexe et non pas sur celui des rapports sociaux de classe, de race ou Nord/Sud que ces clivages se sont manifestés et cristallisés (3.3). Ces trois constats montrent bien que la MMF n'a pas construit une position unifiée sur le problème de la division sexuelle du travail, que celle-ci n'est pas au centre de sa formation (3.4).

# 3.1 - De la définition du sujet de la mobilisation aux revendications : un deplacement

Dès les premiers appels à mobilisation (1996, 1997), la MMF est définie comme une mobilisation de femmes, conçue pour les femmes suivant le principe de l'autonomie de la lutte des femmes, sur le modèle de la *Marche du Pain et des Roses*. Ces appels s'adressent « à tous les groupes de femmes et à toutes les femmes intéressées par le projet » dont « le

leadership » doit rester « entre les mains des femmes ». Les groupes mixtes sont invités à se mobiliser localement à condition que les femmes gardent le pouvoir décisionnel et de représentation, soit, d'une part, le pouvoir de définir la lutte (ses orientations, son mode d'organisation, ses cibles et ses actions) et d'autre part, le pouvoir de parler au nom du groupe. « Les femmes élaborent les stratégies et décident de l'organisation des actions ; les femmes sont les porte-paroles de leurs revendications » (Marche Mondiale des Femmes, Procès-verbal de la Rencontre du Comité Contenu, Montréal, 25 mars 1997, p 1/1).

L'institution d'un « nous les femmes » et la non-mixité du pouvoir d'agir et de se dire collectivement, qui apparaissent dès les premiers outils de mobilisation, montrent bien que la division du monde social en « hommes » et en « femmes » est au principe même de la genèse du collectif, de sa composition et de son organisation concrète notamment en termes de division du travail militant.

Au regard de ces deux éléments qui distinguent la Marche Mondiale des Femmes d'autres formations altermondialistes, il apparaît que le sexe a servi de principe unique de classement et d'unification à l'exclusion de tout autre principe de classement (l'appartenance nationale, de classe, aux groupes racisés ou au Sud) dans la définition du sujet de la mobilisation. Toutes les femmes sont regroupées sous la construction symbolique d'un « nous les femmes » à créer et invitées à se mobiliser indépendamment des positions qu'elles occupent dans les rapports sociaux de classe, de race et Nord /Sud. La théorie établie par Bourdieu (1982) selon laquelle une lutte de classement serait au principe même de la constitution de la classe, ici de la classe de sexe, (de son passage de l'état de groupe probable à l'état de groupe mobilisé) s'appliquerait ainsi au cas de la Marche Mondiale des Femmes.

L'institution des « femmes du monde » comme sujet de l'action collective, passe bien par une « construction [du sexe] comme principe de classement capable de produire l'ensemble des propriétés distinctes qui sont caractéristiques de l'ensemble [des femmes] et d'annuler du même coup, l'ensemble des propriétés non pertinentes qu'une partie ou la totalité [des femmes] possèdent à d'autres titres <sup>81</sup>» (Bourdieu, 1982 : 153).

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> La féminisation de cette citation est de nous

C'est-à-dire les propriétés liées à la classe, à l'origine nationale, ou à tout autre principe d'organisation de l'espace social qui divise les femmes entre elles.

Cette théorie montre comment la centralité accordée à un principe de classement dans la production d'une lutte peut impliquer une mise en suspens d'autres principes de classement et des clivages internes au groupe qu'il s'agit de constituer. Dans de nombreux discours de la *Marche Mondiale des Femmes*, les contradictions entre femmes tendent effectivement à être diluées sous la notion de « diversité ». Elles sont tendanciellement réduites à de simples différences culturalisées que l'appartenance commune au groupe des femmes permettrait de transcender.

« (...) nous reconnaissons et respectons les différences qui existent entre les diverses cultures et travaillons ensemble au-delà des différences: nous valorisons la diversité du mouvement des femmes » (David, 1996 : 2/6).

« Nous sommes des femmes de la base, de toutes origines, de toutes nationalités, de toutes religions ou croyances, de toutes orientations politique, culturelle, sexuelle, etc., de toutes conditions. Nous sommes un mouvement pluriel composé de femmes aux sensibilités différentes, aux expériences variées, aux approches diversifiées mais porteuses d'un projet commun. Nous formons la Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, un mouvement autonome de femmes constitué de groupes de femmes, de syndicats et de mouvements n'ayant pas de lien structurel avec les gouvernements. Au moment où nous nous rencontrons, plus de 5500 groupes dans 157 pays et territoires participent à cette action à la fois dans leur pays, dans leur région et au niveau international. Les millions de signatures que nous déposons dans cette enceinte témoignent de l'appui solide recueilli par les femmes aux revendications de la Marche. Cette réponse est le signe que les problèmes vécus par les femmes transcendent toutes les divisions géographiques, culturelles, politiques, économiques. Parce que la pauvreté n'a pas de frontière et la violence faite aux femmes, pas de classe sociale, parce que pauvreté et violence se retrouvent au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, les femmes africaines, latino-américaines, asiatiques, nord-américaines, européennes de l'Est comme de l'Ouest, femmes du Moyen-Orient et du monde arabe, femmes de l'Océanie se sont reconnues dans les revendications les unes des autres formant cette chaîne de mobilisation autour de notre petite planète » (Marche Mondiale des Femmes, 2000b).

Si l'on s'en tient à cette définition du groupe des femmes qui euphémise et relativise les contradictions entre femmes en ramenant ce qui les divise à de simples différences culturelles à reconnaître, respecter et valoriser, - définition qui a concrètement supporté le travail de

regroupement -, on peut penser que la *Marche Mondiale des Femmes* n'a pas évité de reproduire une lutte centrée sur le genre, aveugle aux contradictions entre femmes. Elle reproduirait ainsi les biais du féminisme majoritaire qui est au centre des nombreuses critiques du *black feminism* et du féminisme post-colonialiste. Fondée sur l'occultation des contradictions entre femmes ou sur la relégation de ces contradictions au rang de contradictions secondaires au profit d'une lutte prioritairement axée sur les rapports hommes/femmes, la *MMF* serait exemplaire du féminisme blanc, occidental et bourgeois. Il suffirait de la rapporter à cette fraction dominante de la classe des femmes.

Suivant une tout autre interprétation qui ne verrait pas dans la référence formelle à la notion de « différence » une négation des contradictions, mais une simple donnée discursive non significative, la MMF pourrait correspondre au contraire, à un véritable coup de force symbolique dans les luttes de classements (Bourdieu, 1982). Dans ces luttes, en effet, la division de sexe est bien souvent subordonnée à d'autres divisions jugées plus structurantes, si bien que les rapports sociaux de sexe « sont rarement déterminants, dans les mouvements, sauf le féminisme bien sûr, comme (ils le sont) dans la vie des individues (Hirata et Le Doaré, 1998 : 30). L'un des éléments qui feraient la force subversive de la MMF résiderait précisément dans le fait d'avoir posé la construction d'un « nous les femmes » possible audelà (et non pas en dépit) des clivages de classe, de race et Nord / Sud, d'avoir donné aux contradictions de sexe, le statut de vraies contradictions susceptibles de servir de point de départ pour avancer vers l'émancipation de toutes. Loin d'abandonner l'utopie d'un horizon commun d'émancipation au nom des différences entre femmes, la MMF viendrait précisément renouer avec cet horizon.

Pour avancer dans cette discussion, la seule construction symbolique du sujet de la mobilisation est, quoiqu'il en soit, insuffisante. Il faut notamment faire intervenir le sens de cette mobilisation, ses orientations politiques, ses revendications.

Aussi, lorsqu'on passe de la définition de son sujet à celle de ses objectifs, lorsqu'on examine le système revendicatif, la définition des cibles et des alliés, il apparaît que la *Marche Mondiale des Femmes* renvoie à une construction plus complexe.

Dans le champ économique en particulier, les militantes ont été amenées à mettre de l'avant des revendications désormais classiques aux mouvements alter-mondialistes (la fin des programmes d'ajustements structurels au Sud, des coupures budgétaires au nord, l'annulation de la dette, la Taxe Tobin, la fin des paradis fiscaux et du secret bancaire), revendications qu'elles ont tenté de « genrer » mais qu'elles n'associent pas directement aux rapports de pouvoir des hommes sur les femmes. Cela explique le bilan dressé en troisième rencontre internationale (2001). La plate-forme de revendications est alors ré-ouverte à discussion<sup>82</sup>. Le constat est posé depuis la tribune par une militante chargée de dresser une synthèse des bilans nationaux reçus : « nos revendications économiques ne sont pas assez féministes<sup>83</sup>».

Ces revendications économiques qui sont pourtant devenues prioritaires dans l'action, - c'est-à-dire face aux dirigeants du FMI et de la BM en octobre 2000 - et qui sont au principe de l'alliance nouée entre les MMF et le mouvement alter-mondialiste ne contiennent pas de disposition s'attaquant directement au problème de l'assignation dissymétrique des hommes et des femmes au travail productif et reproductif. Elles laissent échapper la division sexuelle du travail au sens où nous l'avons définie plus haut, c'est-à-dire au sens de rapport d'exploitation de la classe des femmes par la classe des hommes. Elles se situent sur le terrain de rapports sociaux qui participent bien à modeler les rapports hommes/femmes mais auxquels ceux-ci sont irréductibles. L'endettement et les mesures qui l'accompagnent renvoient d'abord au rapport d'exploitation Nord/Sud. Ils configurent la division sexuelle du travail dans les pays dits « endettés » comme dans ceux du « centre » mais ne sauraient expliquer les impacts dissymétriques qu'ils produisent sur les hommes et sur les femmes.

Il faut préciser ici que toutes les revendications économiques de la Marche Mondiale des Femmes ne sont pas empruntées au répertoire altermondialiste et que toutes n'ont pas été priorisées dans l'action (*Cf.* Encadrés 3 et 4). Aussi parmi les revendications qui se sont finalement trouvées secondarisées dans la pratique au sein des institutions, la revendication P1 – la première revendication du volet « lutte contre la pauvreté » – a plus particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de la seule et unique revendication de l'ensemble du corpus qui contient des dispositions relatives au rapport que les femmes entretiennent au travail (*cf.* 

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Pour la rencontre de 1999, il a été établi par le COCO que les revendications adoptées en 1998 ne pouvaient plus être amendées.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Notes d'observation, troisième rencontre internationale de la MMF, octobre 2001.

Encadré 2). Au-delà, il s'agit de la seule revendication qui contient la catégorie du « travail ». Comme nous tenterons de le montrer (*cf.* Partie IV), cette revendication contourne par ailleurs le rapport d'exploitation de la classe des femmes par la classe des hommes, elle contourne plus particulièrement le problème du travail domestique<sup>84</sup>.

#### Encadré 2: La seule revendication de la MMF contenant des références au travail<sup>85</sup>

«P.1 La mise en place par tous les États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté.

Les États sont tenus de mettre en œuvre des politiques, programmes, plans d'action et projets nationaux de lutte contre la pauvreté incluant des mesures spécifiques pour éliminer la pauvreté des femmes et garantir leur autonomie économique et sociale à travers l'exercice de leur droit :

- · à l'éducation;
- · au travail avec une protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie;
- · à l'équité et à l'égalité salariale au plan national et international;
- · d'association et de syndicalisation;
- · à la propriété et au contrôle de l'eau potable;
- · au logement décent;
- · aux soins de santé et à la protection sociale;
- · à la culture;
- · à la sécurité du revenu tout au long de la vie;
- · aux ressources naturelles et économiques (crédit, propriété, formation professionnelle, technologies);
- à la citoyenneté pleine et entière dont, notamment, la reconnaissance de l'identité et l'accès aux documents la reconnaissant (carte d'identité);
- · au salaire social minimum.

Les États doivent garantir, comme droit fondamental, la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population.

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc. Les États doivent promouvoir l'accès des femmes à des postes de décision.

Les États sont tenus de ratifier et de respecter les normes du travail du Bureau international du travail (BIT). Ils doivent imposer le respect des normes nationales de travail dans les zones franches.

Les États et les organisations internationales sont tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs comme l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997, l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995, et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones.

Les États doivent mettre fin aux processus d'homogénéisation des cultures et à la marchandisation des femmes via les médias pour répondre aux besoins du marché.

Les États doivent prendre des dispositions pour assurer la participation égale des femmes aux instances politiques.

Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales ».

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Une analyse du contenu de cette revendication sera présentée dans la dernière partie de cette thèse.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Marche Mondiale des Femmes contre la pauvreté et pour le partage de la richesse, contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité physique et mentale, *Cahier des Revendications Mondiales*, Montréal, Comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes, 1999 : 41 p

#### Encadré 3: Les revendications économiques priorisées au sein de l'Organisation des Nations Unies<sup>86</sup>

#### « Pour en finir avec la pauvreté

Mettre en oeuvre immédiatement les « nouvelles » vieilles propositions...

Monsieur le Secrétaire général, la Marche mondiale est profondément convaincue que des mesures urgentes peuvent être mises en application qui élimineraient l'extrême pauvreté immédiatement. Parmi ces mesures :

- l'élimination de la dette des pays du tiers-monde
- la fin des programmes d'ajustement structurel
- la Taxe Tobin
- l'investissement de 0,7% du PIB des pays industrialisés dans l'aide publique au développement
- la mise en application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide

Ce sont de « vieilles » propositions qui n'en finissent plus d'alimenter la rhétorique des rencontres internationales. La « nouveauté » serait de les appliquer, de les appliquer en accordant une importance particulière aux femmes puisqu'elles sont les plus pauvres parmi les pauvres.

#### Légiférer contre la pauvreté

Si les États sont sérieux dans leur engagement du millénaire à faire du droit au développement une réalité pour tous (et toutes...) et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin, alors un des gestes à poser serait que chaque État mette en place une loi-cadre et des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté (voir détail en annexe). Ces stratégies à être épaulées plutôt que téléguidées de l'extérieur par les institutions financières internationales selon un modèle néolibéral pur et dur.

Explorer l'idée de mettre en place un Conseil mondial pour la sécurité économique et financière chargé de redéfinir les règles d'un nouveau système économique mondial (voir détails en Annexe). La Marche mondiale met de l'avant cette proposition, parmi d'autres, afin que la communauté politique internationale cesse de s'en remettre au «tout aux marchés» pour en attendre - vainement - une mondialisation profitable à tous et à toutes et un partage solidaire des richesses de l'humanité. Un tel Conseil permettrait d'assurer la primauté du politique sur l'économique.

#### Accroître le rôle pro-actif de l'ONU face à la BM, au FMI, à l'OMC

Lors de la rencontre de la Marche mondiale avec les dirigeants de la BM et du FMI: les femmes ont réaffirmé que ces institutions financières ont au moins 2000 bonnes raisons de changer de cap ! Il en est de même pour l'OMC. Nous demandons à l'ONU et à son Secrétaire général d'exiger de ces institutions qui façonnent la mondialisation actuelle qu'elles soient soumises au respect intégral des droits humains fondamentaux et fassent prévaloir sur les profits et la concurrence les valeurs adoptées par l'Assemblée du Millénaire: liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités du développement économique et social. De telles valeurs sont incompatibles avec des projets tels l'Accord multilatéral sur les investissements ou ses clones.

Ce ne sera pas là vaine utopie ou naïveté inconsciente si l'ONU et son Secrétaire général, épaulés par les mouvements de femmes et l'ensemble des mouvements sociaux, ONG, syndicats, associations, organismes de coopération internationale, etc. qui partagent ces orientations, décident d'y consacrer toutes leurs énergies, leur ressources, leurs moyens financiers.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Marche Mondiale des Femmes, « Nous, les femmes exigeons de vivre dans un monde délivré de la pauvreté et de toutes les formes de violences envers les femmes maintenant! », Lettre adressée à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, Montréal : Comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes, (2000 b) : 21 p.

#### Encadré 4: Les revendications économiques priorisées au sein des institutions financières internationales<sup>87</sup>

#### « Nos revendications immédiates

En alliance avec de nombreux mouvements citoyens à travers le monde, la Marche Mondiale des Femmes, exige de la part de vos institutions:

Transparence et imputabilité

- une transparence et une imputabilité de vos institutions envers la société civile de même qu'une participation véritable des femmes dans la conception et la réalisation des politiques mises en oeuvre, dans les processus de négociation Etat-BM-FMI, dans les évaluations des politiques;

Intégration et application de l'analyse différenciée selon les sexes dans les politiques et programmes

- l'intégration et l'application de l'analyse différenciée selon les sexes tant dans les politiques macroéconomiques du FMI et de la Banque mondiale que dans les programmes et projets microéconomiques

Augmentation des ressources financières pour les femmes

- une augmentation substantielle des ressources financières pour les femmes dans les secteurs traditionnellement "féminins" (santé, éducation, nutrition) mais aussi dans les secteurs non traditionnels (accès à la propriété, au crédit, à la formation, etc.) Il s'agit ici de vrais moyens financiers pour permettre aux femmes de sortir de la pauvreté sinon la perspective "genre" demeure un simple discours.
- L'annulation de la dette de tous les pays du Tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité
- à court terme l'annulation immédiate de la dette des 53 pays les plus pauvres de la planète en appui aux objectifs de la campagne Jubilé 2000:
- à plus long terme, l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bienêtre de la population la plus affectée par les PAS, dont les femmes et les fillettes enfants constituent la majorité. La participation vigilante de la société civile à ce mécanisme est une condition sine qua non

Nous exigeons que vos institutions posent immédiatement ce geste concret. Ce serait le seul véritable signal qui pourrait redonner espoir aux peuples appauvris et aux femmes en particulier. Ce serait la preuve tangible que vos institutions ont vraiment décidé de passer des paroles aux actes.

La fin des programmes d'ajustement structurel ou de leurs clones

Tout a été dit sur les effets pervers de ces programmes. Il faut d'emblée les éliminer et ouvrir l'espace à des modèles de développement endogène, contrôlés par les populations et en rupture avec l'orthodoxie néolibérale. »

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Marche Mondiale des Femmes, Lettre aux dirigeants du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. 2000 Bonnes raisons... de changer de cap!, Montréal: Comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes, 2000a : 27 p.

De la définition du sujet de la mobilisation aux pratiques revendicatives, il y a donc un déplacement. Alors que la division hommes/femmes est au centre de la définition du sujet de la mobilisation, cette centralité disparaît dans les orientations politiques au profit de revendications d'opposition à la mondialisation néo-libérale sur le front économique. Plus justement, la lutte sur le terrain de l'oppression des femmes est rabattue sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

### 3.2 - Une tentative d'articulation dissymétrique

Ainsi, toutes les contradictions entre femmes n'ont pas été évacuées dans la pratique revendicative, ni même dans l'analyse de la réalité à combattre. Si le racisme n'est pas au centre de la contestation, la MMF constitue bien en revanche une tentative d'articulation sur deux fronts : « contre le capitalisme » et « contre le patriarcat ».

Elle a plus précisément orienté sa lutte dans deux directions : « contre la pauvreté et pour le partage des richesses » ; « contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité physique et mentale ».

Alors que le projet initial de mobilisation prévoyait uniquement l'organisation d'une « marche des femmes contre la pauvreté » sur le modèle de la mobilisation québécoise de 1995, l'importance d'intégrer les violences sexuées et sexuelles dans les objectifs communs s'est finalement imposée malgré les résistances à cette intégration au sein des bureaux québécois. Les militantes qui se revendiquent d'un féminisme radical, qui voient dans la lutte contre les violences la garantie d'une orientation réellement féministe, ce qu'elles dénient à la seule lutte contre la pauvreté, sont en effet minoritaires parmi les militantes québécoises de la MMF. Pour les autres, la question des violences constitue « tout un autre pan de réflexion <sup>88</sup>», tout un autre travail militant; elles sont réticentes à l'inclure dans les orientations communes du mouvement. Ce sont finalement les prises de position hors Québec qui ont forcé cette introduction suite aux premières consultations.

<sup>88</sup> Pour reprendre l'expression de l'une des militantes du Comité de Coordination. Impliquée dès les premières heures dans l'organisation de la MMF, elle a notamment participé au travail du « Comité contenu » puis du « Comité stratégie », soit deux comités en charge des orientations politiques de la mobilisation.

À partir de 1998, les deux problématiques font bien partie intégrante du projet de mobilisation. Mais elles en constituent deux « volets » dissociés. « Pauvreté » et « violences » ont été, dès le départ, définies et pensées séparément comme deux « pans » de l'oppression des femmes reposant sur des logiques différenciées, suivant une vision segmentée des rapports sociaux de sexe.

La pauvreté des femmes est directement rapportée à l'ordre économique. Ce n'est pas le cas des violences faites aux femmes qui sont, pour leur part, attachées à une domination d'ordre « politique », « culturelle », « religieuse » et « idéologique ».

Cette dissociation préfigure le choix des cibles (FMI et BM pour le volet pauvreté, ONU pour les violences) et des alliés, mais aussi le contenu des revendications. C'est-à-dire la définition du « revendicable » <sup>89</sup> au nom des femmes du monde. Les deux volets sont effectivement discutés séparément. Si bien que cette séparation organise la plate-forme de lutte selon deux modalités. Elle est au principe de l'économie générale du corpus revendicatif et elle est au fondement du système revendicatif et du classement des revendications. D'un côté, les revendications « contre les violences faites aux femmes » qui contiennent, pour l'essentiel, des demandes de ratification et de mise en application des conventions et des pactes internationaux relatifs aux droits des femmes tels qu'ils sont définis par l'ONU; de l'autre, les revendications « contre la pauvreté », largement empruntées aux répertoires alter-mondialistes déjà constitués <sup>90</sup>. Le *Cahier des revendications mondiales* ne contient pas seulement des revendications, il est aussi composé d'un « argumentaire » qui précède et explique les revendications, lui aussi organisé selon la séparation « pauvreté/violence ».

Sur le plan de l'analyse, « pauvreté » et « violences » sont rapportées à deux « causes structurelles », deux systèmes avec lesquels il s'agit, en ligne d'horizon, de « rompre définitivement » (Marche Mondiale des Femmes, 1999, 2000 a; 2000 b) : « un système

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Nous empruntons cette notion à Bourdieu (1984 b). Elle s'inscrit dans sa typologie du pensable, de l'impensable et de l'impensé dans la définition du sens des luttes sociales. Avec cette typologie, il met en évidence les limites que les dominés s'imposent au moment de définir le revendicable, et les moyens d'action légitimes. Il montre ainsi que la construction des luttes sociales repose toujours sur un travail préalable de délimitation du pensable et du légitime dont les contours ne sont pas étrangers à la domination symbolique exercée par les dominants.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Pour ne donner que quelques exemples, ATTAC, Jubilée 2000, Jubilée South, le CADTM, *Fifty Years is enough* portaient déjà la revendication d'annulation de la dette lorsque la plate-forme de lutte de la MMF a été rédigée.

économique unique à grandeur de la planète : le capitalisme néo-libéral » auquel sont principalement corrélés les constats relatifs à la pauvreté en général et « un système social et politique dominant envers les femmes : le patriarcat » davantage mobilisé pour expliquer les violences faites aux femmes.

« Dans quel monde voulons - nous vivre ? À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l' an 2000 veut rompre définitivement avec le capitalisme néolibéral. Il ne s'agit pas simplement d'aménager les règles du jeu en gardant intact ce même système. Il s'agit véritablement de repenser ces règles, d'en créer de nouvelles à partir des expériences et des alternatives proposées par les femmes et les mouvements sociaux aux plans local, national et international. À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le patriarcat et en finir avec toutes les formes de violence faite aux femmes. Nous condamnons l'inaction, l'inefficacité et le silence des États alors qu'ils sont dans l'obligation de fournir des moyens pour combattre la violence à l'égard des femmes. Nous réclamons le respect de l'intégrité de notre corps et de notre être. Nous voulons des actions concrètes de la part des États ». (Marche Mondiale des Femmes, 1999 : 9)

Cette définition des objectifs de lutte contient donc bien une articulation entre deux systèmes d'oppression (capitalisme et patriarcat) *via* celle des problématiques « pauvreté » et « violences ». Cette articulation est explicitement formulée en termes de « renforcement mutuel » ou de « jumelage » dans les textes.

« Monsieur le Secrétaire général, la Marche mondiale n'est pas une parade féminine! Elle est une action politique, un geste de citoyenneté de millions de femmes à travers le monde. Elle ne fait pas que pointer les conséquences mais veut s'attaquer aux causes structurelles à la source de l'appauvrissement et des violences faites aux femmes. La Marche identifie clairement le capitalisme néolibéral et le patriarcat comme systèmes dominants qui se nourrissent l'un l'autre et se renforcent mutuellement pour maintenir la très grande majorité des femmes dans une infériorisation culturelle, une dévalorisation sociale, une marginalisation économique, une « invisibilisation » de leur existence et de leur travail, une marchandisation de leur corps » (Marche Mondiale des Femmes, 2000b : 7)

Mais cette articulation est « boiteuse » : « capitalisme » et « patriarcat » ne sont convoqués ni au même titre, ni avec la même force explicative dans l'analyse de la réalité à combattre. En amont, ils reçoivent des définitions asymétriques.

Le capitalisme néo-libéral est érigé en « système économique unique » :

« Le système économique dominant a un nom - le capitalisme néolibéral - et un visage inhumain ; un système régi par la compétitivité absolue et axé sur la privatisation la libéralisation la déréglementation ; un système soumis à la seule loi du « tout aux marchés » où la pleine jouissance des droits humains fondamentaux est subordonnée à la liberté économique et qui provoque des exclusions intolérables pour les personnes et dangereuses pour la paix dans le monde et pour l'avenir de la planète » (Marche Mondiale des Femmes, 1999 : 9).

Tandis que le patriarcat est défini comme un « système de valeurs, de règles, de normes et de politiques basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes et sur une hiérarchisation des rôles attribués dans nos sociétés aux hommes et aux femmes ».

« Le patriarcat ne date pas du XXe siècle! Des millénaires ont vu naître et se consolider selon des intensités variables et des cultures différentes ce système de valeurs, de règles, de normes, de politiques basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles attribués dans nos sociétés aux hommes et aux femmes. Le patriarcat s'exprime dans tous les domaines de la vie et se manifeste par différents stéréotypes qui conditionnent ou marquent les rapports entre les femmes et les hommes. À l'aube du troisième millénaire nous vivons encore dans un monde dominé par ce système qui consacre le pouvoir masculin et engendre violences et exclusions » (Marche Mondiale des Femmes, 1999 : 9).

Lorsqu'on met en rapport les énoncés qui contiennent ces deux catégories d'analyse que sont le capitalisme et le patriarcat, on peut finalement voir se superposer des définitions asymétriques ainsi qu'une partition arbitraire. Le « capitalisme néo-libéral » est érigé en « système économique unique », ce qui lui donne une portée générale, tandis que le patriarcat est défini comme un système « dominant envers les femmes ». Il est par ailleurs entièrement rabattu sur l'ordre idéel en tant que « système de valeurs, de règles, de normes et de politiques », ordre qu'il n'épuise cependant pas puisque nous avons trouvé, à d'autres moments des textes, des références à l'idéologie néo-libérale ou encore à la pensée unique.

Au binarisme général/spécifique et à l'étendue différenciée des champs d'application respectifs des deux systèmes d'oppression qui constituent deux premiers indices de hiérarchisation, s'ajoute une partition ou une disjonction. Elle opère entre « le patriarcat » et l'organisation économique. Le patriarcat n'est pas théorisé comme un système d'organisation de l'économie, seul le capitalisme l'est, suivant l'idéologie de son unicité.

Plus généralement, l'analyse de discours nous a révélé tout un système de corrélation et inversement de partition, entre les notions de « capitalisme », d'« économie de marché » et de « pauvreté », d'un côté; celles de « patriarcat », d'« idéologie », de « valeurs » et de « violences », de l'autre. Les catégories de pensée de l'économie et celle de l'analyse matérialiste en particulier sont le plus souvent absentes des énoncés relatifs au patriarcat, très fortement associé en revanche aux notions d'« idéologie », de « croyances », de « valeurs », de « normes », de « coutumes », de « religion ». Alors que le vocable de « capitalisme » s'accompagne systématiquement de références lexicales à l'ordre économique : au « marché », à la « mondialisation », au « néolibéralisme », au « capital financier », au « profit », notamment.

Par ailleurs, les usages discursifs qui en sont faits font apparaître une réelle confusion entre les notions de « marché », d'« économie », de « mondialisation », et de « capitalisme néolibéral ». Plusieurs expressions relevées dans différents segments du corpus revendicatif sont significatives de l'importance des corrélations entre ces différentes notions. Nous en reprenons quelques-unes ici :

« l'économie de marché capitaliste et néolibérale »; « la libéralisation des mouvements de capitaux »; « la domination d' un système économique unique à la grandeur de la planète : le capitalisme néolibéral, ce système unique, dominant, régi par la compétitivité absolue et axé sur la privatisation, la libéralisation, la déréglementation; soumis à la seule loi du " tout aux marchés " »; « la supériorité du capitalisme et du marché néolibéral ou du libre commerce comme seule voie possible de croissance et de développement, comme unique direction à la mondialisation ».

L'économie est ainsi entièrement identifiée au capitalisme néo-libéral et celui-ci à la logique du marché. Si bien que l'oppression économique est totalement identifiée à l'économie de marché comme forme d'organisation totale en elle-même a-sexuée.

Quant au patriarcat, bien qu'il se trouve exclusivement rapporté aux dimensions idéelles des rapports de pouvoirs des hommes sur les femmes dans ses définitions formelles, il prend également le statut de « cause structurelle » des « violences faites aux femmes ». Ce qui nous indique qu'il peut être conçu comme un système d'oppression physique et non seulement de domination symbolique. En revanche, il n'est pas défini comme un système d'exploitation économique, bien qu'il « s'exprime dans tous les domaines de la vie ».

La prise en compte des objectifs de lutte montre donc bien qu'il s'agit d'une tentative d'articulation des rapports de pouvoir. Mais leurs définitions formelles montrent aussi que cette articulation est partielle dans la mesure où les termes de l'articulation sont préalablement catégorisés de manière asymétrique. Suivant ces définitions, c'est plus précisément le lien qui unit « l'idéologie patriarcale » .(« la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes »), ou la « cause structurelle des violences faites aux femmes » et les enjeux matériels ou économiques de cette idéologie qui semble faire partie des liens impensés.

Cette partition entre « le patriarcat » et les catégories de l'économie ; soit le rabattement du « patriarcat » sur l'ordre superstructurel ou idéel, ou encore l'exclusion de sa dimension proprement matérielle de sa définition nous conduit à formuler l'hypothèse d'une dématérialisation des rapports sociaux de sexe. Le caractère asymétrique de l'articulation des deux fronts de lutte repérée ici repose sur une réduction du « système patriarcal » à ses dimensions physiques et symboliques. Il est ainsi amputé de sa base et de ses enjeux matériels, soit de la division sexuelle du travail et des intérêts qui en sont retirés. C'est cela que nous voulons désigner sous les notions de dématérialisation des rapports sociaux de sexe.

À cette étape de l'analyse, nous ne pouvons toutefois que postuler cette dématérialisation puisque les définitions du patriarcat et du capitalisme aussi formelles soient-elles ne pourraient être que des accidents discursifs sans écho. Nous verrons dans la dernière partie de cette thèse que ce n'est pas le cas.

## 3.3 - Les clivages internes sur les revendications classées du côté des violences

Dès la première rencontre internationale préparatoire (1998), le groupe de militantes qui forment l'Assemblée Générale de la MMF, menace déjà de se dissoudre sur deux revendications (V10 et V11) qui s'attaquent à la répression des pratiques homosexuelles et lesbiennes telle qu'elle est institutionnalisée. Après amendements, ces revendications, finalement adoptées, se lisent comme suit :

V-10. Que l'ONU et les États de la communauté internationale reconnaissent formellement, au nom de l'égalité de toutes les personnes, que l'orientation sexuelle ne doit priver personne du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux que sont : la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

V-11. Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les personnes victimes de discrimination et de persécution en raison de leur orientation sexuelle.

Elles font bien partie de la plate-forme de lutte depuis 1998, mais elles font toutefois exception puisqu'elles sont les seules à ne pas avoir été adoptées par consensus, y compris après amendement. Alors que toutes les autres revendications dites mondiales sont officiellement portées par l'ensemble des groupes participants de la Marche Mondiale des Femmes, celles-ci font l'objet d'adhésions par groupes participants, coordinations nationales et régionales, plusieurs délégations ayant menacé de se retirer si ces revendications devaient être intégrées au même titre que les autres, soit au nom de toutes les femmes mobilisées.

La question « des droits des lesbiennes » divise ainsi dès le départ les militantes au point de susciter des menaces de retrait de l'organisation. Cela nous le savions depuis les premières heures de l'immersion. L'examen des procès verbaux et les nombreux échanges avec les travailleuses sur la question en disaient plus long...<sup>91</sup>.

<sup>91</sup> Nous reviendrons sur ces débats dans la dernière partie de cette thèse.

En novembre 1999, le problème persiste, le Comité de Liaison International est une nouvelle fois clivé sur cette question qui occupe une bonne partie de la discussion. C'est également le cas, en octobre 2001, lors de la rencontre internationale de bilan. À notre connaissance, cette opposition n'est toujours pas dépassée à ce jour. La MMF n'a toujours pas de position unifiée sur la question du rapport des femmes à la sexualité. Si bien que les deux revendications qui en traitent font l'objet d'un traitement à part dans la plate-forme de lutte internationale de la MMF.

S'ajoute à cette première division celle qui concerne la légitimité de la revendication du droit à l'avortement. Ce n'est qu'en octobre 2001, que le droit à l'avortement est finalement intégré au corpus revendicatif<sup>92</sup> commun. Jusque là, il manque à la liste des revendications faisant consensus entre « déléguées » de la MMF. Si bien qu'il est concrètement absent du *Cahier des revendications mondiales* remis aux dirigeants du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale et de l'ONU en octobre 2000. Seul « *le droit des femmes de disposer de leur vie, de leur corps et de maîtriser leur fécondité* » est mentionné dans ce cahier.

C'est donc précisément sur la légitimité d'intégrer ces revendications dans le cadre de la plate-forme de lutte internationale que les oppositions entre militantes se sont effectivement cristallisées (1998, 1999 et 2001). Mais c'est aussi au cours des discussions sur ces questions qu'une mise en opposition « Nord/Sud » s'est progressivement construite :

« Ma coordination nationale trouve qu'elle s'est beaucoup solidarisée avec les femmes du Nord mais elle préfère que ces revendications restent à part » (Une déléguée du Comité de liaison international pour la région Afrique Centrale, militante d'une association autonome de femmes, atelier francophone sur la plateforme de revendications, à propos des revendications V10 et V11, octobre 2001).

« Il faut faire entendre la voix des femmes du monde et non seulement celles du Nord » (Une déléguée pour la région Moyen-Orient / Monde arabe, militante syndicale, plénière d'adoption des revendications, octobre 1998).

<sup>92</sup> Il ne l'est qu'après une vive discussion. La proposition commune de la délégation européenne d'introduire explicitement le droit à l'avortement dans la plate-forme internationale ne fait toujours pas consensus. Si bien que le vote est demandé. La proposition est alors adoptée aux deux tiers des voix. La revendication V2 est alors amendée : « V-2. Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique. Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité (droit à l'avortement et à la contraception, contre les stérilisations forcées et pour le droit de mettre au monde des enfants) ».

Nous cherchons la solidarité internationale mais cette solidarité ne doit pas nous désolidariser des femmes de chez nous. La plate-forme mondiale est traduite chez moi alors non, je ne suis pas d'accord ». (Une déléguée d'Afrique centrale, militante d'une association autonome de femmes, contre l'introduction du droit à l'avortement, Atelier francophone sur la plate-forme de revendications, octobre 2001).

Quelques militantes minoritaires, fortement opposées à toute référence explicite à la sexualité comme à l'avortement dans la plate-forme commune, revendiquent alors un « NOUS femmes du Sud », « femmes africaines », « femmes des pays qui n'ont pas encore atteint la libération », opposé à un « Vous femmes du Nord », « femmes occidentales », pour expliciter leurs prises de position.

Pourtant, ces revendications, perçues comme « spécifiques aux femmes du Nord » et dont la légitimité est contestée au nom de l'internationalisme, ne mettent pas a priori en jeu les rapports d'exploitation des pays du Sud par les pays du Nord. Elles se situent, en revanche, immédiatement sur le front des rapports sociaux de sexe. Elles s'attaquent à deux types de contraintes physiques qui contribuent à construire les corps des femmes comme des corps « outils-de-travail » ou « machine-à-force-de-travail » (Guillaumin, 1978a et b).

La criminalisation de l'avortement et la répression des pratiques lesbiennes, qui sont les formes les plus manifestes de la « contrainte à l'hétérosexualité » (Rich, 1981) ou du « dressage de la sexualité des femmes vers une sexualité reproductive » (Tabet, 1998), participent toutes deux de ce que Tabet a conceptualisé en termes de « reproduction forcée ». Cette organisation sociale de la reproduction qui passe par une « domestication de la sexualité des femmes » trouve d'abord son explication dans l'organisation de la division sexuelle du travail et dans les intérêts proprement matériels qui sont retirés de cette division (Jackson, 1996, 2005).

Par opposition, aucune des revendications du volet « lutte contre la pauvreté » n'a suscité de clivages menaçant la pérennité de l'organisation internationale de la MMF.

Il s'agit bien là d'un véritable paradoxe au regard d'une théorisation de la classe des femmes en termes de rapports sociaux.

Si l'on admet, en effet, que les femmes ne constituent une classe que dans et par les rapports sociaux de sexe, donc dans et par la division sexuelle du travail, tandis qu'elles occupent des positions contradictoires dans et par les autres rapports sociaux; théoriquement, en appliquant un schéma mécaniste, c'est aussi sur le front des contradictions de sexe qu'un groupe de femmes mobilisé au nom de toutes les femmes a le plus de chances de formuler des objectifs de lutte unificateurs. Ce même groupe est en revanche objectivement prédisposé à se trouver divisé sur d'autres fronts de lutte.

Or, lorsqu'on met en rapport les clivages, les consensus apparents et leurs contenus respectifs, on voit bien que la réalité de la Marche entre en contradiction avec ce système d'hypothèses.

Une fois la consubstantialité des rapports sociaux admise, il n'y a rien d'étonnant à ce que les prises de position divergent entre femmes, ce qui est bien le cas au sein du collectif observé.

On s'attend bien à voir émerger des clivages politiques lors des rencontres internationales (octobre 1998, novembre 1999, octobre 2001) puisqu'on reconnaît l'existence de groupes d'intérêts objectivement contradictoires dans le groupe des femmes et non plus de simples différences qu'il suffirait d'aménager. On s'attend réciproquement à trouver des convergences sur le terrain de la division sexuelle du travail puisque c'est théoriquement sur ce terrain que les femmes ont le plus de chances de formuler des objectifs de lutte unificateurs. C'est bien dans cette division du travail qu'elles constituent un groupe probable.

Pourtant, ce schéma ne fonctionne pas.

Les clivages politiques qui ont menacé le collectif de dissolution ne se sont pas présentés là où théoriquement on pouvait les attendre. Ils ne recoupent pas les contradictions d'intérêts objectifs entre femmes. Ils ne portent ni sur l'analyse du racisme, ni sur celle du colonialisme, ni sur celle du capitalisme.

Les consensus les plus facilement obtenus en rencontres internationales portent sur des revendications classiques aux mouvements alter-mondialistes qui ne s'attaquent pas directement à la division sexuelle du travail ou à l'exploitation du travail des femmes mais qui sont au contraire liées à d'autres formes de division du travail dans lesquelles les femmes occupent pourtant des positions contradictoires. La revendication d'annulation de la dette des pays du tiers-monde adoptée d'emblée à l'unanimité renvoie d'abord aux rapports d'exploitation des pays du Sud par les pays du Nord. On peut bien sûr discuter le degré de radicalité de cette revendication mais ce sont les relations que les objets de consensus et de divergences entretiennent avec les différentes formes de division du travail qui nous intéressent pour le moment.

Par opposition, les divergences politiques qui ont véritablement fragilisé la MMF dans l'arène internationale renvoient à une lutte pour la définition des enjeux de lutte légitimes sur le terrain même des rapports sociaux de sexe. Si on voit apparaître un « NOUS femmes du sud », opposé un « VOUS femmes du nord », « femmes occidentales » au sein des débats, ou encore entre un « ELLES femmes d'ailleurs qui auraient d'autres priorités de lutte » opposé à un « NOUS nord-américaines » dans les récits des organisatrices, c'est sur des enjeux qui sont directement liés aux rapports sociaux de sexe et à la division sexuelle du travail.

## 3.4 - l'impasse paradoxale de la Marche Mondiale des Femmes sur la division sexuelle du travail

Au regard de ces premiers résultats, la tendance à la dématérialisation des rapports sociaux de sexe repérée dans les définitions formelles du patriarcat peut prendre le statut d'hypothèse. Cependant, elle n'est toujours pas vérifiée.

En revanche, le contenu des clivages, le fait qu'ils portent sur des revendications directement liées aux rapports sociaux de sexe et à la division sexuelle du travail, soit à l'assignation prioritaire des femmes au travail dit reproductif d'une part; et l'impasse des revendications sur cette même division sexuelle du travail d'autre part; ces deux éléments montrent bien que la Marche Mondiale des Femmes n'a pas réussi à construire une position unifiée, collective sur

la question de la division sexuelle du travail ou sur celle du rapport d'exploitation de sexe, que cette division n'est pas au centre de sa construction.

C'est donc sur cette impasse que nous raisonnerons.

### IV. Logique d'exposition des résultats de la recherche

Cette thèse est ainsi nouée autour d'un paradoxe qu'elle cherche à démêler. Ce paradoxe est celui d'une lutte qui s'est construite pour les femmes et qui délaisse pourtant le problème de la division sexuelle du travail. Il s'agit de remonter la piste des explications pour avancer vers l'hypothèse de fond : celle d'une dématérialisation des rapports sociaux de sexe qui viendrait saper le potentiel subversif des tentatives d'unification dans l'opposition à la mondialisation.

Par cette notion de « dématérialisation », nous voulons désigner la tendance à réduire les rapports sociaux de sexe à leurs dimensions physiques (oppression) et symboliques (domination), soit celle à occulter, sinon à nier, que ces rapports sont aussi des rapports de production et d'exploitation noués autour d'enjeux proprement matériels. Il s'agit pour le dire autrement, de la tendance à disjoindre l'oppression des femmes de la division sexuelle du travail (productif et reproductif) et des intérêts qui en sont retirés. Cela conduit à l'amputer de la part matérielle de son explication, à la rejeter de manière exclusive dans l'ordre symbolique ou idéel (superstructurel), mais cela conduit également à fausser l'analyse des autres rapports sociaux, à les amputer eux aussi de ce qu'ils doivent à la division sexuelle du travail ou au rapport d'exploitation de la classe des femmes par celle des hommes.

### 4.1 Deuxième partie

La question de savoir comment expliquer le délaissement de l'enjeu que représente la division sexuelle du travail suppose d'abord de tester l'hypothèse de son ajustement à la réalité des conditions matérielles dans lesquelles les femmes produisent leurs propres moyens d'existence à l'échelle de l'économie-monde. Il faut donc interroger ces conditions ainsi que leur évolution récente; ce qui suppose de mobiliser d'autres matériaux que les outils produits par la MMF elle-même.

L'impasse sur la question de la division sexuelle du travail correspond-t-elle à une reconfiguration objective de cette division? L'assignation des femmes au travail gratuit est-elle en voie de disparaître au profit d'une relocalisation massive de la force de travail féminine dans la production destinée à l'échange marchand et/ou à l'exploitation salariale? Cette impasse traduit-elle finalement un recul de l'exploitation de sexe au profit d'autres modes d'exploitation qui divisent les femmes entre elles?

Ces questions sont au centre de la seconde partie. Le premier chapitre (Chapitre I : Vers un état de la division sexuelle du travail) tente de rendre compte de manière synchronique du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail et insiste sur le travail gratuit en particulier. Le second (Chapitre II : Les reconfigurations de la division sexuelle du travail sous l'effet de la réorganisation de la division internationale du travail) interroge l'évolution récente de la division sexuelle du travail dans une perspective diachronique.

Pour construire ces deux chapitres nous avons pris appui sur l'état des connaissances disponibles: les données statistiques sur le travail, principalement produites par les institutions internationales pour le premier; la littérature qui s'intéresse au « genre » dans le contexte de la « mondialisation » pour le second.

Ces matériaux de seconde main posent de nombreux problèmes sur lesquels nous insisterons. Nous les mobiliserons néanmoins pour tenter de montrer qu'en dépit des reconfigurations relativement récentes de la division sexuelle du travail, le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail n'a pas été ébranlé.

L'impasse sur la question de la division sexuelle du travail ne peut donc être entièrement rabattue sur les conditions objectives de production de la MMF. Son contenu revendicatif n'est pas seulement le produit de ces conditions, il est aussi celui d'une activité militante localisée, d'une organisation collective dont la forme et la composition sociale peuvent être explicatives.

#### 4.2 Troisième partie

Cette seconde hypothèse ouvre une autre série de questions et implique un déplacement vers une autre dimension d'analyse : qui sont les organisatrices de la MMF de 2000 ? Comment ont-elles organisé le travail militant, le travail de définition des revendications en particulier ? Comment ont-elles procédé pour construire ces revendications ?

Ces questions sont au centre de la troisième partie (Chapitre III: Les organisatrices de la Marche MMF: des héritières du mouvement féministe québécois; Chapitre IV: Leur rapport au travail et au militantisme; Chapitre V: La division du travail militant de définition du revendicable). Les chapitres III et IV tentent de situer les militantes qui ont coordonné la MMF, le chapitre V de rendre compte de leurs pratiques organisationnelles, de la manière dont elles ont divisé le travail militant qui consiste à définir le sens de la mobilisation, ses orientations.

D'autres matériaux ont donc été mobilisés pour avancer dans cette seconde direction : l'observation participante que nous avons réalisé au cours de la dernière année d'organisation de la MMF au sein de son secrétariat international; les entretiens que nous ont accordé les militantes qui ont impulsé et coordonné la mobilisation de 2000, dont celles qui se sont auto-exclues du travail de définition des revendications et celles qui ont travaillé sur ces revendications.

À l'issue de ces deux premières étapes, nous verrons que la recherche des explications reste largement inachevée. Nous avancerons notamment que le contenu de la lutte ne peut être simplement rapporté à la composition sociale du groupe des organisatrices. Ce contenu sur lequel nous allons revenir dans la dernière partie, ses impensés, ses creux, ses impasses, reflète une réalité qui déborde de beaucoup le cadre de la MMF.

#### 4.3 Quatrième partie

La quatrième partie de cette thèse consiste à présenter les résultats de l'analyse de contenu que nous avons appliquée au corpus revendicatif de la MMF. Il s'agit principalement de tester l'hypothèse de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe. Pour ce faire, nous interrogerons les usages discursifs des catégories qui sont au centre de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes : soit les catégories du « travail » (*Chapitre VII*), de l'« exploitation » (*Chapitre VII*), et du « corps » (*Chapitre VII*). Pour interpréter leurs usages, nous nous appuierons sur les redéfinitions théoriques de chacune de ces notions. Pour les catégories du travail et de l'exploitation, nous partirons des définitions de Delphy et de Kergoat, pour celle du « corps », nous mobiliserons les conceptualisations de Guillaumin et de Tabet. Enfin, le dernier chapitre (*Chapitre IX*) ouvre sur la question des modalités d'articulation des rapports sociaux de sexe aux autres rapports sociaux. Il s'agit d'avancer l'hypothèse selon laquelle la dématérialisation des rapports sociaux de sexe contribue à faire obstacle à une réelle articulation des contradictions dans la conduite des luttes.

### **DEUXIEME PARTIE**

### LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LE MONDE : QUELLE RÉALITÉ ?

Le délaissement de l'enjeu que représente la division sexuelle du travail dans le corpus revendicatif de la MMF correspond-t-il à une reconfiguration objective de cette division ? L'assignation des femmes au travail gratuit est-elle en voie de disparaître au profit d'une relocalisation massive de la force de travail féminine dans la production destinée à l'échange marchand et/ou à l'exploitation salariale ? Peut-on parler d'un recul du rapport d'exploitation de sexe au profit d'autres modes d'exploitation qui divisent les femmes entre elles ?

La priorité donnée aux revendications d'opposition à la mondialisation néo-libérale trouve-telle une explication objective? Traduit-elle une réorganisation profonde du rapport que les femmes entretiennent au travail?

Telles sont les questions qui ont commandé la construction de cette première partie. Il s'agit donc d'interroger les conditions dans lesquelles les femmes sont prises pour produire leurs propres moyens d'existence.

# Introduction : Construire une analyse matérialiste de la condition féminine

Nous avons insisté dans la première partie sur l'importance de théoriser « l'en soi » des processus conflictuels pour comprendre le « pour-soi » des pratiques combatives et de le théoriser en termes de rapports sociaux plutôt qu'en termes de contradiction principale ou centrale. Nous défendions notamment la nécessité de conceptualiser le groupe des femmes en termes de classe de sexe et non en termes d'identité collective pour interroger les orientations politiques de la MMF. Mais cette théorisation ne constitue qu'une étape de raisonnement préalable. Aussi indispensable ou nécessaire soit-elle, elle reste insuffisante. On ne peut se contenter de confronter le système des revendications de la Marche Mondiale des Femmes à une théorisation du groupe des femmes en termes de classe de sexe. Nous l'avons vu cette confrontation permet de repérer des brouillages, de construire des hypothèses et de les ancrer dans une analyse théorique qui dénaturalise les catégories de sexe mais ces brouillages deviennent alors ce qu'il s'agit d'expliquer. Pour avancer dans l'explication, la définition théorique de la classe des femmes est insuffisante. Encore faut-il « matérialiser » cette classe de sexe : rendre compte de ses propriétés, préciser les conditions matérielles d'existence et de lutte qui en sont constitutives; interroger sa composition, son degré d'homogénéité et ses contradictions internes; soit les clivages qui la traversent et qu'il lui faut dépasser pour se constituer comme classe pour elle-même. C'est bien dans cette « concrétude », que se trouvent les clés de compréhension des pratiques revendicatives de la Marche Mondiale des Femmes. En d'autres termes, comprendre pourquoi et comment des femmes se sont mobilisées en tant que « femmes » et non pas en tant qu'ouvrières, assistantes sociales, travailleuses domestiques, immigrantes, sans papières, chômeuses (etc.) suppose de procéder à une analyse matérialiste de « la condition féminine ». Car ces pratiques combatives sont ancrées dans cette condition tout comme celles des mouvements ouvriers le sont dans la condition ouvrière.

Mais par où commencer, par quel « bout » attaquer ce problème, qui n'est pas simplement descriptif, des conditions de vie des femmes à l'échelle internationale ? C'est là l'importance de la théorisation préalable du groupe des femmes. La manière de produire des données, de les sélectionner et de les organiser pour dresser un état de la situation ne peut être neutre. Ces opérations reposent nécessairement sur une conceptualisation déjà là qui oriente la démarche et préfigure son résultat.

Le choix de raisonner en termes de classe de sexe a sur ce plan plusieurs implications sur lesquelles il faut revenir maintenant. Nous avons vu que théoriquement les femmes constituent une classe « en soi » et qu'elles sont collectivement mobilisables du fait de l'homologie structurale des positions qu'elles occupent dans et par les rapports sociaux de sexe tandis qu'elles sont divisées par les autres rapports sociaux. Cela revient à dire que les rapports sociaux de sexe contribuent à former la trame de la combativité féminine, qu'ils sont avec d'autres au principe des conditions dans lesquelles des militantes ont tenté de s'organiser en collectif, qu'il faut donc les prendre en considération avec les autres mais aussi en euxmêmes. Si l'on admet en effet qu'ils ne sont pas réductibles aux autres antagonismes, dont ils sont co-extensifs et consubstantiels, il faut pouvoir les isoler avant d'intégrer les antagonismes entre femmes.

Cela suppose donc d'abord de régler la focale sur l'asymétrie entre les classes de sexe et non sur les seules femmes. Or, les données dont nous disposons aujourd'hui ne le permettent que difficilement, précisément parce qu'elles ne sont pas construites, élaborées, sélectionnées en vue de rendre compte de cette asymétrie. Principalement produites par les institutions internationales (UNIFEM, le PNUD, l'OIT), les connaissances portent sur la situation des femmes dans le monde et lorsque celle-ci est bien mise en rapport avec celle des hommes, c'est en termes de plus ou de moins<sup>93</sup>, de différence et non de contradiction. L' « asymétrie des contraires<sup>94</sup>» est alors invisibilisée : « les femmes sont plus touchées par la mondialisation, plus vulnérables, plus pauvres, plus précaires, moins syndiquées, plus souvent réfugiées ... ».

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Pour une analyse critique des indicateurs globaux sexués voir en particulier ATTAC (2003 : 117-132).

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Nous empruntons cette notion à N-C. Mathieu, « Quand céder n'est pas consentir »

Cela suppose ensuite d'accorder une importance centrale à la division sexuelle du travail, au sens où nous l'avons définie, soit aux rapports de production entre hommes et femmes. Cette centralité s'impose pour deux raisons. D'abord, parce qu'il s'agit d'isoler les rapports sociaux de sexe des autres rapports sociaux dans un premier temps, et pour réaliser cette opération, il faut trouver une médiation. Ensuite, parce que l'application d'une analyse matérialiste implique de partir de l'activité humaine de production de la vie. En tant que fondement et enjeu matériel de l'organisation des sociétés en groupes et en catégories de sexe, seule l'organisation sexuée de cette activité nous autorise à envisager « le » groupe des femmes dans son unité bien qu'il soit intrinsèquement clivé, sans verser dans le naturalisme. Nous souscrivons ici, à la proposition de Gimenez (2003) sur la nécessité de revenir aux positions occupées par les femmes dans l'organisation de la production et de la reproduction pour penser la réalité du groupe des femmes en dehors de tout idéalisme faussement universaliste :

« (...) there is a different kind of universality, rooted in the material conditions that shape the lives of most women on the planet: their location in the organizations of production and reproduction. The vast majority of the world's women work for their economic survival and the survival of their families; most women also participate in the structures where reproduction, biological and social, daily and generational, takes place continuously. I am not arguing that there is an essential unity among women because production and reproduction are activities explainable in terms of their nature. I want to call attention to the fact that most women, regardless of differences associated with nationality, religion, culture, race, and so forth, are working women, engaged in tasks of reproduction and production which, while they vary in their form of organization between and, sometimes, within countries, are at the same time subject to the effects of the ups and downs of the capitalist national and world economy" (Gimenez, 2003).

En revanche, nous nous distançons de son analyse dans la mesure où nous insistons, pour notre part, sur le statut de rapport de production que nous attribuons à la division sexuelle du travail et non au seul rapport capital/travail. Dès lors, cette division devient irréductible au capital et incontournable. Elle est irréductible tant du point de vue des intérêts qui lui sont attachés que du point de vue de ses reconfigurations. Nous voulons dire par là que l'état de la division sexuelle du travail, son évolution ou ses déplacements ne sont pas seulement fonction des évolutions du capital. Isoler le rapport de production entre hommes et femmes est donc indispensable si l'on veut éviter de le rabattre sur le capital.

Là encore, on se heurte aux biais induits par les statistiques du travail, biais qui sont néanmoins significatifs des conditions dans lesquelles les femmes sont prises pour produire leurs propres moyens d'existence : l'absence de données chiffrées et fiables relatives au travail non rémunéré en particulier. Ce travail représente la part la plus importante du travail total effectué par les femmes dans le monde aujourd'hui, ce n'est pas le cas pour les hommes et cette asymétrie est constitutive des classes de sexe. L'essentiel de l'exploitation de la force de travail féminine se réalise en dehors du salariat et du rapport marchand, dans cette sphère d'activité où le travail n'est pas rémunéré. Or, ce travail n'est pas quantifié. Plus largement :

« (...) les statistiques nationales du travail permettent généralement de recenser et de caractériser avec succès les situations d'emploi et de chômage «typique» qui correspondent à la vision classique de ce que sont les «travailleurs» et les «personnes sans emploi» — c'est-à-dire les personnes occupant un emploi régulier à plein temps dans une entreprise du secteur formel et les personnes à la recherche d'un tel emploi — mais elles définissent et décrivent mal les autres situations de travail. Il s'avère que les femmes sont souvent dans ces autres situations d'emploi, dont les statistiques du travail rendent compte de façon insuffisante ou déformée» (Greenwood, 1999 : 299-300).

La prolifération de données sur la part d'activité des femmes qui correspond à des situations typiques à l'échelle mondiale produit ainsi un « effet d'ignorance » par hypertrophie. Ce qui ne constitue que la « pointe de l'iceberg » est en quelque sorte « surétudié » (Mies et al., 1983, Talahite, 2007), tandis que le gros de l'exploitation des femmes, essentiel pour rendre compte de leurs conditions de vie, reste dans l'angle mort de l'analyse statistique.

Finalement, le contenu des connaissances sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour tenter de construire un portrait de la condition féminine à l'échelle mondiale montre bien que les rapports sociaux de sexe, la division sexuelle du travail et leur évolution ne sont pas au centre des questionnements qui orientent la production de ces connaissances.

Il est impossible aujourd'hui de mesurer quantitativement les rapports de production entre hommes et femmes, soit l'exploitation de la force de travail féminine dans et par la division sexuelle du travail, ou encore les intérêts qui sont retirés de cette organisation. De surcroît, il est impossible d'évaluer l'évolution de cette exploitation, soit celle des rapports de force matériels entre les classes de sexe au cours des dernières décennies, dont on peut penser qu'elle est fortement explicative de l'état des luttes féministes, des ressources matérielles et symboliques dont les femmes disposent pour s'organiser collectivement.

Cette difficulté participe sans doute à expliquer que les rapports sociaux de sexe ne servent jamais à périodiser les autres rapports sociaux, tandis que l'inverse est vrai (Dunezat, 2004). Pourtant, comme les autres rapports sociaux, ils se déplacent dans le temps et dans l'espace, selon leur propre dynamique (Hirata, 2003), ils ne sont pas donnés de « toute éternité patriarcale » et ils ne se déplacent pas selon un processus linéaire et continu. Rendre compte des conditions de vie des femmes n'est donc possible qu'à la condition de tenter de photographier les rapports sociaux de sexe, d'opérer une coupe synchronique, de les arrêter dans le temps. Les résultats ainsi obtenus décriraient une réalité transitoire, propre à un moment historique donné, ils correspondraient à une configuration particulière des rapports sociaux, de sexe notamment. Il faudrait répéter l'opération pour observer les évolutions. Mais ces opérations n'étant pas effectuées, la dynamique propre des rapports sociaux de sexe n'est pas périodisée. Subséquemment, les effets de cette dynamique sur les autres rapports sociaux ne sont pas saisissables tandis que l'inverse semble vrai. Aussi, c'est le plus souvent le concept de « mondialisation » qui sert à caractériser la période historique des dernières décennies dans la littérature que nous avons consultée, y compris dans les publications officielles des institutions internationales (UNIFEM, le PNUD, l'OIT). Les statistiques qu'elles nous fournissent (et que l'on retrouve tant dans le champ scientifique que dans le champ militant qui s'intéresse aux femmes dans le monde) traitent des femmes ou du genre comme s'il s'agissait d'une réalité fixe et non d'une contradiction dynamique en elle-même à l'heure de la globalisation/mondialisation - moment particulier de l'histoire ou stade de développement du capitalisme qui, lui, est daté. Cela revient à traiter le groupe des femmes comme une catégorie atemporelle et non comme une classe en perpétuelle recomposition sous l'effet de la dynamique propre aux rapports sociaux de sexe. Ainsi, pour l'Organisation Internationale du Travail par exemple :

- « Ce sont les femmes qui ont assumé les inconvénients et la plus grosse part des coûts inhérents aux grands changements provoqués par l'événement majeur de la décennie, à savoir la mondialisation de l'économie.
- 2) La croissance économique, au Nord comme au Sud, ainsi que l'essor remarquable des nouvelles zones industrielles d'exportation, n'auraient pu s'accomplir sans la capacité d'adaptation des femmes travailleuses aux mutations rapides de l'économie mondiale.
- 3) La paupérisation croissante de nombreuses régions du Sud (l'Afrique en particulier), marginalisées par une compétition économique internationale impitoyable et l'ajustement structurel, aurait provoqué des famines d'une extrême gravité si les femmes n'avaient pas doublé leurs efforts de production dans le secteur agricole et en particulier dans le secteur de l'économie informelle ». (Organisation Internationale du Travail, 1996)

Il s'ensuit que le problème du rapport que les femmes entretiennent au travail et plus largement à l'économie, de même que celui de l'évolution de ce rapport est principalement envisagé sous l'angle de la relation entre « genre » et « mondialisation » 95. Et cette relation est majoritairement pensée comme une relation de cause à effet unilatérale, non réciproque, dans laquelle le « genre » et la « mondialisation » n'ont pas le même statut. Ce sont les effets de la « mondialisation » (des nouveaux modes de gestion de la main d'œuvre, de la nouvelle division internationale du travail, des politiques de privatisation, déréglementation, dérégulation, des programmes d'ajustement structurels, induits par les stratégies d'accumulation du capital à l'échelle mondiale) sur le « genre » ou sur le travail des femmes qu'il s'agit de mesurer.

Or, se demander quels sont les effets de la « mondialisation/globalisation » sur les femmes n'a pas conduit à se demander quel est l'état de la division sexuelle du travail dans le monde aujourd'hui, quel était-il il y a dix ans, vingt ans, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> « Gender and Globalization » dans la littérature anglophone. Il y aurait lieu d'examiner précisément les incidences des différentes théorisations et du « genre /gender » et de la « mondialisation/globalization » tant le contenu de chacun de ces deux concepts peut varier non seulement d'une langue à l'autre mais aussi d'un-e auteur-e à l'autre. Nous reviendrons sur ces variations ultérieurement. En revanche nous laisserons la question des écarts de théorisations en suspens. Il est en effet impossible pour nous de dresser un état des lieux exhaustif de cette littérature qui croise « gender » et « globalization » tant elle est imposante. Voir notamment E. Bell et P. Brambilla, «Genre et mondialisation économique : bibliographie commentée », dans BRIDGE, Development - Gender Institute of Development Studies, Université du Sussex, 2002. Version française publiée dans : C. Verschuur et F. Reysoo, Genre mondialisation et pauvreté, Genève – Paris, L'Harmattan, Cahiers Genre et Développement, No.3, iuéd-EFI, 2003 : 239-251.

En effet, la définition dominante de la « mondialisation » ne contient pas en elle-même tous les rapports sociaux et toutes les formes d'organisation de la production. En l'occurrence elle ne contient pas le rapport d'exploitation de sexe. Sinon pourquoi croiser « le genre » et cette « mondialisation » ? Pourquoi rechercher les effets de la mondialisation sur le genre ?

« Bien des aspects de la mondialisation libérale ont été décortiqués et critiqués dans nombre d'articles et d'ouvrages : marché libre et concurrence, privatisation et financiarisation, qui s'appliquent aux échanges, au commerce et aux services et que ses doctrinaires prétendent appliquer à tout secteur d'activité humaine. Quelles en sont les conséquences ? La dépossession des citoyens d'un grand nombre de leurs droits, la précarisation et l'exploitation des salariés, l'augmentation des inégalités entre pays du Nord et pays du Sud, et aussi à l'intérieur même des pays.... Mais les effets différenciés sur les hommes et les femmes sont rarement mis en avant et dénoncés : cette dimension est tout simplement oubliée, quant elle n'est pas tout bonnement niée » (ATTAC, 2003%).

Dans ses usages les plus courants, la notion de mondialisation ne contient ni les rapports sociaux de sexe, ni les rapports sociaux de race.

« Because current literature on globalization largely neglects racism, it fails to explain the experiences of contemporary African American youth within the new racialized social class formations of globalization » (Collins, 2006 : 298)

En revanche, cette même définition contient le plus souvent, dans l'analyse critique, une référence au capital et à la division internationale du travail<sup>97</sup>. L'intégration dissymétrique des différents rapports de production est ainsi constitutive de la définition critique dominante de la « mondialisation », définition qui s'est néanmoins imposée, y compris dans la littérature féministe :

« (...) we define globalization as the contemporary form of the capitalist world system, produced by the restructuring of the U.S. and the world economies in the years since the economic slowdown of the mid-1970s. The term globalization, introduced in celebratory mode by the bourgeois press after the collapse of the Soviet bloc in the years after 1989, refers to the neo-liberal "Washington consensus" being imposed around the world, rolling back social gains in the rich countries, and restructuring the economies of developing countries for unlimited exploitation by capital » (Eisenstein, 2003).

 <sup>96</sup> ATTAC, « Quand les femmes se heurtent à la mondialisation », Paris, Fayard « Mille et une nuit », 2003.
 97 La définition du capital et de son extension contenue sous la notion de mondialisation fait cependant souvent problème. Ce capital est en effet parfois déconnecté du travail, confondu avec le marché, il est entendu commechose et non comme rapport social de production, nous y reviendrons.

Cette littérature a cependant la particularité d'insister sur les effets genrés du phénomène désigné. Et cette insistance n'est pas sans incidence. L'« introduction d'un point de vue sexué » conduit parfois les chercheures à prendre de la distance avec la notion « fourre-tout » de mondialisation (Le Doaré et Hirata, 1998 ; Quiminale, 1998 ; Talahite, 1998). Mais la « défiance » ainsi induite vis-à-vis de cette notion ne s'accompagne que rarement de la « critique-déconstruction » à laquelle Hirata et Le Doaré appellent en particulier :

« La reflexion sur la mondialisation semble inséparable d'une critique-déconstruction de cette même notion, quand il s'agit de faire fonctionner la perspective comparative hommes/femmes, comme si l'introduction d'un point de vue sexué impliquait une défiance presque immédiate par rapport à une certaine modalité de catégorisation économique » (1998 : 6).

Il en est comme si, en dépit des nombreuses réserves quant à l'ajustement de ce concept à la réalité, il ne pouvait tout bonnement être évacué. Les recherches qui introduisent « le genre » prennent alors une double direction paradoxale : mise en question de certains usages du concept et de la réalité de « la mondialisation » mais aussi réflexion sur la signification de cette réalité pour les femmes, leur rapport au travail, à l'emploi et leurs luttes.

Aussi, il semblerait que ce soit dans une analyse marxiste qui accorde la priorité au rapport capital/travail que la critique de la pertinence du concept de « mondialisation », comme concept de substitution, soit la plus avancée.

« First, what is globalization? Globalization is a de-politicized, euphemistic way to refer to the spread of capitalism over the globe. It is a fetishized way of talking about the effects of capitalist development without having to talk about capitalism itself. Using the term globalization means that one does not have to acknowledge the capitalist material basis of the phenomena lumped together under the globalization Trendy and ubiquitous, globalization is, as its market value confirms, an inherently conservative way of thinking about and analyzing current processes of social, economic, political and cultural change. The intensity, speed and dramatic effects of the economic and ideological victories of capitalism in poor, debtor countries including Eastern Europe, strengthen the notion that there are no alternatives to neo-liberal economic policies and the penetration of capitalist relations and ideologies into every corner of the globe. The globalization discourse is itself a powerful ideology that obscures the capitalist nature of these processes and their effects and, therefore, the roots, in the capitalist mode of production, of the deepening inequality and decline in living standards that afflict the majority of the world's population, particularly the female population, since the fall of the Berlin Wall in 1989

### ». (Gimenez, 2003)

Nous reviendrons sur cette discussion qui n'est pas purement conceptuelle. Les catégories de « femmes », de « genre » et de « mondialisation » qui servent à penser le rapport des femmes au travail à l'échelle de l' « économie-monde » ne sont pas simplement des catégories de perception. Ces notions fonctionnent aussi comme des « schèmes pratiques » (Bourdieu, 1994), elles sont concrètement mises en œuvre dans les programmes et projets institutionnels. Elles structurent les perceptions et les pratiques militantes alter-mondialistes. Il est donc essentiel d'interroger ces catégories qui ont un réel pouvoir performatif. D'autant qu'elles composent l'offre de discours disponible au moment où la MMF s'organise et que cette offre discursive fait concrètement partie des conditions de production de sa plate-forme de lutte. Le recours de plus en plus systématique aux notions de « genre » et de « mondialisation », la production et la circulation de cette problématique « du genre à l'épreuve de la mondialisation » contribuent aussi à produire une « image » du groupe des femmes qui informe la conscience de sexe et la combativité féminine.

Nous reviendrons donc ultérieurement sur cette construction à laquelle nous proposons précisément de confronter et de substituer un autre mode de conceptualisation du groupe des femmes, dans cette première partie, d'où son organisation. Ce mode emprunte la problématique des rapports sociaux et consiste à raisonner en termes de division(s) du travail plutôt qu'en termes de « genre » et de « mondialisation ».

Nous tenterons d'abord de rendre compte du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail global, soit de dresser un état de la division sexuelle du travail suivant une perspective synchronique pour faire apparaître le rapport d'appropriation du travail des femmes par la classe des hommes (chapitre I).

Puis nous nous intéresserons aux reconfigurations relativement récentes de la division sexuelle du travail dans le contexte de la réorganisation de la division internationale du travail. Il s'agira alors d'adopter une perspective diachronique, de faire travailler les antagonismes de classe, Nord/Sud et de race entre femmes et de faire apparaître l'intrication des contradictions et leur caractère dynamique (chapitre II).

L'organisation de cette partie correspond ainsi à une tentative de renversement d'un raisonnement qui semble prédominant aujourd'hui mais elle reflète aussi les difficultés rencontrées pour reconstruire l'état de la division sexuelle du travail ou « l'organisation (sexuée) totale du travail » (Glucksman, 2007). Nous nous sommes plus précisément trouvée confrontée à une multitude d'indices statistiques et de catégories d'analyse qui non seulement découpent le travail global en travail formel/informel; structuré/déstructuré; productif/non productif; marchand/non marchand, mais en excluent une partie des opérations<sup>98</sup>. Nous croyons important d'insister sur ces problèmes de méthode car ils viennent fausser la perception du groupe des femmes et hypothéquer la possibilité même de rendre compte de la condition féminine d'un point de vue matérialiste, ainsi que celle de montrer les effets de la division sexuelle du travail sur les autres rapports sociaux.

Ces difficultés se sont répercutées en aval lorsqu'il s'est agi d'interroger l'évolution des rapports hommes/femmes ou la dynamique de recomposition des classes de sexe. Il me semble que la réflexion sur ce thème n'est que rarement ordonnée de manière cohérente

<sup>98 «</sup> Depuis les années 1970, un certain nombre d'organisations féminines et de recherches féministes ont mis l'accent sur les moyens d'améliorer la façon dont est conceptualisé et mesuré le travail des femmes, en distinguant cinq types de travail : le travail marchand structuré, le travail marchand non structuré, la production de subsistance, le travail de soins non rémunérés et le travail bénévole (Benería, 1993; UNIFEM, 2000). Seul le travail marchand structuré est correctement mesuré par les méthodes classiques de collecte des données; pour connaître les autres formes de travail, il faudrait mettre au point des méthodes mieux concues de collecte des données ou, à un niveau encore plus général, dégager un nouveau cadre conceptuel et formuler de nouvelles définitions. Dans les statistiques officielles, la mesure du travail et de la production repose sur la notion de frontière de production, définie dans le Système de comptabilité nationale (SCN) (Nations Unies, 1995 et 2000). Le travail qui a lieu à l'intérieur de cette frontière est considéré comme "économique", celui qui est en dehors de cette frontière comme "non économique". Ceux et celles qui accomplissent des activités "non économiques" sont considérés comme "économiquement inactifs". Le travail marchand structuré entre manifestement dans les limites de la frontière de production. Le travail marchand non structuré et une grande partie de la production de subsistance (par exemple, la production de cultures vivrières et la transformation des aliments) ont toujours été considérés comme à l'intérieur de la frontière de production, par principe, mais des difficultés conceptuelles et méthodologiques ont empêché la mesure intégrale de cette forme de travail et un classement correct des activités non structurées des femmes reste encore à accomplir. D'autres formes de production de subsistance et de tâches ménagères non rémunérées et services familiaux ont été exclues, jusqu'en 1993, de la frontière de production. Dans le cadre de la révision de 1993 du Système de comptabilité nationale, la frontière de production a été repoussée pour inclure la production de tous les biens destinés à la consommation du ménage, y compris la transformation et le stockage de tous les produits agricoles, la production d'autres produits primaires comme l'extraction du sel, le transport de l'eau et la collecte de bois de feu, et toutes autres activités de transformation comme le tissage, la confection de vêtements, de poterie, d'ustensiles, de meubles et d'ameublement (Nations Unies, 2000). La reconnaissance de la production de subsistance de biens, en tant qu'activités "économiques", est due en grande partie aux efforts accomplis par les défenseurs des droits des femmes travaillant aux niveaux national et international. Malgré leurs efforts, la fourniture de services ménagers et personnels par des membres du ménage, pour la consommation du ménage, comme la cuisine et la lessive, les soins dispensés aux enfants et aux personnes âgées, demeure toujours en dehors de la frontière de production » M. Chen, J. Vanek, F. Lund, J. Heintz, R. Jhabvala, et C. Bonner, Le progrès des femmes à travers le monde 2005 : les femmes, le travail et la pauvrete, Unifem, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, 2005 : 23-24.

suivant la ligne de la division sexuelle du travail total (marchand et non marchand). Les analyses produites sur cette évolution le sont principalement selon une logique d'évaluation des conséquences de « la mondialisation » sur le travail recensé des femmes prises comme un groupe homogène différent du groupe des hommes et non comme une classe. Elles conduisent néanmoins au même résultat implacable : ces conséquences sont ambivalentes sinon contradictoires, car le travail des femmes « à l'heure de la globalisation » n'est pas unifiable, les femmes ne partagent aucunement un même rapport au travail, à l'économie, à la production, au point que l'on peut se demander pourquoi utiliser la variable sexe. Cette variable continue le plus souvent de servir à des fins descriptives de variable secondaire et dépendante.

C'est la raison pour laquelle nous ne partirons pas de « la mondialisation » pour en arriver au « genre », encore moins aux femmes, mais de la division sexuelle du travail global (rémunéré et non rémunéré) (chapitre I). C'est seulement à l'issue de ce préalable, qui nous semble indispensable, que nous centrerons les incidences de la réorganisation internationale du travail sur la division sexuelle du travail (chapitre II). Nous insisterons sur le processus de segmentation du marché du travail et de dualisation de l'emploi féminin qui accompagne la tendance à la féminisation de la force de travail, d'une part, sur la division internationale du travail reproductif, d'autre part, en vue de rendre compte des variations bien réelles du rapport que les femmes entretiennent au travail productif et reproductif.

# Chapitre I - Vers un état de la division sexuelle du travail global

"For many complex and interrelated economic, demographic, political, and ideological reasons, the vast majority of the world's working population is female; women are the poorest of the world's poor. Seventy percent of the 1.3 billion people who live in absolute poverty are women. Women work 2/3 of the world's working hours, produce half of the world's food and yet earn only 10% of the world's income and own less than 1% of the world's property. Finally, most of the work entailed in the physical and social, daily and generational reproduction of the laboring, propertyless population, is done by women. Their common location in the relations of production and reproduction is a universal, yet historical, material base for their potential mobilization and political organization. This refers not to women in the abstract, but to working women who, while divided by their historically specific backgrounds, nevertheless share a common objective interest, though not always formulated or understood under "feminist" ideological principles, based on their working conditions, their earning power, and their concern for the material well being of themselves and their families" (Gimenez, 2003).

Nous ne disposons aujourd'hui que d'un seul et unique instrument qui, s'il était appliqué, permettrait de mesurer le rapport de production entre hommes et femmes, ou le niveau d'exploitation qui se réalise dans division sexuelle du travail (rémunéré, non rémunéré, marchand, non marchand, formel, informel), c'est-à-dire dans l'organisation sexuée de l'ensemble des activités humaines nécessaires à la production de la vie sociale. Il s'agit, en l'occurrence du temps travaillé. En effet, ce qui caractérise l'exploitation du travail non rémunéré auquel les femmes restent très majoritairement assignées à l'échelle mondiale, c'est qu'elle ne passe ni par le marché, ni par le rapport salarial : l'appropriation de ce travail est directe.

Cette exclusion est redoublée, réitérée par les opérations comptables, puisque ce travail, parce qu'il n'est pas échangé, est supposé sans valeur et improductif, il n'est pas compté. Ainsi, l'exploitation du travail non rémunéré contrairement à l'exploitation qui se réalise dans le rapport salarial ne peut être mesurée à partir des produits du travail. Le différentiel entre la valeur produite par la force de travail et la rémunération de cette force de travail est bien ce qui permet de rendre compte et de mesurer l'extorsion de la plus-value ou l'appropriation du surtravail dans le rapport salarial. La production du travail gratuit, non salarié, n'ayant pas de valeur d'échange, est supposée ne pas avoir de valeur d'usage, donc pas de valeur du tout, ainsi en est-il également de la force de travail qui produit, ce qui a des effets sur la mise au

travail salarié de cette force de travail. Ces effets sont aujourd'hui largement imputés à la « mondialisation » comme nouvelle catégorie économique qui s'impose d'autant plus facilement qu'il est particulièrement difficile de lui substituer d'autres catégories d'analyse, étant donné l'état des connaissances sur la répartition du travail, des revenus du travail, des moyens de production entre hommes et femmes en particulier. Mais, nous avons vu ci-dessus que cette imputation n'est pas satisfaisante. Pour tenter malgré tout de rendre compte de la configuration des rapports de production entre hommes et femmes, nous procéderons en trois temps: nous nous arrêterons d'abord sur les estimations relatives à la production du travail non rémunéré, celui-là même que la réduction de l'économie à l'économie de marché conduit à nier, alors même qu'il représente plus des deux-tiers du travail réel selon les estimations (1.1). Nous nous appuierons ensuite sur les indicateurs relatifs au temps travaillé pour montrer que les hommes et les femmes entretiennent un rapport dissymétrique au travail total. Nous verrons que l'assignation prioritaire des femmes au travail gratuit, supposé improductif et non susceptible d'être exploité, travail qui accapare les deux tiers de leur temps, tandis que la proportion s'inverse pour les hommes, est l'un des invariants de la division sexuelle du travail à l'échelle internationale (1.2). Finalement, nous tenterons de faire apparaître cette division comme un rapport de production et d'exploitation en elle-même, un mode d'appropriation du travail d'autrui ou d'expropriation des produits du travail et des moyens de production. Nous convoquerons alors les données relatives aux revenus et à la « pauvreté » et nous insisterons sur le problème posé par cet indicateur de pauvreté (1.3).

## 1.1 - La production du travail gratuit : des estimations sélectives et tronquées qui portent sur la production des seules femmes

« Le travail va nous échapper, annoncent depuis des années des économistes, des scientifiques spécialistes du travail et des journalistes économiques. Même si aux Etats-Unis et aux Pays-bas, on s'extasie sur le « miracle de l'emploi ». Même si en Malaisie, avant le grand krach asiatique, on célébrait encore le plein-emploi. Ce n'est pas un hasard si ce sont les hommes qui chantent le requiem de la société du travail ; des motifs juridiques et pratiques le justifient amplement. Lorsque Jérémy Rifkin estime que le monde de demain sera un « monde sans travail », il ne voit pas que près de 70% du travail accompli sur cette planète est un travail non rémunéré : c'est celui qui concerne l'approvisionnement, l'éducation et les relations sociales, le foyer, le jardinage, les travaux des champs » (Wichterich, 1999 : 147)

« The problem of underestimation of women's work in labor force statistics and national income accounts has been pointed out repeatedly since the 1970s (Boserup, 1970; Weinerman and Lattes, 1981; Beneria, 1982; Dixon-Mueller and Anker, 1988; Folbre and Able, 1989; UN, 1989). This underestimation has been observed particularly in four general areas of activity: (a) subsistence production; (b) informal paid work; (c) domestic production and related tasks; (d) volunteer work. Even by accepted definitions of labor force, there has been a tendency to underestimate female labor force participation rates in the first and second areas - as with the case of unpaid family workers in agriculture or with participants in the informal labor market » (Beneria, 1992: 1547)

La production du travail gratuit ne peut être qu'estimée aujourd'hui et elle l'est, mais en partie seulement et depuis peu, ce que nous devons à l'activisme des féministes qui ont porté cette revendication à l'intérieur des institutions internationales, le PNUD, l'OIT et UNIFEM en particulier. Toutefois, ces estimations sont rarissimes, elles se contredisent et elles ne portent pas sur l'ensemble du travail non rémunéré qui devrait inclure « la production de subsistance, le travail non rémunéré dans l'entreprise familiale, les soins non rémunérés dispensés à d'autres membres du ménage et le travail bénévole dans la communauté locale » (UNIFEM, 2000 : 23). Les estimations du travail non rémunéré des femmes portent généralement sur l'une de ses composantes (soit le travail domestique, soit le travail ménager), plutôt que sur sa totalité.

En 1995, le PNUD a évalué que les femmes avaient contribué à l'économie mondiale pour une valeur estimée à 11 000 milliards de dollars par leur seul travail domestique non rémunéré. Cela représentait près de la moitié de la production annuelle totale (47,8 %) qui

s'élevait la même année à 23 000 milliards de dollars (PNUD, 1995 : 97). Le rapport précise que ce chiffre ne comprend pas leurs activités au niveau de l'agriculture de subsistance, ni du secteur informel.

En 1996, l'OIT<sup>39</sup> affirme que « si les travaux ménagers étaient calculés comme des activités productives dans les comptabilités nationales, (sur la base du coût d'acquisition de biens et services comparables ou du paiment d'une personne employée pour effectuer ses tâches), la valeur du PIB mondial augmenterait de 25 à 30% ». Encore une fois, il ne s'agit là que du travail ménager (qui n'est pas défini dans le document cité) auquel il faudrait ajouter le travail, lui aussi « fantôme et non rémunéré, que les femmes effectuent dans l'agriculture de subsistance et dans les entreprises familiales ». Si celui-ci était pleinement pris en compte dans les statistiques du travail, le taux d'activité économique des femmes augmenterait de 10 à 20%, toujours suivant les estimations de l'OIT (1996).

Outre les 22,8 points qui séparent ces deux estimations (5 244 milliards/23 000), (mais l'une porte sur le travail domestique, l'autre sur le travail ménager et nous ne savons pas quelles tâches ont effectivement été prises en compte), elles ne nous disent rien de la production domestique des hommes, pas plus qu'elles ne nous indiquent la répartition des produits de ce travail domestique entre hommes et femmes. Or, sans ces indicateurs, on ne peut mesurer le niveau d'appropriation de ce travail gratuit. Tels quels ces chiffres ne nous permettent pas d'évaluer l'exploitation du travail domestique gratuit réalisé par les femmes, encore moins celle de l'ensemble du travail non rémunéré dont on peut penser que la part tend à augmenter avec le développement du secteur informel agricole et non agricole dans les pays du Sud en particulier. Dans ce secteur informel ou « destructuré » qui est néanmoins segmenté, hiérarchisé et fortement sexué (Chen, Vanek, Lund, Heintz, Jhabvala, et Bonner, 2005), le travail « peut aussi bien être rémunéré que ne pas l'être. Ce secteur comprend notamment les travailleur-se-s dans les entreprises familiales, les travailleur-se-s à domicile, les vendeur-se-s de rue, les producteur-trice-s de culture vivrière (ATTAC, 2003 : 49).

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> OIT : « Chaque femmes est une travailleuse. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing », Dossier de presse, 1996 : http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pkits/women2.htm.

« Ce travail augmente au Sud où il concerne prioritairement les femmes. Il représente les trois quarts de tous les emplois en Afrique et en Asie, plus de la moitié en Amérique latine. Hors secteur agricole, 97% des femmes occupent des emplois informels en Inde et en Indonésie, 97% dans les pays d'Afrique subsaharienne comme le Bénin, le Tchad, le Mali ». (ATTAC, 2003:58)

Pour ce qui est de la main d'œuvre rurale qui est en constante diminution, mais qui représente néanmoins 80% de la population mondiale, elle se féminise de plus en plus. Dans les statistiques officielles, « les femmes constituent en moyenne 40% de cette main d'œuvre dans le monde et 67% dans les pays en voie de développement. Mais la part qu'elles prennent aux travaux ruraux n'apparaît qu'en partie dans ces chiffres. En effet, les femmes des pays en voie de développement cultivent et récoltent pratiquement toute la nourriture consommée par la famille (80% en Afrique Sub-saharienne au début des années 1990), et ces tâches sont considérées comme faisant partie du travail domestique » (Seager, 2003 : 68). Elles n'apparaissent ainsi nulle part : ni dans les estimations de la production non rémunérée ni dans les statistiques de la production agricole. Or, cette production est la principale activité des femmes dans de nombreux pays :

« En Afrique sub-saharienne, la grande majorité des femmes qui exercent une activité vivent en milieu rural. Les taux les plus bas sont ceux observés en Namibie et en Zambie (respectivement 44,7 % et 50,5 %). Partout ailleurs, les proportions dépassent les deux tiers et atteignent même plus de 80 % au Burkina Faso, au Cameroun, à Madagascar et au Niger (95 % au Rwanda). La part des travailleuses rurales dans la population active féminine est également forte en Asie : en Indonésie et au Pakistan, plus des trois quarts des femmes qui résident en milieu rural exercent une activité, davantage encore au Bangladesh (87 %). Les Philippines font exception avec seulement 39 %. En Afrique du Nord, la forte implication des femmes dans la production en zone rurale se confirme pour l'Égypte (55,3 %) mais pas au Maroc (48 %). À l'exception de la Bolivie, la plupart des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes se détachent nettement de l'ensemble des pays en développement avec une part relativement plus importante de femmes citadines dans la population active féminine. L'absence de rémunération est un phénomène relativement répandu en zone rurale. Au Cameroun, en Namibie, au Nigeria, au Rwanda, au Pakistan et en Bolivie, plus du quart des femmes travaillent sans rémunération. Les proportions les plus importantes s'observent en Afrique du Nord (45,8 % en Égypte ; 55 % au Maroc). En Amérique Latine et dans les Caraïbes, la part des travailleuses non rémunérées est sensiblement plus faible qu'ailleurs (moins de 4 % au Brésil et en Colombie ; moins de 10 % en République Dominicaine) » (Adjamagbo, 2000 : 29).

Dans l'un comme dans l'autre de ces deux secteurs d'activité informels, agricole et non agricole, les hommes et les femmes sont assignés à des tâches différenciées et hiérarchisées. C'est en haut de la hiérarchie, là où le travail est rémunéré, que les hommes sont majoritaires, et en bas, là où le travail est le plus souvent gratuit, que les femmes sont consignées.

La participation du travail non rémuneré à la production mondiale est ainsi très largement sous-estimée. Les données disponibles ne quantifient qu'une partie de la production du travail non rémunéré féminin qu'il faudrait pouvoir comparer à son homologue masculin, au sujet duquel nous ne savons rien. Ce que l'on sait en revanche, c'est que ce travail non échangé contre rémunération n'est pas marginal.

Wichterich (1999: 147) avance que ce sont 70% des tâches qui sont effectuées sans rémunération dans le monde en 1999. Ce n'est donc pas seulement la majeure partie de la production des femmes qui demeure invisible dans les statistiques du travail et les comptabilités nationales, c'est plus des deux tiers du travail tout court. La prise en considération de la production non rémunérée devient alors absolument essentielle pour comprendre les rapports et les conditions dans lesquels et les hommes et les femmes sont pris pour produire leurs propres moyens d'existence d'une part, les rapports de production entre hommes et femmes d'autre part. Car ceux-ci s'organisent aujourd'hui principalement en dehors du salariat et de l'échange marchand, malgré son expansion et sa féminisation. Cela veut dire aussi que le salariat n'est pas le principal mode d'appropriation du travail d'autrui « à l'heure de la globalisation », si l'on raisonne en termes de volume de travail. Et rien ne nous autorise à postuler qu'il est en voie de le devenir comme le veut le « dogme de l'absorption inéluctable conforme au déroulement de l'histoire, de tous les modes de production par la forme capitaliste » (Delphy, 2004 : 99 ; Von Werlhof, 1983).

En 1990, le taux d'activité des femmes était de 52%. Tout le monde s'accorde, ce taux d'activité ne cesse de progresser, ce qui n'est pas le cas pour les hommes, mais que représente leur travail non rémunéré ? Comment a-t-il évolué ? Et qu'en est-il du travail non rémunéré des hommes qui représentent 66% de la population active ? Les statistiques sont muettes sur ces points alors que l'exclusion partielle ou totale du salariat « pour cause de charge familiale », soit d'assignation au travail gratuit, est très fortement sexuée (Joni Seager, 2003 :

61<sup>100</sup>), et qu'elle est l'une des conditions de perpétuation de la dépendance économique des femmes, dépendance qui permet à son tour de les assigner au travail gratuit, c'est-à-dire au travail immédiatement appropriable.

Par ailleurs, la féminisation du salariat ne produit pas de réorganisation significative de la distribution du travail non rémunéré entre hommes et femmes. C'est ce que les enquêtes sur les emplois du temps permettent notamment de démontrer.

# 1.2 - La distribution sexuée du temps travaillé rémunéré et non rémunéré

Ces enquêtes sont pratiquées depuis quelques années en Europe, mais ce n'est que depuis la Quatrième conférence mondiale des femmes (Pékin, 1995) qu'elles ont été mises en chantier plus largement. Les moyennes relatives à la distribution sexuée du temps travaillé dont nous disposons à ce jour sont donc faussées :

« 65% du temps des femmes serait consacrés à des travaux non rémunérés, contre 30% du temps des hommes » (Seager, 2003 : 71).

« Dans les pays en développement pour lesquels les données sont disponibles, les hommes consacrent en moyenne 76% de leur temps au travail marchand et 24 % au travail non marchand, alors que les femmes y consacrent respectivement 34% et 66% de leur temps » (ATTAC, 2003 : 80). Soit, quasiment, la proportion inverse.

Le travail gratuit représente donc la plus grosse part du travail total effectué par les femmes dans le monde aujourd'hui, en termes de temps cette fois-ci, elles travaillent pour l'essentiel sans rémunération. La réalité est inversée pour les hommes. Or, toujours pour ce qui concerne le temps, celui du travail gratuit n'est pas celui du travail salarié qui est (encore) délimité sur des plages horaires. Le travail de soin en particulier s'organise, au contraire, en fonction des besoins horaires d'autrui et requiert une disponibilité permanente du temps (Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schwebel, Sonthonnax, 1985; Fougeyrollas-Schwebel, 2000 : 235-240).

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Cf. J. Seager, Atlas des femmes dans le monde. La réalité de leurs conditions de vie, Paris, éditions autrement, « Atlas monde », 2003 : 61.

Cette distribution sexuée du temps consacré au travail non rémunéré et rémunéré et la spécificité du rapport au temps qu'une partie de ce travail induit, explique ce que démontrent les études sur l'utilisation du temps : les femmes - bien qu'elles consacrent moins de temps que les hommes au travail rémunéré - ont en général moins de temps libre que les hommes (UNIFEM, 2005 : 29). En moyenne, ces derniers disposeraient de plus de deux heures par jour pour leurs loisirs, les femmes, de cinq minutes (Seager, 2003 : 70). Il ne s'agit pas seulement d'une moyenne qu'il conviendrait d'attribuer unilatéralement au surtravail des femmes du Sud tandis que celles du Nord travailleraient comme les hommes :

« (...) pour tous les pays dont les données sont disponibles, les femmes ont un temps total de travail supérieur à celui des hommes excepté en nouvelles Zélande où le temps de travail des hommes est globalement égal à celui des femmes » (ATTAC, 2003 : 80).

Selon les données de 1996 produites par l'Organisation Internationale du Travail (1996), cet écart varierait toutefois très fortement de 2 à 13 heures par semaine suivant les moyennes nationales :

« (...) les femmes travaillent deux heures de plus que les hommes au Japon et cinq à six heures de plus en Europe occidentale. Les seuls pays développés où la durée du travail des hommes et des femmes est égale sont ceux d'Amérique du Nord et l'Australie<sup>101</sup>. En Europe de l'Est, l'écart s'est réduit mais demeure considérable. En Amérique latine où, en 1975, les femmes travaillaient en moyenne trois heures de moins par semaine que les hommes, elles travaillent désormais près de sept heures de plus. L'écart le plus important a été relevé en Afrique et en Asie, où les femmes travaillent en moyenne 12 à 13 heures de plus que les hommes par semaine. Dans de nombreux pays en développement, elles effectuent aujourd'hui 60 à 90 heures de travail par semaine pour maintenir seulement leur niveau de vie d'il y a dix ans<sup>102</sup> ».

Par ailleurs, les enquêtes sur les emplois du temps semblent confirmer les estimations relatives à la production exposées plus haut. Elles nous révèlent que, et là encore c'est le contraire pour les hommes, l'exploitation de la force de travail féminine en termes de temps travaillé se réalise aujourd'hui principalement en dehors du rapport salarial et de l'échange marchand. Et ce, malgré la féminisation du salariat d'une part, malgré l'extension marchande

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> On peut voir ici que ces données entrent en contradiction avec celles d'ATTAC mentionnées précédemment.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Dossier de presse OIT : « Chaque femmes est une travailleuse. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing », 1996.

http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pkits/women2.htm

d'une partie du travail non rémunéré (le travail domestique et le travail de care) des femmes d'autre part, nous reviendrons sur ces évolutions ultérieurement. Selon le critère « temps travaillé 103», il y a donc bien exploitation. Mais l'appropriation du temps des femmes qui constitue en elle-même un enjeu et qui caractérise les conditions dans lesquelles elles produisent leurs propres moyens d'existence se double d'une désappropriation des produits de leur travail. Celle-ci pourrait être mesurée s'il nous était possible de mettre en rapport la distribution sexuée du temps travaillé et celle des richesses produites par le travail total. Mais nous l'avons dit, nous n'avons aucune idée de la production du travail non rémunéré donc de la production totale du travail réel et de sa distribution selon le sexe. Nous ne pouvons que nous appuyer sur des statistiques qui cherchent à mesurer les inégalités de revenu et de consommation au mieux, la pauvreté au pire. Si ces indicateurs posent très sérieusement problème (Barden et Miward, 2002: 115-124; Lautier, 2002: 133-136104), ils peuvent cependant nous servir à montrer que les femmes ne consomment pas seules tout ce qu'elles produisent y compris gratuitement, qu'il y a donc bien appropriation du travail d'autrui en dehors du salariat, et plus largement dans et par la division sexuelle du travail productif et reproductif, remunéré et non rémunéré, marchand et non marchand. C'est la possibilité de rendre compte des intérêts retirés de la division sexuelle du travail, intérêts qui peuvent alors devenir explicatifs de la persistance de cette division dans le temps et dans l'espace qui est ici en jeu. En effet, ce que l'absence de données relatives à la distribution des produits du travail non rémunéré nous empêche de mesurer et de démontrer, c'est combien ce travail qui échappe au marché vaut en lui-même (et non seulement pour ce qu'il induit pour le capital) la peine d'être exploité. Le temps libre n'est pas la seule ressource qui soit appropriée.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> ou plutôt selon les estimations s'appuyant sur ce critère qui pose lui aussi un problème de fiabilité lié au problème de la définition même du travail.

lo4 S. Barden et K. Miward, « Genre et pauvreté », dans C. Verschuur et F. Reysoo (dir.) Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et développement, N°3, Paris, L'Harmattan, 2002: 115-124. B. Lautier, « Définition et mesure des pauvres à partir de la « ligne pauvreté » ». Dans, C. Verschuur et F. Reysoo (dir.) Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et développement, N°3, Paris, L'Harmattan, 2002: 133-136.

# 1.3 - Division sexuelle du travail et répartition sexuée des revenus : faire apparaître l'appropriation du travail des femmes dans l'économie-monde

En 1980, les statistiques des organisations internationales chiffraient :

- « les femmes constituent 50% de la population mondiale et 33,3 % de la force de travail officielle (recensée dans les statistiques);
- elles effectuent environ 66% de la totalité des heures de travail (marchand et nonmarchand, domestique, artisanal, salarié, etc.);
- enfin elles ne reçoivent que 10% de la totalité du revenu mondial et elles possèdent moins de 1% de la propriété mondiale ». (Michel, 1981 : 43)

À l'exception du taux de participation des femmes à la force de travail recensée (44% aujourd'hui), ces chiffres n'ont pas bougé. Cela montre bien que la mise au travail salarié n'a que peu d'incidence sur la distribution sexuée du temps travaillé et du revenu mondial. Si ces données ne rendent pas compte du niveau d'appropriation du travail des femmes par la classe des hommes, elles ont néanmoins l'avantage de porter l'attention sur le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au temps travaillé d'une part, au revenu mondial et à la propriété, c'est-à-dire aussi aux moyens de production d'autre part et de les confronter. Ce faisant, elles mettent en évidence les termes du « curieux paradoxe » identifié par l'Organisation Internationale du Travail (1996) qui, elle, raisonne sur les seules femmes, leur travail et leur rétribution.

« Les données statistiques sur l'emploi et les estimations les plus sérieuses concernant le travail réel (non comptabilisé) mettent en lumière un curieux paradoxe : il est désormais indéniable que l'apport des femmes à l'économie est sans commune mesure avec le niveau de leur rétribution. La contribution des femmes à l'économie continue d'être occultée, parce que les statistiques de l'emploi et la comptabilité nationale sous-estiment la place des femmes dans la population active et parce que la ségrégation entre les sexes se prolonge dans le monde du travail. Les travaux de l'OIT expliquent cette situation paradoxale par quatre facteurs principaux : la persistance des différences entre les salaires des hommes et des femmes, l'inégalité d'accès à l'emploi stable, la perpétuation et parfois l'accentuation de la ségrégation professionnelle et l'accroissement du «travail fantôme» (travail invisible, non rémunéré mais économiquement nécessaire, à la fois dans les secteurs domestique, agricole et informel) » (OIT, 1996).

Ce paradoxe n'en est plus un si l'on admet que le travail gratuit des femmes est, non seulement productif et approprié par les hommes, mais que cette appropriation est l'un des enjeux explicatifs de la division sexuelle du travail, y compris du travail rémunéré formel et informel. Autrement dit, l'écart entre « l'apport des femmes à l'économie » et « le niveau de leur rétribution » trouve une explication à condition de faire intervenir les hommes et leur rapport au travail gratuit.

En revanche, le raisonnement de l'OIT qui évacue cette question et qui découpe le travail en « travail /emploi », « salarié », « professionnel » d'un côté et en travail « fantôme », « invisible », « non-rémunéré », « domestique », « agricole » et « informel » de l'autre, ne peut expliquer ni la persistance de la ségrégation professionnelle, ni l'accroissement du travail fantôme. On le voit bien les facteurs explicatifs avancés par l'OIT ne constituent pas des explications.

En fait d'explications, l'OIT énonce de nouveaux constats : « parce que les statistiques de l'emploi et la comptabilité nationale sous-estiment la place des femmes dans la population active » ; « parce que la ségrégation entre les sexes se prolonge dans le monde du travail ». C'est notamment le cas au sujet des disparités salariales :

« Les causes de cette disparité salariale sont multiples. Tout d'abord, les métiers où l'on trouve surtout des femmes sont en général moins valorisés. Les différences de gains sont notables par exemple pour le travail aux pièces accompli au foyer, le travail agricole salarié et dans le secteur informel. En outre, les hommes occupent plus souvent des emplois à plein temps qui leur offrent des possibilités de carrière et des avantages découlant de l'ancienneté, alors que les femmes sont très présentes dans le travail à temps partiel et dans le travail temporaire, mal rémunéré et souvent précaire. Qui plus est, les femmes sont moins disponibles que les hommes pour faire des heures supplémentaires, travailler la nuit ou par équipes en raison de leurs responsabilités familiales ou d'obstacles juridiques » (OIT, 1996).

Ainsi, si l'on reprend le raisonnement de l'OIT : la sous-rétribution des femmes s'explique par les inégalités salariales qui s'expliquent elles-mêmes par l'assignation des femmes au travail dévalorisé, à temps partiel, temporaire, informel et donc mal rémunéré, qui elle semble devoir être rapportée à la moindre disponibilité des femmes en raison de leur responsabilité familiale. Ici, s'arrête l'explication de l'OIT sur le caractère sexuellement ségrégué du marché du travail à l'échelle mondiale. Cette ségrégation est un fait avéré, les inégalités salariales, les

inégalités d'accès à l'emploi stable, et la ségrégation professionnelle font l'objet d'une abondante littérature et de nombreuses enquêtes statistiques qui s'accordent sur le constat (cf. Encadrés 6, 7 et 8). C'est plutôt l'explication qui fait débat.

#### Encadré 5 : Les écarts de salaire

Le rapport intitulé «Global Employment Trends for Women 2004» qui présente une analyse de l'emploi féminin salarié, fait apparaître que le nombre de femmes travaillant dans le monde est aujourd'hui plus élevé que jamais. En 2003, 1,1 milliard des 2,8 milliards de travailleurs dans le monde entier, soit 40 pour cent, étaient des femmes, ce qui représente une augmentation globale de près de 200 millions du nombre de celles ayant accédé à un poste rémunéré au cours de la dernière décennie. Pourtant, d'après ce rapport, leur entrée massive dans l'emploi salarié ne s'est pas accompagnée pour elles d'un véritable affranchissement socio-économique et n'a pas non plus conduit à une égalisation des salaires pour un travail de valeur égale, ni à l'octroi de prestations équilibrées pouvant les mettre sur un pied d'égalité avec les hommes dans la presque totalité des emplois, d'où cette conclusion: «en résumé, l'égalité véritable dans le monde du travail n'est toujours pas atteinte» (BIT, 2004)

En effet, « Les inégalités de salaire – y compris à travail égal- sont constatées partout dans le monde, même dans les pays ayant signé les conventions de l'Organisation internationale du travail qui les interdisent » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 16). En 1999, en moyenne, les femmes salariées ne gagnaient que 40% à 80% du salaire des hommes (Attac, 2003 : 181).

Selon l'OIT (1996) « aucun indice ne suggère que cet écart soit en passe de diminuer sensiblement. Si des progrès incontestables ont été accomplis en matière d'égalité des salaires au cours des 40 dernières années, ces progrès n'ont été ni universels, ni soutenus et la plupart des femmes continuent de ne gagner en moyenne que de 50 à 80% des salaires des hommes ».

Parmi les pays dont les données sont disponibles, c'est au Japon, en République de Corée et à Chypre que les écarts de salaires sont les plus élevés, les salaires féminins représentant environ 50 à 60% de ceux des hommes. Dans les pays développés, l'écart varie entre 30 et un peu moins de 10%. (OIT, 1996; ATTAC, 2003).

Toujours selon l'OIT (1996), « les différences de salaires sont particulièrement marquées dans certains des pays en développement qui ont favorisé les exportations en encourageant les industries manufacturières à haute intensité de maind'oeuvre (essentiellement féminine) et en s'efforçant de réduire les prix sur les marchés internationaux. Par exemple, en Asie, le salaire moyen des femmes dans l'industrie manufacturière représentait en 1993 57,1% de celui des hommes à Singapour et 52,2% en République de Corée. En revanche, au Sri Lanka et à Hong-kong, l'écart est moindre et va en diminuant. Les chiffres sont respectivement de 89,8% (1993) et 71,6% (1994). Selon les données rassemblées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les femmes de cette région ne gagnent que de 44 à 77% des salaires des hommes ».

#### Encadré 6 : Les inégalités entre hommes et femmes pour l'accès à l'emploi stable

Le temps partiel et le travail informel

- « L'emploi à temps partiel connaît aujourd'hui une progression spectaculaire dans un grand nombre de pays parmi lesquels le Canada, le Japon et dans la quasi-totalité des pays européens. En 1996, en dehors de l'Italie, de l'Espagne et de la Finlande, où elle est respectivement de I3%, 17% et 12%, la part du temps partiel dans l'emploi total des femmes est très importante dans les autres pays européens, selon les données d'Eurostat : 29% en France, 34% en Allemagne, 31% en Belgique, 69% aux Pays-Bas, 45% au Royaume-Uni, 42% en Suède, 35% au Danemark » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 17-18).
- « Dans les pays développés, les emplois à temps partiels, concentrés dans le secteur tertiaire, sont en majorité occupés par des femmes : 60 à 90% du total dans les pays de l'OCDE. » (OIT, 1996).
- « Le développement du travail à temps partiel dans les pays du Nord peut êre comparé à l'essor du travail informel dans les pays du sud, où les femmes sont aussi surreprésentées. Dans les deux cas, il s'agit -notamment en ce qui concerne les emplois hors secteur public et particulièrement dans le commerce et les services- de travaux très souvent instables, mal rémunérés, avec une possibilité presque nulle de promotion et de carrière, et liés à des droits sociaux souvent limités ou inexistants » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 18).
- « Dans les pays en développement, la plupart des femmes travaillent dans l'agriculture et dans le secteur informel. Dans les villes d'Afrique de l'Ouest, par exemple, plus des deux tiers des femmes travaillent dans le secteur informel où elles gagnent souvent moins que le salaire minimum payé dans le secteur structuré. D'une manière générale, en Afrique, les femmes ont moins de possibilités que les hommes de gagner un salaire: 30% contre 42% d'hommes. Dans certains pays de ce continent, moins de 10% des femmes économiquement actives ont un emploi salarié. Dans tous les pays du monde et plus particulièrement dans ceux qui sont touchés par l'ajustement structurel, la compression du secteur public tarit peu à peu cette source d'emplois stables et protégés, dans lesquels les femmes sont fortement représentées (entre 35 et 45%, par exemple, dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes) » (OIT, 1996).

#### Chômage

- « Malgré une forte augmentation du niveau de formation des femmes dans de nombreux pays, dépassant même celui des hommes dans certains cas, le taux de chômage des femmes est dans la majorité des pays supérieur à celui des hommes ; et elles restent plus longtemps au chômage » (Attac, 2003 : 52)
- « Dans les deux-tiers des pays riches et dans les trois quarts des pays en développement, le chômage féminin est plus important que le chômage masculin » (H. Hirata et H. Le Doaré, 1998 : 17). Il touche en particulier les jeunes femmes peu qualifiées.
- « En 2003, le chômage féminin a été légèrement supérieur au chômage masculin dans l'ensemble du monde (6,4 pour cent pour les femmes et 6,1 pour cent pour les hommes), ce qui signifie, selon le BIT, que 77,8 millions de femmes désirent travailler mais cherchent un travail sans succès. Ce n'est que dans les régions de l'Asie orientale et de l'Afrique subsaharienne que le taux de chômage masculin dépasse celui du chômage féminin; on compte ainsi dans la première 3,7 pour cent d'hommes au chômage contre 2,7 pour cent de femmes, et dans la seconde 11,8 pour cent de chômage chez les hommes contre 9,6 pour cent chez les femmes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux de chômage féminin était de 10,1 pour cent et le taux de chômage masculin de 6,7 pour cent, alors qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord le taux de chômage féminin atteignait 16,5 pour cent, soit 6 percentiles de plus que chez les hommes. Pour les jeunes en général, mais plus particulièrement les jeunes femmes de 15 à 24 ans, les difficultés pour trouver du travail sont encore plus grandes, 35,8 millions d'entre elles dans le monde se trouvant au chômage contre leur gré. D'après le rapport, dans les pays en développement, les femmes ne peuvent tout simplement pas se permettre de ne pas travailler. Le faible taux de chômage occulte donc ce problème. La difficulté pour les femmes de ces pays n'est pas de trouver un emploi elles doivent en effet accepter tout emploi qui leur est offert, quel qu'il soit, et elles ont de fortes chances de se retrouver dans le secteur informel, comme par exemple l'agriculture, qui offre peu d'avantages sociaux, voire aucun, alors que la précarité y est très grande mais de trouver un emploi décent et productif ». (BIT, 2004)

Selon l'OCDE « la probabilité de passer d'une situation de chômage à un emploi à plein temps est plus élevée pour les hommes que pour les femmes et l'inverse quant au passage à un emploi à temps partiel. Aussi, les femmes chômeuses ont plus de chance que les hommes de quitter la force de travail, ainsi que de rester en dehors de la force de travail » (OCDE, 1995 : 3 cité dans Hirata et Le Doaré, 1998 : 17).

#### Encadré 7: la double ségrégation (horizontale et verticale ) du marché du travail

« En raison de la persistance des modes traditionnels de répartition des tâches mais aussi à cause de stéréotypes lents à disparaître, la ségrégation professionnelle demeure le facteur le plus important de l'inégalité de rémunération entre les deux sexes. Les femmes prédominent dans les professions de la vente, du secrétariat et des services domestiques. Elles travaillent dans l'enseignement, les services de soins et l'agriculture de subsistance. Les hommes s'occupent de la gestion, de l'administration et de la politique. Ils prédominent dans l'industrie, les transports et le bâtiment. Si l'on détaille davantage les catégories d'emploi, on s'aperçoit que la ségrégation est encore plus aiguë : par exemple, dans l'enseignement, les femmes sont majoritaires dans les niveaux élémentaire ou primaire, et les hommes dans l'enseignement supérieur. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 71% des femmes économiquement actives sont concentrées dans le secteur des services. Dans les pays développés, ce pourcentage est d'environ 60%. En Asie et en Afrique, c'est dans l'agriculture qu'elles sont le plus nombreuses : près de 80% en Afrique subsaharienne et au moins 50% en Asie. Les femmes occupent à peine 10 à 20% des emplois de gestion et d'administration dans le monde. Même lorsqu'elles occupent des emplois dominés par les hommes, leur revenu demeure inférieur. Au Canada, par exemple, où les femmes se sont frayé de solides brèches dans les carrières de l'administration, de la gestion, de l'ingénierie, des sciences physiques, de l'enseignement universitaire, du droit et de la médecine: elles gagnent environ 15% de plus que celles d'autres catégories professionnelles, mais toujours 15 à 20% de moins que leurs homologues masculins. » (OIT, 1996)

« Hommes et femmes ne se répartissent pas dans les mêmes secteurs de l'économie. Les femmes se concentrent dans certains types d'emplois, notamment dans le secteur des services, dans les emplois mal payés et peu qualifiés, temporaires, précaires ou à temps partiel, dans des professions réputées mieux convenir aux qualités dites féminines » (ATTAC, 2003 : 54)

« Une forte ségrégation continue à persister de façon horizontale (concerntration des emplois féminins dans un petit nombre de secteurs d'activités comme la santé et les services sociaux, l'éducation, le commerce de détail, l'administration publique et les services aux entreprises) et de façon verticale (concentration des emplois féminins au bas et au milieu de la hiérarchie professionnelle). En France, où les femmes représentent 46 % de la population active, elles ne sont que 24% à occuper un poste d'encadrement dans les entreprises du secteur privé (contre 19% dix ans auparavant). Dans la fonction publique, où elles sont majoritaires (55%), les femmes n'occupent que 14% des emplois de direction ». (ATTAC, 2003 : 55)

«Des statistiques récentes à l'échelon mondial montrent que la proportion de femmes dans les postes de direction continue de croître, mais leur progression est lente, irrégulière et parfois décourageante», selon le rapport intitulé «Briser le plafond de verre: les femmes aux postes de direction – mise à jour en 2004» (Note 3). D'après cette étude, la situation globale des femmes en matière d'emploi n'a pas sensiblement évolué depuis 2001. La proportion de femmes occupant des emplois «intellectuels» a augmenté tout juste de 0,7 pour cent entre 1996-1999 et 2000-2002. Et avec une proportion globale de femmes dans les emplois d'encadrement comprise entre 20 et 40 pour cent dans quelque 60 pays, les données montrent qu'elles sont sensiblement sous-représentées dans les emplois d'encadrement compte tenu du nombre global d'emplois qu'elles occupent. (BIT, 2004)

Nous l'avons évoqué brièvement dans la partie précédente, deux points de vue qui se réclament du matérialisme s'opposent au sujet de l'interprétation du rapport que les femmes entretiennent au marché du travail. Il faut y revenir ici. L'un conduit à postuler que l'exploitation particulière que subit la force de travail féminine dans l'échange contre rémunération est le produit conjugué des intérêts du capital et d'un retard des mentalités : l'idée d'une infériorité naturelle des femmes, de leur vocation première pour la reproduction héritée d'un mode de production antérieur ou de la tradition, survivrait parce qu'elle serait alimentée à des fins de surexploitation de la force de travail féminine pour les besoins du capital. Dans ce raisonnement, l'appropriation du travail gratuit est également le fait du

capital, elle se réalise au profit d'intérêts a-sexués. Ce travail est alors conceptualisé comme un travail de reproduction de la force de travail, il est donc nécessaire au capital qui se dispense de le rémunérer. La question de savoir pourquoi les hommes et les femmes sont affectés de manière dissymétrique à ce travail non rémunéré non salarié, de même que celle de savoir pourquoi les hommes et les femmes ne sont pas également assignés au travail sous-rémunéré lorsqu'il l'est, reste alors entière, le capital n'ayant aucunement besoin de cette sexuation pour diviser ainsi le travail à moins de renouer avec l'idéologie de la complémentarité naturelle des rôles de sexe, soit celle de la vocation reproductive des femmes.

Le point de vue théorique auquel nous souscrivons s'inscrit en faux contre cette perspective. Amplement développé par les féministes matérialistes, il consiste à renverser le raisonnement : la division sexuelle du travail opère de manière transversale, y compris sur le marché du travail, non pas comme une survivance idéologique au service d'intérêts a-sexués mais comme un mode spécifique d'appropriation du travail d'autrui (le sexage de Guillaumin, 1978 a et b). Non plus pré-capitaliste, mais bel et bien vivant, ce mode d'exploitation oppose la classe des femmes à la classe des hommes. Ceux-ci retirent des intérêts proprement matériels de la division sexuelle du travail (productif et reproductif, rémunéré et non rémunéré, marchand et non marchand) qui forme un tout cohérent au regard de leurs intérêts de classe de sexe.

Cette division, qui « a pour caractéristique l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive », n'est donc pas accidentelle, naturelle ou désintéressée mais socialement organisée suivant les deux principes formalisés par Kergoat (2000) que nous rappelons ici. D'une part, il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes, le couple *Hommes en armes /Femmes « de service »* mis en évidence par Falquet (2006) est exemplaire sur ce point. D'autre part, un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme. Les hommes s'accaparent ainsi « les fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.) (Kergoat, 2000 : 36), à commencer par celles qui sont rémunérées, les femmes sont affectées aux tâches de production et de reproduction à faible valeur sociale, soit qu'elles en aient peu, soit qu'elles n'en aient pas du tout.

Dans cette perspective, le mode de production capitaliste n'a pas absorbé les autres modes de production et les mécanismes d'appropriation du travail gratuit, non marchand ne cessent pas de fonctionner à la porte de la sphère marchande, capitaliste. Ainsi, il n'y a pas discontinuité entre les deux sphères (contradictions entre hommes et femmes face au travail non rémunéré au profit des hommes suivant le mode de production domestique dans la sphère non marchande et surexploitation non contradictoire au service d'intérêts a-sexués dans la sphère marchande), mais une organisation sexuée de la production qui permet à la classe des hommes de s'approprier : 90% du revenu mondial, 99% des terres mais aussi le temps libre, et d'autres outils de production dont l'alphabétisation, l'éducation, les outils de communication, les engrais, les semences, les technologies, etc. (Seager, 2003).

Si ce groupe des hommes (cette classe de sexe) est divisé par des contradictions de classe (capital/travail), de race et Nord/Sud, et si tous les hommes n'entretiennent pas le même rapport au travail et aux revenus du travail, ces chiffres sur la distribution sexuée des revenus et des biens nous disent que réciproquement la classe qui détient les moyens de production est sexuée. Chacune des classes produites par le capital a deux sexes.

Cette dépossession/expropriation sexuée des produits du travail, des moyens de subsistance, des ressources et des outils de production, « des outils et des armes » (Tabet, 1998) est l'un des enjeux tout comme l'un des principaux mécanismes par lesquels s'organise et se reproduit l'affectation prioritaire des femmes à la sphère reproductive notamment, donc au travail gratuit, à la procréation mais aussi au « service sexuel » comme l'a démontré Tabet (1998). C'est aussi en ce sens que la prise en considération de la division sexuelle du travail est absolument fondamentale pour comprendre les conditions matérielles dans lesquelles les femmes sont prises pour produire leurs propres moyens d'existence, jusque dans la construction de leurs corps en « outils de travail », ou « machine à force de travail » (Guillaumin, 1978 a et b) appropriables et échangeables, jusque dans cette réalité d'être devenue une femme<sup>105</sup>.

C'est donc aussi dans ce rapport d'exploitation que se situe l'explication centrale du « caractère sexué de la pauvreté » qui préoccupe tant la Banque mondiale depuis quelques

<sup>105</sup> Nous renvoyons aux travaux de P. Tabet en particulier sur ce point, nous y reviendrons.

années et qui, elle, fait l'objet de nombreuses opérations comptables 106. La Banque tente à tout prix de chiffrer ces pauvres - ceux qui vivent avec moins de 1\$ par jour, ceux qui vivent avec moins de 2\$ par jour - et que « son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » cherche, pour sa part, à cibler. Elle chiffre d'abord « envers et contre tout », tout en reconnaissant le caractère « multidimensionnel » de la pauvreté, de même que « l'absurdité de l'usage d'une unique « ligne de pauvreté » (1 ou 2 \$ par jour) au niveau mondial, tant les modes de consommation, le degré de monétarisation, etc., sont divers » (Lautier, 2002 :141).

Et la Banque Mondiale ne se contente pas de chiffrer. C'est qu'elle ne chiffre pas pour rien :

« Imposer, envers et contre tout, cette méthodologie de mesure de la pauvreté (particulièrement à travers les médias) est un acte politique (...). (...) quel est en effet l'intérêt de savoir qu'il y a un ou deux milliards de pauvres avec une définition aussi inconsistante, si ce n'est de pouvoir dire, un ou dix ans après, qu'ils ne sont plus que 0,9 ou 1,9 milliard (ce qui, au passage, suppose que la définition de la pauvreté un ou dix après n'ait pas changé de degré d'inconsistance). Le sens politique du choix d'un unique seuil de pauvreté absolue, qui, s'il n'entraine pas l'adhésion des chercheurs, s'impose dans les médias, n'a donc pas à être cherché bien loin : c'est en focalisant la question de la mesure de la pauvreté sur le nombre de personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté qu'on peut à la fois le plus aisément évacuer la question de l'inégalité globale, et faire apparaître la plus forte diminution de la pauvreté (en faisant passer le plus possible de pauvres situés juste au-dessous du seuil au-dessus de celuici, au besoin au prix de l'aggravation de la situation de ceux qui sont loin du seuil) » (Lautier, 2002 : 135).

De ce point de vue, chiffrer les pauvres c'est un peu comme chiffrer la situation des seules femmes, (des seules populations de la périphérie, des seuls racisé-e-s sans tenir compte des hommes, du centre, des blancs) il y a d'ailleurs recoupement : selon le PNUD (1995) 1,3 milliard de personnes vivent en dessous de la pauvreté absolue, fixée à moins de 1\$ par jour par la Banque mondiale, 70% d'entre elles sont des femmes. Plus largement, la pauvreté serait sexuée et elle se féminiserait.

C'est ainsi que les femmes pauvres deviennent l'une des cibles privilégiées des politiques de lutte contre la pauvreté conduites par la Banque mondiale qui se garde bien d'interroger

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> Sur l'importance accordée à ce critère de pauvreté, voir Mestrum F., « De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial ». Dans Bisilliat (dir.), Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Paris, Karthala, 2003 : 35-74.

l'organisation du travail en général, entre hommes et femmes en particulier. Une fois la cible ainsi repérée et la situation de pauvreté décortiquée, la Banque Mondiale peut définir des moyens d'action. Concernant les femmes, l'institution mise sur leur plus grande insertion dans l'économie de marché, il s'agit de les intégrer davantage au marché en veillant bien à ce qu'elles restent des femmes : « les barrières à l'emploi des femmes contribuent à élever le coût du travail et à réduire la compétitivité internationale, puisqu'on empêche les femmes d'offrir leur force de travail à des salaires défiant toute concurrence » (Klasen 1999, cité par Marty, 2002),

Ainsi explicitée, la politique de la Banque Mondiale constitue une politique d'organisation de la division sexuelle du travail rémunéré. Elle vise à mettre les femmes au travail salarié mais au travail salarié *féminin*. Cette politique, largement étudiée, consiste à faire baisser le coût du travail rémunéré contribue, ce qui s'avère moins souvent explicité, à maintenir les femmes dans un rapport de dépendance personnelle. Elle contribue ainsi à reproduire l'assignation dissymétrique des hommes et des femmes au travail gratuit domestique ou de subsistance, elle est l'un des rouages du mécanisme de reproduction des classes de sexe, des hommes et des femmes. Cependant, elle n'épuise pas ce mécanisme.

Si nous avons insisté sur ce critère de la pauvreté et sur les usages qui en sont faits, c'est précisément qu'il est l'un des rares à être consacré par les institutions et que cela contribue à expliquer qu'il soit au centre des analyses qui circulent et qui se diffusent sur la condition des femmes à « l'heure de la mondialisation ». Les données sur la pauvreté des femmes prolifèrent, tandis qu'il demeure impossible de mesurer l'expropriation, la dépossession des produits du travail, des ressources et des moyens de production de soi, de ses propres moyens d'existence. Toutefois, si nous acceptons provisoirement de prendre au sérieux les chiffres de la Banque Mondiale sur la pauvreté et sur sa féminisation, ils nous disent eux aussi que l'expropriation, la dépossession sont des réalités sexuées (cf. Encadré 8).

#### Encadré 8 : la définition institutionnelle de la pauvreté

« La pauvreté est généralement considérée comme un phénomène comportant plusieurs dimensions (Banque mondiale 2000). La dimension économique est la plus fréquemment prise en compte. Comme pour les inégalités, elle recouvre les trois formes : elle peut être essentiellement monétaire ou traduite par des conditions de vie précaires ou des potentialités réduites. La "pauvreté monétaire", dite aussi "de revenu", résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une faible consommation. Elle traduit donc un certain niveau de vie. Sa mesure se réfère soit au revenu, soit à la consommation, plus stable que le revenu. On compare cette mesure à un seuil de pauvreté, au-dessous duquel on est considéré comme pauvre. Un seuil dont la détermination fait appel à des méthodologies relativement complexes : panier minimal de biens indispensables à la survie, valorisation de ce panier aux prix du marché, utilisation d'indices de prix par régions pour raisonner en parité de pouvoir d'achat et d'échelles d'équivalence adulte pour comparer des ménages de structures différentes. C'est à partir de la détermination de ce seuil que l'on comptabilise le nombre des pauvres (Banque mondiale, 1990).

La "pauvreté des conditions de vie" ou "pauvreté d'existence" se manifeste par l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. Il s'agit d'une pauvreté qui traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. On peut donc dire qu'il s'agit d'une vision plus qualitative de la pauvreté mesurée par une panoplie d'indicateurs qui évaluent soit l'accès aux biens et services correspondants (par exemple, taux de consultation médicale, ou taux de scolarisation), soit le résultat de cet accès (taux de malnutrition, taux de mortalité infantile, etc.). La "pauvreté de potentialités" traduit le fait que l'on n'a pu disposer des moyens dont la mobilisation aurait permis de se soustraire à la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses propres capacités. Elle retrace l'absence de capital de différentes formes : capital physique (terres, équipements) ou financier (actifs financiers, crédits), mais aussi capital humain (niveau d'instruction et de santé facilitant l'accès à un emploi ou une activité) et capital social (état des relations sociales permettant l'accès à un revenu). La pauvreté se manifeste donc de plusieurs manières : tantôt par une insuffisance de ressources, tantôt par un manque dans la satisfaction de certains besoins essentiels, tantôt par une incapacité à réaliser son propre potentiel (Aho, Larivière et Martin, 1998). Or ces différentes dimensions se complètent et peuvent s'enchaîner dans le temps, comme le montre l'exemple du ménage qui se voit obligé de retirer ses enfants de l'école en raison de la baisse de son revenu. La pauvreté monétaire résultant de cette baisse de revenu entraîne la non-scolarisation des enfants et donc une pauvreté de conditions de vie. De plus, l'arrêt dans l'accumulation du capital éducatif entraîne, pour ces enfants, une pauvreté de potentialités qui se manifestera à terme et conduira, à travers un cycle intergénérationnel, à une aggravation de la pauvreté monétaire. Le fait de ne pas disposer d'un capital humain adéquat leur rendra l'accès plus difficile au marché du travail, formel comme informel, et donc à l'obtention d'un revenu permanent. On retrouve dans cette logique une expression du cercle vicieux de la pauvreté. Un cercle vicieux auquel les femmes sont doublement confrontées puisqu'elles se heurtent à la difficulté de constituer leur propre capital humain, mais doivent, de plus, de par les rôles qui leur sont assignés en matière de reproduction, de santé de production alimentaire, etc. gérer le capital humain du ménage. Parallèlement à ces trois formes économiques de la pauvreté, d'autres dimensions, non-économiques, sont aussi quotidiennement vécues par les femmes. Elles s'intègrent dans le concept plus général de pauvreté humaine (PNUD 1997). Il s'agit des dimensions sociales de la pauvreté (comme, par exemple, la solitude ou l'exclusion résultant du relâchement des liens sociaux), des dimensions culturelles (reconnaissance insuffisante d'une identité ou de modes d'expression propres), mais aussi des dimensions politiques (absence de pouvoir de décision ou de participation aux décisions) et même éthiques (situation de violence et refus de certaines valeurs de partage ou de dialogue). Toutes ces dimensions retracent, à travers les formes de pauvreté correspondantes, des situations auxquelles les femmes peuvent être régulièrement confrontées 107».

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Dubois, « Comment les politiques de lutte contre la pauvrete peuvent-elles prendre en compte les inegalites sexuees ? », dans M. Bozon et Locoh (dir), « Rapports de Genre et Questions de Population », Rapport présenté à la Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi et de la Solidarite, Paris, Juin 2000 : 42.

#### Conclusion

Nous pouvons maintenant répondre en partie aux questions qui nous ont poussée à interroger ces données statistiques. Rappelons qu'il s'agit d'expliquer le délaissement de l'enjeu que représente l'assignation prioritaire des femmes au travail domestique dans la lutte conduite par la *Marche mondiale de femmes* en 2000. Dans l'ensemble du corpus revendicatif, la seule revendication relative au travail gratuit est en effet la suivante :

« Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques ) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc... Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales » (MMF, 1999).

Elle apparaît dans la revendication P.1<sup>108</sup> à l'intérieur de laquelle, elle est, pour le moins, noyée. Elle semble donc bien paradoxalement marginalisée au regard des estimations relatives au travail gratuit. Ces estimations nous indiquent que ce délaissement ne reflète pas la réalité des conditions de production dans lesquelles les femmes sont prises. L'examen nous conduit, au contraire, à penser que le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail gratuit demeure très fortement explicatif des conditions de vie des femmes. Si l'on se fie aux données produites par les institutions, l'essentiel (70% selon Wichterich, 1999) du travail réalisé aujourd'hui échappe à l'économie de marché, et ce travail exclu du marché est très fortement sexué. Les hommes et les femmes y sont assignés de manière dissymétrique comme le montrent les données disponibles sur le temps travaillé. Si bien que l'essentiel de l'exploitation du travail des femmes se réalise non seulement en dehors du rapport salarial, mais également en dehors du rapport marchand, tandis que l'inverse est vrai pour les hommes. Ce fait constitue bien une constante, un invariant de la division sexuelle du travail dont il faut rappeler qu'elle prend des formes propres à chaque formation sociale. Par ailleurs, rien d'après les données statistiques examinées jusqu'ici ne permet de présumer que l'importance de cette exploitation directe sans contrepartie est sur le point de décliner ou d'être absorbée par d'autres modes d'exploitation.

<sup>108</sup> Cf. Encadré 2 : La seule revendication de la MMF contenant des références au travail.

Ainsi, l'impasse sur la division sexuelle du travail qui marque le corpus revendicatif de la MMF au profit de revendications d'opposition à la mondialisation qui se déclinent au masculin neutre ne correspond pas à un effacement du rapport antagonique que les classes de sexe entretiennent au travail. En revanche, les nombreuses difficultés rencontrées pour tenter de rendre compte de la division sexuelle du travail nous semblent pour leur part significatives et en partie explicatives. Elles font partie des conditions objectives dans lesquelles les militantes ont tenté de construire des revendications potentiellement unificatrices entre femmes. Pour ce faire, elles ont puisé dans les discours disponibles, comme nous le verrons dans la seconde partie. Aussi, l'invisibilisation statistique de l'exploitation du travail féminin n'est donc pas sans incidence sur la compréhension des inégalités économiques entre hommes et femmes et plus largement sur celle de l'oppression des femmes.

Nous avons voulu montrer jusqu'ici que l'exploitation du travail féminin se réalisait aujourd'hui principalement en dehors du rapport salarial et de l'échange marchand. Pour cela, il fallait réaliser une coupe synchronique, figé provisoirement le temps et convoquer centralement les estimations statistiques relatives à la distribution sexuée du travail gratuit, en particulier.

On ne peut cependant se contenter de cette première construction statistique si l'on veut rendre compte des rapports de production entre les classes de sexe ou de la division sexuelle du travail. Il faut en passer par une seconde analyse, intégrer l'échelle du temps, soit les reconfigurations actuelles de cette division.

# Chapitre II - Les reconfigurations de la division sexuelle du travail sous l'effet de la réorganisation internationale du travail

Il s'agit toujours de rassembler des clés pour comprendre la relégation de la question du travail – du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail- dans la lutte conduite par la MMF face aux institutions internationales en octobre 2000. Il s'agit donc toujours de tenter de remonter aux conditions matérielles d'existence dans lesquelles les femmes sont prises. Mais ces conditions d'existence qui sont aussi des conditions de lutte appartiennent à un contexte. Il faut tenter d'en comprendre l'évolution.

Cette évolution est généralement imputée à « la mondialisation » aujourd'hui. Elle retient tout particulièrement l'attention des chercheur-e-s qui s'intéressent aux effets de la « mondialisation économique » sur « le genre » 109.

Ce sont plus restrictivement les effets de la réorganisation des rapports de production à l'échelle de l'économie-monde sur la division sexuelle du travail qui nous intéressent maintenant. Nous voudrions insister sur deux tendances actuelles qui nous semblent significatives de la dynamique complexe de recomposition des rapports de force entre les classes de sexe, et des clivages entre femmes dont l'issue reste cependant imprévisible quant à

<sup>109</sup> Sur cette problématique qui consiste à croiser « genre » et « mondialisation », sans prétendre à l'exhaustivité, nous renvoyons aux travaux suivants qui rendent compte de l'évolution du questionnement : Young K., « The Continuing Subordination of Women In The Development Process », IDS bulletin 10 (3), Institute of Development Studies, 1979; Michel A, Fatoumata-Diarra A. et Agbessi-Dos Santos H., Femmes et multinationales, Paris, Karthala, 1981; Benería L. et Sen G., « Accumulation, Reproduction, and "Women's Role in Economic Development": Boserup Revisited », Signs, Vol. 7, No. 2, Development and the Sexual Division of Labor, Winter, 1981: 279-298; L. Benería et G. Sen « Class and Gender Inequalities and Women's Role in Economic Development: Theoretical and Practical Implications », Feminist Studies, Vol. 8, N°1, Spring 1982: 157-176; Mies M., Patriarchy and Accumulation on a World Scale Women in the International Division of Labour. Zed Books Ltd, Third World Books, New Jersey, 1986; Benería L., « Toward a Greater Integration of Gender In Economics », World Development, vol.23, N°11, 1995: 1839-1850; Cahiers Genre et développement, Alternatives Sud, vol.5, Paris, Centre tricontinental et l'Harmattan, 1998; Verschuur C, et Reysoo F., Genre, Mondialisation et Pauvreté, Paris, L'Harmattan, Cahiers genre et développement, N°3, 2002; Basu A, Grewal I., Kaplan C., Malkki L, « Editorial », Signs, Vol. 26, No. 4, Globalization and Gender. Summer, 2001: 943-948; Bergeron S. « Political Economy Discourses of Globalization and Feminist Politics », Signs, Vol.26, N°4, Globalization and Gender, summer 2001: 983-1006; Bisilliat J., Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Paris, Karthala, 2003: 153-70; Elson D., « International Trade and Gender Equality: Women as Achievers of Competitive Advantage and as Sources of Competitive Advantage », communication présentée au Colloque International, Le genre au cœur de la mondialisation, Paris, mars 2007.

la capacité d'organisation collective de la classe des femmes (Hirata et Le Doaré, 1998 : 20). Ces deux tendances sont : l'accès accru des femmes au travail salarié et à la sphère marchande (2.1.) ; l'apparition de rapports d'exploitation directs entre femmes avec l'internationalisation du travail reproductif observable dans la relation de domesticité en particulier (2.2).

Nous devons préalablement préciser le contexte auquel nous rapportons en partie ces évolutions, soit ce que nous entendons par « réorganisation des rapports de production à l'échelle de l'économie-monde ». Si nous préférons utiliser cette formulation qui peut paraître lourde, plutôt que celle de « mondialisation », c'est que la première présente l'avantage de renvoyer directement au problème de la production, soit au problème de l'organisation du travail.

Ce n'est pas toujours le cas de la notion de « mondialisation ». Elle peut en effet désigner des processus si différenciés, qu'il est parfois extrêmement difficile de savoir de quoi il est finalement discuté, plus précisément de quelle forme d'organisation du travail en particulier, si toutefois il est bien question de cette organisation. Il s'agit là d'un problème préalable. En effet, les catégories qui sont le plus souvent accolées au concept de « mondialisation » et qui appartiennent au répertoire de la science économique paraissent bien souvent désigner des réalités « indépendantes » de l'organisation du travail réel, des contradictions d'intérêts et/ou de l'exploitation. C'est le cas, à nos yeux, chaque fois qu'il est question de tendances macroéconomiques d'abord associées au marché, voire au seul marché financier : « l'expansion de l'économie de marché néo-libérale », « la libéralisation des échanges commerciaux », « l'accélération des mouvements de capitaux ou des flux financiers», « la constitution d'un marché du travail mondial ». Il en est comme si ces différents phénomènes qui renvoient finalement aux processus qui régulent la circulation des biens matériels, symboliques et des personnes, processus dont il s'agit de mesurer les effets, n'étaient pas eux-mêmes le produit de rapports sociaux, de formes sociales concrètes de segmentation et de spécialisation du travail. Alors même que l'échange, le marché, les choses échangées et l'organisation de cette circulation ne peuvent être que le résultat d'une division du travail.

Ainsi, y compris dans ses définitions critiques, le concept de « mondialisation » ne contient pas toujours de référence à la question de l'organisation du travail. C'est la raison pour

laquelle, les recherches centrées sur cette question, sont presque toujours critiques sur la pertinence du concept de mondialisation. Certains rejettent le vocable et proposent de revenir à une analyse en termes de cycles du capitalisme historique. Wallerstein (2002) est l'un des tenants de cette position. Selon lui, la période actuelle correspond à une configuration particulière du capital, entendu au sens de rapport de forces entre les classes et non à une ouverture particulière du marché qui justifierait le recours à la notion de « mondialisation »<sup>110</sup>.

D'autres insistent tout particulièrement sur le caractère impérialiste de la mondialisation capitaliste. L'impérialisme serait l'un des fondements du capital et non l'un de ses stades de développement selon Amin :

« La mondialisation, c'est l'impérialisme. L'impérialisme n'est pas un stade – fut-il suprême- du capitalisme. Il est, dès l'origine, immanent à son expansion. La conquête impérialiste de la planète par les Européens et leurs enfants nord-américains s'est déployée en deux temps et en amorce peut-être un troisième » (Amin, 2002 : 15).

Pour lui, la « mondialisation » doit d'abord être comprise comme une nouvelle phase de l'impérialisme, une reconfiguration du rapport d'exploitation qui oppose le centre aux périphéries y compris actives qui « contiennent toujours de gigantesques « réserves » de travail. En ce sens que « des proportions variables mais toujours très importantes de leur force de travail sont employées (quand elles le sont) dans des activités à faible productivité » (Amin, 2002 : 22).

Il semble néanmoins admis que la division internationale du travail et l'accumulation capitaliste sont intriquées et se prolongent dans ce courant d'analyse.

Si l'on part de cette compréhension des processus en cours qui les relie au travail, ce que nous proposons, ceux-ci ne peuvent en aucun cas tendre vers l'homogénéisation de la condition

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> « Néanmoins, insistent les partisans de la thèse de mondialisation, la réalité actuelle est que le marché mondial est devenu vraiment ouvert pour la première fois. Cela aussi n'est pas exact. Il est vrai qu'il existe moins de barrières étatiques contre les flux maintenant qu'à l'époque des Trente Glorieuses. Mais il n'existe pas une ouverture plus grande que celle de la période 1900-1913. Le fait est que le degré d'ouverture du marché mondial est cyclique, et a été cyclique depuis 400 ans. Il semble bien probable au début du XXIe siècle que nous soyons en train d'entrer de nouveau dans un moment relativement plus protectionniste. La soi-disant mondialisation pourrait bien être un fantôme historique dans un court avenir ». I. Wallerstein, 2002, « La mondialisation n'est pas nouvelle ». Postface à la 2º édition du livre : *Le capitalisme historique*, Paris, Éditions La Découverte, Collection *Repères*, n° 29, 2002.

féminine à l'échelle mondiale puisqu'ils ont pour principe la polarisation entre centres et périphéries, une nouvelle division, hiérarchisation et spécialisation internationale du travail toujours liée à la contradiction capital/travail. Or, les femmes occupent des positions contradictoires dans ces rapports sociaux de classe et Nord/Sud.

Plus largement, loin de supprimer la diversité des mondes du travail existants au profit de la constitution d'un marché mondial unifié, ces processus de *réorganisation spatiale de la production* se traduisent par une hétérogénéisation « des situations de travail, d'emploi, de formes d'insertion dans l'activité des femmes et des hommes, du Sud et du Nord » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 10). Ils induisent en effet « des mouvements complexes de réorganisation de la production et de transformations du travail » (Hirata, 2003).

Deux d'entre eux nous intéressent principalement ici parce qu'ils nous semblent tout particulièrement significatifs des recompositions des classes de sexe actuellement en cours : l'accès accru des femmes à la sphère marchande ; la nouvelle division internationale du travail reproductif.

# 2.1 - La féminisation de la force de travail échangée contre rémunération et la dualisation de l'emploi féminin

### 2.1.1 - La prolétarisation de la force de travail féminine

Cette nouvelle division internationale du travail a d'abord eu des incidences sur l'organisation sexuée du marché du travail dont on peut résumer les restructurations en trois points : (1) l'augmentation du taux de participation des femmes à la force de travail rémunérée observée dans toutes les régions du monde à partir du début des années 70 à l'exception de l'Afrique sub-saharienne et de l'Asie de l'Est où ce taux était déjà élevé; (2) Sur la même période, le taux de participation des hommes à cette force de travail tend pour sa part à stagner, voire à diminuer. Ces deux premières évolutions se traduisent dans la plupart des régions par une féminisation du marché du travail, soit une réduction des écarts de participation des hommes et des femmes à ce marché qui est très fortement corrélée à sa dérégulation, nous y reviendrons. Nous assistons conjointement depuis le début des années 80, à une redistribution de la force de travail féminine selon les secteurs d'activité qui reflète en partie la réorganisation globale de la production. Nous reprenons ici la description de cette redistribution proposée par Barrientos, Kabeer et Hossein, (2004 : 12) :

« The female labour force in agriculture has declined or remained static in most regions. However, it still accounted for around 62 per cent of total female employment in 1990 and remains the most important source of employment for women in South Asia and sub-Saharan Africa. The share of total female employment in manufacturing has increased in many developing countries, particularly in East and South-East Asia. In those areas of Africa, Western Asia and the OECD where it has fallen, the decline has largely been compensated by an increase in services (Mehra and Gammage, 1999). Indeed, the overall increase in women's activity rates globally has been mainly absorbed by clerical, retail and service employment. These increases in female labour force participation also reflect a rise in the participation of women in the "traded" sectors of the global economy. In some parts of the world, this has taken the form of higher participation in manufacturing employment as economies have shifted from capital-intensive import-substituting industrialization to labour-intensive exportoriented industrialization: "it is now considered a stylized fact that industrialization in the context of globalization is as much female-led as it is export-led" (United Nations, 1999: 9). Elsewhere, it has risen in response to growing opportunities in high-value agricultural exports and export-oriented services, such as tourism, information processing and financial services ».

Si cette redistribution (réorganisation) internationale du travail a particulièrement retenu l'attention des chercheures féministes, c'est notamment qu'elle s'est traduite par la création de nouvelles opportunités d'emplois parfois qualifiés, et par la diversification de ces opportunités pour les femmes du Sud notamment avec les mutations technologiques, l'intensification des échanges internationaux, le développement des multinationales, de la sous-traitance et plus largement celui de la production agricole et industrielle vouée à l'exportation dans les pays de la périphérie.

En toile de fond, la question posée et qui suscite discussion est celle de savoir si ces processus sont favorables ou non à un affaiblissement des antagonismes de sexe. Que signifie cette réduction des inégalités sexuées d'accès au travail rémunéré, à la sphère marchande et publique, comment affecte-t-elle les rapports sociaux de sexe ?

Les réponses à ces questions prennent deux directions. La première est liée à la question de l'indépendance économique des femmes vis-vis des hommes ; la seconde à celle de l'organisation collective. Sous ce débat, on retrouve la longue discussion qui a opposé les féministes marxistes aux féministes matérialistes quant au potentiel émancipateur de l'intégration des femmes à la force de travail salariée.

Il semble d'abord admis que la progression du taux d'activité féminin liée à la réorganisation de la division internationale du travail, l'industrialisation de la « périphérie active » d'abord (textile, habillement, électronique), le développement des services liés à la production marchande ensuite (assurances, banques, saisie informatique de données, démarche publicitaire) est aussi une « prolétarisation de la force de travail féminine ».

« As world markets have expanded, a process of female proletarianization has taken place. In developing countries -- and especially in southeast and east Asia, parts of Latin America and the Caribbean, and Tunisia and Morocco -- more and more women have been drawn into the labor-intensive and low-wage textile and garment industries, as well as into electronics and pharmaceuticals, which produce both for the home market and for export. The surge in women's waged employment in developing countries began in the 1970s, following an earlier period of capitalist development and economic growth that was characterized by the displacement of labor and craft work, commercialization of agriculture, and rural-urban migration (see Boserup, 1970). Some have called the marginalization of women "housewife-ization" (Mies, 1986);

others have described it as the "U pattern" of female labor-force participation in early modernization. During the 1970s, it was observed that export-processing zones along the U.S.-Mexico border and in southeast Asia, established by transnational corporations to take advantage of low labor costs in developing countries, were hiring mainly women (Elson and Pearson, 1981; Nash and Fernandez-Kelly, 1983; Lim 1985). By the early 1980s, it was clear that the new industrialization in what was then called the Third World was drawing heavily on women workers. Many studies by women-in-development specialists and socialist-feminists centered on the role played by the available pool of relatively cheap female labor. Gender ideologies emphasizing the "nimble fingers" of young women workers and their capacity for hard work, especially in the southeast Asian economies, facilitated the recruitment of women for unskilled and semi-skilled work in labor-intensive industries at wages lower than men would accept, and in conditions that unions would not permit. In Latin America, women entered the labor force at a time when average wages were falling dramatically. Around the world, women's share of total industrial labor rarely exceeds 30-40 percent, but "the percentage of women workers in export processing factories producing textiles, electron ics components and garments is much higher, with figures as high as 90% in some cases" (Pearson, 1992: 231). One study concluded that "exports of manufactures from developing countries have been made up in the main of the kinds of goods normally produced by female labor: industrialization in the postwar period has been as much female led as export led" (Joekes/ INSTRAW, 1987: 81). The process of the feminization of labor continued throughout the recessionary 1980s, not only in the manufacturing sector, but also in public services, where throughout the world women's share has grown to 30-50 percent -- at a time when public-sector wages, like industrial wages, have been declining. In Iran, Egypt, and Turkey, women's share of public-service employment (including jobs as teachers and university professors in public schools and state universities, nurses and doctors in state hospitals, and workers and administrators across the ministries) has increased. This has occurred at a time when salaries have eroded tremendously and more men are gravitating toward the more lucrative and expanding private sector. As world trade in services has increased and global firms engage in out-sourcing, the involvement of women in various occupations and professions of the services sector has grown. Women around the world have made impressive inroads into professional services such as law, banking, accounting, computing, and architecture; in tourism-related occupations; and in the information services, including offshore airline booking, mail order, credit cards, word-processing for publishers, telephone operators, and so on ». (Moghadam, 1999: 372-374).

Cette prolétarisation de la force de travail féminine se déploie dans le contexte de récession<sup>111</sup> qui fait suite aux trente glorieuses, contexte qui paradoxalement a été interprété par de nombreux sociologues occidentaux en termes de disparition de l'exploitation de classe et de

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> A la fin des années 70, la concurrence est forte entre les pays de la triade, les taux de profit sont globalement moindres, d'où la fuite des entreprises productives hors des pays centraux chers du point de vue des coûts de production, des salaires tout particulièrement, vers des pays semi-périphériques où les coûts de production sont moindres.

moyennisation des sociétés occidentales<sup>112</sup>. Ce contexte de récession ou de crise se traduit par un double mouvement observable sur le marché du travail. Le premier renvoie à l'« emballement de plus en plus frénétique » du fonctionnement de l'emploi comme « pompe aspirante-refoulante » comme l'explique Lautier :

« (...) plus on crée d'emplois, plus on crée de chômeurs, puisque le jeu est à trois (population occupée, chômeurs, population « inactive »). Les emplois crées « pompent » dans une population inactive et, au bout de quelques années, du fait aussi bien de l'impossibilité de tenir des cadences de travail épuisantes que de l'impossibilité de mobilité, rejettent dans le chômage des travailleuses prématurément usées » (Lautier, 2006 : 56).

Si le mécanisme suppose ainsi de « libérer le travail », de puiser dans « les réserves de main d'œuvre » disponibles, il suppose aussi de rejeter la force de travail, d'en faire basculer des segments entiers dans le chômage et l'informalité. Ce premier mouvement correspond donc à une accélération des processus d'inclusion et d'exclusion du marché du travail standardisé. Si bien que l'insertion des femmes sur ce marché est marquée par la précarité.

Le deuxième mouvement est une autre forme de précarisation du travail. Il s'agit du déclin du travail régulier au profit du développement de formes flexibles du travail dont le temps partiel et l'emploi informel constituent deux figures féminines (Hirata, 2003).

Si les opportunités d'emplois qualifiés ont augmenté avec l'introduction de nouvelles technologies notamment (Pearson, 1998), la grande majorité des emplois féminins qui ont été créés dans ce contexte de réorganisation de la production participent de la « constitution d'un marché du travail flexible au niveau international » dont la forme est structurée par la division sexuelle du travail<sup>113</sup>. En Asie, en Europe et en Amérique latine, ces emplois semblent en grande majorité, marqués du sceau de l'instabilité et de la vulnérabilité (Hirata et Le Doaré, 1998 : 12).

<sup>112</sup> Cette interprétation est donc directement liée à l'occultation de la force de travail féminine.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> Voir sur ce point A. R de Paiva Abreu qui cite D. Elson (1995): 80.

Barrientos, Kabeer et Hossain (2004) à la suite de Standing (1999) décrivent une « double féminisation du marché » du travail :

« One aspect of this feminization refers to the growing numbers of women within the global labour force, mainly concentrated in repetitive assembly line work in exportoriented "light" industry subsectors, such as garments, textiles, shoes and electronics. Whereas the typical industrial worker in the Fordist era after the Second World War was a European or American male working in capital-intensive "heavy industry", who could expect lifelong job security in a reasonably tight labour market, the right to join a union, some statutory or firm-based benefits and protections and a "family wage" which assumed full-time housework for women, the typical manufacturing worker is now more likely to be a young single Asian woman employed in labour-intensive, low value added stages of production, paid wages too low to cover a household's basic costs and enjoying very little social protection (see Standing 1999a; Mehra and Gammage, 1999). She is also increasingly likely to work, not in a factory in the formal economy, but in small workshops or home-based work at the more informal end of a formal/informal continuum (see Chen et al., 1999; contributions to Chhachhi and Pittin, 1996; and Ghosh, 2001). Manufacturing employment has also been "feminized" in another sense, which is that employment conditions for all workers (including men) have become less secure and protected, more "casualized" and temporary, and less well paid, or in other words they have become more like the jobs that women have customarily accepted. This appears to be a trend in employment conditions across the world, and not only in export-oriented newly industrializing countries (Standing, 1999a). It has occurred in a context in which older trade union organizations have been weakened and new ones prevented from emerging 114».

L'évolution du rapport de forces entre les classes d'une part, celle du rapport de forces entre le centre et la périphérie, d'autre part, sont ainsi explicatives des modalités de mise au travail des femmes, elles reconfigurent la division sexuelle du travail. Réciproquement cette division qui ne s'épuise pas dans la sphère dite productive est constitutive de la féminisation du prolétariat au centre comme dans les périphéries et par conséquent de la recomposition des rapports de classes et des rapports Nord/Sud. La montée continue de la participation des femmes à la force de travail recensée n'a effectivement nullement entamé la segmentation sexuée du marché du travail, comme les données statistiques reprises dans le chapitre précédent semblent l'indiquer (*Cf.* Chapitre I : Encadrés 5, 6, 7).

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Barrientos, Kabeer et Hossain, The gender dimensions of the globalization of production, Policy Integration Department, World Commission on the Social Dimension of Globalization, International Labour Organization. Working Paper No. 17, Geneva, May 2004: 12/37.

Il reste que cette mise au travail professionnel est aussi une mise au travail « libre », échangé contre rémunération. C'est la raison pour laquelle elle fait débat entre féministes, l'accès au travail salarié ou rémunéré étant généralement conçu comme une étape de l'émancipation des femmes suivant the « engelian mythe » (Pearson, 2004 : 119).

Ce débat recouvre deux questionnements. Le premier est de savoir si cette mise au travail libère les femmes du travail gratuit, lesquelles et à quelles conditions, nous reviendrons ultérieurement sur ce point, lorsque nous aborderons la question de la division internationale travail reproductif. Le deuxième réside dans l'interrogation d'« empowerment » et, par conséquent, d'« undoing gender » que renferme l'accès au revenu ou au salaire monétaire. Ce sont alors plus précisément les capacités de négociations acquises par les femmes, leur niveau d'autonomie et de pouvoir de décision au sein du ménage, leur liberté de choix et de gestion de leurs propres revenus qui concentrent l'attention. La diversité des situations, leurs variations selon les terrains semblent aller dans le sens de ce qui a été établi par Elson et Pearson (citées dans Kabeer, 2002 : 109) à partir du rapport travail en usine subordination féminine. Ce rapport peut s'orienter dans trois directions selon elles : intensification des formes existantes de subordination, décomposition de ses formes, et apparitions de nouvelles formes de soumission.

L'idée de l'émancipation féminine par la mise au travail salarié ou échangé contre rémunération perd ainsi du terrain pour plusieurs raisons : les conditions de travail, le caractère précaire, instable, déqualifié et sous-rémunéré de la très grande majorité des emplois féminins dont la création est directement liée au contexte évoqué précédemment, mais dont la sexuation est pour sa part liée à la division sexuelle du travail rémunéré et non rémunéré d'abord ; l'incidence nulle ou quasi nulle de cette mise au travail rémunéré sur la distribution du travail gratuit entre hommes et femmes ensuite ; la tendance à la dé-féminisation de certaines activités productives que l'on observe depuis le milieu des années 90, enfin (Razavi, 2002, Barrientos et al., 2004). Celle-ci nous rappelle combien l'accès des femmes au travail standardisé est précaire.

### 2.1.2 - La dualisation du marché du travail féminin

Ceci étant dit, nous assistons bien à l'apparition d' « une nouvelle figure salariale féminine » (Kergoat, 1992) de crise et d'instabilité, avec la montée du salariat féminin, montée continue malgré et en dépit du sort réservé aux femmes sur le marché du travail formel de plus en plus informel. L'apparition de cette nouvelle figure constitue bien un élément de recomposition de la classe des femmes qui pourrait modifier les rapports de force entre les classes de sexe mais aussi entre les classes tout court si on ouvre la réflexion sur la question de l'organisation politique et collective de cette nouvelle figure féminine.

Moghadam (1999) voit ainsi dans le déploiement du « féminisme transnational » l'un des résultats directs de l'insertion des femmes dans le monde du travail formel et informel. Elle en propose une lecture relativement optimiste. Les contradictions entre femmes seraient de plus en plus brouillées selon elle :

« In recent decades, the involvement of women in various kinds of labor arrangements has been striking. Capitalist accumulation is achieved through the surplus-extraction of labor, and this includes the paid and unpaid economic activities of women, whether in male-headed or female-headed households. The various forms of the deployment of female labor reflect asymmetrical gender relations and patriarchal gender ideologies. Global accumulation as the driving force of the world-system not only hinges on class and regional differences across economic zones, it is a gendered process as well, predicated upon gender differences in the spheres of production and reproduction. In an era of economic globalization, the pressure for greater competitiveness through lower labor and production costs encourages the demand for and supply of female labor. However, in a reflection of the contradictions of capitalism and of exploitation. the involvement of women in the global economy and in national labor forces has also served to interrogate and modify gender relations and ideologies. Organized and mobilized women—both nationally and transnationally—are raising questions about social and gender arrangements and making demands on employers, governments, and international financial institutions. Many feminist organizations are middle-class and often elite, but class lines are increasingly blurred as women professionals and women proletarians find common cause around personal, economic, and social issues, including violence against women, poverty, job security, land rights, the redistribution and socialization of domestic work, reproductive health and rights, and women's roles in decision-making » (Moghadam, 1999: 385-386).

Suivant une lecture nettement moins optimiste, Gimenez (2003) qui considère elle aussi le développement de l'emploi féminin comme un ressort de l'organisation collective, une ressource propice à l'émergence de luttes pour l'autodétermination des femmes, insiste, pour sa part, sur les décalages temporels de ces processus selon les niveaux de pénétration du capital, les modes d'insertion dans l'économie-monde et les modalités de mise au travail. Dans un premier temps et jusqu'ici, la pénétration du capitalisme et le développement de l'emploi féminin auraient surtout profité aux femmes des classes dominantes des économies capitalistes avancées et creusé les inégalités de classe entre femmes du Nord et du Sud en particulier.

Ces processus ont bien contribué à la construction d'objectifs d'émancipation et de libération, mais seulement pour les femmes les plus privilégiées, toujours selon Gimenez (1999). En revanche, ils auraient renforcé l'oppression des femmes de la classe ouvrière. Loin de tendre vers une convergence des luttes, vers la construction d'un féminisme transnational unifié, ces effets contradictoires se traduiraient par une polarisation des points de vue et des consciences de sexe :

« There is, then, a strong polarity of views. On the one hand, we have the universalistic, liberal feminist goals expressed in documents produced by the United Nations and by innumerable NGOs all over the world. On the other, we have the postmodern and non-Western feminist critique of these goals, rejected as essentialist, and the prioritizing of cultural, religious and national differences over any universalized notion of women's rights. I want to argue that this polarization of views expresses, at the level of ideology, the uneven material development of the capitalist world. These views are the expression, at the level of ideologies and forms of consciousness, of the enormous gap between the material conditions that shape the experiences and political consciousness of relatively privileged Western and Western educated women, on the one hand, and the vast majority of the globe's female population, on the other. Underlying both sides of this polarization there is an important assumption held in common. For liberal feminists, it is assumed that the goals of liberal feminism, as stated in the Beijing Declaration and countless other documents, are difficult to attain, but will eventually be reached through long and protracted political struggles. Non-Western feminists make a similar assumption. They believe that localized, alternative visions of female political, economic and social integration, which incorporate Western universalist ideals, albeit in modified forms, are capable of being realized. Postmodern feminists, on the other hand, to the extent they write about politics, and consistently with their anti-essentialist theoretical standpoint, view the political arena as fragmented in a multiplicity of local struggles concerned with ungeneralizable goals. » (Gimenez, 1999).

Dans une perspective différente mais qui rejoint ce débat, Hirata et Le Doaré (1998) ont souligné les tensions liées à la segmentation du marché du travail : « un segment instable et flexible en forte croissance et un segment stable en voie de stagnation semblent se constituer dans les pays du Nord touchés par la récession et par les politiques néo-libérales (...). Par contre un segment de « chômeurs » ou d' « inactifs » structurels auxquels s'ajoutent les différentes modalités de sous-emploi sont plutôt caractéristiques du marché du travail des pays du Sud ». Avec cette segmentation, deux « figures féminines salariales » devraient être distinguées. L'une correspond à une profession féminine qualifiée ; l'autre est une figure de crise et d'instabilité.

La première a été mise en évidence par Kergoat (1992; 2007) à partir de la coordination infirmière (88-89) en France. Elle se caractérise par la conscience finalement acquise d'être dans le rapport salarial et la volonté affirmée de voir reconnaître la fonction sociale de leur travail. La seconde est celle de la travailleuse déqualifiée, précarisée, sous rémunérée, elle peut appartenir au secteur formel, mais menace toujours de basculer dans l'informalité.

« Entre le paradigme infirmier, affirmant la centralité du travail professionnel à part entière dans la vie des femmes et montrant comment maintenir, voire élargir, les acquis de la professionnalité féminine, et la figure de la salariée flexible à temps partiel, il y a choc et affrontement » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 20).

Ainsi la féminisation du marché du travail n'a nullement unifié le rapport que les femmes entretiennent au travail échangé contre rémunération, la tendance est plutôt à la segmentation de plus en plus poussée de cette force de travail.

On voit donc bien que le rapport des femmes à la sphère économique marchande n'est pas unifiable pour l'ensemble des femmes. Le problème des rapports différenciés que les femmes entretiennent au travail n'est cependant que partiellement traité ici. Puisque nous l'avons souligné, à l'échelle mondiale, l'essentiel du travail féminin échappe à l'échange marchand, l'essentiel de leur rapport au travail et aux moyens de production aussi. Il est donc indispensable de revenir sur la question du travail domestique, d'autant que ce travail n'échappe pas au processus de redistribution lié à la nouvelle division internationale du travail et qu'il joue un rôle pivot dans l'émergence de rapports d'exploitations directs, entre femmes.

## 2.2 - La division du travail reproductif entre femmes

Au fil des années 1980, le déplacement conceptuel qui s'est opéré avec l' « engendering economics analysis » pour reprendre Beneria (1995) s'est accompagné d'autres déplacements sur le plan des objets étudiés. Notre parcours bibliographique nous conduit notamment et plus précisément à penser que la question du travail domestique s'est trouvée tout à la fois délaissée et réinvestie. Délaissée pour ce qui concerne la part gratuite de ce travail dont l'appropriation directe est l'un des enjeux des rapports sociaux de sexe ; réinvestie pour ce qui concerne la part rémunérée et externalisée de ce travail en tant qu'enjeu des rapports d'exploitation de classe, nord/sud et de race entre femmes.

Ce mouvement de délaissement / réinvestissement peut s'interpréter comme un retour de bâton dans la mesure où les théorisations féministes occidentales du travail domestique sont longtemps restées centrées sur la seule prise en compte du rapport social de sexe, excluant de l'analyse les pratiques d'externalisation de ce travail, les rapports sociaux nord/Sud et les rapports sociaux de race en particulier<sup>115</sup>. Pourtant la relation « servantes/madames » ne date pas de « la mondialisation »<sup>116</sup>.

Par ailleurs ce retour de bâton tend à se traduire aujourd'hui par un délaissement de la réflexion sur l'appropriation par la classe des hommes du travail effectué gratuitement par la classe des femmes. Cela nous semble particulièrement manifeste dans l'analyse selon laquelle les « inégalités de sexe » se seraient tendanciellement réduites avec la prolétarisation de la force de travail féminine au profit d'un accroissement des « inégalités de classe », idée qui continue de courir dans certains travaux :

l'analyse du travail domestique. Le rapport social de race a autrement été occulté. Sur ce point nous renvoyons en particulier à Cathie Lloyd, « Genre, migration et ethnicité : perspectives féministes en Grande-Bretagne », dans J. Falquet, A. Goldberg-Salinas, C. Zaidman (coord.), Femmes en migrations Aperçus de recherche, Paris, Cahiers du Cedref n°8/9, 2000 : 17-42. Elle montre comment les black feminist ont contesté les théorisations de la famille et de la reproduction fondée sur l'occultation des contradictions entre femmes blanches / et femmes noires.

Pour un retour historique sur cette relation de service personnel, nous renvoyons à la thèse de F . Scrinzi qui montre comment le statut de servante a évolué dans l'histoire contemporaine des sociétés européennes en particulier.

« The economic shifts that started in the seventies dealt a severe blow to preexisting gender arrangements. As more women entered the formal labor force, it was reasonable to expect that they would gain greater autonomy and a more equitable footing with men. To a substantial extent that forecast has been realized. In the United States, wage differentials based on gender have decreased in the past twenty years. In places like Ciudad Juarez too, even the low pay earned by women in the *maquiladoras* has offered them a modicum of independence. But there has also been a conspiracy of reality against sanguine hope. In both rich and poor countries the new premises surrounding gender have paralleled devastating assaults on workers of both sexes » (Fernández-Kelly, 2000 : 1110)

Dans ce raisonnement, on le voit, le rapport des hommes et des femmes au travail non marchand est tout à fait évacué, tout se passe comme si le capital l'avait emporté sur le genre, Tout se passe plus précisément comme si le marché régulait désormais toute activité de production. Cette importance prise par la sphère marchande dans l'analyse féministe nous paraît « démesurée » au regard de son importance toute relative dans la vie des femmes à l'échelle de l'économie-monde, comme nous avons tenté de le montrer dans le chapitre I. Bien que le travail non payé, celui qui est produit par une force de travail qu'il n'y a pas lieu de rémunérer pour se l'approprier, représente 70% du travail réel selon les estimations et qu'il soit aux deux-tiers effectué par les femmes, il tend à disparaître du questionnement sur « les femmes et la mondialisation ». Le problème de l'exploitation du travail gratuit semble avoir le plus grand mal à s'inscrire dans une réflexion centrée sur la catégorie du « marché » et de la « marchandisation ».

En revanche, de nombreuses choses ont été écrites sur la segmentation sexuée de la force de travail exploitée par le capital dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail, le poids explicatif de l'assignation des femmes au travail gratuit est alors présent mais de manière implicite, cette assignation et cette gratuité ne sont pas les objets questionnés.

Par ailleurs et simultanément, la question du travail domestique a été réinvestie, sous la thématique « genre et mondialisation », selon deux modalités. Elle est d'abord traitée à travers l'analyse des effets genrés des politiques néo-libérales de privatisation des services publics. Dans de nombreux domaines (ceux de la santé et de l'éducation en particulier), le retrait de l'Etat se traduit par une surcharge de travail domestique pour les femmes. Les analyses mettent alors en évidence les contradictions d'intérêts entre les femmes d'un côté, les

institutions étatiques ou supranationales au service du capital de l'autre. Le groupe des hommes est quant à lui absent du raisonnement, du moins s'il est présent, c'est encore une fois implicitement.

L'objet « travail domestique » a par ailleurs et enfin été réinvesti et revisité à travers l'analyse des migrations féminines sous le thème de la division internationale du travail reproductif ou de la mondialisation du care. Il s'agit alors du segment du travail domestique, de soin, ou « de services personnels » qui est rémunéré et qui constitue un lieu privilégié pour l'observation de l'imbrication des contradictions hommes/femmes, de classe, nord/Sud et de race entre femmes. Ce secteur concerne des millions de femmes des pays du Sud employées dans le Nord en tant que nourrices, femmes de ménage, aides à domicile, infirmières, garde-malades etc... qui remplissent ainsi les fonctions auparavant attribuées aux femmes « du premier monde ». Avec ce transfert, les tâches qui étaient réalisées gratuitement comme « le mothering » deviennent du travail rémunéré. Pour autant, il n'est pas dénaturalisé, il reste un travail féminin déqualifié et dévalorisé. Si les processus de racisation des travailleuses ne sont ces phénomènes de déqualification/dévalorisation, pas étrangers fondamentalement liés au fait que ce travail domestique n'a le plus souvent aucune valeur d'échange, cette non valeur est le cas de figure majoritaire.

En termes purement quantitatif, il y a également lieu de préciser ici que les travailleuses migrantes qui sont assignées au travail de service domestique salarié « restent en nombre bien inférieur aux ouvrières, mises au travail par la mondialisation et immobilisées par elle » (Lautier, 2006 : 45). Par ailleurs, leur cas n'épuise pas celui des migrantes du Sud vers le Nord pour des raisons économiques, ni celui de la redistribution internationale du travail reproductif. La figure de la travailleuse domestique migrante doit d'abord être située dans le contexte plus général de l'assignation des travailleuses racisées, au travail précaire, déqualifié et sous-rémunéré, que ce soit dans la production industrielle, dans le secteur des services (Parreñas 2001; Ehrenreich et Hochschild, 2003; Glenn, 2007) ou dans le travail agricole saisonnier. Quant à l'internationalisation du travail reproductif, d'autres phénomènes en sont significatifs comme le développement du système prostitutionnel (Falquet, 2006), la massification de l'industrie touristique (Federici, 2002).

Le développement de ce transfert de travail domestique n'épuise donc nullement l'antagonisme Nord/Sud entre femmes ; pas plus qu'il n'épuise le problème de la variation du rapport que les femmes entretiennent au travail domestique. L'internationalisation du travail de care est cependant d'une telle ampleur que la notion de « care drain » (Hotschild, 2007) a été avancée pour désigner cette mise au travail particulière des femmes du Sud dans l'activité de service aux ménages du Nord, ce qui a des incidences sur l'organisation du travail domestique au Sud (Parreñas, 2000 ; Hotschild, 2007 ; Morokvavik, 1984). Surtout, cette relation de domesticité est particulièrement propice à l'analyse des contradictions qui se nouent entre femmes, des rapports d'exploitation qui les divisent, dont la relation « servantes/madames » est une modalité.

C'est sur cette relation significative, constitutive de contradictions entre femmes repérables à différents niveaux et sujette à différentes interprétations que nous voudrions insister. Il est auparavant crucial de préciser que si des rapports d'exploitation directs entre femmes sont tout particulièrement et immédiatement visibles dans ce secteur d'activité que constitue le travail domestique, c'est que les hommes continuent individuellement et collectivement de s'en décharger. Par ailleurs, ce secteur du travail domestique rémunéré est lui même segmenté si bien que la relation « servantes/madames » se décline. Les « madames » peuvent appartenir aux classes dominantes des périphéries actives récemment industrialisées et non seulement aux classes privilégiées des centres, les « servantes » peuvent de leur côté être aussi les « madames » d'autres « servantes » qui, elles, n'ont pas pu émigrer.

## 2.2.1 - Rapports sociaux de classe, Nord/Sud et travail reproductif

La plupart des travaux consacrés à cette relation s'accordent, quoiqu'il en soit, sur ce qu'elle doit aux contradictions de classe et Nord/Sud. Ces contradictions apparaissent notamment lorsqu'on met en rapport les caractéristiques de l'offre et de la demande sur le marché de ce travail dévalorisé et déqualifié.

L'offre de travail doit d'abord être située dans le cadre de la production à l'échelle mondiale d'une réserve de main d'œuvre. Produit de la réorganisation de la division internationale du

travail entre les périphéries et le centre, de la mise en place de deux marchés du travail, la figure de la travailleuse domestique migrante s'inscrit dans l'organisation de « circuits de survie » dans les périphéries (Sassen, 2006, 2007). L'activité des migrant-e-s contribue non seulement aux revenus de leurs familles, mais aussi à celui de leurs pays d'origine souvent très endettés. Reste que cette réserve de main d'œuvre est sexuée. La formation (au double sens du terme) de cette force de travail domestique, qu'elle soit mobile ou non, est donc également liée à l'assignation prioritaire des femmes au travail domestique dans les pays exportateurs de *care*. Néanmoins, la possibilité de migrer constitue un élément de différenciation entre les travailleuses domestiques de ces pays. Quant à la décision de migrer, elle peut correspondre à la volonté d'échapper au sort auquel on est voué, en tant que femme, dans le pays de départ :

« For women, there are also gender-related factors behind their decision to migrate, such as the wish to leave abusive relationships, family conflicts, and different forms of gender discrimination (Camacho and Hernández 2002; Herrera, 2005) » (Beneria, 2007).

Du côté de la demande de travail, il faut également différencier les segments notamment pour les transferts de travail domestique de femmes à femmes qu'ils impliquent.

« Un premier segment est localisé, circonscrit aux quartiers riches et aux foyers à hauts revenus des « villes mondialisées » (Sassen, 2006, 2007).

Il s'agit alors de la demande générée par les secteurs dynamiques de l'économie mondialisée. Les caractéristiques de cette demande sont directement liées à l'une des dimensions très souvent occultées de la « mondialisation » : la « centralisation territoriale du management au niveau le plus élevé, des opérations de contrôle et des services spécialisés de pointe » (Sassen, 2006 : 70).

« Les villes mondialisées concentrent certaines fonctions clés et centralisent les ressources de l'économie globale, dont le management et la coordination ont suscité le développement d'activités fortement consommatrices de travail très qualifié et bien rémunéré. Ce genre d'entreprises ainsi que le style de vie de ces cadres supérieurs génèrent une demande de services qui eux, sont mal rémunérés » (Sassen, 2006 : 69), dont les services domestiques.

Le besoin grandissant de services domestiques dans ces villes renvoie ainsi en partie aux pratiques de consommation et styles de vie classés, de ceux et celles qui exercent des fonctions très bien rémunérées, qui sont sur des postes de travail hautement qualifiés directement liés à la « globalisation ». Ce sont, par exemple, les cadres et les professionnels supérieurs des entreprises mondialisées dans le secteur financier (Sassen, 2006 : 72). Il renvoie également à la féminisation tendancielle de cette catégorie de cadres et corrélativement à l'apparition de « foyers de cadres sans « épouse » », qui ont de plus en plus recours au marché pour la réalisation du travail domestique. Contrairement à l'hypothèse selon laquelle le besoin en main d'oeuvre peu qualifiée et à bas salaire déclinerait dans les sociétés dites post-industrielles, hypothèse qui est aussi celle de la moyennisation des sociétés occidentales et de la disparition des contradictions de classe, Sassen (2007) montre que la demande de travail au plus bas de l'échelle des qualifications et des rémunérations a explosé avec le développement d'emplois hautement rémunérés dans les villes mondialisées du « centre ».

« Les cadres supérieurs ont besoin, pour mettre en œuvre leurs propres compétences, d'un personnel chargé du travail de bureau, du nettoyage et de la maintenance, mais aussi de coursiers qui leur livrent aussi bien de logiciels que du papier hygiénique. Dans ma recherche sur New York et d'autres villes, j'ai constaté que 30 à 50% des travailleurs dans les secteurs de pointe percevaient en fait de bas salaires. Le style de vie de ces cadres a créé toute une nouvelle demande d'employés de maison, particulièrement pour le service domestique et la garde des enfants, ainsi que des services destinés à satisfaire les habitudes de consommation de ces professionnels à hauts revenus. Les restaurants haut de gamme, les logements et les hôtels de luxe, les épiceries fines, les boutiques, le nettoyage à sec et les services spéciaux de nettoyage, par exemple, emploient davantage de main-d'oeuvre que leurs équivalents destinés aux couches populaires. Nous sommes les témoins, plus que jamais d'une situation qui n'a pas été observée depuis longtemps : la réémergence d'une « classe servante » (Sassen, 2006 : 77)

L'accroissement de la demande de services domestiques au centre n'est pas seulement le fait des cadres supérieur-e-s directement impliqué-e-s dans les segments les plus mondialisés de l'économie. Benerià (2007) qui a plus particulièrement travaillé sur les migrations de travailleuses domestiques parties d'Amérique latine pour travailler dans les pays européens, rapporte plus largement la demande de services domestiques à « la crise du *care* ». Cette crise qui touche aussi « les classes moyennes » est, elle-même, le produit d'une combinaison de

facteurs : l'insertion relativement stable des « middle-class european women » sur le marché du travail, le vieillissement de la population, le développement de la famille nucléaire au détriment des familles élargies et le retrait de l'état des services publics, mais aussi une « désaffection » pour les travaux de ménage, etc. :

« Southern European countries in particular have been meeting the deficiencies in public services care provision with foreign labor hired by individual households. Thus, immigrants provide the help needed for middle class European women and men to participate in the paid labor force » (Benerià, 2007).

Les travailleuses migrantes peuvent alors se substituer aux employées du secteur public, mais elles peuvent aussi se substituer aux femmes des familles concernées.

À cette demande du « centre », il faut ajouter celle qui émerge dans les périphéries actives nouvellement industrialisées et spécialisées dans la production manufacturière à haute intensité de main d'œuvre. Les travailleuses migrantes viennent alors occuper les postes de celles qui ont été relocalisées dans la production industrielle.

« With the relocation of manufacturing production to less developed nations, the demand for low-wage service workers has increased in both advanced capitalist and newly industrialized countries. In postindustrial nations such as Italy, the growing professional populations in global cities rely on low-wage workers to provide an array of reproductive services such as hotel housekeeping and domestic work (Sassen 1988). In newly industrialized countries such as Singapore, production activities in these economies subsume the traditional proletariat female workforce who would otherwise perform low-wage service jobs such as domestic work (Chin 1998). A larger number of migrant women have responded to this demand for low-wage service workers » (Parrenás, 2001 : 1136).

Enfin, le départ des migrantes suscite lui-même un déficit de *care* dans leurs propres familles, ce qui se traduit par un autre transfert de travail domestique, il revient alors à celles qui n'ont pas pu émigrer. Il peut s'agir d'autres femmes de la famille, mais aussi d'autres servantes rémunérées.

« While scholarship on domestic work establishes the unequal relations between domestics and their employers, it has yet to interrogate substantially the consequences of paid domestic work on the families of domestic workers themselves. An exception to this is Romero's (1997) research on the children of domestic workers. One of the questions that needs to be addressed further is, "Who cares for the domestics' family?"

Elaine Bell Kaplan (1987) notes that the oldest daughters of domestics usually take over their familial duties. David Katzman (1978) similarly observed that African American domestics in the South turned to their families, specifically grandparents, for the care of children. In their article on transnational mothering, Pierrette Hondagneu-Sotelo and Ernistine Avila (1997) ask a similar question: "Who is taking care of the nanny's children?" They found that transnational Latina mothers, many of whom are domestic workers, frequently rely on other female relatives as well as paid domestic workers for the care of their children left in the sending country » (Parrenás, 2000: 563).

L'internationalisation du travail de *care* rémunéré est donc un processus complexe qui fait principalement intervenir trois groupes de femmes : celui des classes dominantes des pays d'importation, celui des travailleuses domestiques migrantes et celui des travailleuses domestiques trop pauvres pour migrer. Le second groupe partage une même position d'entredeux. Par le processus migratoire, ces travailleuses ont en quelque sorte échappé au sort de celles qu'elles emploient. Et cela pourrait expliquer la manière dont elles composent avec la perte de statut et le déclassement liés au sort réservé aux immigrantes selon Parreñas (2000). Ce déclassement serait dans une certaine mesure compensé par la position occupée de retour chez soi. Yogore, l'une des travailleuses domestiques philippines interviewées par Parreñas, décrit ainsi ce qu'elle devient chez elle, mais peut être aussi ce qu'est, pour elle, la maîtresse de maison pour laquelle elle travaille à Rome : *the signora*.

« In the Philippines, I have maids. When I came here (elle est employée à Rome), I kept on thinking that in the Philippines, I have maids and here I am one. I thought to myself that once I go back to the Philippines, I will not lift my finger and I will be the signora. [Laughs.] My hands will be rested and manicured and I will wake up at 12 o'clock noon ». (Yogore citée dans Parreñas, 2000 : 575)

La relation « servantes/madames » est ainsi traversée par les rapports de classe et les rapports Nord / Sud. Mais cette relation est aussi marquée par le rapport social de race qui est moins souvent mobilisé sous la thématique « genre et mondialisation ». Peut-être est-ce là un effet de la sous-théorisation de la race par la science économique et de la surimposition de cette discipline dans l'analyse de « la mondialisation ». Quelques travaux se démarquent néanmoins sur ce point.

## 2.2.2 - Rapports sociaux de race et relation de domesticité

À partir d'une étude comparative, d'une observation participante menée en France et en Italie, et d'une analyse des pratiques et discours des chargées de recrutement de travailleuses domestiques, Scrinzi (2003 ; 2005) a montré qu'en plus des rapports de classe et de sexe, « les rapports de travail dans le secteur des services à la personne entérinent et reproduisent des catégories (...) racistes et confortent une structure de hiérarchisation sociale établie sur une base « raciale » » (2003 : 141). Elle a ainsi montré que le rapport de sexe ne jouait pas seul dans la négation du travail accompli, dans la construction du rapport de service comme rapport de non travail et dans la personnalisation de la relation de travail.

La construction du travail domestique comme vocation et non comme travail, celle des compétences qu'il exige comme qualités naturelles et non comme qualifications acquises, prend tour à tour appui sur le genre (le travail domestique est un travail « naturellement » féminin) et sur la race ou l'idéologie culturaliste (les migrantes auraient une aptitude culturelle pour ce travail) » (Scrinzi, 2003 : 140).

Le rapport social de race, via les politiques d'immigration notamment qui produisent l'immigrante, l'étrangère, la sans papière, contribuerait par ailleurs à la « construction des travailleuses domestiques en tant que « non personnes » (Scrinzi, 2003 : 142). Pour être bien fait, le travail de services doit être un travail invisible, ainsi en est-il également de la travailleuse. Il ne consiste pas simplement à accomplir des tâches, car le recours aux travailleuses domestiques ne consiste pas simplement à transférer du travail et à gagner du temps. Il remplit aussi d'autres fonctions, il permet notamment de s'extraire du statut de travailleuse domestique, cela suppose de s'en distancier. Le recours à une main d'œuvre racisée peut alors servir à construire la distance :

« (...) les employeurs pourraient ne pas se sentir à l'aise s'ils devaient demander certains services à des gens avec qui ils partagent l'identité nationale, alors qu'ils trouvent tout à fait naturel que des étrangers fassent ces mêmes travaux » (Scrinzi, 2005 : 62).

La travailleuse domestique, quant à elle, doit être formée au statut et à la position ambivalente de proximité/distanciation liée au contenu relationnel du travail de service.

« Le fait que ce métier consiste à jouer un rôle social, et non simplement à accomplir des tâches, a été mis en lumière par Erving Goffman : dans l'ordre de l'interaction qu'il étudie dans le milieu social des classes moyennes américaines, le domestique incarne par excellence la figure sociale de la « non-personne », celui qui « est défini à la fois par les acteurs et le public comme quelqu'un qui n'est pas là » (Goffman 1969). Il est présent sur la scène mais il est socialement invisible. D'autres catégories de personnes sont traitées parfois comme si elles n'étaient pas là, les très jeunes, les très vieux et les malades. Ce qui caractérise toutes ces catégories, c'est le manque de déférence : comme si elles n'avaient pas droit aux apparences. « On apprend souvent aux servantes à entrer dans une pièce sans frapper, ou bien à frapper et à entrer sans attendre, probablement en vertu de la théorie selon laquelle elles sont des non-personnes devant qui les personnes présentes dans la pièce n'ont pas besoin de feindre ou avec qui elles n'ont pas besoin de se préparer à une interaction » (Goffman, 1969, cité dans Scrinzi, 2005 : 62) .

La travailleuse domestique doit tout à la fois répondre aux injonctions d'intégration à l'espace domestique au double sens d'espace national et familial, observer une conduite de remplaçante, adopter des pratiques conformes aux valeurs, et maintenir la distance exigée. Parreñas (2001) a mis en évidence, ce qui s'apparente à la constitution d'une figure de travailleuse racisée dépassant les frontières nationales à travers l'analyse de ce qu'elle désigne comme « the experience of partial citizenship » que partagent les travailleuses domestiques philippines en dépit de leur dispersion territoriale et de la variation des politiques et des règles régissant l'immigration selon les régions. Le point commun de ces politiques est de construire cette partial citizenship (Glenn, 2007).

Cette racisation de la main d'œuvre participerait ainsi à expliquer la persistance de la déqualification, dévalorisation du travail domestique en dépit de sa professionnalisation. C'est également l'hypothèse proposée par Lautier (2006) Il note que dans la plupart des pays du Nord, le *care* s'est peu à peu professionnalisé tout en restant très féminisé.

« La filiation entre le travail domestique et les activités de care reste forte : naturalisation du caractère féminin de ces tâches ; exigence de disponibilité permanente ; dévalorisation symbolique et économique (niveau de salaire, contenu des conventions collectives quand elles existent, etc.). Mais cette liaison se distend depuis deux ou trois décennies, pour des raisons multiples : mouvements sociaux de femmes posant explicitement cette question ; action volontariste des pouvoirs publics soucieux que les activités de *care* permettent de libérer la main d'œuvre féminine et de mettre

les femmes au travail ; ou tout bonnement impossibilité de trouver une main d'œuvre féminine nationale acceptant les conditions de salaire et de travail en vigueur. La « professionalisation » \_ qu'on peut repérer par la diplômisation des compétences, la spécialisation, la production de normes légales concernant le travail, la constitution de carrières professionnelles \_ entraîne une élévation du coût, mais aussi la disparition partielle de la disponibilité permanente et de certaines formes de soumission. La mondialisation de la circulation des femmes qui exercent ces activités permet alors de déprofessionaliser et « re-domesticiser » les activités de care, en s'appuyant sur la précarité juridique, la stigmatisation et le racisme, mais aussi sur la baisse des budgets sociaux, sinon la production délibérée d'une pénurie de services publics » (Lautier, 2006 : 55-56).

Nombreuses sont par ailleurs les analyses qui insistent sur la proximité qui existe entre les rapports de travail dans lesquelles les travailleuses domestiques sont prises, et la relation maîtresse blanche/esclave noire des siècles passés. « Forme d'esclavage moderne », « nouvelles formes de servitude » (Kergoat, Communication Berne, 17 mars 2006), « nouvelles classes servantes » (Sassen, 2006), ou « salariat mineur » (Scrinzi, 2005) la recherche des termes est en cours, ceux qui sont proposés ont toutefois pour point commun de montrer que ces relations observables ne se réduisent pas au rapport d'exploitation salarial. C'est ainsi que Scrinzi (2005) précise ce qui se joue dans le rapport de service, ce que vend la travailleuse domestique :

« Ce n'est pas simplement ce qu'elle fait qui est vendu dans la relation de travail, mais aussi le fait en soi que c'est *elle*, et non l'employeur, qui accomplit le travail : l'employée de maison accomplit ce travail non simplement sous la dépendance de l'employeur, mais précisément à sa place. Le contenu personnaliste et relationnel du rapport de service renvoie au mécanisme qui le fonde : la substitution d'une personne par une autre dans *un même rôle*, d'où découle la nécessité pour l'employée de maison de savoir se plier aux demandes et aux habitudes domestiques des employeurs. La circulation entre les deux domaines, public et privé, et la mise en saillance d'un rapport social (confiance, amitié, amour, gratitude) plutôt que d'un autre (salariat) sont un mode de mise au travail les employées de maison qui, en tant que tel, n'est pas applicable à d'autres emplois. Ainsi, une employée de maison peut être traitée comme « faisant partie de la famille », lorsqu'il s'agit de lui demander de rester au-delà de l'horaire de travail, et comme une salariée lorsqu'elle arrive en retard » (Scrinzi, 2005 : 58).

On voit dans cette analyse que la contradiction de classe n'épuise pas la relation du travail de service. D'autres contradictions, d'autres formes d'appropriation d'une force de travail qui n'est précisément pas « libre » et précisément produite comme telle, c'est-à-dire sexuée et racisée sont en jeu.

## 2.2.3 - Sexe, race, classe et travail domestique

Au-delà, la relation de service montre bien que loin d'avoir disparu, les contradictions de sexe et de race ne servent pas seulement de point d'appui pour l'exploitation salariale, ces contradictions en retour s'appuient sur le capital et la division internationale du travail et sur les réserves de main d'œuvre qu'elles produisent pour se recomposer aujourd'hui. Cette dynamique de co-construction des rapports sociaux de sexe, de classe et de race, la manière dont ils se remodèlent mutuellement et réciproquement, l'un ne pouvant déterminer seul les autres, a précisément été mise en évidence par Kergoat à travers le paradigme des « nouvelles formes de servitude » qui rendent cette dynamique particulièrement visible. Nous reprenons ses termes pour déplier ce paradigme :

« Les femmes des sociétés du Nord travaillent de plus en plus ; elles sont de plus en plus fréquemment cadres et investissent dans leurs carrières. Pour réaliser ces dernières, et comme le travail domestique n'est toujours pas pris en compte dans les sociétés marchandes, et que l'implication subjective est de plus en plus demandée sinon réquisitionnée par les nouvelles formes de gestion des entreprises, elles doivent externaliser « leur » travail domestique. Pour ce faire, elles peuvent puiser dans l'énorme réservoir des femmes précaires-pauvres, françaises et immigrées. Cette demande, massive au niveau européen, a créé un immense appel d'air pour les femmes migrantes qui arrivent dans les pays du Nord avec l'espoir de trouver un emploi de service (garde d'enfants, ménage, personnes âgées...). Ces femmes, souvent diplômées, entrent en concurrence directe avec les précaires des pays d'origine qui elles, ne sont que peu diplômées. Deux rapports sociaux entre femmes, inédits historiquement, se mettent ainsi en place : un rapport de classe entre les femmes du Nord, employeuses, et cette nouvelle classe servile ; un rapport de concurrence entre femmes toutes précaires, mais précaires différemment, des pays du Nord et des pays du Sud et, bientôt, de « couleurs » différentes avec l'arrivée sur ce marché des femmes des pays de l'Est. (...) On voit bien dans cet exemple comment le rapport capital/travail remodèle race et système de genre, comment le genre reconfigure les rapports de classe et les rapports inter-ethniques, et (...) comment les rapports de "race" remodèlent la configuration du rapport capital/travail et du système de genre » (Kergoat, 2006).

Ce principe de réciprocité est pourtant largement évacué du fait de la persistance d'une relégation des contradictions de sexe et de race au statut d'outils du capital mondialisé. Dans l'analyse de la division internationale du travail reproductif, cette relégation passe notamment par une conception réductrice de la reproduction sociale, qui l'associe à la seule reproduction

des inégalités de classe. Le travail domestique est alors conceptualisé comme le travail qui reproduit la force de travail nécessaire à l'accumulation du capital. La nécessité pour le capital de sexuer et de raciser la force de travail assignée aux tâches de reproduction et au travail de service personnel reste alors inexpliquée. L'analyse proposée par Federici nous semble symptomatique de la persistance de cette lecture réductrice de la redistribution du travail domestique :

« (...) une part significative du travail de reproduction nécessaire à produire les forces de travail en métropole est accomplie par des femmes du tiers-monde. En fait ce qui se cache derrière l'émigration, c'est un immense cadeau de travail domestique. C'est le travail qui jamais n'est pris en compte dans la dette extérieure du tiers monde, et qui cependant est essentiel au processus d'accumulation dans les pays industrialisés où l'émigration sert à compenser le déclin démographique, à maintenir de bas salaires, et à transférer le surplus des colonies dans les « métropoles » (Nash et Fernandes-Kelly éd. 1983 : 178-179). Ainsi, par l'émigration, les femmes du tiers-monde contribuent directement à l'accumulation de richesses dans les pays capitalistes avancés, non seulement comme productrices de biens, mais aussi comme (re)productrices de travailleurs, pour les usines, les hôpitaux, l'agriculture et le commerce » (Federici, 2002 : 55)

L'analyse contourne ainsi un problème essentiel, il se transforme en problème secondaire : le capital pour se dispenser de rémunérer à sa juste valeur le travail de reproduction de la force de travail n'a pas besoin de ces formes précises sexuelles, raciales ou coloniales de division du travail, il ne produit pas les groupes de sexe et de race, il ne peut donc produire seul une force de travail sexuée et racisée. Ces traits ne peuvent être liés qu'à des intérêts masculins, blancs et occidentaux.

Par ailleurs, nous l'avons dit mais il est utile d'insister, l'apparition d'une relation directe « servantes/madames » montre bien qu'aux différents niveaux de la chaîne de transfert de travail domestique, les femmes restent responsables du travail reproductif. Les hommes, qu'il s'agisse de ceux qui composent les foyers de « cadres sans épouse », ou des pères des enfants des travailleuses du *care*, en restent déchargés :

« This transfer of labor strongly suggests that despite their increasing rate of labor market participation, women continue to remain responsible for reproductive labor in both sending and receiving countries. At both ends of the migratory stream, they have not been able to negotiate directly with male counterparts for a fairer division of household work but instead have had to rely on their race and/or class privilege by participating in the transnational transfer of gender constraints to less-privileged women » (Parreñas, 2000: 577).

Or, cette responsabilité continue de produire des femmes, certes libérées d'une partie du travail réel, mais pas de la charge mentale et émotionnelle qu'impliquent leurs responsabilités en tant que mères (Hotschild, 2007). Toutefois, cette redistribution du travail domestique entre femmes est directement productrice de rapports différenciés au travail, et par suite, de rapports différenciés à soi, à son corps, au temps, à la famille, aux enfants et aux hommes. Pas plus que le rapport au travail dit productif, le rapport au travail dit reproductif n'est unifiable pour l'ensemble des femmes. La distribution des tâches concrètes entre femmes produit des corps de femmes au travail :

« Documenting the hierarchy of womanhood in the United States during the pre-World War I1 period, Phyllis Palmer (1989), for example, describes the reflection of race and class hierarchies in the division of labor between "clean mistresses" and "dirty servants." According to Palmer, the more physically strenuous labor of the servant enabled the mistress to attain the markers of ideal femininity-fragility and cleanliness. This hierarchy continues today as the most demanding physical labor in the household is still relegated to the paid domestic worker. » (Parreñas, 2000: 562)

L'internationalisation du travail de *care* rend ainsi particulièrement visible l'existence de positions féminines différenciées dans la division sexuelle du travail concrète et des positions contradictoires dans les autres formes d'organisation du travail. On ne peut donc pas déduire de la division sexuelle du travail une communauté de condition ou de situation. Les femmes ne partagent que le fait d'occuper des positions antagoniques de celles occupées par les hommes dans la division sexuelle du travail, non pas une seule et même position. Les positions qu'elles occupent sont au contraire très éloignées les unes des autres, ce sont toujours des positions de sexe qui sont cependant classées et racisées. Ces positions de sexe sont par conséquent productrices de rapports au travail (productif et reproductif) et de dispositions inscrites dans les subjectivités et dans les corps qui varient très fortement selon les appartenances de classe, de race, au centre ou à la périphérie. Ainsi en est-il des sentiments d'appartenance collective, notamment au groupe des femmes, qui composent ce groupe. Les contradictions entre femmes sont ainsi constitutives de la classe des femmes et de ses recompositions. Elles font partie intégrante des conditions concrètes auxquelles il faut rattacher les pratiques combatives et revendicatives observables dans les luttes féministes.

## 2.2.4 - Division du travail entre femmes et mouvements féministes

Dans cette perspective, plusieurs interprétations se contredisent. La première d'obédience marxiste accordant la priorité au rapport de classe qui divise les femmes impute l'essouflement du mouvement féministe dans les pays du « centre » à l'amélioration de la condition des femmes des classes moyennes et bourgeoises de ces pays, et au renforcement des contradictions de classe entre femmes. L'analyse de Gimenez (2003) en est particulièrement représentative. Selon elle, l'exacerbation du rapport d'exploitation de classe entre femmes aurait notamment conduit à l'abandon progressif de la problématique du travail domestique et à la déradicalisation du féminisme occidental. D'abord, l'amélioration de la condition des femmes les plus privilégiées du premier monde doit au moins autant aux luttes féministes des années 60 et 70 qu'à l'exploitation des femmes de la classe ouvrière et de celles de la périphérie, selon elle. L'externalisation du travail domestique serait notamment explicative de l'abandon du combat noué autour de son exploitation dans les pays occidentaux. Il faut préciser que dans l'analyse de Gimenez, comme dans l'analyse marxiste en général lorsqu'elle en reconnaît l'existence, l'exploitation du travail domestique est l'enjeu matériel d'un conflit qui oppose les intérêts des femmes non pas à ceux des hommes, mais à ceux des détenteurs du capital. Cette précision est importante, car elle oriente la suite du raisonnement. L'exploitation du travail domestique qui fut donc l'un des points de départ des mouvements de libération des femmes dans les années 60 (un mouvement s'opposant au capital) aurait été progressivement délaissée au fur et à mesure du développement d'un marché du travail domestique.

Dans cette lecture, les contradictions de classe sont le conflit principal. Elles sont explicatives de l'émergence des luttes féministes de la deuxième vague et de l'apparition du travail domestique comme enjeu de ces luttes d'abord, des divisions qui traversent le féminisme aujourd'hui, ensuite. Le conflit sur le travail domestique serait apparu en raison des contradictions même du système capitaliste, son besoin grandissant d'intégrer les femmes au salariat supposait de redistribuer le travail domestique sans pour autant sacrifier les profits. Cette redistribution s'est organisée suivant les lignes de la division de classe, *via* le recours aux travailleuses domestiques issues des classes prolétaires et c'est ainsi que le problème du travail domestique s'est trouvé évacué par un féminisme, de moins en moins activiste, de plus

en plus institutionnalisé, un féminisme de classe moyenne et bourgeoise, reflétant des intérêts de classe, qui, au fil du temps a perdu tout radicalisme et toute affiliation avec l'analyse socialiste pour verser dans l'idéologie libérale.

« In the more advanced capitalist countries, like the United States, the contradictory demands of family and waged or salaried work awakened women's resistance and contributed to the rise of the Women's Liberation Movement in the 1960s. One of the main political and theoretical issues was domestic labor, a topic that led to an abundant and interesting literature as well to the rise of ideologies extolling the need for an egalitarian domestic division of labor. As I argued in a previous work,3 had most working women in the U.S. and other wealthy countries had access to full-time domestic servants, the contentious issue of the domestic division of labor would not have arisen. In Argentina, a country where capitalism had not yet created opportunities for most working class women, during the 1950s and 1960s domestic service was the main alternative for poor women, particularly the young and unmarried, and most middle class households employed maids, cooks, and nannies, on an hourly or, as was often the case, on a live-in basis. As waged labor opportunities increased in Argentina, domestic labor became more scarce, expensive, and available mainly to the very wealthy. Both the U.S. and Argentina were and continue to be characterized by gender inequality; but gender inequality assumed different forms and triggered different forms of consciousness among women. In the U.S., women's struggles eventually attained legal, political and ideological changes that furthered women's incorporation in the labor force, in education, and as income-earners. In Argentina, capitalist development eventually opened up opportunities for working class women, offering them a better alternative to domestic service. (...) Once the movements died, academic feminism became the dominant venue for feminist activity, as theorizing and research became functional alternatives to feminist activism, and feminist politics, having lost its radical and socialist concerns, continued in a largely reformist, liberal path, in lobbying groups, in professional caucuses, and in multiple institutional and localized settings. These changes were conducive to the emergence of a female "aristocracy," as different in its life chances from women in the rest of the world (except for the women in the bourgeoisie of the poorer countries) as the earlier "labor aristocracies" were from the majority of the working class » (Gimenez, 2003).

Le groupe des femmes serait finalement prioritairement divisé par des intérêts de classe, seule l'appartenance de classe serait constitutive d'intérêts véritablement collectifs et la seule solution d'émancipation serait à rechercher dans la lutte anticapitaliste ...

En contrepoint, on peut opposer à cette lecture en termes de conflit principal, l'analyse proposée par Kergoat qui rejoint partiellement, mais partiellement seulement, celle de Gimenez et le contenu de ce *partiellement seulement* est fondamental. Car chez Kergoat, l'importance de convoquer les contradictions entre femmes ne signifie pas qu'elles soient

devenues surdéterminantes. La contradiction de sexe n'a nullement été supplantée, ni même ébréchée ou fragilisée par l'externalisation du travail domestique et l'apparition de rapports de concurrence et d'exploitation directs inédits entre femmes. Si l'externalisation du travail domestique a provisoirement pacifié les relations entre hommes et femmes, c'est notamment qu'elle a permis de véhiculer l'idée d'une égalité acquise ou possible. Idée qui s'est appuyée sur l'expérience d'une fraction minoritaire et privilégiée, mais qui s'est néanmoins imposée dans les sociétés occidentales dans un contexte de reflux des luttes sociales sur tous les fronts. Il ne s'agit cependant que d'une idée ou d'une idéologie. Sur le plan matériel de la division sexuelle du travail, l'antagonisme n'a pas été ébranlé, le rapport social hommes/femmes n'a pas été entamé.

L'idéologie d'une division sexuelle du travail négociable au niveau individuel remplit bien au contraire une fonction de masquage et de déni des contradictions de sexe, fonction nécessaire au maintien de la division sexuelle du travail, à l'apaisement du conflit hommes/femmes. Cet apaisement, s'il ne reflète pas la réalité des rapports de production entre hommes et femmes produit en revanche un climat particulièrement propice au recul, au *backlash*.

« L'externalisation du travail domestique a une fonction d'apaisement des tensions dans les couples bourgeois des pays du Nord (et dans nombre de ceux, urbains, des pays du Sud mais il s'agit là alors de mouvements migratoires internes au pays concerné) et permet également une plus grande flexibilité des femmes envers la demande d'implication des entreprises. A un niveau plus macro, cela permet aux sociétés du Nord de faire l'économie d'une réflexion sur le travail domestique. Mais cette pacification des relations sociales dans les couples et dans les entreprises ne fait pas avancer d'un pouce la lutte pour l'égalité. Elle a, au contraire, une fonction plutôt régressive à cet égard car elle fonctionne au niveau du masquage et du déni. Dans le même temps, les rapports de classe sont exacerbés, numériquement par le plus grand nombre d'individu(e)s engagé(e)s dans ce type de rapport, et concrètement par la mise en contact physique – par le biais du travail domestique – des femmes précaires (économiquement et/ou légalement) et des femmes nanties » (Kergoat, 2006).

#### Conclusion

C'est dans cette seconde perspective que nous nous inscrivons. Nous espérons l'avoir montré dans le chapitre précédent, d'après les estimations, la réorganisation de la division internationale du travail n'a pas eu jusqu'ici ou très peu d'incidence sur le rapport dissymétrique que les hommes et les femmes entretiennent au travail. Si donc cette réorganisation modifie le rapport des femmes au travail en ouvrant de nouvelles opportunités d'emplois pour les femmes, si elle se traduit par une dualisation de l'emploi féminin et par une division internationale de plus en plus poussée du travail domestique, les données statistiques relatives au travail gratuit montrent bien que cette réorganisation n'a pas fragilisé le rapport d'exploitation de sexe.

En revanche, l'occupation de positions contradictoires dans les rapports sociaux de classe, de race et Nord/Sud, se traduit bien par l'occupation de positions différenciées dans la division sexuelle du travail elle-même. Les femmes n'entretiennent pas un rapport unifié au travail ; qu'il s'agisse du travail professionnel, échangé contre rémunération ou du travail domestique. Ce rapport est à construire dans un contexte de réorganisation du marché du travail, de prolétarisation de la force de travail féminine, de dualisation de l'emploi féminin et de division internationale du travail reproductif, soit dans un contexte d'exacerbation de tous les rapports sociaux d'exploitation.

À cette étape d'analyse, quelques éléments susceptibles de contribuer à expliquer le paradoxe de la MMF semblent se dessiner mais ils restent cependant très largement insuffisants. Que la division sexuelle du travail n'organise pas à elle seule le rapport des femmes au travail, puisqu'en fonction des appartenances de classe, de race, au centre ou à la périphérie, les femmes occupent des positions différenciées dans la division sexuelle du travail elle-même, constitue une première piste d'explication. Ces différenciations rendent la construction d'un rapport collectif, unifié au travail, de surcroît au corps « machine-à-force-de-travail » (Guillaumin, 1978a) entre femmes du Nord/du Sud, blanches/non-blanches, ouvrières et bourgeoises particulièrement difficile. Reste que la division sexuelle du travail informe le rapport de toutes et de tous au travail et que cette division n'est pas entamée,

absorbée ou supplantée par d'autres modes d'organisation de la production dans le contexte dit de « mondialisation ». Elle est certes reconfigurée sous l'effet de la division internationale du travail notamment, mais elle n'en est pas pour autant devenue secondaire. Malgré l'impossibilité de chiffrer, donc de prouver et de rendre tangible le rapport d'exploitation de la classe des femmes par la classe des hommes, les intérêts qu'ils retirent effectivement de cette exploitation, nous souscrivons au postulat selon lequel non seulement elle existe mais encore elle configure très fortement les rapports de production qui sont au centre des analyses de la mondialisation, depuis les politiques de la Banque mondiale, jusqu'aux délocalisations. Autrement dit, nous postulons que le maintien de ce mode d'appropriation direct et total du travail qui échappe au marché est au coeur du processus de prolétarisation de la force de travail, de la segmentation de plus en plus poussée de la main d'œuvre. Il nous semble qu'il est explicatif, non seulement parce qu'il crée une main d'oeuvre féminine exploitable selon des modalités particulières, mais aussi parce que nous postulons que le « profit » qu'il permet de réaliser constitue un enjeu bien réel. Ce mode d'appropriation « rapporte » et ce qu'il rapporte ne semble pas marginal si l'on se fie aux estimations : l'essentiel du travail réalisé dans le monde aujourd'hui est approprié sans contrepartie.

Bref, la division sexuelle du travail est « au cœur de la mondialisation », elle l'informe et elle la travaille, il est donc insuffisant de placer le « genre » en aval, de l'étudier « à l'heure de la mondialisation », sous l'effet ou encore « à l'épreuve de la mondialisation ». Ce point est essentiel pour notre raisonnement, car si l'on admet que la division sexuelle du travail est un rapport d'exploitation en soi qui configure les autres, alors les rapports d'exploitation entre femmes dépendent de la capacité du mouvement féministe à lutter sur le terrain même de la division sexuelle du travail.

En revanche, si l'on fait de la division sexuelle du travail la variable secondaire, on ne peut que conclure, à l'instar de Gimenez, à l'importance de lutter prioritairement contre le capital et son extension à l'échelle mondiale. Dans ce cas, l'ensemble du paradoxe tel que nous l'avons construit s'écroule.

Pour revenir donc à notre paradoxe, nous maintenons qu'il s'agit bien d'un paradoxe. Nous postulons plus précisément que l'existence de rapports d'exploitation directs entre femmes ne peut suffire à expliquer l'impasse des revendications de la Marche Mondiale des Femmes sur le problème de la division sexuelle du travail puisque celle-ci n'est pas entamée par les autres formes d'organisation et de réorganisation du travail.

Finalement, l'impossibilité de rendre tangible le rapport d'exploitation de la classe des femmes par celle des hommes ainsi que l'existence de positions féminines différenciées dans la division sexuelle du travail constituent deux premiers obstacles à la construction d'un rapport féminin collectif et subversif au travail, mais ces obstacles ne nous semblent pas insurmontables. Quoiqu'il en soit, ces deux éléments ne peuvent épuiser le problème du contournement de la division sexuelle du travail ou celui du décalage entre la classe des femmes telle qu'elle existe à l'état de *groupe mobilisable* dans et par la division sexuelle du travail et le groupe réellement mobilisé autour d'un système revendicatif qui délaisse cette division. Ce délaissement ne peut être entièrement rapporté à ces deux premières difficultés qui renvoient aux conditions objectives de production de la MMF. Son contenu revendicatif n'est pas seulement le produit de ces conditions objectives, il est aussi celui d'une activité militante localisée, d'une organisation collective dont la forme et la composition sociale peuvent être explicatives.

Cette hypothèse est au centre de la troisième partie.

## **TROISIEME PARTIE**

## LES MILITANTES, LEUR RAPPORT AU TRAVAIL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE DÉFINITION DES REVENDICATIONS

### Introduction

Nous n'avons exploré qu'une piste jusqu'ici, celle des conditions matérielles d'existence dans lesquelles les femmes sont prises et qui sont, selon nous, explicatives de leurs pratiques combatives même si ce lien n'est pas un simple rapport mécanique de cause à effet. Ces conditions matérielles d'existence sont aussi les conditions de lutte et d'émancipation. Pour tenter de les reconstruire, nous avons proposé de centrer l'analyse sur les rapports sociaux de sexe et la division sexuelle du travail qui produisent les classes de sexe d'abord. Cela nous a conduit à insister sur les invariants de cette forme sexuée d'organisation de la production à l'échelle de l'économie-monde. Nous avons plus particulièrement tenté de faire apparaître les intérêts qui en sont retirés, car eux seuls peuvent selon nous expliquer la « permanence » ou les « constantes »<sup>117</sup> de la division sexuelle du travail et, par conséquent, celle de l'organisation des sociétés en classes de sexe. Puis, nous avons essayé d'illustrer la tendance actuelle à la reconfiguration de cette division sexuelle du travail sous l'effet de la réorganisation internationale du travail. Ce sont alors les rapports complexes que les femmes entretiennent entre elles que nous voulions préciser.

Nous espérons avoir montré qu'il n'existe aucune raison d'évacuer, de secondariser ou de marginaliser la division sexuelle du travail pour comprendre le rapport que les femmes entretiennent au travail et à l'économie. En revanche, nous avons vu que les femmes occupaient des positions contradictoires dans les rapports sociaux de classe, Nord/Sud et de race et des positions différenciées dans la division sexuelle du travail concrète. C'est l'une des

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Par « permanence » nous voulons simplement signifier ici que le sexe est un principe d'organisation sociale dans la plupart des sociétés connues et que bien que les tâches assignées aux hommes et aux femmes varient très fortement, bien qu'une tâche typiquement féminine ici puisse se trouver être typiquement masculine ailleurs, une division sexuelle du travail se retrouve dans toutes les sociétés connues. Partout les femmes sont assignées au travail le plus dévalorisé et déqualifié, un travail faisant l'objet d'une appropriation particulière, irréductible au rapport salarial.

raisons pour lesquelles les femmes ne partagent aucunement un même rapport au travail, y compris au travail typiquement féminin dit reproductif<sup>118</sup>. Les contradictions entre femmes comme les contradictions hommes/femmes ont au contraire tendance à s'aiguiser dans un contexte de réorganisation de la production se traduisant notamment par une segmentation accrue du marché du travail et par une dualisation de l'emploi féminin. Ces constats de polarisation viennent contredire l'hypothèse selon laquelle nous assisterions à l'émergence d'une nouvelle figure féminine caractéristique de la mondialisation, (« la femme mondialisée » de la société mondialisée). Cette idée est notamment véhiculée par les institutions internationales aujourd'hui en tant que premières productrices d'un éclairage mondialiste sur le statut des femmes. Finalement, nous avons voulu montrer que le contexte de la MMF n'était pas plus celui d'une homogénéisation de la condition féminine que celui d'un affaiblissement des antagonismes de sexe.

Il s'agit plutôt d'un contexte de **recomposition des classes de sexe et des contradictions entre femmes**, recomposition dans laquelle s'inscrivent les pratiques militantes qui participent de cette dynamique et des rapports de force politique.

Avec cette troisième partie, nous déplaçons l'analyse des conditions matérielles d'existence des femmes au nom desquelles la MMF de 2000 s'est organisée, vers les militantes, leur rapport au travail et la manière dont elles ont conçu les revendications.

Avant de revenir sur le corpus revendicatif de la MMF de 2000 lui-même, nous ne pouvions faire l'économie d'une réflexion sur le travail de construction de ces revendications. Leur contenu doit trouver une partie de son explication dans l'activité militante. Cette hypothèse de travail ouvre donc une seconde série de questions :

Qui sont les organisatrices de la MMF de 2000 ? Correspondent-elles à une fraction particulière de la classe des femmes ? Laquelle ? Comment ont-elles organisé le travail

Le rapport des femmes au travail n'est pas unifiable au moins pour deux raisons. La première est que la division sexuelle du travail prend elle-même des formes très hétérogènes. Comme cela a été amplement démontré par les anthropologues : les femmes ne font pas le même travail. Ensuite la division sexuelle du travail s'imbrique à d'autres formes de division du travail dans lesquelles les femmes sont assignées à des positions qui peuvent être contradictoires. Si bien que le travail typiquement féminin est inégalement distribué entre femmes : certaines sont stérilisées de force et mises au travail industriel, d'autres sont assignées au service sexuel, d'autres à la reproduction sociale.

militant notamment le travail de définition des revendications ? Comment ont-elles procédé pour construire ces revendications ? Dans quelle mesure peut-on rapporter les orientations de la MMF aux caractéristiques sociales de ces militantes ? Dans quelle mesure le mode d'organisation du travail militant, est-il explicatif ? Dans quelle mesure a-t-il pu contrarier la construction d'un rapport collectif au travail, subversif sur le plan de la division sexuelle du travail ?

Ces questions sont donc au centre de cette partie où nous nous appuierons sur l'observation participante que nous avons réalisée au cours de la dernière année d'organisation de la MMF au sein de son secrétariat international, sur l'ensemble des procès-verbaux ainsi que sur les entretiens que nous ont accordés les militantes qui ont impulsé et coordonné la mobilisation de 2000, dont celles qui se sont auto-exclues du travail de définition des revendications et celles qui ont travaillé sur ces revendications.

## Du groupe mobilisable au groupe observé

Il s'agit donc ici de passer de la classe des femmes telle qu'elle existe à l'état de *groupe mobilisable*, non pas au groupe de femmes réellement *mobilisé* dans l'arène internationale en 2000, mais au groupe qui a travaillé à le constituer, à le rendre visible dans et par l'action collective, à le faire exister comme groupe. Nous avons insisté sur ce point<sup>119</sup>, le groupe réellement mobilisé n'est pas empiriquement saisissable encore moins observable. La MMF est une formation complexe organisée à quatre niveaux : local, national, sous-régional ou sous-continental<sup>120</sup> et international.

<sup>119</sup> Cf. Partie I: Retour sur la Marche Mondiale des Femmes de 2000.

<sup>120</sup> C'est le cas dans la région des Grands Lacs Africains, où une coalition centrée sur la question des conflits armés a été mise sur pied. C'est aussi le cas en Europe puisqu'il existe une Coordination Européenne de la MMF. Sur cette coordination européenne et son évolution depuis la mobilisation de 2000, nous renvoyons en particulier à Giraud, « Marche Mondiale des Femmes et construction d'un mouvement féministe européen (2000-2005): les enjeux européens d'actions collectives transnationales » dans Les Actes de l'Atelier « Transnationalisation des solidarités et mouvement des femmes », Université de Montréal, 27-28 avril 2006 : 112-136.

L'analyse proposée ici est donc non seulement limitée à un découpage de la MMF dans le temps puisque c'est à partir de la lutte menée face aux institutions internationales en 2000<sup>121</sup> que nous raisonnons, mais elle est aussi limitée à un segment particulier du groupe mobilisé, celui que nous avons pu observer au cours de la période d'immersion. Il concerne exclusivement l'organisation internationale de la MMF, soit une minorité de militantes. Il s'agit sans aucun doute ici de l'une des principales limites de notre recherche au regard de notre questionnement. Elle est liée à l'architecture même de la MMF, son organisation internationale ne donne pas accès aux autres formations collectives qui composent la mobilisation.

Nous l'avons dit, il s'agit d'une initiative québécoise, mais là n'est pas l'essentiel. La direction de son organisation à l'échelle internationale est restée principalement Québécoise, donc occidentale jusqu'en 2001. Ce sont des comités de travail montréalais qui ont, non seulement conçu, impulsé et coordonné la mobilisation à ce niveau, mais qui en ont également prédéfini les principales orientations ainsi que la structuration, c'est-à-dire le mode d'organisation. Si ce collectif québécois a mobilisé, réuni, consulté des militantes « d'ailleurs », s'il leur a délégué une partie du travail militant notamment le travail de « représentation de l'international » au cours du processus, c'est néanmoins lui qui a prescrit le « travail militant », distribué les tâches dont il a aussi préalablement défini le contenu et les contours. Jusqu'en 2001, ce collectif dirige donc l'organisation internationale, ce qui a très fortement structuré les rapports militants qui se sont noués à cette échelle, la forme de même que le contenu de la lutte menée en 2000. Ce contenu n'est pas le résultat d'un collectif de travail international, car le travail militant n'a de fait pas été collectivisé à cette échelle.

C'est la raison pour laquelle nous avons d'emblée défini la lutte conduite en 2000 comme une tentative occidentale d'unification ou de construction d'un collectif transnational. Cette tentative est donc située dans l'espace des contradictions notamment dans les rapports Nord/Sud et rien ne nous autorise à évacuer ce trait central pour sa compréhension. Organiser

<sup>121</sup> Sur l'organisation internationale de la MMF telle qu'elle existe aujourd'hui, nous renvoyons aux travaux de Beaulieu, en particulier à l'article suivant : Beaulieu « Social movements, social change and transnationalization : towards a feminist and anthropological framework », dans Les Actes de l'Atelier « Transnationalisation des solidarités et mouvement des femmes », Université de Montréal, 27-28 avril 2006 : 4-33. Pour une analyse militante produite à partir du Brésil, on peut se référer à Di Giovanni, « Points de vue d'une jeune féministe radicale brésilienne sur la mondialisation, le féminisme et la Marche Mondiale des Femmes », Recherches féministes, vol. 17, no 2, 2004 : 263-273

cette lutte fait partie intégrante d'un projet visant à faire exister la Marche en tant qu'entité internationale, en tant que force de mobilisation, à construire des ponts et des solidarités entre femmes. Son contenu comme sa forme sont donc le produit d'une organisation du travail militant qui consiste à former un collectif au-delà des frontières québécoises, mais qui, paradoxalement, a été conçue et organisée depuis un centre québécois qui agit comme un comité organisateur dit de « coordination ».

Aussi, la dimension internationale de la mobilisation de 2000 – sa localisation au-delà des frontières québécoises, la formation d'un Comité de Liaison International, la mise en place d'un calendrier et d'une plate-forme de lutte commune à visée internationaliste, l'identification de cibles visibles dans l'arène politique internationale – n'est pas le point de départ, mais le point d'arrivée du processus de construction de la Marche Mondiale des Femmes, du point de vue de l'activité militante.

C'est pourquoi nous proposons de remonter à la genèse du processus, au projet et à l'initiative dont il est le produit. Il s'agit d'une initiative locale, nous avons donc cherché à reconstruire la dynamique locale dans laquelle elle s'inscrit.

Cela nous semblait d'autant plus important que, nous le verrons, les initiatrices de la MMF sont très éloignées des figures les plus convoquées au sujet de « la » ou de « l'autre mondialisation » que sont les expertes de l'ONU et des ONG d'une part, les ouvrières des maquiladoras, les femmes trafiquées, ou encore celles des nouvelles classes servantes, d'autre part. Alors que les premières doivent leurs positions au fort capital militant international qu'elles ont accumulé, les organisatrices de la MMF partagent, pour la plupart d'entre elles, un sentiment d'incompétence que ce soit en matière de connaissances sur la « mondialisation économique » ou en matière de savoir-faire et d'expérience internationale. Elles feront régulièrement appel à des « expertes » extérieures. Par ailleurs, le rapport qu'elles entretiennent à « la mondialisation », terme qui finira par s'imposer pour désigner la réalité à combattre, est un rapport pour le moins « lâche ».

Leurs perceptions, leurs conditions de vie, leurs rapports au travail, au féminisme et au militantisme qui sont explicatives de la manière dont elles ont pensé et structuré la

mobilisation, prédéfini son sens et ses enjeux nous semblent d'abord liés aux positions qu'elles occupent dans la société québécoise. C'est l'hypothèse qui a commandé l'organisation de cette deuxième partie.

Nous partirons d'une question préalable, celle de la direction québécoise de la mobilisation car elle constitue très certainement l'un des principaux obstacles à la formation d'un collectif véritablement unifié dans l'arène internationale. Il est évident que cette direction se suffit à elle seule pour rendre la MMF de 2000 particulièrement sujette à la critique féministe post-colonialiste, et pourtant il nous semble que l'analyse ne peut s'arrêter là.

Pour comprendre les modalités d'organisation de la MMF, il faut comprendre le rapport que les organisatrices de la Marche entretiennent au militantisme. Ce rapport nous semble devoir être rattaché à l'histoire récente du mouvement des femmes québécois, à la relation ambivalente qu'il entretient aux autres mouvements sociaux dont le nationalisme, mais aussi et par suite à l'Etat québécois.

Nous avancerons que les organisatrices de la MMF sont des héritières de cette histoire du mouvement féministe, de ses avancées et de ses replis (chapitre III) tant sur le plan de leur rapport au travail que sur le plan de leur rapport pratique au militantisme et au féminisme (Chapitre IV). Elles partagent en effet une culture militante liée à l'histoire particulière des luttes sociales au Québec, au processus d'institutionnalisation et de construction d'un féminisme d'Etat, à la professionnalisation du militantisme au féminin qui s'en est suivi et aux tensions qui en ont découlé avec la crise de l'Etat providence.

Elles partagent aussi un statut. Ce sont des militantes professionnelles au sein du mouvement des femmes québécois, non seulement parce qu'elles vivent du militantisme, mais encore parce que leurs pratiques du militantisme sont professionnalisées et l'organisation internationale de la MMF porte les traces de ce rapport construit au féminisme. Enfin, elles partagent un rapport désenchanté à l'Etat dans un contexte de retrait et de désengagement, de reflux des luttes sociales sur tous les fronts, de *backlash* et de menaces sur les acquis, de montée de l'anti-féminisme et de la droite conservatrice et familialiste. Leurs pratiques s'inscrivent ainsi dans la dynamique de recompositions des classes de sexe et des rapports de

forces observables dans les sociétés occidentales où l'égalité formelle semble acquise, mais où la division sexuelle du travail n'a pas été ébranlée alors même que la revendication d'égalité réelle est présentée comme un enjeu du passé, au point que l'on voit apparaître des groupes masculinistes, mais aussi un militantisme féminin qui se revendique de l'après ou du post-féminisme (Lamoureux, 2006), d'une « troisième vague » laissant supposer que la deuxième vague est obsolète et que ses objectifs ont été atteints (Rojtman et Surduts, 2006).

Dans un dernier temps, nous reviendrons sur la manière dont ces militantes ont divisé le travail militant, dont le travail de définition des revendications (chapitre V).

# La direction québécoise de la MMF de 2000 : un problème préalable

« *On est parti de l'international finalement pour finir au local* » (Militante du Comité de Coordination)

Le Comité de Coordination (COCO) de la MMF est l'instance qui assure la « coordination » des actions, qui convoque les rencontres internationales dont il prévoit la composition, les ordres du jour et le déroulement, qui consulte pour prendre des décisions lorsqu'il le juge nécessaire et ce jusqu'en 2001. C'est aussi lui qui propose le principe de la délégation et de la représentation nationale ou territoriale comme mode d'organisation et plus largement un fonctionnement directement calqué sur l'expérience de la *Marche du pain et des roses*.

De fait, cette distribution du travail militant liée à l'initiative de la mobilisation a eu pour effet de concentrer le pouvoir de construction et de définition du « nous », mais aussi celui du sens de la mobilisation au niveau du Comité de Coordination. Et les militantes qui le composent l'expliquent : la MMF de 2000 n'était qu'une première étape vers la construction de solidarités transnationales. Elles ne pouvaient s'appuyer sur une sociabilité militante préexistante. Cette sociabilité, il s'agissait de l'inventer et de la créer en proposant un projet d'action concret qu'elles soient capables d'« assumer » en termes de coordination et d'organisation. Seul un projet, faisable et réaliste, d'action collective était susceptible de rassembler, selon elles.

Pour cette première étape, les militantes du COCO se sont donc auto-assignées un rôle de direction, de « leadership » qui leur semblait incontournable et qu'elles explicitent, désignent en termes de « responsabilité globale du projet», de « leadership à assumer», faute de mieux mais aussi sur le mode de l'allant de soi.

D'abord, il fallait partir de zéro, faire avec les moyens du bord, dont l'insuffisance de ressources financières qui auraient permis de fonctionner autrement :

« On ne pouvait pas former un Comité de coordination avec des représentantes des femmes des différents pays, financièrement, c'était impossible. Et personne n'avait la légitimité, et comme c'est nous au Québec qui assumions le leadership, on leur a dit qu'on créerait un Comité de coordination représentatif du mouvement québécois qui pour nous avait là une légitimité » (Militante du COCO, représentante d'un groupe autonome de femmes).

« Idéalement ça n'aurait pas dû fonctionner comme ça (...). On aurait pu libérer des femmes de chaque pays, on aurait pu les réunir dans un lieu commun, où on aurait pu travailler pendant un an. Mais je ne vois pas comment on aurait pu faire mieux qu'on l'a fait, en organisation pratique de ces affaires là. Je trouve ça très compliqué, ce n'était pas l'idéal. L'idéal ça aurait été d'avoir les moyens d'avoir un Comité de liaison international libéré au complet, quitte à être réunies ensemble pendant quelques temps, mais travailler sur chaque continent, mais avec des possibilités de se réunir fréquemment. Le Québec finalement était le seul pays, qu'on envoyait dans différentes régions du monde, pour aller voir ce qui se passait, consulter, mais on n'a pas pu avoir autant d'échanges qu'il aurait été nécessaire » (Militante du COCO, représentante syndicale).

Ensuite, il fallait « faire malgré tout», le mouvement des femmes québécois disposait d'une infrastructure militante lui permettant d'assumer cette tâche de coordination :

« On avait la possibilité de le faire, et j'étais contente. Dire on invite le monde, on propose quelque chose, on travaille ensemble. Après ça on va voir comment on va essayer de composer avec ça. Mais il faut que tu commences quelque part. Et tu es une nord américaine, qu'est-ce que tu veux ? Faut que tu l'assumes. Je suis un peu comme ça. Après ça quand on va travailler avec des femmes du Sud, les femmes de partout, Nord Sud, on va s'ajuster, on va travailler ensemble. Je me dis que je vais faire mon possible, essayer de comprendre les enjeux, et de fonctionner le plus correctement possible là -dedans, mais je suis une nord-américaine » (Militante du comité « Action-Education »).

« C'était bien clair pour les Québécoises, en tout cas pour les organisatrices. Je pense qu'on avait un certain leadership à assumer dans la première phase de la Marche (Militante du COCO, représentante d'un groupe autonome de femmes).

Mais cette justification ne vaut que pour la première phase de la MMF qui prend fin avec la rencontre de bilan (octobre 2001). Les discours recueillis sur l'organisation concrète font en effet apparaître une vision en termes d'étapes à réaliser.

« Au Québec nous n'avons plus de légitimité de coordonner, on s'est fait hara-kiri comme Comité de coordination et je crois que c'était tout à fait légitime » (Militante du COCO, représentante d'une organisation de coopération internationale).

« La mission du Comité de coordination était de voir à la préparation de la Marche Mondiale des Femmes. On avait tout à faire, le plus vite possible. Quand en 2001, on a dit faut que la marche continue, l'objectif il y a une marche, mais après faut que ça continue. La marche, on ne sait pas quelle orientation elle va prendre. Là on a commencé déjà au Comité de coordination à se le dire, on n'en parlait pas beaucoup parce que on était prises dans le très concret de la marche de l'an 2000. mais là il va falloir penser à avoir quelque chose qui va se mettre en place, qui va être vraiment la représentation des femmes d'ailleurs » (Militante du COCO, représentante d'un groupe autonome de femmes).

Après la mobilisation de 2000, le réseau existe et la logique de sa direction québécoise ne tient plus. Elle n'est plus légitime aux yeux mêmes des « coordonnatrices » qui ne sont plus prises dans l'urgence de l'action à organiser. Il s'agit alors de pérenniser le réseau qui s'est constitué. Cela suppose de revoir les structures, en particulier la composition du Comité de Coordination. Celui-ci doit désormais « refléter » la réalité de la MMF au niveau international. Ainsi, si la légitimité de la coordination québécoise est réellement mise en cause, en revanche la nécessité de créer un comité de coordination qui reprenne le rôle de « leadership » assumé par le COCO jusque là semble aller de soi. Il en est de même en ce qui concerne le principe de la représentation et de la délégation, comme celui de l'existence d'un leadership, ceux-ci ne sont pas questionnés.

« Petit à petit il va falloir qu'on se retire, parce que on est quand même des québécoises, et c'est une marche mondiale, alors il faut que le leadership soit partagé, il faut décentraliser, autrement ça pourra pas durer » (Militante du COCO, représentante d'un groupe autonome de femmes).

« La Marche Mondiale des Femmes, c'était une action. On veut poursuivre comme action autonome des mouvements féministes du monde avec des femmes de la base. Mais quelle est la meilleure structure pour tenir compte de ce qu'on est, qui est une action collective, avec un centre, une plateforme de revendication. Notre originalité c'est d'être un mouvement d'action, il y a d'autres réseaux internationaux qui existent,

mais nous, ça nous prend une coordination et ce sera le défi. On peut tirer des acquis de certaines structures qu'on a mis sur pied. On le faisait à partir d'un pays. Est-ce qu'on pourrait continuer à le faire à partir d'un pays mais le passer d'un pays à un autre? Ca fait partie des propositions. Peut-être c'est ce qu'il y a de plus réaliste compte tenu qu'une structure internationale qui se réunirait régulièrement, je ne crois pas que nous allons avoir le financement pour ça. Il y a une différence entre ce qu'on voudrait dans l'idéal, et dans la réalité concrète ce qui est possible » (Militante du COCO, représentante d'un groupe autonome de femmes).

Par ailleurs, ce n'est qu'au fil des discussions sur les suites de la Marche mondiale que la question de la légitimité du Comité de coordination québécois est formellement soulevée et discutée en son sein. Jusque là, l'importance de mener le projet à son terme, semble suffire à reporter le débat et à justifier que le COCO prenne les décisions, y compris « les décisions d'orientation politique de la Marche ».

« Quand on est dans l'action, ce qui est important c'est que l'action se fasse. Après ça on va s'asseoir et on va régler nos comptes » (Militante du comité Action-Education).

Ces décisions, il les prend en « essayant de consulter le Comité de liaison international qui lui essayait de consulter les Coordinations Nationales » suivant un principe de délégation pyramidal et de centralisme démocratique qui s'est avéré inopérant, faute de temps, faute de moyens....

« On se disait que ce n'était pas vrai que seules des femmes du Québec allaient décider, qui vont être porteur du projet, là a été mis sur pied l'idée d'avoir un Comité de liaison international. On avait fait une proposition de représentativité lors de la première rencontre internationale, proposition qui a été modifiée par les femmes présentes, en disant non il faudrait mettre plus de femmes là et moins là, et découper l'Afrique autrement ...ça a donné lieu à la naissance du Comité de liaison international. Mais ce comité n'a pas vraiment joué le rôle qui lui était destiné pour toutes sortes de raisons, entre autres faute de moyens dans certains cas. Et ça prend du temps avant que ça se rode, et que ce soit vraiment fonctionnel. Et les coordinations nationales sont nées d'elles-mêmes, c'était clair que et l'équipe de travail et la coordination mondiale disaient on peut pas se mettre à écrire à tout le monde à grandeur de la planète à chaque fois, il faut qu'il y ait une espèce de pyramide qui fasse en sorte, que nous on écrit au Comité de liaison international, et que lui va écrire à quelqu'un au niveau national, et eux vont s'écrire entre eux. C'est un peu de là qu'est née l'idée d'une coordination nationale » (Militante du COCO et du comité « actionéducation », représentante d'un groupe autonome de femmes).

« Pour moi le Comité de coordination est soumis au Comité de liaison international en principe. Dans les faits, le Comité de liaison international existait juste de manière virtuelle, dans la mesure où les femmes ne peuvent se réunir, elles l'ont fait une fois, un comité ne peut pas fonctionner comme ça ... il peut juste rester consultatif. Je pense qu'elles ne faisaient même pas de conférence téléphonique une fois par mois. L'équipe qui dirigeait pour moi c'est vraiment le Comité de coordination. Et c'était que des femmes du Québec, qui pouvaient venir d'ailleurs à l'origine, mais qui étaient du Québec » (Militante du COCO, représentante d'une organisation syndicale).

...mais aussi faute de légitimité, comme l'explique l'une des déléguées internationales :

« (...) quand moi j'ai été élue, mais je me souviens plus comment ça s'est passé (rires), pour représenter la région des Caraïbes, des Caraïbes Francophones, il y a eu quand même certains débats : « est-ce que l'on peut parler de la Caraïbe Francophone, ou bien de la Caraïbe créolophone dans la mesure où, tous les pays qui sont de la Caraïbe, qui parlent français ce sont aussi des pays créolophones et donc comment on peut faire ça, et. ». Mais, ce qu'en fait j'ai trouvé très... En fait c'était très difficile parce qu'on se disait que on va créer des mouvements, en fait des structures régionales, mais en fait en même temps, je ne sais pas si implicitement on... on questionnait la légitimité de cette mesure là. Parce que en fait le grand problème c'est que au niveau international ou bien, au niveau mondial, quand il y a des communications, des informations pour pouvoir envoyer aux femmes, au niveau national, elles répondaient. Et quand il s'agit de faire une communication au niveau régional, et là moi je... j'avoue, j'avais beaucoup de problèmes par exemple pour contacter les filles que ce soit de la Martinique ou bien de la Guadeloupe j'avais du mal parce qu'elles ne me répondaient pas alors que, en fait, quand il s'agissait d'une consultation qui venait de Montréal, et bien ça allait plus vite quoi. Donc, moi je me dis est-ce que ces femmes là en fait mettaient en question tu vois la légitimité d'une déléguée, de la déléguée qui est supposée être une déléguée au niveau régional. Est-ce que ces femmes là n'ont pas participé directement au processus d'élection. Ca, en fait, c'est toujours en fait des questionnements moi que j'ai ». (Militante d'un groupe autonome de femmes, déléguée de la MMF pour la région Caraïbe).

Si bien que dans la réalité, le Comité de coordination détient le pouvoir politique ne serait-ce que parce qu'il prévoit le contenu et les modalités des consultations et des discussions, soit le système de propositions dont dépendent les prises de décision, y compris pour les rencontres internationales qui constituent les seuls espaces-temps d'échange et de discussion et qui en plus d'être rares sont « trop courts ». En dehors de ces moments, les consultations donnent lieu à très peu de retour.

« Dans les faits, c'est le Comité de coordination qui avait un pouvoir politique. Parce que il faut regarder qui était dans le Comité de coordination, et c'était les membres de presque tous les comités importants de la marche. .... Tu regardes toutes les filles qui ont été prises pour les comités pour la campagne d'éducation populaire pour

l'organisation des événements de NY, pour la stratégie, elles étaient pour la plupart sur le Comité de coordination. Les filles les plus actives, qui avaient écrit les textes, fait toutes les choses, avec le secrétariat de la marche, se retrouvaient au Comité de coordination. C'était l'instrument le plus important au point de vue orientation politique pour la marche. » (Militante du COCO et du comité stratégie, présente en tant que « travailleuse autonome »).

« Soyons honnêtes, on avait plus d'impact que les autres femmes d'ailleurs, sur les décisions dans la mesure où on avait écrit les documents, on les avait réfléchis, mais en même temps on ne voulait pas, pas juste donner l'impression, mais vraiment pas le faire, de vouloir défendre à toute force nos points de vue, on a dit on a écrit des affaires, on a essayé d'y réfléchir en tenant compte des points de vue de tout le monde qui arrivait quand ils voulaient bien nous envoyer des idées ... » (Militante du COCO et du comité stratégie, représentante d'une Organisation de Coopération Internationale).

« Le Comité de coordination a toujours délégué pas mal de choses à des comités *ad hoc* pour l'organisation de ces rencontres là ou de ces événements là, mais en même temps il y avait toujours un suivi par le Comité de coordination et c'était toujours lui qui enlignait les choses » (Militante du COCO et du comité stratégie, représentante d'une Organisation syndicale).

Au regard de cette structure organisationnelle, le cas de la Marche Mondiale des Femmes semble a priori très éloigné du modèle dit « anti-hiérarchique », « décentralisé », « horizontal » et fondé sur le refus de la remise de soi à un porte-parole autorisé qui ferait la nouveauté du militantisme alter-mondialiste, celle des pratiques observées dans les Forums Sociaux Mondiaux par Agrikoliansky (2005), en particulier.

« Toujours concernant les formes d'action, la nouveauté se situe moins au niveau de la créativité artistique - on trouvait des choses assez proches dans les années 70 - qu'au niveau des formes de coordination extrêmement souples que constituent justement les forums sociaux. Ce sont des structures dans lesquelles il n'y a pas vraiment de logiques d'appartenances, il n'y a pas de frontières, on n'est pas "à l'intérieur" ou "à l'extérieur", il n'y a pas de cartes d'adhésion, ni pour les militants et ni pour les organisations, il suffit simplement de signer une déclaration vague et qui ne fait pas vraiment débat. Donc pas de frontières, des logiques d'organisation horizontales avec peu de phénomènes d'institutionnalisation, peu de logiques oligarchiques, des prises de décisions au consensus. Ca ne veut pas dire qu'on est dans un monde irénique de la pure démocratie! Ca pose d'autres problèmes, ça provoque des conflits, des tensions, il y a aussi des gagnants et des perdants, mais c'est une autre manière de fonctionner. Il y a une véritable logique d'inclusivité et d'extension maximale du réseau. La nouveauté par rapport aux années 70 ou 80, c'est donc cette nébuleuse très hétérogène

et très souple permettant d'agréger des causes très diverses, sans proposer de métacadre d'analyse - comme le marxisme dans les années 70 - qui intégrerait les luttes et les hiérarchiserait dans quelque chose de supérieur. Au contraire, là on est face à de l'agrégation, de la mosaïque, il n'y a pas un discours ou une idéologie plus formalisée qui intégrerait l'ensemble pour lui donner du sens » (Agrikoliansky, 2005).

Le fonctionnement pyramidal de la Marche Mondiale des Femmes reposant sur des relations d'adhésion, de délégation, de représentation et de consultation la rapprocherait au contraire « du militantisme à l'ancienne », si l'on suit cette catégorisation qui oppose l'ancien au nouveau, qui associe généralement le premier au monde ouvrier et qui tend à le disqualifier, sinon à le stigmatiser sous les notions de « bureaucratie », de « centralisme » et de « dogmatisme », voire de « stalinisme » auxquelles sont opposées celles de « pluralité », d' « inclusion dans la diversité », de « souplesse », de « décentralisation », « d'horizontalité », de « démocratie directe », de « collectifs d'individus » censées décrire les nouvelles formes de militantisme. Selon Polliak (2005 : 3) cette opposition que l'on trouve dans les discours de célébration de « la nouveauté » participe davantage d'une « entreprise de disqualification des formes d'engagement plus anciennes, qui induit, sans qu'on y prenne garde, une disqualification du monde ouvrier et de ses représentations du collectif » qu'elle ne contribue à l'explication des pratiques militantes, qu'il s'agisse « des anciennes » ou « des nouvelles ». Elle nous invite tout particulièrement à questionner l'évidence avec laquelle le refus « de la remise de soi » et l'affirmation des principes de la libre volonté et du libre choix individuel d'un individu-sujet qui vont « dans le sens du vent au lieu de le combattre », se sont imposés dans les discours et pratiques d'un « nouveau militantisme ».

« Il ne s'agit pas ici de réfuter la nécessité de réfléchir à la place de l'individu dans la structure sociale, de ses marges de manœuvre par rapport aux contraintes, des conditions sociales de possibilité de quelque chose comme « la liberté », mais simplement de relever le ton de l'évidence, c'est-à-dire aussi ce qu'on peut appeler une imposition de problématique : ceux qui ne souscrivent pas d'emblée à ces évidences, sont évidemment des fossiles staliniens, qui, en mettant les choses au mieux, s'ignorent comme tels » (Polliak, 2005 : 3).

Si nous évoquons cette discussion ici, c'est pour mieux expliciter notre démarche et la manière dont nous aborderons la question du mode d'organisation de la MMF dans le chapitre V. S'il est une chose que le contenu normatif de cette catégorisation qui oppose « militantisme à l'ancienne » et « nouvelles pratiques militantes » montre bien, c'est la difficulté bien réelle

qu'il y a à décrire des formes d'organisation sans risquer de les disqualifier, d'oublier ce qu'elles doivent aux rapports de force concrets, ou au contraire de les légitimer en ne questionnant que les contraintes structurelles et extérieures qui peuvent peser sur les dominé-e-s. Ce deuxième risque en accompagne un autre, celui d'idéaliser les organisations et de masquer les rapports de pouvoir qui peuvent s'y déployer.

Le risque d'idéalisation, de produire une vision enchantée nous semble particulièrement manifeste dans la lecture de l'altermondialisme qui l'associe à une « nouvelle forme de militantisme », sans que cette référence à la nouveauté ne repose sur une analyse de la division réelle du travail militant.

Or, l'invocation rhétorique d'un mode d'organisation décentralisé, les appels à la démocratie directe ou à l'autogestion ne sauraient être confondus avec la réalité des pratiques. En effet, le « capital militant » dont le temps libre continue de constituer une ressource pour l'engagement militant mais aussi pour l'accaparement des tâches militantes les plus qualifiées, y compris dans les organisations les plus libertaires qui se revendiquent d'un autre militantisme<sup>122</sup>. Mauger (2005), s'appuyant sur l'enquête comparative menée par Pagis portant sur deux configurations locales de mobilisations de militants d'ATTAC, de la Confédération Paysanne et d'inorganisés, pour la préparation de deux procès consécutifs à des fauchages d'OGM, met en évidence les ressources sur lesquelles repose le répertoire des « nouvelles pratiques militantes ».

« Ces formes contemporaines de militantisme peuvent être décrites en fonction de cinq critères. Le premier oppose classiquement « la théorie » à « la pratique » : la nouveauté est sans doute ici le *revival* de « l'éducation populaire » (ATTAC se définit comme « un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action »). Le deuxième oppose, non moins traditionnellement, « violence » et « non- violence » (ou actions « légales » et actions « illégales ») : l'innovation réside ici dans l'importance accordée à « la désobéissance civile » (dont relèvent les fauchages d'O.G.M.). Le troisième concerne les formes d'organisation : il oppose l'organisation « verticale », « pyramidale », traditionnelle (associée à la délégation et à « la remise de soi ») à des formes d'organisation « horizontales » (associées à la « démocratie directe »). Le quatrième critère concerne les rapports entretenus avec le champ politique : à une

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> Pour des analyses de cet autre militantisme repéré dans la mouvance altermondialiste, nous renvoyons en particulier à Durand, « Le mouvement altermondialiste: de nouvelles pratiques organisationnelles pour l'émancipation », *Mouvements*, N°42 novembre-décembre 2005 : 103-114 ; Dupy-Déry, « Manifestations altermondialisation et "groupes d'affinité". Anarchisme et psychologie des foules rationnelles » Colloque du GERMM, « Les mobilisations altermondialistes », 3-5 décembre 2003.

conception « citoyenne » d'interpellation des élus s'oppose, pour les partisans de « l'autonomie du mouvement social », le refus de toute « récupération » par les partis politiques. Le cinquième et dernier critère, homologue du précédent, concerne les rapports entretenus avec les médias : aux partisans d'une utilisation stratégique plus ou moins contrôlée s'opposent les adeptes d'une presse alternative qui refusent toute forme de « collaboration ». Ce répertoire des pratiques militantes peut être rapporté aux ressources qu'elles supposent : capital culturel (elles utilisent « la force des mots », « la force des idées vraies ») et temps libre (condition sine qua non de l'usage militant du capital culturel) » (Mauger, 2005 : 12).

L'adoption de ce type de répertoire pourrait ainsi contribuer à expliquer l'absence notable des classes populaires dans la contestation alter-mondialiste dans la mesure où la rhétorique de la rupture avec les formes d'organisation hiérarchique ne résoud pas le problème de la distribution du temps libre, de l'accès à la libre circulation dans l'espace international, et de la division du travail militant. « Ce sont elles qui ont pris de plein fouet la précarisation de la société salariale et l'effondrement des formes traditionnelles d'encadrement politique » (Jallon et al., 2003 : 8).

Cette mise en doute ne vient cependant nullement annuler le réel problème soulevé par l'organisation de la MMF. Son organisation centralisée suffit à la rendre particulièrement sujette à la critique internationaliste, cela à juste titre. Cette propension se redouble du fait de sa prétention à représenter la diversité de sa «base» et à revendiquer en son nom alors même que la connaissance que l'organisation internationale possède de sa propre « base » est médiée par « des déléguées » au sujet desquelles les organisatrices québécoises comme les autres déléguées ne savent quasiment rien si ce n'est qu'elles ont toutes les chances de ne pas être représentatives des femmes les plus dominées et d'être au contraire très proche de l'élite militante des ONG sinon des appareils gouvernementaux.

« Le Comité de liaison international aurait pu prendre la place du Comité de coordination et dire c'est nous qui décidons. Ils n'ont pas pris leur place. Peut-être que c'est parce que les déléguées n'ont pas été bien choisies. Mais ça, la façon dont ça s'est fait, premièrement tous les pays n'étaient pas présents à la première rencontre internationale quand le Comité de liaison international s'est créé. Il en manquait beaucoup. Ils ont choisi parmi les femmes présentes, en gros, il y a quelques exceptions. Donc est-ce que c'était nécessairement les meilleures personnes à chaque fois pour diffuser dans leur région, prendre le pouls et tout ça. Est-ce que c'étaient des femmes qui voyaient l'Ensemble du projet et se disait nous autres on va contrôler la situation. Je ne suis pas sûre » (Militante du COCO).

« (...) à la Marche, c'était pas toujours à mon avis des femmes qui étaient impliquées totalement dans leur pays dans un mouvement social. Donc c'était des femmes qui ont plusieurs chapeaux. Donc tantôt, quand il s'agit d'un mouvement en fait au niveau mondial, quand il s'agit d'une initiative de la société civile ou des mouvements sociaux, des O.N.G., elles représentent les mouvements sociaux de leur pays, et quand il s'agit d'une action gouvernementale étatique, elles représentent leur gouvernement ou leur état. Donc ce qui fait que ça a donné ce que ça a donné. Donc parce que justement heu, je ne sais pas s'il s'agit d'un problème économique, et que les femmes sont tantôt, tu peux les voir dans un mouvement, à l'intérieur de ce mouvement, et elles se disent aussi être professionnelles sur la question des femmes, en tant que professionnelles. Elles disent qu'elles peuvent gagner leur vie, et quand il y a une présentation à faire, elles ont été par exemple sollicitées par leur gouvernement et là, par exemple quand elles vont aux Nations Unies elles représentent leur gouvernement, forcément, même s'il s'agit d'une consultante. Et tu sais pas si c'est, je vais, je sais pas si c'est bien ou si c'est mauvais hein je ne juge pas, hein, je porte aucun jugement. Mais en fait, ça c'est une réalité qu'il ne faut pas nier. Il y a aussi des femmes en fait, qui carrément représentent leur gouvernement donc, tu vois, donc et à ce moment là s'il s'agit d'un gouvernement réactionnaire etc. Pour certaines c'est le cas. (...) donc ces femmes là, justement, elles étaient là pour faire respecter ces réserves (celles de leurs gouvernements) au sein d'une initiative qui est un mouvement social. Alors là, moi je me demandais où je me trouvais parce que je me dis, mais attends au niveau de l'ONU tu avais levé le débat, tu avais par exemple tout ce qui est, tout ce qui est, dès qu'on parlait de pauvreté etc. sur le chapitre pauvreté de la plate forme d'action de Beijing, et bien on pouvait toujours compter sur les pays Africains par exemple, et dès qu'on parle d'avortement etc. il n'en est pas question, du lesbianisme, n'en parlons pas et, je me, je me retrouve avec, si tu veux, la même configuration au niveau de la Marche. Alors là, ça m'a interpellée, je me dis mais c'est pas possible, il doit y avoir quelque chose qui cloche, est-ce que c'est pas les mêmes femmes, est-ce que ces femmes là ne représentent pas leur gouvernement, est-ce que, est-ce qu'elles représentent le mouvement social de leur pays, parce que en général, les, les revendications des mouvements sociaux vont au delà, en fait, des gouvernements. C'est pour ça qu'on a des revendications, et c'est pour ça aussi que les gouvernements ne, ne satisfont pas les revendications, heu. des mouvements sociaux, donc là j'ai vite compris, quoi, ce qui se passait, et bon j'ai pas pu tout vérifier, je peux pas parler dans un sens général et je pense que c'est aussi une explication au clivage qu'on a dû vivre entre les associations du Sud et les associations du Nord quoi. Et c'est vrai moi, je l'ai dit que, il y a pas de, il y a pas peut-être le problème aussi c'est le problème du, du féminisme en tant que, qu'idéologie, en tant que, que mode de pensée et, et que il y a beaucoup de femmes qui, qui, qui vraiment n'ont rien à foutre avec le féminisme, donc que ce soit des femmes pour la plupart qui se sont regroupées, entre elles pour pouvoir gérer un petit projet de développement. Donc elles sont là, elles se regroupent autour d'un petit projet de développement dans leur localité etc., donc elles ne se posent pas le problème de rapports sociaux de sexe, ça n'a jamais été si tu veux, une préoccupation, pour elles. Donc, et là elles arrivent dans une structure où on parle de ça, ça les intéressent pas du tout » (Militante d'un groupe autonome de femmes, déléguée de la MMF pour la région Caraïbes).

Par ailleurs, comme j'essaierai de le montrer les modalités concrètes d'organisation de la MMF n'ont pas permis de créer un espace d'apprentissage collectif ni même un mouvement international véritablement unifié. Au-delà il me semble que les rapports de pouvoir entre femmes ont trouvé matière à se reconfigurer dans et par une organisation du travail militant qui a reproduit les principes organisateurs de la division sexuelle du travail.

Pourtant, à l'interne, tout s'est passé comme s'il ne pouvait en être autrement et comme si la perspective d'une mobilisation concrète prédominait sur les nombreuses contradictions liées au mode d'organisation. En effet, si les revendications ont fait l'objet de véritables conflits et de divisions, en revanche, les pratiques organisationnelles n'ont jamais suscité de menaces de retrait de l'organisation. Aucune des déléguées internationales n'a jamais contesté l'organisation même des rencontres internationales.

Or, les militantes qui ont participé à l'organisation internationale de la MMF ne sont ni aveugles, ni insensibles aux rapports de pouvoir et aux contradictions dans lesquelles sont prises leurs pratiques.

C'est pour toutes ces raisons qu'il était pour nous essentiel de situer les organisatrices de la MMF, de tenter de comprendre le rapport pragmatique au militantisme qui a commandé leurs pratiques et qui a été porteur d'importants effets de division du travail. Ce rapport pratique au militantisme pourrait contribuer à expliquer, le cas échéant, qu'elles ne se reconnaissent pas dans les pratiques militantes qu'elles observent dans les Forums Sociaux Mondiaux notamment où semble prédominer un mode de participation plus ou moins informel supposé permettre l'expression de la parole « libre » de tous les citoyens sans objectifs de prise de positions collectives 123. Il faut dire qu'elles y feront suffisamment l'expérience de la relégation et de la ghettoïsation au rang de représentantes de la diversité en tant que féministes.

<sup>123</sup> Ce fonctionnement du FSM fait d'ailleurs plus largement débat, voir en particulier C. Aguiton, M. Benasayag, B; Cassen, N. Demond, G. Massiah, P. Merlant, B; Rebelle, P. Viveret, G. Wasserman et C. Whitaker, Où va le mouvement altermondialisation?... et autres questions pur comprendre son histoire, ses débats, ses stratégies, ses divergences, Paris, La Découverte, 2003; C. Bonfiglioli et S. Budgen, La planète altermondialiste, Paris, Textuel, La discorde, 2006. Nous renvoyons également au colloque organisé par l'AFSP, « Les mobilisations altermondialistes »: http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/groupe/germm/progcoll031203.html

Cette expérience s'accompagne pour quelques-unes d'une réelle méfiance vis-à-vis de cette nouvelle forme de militantisme qu'elles associent au FSM ou plutôt à sa direction et dont elles contestent le caractère supposément inclusif et non dirigé. Les pratiques du FSM qu'elles décrivent comme des pratiques d'intellectuels leur semblent déconnectées de la réalité et de tout projet pratique politique concret (*Cf.* Encadré : Une perception du FSM).

#### Une perception du FSM

« J'étais prête à faire un drame et à menacer de se retirer s'ils n'arrêtaient pas de niaiser, et de faire des réunions aussi insipides...c'est une pure perte de temps, parce que au nom de ... je n'ai jamais vu autant de monde se complaire dans des affaires, il y a des critiques d'une fois à l'autre, mais ça ne change jamais. On recommence des débats ou des façons de faire, on se fait dire qu'on veut tellement pas que personne ne contrôle la réunion, parce que en plus il y a une frange de la gang qui est au Conseil international et qui est fortement convaincue que il y a un complot de la 4 eme internationale pour s'approprier l'ensemble du mouvement anti-mondialisation, que la réaction qu'ils ont décidé d'avoir c'est que les réunions sont toujours ouvertes, c'est comme si tu n'avais pas le droit de donner d'orientation. Tout ce que tu fais c'est de mettre un sujet sur la table, et là tu as des dizaines et des dizaines de personnes qui prennent la parole, jamais personne ne fait de synthèse sur le champ, ou dit à quelqu'un là je pense qu'on en a déjà parlé...ce sont d'interminables prises de parole. À un moment, tu te dis on a fait le tour, c'est jamais clair l'objectif de la discussion. Et tu te rends compte que tout à coup, quelqu'un a amené quelque chose et c'est ça qui va être discuté. Mais certaines personnes du comité brésilien qui gardent sous couvert de justement on est open, il faut que tout le monde s'exprime, dans la vraie vie ça fait que c'est ce comité qui garde tout le contrôle. Et de l'autre coté tu as du monde qui effectivement veulent structurer ça comme si c'était le conseil international de la 4ême internationale. Qui veulent quelque chose de très rigide, avec une représentation bien stricte, une adhésion à la fameuse Charte de principe, mais certains mettraient carrément sur place une police de la Charte, des principes qui vérifient si chaque forum social, régional, local respecte en tous points ce qu'ils font. C'est l'antithèse de ce que le forum se veut.

(...)
On a eu droit à trois présentations, une sur la paix d'un italien, le gars du mouvement des sans terres du Brésil, et le gars des États Unis. Ce sont des affaires que tout le monde sait, tu n'as pas vraiment le temps de rentrer, comme l'objectif n'est pas clair, ça sert à quoi cette étape si on fait rien avec. On ne s'en va pas là pour assister à des conférences. D'autant plus qu'il manque bien du stock, entre autres les réalités des femmes. Tu passes une demie journée là-dessus, en après midi, on part sur une analyse de la synthèse du matin... ça sert à quoi la synthèse du matin, oui ça va mal dans le monde, effectivement

(...)
J'étais tellement fâchée, Et à la toute fin, ils se remettent à faire la synthèse de la synthèse... donc je suis intervenue, en disant je suis très frustrée et je sais que je ne suis pas la seule de la façon dont nous avons travaillé cette semaine. ... Moi j'aurais envie que ma présence soit efficace. (...). C'est intéressant d'avoir juste comme un lieu où tous ceux qui ont quelque chose à dire par rapport ou contre la mondialisation néo-libérale peuvent venir. Mais c'est clair que tu peux pas continuer année après année d'aller à cet événement avec juste comme objectif de rencontrer du monde comme ça, tu as aussi envie de faire des alliances et de les voir se concrétiser dans différentes choses aussi que .... on se donne un agenda commun, ou à tout le moins, on partage nos agendas. (...) On n'est pas là pour regarder les fleurs pousser, mais parce que on veut avancer des affaires » (Militante du COCO, représentante de la MMF au comité organisateur du FSM).

L'extrait d'entretien présenté ci-dessus est particulièrement significatif du rapport pratique au militantisme prenant appui sur le principe du réalisme et de l'efficacité qui a été mis en œuvre dans l'organisation de la MMF. Cette conception, qui s'est traduite par une organisation centralisée et hiérarchique fondée sur le mécanisme de la délégation, un mécanisme adopté « faute de mieux », mais aussi sur le mode de l'allant de soi, nous semble étroitement liée au rapport particulier qu'elles entretiennent au militantisme. Ce sont des militantes professionnalisées au sein du mouvement des femmes québécois, c'est-à-dire des femmes qui

ont un rapport professionnalisé au militantisme. Nous voudrions éclairer ce rapport, la manière dont il s'est construit, les positions objectivement occupées auxquelles il renvoie, avant de revenir sur la question de la division du travail militant.

# Chapitre III - Retour sur l'histoire récente du mouvement féministe Québécois

Les coordonnatrices de la MMF sont d'abord des héritières du mouvement féministe québécois dit « de la deuxième vague ». Leurs conditions de vie, leur rapport au travail mais aussi leurs dispositions militantes, la manière dont elles se positionnent dans l'espace social, leur rapport pratique au militantisme doivent être rapportés à cette histoire faite d'institutionnalisation, de recomposition, d'avancées, de reflux, de récupération et de résistances. C'est la raison d'être de chapitre. Il vise à rendre compte de manière schématique des recompositions du mouvement des femmes québécois depuis la formation de sa deuxième vague dans les années 1960 vers l'institutionnalisation et la professionnalisation d'une partie de ce mouvement au cours des années 1980 qui ont conduit à sa déradicalisation et à sa segmentation mais aussi au déploiement d'un maillage organisationnel qui au début des années 1990 constitue une base solide et pérenne pour l'organisation d'actions collectives. Ce retour historique n'a pas vocation à restituer la complexité de la dynamique des luttes au Québec, ni même la richesse des tendances qui ont composé le mouvement féministe. Il s'agit plutôt de faire émerger des périodes et les grandes tendances qui font partie de la mémoire collective, qui nous semblent explicatives de la socialisation des organisatrices de la MMF et de la conjoncture des années 1990 tant sur le plan organisationnel que sur le plan des orientations politiques. Ce chapitre est découpé en quatre temps. Nous partirons de la révolution tranquille, berceau du féminisme des années 1960 et 1970 (3.1). Nous montrerons ensuite que le mouvement se trouve d'emblée traversé par une tension entre deux pôles : l'un radical, l'autre plutôt réformiste (3.2). Puis, nous insisterons sur les effets produits par l'institutionnalisation du mouvement, sur sa segmentation en particulier (3.3). Enfin nous verrons comment le mouvement résiste à sa déstructuration et se recompose au fil des 1980 et 1990 (3.4).

## 3.1 - La Révolution tranquille

« À la fin des années 1950, le Québec quitte la période duplessiste marquée par le conservatisme et le repli sur soi et s'engage à moderniser ses assises. De société rurale, catholique et axée sur la famille, le Québec devient, en quelques années à peine, une société marquée au sceau du capitalisme avancé et du patriarcat public (Gagnon, 1989). Ses structures et ses institutions socio-politiques, idéologiques et économiques passent des mains d'une Église toute-puissante à celles d'un État tout aussi puissant. Ce nouvel État lance un programme ambitieux de mise à la page à la mesure de l'énorme retard à rattraper. Il crée un système d'éducation, de santé et de services sociaux libres, gratuits et accessibles sur tout le territoire de la province (réseaux des CEGEP, de l'U.Q;, des CH, CA, CLSC, CSS). Le développement de ces nouvelles institutions appelle des ressources humaines importantes et permet l'embauche massive de jeunes universitaires dont une partie sont maintenant des femmes (Lesemann, 1981). Cette période de mutations profondes — communément appelée la Révolution tranquille — ébranle les fondements mêmes de la société. Les institutions de base comme le mariage et la famille perdent leur caractère monolithique pour devenir de plus en plus éclatées (Dandurand, 1989). Les valeurs, modèles et prescriptions sociales définissant les comportements et les rôles des différents acteurs sociaux se transforment profondément. Pour de nombreuses femmes du Québec, ces transformations signifient, entre autres, un passage rapide du statut de ménagères, mères de plusieurs enfants, peu instruites et vivant sous le joug moral du curé, à celui d'employées dans le secteur des services publics, dépendantes des politiques de l'État, diplômées et mères de peu ou pas d'enfants (Laurin-Frenette, 1981) » (Bourgon et Corbeil, 1990: 209-210).

Il faut remonter à la période de la révolution tranquille (les années 60), période de formation du mouvement féministe au Québec pour comprendre les liens historiques et mouvants qui ont uni ce mouvement au projet nationaliste et par suite aux institutions québécoises (Lamoureux, 1992; Janeson, 2006). Cette période correspond à la modernisation rapide de l'Etat québécois, sur fond de rupture avec l'Eglise et de déploiement des luttes sociales sur différents fronts. Ce processus de modernisation/ décléricalisation des institutions (éducatives notamment) et de la société québécoise vient profondément réorganiser les rapports sociaux et modifier la structure des opportunités politiques au niveau de la province de Québec.

Burnonville (1992) insiste sur quatre « éléments spécifiques à la société québécoise » qui avant la révolution tranquille structurent et verrouillent le rapport de forces capital/travail, les luttes ouvrières ainsi que les rapport sociaux de sexe et le rapport des femmes au travail domestique et salarié :

« En premier lieu le contrôle qu'exerce l'église catholique à tous les niveaux de l'organisation sociale tant sur la vie privée que sur les luttes ouvrières. Ce contrôle n'est plus à démontrer; ce qui est significatif c'est que l'emprise qu'exerce l'église sur les femmes est basée sur une vision très conservatrice de leur rôle dans la société : elles sont vues comme les reines du foyer, les mères de tous les enfants que Dieu

voudra bien leur envoyer et les gardiennes des valeurs morales. L'influence de l'église freine l'insertion des femmes dans le champ du travail salarié et leur participation aux luttes ouvrières. En second lieu, il faut parler du nationalisme Québécois qui fait partie du débat social et provoque souvent des divisions au sein du mouvement syndical. Ces divisions peuvent survenir à la suite de conflits idéologiques quant à l'avenir du peuple canadien français mais aussi en réaction aux attitudes anti-francophones de nombreux anglophones au sein du mouvement lui-même. Le troisième élément important est typique de l'Amérique du Nord mais certainement aussi important au Québec - l'anticommunisme de l'église catholique aidant - c'est la faiblesse des partis radicaux, communistes ou socialistes dont le programme est de défendre les intérêts de la classe ouvrière et de diffuser des idéologies progressistes voire révolutionnaires. Le dernier élément est directement relié aux trois autres : c'est la spécificité de la structure syndicale québécoise (...) On retrouve dans le mouvement syndical québécois, l'influence de la domination américaine, celle de l'église, celle du mouvement pan-canadien » (Burnonville, 1992 : 124-125).

Jusque dans les années 1960, le travail des femmes, surtout celui des femmes mariées est perçu et traité comme une menace pour la famille, y compris par le mouvement syndical. Si bien que les revendications relatives au travail féminin portent sur l'instauration d'horaires de travail souples (qui seraient mieux adaptés à la condition des femmes, surtout mariées) sur la généralisation et la réglementation du travail à temps partiel. Le refus du travail féminin salarié est ainsi la tendance dominante. Le syndicalisme en porte les traces jusqu'en 1964, où la CSN commence à intégrer les revendications féminines en matière de condition de travail. C'est aussi en 1964 que le gouvernement du Québec crée le Ministère de l'éducation qui devient publique, qui sort du monopole religieux. L'enseignement ménager est alors aboli.

## 3.2 - Les deux pôles du mouvement féministe québécois

Les mouvements féministes, marxistes-léninistes, étudiants, anti-impérialistes et nationalistes ont ainsi fleuri au cours des années 1960, - les coordonnatrices de la MMF ont alors entre 5 et 15 ans- dans un contexte de la cisation et de réforme profonde des institutions vers la mise en place progressive de l'Etat providence qui est venue par la suite recomposer ces mouvements et la dynamique des conflits sociaux. La « révolution tranquille » et la montée des contestations de l'ordre social sont constitutives de l'émergence d'un mouvement féministe radical. Mais ce même contexte est aussi explicatif des convergences entre un féminisme plutôt réformiste et un mouvement nationaliste qui va progressivement s'institutionnaliser.

Dans les années 1960 et 1970, le mouvement des femmes se structure autour de deux pôles de combativité, selon Lamoureux : un pôle révolutionnaire d'action directe qui correspond à une tendance radicale ; un pôle réformateur qui s'organise en groupes de pression et qui oscille entre un féminisme égalitariste et un féminisme libéral<sup>124</sup>.

Les féministes de la fin des années 60 qui vont s'organiser en mouvement autonome de libération des femmes et non plus en groupes de promotion des droits de la femme sont des femmes « scolarisées et instruites » qui disposent de nouveaux outils pour analyser leur oppression (Burnonville, 1992:178). Nous sommes dans un contexte de déploiement des luttes sur tous les fronts. Ce sont des étudiantes 125, des militantes de groupes de gauche, des militantes syndicales ou actives dans les groupes populaires au Québec :

« Les femmes qui ont formé les rangs du FLF<sup>126</sup> étaient (...) des employées de la CSN (secrétaires, documentalistes), des comédiennes engagées dans le théâtre politique de l'époque, des travailleuses à l'extérieur : recherchistes, infirmières, enseignantes, quelques ménagères à temps plein, des femmes survivant tant bien que mal à toutes sortes d'emploi sporadiques du domaine de la contre- culture » (écrivaines, artistes, etc), des étudiantes principalement des anglophones du moins au début. L'âge pouvait varier en 18 et 40 ans. Elles étaient pratiquement toutes liées, à un titre ou à un autre, au mouvement d'effervescence sociale et nationale du Québec de la fin des années 1960 127».

Leur capital militant, les grilles et les outils qu'elles vont appliquer à l'analyse de l'oppression des femmes se sont forgés dans les organisations de gauche engagées dans la lutte des classes où elles ont été rapidement confrontées à la division sexuelle du travail révolutionnaire, comme en témoigne les slogans du moment : « Le steak d'un militant est aussi long à cuire que celui d'un bourgeois » ; « prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? »

Le monopole de la prise de parole et des espaces de pouvoir par les militants masculins, leur refus d'accorder une importance réelle à la lutte féministe, mais aussi les agressions sexuelles

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Pour une analyse plus exhaustive des tendances qui composent le mouvement des femmes québécois, ce qui les distingue et ce qu'elles partagent, nous renvoyons en particulier à F. Descarries et S. Roy, *Le mouvement des femmes et ses courant de pensée : essai de typologie*, CRIAW-ICREF, 1988.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> Les cégeps (collèges) mixtes sont créés en 1967.

<sup>126</sup> Front de libération des Femmes.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> FLFQ, « Pour ne pas repartir à zéro », dans *Québécoises debouttes*, tome 1, Montréal, Les éditions du remueménage, 1982, p.66.

qui restent impunies au sein des groupes mixtes ( « viols de gauche, viols de droite, même combat !») sont à l'origine de la pratique de la non-mixité qui commence alors à se déployer :

« (...) le mouvement des féministes radicales provient de la dénonciation du sexisme prévalant dans les organisations de gauche posant de ce fait la nécessité d'une organisation autonome comme moyen de libération des femmes au Québec. D'inspiration néanmoins marxiste, ces féministes tentent d'articuler une position à la fois féministes, indépendantiste et socialiste en prônant que la lutte des femmes doit être menée contre le capitalisme et le patriarcat » (Beaudry, 1983:51).

Sur le plan des orientations politiques, la formation de ce féminisme radical a été par ailleurs « avant tout marquée par la principale question en jeu dans la province, à savoir celle de l'indépendance et du rapport entre le Québec et le Canada » (Janeson, 2006 :163). La question de la souveraineté du peuple Québécois et celle de l'indépendance des institutions Québécoises qui lui est liée ont traversé et structuré tous les mouvements sociaux du moment, y compris les mouvements ouvriers (Milot, 2004). La lutte pour la libération nationale prend en effet des formes socialistes, anti-impérialistes et féministes dans les années 60, chaque groupe doit se positionner sur cette question inéluctable. Mais ces luttes souvent radicales n'épuisent pas le paysage militant indépendantiste.

En effet, la révolution tranquille et les profondes transformations sociales de la société québécoise qui ont construit les conditions de formation d'un féminisme radical et d'organisations révolutionnaires anti-capitalistes et anti-impérialistes ont aussi été favorables au développement de groupes, notamment féminins, de tendances indépendantistes, libérales et réformistes, dès les années 1960.

« Plusieurs associations et regroupements surgissent comme autant de groupes de pression sur les gouvernements qui prétendent être engagés dans la recherche de l'égalité des sexes » (Brodeur, Chartrand, Corriveau, Valay, 1982).

Parmi elles, on compte la Fédération des femmes du Québec dont le principal objectif est de donner à « la femme québécoise » un statut de citoyenne à part entière :

« Le 23 avril 1966 est fondée la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Ce sont des femmes ayant l'expérience soit d'une carrière dans les professions libérales (Thérèse Casgrain, Monique Bégin) soit de l'action sociale et politique (Colette Beauchamp, Simone Chartrand, etc.). Les membres fondatrices soucieuses d'avoir un impact dotent

la FFQ d'une structure accueillant le plus grand nombre de femmes possible. Elles regroupent les individus sur une base régionale d'une part et de l'autre les associations ou organisations désireuses de se joindre à la Fédération. Les actions de la Fédération convergent vers deux objectifs : l'éducation et la pression. La cause commune à tous les membres de la FFQ : « la promotion de la femme » (Brodeur, Chartrand, Corriveau, Valay, 1982).

Au fil du temps, des convergences entre ce courant féministe égalitariste dont la FFQ est l'une des principales figures et un courant nationaliste réformiste vont se construire sur trois plans (Lamoureux, 2001):

« Premièrement, une volonté de détraditionalisation complète (...) de la société québécoise. (...) Deuxièmement: un travail commun de construction de l'Etat-providence national comme modalité de constitution de la solidarité sociale et comme condition de possibilité de la nation civique pour les nationalistes alors que, pour les féministes, l'Etat-providence permet de politiser certaines injustices qui passaient autrefois pour privées et de parvenir à une régulation politique des rapports sociaux de sexe. Troisièmement: une convergence dans la politisation de l'identité, même si les deux mouvements privilégient des formes différentes d'affiliation identitaire 128».

Ses convergences ont véritablement favorisé le développement d'un féminisme d'Etat de tendance égalitariste avec l'arrivée d'un parti nationaliste au pouvoir. En 1968, le Parti Québécois rassemble les principales forces indépendantistes. En 1976, il arrive au pouvoir. Certes toutes les franges du mouvement féministe nationaliste ne se reconnaissent pas dans cette tendance institutionnaliste et sociale-démocrate que représente le Parti Québécois, ni dans la priorité accordée à l'indépendance nationale, nous pensons en particulier au Front de Libération des Femmes du Québec qui a contesté la légitimité d'un projet d'unification sur ce seul front de l'indépendance (FLF)<sup>129</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup>Conclusion de l'Amère patrie consultable à l'adresse suivante :

http://www.vigile.net/spip.php?page=archives&u=/archives/01-3/lamoureux-patrie.html

<sup>129</sup> FLF, Manifeste des femmes québécoises, Montréal, éd. L'Etincelle, 1971. Fondé en 1969, le FLF est directement issu de la frange révolutionnaire des mouvements de libération nationale (CF. Annexes : Le manifeste du Front de libération du Québec diffusé à la radio de 7 octobre 1970, à la télévision le 8). « Certains de ces mouvements favorisent la voie électorale (le « Rassemblement pour l'indépendance nationale », le « Mouvement souveraineté-association », le « Parti Québécois », etc.) ; d'autres, jugeant les partis indépendantistes trop réformistes dans leur projet social, choisissent une voie plus radicale et lient la libération nationale à la révolution sociale. C'est le cas du « Front de libération du Québec » qui opte pour la violence et la clandestinité et, dans le milieu intellectuel, de groupes tels que le « Mouvement de libération populaire » et de revues politiques comme Parti Pris, principal organe d'expression des indépendantistes progressistes entre 63 et 68. Tous tentent d'inscrire la question nationale dans une stratégie de lutte des classes » Collectif (composé de : Denise Dorval, Irène Durand-Foupart, Serge Lacroix, Martine Lanctôt, France Lebœuf, Danielle Lemay, Louise Maillette, Hedi Mizouni et Pauline Lacroix-Lecompte, étudiants(es) de Maîtrise en Sociologie à l'Université du Québec à Montréal ), « Le mouvement des femmes au Québec », Politique aujourd'hui, n°7-8, Paris, 1978, pp. 165-178. [Dossier : Québec : de l'indépendance au socialisme] : 173).

Mais lorsqu'en 1976, le Parti Québécois prend le pouvoir, celles qui allaient devenir les organisatrices de la MMF de 2000 ont alors une vingtaine d'années, le FLF a disparu depuis quatre ans déjà (1972) et le Centre des femmes qui lui a succédé vient de se dissoudre (1975).

L'antiféminisme des organisations de gauche révolutionnaires, la crise et la répression d'octobre 1970 qui a marqué les mémoires<sup>130</sup> mais aussi les clivages internes sur la question de l'importance à accorder aux différentes contradictions sociales ne sont pas étrangers à cette dispersion. A partir de là, la tendance radicale du mouvement féministe québécois qui accordait une importance centrale à la question du travail - comme le montrent ses slogans (« Travailleuses et ménagères, même combat! » slogan de la manifestation du 8 mars 1974), mais aussi ses pratiques (refus de toute direction et des modes d'organisation rigides quasimonastiques fondés sur la séparation privé/public) - est très peu représentée au sein des groupes organisés de femmes. Les militantes de cette tendance se sont dispersées dans les groupes communautaires et dans les organisations du mouvement ouvrier qui n'ont pas abandonné la stratégie de priorisation de la lutte des classes, qui disposent d'un appareil théorique et organisationnel en place et éprouvé. Alors que les organisations autonomes de femmes sont encore à la recherche des mots pour se dire et d'autres formes d'organisation collective.

Cherchant à constituer un bloc autour du projet de souveraineté-association, le gouvernement péquiste noue de son côté toutes sortes d'alliances et avance une série de mesures sociales-démocrates dont plusieurs visent directement les femmes : le soutien au développement du *Conseil du statut de la femme* mis sur pied trois ans plus tôt, le financement des groupes de femmes et de leurs projets dont la tenue de colloques régionaux sur la violence faite aux femmes, la création d'un secrétariat à la condition féminine instituant un féminisme d'Etat en 1978 et la création du poste de ministre d'État à la condition féminine en 79 en sont quelques

te 5 octobre 1970, un attaché commercial britannique, James Richard Cross, est kidnappé par les membres de l'une des cellules du FLQ. Quelques jours plus tard c'est le ministre du Travail Pierre Laporte qui est enlevé par les militants de la même cellule. Il meurt le 17 octobre alors qu'il est sequestré. La veille, le 16 octobre, le gouvernement fédéral promulgue la loi des mesures de guerre et l'armée canadienne entre à Montréal. 457 Québécois et Québécoises sont arrêtés pour complicité ou sympathie avec le FLQ. Le 4 janvier 1971, Lise Balcer refuse de témoigner lors du procès de Paul Rose, un des membres de la Cellule du FLQ, arrêté le 26 décembre 1970. Elle sera condamnée pour outrage au tribunal, avec sept autres personnes du FLF qui avaient envahi le banc des jurés, elles protestaient notamment contre la loi interdisant aux femmes d'être juré lors de procès. Cette loi sera modifiée quelques mois plus tard. Lise Blacer participe à la Marche du pain et des roses et la MMF en 2000, le 14 octobre 2000, elle impulse notamment la déviation de la manifestation montréalaise de la MMF québécoise par le pont Jacques Cartiers.

exemples. Les comités en charge de la condition féminine du PQ sont très productifs et nourrissent pour un temps l'espoir de changements.

### Le Conseil du Statut de la Femme

La création du *CSF* constitue un événement majeur pour le mouvement des femmes. C'est suite à des pressions exercées par des associations syndicales et professionnelles féminines que le *Conseil du statut de la femme* est créé le 6 juillet 73 par l'adoption de la loi 63, votée à l'unanimité par l'assemblée législative. C'est aux termes de la loi, un organisme d'étude et de consultation qui relève directement de l'autorité du Premier ministre ou de son ministre délégué... Il est composé de dix personnes nommées, issues d'associations féminines, de groupes sociaux-économiques, des milieux syndicaux et universitaires. Il est chargé de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question que celui-ci lui soumet et d'entreprendre des études. Il se définit lui-même comme « un outil de changement » dans la société québécoise. Le *Conseil* disposait en 1974-75 d'un budget de 225 400 \$ pour mettre sur pied quatre services permanents : Action-Femmes, Consult-Action, Documentation, Recherche-Information<sup>131</sup>.

Cette tendance à l'intégration dans les structures et projets institutionnels avec l'arrivée d'un parti ouvertement nationaliste au pouvoir n'est pas propre aux organisations de femmes, elle touche tout autant le monde syndical (Gagnon, 2003) et les organisations populaires ou communautaires. L'état met sur pied ses propres services dans les secteurs du logement et de l'éducation populaire par exemple, il délégitimise et marginalise certaines organisations et intègre les autres<sup>132</sup>.

L'apparition d'un féminisme d'État et l'institutionnalisation du mouvement des femmes au Québec s'explique ainsi par l'importance de l'enjeu de l'indépendance vis-à-vis du Canada et par l'ouverture du Parti québécois aux demandes des féministes. Cette ouverture renvoie à la pression que le mouvement féministe a su exercer mais elle est aussi le produit d'une instrumentalisation du mouvement des femmes à des fins électoralistes (Lamoureux, 2001).

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> Violette Brodeur, Suzanne G. Chartrand, Louise Corriveau, Béatrice Valay, *Le mouvement des femmes au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux,* Montréal, Mars 1982, consultatble sur le site de la bobliothèque virtuelle du CDEACF : http://bv.cdeacf.ca/EA\_HTML/2004\_11\_0500.htm

<sup>132</sup> V. Brodeur, S. G. Chartrand, L. Corriveau et B. Valay décrivent comme suit les pratiques clientélistes de l'Etat québécois :« Le gouvernement du Parti québécois développe des pratiques et des discours politiques ambiguës et contradictoires selon les différentes classes et secteurs sociaux à qui il s'adresse. Son énoncé de politique économique : Bâtir le Québec reflète bien l'orientation de ses principales mesures économiques. Elles visent avant tout à conquérir la bourgeoisie québécoise petite et grande. Ses politiques sociales concernant le revenu, la santé, le logement, les relations de travail, etc, sont toutes en deçà de celles de son programme. Elles changent souvent quelques aspects et quelques fois améliorent les législations précédentes mais elles ne modifient en rien les rapports de force, les formes de l'exploitation et les inégalités sociales. Durant cette période on assiste à une détérioration et à une bureaucratisation des services sociaux et gouvernementaux, alors que par rapport aux femmes, la pratique gouvernementale est spectaculaire. Plusieurs projets de lois (...) donnent au gouvernement une image de promoteur des droits des femmes » (Violette Brodeur, Suzanne G. Chartrand, Louise Corriveau, Béatrice Valay, Le mouvement des femmes au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux, Montréal, Mars 1982, consultatble sur le site de la bobliothèque virtuelle du CDEACF : http://bv.cdeacf.ca/EA HTML/2004 11 0500.htm).

Les victoires qui sont enregistrées dans ce contexte proviennent principalement d'un féminisme d'Etat égalitariste, qui s'attaque aux discriminations et qui, par la révision des instruments légaux, cherche à améliorer la place des femmes dans un monde d'hommes<sup>133</sup>.

## 3.3 - L'intervention de l'état et la segmentation du mouvement féministe

L'intervention publique, institutionnelle aurait plus précisément conduit à la segmentation du mouvement en groupes de pression et de services favorisée par l'instauration de relations de financement et de consultation entre l'Etat et certaines composantes du mouvement qui aurait conduit à la disparition du mouvement féministe proprement dit, c'est-à-dire du féminisme radical, selon Lamoureux.

Au fil des années 1980, les relations de financement se dégradent et prennent de plus en plus la forme d'orientation politique et d'instrumentalisation visant à s'assurer la participation des organisations féminines à la construction d'un consensus national québécois, dans un contexte d'accentuation de la crise économique, de coupures budgétaires, de réductions des services publics, de désengagement de l'Etat, bref d'abandon de l'Etat providence au profit de l'Etat néo-libéral. La crise se traduit notamment par un écrasement des revenus et des prestations qui touchent principalement la main-d'oeuvre féminine, immigrante, les jeunes et les personnes âgées, et par une précarisation du salariat liée au déclin du mouvement ouvrier. Comme les autres, il s'est essoufflé depuis la fin des années 70. Si bien que le référendum constitutionnel de 1980 semble constituer le principal enjeu de polarisation politique et de conflit social.

Au niveau canadien, et plus largement nord-américain on assiste dans le même temps à une restructuration des rapports de sexe avec la montée de la droite conservatrice.

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> Celles qui ont participé au pouvoir politique, nous pensons en particulier à Lise Payette, Ministre du gouvernement de 1976 à 1981, ont quelquefois exprimé publiquement la pratique utilitariste du gouvernement vis-à-vis des femmes dont le vote peut peser lors des référendums sur l'indépendance. Celles-ci ont tenu grâce au soutien des organisations féministes.

« Cette restructuration passe à la fois par la féminisation de l'emploi, par le déclin du modèle d'homme pourvoyeur et par les attaques répétées contre le *Welfare State*. Elle passe aussi par la multiplication des politiques familiales, l'un des axes majeurs des politiques de l'État concernant les rapports de sexes. Ainsi, aux États-Unis, (...)les politiques de la *New Right* portent fondamentalement sur la restructuration familiale et sexuelle de la société » (Vandelac, 1986 : 5).

Dans ce contexte, le mouvement des femmes continue d'exister, mais il se recompose sur la forme et sur le fond. Ce sont plus précisément les rapports entre les deux pôles du mouvement des femmes, l'un « réformateur », l'autre d' « action-directe » qui se réorganisent au cours des années 1980 et cette réorganisation est explicative de la configuration des années 1990.

D'abord en termes d'action collective.

« Si, avant 1976, les choses semblaient claires avec, d'un côté, des organisations de type réformiste menant une action de groupe de pression politique sur les gouvernements pour obtenir la traduction législative du principe de l'égalité entre les sexes et, de l'autre, de petits groupes radicaux, plus ou moins dans la mouvance de l'extrême-gauche, cherchant à organiser une révolution socialiste et féministe et reportant les changements aux lendemains qui chantent, le paysage se brouille singulièrement à partir de ce moment. On peut retrouver des membres de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et des membres d'une collective de lesbiennes féministes au coude à coude dans une manifestation en faveur de la liberté d'avortement, des travailleuses des maisons d'hébergement pour femmes battues qui participent à des colloques organisés par le ministère de la Justice, des groupes d'autosanté qui présentent des mémoires en commission parlementaire, des membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) qui revendiquent l'autonomie financière des femmes collaboratrices de leur mari dans l'entreprise familiale, etc. (Lamoureux, 1992 : 13-14).

Ce brouillage observable dans les actions collectives bien qu'elles soient de plus en plus rares est lié à la circulation des militantes et de leurs pratiques dans les organisations. Si les associations féminines telles que la FFQ et l'AFÉAS, qui visent des transformations institutionnelles dans une perspective d'égalisation des chances, continuent d'agir en groupe de pression. Le pôle d'action directe prend quant à lui la forme de « collectives » qui « tentent de changer, dans la pratique, les conditions d'existence des femmes », selon Lamoureux (1992 : 15).

Ces « collectives », ou faudrait-il plus justement parler de groupes qui tentent de s'organiser en collectives 134, qui surgissent à la fin des années 70 en dehors des structures de l'état, dans un contexte de désillusion, se caractérisent par le rejet du modèle hiérarchique d'organisation, et par le principe de l'auto-organisation pratique de l'émancipation ici et maintenant :

« (...) il ne s'agit ni d'attendre qu'une transformation sociale d'ensemble rende possible de nouveaux rapports sociaux, ni d'attendre des gouvernements qu'ils développent la législation et des programmes permettant de transformer les conditions d'existence des femmes, ni même d'attendre que le problème soulevé par la collective soit reconnu comme un problème social. Il s'agit plutôt d'une politique de l'ici et du maintenant qui vise à transformer concrètement l'existence des femmes » (Lamoureux, 1992 : 17).

C'est ainsi que se mettent sur pied des Centres de femmes, des Maisons des femmes, y compris en régions, des services féministes et nombres de lieux de sociabilité militante qui rappellent « le vieux rêve de Virginia Woolf d'une « chambre à soi », pour reprendre Lamoureux.

Cependant, la plupart de ces groupes s'organisent sur des thématiques spécifiques (violences conjugales, agressions à caractère sexuel, monoparentalité, sexualité, lesbianisme, vieillesse, harcèlement sexuel en milieu de travail, chômage, femmes autochtones, aides familiales, santé mentale, avortement, syndicalisme, immigration, cantines populaires, formations, incarcération, culture, logement etc...) et leur survie dépend rapidement du financement public. Elles font face à de constantes difficultés financières et au contrôle de l'Etat qui conditionne le financement à ses priorités. Si bien que l'agenda et le fonctionnement institutionnels s'imposent de plus au plus aux organisations.

De nombreuses militantes sont rapidement happées par les institutions (politiques, sociales ou universitaires), par les demandes de renouvellement de subventions dont les conditions d'attribution vont contribuer à transformer les « collectives » en « groupes de service » qui viennent bien souvent remplir des missions de services publics. L'accueil des femmes violées,

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> Au cours de notre recherche bibliographique, nous n'avons pas trouvé de travaux décrivant les pratiques concrètes d'organisation de ces « collective ». La même remarque s'impose au sujet du mouvement féministe français des années 1970, leur mode d'organisation ne semble pas avoir été intérrogé en termes d'organisation du travail militant.

l'hébergement de celles qui subissent des violences conjugales prennent vite le pas sur l'action de rue, et la question de savoir comment dépasser le service et reprendre la lutte se pose de plus en plus.

Les groupes, ainsi pris dans le dilemme service/lutte, vont néanmoins chercher à se rassembler en investissant l'autre pôle du mouvement, la Fédération des femmes du Québec en particulier qui va s'en trouver reconfigurée, nous y reviendrons.

Finalement, les années 1980 semblent s'être soldées par un déclin du feminisme radical, et plus largement de l'utopie collectiviste (Descarries, 1998).

Reste que le processus d'institutionnalisation a contribué au développement d'une infrastructure militante dotée de moyens, de locaux, de budgets<sup>135</sup> de fonctionnement qui constituent autant de ressources organisationnelles et que tous ces éléments ont favorisé l'inscription de certaines activités militantes et de différents collectifs dans la durée. C'est la raison pour laquelle le Québec apparaît souvent comme un paradis féministe selon Lamoureux (1992), et il en est un, ajoute-t-elle, dans une certaine mesure.

Le développement des groupes de service a ainsi produit des effets ambivalents. Bien qu'il corresponde à une segmentation du mouvement et à une spécialisation des activités dans l'intervention, soit à une dépolitisation de l'oppression des femmes qui est de moins en moins pensée comme faisant système (Descarries, 1998). Il a aussi produit une toile d'organisations pérennes qui servira de base pour l'organisation de la MMF au Québec. Par ailleurs, il est utile de rappeler que ce féminisme dit d'intervention ou de service n'est pas simplement réductible à une dépolitisation, déradicalisation du féminisme. Les services d'avortement qui se sont créés dans l'illégalité, la mise en place de Centres d'Accueil et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel, quand le droit à l'IVG reste un acquis fragile et la question des violences traitée comme un problème de délinquance ou de déviances psychologiques et individuelles par l'Etat sont sur ce point exemplaires. C'est la raison pour laquelle, Descarries parle d'un féminisme « en acte » (2002) ou d'intervention au sujet du développement des groupes de service :

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> Voir Micheline Dumont, « L'autonomie de la FFQ, véritable enjeu de l'élection à la présidence », 29 juin 2003, publié sur Sisyphe : source - http://sisyphe.org/article.php3?id article=524 -.

« Cette inscription au cœur de la quotidienneté des femmes a souvent été qualifiée de « féminisme de services », largement induit et consolidé par l'apport financier de l'État. Pour ma part, bien que consciente qu'une telle évolution rendait possible une opération de délestage des responsabilités sociales de l'État vers les groupes de femmes, je ne suis pas pour autant encline à retenir la seule appellation de « féminisme de services » pour caractériser l'orientation prise par le mouvement au cours de cette période. Je lui préfère celle de « féminisme d'intervention » ou de « féminisme en actes ». Car, en raison même de la priorité qui est alors accordée à l'intervention directe, il m'apparaît que cette dynamique a permis à un nombre considérable de femmes de prendre conscience des contraintes idéologiques, institutionnelles et structurelles qui présidaient à l'organisation de leur vie, de développer diverses expertises sociales et politiques et de se familiariser avec l'action militante. En fait, je considère que c'est largement en raison de l'existence de ces nombreux groupes de femmes que s'est forgée la possibilité de voir resurgir au Québec, au cours des années 1990, un mouvement sociopolitique dont l'appel à la démocratisation de ses luttes et à la diversification de ses assises sera largement entendu » (Descarries, 2003 : 3).

Les années 1980 reflètent néanmoins une tendance au repli des luttes sociales au profit de développement de structures syndicales, communautaires, associatives, et l'organisation de la *Marche du Pain et des roses* puis celle de la *MMF* sont des produits de cette dynamique ambivalente d'enracinement et de pérennisation d'un militantisme féminin « en acte » d'un côté, de récupération et de déradicalisation des luttes des femmes de l'autre. Dans le même temps, on assiste à une fragmentation des discours et de la pensée féministe liée à la montée de l'individualisme et aux acquis juridiques qui ont indéniablement amélioré le sort des femmes les plus privilégiées :

« La conjoncture des années 1980 entraîne la mise en veilleuse de la plupart des thèses collectivistes au profit de la redécouverte de l'individualisme, d'un retour sur le privé et de la valorisation de la qualité de vie. Dans cette conjoncture, la théorie féministe radicale perd de son autorité comme modèle d'interprétation et lieu de mobilisation politique. D'autant plus que, encouragées par des gains substantiels réalisés dans la sphère publique, plusieurs femmes occidentales laissent savoir qu'elles souhaitent dorénavant éviter tout nouveau soubresaut qui risquerait de déstabiliser leur manière d'être à deux et de vivre leur maternité: leur rêve d'harmonie et de stabilité à l'«ère de l'éphémère» cohabite difficilement avec l'opposition radicale » (Descarries, 1998 :198)

C'est dans cette conjoncture que les militantes québécoises qui ont organisé la Marche du pain et des roses, puis la MMF entrent dans le champ militant. Elles assistent aux premières loges au reflux de l'action collective. L'une des militantes impliquée dès les premiers comités d'organisation de la MMF décrit la configuration du champ militant comme suit :

« De prime abord, si je pense au moment ou j'ai commencé à militer, en 1980, tu avais quand même, bien qu'en 80 pour plusieurs les grandes manif tout ça c'était terminé, mais il y avait quand même dans l'Outaouais, mais il y en avait encore à Montréal à l'époque, beaucoup plus d'actions qui s'adressaient au grand public, des actions publiques en tant que telles, je pense à la Rue la nuit, les femmes sans peur, les grandes manifestations contre le viol, puis le 8 mars, il y a des grandes marches à Montréal, particulièrement, dans l'Outaouais aussi, euh ... je trouve que le mouvement des femmes du Québec dans sa version plus contemporaine si on peut dire, depuis les années 70 et 80, a pris vraiment une tendance plus service. Disons à partir du moment où j'ai commencé à militer en 80 jusque dans les années 90, ça a été plus de constater combien ... si je prends juste l'exemple des centres contre le viol, combien finalement le focus a été de plus en plus mis sur l'intervention auprès des femmes individuellement ou en groupe, l'intervention avec les femmes qui avaient été agressées, mais pas nécessairement l'action sociale qui était un peu la base des centres aussi, de dire bon ben on sait que les femmes se font violer, les femmes se font battre, il faut donc pouvoir effectivement être disponible pour les femmes qui se font agresser et battre, mais l'idée c'était aussi que c'était une façon d'amener ces femmes là et l'ensemble des femmes à prendre conscience de leur condition de classe de genre. Donc, le focus n'était pas uniquement sur la question de l'intervention. C'était aussi important, sinon plus, la mobilisation et l'engagement politique que ces femmes pouvaient avoir elles-mêmes, puis donc de devenir des lieux où tu générais de l'engagement politique de la part des femmes, pas nécessairement uniquement des femmes qui avaient été agressées, mais qui étaient des lieux où les femmes pouvaient se rapprocher pour celles qui avaient envie de travailler au changement social, et ça s'est perdu beaucoup, beaucoup ... à l'intérieur des centres d'aide, ou des maisons d'hébergement, que je connais un peu moins. Mais de ce que je vois, je pense que c'est la même chose, elles aussi, l'intervention ... le focus a été mis sur féminiser ou féminister l'intervention au maximum, mais pas nécessairement l'engagement plus large du mouvement des femmes comme féministes dans la société. Pour moi c'est quelque chose qui est déplorable, parce que dans le fond si on veut ... et dans le fond aussi c'est pour ça que la Marche Mondiale des Femmes était pour moi quelque chose d'intéressant, parce que ça remettait le mouvement féministe dans la rue aussi, et dans des actions plus publiques, et plus dérangeantes entre guillemets par rapport à l'état du débat, à ce moment là. Il y a ça. Il y a évidemment, le mouvement des femmes, je n'ai pas de chiffres en tête, mais il me semble qu'entre le début des années 80 et maintenant, c'est exponentiel le nombre de groupes qui existent maintenant, et ça en soi je pense pour plusieurs, même qui ne sont pas du Québec, c'est déjà quelque chose d'extraordinaire. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'endroits au monde où le mouvement des femmes est aussi présent en fait, sous toutes sortes de forme. Mais en même temps, c'est beaucoup les groupes qui se sont développés, les groupes qui étaient là mais qui se sont transformés en groupes de service, l'impact même si on ne l'a jamais examiné à fond, mais l'impact du financement ... je pense qu'il y a une raison pour laquelle il y a autant de groupe de femmes, c'est qu'on a pu bénéficier pendant d'assez longues périodes d'une volonté de l'état de soutenir le mouvement communautaire, le mouvement des femmes avec toutes les failles qu'on peut y voir, mais il demeure que comparativement au Canada anglais, par exemple, ou le reste du Canada, le gouvernement québécois a quand même ... Ici au Québec, on pouvait compter sur le gouvernement québécois et sur le soutien ... Cela a fait en sorte qu'on a une richesse au niveau du type de groupes qui s'est développé, et sur la quantité aussi. L'argent sert aussi à la continuité aussi un peu, parce que sans argent à un moment donné, les individus peuvent s'essouffler aussi. Mais en même temps, l'argent a aussi orienté le type, je pense, le type d'action. Parce que c'est clair que même si le gouvernement québécois est très ouvert à l'idée de financer sa propre contestation, ou la contestation de ses propres politiques, il demeure qu'à un moment donné faut que tu soies pas trop dérangeante non plus aussi. Parce que ... puis là maintenant, je ne parle même pas de ce qui se passe, de ce qui s'en vient là c'est autre chose, mais quand tu regardes l'évolution un peu du financement des groupe de femmes ... c'est assez intéressant en fait de voir l'impact du financement sur les groupe de femmes en tant que tel. Je regarde là, je pense à l'économie sociale, par exemple, ça a tellement orienté le mouvement des femmes, leur capacité d'aller chercher des sous à ce niveau là ...c'est à la fois une force, et à la fois une faiblesse, je dirais du mouvement des femmes parce qu'à un moment donné... Mais en même temps, c'est là-dessus que la Marche Mondiale des Femmes est venue s'installer, et ce n'est pas par hasard, selon moi que ... tu sais en même temps s'il n'il y avait pas eu l'existence de ces groupes là, la Marche Mondiale des Femmes n'aurait pas pu s'imprégner ou avoir autant de succès non plus, je pense surtout à celle de 95, mais même la marche de l'an 2000 » (Militante du COCO impliquée sur le « Comité Stratégie »).

Nous reviendrons plus tard sur les effets produits par l'institutionnalisation, le financement public et la professionnalisation des groupes de femmes en matière de pratiques militantes et d'organisation du travail militant en particulier. Retenons pour l'instant que la *Marche du Pain et des Roses* vient mettre fin à une longue période de reflux non seulement des luttes féministes mais plus largement de l'ensemble des luttes sociales au Québec, alors que le gouvernement met en place une série de contre-réformes, de coupures et de privatisation, autant de reculs qui renvoient à la détérioration des rapports de force en défaveur des classes populaires. La *Marche du Pain et des Roses* ouvre une période de renouveau du conflit social, elle est suivie des mouvements étudiant-es de désobéissances civiles en 1996, puis de la grève des infirmières en 1999, et enfin des actions altermondialistes, dont le contre-sommet des peuples des Amériques en avril 2001 (Rioux et Bouchard, 2002 : 1).

Alors que depuis le début des années 80, les tentatives de construction d'un mouvement unifié ont progressivement cédé la place au morcellement de l'action militante, alors que la

possibilité et la pertinence même de rassembler ont été sérieusement mises en doute, la Marche du pain et des roses renoue avec la conviction que « la survie du féminisme, comme discours et pratiques, dépend de l'existence même d'une base collective de réflexion et d'action relativement unifiée » (Descarries, 1998 : 33). Cependant, les militantes savent qu'elles doivent composer avec la complexité des contradictions et des appartenances qui traversent le groupe des femmes pour rallier.

## 3.4 - La recomposition du mouvement

En effet, en fait de recomposition du mouvement, les dernières années de la décennie 1980 sont aussi celles de l'apparition de discours et de collectifs formés de femmes qui se reconnaissent difficilement dans un militantisme égalitariste principalement pensé et organisé par des femmes blanches, hétérosexuelles, appartenant à la classe dite moyenne. Les contradictions entre femmes participent ainsi à expliquer le morcellement du mouvement.

« Féministes afro-américaines, collectifs de femmes immigrantes ou autochtones, lesbiennes ou activistes des pays du Sud, pour ne nommer que les plus présentes, reprochent aux théories féministes de passer sous silence leurs situations respectives et de promouvoir un modèle de libération peu adapté aux besoins des femmes de conditions sociales ou de cultures autres. Elles ont été nombreuses à montrer que la seule évocation de conditions communes ou universelles, bien que politiquement efficace pour favoriser la mobilisation initiale, ne peut plus tenir la route face à l'extrême variabilité des situations vécues par les femmes et des enjeux socio-politiques qu'elles font surgir » (Descarries, 1998 : 207-208).

Le cas des relations entre militantes lesbiennes et hétérosexuelles peut servir d'exemple sur ce point. Chamberland (2002) retraçant son propre cheminement en tant que lesbienne et féministe engagée depuis le milieu des années 1970, évoque les déchirements des années 1980. Jusque-là, explique-t-elle son identité lesbienne et son engagement féministe ne firent qu'un :

« Par prudence, selon les circonstances, selon les interlocuteurs et interlocutrices, j'omettais le lesbienne » pour ne conserver que le « féministe ». Je ne vivais pas ce demi mensonge comme une compromission puisque c'était le féminisme qui donnait sens à mes choix sexuels. Sens, car c'était lui qui les légitimait, qui les rendait acceptables à mes yeux et dans l'image projetée aux autres, qui leur donnait une certaine respectabilité sociale » (Chamberland, 2002 : 66).

La réalité est très différente dans les années 1980. Le mouvement lesbien s'est progressivement détaché du mouvement des femmes et s'est lui-même divisé :

« (...) après la ferveur des premières luttes, une fois dissous l'espoir – avouons-le utopique de vaincre le patriarcat en quelques années, de nombreuses divisions politiques et idéologiques ont surgi qui opposaient entre elles les lesbiennes politisées : celles de notre visibilité au sein du mouvement des femmes, du caractère central ou secondaire de l'obligation hétérosexuelle dans le processus de subordination de l'ensemble des femmes, et donc des implications politiques de nos choix sexuels et des alliances à maintenir ou non avec les féministes hétérosexuelles, le mouvement était victime de son propre succès (...) il a attiré des femmes ayant des expériences de vie très diverses, pour lesquelles le désir, la pratique sexuelle, l'identité personnelle et la vision politique formaient des configurations variées » (Chamberland, 2002 : 67).

De son côté, le mouvement féministe :

« Marquait des points, s'institutionnalisait, se professionnalisait. Son auditoire s'était considérablement élargi et le pouvoir politique ne pouvait plus l'ignorer. Mais encore fallait-il que les féministes composent avec. D'une époque où la contestation fusait de toutes parts, on était passé à un climat politique plus conservateur, c'était la décennie de l'excellence où il fallait faire preuve de compétence et de modération. Trop déchirant, trop lourd à porter sur la place publique, le sujet embarrassant du lesbianisme de même que la réflexion sur l'hétérosexualité en tant qu'institution oppressive pour les femmes furent peu à peu évacués » (Chamberland, 2002 : 67-68).

Ce parcours n'est pas anecdotique et le cas n'est pas propre aux organisations lesbiennes: féministe au travail (militant) le jour et lesbienne, racisée, classée, minorisée le soir, la fausse séparation se décline. La dichotomie privé/public tant combattue par le mouvement du début des années 1970, s'est réinstallée dans la pratique militante des organisations féminines.

Les lesbiennes n'ont pas déserté le mouvement féministe, mais le malaise existe, leur conscience d'appartenance au groupe des femmes et à celui des lesbiennes s'est « défusionnée » (Chamberland, 2002).

L'engagement des femmes immigrantes est aussi partagé entre leur appartenance au groupe racisé et le regard critique qu'elles portent sur les pratiques patriarcales qui se déploient dans la société. Elles sont aux prises avec le « double message qui leur est adressé, à la fois celui de se fondre dans la société et celui de n'être jamais considérées comme de « vraies » Québécoises » (Colpron, 2001, citée dans Roy, 2002 : 115). L'opposition immigrantes/ non

immigrantes induite par un racisme institutionnalisé n'est pas au centre des actions du mouvement féministe alors que se multiplient les « situations paradoxales comme le cas des aides familiales - migrantes et immigrantes - qui se font exploiter par d'autres femmes qui doivent souvent au féminisme leur statut professionnel » (Osmani, 2002 : 143).

Osmani (2002) montre comment la relégation et la marginalisation de cette opposition qui fait du racisme un ennemi de second plan finit par engendrer les pratiques d' auto-exclusion des femmes immigrantes :

« Exaspérées par une forme de marginalisation opérée par le mouvement féministe et gagnées par l'amertume, beaucoup d'immigrantes ont claqué des portes, baissé les bras et se sont dissoutes dans la masse, quitte à se désengager des causes qui leur tenaient à cœur. Combien, parmi celles qui sont restées, ont tenté d'exposer leur situation? Combien sont-elles à vouloir simplement s'exprimer sur la question sans trouver de tribunes ? Entre la pratique du siège éjectable et les départs en claquant la porte, certaines militantes féministes immigrantes s'évertuent à convaincre les femmes du groupe majoritaire de se rallier à la cause immigrante. Par ailleurs, elles s'escriment en vain par rapport à bon nombre d'immigrantes occupées à combattre la discrimination systémique auxquelles elles font face pour assurer leurs conditions d'existence et ces militantes butent carrément sur d'autres qui ne se sentent absolument pas visées. Ces militantes se retrouvent le plus souvent isolées, d'autant qu'elles n'arrivent pas à réconcilier des programmes qui tantôt s'entrecroisent, tantôt sont en décalage le leur et celui du groupe majoritaire constitué de Québécoises d'origine. Tout se passe comme s'il y avait deux programmes, deux solitudes, sinon plus, qui ne se rejoignent qu'à l'occasion de grandes mobilisations. Cette situation se traduit sur le terrain par des luttes concomitantes, largement polarisées, et des programmes séparés que très peu d'initiatives permettent actuellement de réunir » (Osmani, 2002 : 147).

Comme d'autres catégories, d'autres « minorités impopulaires <sup>136</sup>», les lesbiennes et les femmes immigrantes deviennent ou redeviennent visibles en tant que militantes, sujet de la lutte des femmes, sous la notion de « femmes doublement discriminées », au début des années 1990. Nous serions passées de la « disqualification » à la « victimisation », prix à payer pour sortir de l'ombre selon Demscuk (2002), du « déchirement » à la « reconnaissance sociale », pour Chamberland (2002).

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> I. Demscuk, « Représentation des lesbiennes et principes d'intégration dans le mouvement féministe », dans F. Descarries et E. Galerand (dir.), Le féminisme comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité, Actes du Colloque, ARIR, UQAM, 2002 : 76-87

Le début des années 90 marque quoiqu'il en soit un tournant sur ce plan. En 1991, le Centre des femmes de Montréal ouvre le bal sur l'intégration de la question des divisions entre femmes, en organisant un premier colloque : Regard sur les valeurs, croyances et coutumes : vers une approche interculturelle mieux adaptée. Plusieurs rencontres placées sur ce thème de la « pluralité », de la « diversité » sont par la suite organisées : Pour un Québec féminin pluriel en 1992, sur l'initiative de la FFQ, Semblables et différentes en 1993, sur celle de l' R des centres de femmes. Maillé (2002) parle d'une « refondation » tardive du féminisme à ce sujet, et juge le retard accusé d'autant plus paradoxal dans le cas québécois que la question du colonialisme était au centre du militantisme radical du FLF notamment dont toutes les historiennes du mouvement féministe reconnaissent le rôle phare dans la formation du mouvement. Deux éléments en seraient explicatifs : « la position du Québec comme société à la marge des autres sociétés capitalistes et coloniales ainsi que l'influence du féminisme français, relativement fermé aux débats qui ont émergé dans d'autres milieux féministes » (Maillé, 2002 : 2).

### Pour un Québec féminin pluriel

« Depuis au moins quinze ans, la diversité culturelle au Québec a été étudiée sous tous ses angles. Questionnant l'identité nationale et/ou culturelle, la structure d'accueil et ses différentes mesures d'adaptation, les obstacles institutionnels à l'intégration, notamment à l'école et dans les services publics, la société québécoise a cherché à définir comment vivre ensemble le Québec d'aujourd'hui.

Les femmes ont aussi pris la parole et développé leur analyse afin de comprendre comment vivre le Québec dans sa diversité et le respect des droits humains, particulièrement au chapitre de l'égalité des sexes. Des colloques « Femmes immigrantes à nous la parole » et « De l'isolement aux solidarités » au forum « Un Québec féminin pluriel » en 1992, en passant par l'anniversaire du droit de vote des femmes en 1990, les femmes québécoises ont cherché à définir leur vision d'une société fondée sur les valeurs d'égalité, de justice et de solidarité.

Dans la foulée de ces événements, la Fédération des femmes du Québec a poursuivi sa réflexion, via le comité Tolérance / Intolérance et droits des femmes, sur les concepts de citoyenneté, de droit à la différence, de culture majoritaire et de projet de société commun, ainsi que sur les moyens à prendre pour arriver à construire ce Québec qui nous tient tant à cœur.

En cette semaine de la citoyenneté, la FFQ désire attirer l'attention de la population sur ces questions majeures et annoncer une tournée régionale de sensibilisation. Ces dernières années, la Fédération a été relativement silencieuse sur les questions qui interpellent le pluralisme et qui réfèrent aux aménagements à réaliser afin de respecter les différences, bref autour des revendications de certains groupes religieux ou ethniques. Et pour cause. Face aux demandes d'aménagements, devant les multiples interprétations du principe d'égalité, la Fédération des femmes n'avait pas encore engagé une réflexion poussée et n'avait surtout pas de recettes à donner.

Comment dès lors aborder la question de la diversité culturelle sans tomber dans le piège de l'idéalisme du « politiquement correct » ? Plus encore, quels paramètres définir, quelles questions poser en toute lucidité afin d'alimenter la réflexion des femmes québécoises d'origines diverses, de la FFQ et de la société tout entière ?

Consciente que le Québec est une terre d'accueil depuis toujours, que son visage se complexifie et que cette tendance n'ira pas en se résorbant, la Fédération a choisi de contribuer au débat afin de préciser quelles sont les normes démocratiques qui, selon elle, permettent de préserver le lien civique. Car il faut le reconnaître, le pluralisme n'est pas encore entré dans les faits même si le Québec est de plus en plus multiethnique.

Aussi au cours de l'hiver prochain, la FFQ entreprendra une consultation auprès de ses membres sur les enjeux d'une ouverture à la diversité tout en protégeant les acquis de toutes les femmes en matière d'égalité. Parce que la diversité culturelle n'interpelle pas que la région de Montréal, la consultation couvrira toutes les régions du Québec. De celle-ci devrait émerger des orientations ct des pistes d'action afin de mettre en place des mesures au plan social qui amènent tous les citoyens et toutes les citoyennes à disposer des mêmes droits mais aussi des mêmes responsabilités. Nous voulons travailler à identifier les propositions porteuses de démocratie et contribuer à la réalisation d'un projet collectif inclusif. Car s'il y a un message que nous avons retenu du forum « Un Québec féminin pluriel », c'est celui-ci:

« Le mouvement ne fera plus l'économie du pluralisme culturel. Un véritable maillage entre lui et les femmes de communautés ethnoculturelles s'impose. »

La semaine de la citoyenneté constitue un moment privilégié pour annoncer notre projet, rappeler l'importance de la lutte aux exclusions et signifier notre désir de construire avec toutes les femmes un Québec pluraliste et ouvert. 137».

C'est ainsi, sous les concepts de « diversité », de « pluralité », de « femmes doublement discriminées » ou de « femmes des minorités culturelles », que la question des divisions s'impose progressivement comme une question incontournable. Ces notions constitueront les schèmes de perception du groupe des femmes et de ses divisions, qui avec le principe de non mixité seront au centre de la tentative de reconstruction d'un mouvement féministe avec l'organisation de la *Marche du pain et des roses* d'abord, avec celle de la *Marche Mondiale des Femmes* dans sa foulée. Nous verrons dans la dernière partie de cette thèse ce que signifient ces notions de « diversité » et de « pluralité » régulièrement convoquées dans le matériel de mobilisation de la MMF en termes de revendications.

<sup>137</sup> F. David, « Pour un Québec féminin pluriel », Le féminisme en bref, Volume 8, Numéro 3, Décembre 1997.

Ces deux Marches ont été organisées par la FFQ qui, de principale composante du pôle réformiste du mouvement des femmes Québécois, spécialisée dans le travail de lobby, « championne des mémoires étoffés » et « représentante autorisée des groupes de femmes » (Dumont, 2003) devant les diverses instances gouvernementales est devenue le lieu rassemblement privilégié des nombreuses organisations féminines, syndicales, communautaires ou associatives. La FFQ fut véritablement investie<sup>138</sup> par ces nombreuses organisations féministes ou de femmes qui sont nées dans un contexte d'institutionnalisation du mouvement féministe et de recul des luttes sociales, des organisations dont le fonctionnement et la composition sont façonnés par le rapport de financement qu'elles entretiennent à l'Etat. Leurs militantes sont professionnalisées et salariées. Ce sont elles qui conduiront la MMF, qui feront adopter le projet de la Marche par la FFO d'abord, qui formeront le Comité de Coordination ensuite. La «base», pour reprendre un terme régulièrement convoqué dans nos entretiens, de plus en plus minée par des problèmes de financement et l'ampleur des besoins en matière de service s'est en quelque sorte réappropriée l'interlocuteur privilégié sinon l'outil du gouvernement et cela contribue à expliquer la restructuration et la réorientation de la Fédération des Femmes du Québec au début des années 1990<sup>139</sup>.

C'est à cette restructuration qui correspond à une reconfiguration des rapports de pouvoir internes à la FFQ qu'il faut rapporter ce qui s'apparente à un virage politique sur le fond des

<sup>138 «</sup> Le membership de la Fédération des femmes du Québec s'est beaucoup transformé en quatre décennies. Fondée à l'origine comme un rassemblement de groupes féminins, la Fédération a cependant été dirigée principalement par des membres individuelles, réunies dans des conseils régionaux (Montréal, Québec, Sherbrooke, Thetford Mines, Chicoutimi et Lac Saint-Jean). Les premières présidentes et responsables étaient presque toutes issues du membership individuel dont le vote était déterminant au moment des assemblées générales. (...) Mais à partir des années 1980, grâce à la présence de groupes autonomes de femmes plus radicaux apparus durant les années 1970, les femmes ont mis sur pied des services nombreux (emploi, soutien des femmes monoparentales, contre la violence domestique, santé des femmes, sage-femmes, agressions sexuelles, lutte à la pornographie, centres de femmes, etc), qui se sont regroupés à partir de 1980 et ont adhéré à la FFQ. Financés par divers paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), ces groupes sont devenus des membres beaucoup plus influents au sein de la FFQ. Leurs représentantes, contrairement aux membres individuelles, étaient des salariées du mouvement des femmes. Les membres individuelles, quant à elles, étaient des femmes actives sur le plan professionnel, la plupart devant aussi élever leur famille. Elles avaient moins de temps pour le militantisme. Progressivement, ces groupes de service ont acquis une influence prépondérante » Micheline Dumont, « L'autonomie de la FFQ, véritable enjeu de l'élection à la présidence », 29 juin 2003, publié sur Sisyphe: http://sisyphe.org/article.php3?id article=524 -.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Micheline Dumont, « L'autonomie de la FFQ, véritable enjeu de l'élection à la présidence », 29 juin 2003, publié sur Sisyphe : source - http://sisyphe.org/article.php3?id\_article=524 - : En 1993, changement d'orientation et de structures à la FFQ. Les structures de représentation sont alors modifiées pour donner plus d'importance aux représentantes des regroupements de services : le pouvoir de décision va passer définitivement du côté des membres salariées ».

orientations de l'organisation. Fondée dans les années 1960 par les femmes de la bourgeoisie locale, la Fédération s'engage désormais à représenter et à défendre les intérêts des femmes des classes populaires et oriente ses actions dans la « lutte contre la pauvreté » à partir du constat de son caractère sexué :

« La FFQ des années 80, en tout cas ce que j'en connais, parce que je n'étais pas la tout le temps, mais plus la fin des années 80, j'étais rendue à Montréal, je côtoyais un peu plus la FFQ. Elle était beaucoup, beaucoup dans le féminisme égalitariste, l'action privilégiée était le Lobby, les mémoires, le travail avec les structures politiques, dans le fond l'accès des femmes aux structures politiques, mais aussi les changements de loi, comme la loi sur le divorce ... Ce qui est évidemment légitime, mais je veux dire que c'était très centré et concentré sur cette action. Certaines diront maintenant peut être que la FFQ ne s'en occupe plus assez de cet aspect là, certaines doivent le penser. Avec le fait que les groupes se sont un peu plus appropriés si on peut dire le devenir de la FFQ, ça a aussi amené des préoccupations qui étaient autres, des préoccupations de... (silence). Je dirais que c'est ça, la FFQ des années 80, à mon souvenir, c'était beaucoup plus une FFQ basée sur un membership individuel, même si les groupes étaient sur la liste de membres, quand tu allais aux Assemblées générales, tu ne sentais pas le mouvement, tu ne sentais pas qu'il y avait plusieurs groupes dans la salle, sauf quelques syndicats qui avaient de plus grandes gueules que d'autres, mais tu sentais plus l'input d'individues qui avaient toutes sortes de bonne volonté ... puis bon, possiblement qu'il y a eu un revirement et que les individues maintenant trouvent moins leur place, mais avec l'arrivée d'une F, D. L, etc. je dirais que c'est une FFQ qui est beaucoup plus une FFQ coalition de groupes, un peu parapluie de ... sans dire que ça représente l'ensemble du mouvement des femmes, mais c'est quand même une bonne partie, sinon une très grande majorité du mouvement des femmes qui s'est regroupé sous cette structure là, sous cette appellation, avec des avantages et des inconvénients, mais qui est plus ... C'est ça, une FFQ qui est un outil du mouvement des femmes, et non pas une FFQ qui est seulement pour les individues. Il y a eu ça, et évidemment il y a eu toute la question de l'importance de travailler sur les questions de pauvreté ou de travailler, de cibler ou d'avoir plus particulièrement comme objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes les plus pauvres, les plus discriminées. Ce qui évidemment a amené tout un autre changement aussi, même si je suis certaine dans les années 80 les femmes... de toute façon quand on travaille sur la loi du divorce, ça concerne les femmes pauvres évidemment, les pensions alimentaires ca concerne les femmes pauvres aussi. Mais c'est vrai que quand on regarde les revendications portées par la marche en 95, tu allais chercher beaucoup plus largement un impact sur la vie d'une plus grande diversité de femmes en fait. C'est ça le revirement selon moi qui a eu lieu dans les années 90 » (Militante du Comité de Coordination).

Nous avons avancé que les militantes qui ont organisé la MMF étaient des héritières de cette histoire, c'est ce que nous allons tenter de montrer maintenant.

# Chapitre IV - Les héritières, leur rapport au travail et au militantisme

Pourquoi ce détour? En quoi cette histoire est-elle explicative du rapport que les organisatrices de la MMF entretiennent au travail, au militantisme, en quoi nous permet-elle de situer leurs schèmes de perceptions et leurs pratiques? Que faut-il en retenir?

D'abord, sans aucun doute les acquis, les victoires arrachées, les avancées en matière de droit et d'accès à la scolarité, à la formation, au travail rémunéré, à l'emploi, à la contraception mais aussi les contradictions, les résistances à l'émancipation. Car si les coordonnatrices de la MMF doivent leur statut de militantes professionnelles aux mouvements féministes passés, si elles en sont des héritières en termes de mobilité sociale, de trajectoires et de positions d'arrivée, leurs schèmes de perception et leur rapport pratique au militantisme sont aussi liés au processus de segmentation, d'institutionnalisation et de professionnalisation du féminisme, au reflux des luttes sociales et au déclin des consciences d'appartenance de classe, de sexe et de race en particulier.

## 4.1 - Des militantes professionnelles qualifiées

Celles qui ont coordonné la MMF de 2000 appartiennent, pour la grande majorité d'entre elles, à la génération des petites sœurs des premières féministes des années 1960. Elles ont grandi avec la Révolution Tranquille, soit avec le passage d'un régime très traditionaliste et sous l'influence de l'église à une société libérale et laïque. Elles sont témoin de la participation inédite des femmes à la construction des institutions publiques, de leur entrée dans les sphères masculines politiques, universitaires, syndicales. Elles sont des militantes « des deux vagues » c'est pourquoi leur point de vue n'est pas celui des jeunes féministes qui se revendiquent de l'après-féminisme (Lamoureux, 2006). Toutefois elles n'entrent que tardivement dans le champ militant à partir du milieu des années 70, elles ont alors environ 25 ans et elles n'entrent pas d'abord dans le mouvement féministe pour la plupart d'entre elles

mais plutôt dans les organisations étudiantes (« le mouvement autonome des jeunes », « la jeunesse étudiante catholique », les groupes « libertaires »), « de gauche progressiste », « syndicales », « d'éducation populaires », ou « communautaires ». Des comités femmes se forment à l'intérieur de ces structures pour l'organisation des 8 mars notamment, date qui s'impose et devient une activité routinière pour l'ensemble du champ militant.

« Ma petite histoire, c'est que je suis Militante, je proviens d'une région pas loin de Montréal qui est Ste- Jacinthe, alors je suis militante depuis les années 74, dans les premières organisations du 8 mars en 75-76, et je travaillais à l'époque dans une clinique juridique populaire, donc dans une ONG comme on dirait aujourd'hui. Je travaillais plus particulièrement avec la CSN et d'autres groupes à organiser les 8 mars » (Permanente syndicale, membre du COCO et du « Comité stratégie »)

« J'ai milité, j'ai toujours été militante, mais dans des groupes mixtes, je n'étais pas féministe comme telle. J'ai commencé à l'école, dans des comités d'école. Après ça j'ai milité dans le Parti québécois. J'ai fait un peu de syndicalisme, je travaillais pour le ministère de l'éducation, on a essayé de rentrer dans le syndicat. Mon père était un nationaliste, un militant syndicaliste. Donc j'étais un peu habituée dans ce milieu là. Toute la question du féminisme, c'est arrivé un peu plus tard. Chez moi, mon père voulait que ses filles soient instruites, ça par exemple nous c'était important pour lui, il voulait qu'on ait un travail. Alors c'est un peu comme ça que j'ai évolué. Il y avait toute la question de la maternité aussi, je ne voulais pas d'enfants. À un moment donné ... il y avait le salon de la femme mais il y avait rien de plus commercial que ça, j'y allais ... ça vendait toutes sortes de cossins, la cuisine, les parades de mode. Donc après ça il y a eu des féministes qui ont commencé à plus prendre le discours, et je me suis intéressée plus à cette question là. Il y a eu des revues françaises. Et finalement il y a eu la question du 8 mars, la journée internationale des femmes, ça a été quelque chose » (Militante d'un groupe autonome de femme, membre du « comité actionéducation »).

Leur rapport au féminisme s'est ainsi d'abord construit dans des organisations mixtes où elles ont été confrontées à la division sexuelle du travail militant, à l'appropriation du pouvoir de définition des orientations de lutte et à la secondarisation des enjeux féministes en matière de sexualité, d'oppression dans la vie privée et de travail domestique.

« J'étais dans le mouvement autonome des jeunes au Québec dans les années 80. Il a été un mouvement important qui luttait pour la parité des prestations dans l'aide sociale. À l'époque si tu avais moins de 30 ans, tu avais la moitié ou le tiers des prestations d'aide sociale qu'avait un adulte de plus de 30 ans. On a mené une grosse bataille là-dessus, et on a occupé les bureaux à la bourse, dans les services sociaux à Montréal. On fonctionnait de manière très libertaire, et les assemblées délibérantes n'avaient pas de règles, tout le monde débattait comme il voulait, il y avait pas de

membership défini non plus ... sauf qu'à un moment donné, une clique a pris le pouvoir, et il y avait pas de structure pour rien faire quand ils ont commencé à tout démolir. On pouvait juste constater. Ils ont parti des assemblées, ils ont donné la ligne qu'ils voulaient à telle revendication, c'était une assemblée arc en ciel au départ, il y avait toute sortes de monde là dedans, et c'est devenu super straight. Parce qu'il y avait une espèce de gauche qui s'en était emparé. Si on avait une structure, un membership, des règles de vote, on aurait pu contrer ça. Ils sont restés tout seuls avec, parce que tout le monde l'a quitté ce mouvement là après. Ils l'ont fait mourir quand même » (Permanente syndicale, militante du COCO).

« (...) c'était fin 70, en 77 ou 78, le Mouvement des femmes au Québec commençait à prendre beaucoup plus de visibilité. Il y avait des analyses donc au CFP (Centre de formation populaire). J'ai commencé à être confrontée à des féministes qui voulaient organiser des affaires, je voyais ça à distance. Je me disais voyons si on veut on peut, et puis on est égale, il s'agit de vouloir ...(...). J'assistais à ces débats : est-ce la lutte des sexes ou la lutte des classes, il y a t-il une classe de sexe ... et petit à petit, j'ai fait mon nid et effectivement je trouvais que l'analyse de classe ne pouvait être la première. J'ai embrayé et en même temps ce qui m'a aidé c'est que j'ai changé d'orientation sexuelle, au même moment, je suis devenue lesbienne. Même si je l'étais dans mon cœur et dans ma tête, depuis bien longtemps, parce que j'ai toujours été attirée vers les femmes mais j'ai pas été capable de choisir, j'ai vécu mon hétérosexualité, j'ai eu des problèmes d'identité sexuelle pendant longtemps disons. Quand j'ai fait le choix de vivre cette orientation, j'ai fait le choix de lutter contre les discriminations faites en fonction de l'orientation sexuelle, c'était de la même nature que celles faites aux femmes en fonction du sexe. Tout ça est venu en même temps autour du début des années 80. J'ai apporté tout ça au CFP et on a mis sur pied un regroupement pour le socialisme qui était différent (...). C'était un comité de femmes, on analysait le travail domestique, l'oppression, l'oppression dans la vie privée, à l'intérieur de nos groupes de militances et finalement on est sorties du regroupement, car les gars avaient l'air très ouverts, mais notre analyse ne passait pas » (Permanente syndicale, membre du « comité contenu », en charge du volet « violences faites aux femmes »).

L'entrée dans le champ militant coïncide aussi avec l'arrivée à Montréal pour quelques-unes d'entre elles qui viennent des régions du Québec et d'un milieu rural plutôt pauvre.

Pour la majorité, elles appartiennent à une catégorie de femmes qui sont issues des classes populaires et qui ont concrètement bénéficié des retombées des luttes féministes et des avancées juridiques. Leurs parents étaient chauffeurs de taxi, mécaniciens, pompistes, petits agriculteurs, moins souvent professeurs ou enseignants pour les pères quelquefois militants syndicalistes et indépendantistes ; couturières, agricultrices mais sans statut, enseignantes en milieu rural, femmes de ménages ou encore réceptionnistes, mais cela toujours par intermittence pour les mères qui par ailleurs « étaient femmes au foyer », « s'occupaient des

enfants », « élevaient leurs enfants », « travaillaient à la maison » en tant que « mères de famille » et « ménagères ». Pourtant la division sexuelle du travail dans le cadre familial n'apparaît qu'exceptionnellement comme explication de l'engagement militant et c'est davantage de la division du travail entre frères et sœurs qu'entre pères et mères dont il s'agit :

« Je suis d'une famille de 7 enfants, les trois aînées sont des filles, deux garçons, moi et un autre garçon. Il y a beaucoup de différence entre mes sœurs aînées et moi, et comme on est en milieu rural, j'ai toujours eu à lutter dans mon milieu familial pour prendre ma place comme fille. On était sur une ferme, j'allais pour le travail sur la ferme. Il fallait que je fasse le même travail que les gars, et c'était bien correct. Mais eux autres voulaient toujours que j'aie un statut particulier, ou que je fasse en plus le travail dans la maison, alors je posais des questions. Je disais toujours à ma mère, pourquoi je dois aller travailler dehors, alors qu'eux ne travaillent pas dedans. Petit à petit, ma mère était malade, on était obligés de partager les tâches, je dirais que ça remonte probablement là. Que j'ai eu déjà à prendre ma place comme fille, avec des gars, parce que des fois ça jouait un peu dur » (Permanente du réseau de femmes chrétiennes « Femmes et ministères », militante du COCO et du comité Action-Education)

« je venais d'une famille de trois filles et un garçon. Et je trouvais que mon frère avait des privilèges par rapport aux filles. Je rouspétais, pourquoi il ne fait pas le ménage de sa chambre, pourquoi on nous le demande toujours? Petite, c'était un sentiment d'injustice » (Permanente dans une organisation de coopération internationale, militante du COCO et du Comité liaison).

Elles font ainsi partie d'une génération de femmes qui a connu une forte mobilité ascendante avec la tertiarisation de l'économie. Elles ont non seulement assisté mais participé à la féminisation du marché du travail qui s'est traduite par une concentration des femmes dans les emplois de service de « cols blancs », par opposition aux « cols bleus » qui désignent les ouvriers d'industrie, mais qui ont pour point commun avec ces derniers d'être des emplois subalternes, d'exécution, déqualifiés et répétitifs (Langlois, 2003). Descarries (1980) a montré que les femmes étaient plus justement concentrées dans les emplois de « cols roses », la séparation « cols bleus »/ « cols blancs » ne rendant pas compte du caractère sexué du marché du travail, de la déqualification particulière de la force de travail féminine :

« L'existence d'un double marché du travail fondé sur la division sociale des sexes, a un effet considérable sur la répartition de la main d'œuvre féminine. Elle entraîne une concentration toujours plus massive des femmes à l'intérieur de quelques professions spécifiques, à prédominance féminine, et leur confinement à des tâches qui ne sont souvent que le prolongement de leurs activités de ménagères et de mères » (Descarries-Bélanger, 1980 : 48).

En 1980, les principales professions féminines sont par ordre d'importance numérique : secrétaire, sténographe, commis-vendeuse, teneurs de livres, comptables, enseignante à l'école primaire, serveuse, caissière, travailleuse agricole, infirmière, dactylographe, employée de bureau, opératrice de machine à coudre, employée de services personnels, concierge, nettoyeuse, réceptionniste, cuisinière, emballeuse (Descarries-Bélanger, 1980 : 48).

Les coordonnatrices de la MMF n'ont pas échappé à cette concentration puisqu'elles sont entrées sur le marché du travail en accédant d'abord aux emplois typiquement féminins et déqualifiés du tertiaire mais souvent plus avantageux, en termes de statut social, que ceux occupés par leurs pères.

Lorsqu'elles entrent sur le marché du travail, elles possèdent le plus souvent des diplômes d'enseignement post-secondaires en sciences de l'éducation, animation et recherche culturelle, technique, infirmières, quelques-unes ont suivi des cursus universitaires longs et sont diplômées de maîtrises en histoire, en sciences politiques, l'une d'entre elles est docteure en philosophie. Elles comptent ainsi parmi les 32% de femmes qui ont complété des études post-secondaires, selon les données de *Condition féminine Canada* de 1994<sup>140</sup>.

Elles ont été enseignantes au niveau primaire et secondaire, conseillère pédagogique, préposées au bénéficiaires, employées de bureau, infirmières, animatrices auprès des jeunes enfants, animatrices culturelles dans des organismes communautaires ou encore employées de banque, documentalistes, avant de devenir des militantes professionnelles. Aussi, quelques-unes évoquent l'expérience vécue de la discrimination face à la formation puis dans le monde du travail lorsque je leur demande comment elles sont devenues féministes:

« J'ai décidé de retourner aux études et de m'inscrire en philo à l'Université de Montréal, et ça c'est une chasse gardée de gars, c'était des penseurs mais des penseurs masculins. Sur une classe de 26, on était 6 filles. Donc j'ai toujours combattu pour cette revendication que les femmes ont leur place partout, dans les faits, j'ai fait un doctorat de philo, à la Sorbonne, et c'était la même chose, il y avait peut-être un pourcentage un peu plus élevé de femmes mais c'était loin d'être 50/50, c'était une affaire de gars ». (Permanente syndicale, responsable de la condition féminine)

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Comité aviseur-femmes en matière de développement de la main-d'œuvre « Le travail des Québécoises. État de la situation à l'aube du deuxième millénaire.». Montréal, CIAFT (Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail), février 1997 : www.ciaft.gc.ca.

« J'ai travaillé dans une banque d'abord, quand je suis arrivée, et très vite je me suis aperçue que c'est un milieu très traditionnel, où les hommes avançaient très vite et où les femmes qui étions là depuis plus longtemps avec plus d'expérience, on n'avait pas du tout les même promotions que les gars qui rentraient. En fait, je me trouvais à former de jeunes garçons, qui devenaient ensuite mes patrons, je trouvais ça horrible comme situation. Ça m'a rendu furieuse. C'était dans les années 70 » (Agente de développement, responsable des dossiers « genre »).

« Je suis féministe depuis toujours. J'ai été élevée de façon où il était normal que je fasse des études, que j'ai un emploi ... je suis née au bout de 6 ans de mariage de mes parents. Mon père était très heureux d'avoir une fille, quand je suis née en 53. Au Québec il y en avait pas beaucoup de filles qui faisaient des études universitaires, pour lui, les gens autour me l'ont raconté, il leur a expliqué le lendemain de ma naissance que sa fille ferait des études universitaires et qu'elle aurait une auto et conduirait. À l'époque peu de femmes conduisaient. Ca donne une idée. Dès le départ, il y a pas d'obstacle de ce coté là. Dans ma propre famille j'ai des cousines qui n'ont pas pu dépasser le secondaire parce que les parents ne voulaient pas financer. Ça joue beaucoup. On m'a envoyé faire ce qu'on appelait un cours classique, pendant mon secondaire, il y a eu une réforme de l'Enseignement, c'est devenu le cours secondaire. On m'a aidée, j'ai fait des échanges étudiants à travers le Canada. On m'a envoyé dans un camp d'été pour que j'apprenne l'anglais, et c'était normal pour eux. J'étais intéressée à savoir comment ça se passait dans les partis politiques, c'était toujours normal, tu es capable. Dans ce temps là tu trouves normal de prendre ta place dans la société. Donc j'ai une formation en histoire, et j'étais curieuse de voir comment ça s'était passé en histoire des femmes, ça venait juste de commencer à ce moment là. J'étais la première assistante d'enseignement de Micheline Dumont, qui a donné le premier cours en histoire des femmes, premier cours en condition féminine à l'université de Sherbrooke. Ça te donne une idée comment j'ai baigné là-dedans. J'étais donc préoccupée par les questions de condition féminine et j'ai eu un poste qui m'a été refusé à l'université de Sherbrooke parce que j'étais une femme. On a choisi d'engager un homme pour un cours particulier. C'était comme tout mon monde qui s'effondrait. Je n'avais pas eu d'obstacle parce que j'étais une femme, et que j'avais tout le temps pensé que c'était normal. Ce qu'il y a de pire c'est que la fille qui m'a refusé le poste était une féministe, membre du conseil de la FFQ. C'était la conjointe du meilleur ami de mon ex. vraiment c'était quelqu'un de près. J'ai appelé Micheline Dumont, en lui disant je le prends pas, j'ai appelé mon ex qui était fort bouleversé. Et j'ai décidé tout de suite de porter plainte à la Commission des droits de la personne. Comme tu peux voir, réflexe de batailler. Et ça a pris 18 mois, je suis allée en cour, et tout ce que je demandais au Cégep c'était un dollar, mais qu'on reconnaisse qu'il y avait eu discrimination. J'ai gagné. Je n'y suis pas restée, je suis une des premières à avoir gagné une cause à la commission des droits de la personne. C'était au début des années 80. Pendant ce temps là, j'étais active parce que j'avais été embauchée au Cégep de Sherbrooke pour autre chose, j'étais active au comité de condition féminine au cégep. On m'a demandé de participer au Conseil d'administration de la FFQ. J'étais aussi active pour une maison d'hébergement pour les victimes de viol. Tout de suite, quand mon poste a été coupé au Cégep de Sherbrooke parce que j'étais la dernière arrivée, j'ai postulé pour travailler à Relais Femmes, j'ai été coordonnatrice. J'ai été tout de suite dans le mouvement des femmes. Ça a tout le temps été normal pour moi.

Je trouvais qu'il fallait revendiquer des choses, avancer. Je ne suis pas tombée dedans quand j'étais petite .... » (« Travailleuse autonome » dans le mouvement des femmes québécois », membre du comité stratégie, en charge de l'organisation de l'entrée à l'ONU).

Le comité de coordination compte aussi une professeure d'université, une « travailleuse autonome » pour reprendre ses termes, qui a en réalité occupé des postes très qualifiés au sein des structures du féminisme d'Etat et une « travailleuse bénévole » chômeuse :

« Moi je suis une travailleuse bénévole, depuis 95 après la *Marche du pain et des roses* qui m'a permis de me poser des questions, ce que je veux faire dans ma vie et tout ça, et à la fin de la marche que c'était au niveau des gens qui vivent de l'aide sociale que je voulais m'impliquer. Ici il y a pas de salaires parce que on n'a pas les moyens, on a 14 000 par année pour l'organisme. Je suis bénévole 5 jours par semaine, c'est un choix de vie que j'ai fait, et dont je suis contente, ça veut dire que je suis à l'aide sociale » (Travailleuse bénévole dans un groupe communautaire)

Elles ont donc aussi, pour la plupart toujours, connu une mobilité ascendante au regard de leurs propres trajectoires sociales puisqu'elles sont passées des emplois de « cols roses » déqualifiés à l'emploi de militante professionnelle qualifiée. Aussi, elles sont en bout de course, leur probabilité de monter dans la hiérarchie sociale est faible pour ne pas dire nulle. Mais la plus grande distance qu'elles ont parcourue est celle qui les sépare de leurs mères tant du point de vue de leur statut social que de celui de leur rapport au travail salarié et domestique, au couple et à la sexualité :

« Le mariage, plus maintenant mais en tout cas au Québec, la femme ne travaillait pas, l'homme ramenait l'argent, y avait un retour des échanges, c'est pas une prostitution, enfin ... c'était un choix économique. Ma mère n'a pas vraiment travaillé dans sa vie, et je ne sais pas si au niveau des relations sexuelles elle a été obligée de dire oui certaines fois, parce que c'est lui qui ramenait l'argent ». (Permanente salariée dans un groupe communautaire)

Elles sont salariées, qualifiées, protégées socialement et financièrement autonomes, leurs seuls salaires les situent quelquefois au-dessus du revenu moyen québécois. Elles ne sont donc pas frappées par le développement des formes de sous-emploi et de précarisation du travail (le taux de chômage «réel» chez les femmes en décembre 1993 s'élèverait à 30,4%<sup>141</sup>)

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Comité aviseur-femmes en matière de développement de la main-d'œuvre « Le travail des Québécoises. État de la situation à l'aube du deuxième millénaire.». Montréal, CIAFT (Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail), février 1997 : www.ciaft.qc.ca.

Elles n'ont le plus souvent pas d'enfants et vivent en couples hétérosexuels. Parmi les 20 militantes régulièrement présentes aux réunions du COCO, 5 vivent en couple lesbien, 4 sont célibataires. Aucune d'elle n'est en situation de monoparentalité.

Il me semble qu'on peut dans une certaine mesure les situer dans ces catégories dites « intermédiaires » ou « moyennes » en référence à une position d'entre deux dans la division du travail et dans la hiérarchie sociale, cet espace social des « ni/ni » décrit par Bouffartigue (2004). Elles appartiendraient ainsi à un groupe de position qui est au cœur de la controverse liée à l'hypothèse de la disparition des classes sociales dans les sociétés occidentales : moyennisation des sociétés et disparition de la structure de classe ou recomposition des classes populaires et des rapports de classe.

« « Classes moyenne(s) », « couches moyennes », « petite bourgeoisie » d'un côté ; « salariat d'encadrement », « salariat qualifié », « salariat de confiance », « travailleurs intellectuels », « salariat intermédiaires » de l'autre. Et, entre ces deux lignées taxinomiques, celles de classes moyennes salariées » ou de « couches intermédiaires salariées »... Bien plus que pour les ouvriers ou les employés – dont l'existence comme grands groupes sociaux ne semble guère faire de doute- le choix des appellations pour désigner ceux qui se situent dans cet espace du « ni »-« ni » - ni classes populaires ou dominées, ni classes supérieurs ou dominantes – a toujours fait problème, comme a toujours fait débat leur définition, en sociologie comme en politique » (Bouffartigue, 2004 :111).

### Et l'auteur ajoute en note de bas de page :

« Leur expansion manifeste, ne s'inscrivant pas dans le schéma de Marx, celui d'une prolétarisation de masse et d'une simplification de l'antagonisme des classes, a été mise au service de la thèse de la moyennisation sociale. Les marxistes de leur côté s'opposant entre eux sur la classe principale à laquelle rattacher telle ou telle fraction de la « petite bourgeoisie ».

Si l'on suit cette catégorisation, il faut ajouter qu'elles occupent les positions les plus dominées dans cette catégorie qui comprend aussi des avocats, des cadres de direction et des chirurgiens.

Au regard de ce débat, il me semble non seulement difficile mais risqué de proposer une catégorisation qui les enfermerait dans une classe d'intérêts objectifs explicatifs de leurs pratiques d'autant qu'elles font partie de la cohorte de celles qui ont visiblement féminisé et brouillé la structure de classe québécoise même si celle-ci est restée sexuée (Langlois, 2003). Or, les outils dont nous disposons pour analyser l'évolution de cette structure sont encore fondés sur des critères qui rendent difficilement compte des positions féminines (Delphy, 1998; Crompton, 2003).

Aussi, la tentation est forte aujourd'hui de classer les salarié-e-s stables du côté des privilégiée-s du système et de délégitimer ce faisant les luttes dans lesquelles on les trouve<sup>142</sup>.

Ceci dit, il est évident qu'elles occupent des postes qualifiés, qu'elles ont un rapport positif au travail en raison de cette qualification mais aussi de la stabilité de leur insertion en emploi.

Ce sont des employées du secteur syndical, social et associatif qui occupent des postes de responsabilité toujours concentrés sur la condition féminine mais de responsabilité tout de même. Elles sont coordonnatrices de groupes de femmes, conseillères syndicales, responsables des comités de condition féminine, agente de développement, chargée de programme et des comités femmes dans des organisations de coopération internationale. Employées à temps plein, la plupart du temps avec un statut de contractuelle, elles disposent d'une certaine autonomie au travail (liberté de décision), et d'un capital de légitimité militante

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup>On en revient alors au point de vue normatif qui consiste à opposer les intérêts des salarié-e-s stables, qualifiés à ceux des exclus ou des plus exploité-e-s, les premiers seraient porteurs de luttes corporatistes, tandis que l'exclusion, seul destin véritablement collectif des classes populaires serait aussi le seul enjeu de lutte légitime dans les sociétés dites « post-industrielles. « Pendant plusieurs années, on a laissé entendre que la société était dorénavant composée d'une coté d' « exclus » et, de l'autre, de salariés à statut (avec le fonctionnaire comme archétype) dont les « avantages acquis » expliqueraient justement l' « exclusion ». On ne dira jamais assez ce qu'a de finalement très indécent cette représentation. Outre qu'elle invisibilise la bourgeoisie et ses rentes de situation qui n'ont de cesse de croître, elle rend responsable les salariés en poste de la situation de ceux qui, toutes les études le montrent, ne sont pourtant rien d'autre que d'ex-ouvriers ou employées ou des enfants de ces catégories. Elle laisse entendre que les « avantages » de ces catégories se seraient accrus alors même qu'ils ont largement été rognés, déstabilisés, sous la pression du chômage et de l'exclusion » (L. Chauvel, P. Cours-Salies, J. Hoarau, S. Le Lay, C. Ramaux et H. Sciardet, « Exploitation et classes sociales : totem ou tabou », Mouvements N°26, 2003, 11-16 : 14)

transférable au sein de l'organisation de la Marche ou d'autres organisations féminines. La tendance au repli sur le foyer qu'on observe actuellement dans les sociétés occidentales en raison de l'instabilité du marché du travail ne les concerne pas<sup>143</sup>. Elles entretiennent cependant un rapport discontinu au marché du travail, bien qu'elles semblent assurées de voir leurs contrats se renouveler ici ou ailleurs puisqu'elles sont souvent employées pour deux ou trois ans. En effet, le militantisme au féminin constitue un petit mais réel bassin d'emplois au Québec où l'expérience acquise dans un secteur peut être facilement valorisée dans un autre. Le cas de *M* est significatif, coordonnatrice du *Centre d'éducation et d'action des femmes* de Montréal, elle devient coordonnatrice de *l'R des Centres de femmes* en 1988 où elle succède à *C*. C'est à ce titre qu'elle siège au Comité de coordination de la MMF de 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> L'emploi précaire prend diverses formes au Québec : les mesures et les programmes d'employabilité, le travail à temps partiel, le travail dans des agences de placement et le travail autonome. Il prend aussi la forme du travail au noir, du travail à domicile ou du travail sur appel, occasionnel, surnuméraire, temporaire, contractuel ou saisonnier. (Au bas de l'échelle, 1996).

En 2003, elle est finalement nommée Présidente de la FFQ144. On fait ainsi carrière dans le mouvement féministe mais aussi dans le mouvement syndical :

« Les organisations syndicales québécoises ont toutes depuis des lunes des comités de condition féminine et elles consacrent au dossier des ressources en fait de personnel et d'activités. Alors que depuis longtemps les militants masculins pouvaient envisager une « carrière » syndicale, il est maintenant aussi possible aux militantes d'en planifier une, et, qui plus est, dans le dossier même de la condition féminine » (Bilge, Gagnon et Quérin, 2006:15).

En revanche, le capital militant acquis au cours de ces carrières n'est pas facilement transférable dans d'autres espaces militants ni en dehors du champ militant. Ceci est particulièrement vrai pour celles qui viennent des groupes autonomes de femmes.

<sup>14</sup> La Fédération publie alors son CV:

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Depuis 1988 : coordonnatrice générale, L'R des Centres de femmes du Québec qui regroupe 95 centres de femmes à la grandeur du Québec :

coordination de l'ensemble des activités et actions du regroupement

animation de sessions de formation (l'action collective, les services aux femmes en difficulté, combattre les préjugés à l'égard des lesbiennes, sensibilisation au racisme, gestion féministe, etc.)

représentation politique sur divers dossiers sur la condition féminine (santé, développement socio-économique, violence et solidarité internationale, etc.)

organisation de mobilisations

organisation de colloques et d'événements

coordination de comités de travail

rédaction de documents et mémoires

coordination de la Coalition féministe pour une transformation du système de santé, qui regroupe des organismes représentants différents milieux, féministe, syndical, communautaire et bénévole

membre du comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, contre la pauvreté et la violence faite aux femmes

participation au Forum des ONG de la Quatrième conférence mondiale des femmes, organisée par l'ONU, Beijing, (1995); etc.

1982-1988 : coordonnatrice, Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal coordination de l'ensemble des activités relatives aux services et actions du centre

intervention auprès de femmes en difficulté (victimes de violence, dépression, isolement, toxicomanie)

animation de sessions de rencontres abordant différents aspects de la condition féminine (pauvreté et

appauvrissement des femmes, monoparentalité, violence conjugale, dépendance des femmes aux tranquillisants mineurs et à l'alcool)

animation d'activités culturelles (production de créations collectives théâtrales, ateliers d'écriture), etc.

#### AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU MILITANTES

2001-2003 : membre du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec

1995-1999 : membre du comité de coordination, Réseau mondial d'échanges, d'informations, de solidarité, de mobilisation et de formation entre les groupes de femmes autonomes œuvrant au sein de la francophonie.

1989-1990 : membre du comité Les 50 heures du féminisme - Forum -prospectives, Femmes en tête, événement qui a souligné le cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes au Québec.

1986-1989: membre du conseil d'administration, Relais-femmes

1985-1987 : membre du Comité d'orientation des programmes à développer pour les femmes au sein de la Commission de Formation Professionnelle de Montréal

1985-1986 : membre de la Coalition des femmes pour l'accès à l'égalité

Elles entretiennent toutefois le plus souvent un rapport positif à l'emploi, à leur profession de militante, qui pour quelques-unes représente une véritable promotion sociale, même si ce rapport est discontinu lorsqu'elles cumulent les contrats (de deux ou trois ans). Mais elles entretiennent aussi un rapport positif au travail étant donné son contenu militant, ce qui les éloigne de la très grande majorité des femmes québécoises cantonnées dans les emplois les plus déqualifiés et déqualifiants

Le travail de militante consiste en partie à produire de l'entre-soi féminin et tremper dans cet entre-soi nourrit notamment le sentiment d'être productive et utile et de produire pour soi. De fait, le champ professionnalisé du militantisme féministe ou de femmes est non-mixte et l'importance de ce que l'on tente d'accomplir ensemble, « entre nous » et sans hommes se manifeste en permanence sous formes de marques de reconnaissance du travail et des compétences des unes et des autres.

Les coordonnatrices de la MMF doivent donc leurs trajectoires et leurs positions d'arrivée, leur statut de militante professionnelle qualifiée aux avancées et acquis des luttes des années 60, 70 et 80 et à l'apparition d'un féminisme d'Etat.

De l'histoire du mouvement féministe québécois, il faut aussi retenir les impasses, les ambivalences et les contradictions qui font que celui-ci semble en permanence se trouver confronté à un carrefour ou à un tournant de son histoire. Aussi, non seulement les luttes ont été en elles-mêmes remplies de contradictions, mais elles en ont généré de nouvelles. Laurin-Frenette (1981) illustre cette dialectique de l'émancipation qui tend souvent à être évacuée au profit de la recherche de responsabilités, de coupables auxquelles on pourrait faire porter la charge des nouvelles difficultés quand elles renvoient d'abord à la résistance des hommes et plus largement des dominants. En réalité nous dit-elle, les féministes ont lutté tout à la fois :

« Pour et contre leur intégration dans la société dite mâle. Pour, au sens où elles réclament et occupent déjà dans une certaine mesure, des places nouvelles dans cette société refusant pour la plupart de s'en tenir aux anciennes fonctions de mères, épouses, maîtresses, servantes, égéries, etc. Contre, au sens où elles répugnent bien souvent à endosser l'uniforme de leurs nouvelles fonctions : le pouvoir, l'autorité, l'ambition, la performance, la compétition, l'impassibilité, l'impersonnalité... et continuent à tricoter en rêve pour des enfants incertains ». (Laurin-Frenette, 1981 : 15).

Les organisatrices de la MMF sont, non seulement prises elles-mêmes dans cette contradiction, entre la nécessité de défendre leur statut de professionnelle et la volonté de faire autrement, mais elles doivent « faire avec » les résultats ambivalents qui en ont découlé.

### 4.2 - Sentiments d'appartenances et rapport au militantisme

Les avancées enregistrées n'ont pas été sans incidence sur les subjectivités, les sentiments d'appartenance et les perceptions de soi qui informent le rapport au militantisme. Les acquis sont notamment explicatifs du sentiment de ne pas repartir au point zéro du processus de libération, de l'idéologie d'une égalité en partie acquise qui a provisoirement pacifié les relations hommes/femmes. Avec l'existence de nouveaux outils de revendication, celle de bases légales notamment, les acquis ont profondément modifié le rapport au militantisme, les formes d'action collective et d'organisation. Ce sont ces sentiments d'appartenance et ce rapport au militantisme qui nous intéressent maintenant, car ils permettent de mieux comprendre les pratiques organisationnelles, la division du travail militant.

D'abord sur le plan idéologique des consciences d'appartenance, alors que le concept de classe était central dans plusieurs analyses qui circulaient dans le champ militant dans les années 60 et au début des années 70, qu'il était appliqué à l'analyse des rapports hommes/femmes, mais aussi à l'analyse des rapports entre femmes (Québécoises et Canadiennes notamment) - on parlait d'une « bourgeoisie coloniale » et certaines avançaient le concept de « classe ethnique » pour caractériser les positions occupées par les québécois-es dans l'espace canadien -, une analyse qui était produite par les organisations féministes elles-mêmes pour la libération, et non par les institutions publiques et académiques, son usage disparaît au fil des années 1980, au profit d'une vision hégémonique en termes d'inégalités, de discrimination notamment de genre et non plus de contradictions.

Aussi les organisatrices de la MMF partagent pour la plupart d'entre elles le sentiment d'appartenir à la vaste classe moyenne. Elles sont en quelque sorte acquises à la thèse de la moyennisation de la société, thèse qu'elles appliquent tant à l'analyse des inégalités de classe, qu'à celle des inégalités de sexe et de race, ce qui oriente fortement leurs pratiques.

Du côté des inégalités de classes, elles s'auto-positionnent parmi les privilégiées qui composent la classe moyenne par opposition à celle des « pauvres » ou des « exclues » du système avec lesquelles il s'agit précisément de nouer des solidarités, alors que les organisations militantes les ont trop longtemps oubliées. Dans le même temps, elles tiennent à se démarquer de l' « élite » et revendiquent leur solidarité avec « la base ». C'est ainsi à travers les catégories de « base »/de « classe moyenne » plus ou moins « privilégiée » et d'élite qu'elles se définissent, ce qui montre bien qu'elles ont intériorisé la perception dominante de la structure sociale directement liée au déclin de la conscience de classe. Ce déclin est perceptible y compris chez les plus précaires qui se définissent non pas comme des exploitées, mais comme des « pauvres » tandis que « les plus privilégiées » ne s'identifient pas à la classe bourgeoise (cf. Encadré : La fourmi pauvre).

#### Discours prononcé dans le cadre de la marche des Amériques Par L. F. le 1 novembre 1999 LA FOURMI PAUVRE

Connaissez-vous une fourmi pauvre? Je suis une fourmi pauvre. Je cherche constamment à me sortir de la pauvreté. Ce que j'ai accumulé depuis vingt ans, la classe moyenne l'amasse en un ou deux ans. Mon standing social et économique grandit. Au Canada, je suis désignée comme un nouveau pauvre : un pauvre qui mange et qui dort dans un endroit éclairé et chauffé mais qui n'en a pas les moyens financiers. En d'autres mots, je suis une personne aux apparences trompeuses, la réalité est plus cruelle. En un mot, une pauvre cachée. Aussi, et ma présence ici en témoigne, je milite contre la pauvreté, autant la pauvreté évidente que la pauvreté cachée. Je pense à moi et à tous ceux dans ma situation et dans une situation pire que la mienne. On dit souvent que la pauvreté est partout dans le monde, y compris dans les pays les plus riches. Cela veut dire au Canada aussi, le pays classé ayant les standards de vie et les droits économiques et sociaux les plus élevés selon les Nations Unies. Voici ce qu'une fourmi pauvre du Canada connaît de la pauvreté de son pays.

Depuis 1990, l'ensemble du système de couverture sociale canadien a subi des réductions importantes. Le principe de l'universalité de certains programmes a été remis en cause, comme les pensions de vieillisse et les allocations familiales, remplacées depuis par une prestation fiscale intégrée accroissant considérablement le nombre de personnes devant recourir aux différents régimes provinciaux d'aide sociale. Les changements apportés au régime d'assurance-chômage depuis 1990 ont pour effet d'exclure plus de 130 000 personnes annuellement, dont plus de 30 000 doivent maintenant recourir à l'aide sociale.

Le régime d'assurance-chômage, créé pour protéger contre le risque social de la perte d'emploi, a été transformé radicalement. Ces modifications ont aussi pour effet d'exclure près de la moitié des anciens bénéficiaires du régime: seulement 43 % des cotisants qui perdent leur emploi reçoivent des prestations, contre 80% en 1993.

Le Canada a choisi de se retirer du financement à long terme des projets de logements sociaux. La situation du logement des autochtones est encore plus déplorable.

De plus, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a eu pour effet de réduire les droits économiques et sociaux, considérés comme des obstacles au libre-commerce, niant de ce fait leur caractère de droits justiciables.

Plusieurs travailleuses et travailleurs rémunérés au salaire minimum (working poor) se trouvent sous les seuils de pauvreté déterminés par les autorités canadiennes.

La société canadienne d'hypothèques et de logement estime que 341 000 ménages québécois sont mal logés. On évalue à 20 000 le nombre des personnes sans abri dans la seule région de Montréal, où la température peut facilement descendre sous -30° pendant l'hiver.

Nous déplorons la disparition progressive de plusieurs recours qui étaient prévus autrefois aux différents régimes de protection sociale.

Cette situation ne me décourage pas. Je suis motivée et fière d'être ici aujourd'hui, défendant mes droits, devant les Nations Unies. Savez-vous pourquoi ? Parce que j'ai le caractère d'une fourmi, comme tous les pauvres. Et faites attention, il y a beaucoup de fourmis dans le champ de la pauvreté, des fourmis qui travaillent dur pour trouver un meilleur champ. Aujourd'hui, je veux vous remercier pour votre aide et un autre petit coup de pouce sera vraiment apprécié. Vous êtes tous invités à la Marche de l'an 2000 le 17 octobre prochain. Au plaisir de vous revoir, j'espère dans un champ meilleur.

Du côté des rapports hommes-femmes, l'égalité aurait été en partie acquise, mais en partie seulement et resterait donc à conquérir. Les inégalités auraient néanmoins reculé par rapport à ce qu'elles étaient « pour nos parents et nos grands-parents » soulignent-elles dans leur entrevue.

L'abandon tendanciel d'une analyse en termes de contradictions se solde ainsi par le recours dominant aux notions d' « égalité », de « liberté » et de « justice » pour définir l'horizon de la lutte et aux notions d' « inégalités », de « discrimination » pour définir la réalité de l'oppression des femmes.

### « Pourquoi êtes vous féministe?

Parce que je suis pour la justice, pour l'égalité, parce que j'ai vu dans ma vie et dans celle des autres qu'il n'il y a pas ça. Que les femmes souffrent, qu'elles n'ont pas l'égalité, et qu'elles subissent une oppression énorme » (Professeure d'Université en Etudes féministes, militante du COCO au titre de membre individuelle)

« Pour moi, le féminisme ça peut-être aussi pour un homme, pour moi un féministe c'est quelqu'un qui voit une injustice et qui la combat » (Chômeuse, militante du COCO au titre de représentante du Front Commun des personnes assistées sociales).

Quant aux contradictions de race entre femmes, elles apparaissent sous les notions de différences ou de diversités ethnoculturelles. Il s'ensuit que les appartenances aux groupes racisés sont euphémisées, les femmes de ces groupes sont « doublement discriminées ».

« Je pense que les femmes représentent un paradigme spécifique, particulier qui ne doit pas être noyé dans l'énumération des minorités. Cette analyse n'est pas évidente à faire partager. Que les femmes sont jeunes, sont vieilles, sont des communautés culturelles, peuvent être handicapées, avoir des orientations sexuelles différentes, être dans les groupes de gauche ...ça veut dire qu'elles ne sont pas entièrement égales, face à toutes les minorités, les problèmes existants quand on fait l'énumération, je pense qu'il faut qu'on considère socialement les problèmes que les femmes rencontrent comme étant des problèmes qui illustrent, qui exigent des moyens différents, parce que la discrimination est spécifique. Une belle niaiserie que je vais te dire, qui est tellement évidente : il y a une grande caractéristique dans notre société, il y a deux sexes. Il y a peut-être du monde confus là-dessus, mais ils sont très minoritaires, à part quelques opérations qu'ils ont le droit de faire d'ailleurs, mais il y a deux sexes qui font en sorte qu'il y a des rôles sociaux très distincts, et ces sexes sont marqués par aussi des pouvoirs distincts et des dynamiques différentes, et des discriminations qu'un sexe opère sur l'autre, pas méchamment mais en termes de domination, c'est ça la réalité ». (Militante du COCO, au titre de représentante syndicale)

Combattre la discrimination spécifique que subissent les femmes, « défendre les droits des femmes », « ta liberté de vivre, de t'exprimer, de parler, de marcher de vivre comme tu veux, de travailler », « améliorer les conditions de vie des femmes au Québec », pour « qu'elles puissent vivre dans une société plus égalitaire », « faire avancer nos droits », sont les objectifs que la majorité des militantes assignent au féminisme. Ils correspondent ainsi à une compréhension de l'oppression des femmes qui ne revient pas à la situer dans le cadre d'un rapport antagonique hommes/femmes. Cette lecture en termes d'inégalité suppose au contraire de s'adresser prioritairement à un tiers, plutôt qu'aux hommes. Il s'agit principalement de l'Etat, nous y reviendrons. Aussi, la pertinence de la non-mixité ne va plus de soi, les inégalités ayant reculé :

« Pour moi je regarde mon chum, il est venu marcher avec moi et pas en arrière, mais côte à côte, c'est mon ami, et on a beaucoup d'alliés au niveau des hommes. Tant et aussi longtemps qu'on ne comprend pas ça, et qu'on n'ira pas les chercher, on passe à coté. De quelque chose de grand à mon avis. Je me dis à l'époque de ma mère les femmes étaient reléguées dans leurs cuisines, c'étaient des gardes-malade, des éducatrices, un paquet de choses. Et les femmes du jour au lendemain on sort de nos cuisines, et on se révolte, on se fait respecter en tant que femmes. Bingo on a réussi ça. Est-ce que on va refaire la même chose au niveau des hommes, on va leur faire payer ce qu'on a vécu dans nos cuisines ? Ça n'a pas de logique, on ne s'en sortira jamais » (Militante du COCO au titre de représentante d'un groupe communautaire).

« Le Mouvement des femmes ça fait depuis le début du 20ème siècle, il y en a eu avant aussi du féminisme, pour moi le Mouvement des femmes ... je ne suis pas très bonne en histoire, donc je te dis ce que je pense, c'est depuis le 20ème siècle, le début, que le Mouvement des femmes s'est développé très tranquillement. Les hommes ont vu ce qu'on a fait, il y a quand même un petit changement des mentalités qui s'est fait depuis le début du 20ème. Donc les hommes, certains ont quand même changé un peu, certains ont compris nos luttes, donc ils disent qu'ils sont très intéressés, on est aussi quand même la moitié de la société, et ce que vous revendiquez des fois ça nous rejoint dans la mesure où la pauvreté peut nous rejoindre, la violence aussi, et aussi des hommes qui aujourd'hui ont la garde des enfants au complet, mais c'est encore rare. Il y a eu à un moment des préoccupations des moments où ils veulent revendiquer ce que des femmes ont revendiqué, ils veulent participer. Malgré tout ce qu'on n'a pas encore obtenu, l'égalité et l'équité, etc. certains hommes diront vous avez fait beaucoup d'avancées, et si vous voulez vraiment que vos revendications puissent être répondues, ca serait intéressant qu'on soit aussi là finalement vous serez plus nombreuses » (Militante du COCO au titre de représentante d'un groupe communautaire)

Par ailleurs, nous l'avons vu, et ceci est étroitement lié au déclin du référent de classe, l'analyse de l'oppression des femmes s'est morcelée et la question du rapport au travail a perdu de son importance. Descarries souligne dès 1980 ce recul :

« (...) on observe que les luttes menées par les différents groupes de femmes sont fréquemment liées à des phénomènes d'idéologie sexiste ou à des revendications axées sur le droit au contrôle de leur corps, sans que ces objets de luttes soient reliés au véritable facteur de la division sociale des sexes émergeant de l'existence d'un marché du travail secondaire; luttes parcellaires qui, finalement, remettent très peu en cause un système de pouvoir et de privilèges sur lequel les femmes ne détiennent aucun contrôle réel. Sans considérer ces luttes inutiles, on peut prétendre qu'elles auraient davantage de retombées si elles étaient véritablement greffées à ce rapport inégal que les femmes entretiennent avec les ressources économiques et à ses multiples retombées d'ordre politique, économique et idéologique » (Descarries-Bélanger, 1980 : 107).

Si bien que dans les années 1990, le champ du militantisme féminin est divisé en groupes organisés sur des thématiques spécifiques. Le principal clivage semble opérer entre celles qui viennent des organisations autonomes de femmes, qui travaillent principalement contre les violences, qui ont délaissé la question du travail et celles qui militent dans les syndicats, dans les OCI ou dans les groupes communautaires mixtes et qui ont le sentiment de porter à elles seules les questions d'ordre économique. Ce clivage structure les perceptions, les identifications et les rapports que les militantes entretiennent les unes aux autres. Elles se catégorisent mutuellement en fonction de ces appartenances militantes (« réseau des femmes », « groupes de femmes », « lutte contre les violences »/ ou « groupes de gauche » qui travaillent sur la pauvreté).

« La FFQ s'était donnée de s'adresser aux femmes pauvres, de travailler plus avec les femmes des milieux défavorisés, je pense que ça correspondait un peu plus à l'idéologie des femmes qui étaient autour de la table. Effectivement j'étais la seule qui venait du mouvement plus féministe radical, celles autour de la table c'étaient des filles qui viennent des groupes de gauche, mais elles n'ont pas travaillé sur la question de la violence envers les femmes nécessairement, c'est sur que ça a joué dans leur incompréhension » (Contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF)

Celles qui viennent des groupes mixtes ont tendance à associer le « féminisme » ou « les groupes autonomes de femmes » à la seule lutte contre les violences faites aux femmes et à leur reprocher leur désintérêt pour les questions économiques qu'elles jugent plus générales, qu'elles dissocient de la question de la division sexuelle du travail et qu'elles rabattent sur un

problème d'« appauvrissement » lié à « la réduction des programmes sociaux » et plus largement aux « politiques économiques qui nous sont imposées par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International ». Ce sont ces questions qu'elles priorisent pour leur part et qu'elles prennent en charge dans l'organisation de la Marche:

« on a parfois l'impression que au niveau du réseau des groupes de femmes, les questions d'ordre économique, sauf des choses très pointues, c'est fort peu pris en compte et fort peu intéressant, donc nous on a tiré de l'autre coté (...) mon impression à moi, c'est que dans le réseau des femmes les questions d'ordre économique ... ça tend peut-être à changer un peu avec l'arrivée de nouvelles féministes, plus jeunes, qui ont d'autres formations, mais c'était pas au cœur des préoccupations des femmes, et encore moins quand on s'intéresse aux questions d'ordre économique international, plus dans les dernières années... (...) Tout le volet économique de la marche a été beaucoup plus développé à partir de l'expertise des organismes de coopération internationale, enrichi par la pratique des femmes, réfléchi avec des femmes, mais beaucoup plus porté, développé théoriquement par les organismes de coopération internationale que par le réseau des femmes. Alors que pour la violence, c'est tout à fait l'inverse, c'est tout à fait les groupes de femmes autant au nord qu'au Sud, qui en sont porteurs. Sur la question économique, même dans le Sud, il commence à y avoir des réseaux de femmes qui se mettent en place, (...) ce n'était pas le cas il y a 10 ou 15 ans. Pas plus que les questions d'ordre économique, qui touchent spécifiquement les femmes que l'économie très large. (...) Au début les questions de la mondialisation, étaient là déjà, étaient présentes mais ne semblaient pas intéresser beaucoup la gente féminine » (Militante au COCO, représentante d'un Organisation de Coopération Internationale)

Aussi, pour ces militantes, la réorientation politique de la FFQ vers la défense « des plus défavorisées », des « femmes pauvres », et non plus vers celle des droits des femmes de la seule classe moyenne, est l'ouverture qu'elles attendaient pour s'engager dans un « mouvement des femmes » jusque là « pas assez politique » selon elles.

« Je dirais que j'ai eu un parcours un peu particulier, parce que comme je disais tout le temps, j'étais pas féministe, parce que je viens pas du tout du mouvement des femmes. Je viens plutôt des quartiers populaires, des mouvements d'éducation populaire et mouvement communautaire en santé mentale, et la fédération des infirmières, j'ai travaillé quinze ans comme infirmière donc j'étais, j'ai jamais été si tu veux particulièrement attirée par le mouvement des femmes, donc c'est pas mon, mon univers si tu veux sauf que j'étais membre de la FFQ, mais bon j'allais à l'assemblée générale c'était à peu près tout, j'étais pas très, très active sauf quand est arrivé l'idée du pain et des roses, c'est-à-dire une marche jusqu'à Québec dans un processus qui pour moi remettait la question politique à l'ordre du jour. Au Québec on entrait dans la période référendaire, on était dans la période du PQ néolibéral déjà qui avait commencé, une espèce de cynisme aussi, sauf pour la question nationale. Au Québec elle occupait les esprits mais sur le reste, les questions sociales, on sentait venir le

déficit zéro, ce genre d'agenda néo-libéral mondial finalement qui nous tombait dessus aussi et le PQ embarquait dans ça, on sortait un peu de la période Bourassa aussi bon. Donc l'agenda déjà politique était déjà fixé par le gouvernement et là cette idée de faire une marche sur la pauvreté, même si les revendications étaient très particulières, bon la question de la réduction du parrainage des femmes immigrantes, le gel des frais de scolarité c'est ça, un panorama assez varié aussi qui touchait plusieurs situations, donc une certaine transversalité aussi, on portait les revendications les unes des autres dans ces affaires là, avec une action très symbolique aussi de marcher, de se rendre jusqu'au parlement après ça d'encercler le parlement. Bref, il me semblait que c'était un lieu important d'implication politique à ce moment là puis là je me suis impliquée beaucoup, bon j'étais responsable d'un contingent de marcheuses en 95. donc, mon implication politique tout de suite après, mon implication si on veut avec la fédération des femmes du Québec, elle date de ce moment là, c'était ni avant, ni la MMF, c'était cette action au Québec qui m' a amenée à travailler avec le mouvement des femmes » (Contractuelle, militante du Comité Stratégie).

Quant à la lutte contre le patriarcat, pour l'égalité des sexes, elle se situerait exclusivement sur le terrain idéologique. Pour les militantes de cette tendance très largement majoritaire au sein du COCO, le patriarcat est un système de domination et non un système d'exploitation en luimême:

« Dans le cahier des revendications mondiales on dit qu'on veut en finir avec le Patriarcat et le capitalisme, plus spécifiquement pour en finir avec le Patriarcat qu'est ce que ça veut dire ?

Des changements au niveau des valeurs. Ce serait plutôt un monde axé sur la coopération plutôt que sur la compétition. C'est dur à dire de quelle façon je verrais ça... même si le Patriarcat est soutenu par un régime capitaliste qui lui ne parle pas que de valeurs mais plutôt de concret, pour moi le Patriarcat repose avant tout sur des valeurs d'inégalité de pouvoir, de compétition, mais je me dis que par l'éducation, par la volonté des gens, on arrivera peut-être à modifier ces valeurs là. Je ne le vois pas pour tout de suite, ni de mon vivant.

### Alors que fait la marche?

Elle agit au niveau des valeurs entre autres, par l'éducation, par le regard critique qu'on porte sur le monde, par ce qu'on défend à travers nos analyses, sur un partage équitable de la richesse .... La marche est vraiment ancrée là-dedans, le changement des mentalités, des valeurs, c'est vraiment par là que ça passe pour moi ». (Permanente syndicale).

En revanche, pour celles qui viennent des groupes autonomes non-mixtes de lutte contre les violences, qui sont minoritaires pour ne pas dire isolées et qui se réclament du féminisme radical, la réorientation politique de la FFQ est positive en ce qu'elle permet de reconstruire

des ponts entre des secteurs militants qui ont été séparés dans un contexte de « backlash contre le féminisme en général, comme pensée et comme mode de vie si on peut dire ». En ce sens, elle constitue une réponse à la segmentation, à la spécialisation des groupes, à la tendance au repli d'un militantisme de routine.

« Je pense que mon adhésion au féminisme radical, fait en sorte que je crois profondément à l'importance de mettre les femmes en contact entre elles, comme une façon de lutter contre le Patriarcat. Si on veut défaire la classe des hommes, d'ébranler cette notion de distinction entre classe des hommes et classe des femmes, faut donner accès aux femmes aux autres femmes. Parce que le Patriarcat a réussi à nous isoler de bien des façons, et le Mouvement des femmes pour moi sert à ça, à mettre des femmes ensemble, à trouver effectivement ce qui est commun entre nous et d'agir pour sortir de ce rapport d'oppression avec les hommes. J. ne serait absolument pas d'accord avec ça, par contre elle croit à l'action collective pour d'autres raisons, elle croit au mouvement de masse aussi, pour arriver à d'autres objectifs, plus humanistes. Mais je pense que c'est là-dessus qu'on se rejoignait, dans ce qu'on trouvait important dans ce qu'on faisait. Et c'est probablement pour ça qu'on arrivait, parce que on n'a pas eu vraiment de chicanes et moi, même si elle m'a fait chier à quelques reprises dans sa façon de faire, et peut-être que moi aussi, mais elle avait souvent le dernier mot, le bon bout du bâton évidemment. Mais il demeure qu'il y avait quand même une adhésion à cette idée que le Mouvement des femmes n'est pas quelque chose de statique, faut que ça bouge, que ça se fasse voir parce que si tu veux que d'autres femmes y adhèrent il faut être présentes. C'était déjà commencé avec la marche de 95, la marche de 2000 l'a amenée encore plus, cette notion de : le mouvement des femmes a quelque chose à dire à la société entière. J. y croit tellement, qu'elle veut aller jusqu'à faire un parti politique, je ne suis pas certaine que je la suis jusque là. Mais pour moi c'est là où on se rencontrait. j'ai plus d'affinités avec J. que des filles du regroupement des maisons d'hébergement, par exemple, qui parlent toujours des crisses de financement, et qui ont selon moi une analyse très étroite, ou à tout le moins elles ne donnent pas accès à leur analyse, peut-être qu'elles en ont une, visiblement elles en ont une de la violence envers les femmes, mais c'est fermé comme milieu, et j'ai de la misère avec ça. La marche ouvrait ces portes là, vers l'action collective, le changement social. Tu vas parler de transformation sociale dans ton petit groupe, mais si tu ne sors jamais, si tu ne parles jamais à d'autre monde, tu peux douter à tout le moins de tes capacités d'arriver à avoir des résultats à plus ou moins long terme. Cette notion du Mouvement des femmes comme mouvement social, je ne sais pas si c'est synonyme, mais je pense que ça l'est, avec le féminisme radical ». (Contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF)

Mais dans le même temps pour ce deuxième groupe de militantes, l'orientation politique de la FFQ est aussi significative de l'Etat des rapports de force, des reculs, d'une déqualification du féminisme au point que s'en revendiquer est devenu « tabou ». D'où l'importance, pour elles, de rassembler au-delà des cercles féministes et de s'investir dans l'organisation d'un mouvement large. Il s'agit de repolitiser l'oppression des femmes :

« Celles qu'on voulait mettre en action, c'était les femmes qui se retrouvent dans la pensée féministe, qu'elles se disent féministes ou non, elles, dans le fond c'est devenu un mot tabou. C'est malheureux que ce mot ait eu cette mauvaise presse et serve maintenant d'injure ou de façon de faire taire les femmes entre autres. Mais en même temps on est obligées un peu de vivre avec présentement, il faut travailler à essayer de changer ça, un peu comme avec le mot patriarcat, de recommencer à l'utiliser autant qu'on peut le faire (...) Ce qui il y a derrière cette résistance au mot féministe, c'est vraiment cette notion de ce que : ce qu'on fait est politique » (Contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF).

Il s'agit alors de résister face à l'importance prise par une idéologie « humaniste » plus acceptable, une analyse pour laquelle l'oppression des femmes ne fait pas système et qui s'est imposée au sein même d'un mouvement qui a perdu sa capacité de débattre et qui est devenu faussement consensuel.

« Ça fait longtemps qu'il y a pas eu de débats au Québec dans le Mouvement des femmes, à savoir à quel type de féminisme chacune adhère, tout le monde se situe un peu dans un féminisme qui est un peu caméléon peut-être, ça dépend vraiment des situations, qui s'adapte selon les réalités des femmes et la conjoncture. Ça fait longtemps qu'il y a pas eu de confrontations, de discussions, ou d'échanges pour regarder si il y a des différences entre les façons de voir et de comprendre les réalités des femmes. Là où ça commence plus à se voir c'est autour de la prostitution. D'ailleurs c'est l'apport bénéfique de ce thème, comme le transgenrisme, c'est d'obliger tout le monde à penser à son point de vue, et qu'est ce que ça veut dire si tu penses comme ça, ou comme ça. Pouvoir organiser un peu plus la pensée théorique de tout le monde. Je pense qu'en général les femmes s'identifient à un féminisme humaniste, plus qu'autre chose, de gauche pour certaines, comme H. qui l'est visiblement, mais elle est surtout et avant tout humaniste je pense. Moi, je me qualifierais de féministe radicale ». (Contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF).

Le retour du débat sur la prostitution serait particulièrement significatif de cette dépolitisation de l'oppression des femmes au profit d'une conception humaniste du militantisme:

« le coté décourageant, c'est que ça a mis en lumière qu'il y a plusieurs femmes qui ne veulent pas s'identifier, qui ne savent pas, qui ne souhaitent pas s'identifier à une analyse politique. Selon moi elles tombent quand même dans une analyse humaniste, en général » (Contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF).

Celles qui s'identifient ainsi au féminisme radical n'ont pas renoncé à l'analyse en termes de contradictions entre hommes et femmes. En revanche, elles font des violences faites aux

femmes, de l'exploitation sexuelle en particulier, le cœur, la base et l'explication ultime de cette contradiction. Elles ont alors tendance à prioriser la lutte contre les violences qui garantit pour elles l'orientation féministe de l'action collective et à délaisser les questions d'ordre économiques qu'elles n'associent pas directement à l'oppression des femmes mais à d'autres systèmes d'oppression. C'est pourquoi elles confient ces questions aux militantes venues des groupes mixtes.

« Tout à l'heure tu as dit que les CALACS (centres d'accueil et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) étaient selon toi plus féministes radicales, est-ce que le radicalisme s'associe vraiment à la lutte contre la violence et est-ce que tu penses que cette vision est partagée dans la FFQ ...

Oh non, je ne pense pas. C'est vrai que j'ai tendance à associer le radicalisme aux luttes contre la violence envers les femmes, parce que selon moi quand tu parles, encore que ça dépend des groupes, mais quand tu parles de ça, tu parles nécessairement de façon encore plus claire du rapport entre les hommes et les femmes. Parce que cette notion est centrale, de l'appropriation du corps des femmes, dans le patriarcat, donc si on définit féministe radicale comme étant le désir de mettre fin ou de questionner les rapports sociaux de sexe, la violence est un point de départ très important pour le faire. Tu ne peux pas remettre en question les rapports sociaux de sexe si tu ne parles pas de violence envers les femmes et si tu ne comprends pas quelle est la signification de la violence envers les femmes, outre le fait que c'est dégueulasse que des individus fassent ça à d'autres individus, mais que tu ne comprends pas la notion de contrôle ou de désir de contrôle, dans le geste de violer, de battre, etc. Pour moi, tu n'as pas compris ce que sont les rapports sociaux de sexe, ou de lutter contre eux. Des fois, j'ai de la difficulté à définir ce qu'est exactement le féminisme radical, parce que pour moi c'est à la fois, c'est d'abord ça cette notion de lutter pour defaire le système de division basé sur le sexe, mais c'est aussi pour moi la reconnaissance que dans la vie de tout être humain, c'est à dire la reconnaissance qu'il existe plus d'un système d'oppression, le patriarcat n'est pas le seul, donc tu ne peux pas selon moi quand tu es féministe radicale, dire on va travailler juste sur le patriarcat. Tu vas nécessairement essaver de voir comment le patriarcat s'allie ... ou tout seul peut très bien vivre, mais comment le racisme et tout seul peut très bien vivre aussi, puis comment on doit pouvoir s'adresser, se préoccuper des deux. Sinon ça peut occasionner des choses que tu veux défaire, ou des éléments ou des conséquences de l'oppression des femmes en général.

(...)

Pour moi le féminisme radical c'est un peu des deux, donc c'est vrai que je mets la violence très au cœur de ... ça ne veut pas dire que tout le monde doit travailler sur la question de la violence envers les femmes, mais je pense que c'est important de la comprendre, pour moi, c'est une notion centrale effectivement, la notion du contrôle et de l'appropriation du corps des femmes, quand on parle du patriarcat, c'est l'outil premier, la force de travail des femmes oui, mais c'est aussi encore ... » (Contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF).

Enfin, les organisatrices de la MMF sont des héritières de l'histoire du mouvement sur le plan des pratiques organisationnelles. La professionnalisation du militantisme au féminin, sa réorientation vers l'organisation de services a fini par absorber les « collectives » au point de produire un bassin d'emplois typiquement féminin pour le coup mais aussi des dispositions militantes durablement inscrites et peu questionnées en dépit des tensions qui existent entre les raisons de militer, les formes et les conditions du militantisme professionalisé. Les organisatrices de la MMF sont des militantes professionnelles. La plupart de celles que nous avons rencontrées tentent de résister aux contradictions induites par cette professionnalisation de leur identité de militante. Aussi, elles cherchent à rompre avec ce qu'elles perçoivent comme un féminisme élitiste coupé de « la base » et portent un regard critique sur les professionnelles onusiennes auxquelles elles ne s'identifient pas.

« Avec l'avènement des rencontres internationales de l'ONU s'est développé une espèce de catégorie de féministes qui deviennent les spécialistes de la question genre dans leur pays auprès de leur gouvernement, de l'ONU, et qui deviennent des consultantes. Et les filles du Brésil m'ont expliqué qu'un des impacts de ces rencontres internationales au Brésil, c'est le fait que des femmes ont commencé à être plus intéressées à leur statut de consultantes que de féministes branchées sur un mouvement, ou des femmes à la base. Ca a vraiment créé des scissions à l'intérieur du Mouvement des femmes, c'est vrai au Brésil, et pour l'ensemble de l'Amérique Latine. Elles ont depuis plusieurs années des rencontres féministes latino américaines, chaque année, et il y a 4 ou 5 ans, il y a eu de grosses chicanes à la rencontre sur ... il y avait une gang de féministes qui étaient arrivées à cette rencontre avec un texte clairement : l'importance de l'autonomie du Mouvement des femmes par rapport au mouvement syndical, mais aussi aux ONG, le fait de ne pas avoir de subventions, qui réclamaient l'autonomie totale en fait. Et tu avais une gang qui évidemment voyait bien l'avantage que ça pouvait avoir pour elles de continuer à être considérées comme des professionnelles du féminisme. Donc les femmes du Mercosur sont dans cette veine là, je ne te dirais pas toute la gang, je ne sais même pas qui est associé à ce réseau, mais celles que je côtoie au comité international du FSM sont vraiment dans la catégorie féminisme élitiste, pas du tout ancré ... en même temps Virginia Vargas est une des cheftaines de ce réseau, c'est une péruvienne féministe depuis très longtemps, elle a créé la première maison d'hébergement pour femmes battues à Lima, elle a fait des choses très intéressantes, mais elle n'a pas maintenu la perspective de vraiment insérer cette lutte dans un travail plus large de changement social. J'étais allée à un atelier qu'elles donnaient, parce que non seulement elles avaient leur planète femmes qui était dans un lieu à part, mais à l'intérieur du Forum Social Mondial, en tant que tel elles avaient toute une série d'Ateliers qui étaient financés par Unifemmes dans le fond, et dans un où Virginia Vargas était, je suis allée, je ne la connaissais pas vraiment alors, et je ne me souviens plus du thème, mais dans sa présentation elle a vraiment dit texto que pour elle maintenant le féminisme c'était devenu une job, qu'elle se considérait comme une professionnelle... elle est prof d'université ... c'est une job. Et ce sont des femmes associées avec tout ce réseautage qui s'est fait au fil des années, d'une

certaine catégorie de féministes qui ont suivi les conférences internationales, c'est comme une petite clique, qui a résisté à la marche depuis le début. Comme ça ne venait pas d'elles, comme ça ne parlait pas des mêmes concepts qu'elles, ça partait pas des mêmes analyses, elles trouvaient pas ça particulièrement ... intéressant » (contractuelle, employée pour l'organisation de la MMF).

Par opposition, elles insistent sur la nécessité de réduire la distance qui s'est progressivement construite et qui les sépare des femmes de « la base », des « femmes du Sud », des femmes les plus touchées par la précarité. C'est l'un des objectifs qui a commandé le projet de la MMF. Il s'agissait « d'ouvrir le féminisme aux femmes qui ne se disent pas féministes » et de construire un mouvement qui vise le changement social plutôt que de rester « entre nous » centrés sur nos problèmes de financement respectifs.

Néanmoins, lorsque les organisatrices de la MMF sont entrées dans le champ militant, celui-ci était déjà institutionnalisé, elles sont arrivées au féminisme par l'emploi pour les unes, par l'université et les stages pour les autres :

« A un moment donné je suis retournée à l'université, j'ai étudié en animation recherche culturelle, et Asselin et moi on était étudiantes et il fallait faire un stage. Et l'organisme ici cherchaient des stagiaires pour monter une création collective porterait sur les différentes formes de violence faites aux femmes. Ça c'est dans le début des années 80, on commence à parler de cette question au Québec. Et donc on s'est présentées, et on a écrit avec les femmes, on a fait le processus de création collective avec les femmes. C'est plus dans cette période là que j'ai commencé à penser à la question du féminisme » (Militante du Comité Action-Education, permanente dans un groupe autonome de femmes).

Qu'elles soient syndicalistes ou militantes de groupes autonomes, elles ont été socialisées à cette forme de militantisme féminin qui associe le travail militant au principe du réalisme, du résultat, mais aussi à des compétences acquises et revendicables non seulement sur le plan salarial mais aussi sur celui de la distribution du travail militant et qui fait de cette distribution un allant de soi, en dépit des contradictions qu'elle engendre au regard de l'objectif d'unification ou de construction d'un collectif féministe. C'est sur cette organisation du travail militant que nous allons insister dans le chapitre suivant.

## Chapitre V - La division du travail militant

« Mon dieu! C'est la révolution et je suis encore en peignoir! 145»

« Ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont travaillé sur les parties de documents sur la violence et les parties sur la pauvreté, ce sont des personnes différentes qui les ont travaillé ... on s'est beaucoup échangé de documents aussi dans la mesure où on le pouvait. Dans la première rencontre internationale, ce n'était pas vraiment possible d'envoyer des documents pour consultation, quoi qu'on a essayé de le faire, les femmes ailleurs avaient la possibilité de réagir, mais ce n'était pas très simple, on n'était pas organisées en réseau de courriel à ce moment là. Il y a eu quelques tentatives de consultation, mais moyennes comme résultat. La plupart des femmes sont arrivées sans rien, parfois elles n'avaient même pas reçu les documents, parfois on ne savait même pas de quel pays elles venaient ...donc oui les documents largement ont été écrits par les filles du Comité de coordination, (...). Largement la question des rédactions, et des réflexions c'était plus les filles du Comité de coordination à un moment donné, à ce que j'ai entendu, ça a posé des problèmes entre les travailleuses et les membres du Comité de coordination, parce qu'il y a des filles dans la manifestation à New York qui m'ont dit quand c'est le temps de faire les jobs de bras, les membres du Comité de coordination on ne les voit pas tellement ... c'est sur que je pense que largement les femmes du Comité de coordination ont beaucoup plus assumé le travail intellectuel, entre guillemets, de rédaction que les travailleuses, sauf pour quelques unes, et c'est sur que les travailleuses ont fait beaucoup plus de travail d'organisation, de travail terrain, mais à la limite je dirais que tu es payée pour ça aussi ... mais je comprends qu'avec le temps ça ait développé des frustrations ... ça m'apparaît normal, je ne vois pas trop comment on aurait pu éviter que ça se produise, il y aurait peut-être eu des moyens d'atténuer ça ... ça n'a pas posé de problème majeur, mais je ne pense pas que ça aurait pu durer bien plus longtemps » (Militante du comité stratégie).

« Ca ne marche pas. Il faut revoir nos luttes » (Militante du COCO, non impliquée dans un comité de travail)

Nous espérons avoir suffisamment démontré le caractère construit et complexe du rapport au féminisme qui a commandé les pratiques organisationnelles pour pouvoir revenir sur la question du mode d'organisation du « travail militant » (Dunezat, 2004, 2006, 2007).

La question de l'organisation collective est centrale pour ceux et celles qui raisonnent en termes de classe. Marx en a fait l'une des conditions du passage de l'état de classe en soi à l'état de classe pour soi, l'introduction de cette distinction dialectique ayant notamment pour objet l'intégration de la *praxis* donc aussi de la conscience, de l'idéel, des subjectivités et du politique dans l'analyse des rapports de classes et de leur évolution.

<sup>145</sup> Slogan du MLF.

Constituer une classe en soi (par opposition aux autres classes) ne revient pas à constituer une classe pour soi tant que l'homologie de positions et la similitude des intérêts liés à cette homologie ne créent aucune communauté, aucune organisation politique. À défaut d'organisation politique, les classes dominantes profitent de la désorganisation des classes dominées. C'est là, la dimension dialectique du rapport entre classe en soi et classe pour soi politiquement organisée.

L'organisation collective est donc essentielle, et elle l'est doublement. D'abord parce que cette organisation est une condition nécessaire à la constitution de la classe pour soi à la construction d'une conscience de classe, elle est donc une condition de l'émancipation. Ensuite parce qu'elle est en elle-même une condition insuffisante. S'organiser collectivement n'est pas en soi émancipatoire, quelle que soit la forme prise par l'organisation.

Si la présence de certains éléments de la conscience de classe en tant que « dispositions à » sont posés comme conditions préalables du passage au collectif et que ces éléments dépendent des conditions de vie concrètes, l'expérience des grèves a aussi montré que l'entre-soi vient moduler cette conscience de classe. Elle a d'autant plus de chance d'être fortement unificatrice que l'on trempe et retrempe dans le collectif.

« (...) les grèves jouent leur rôle propre dans le développement et la cohésion des différentes mobilisations. Victor Griffuelhes, secrétaire de la CGT, le disait en 1908 dans une formule héritée de Rosa Luxemburg et des théoriciens de l'action directe : « La grève éduque, aguerrit, entraîne, elle crée. (...) Les analyses historiques et sociologiques ont montré la pertinence de ce point de vue pratique. La grève et la manifestation sont des moments et des lieux importants de socialisation à la politique. Les ouvriers se comptent, voient leur nombre et mesurent leur force. Ils apprennent également, en même temps que le plaisir d'être ensemble, la nécessité de la solidarité collective ainsi que des savoirs et des savoir-faire politiques auxquels leur statut social ne leur aurait pas permis d'accéder. Ils acquièrent surtout un sentiment de dignité collective, une autorisation à être ce qu'ils sont et à dire leurs griefs sans l'autorisation des autres qui ne sont jamais prêts à la leur accorder » (Collovald, 2005)

La conscience de classe (le *pour soi*) se construit donc aussi au fil des pratiques militantes et de l'apprentissage collectif. Mais toutes les formes d'organisation, en particulier toutes les formes d'organisation du « travail militant » ne favorisent pas cet apprentissage collectif, d'où l'importance de les soumettre à l'analyse, comme l'a démontré X. Dunezat.

Or, cet objet est encore largement délaissé tant par la sociologie des nouveaux mouvements sociaux que par celle des classes sociales. Alors que la question de l'organisation sociale du travail occupe une place centrale dans l'explication de la formation des classes et de l'évolution du conflit de classe et du syndicalisme, celle du travail militant ou des rapports de production des luttes est paradoxalement désertée. Plus précisément la question du mode d'organisation n'est le plus souvent pas traitée en termes de division du travail (X. Dunezat). C'est l'une des raisons pour laquelle l'opposition entre de nouvelles formes d'organisations collectives plus souples, plus horizontales, moins centralisées et pyramidales qui seraient caractéristiques de l'alter-mondialisme et les formes supposément anciennes, qui sont aujourd'hui disqualifiées, nous semble plus souvent postulée que véritablement démontrée.

Ce délaissement du problème de la division du travail militant par la sociologie des classes sociales est d'autant plus paradoxal que l'histoire du mouvement ouvrier atteste de la constance d'une division notamment sexuelle, mais pas seulement sexuelle, du travail militant entre représentants, porte-parole, ou militants professionnels d'un côté, militants de base, profanes ou exécutants de l'autre. Plusieurs travaux ont en effet montré combien l'accès au statut de militant professionnel consacré en tant que représentant du mouvement ouvrier tendait à rester réservé aux « transfuges de classes », à ceux dont les conditions de vie se sont précisément éloignées de celles du monde ouvrier, qui ont acquis le capital nécessaire à la participation au champ politique avec ses règles du jeu, ses manières de faire, ses enjeux.

Ce mode d'organisation hiérarchique est encore bien souvent appréhendé sur un mode déterministe qui tend à le rapporter aux contraintes structurelles et extérieures qui pèsent sur les agents, notamment à la fermeture du champ politique, et à occulter ce qu'il doit aux rapports de force internes aux organisations. Cette démarche peut conduire à naturaliser ou à banaliser la hiérarchisation en insistant sur ce qu'elle a de nécessaire et d'imposé par les dominants au détriment de ce qu'elle a de contingent. Collovald, retraçant l'histoire du mouvement ouvrier et de son accès fragile à la représentation politique explique ainsi :

« La mise en place d'une organisation structurée et hiérarchisée, appuyée sur une division du travail de représentation est essentielle ; elle seule permet d'accomplir un travail collectif de définition d'une cause et de mobilisation et d'incitations multiples à l'enrôlement en sa faveur » (Collovald, 2005).

Ce faisant, cette démarche tend à occulter le problème des effets que le mode d'organisation hiérarchique produit sur la conscience de classe, sur le degré d'unification des luttes, sur leur durée de vie et finalement sur les rapports de force entre dominant-e-s et dominé-e-s.

Pourtant la sociologie des rapports sociaux de sexe a ouvert la voie pour avancer dans cette direction. Les travaux de Kergoat sur la combativité ouvrière (1977, 1978 a, b; 1982) d'abord, sur celle des infirmières (1992) ensuite, plus récemment ceux de Dunezat (2004, 2007) sur le mouvement des chômeurs<sup>146</sup>, ont montré que le mode d'organisation agissait directement sur les formes de solidarité, qu'il n'est indifférent ni pour l'orientation ni pour la vie des mouvements sociaux. Dunezat théorise ainsi le travail militant :

« Si nous définissons le travail comme l'ensemble des activités humaines de production du vivre en société, il est possible de postuler que les partis politiques, les syndicats les associations, les mouvements sociaux sont des espaces-temps de travail. Mais quelle est la spécificité de ce travail ? L'organisation de la production du vivre en société n'est pas le résultat d'une évolution naturelle ou nécessaire. Contre tout évolutionnisme, il nous semble important d'affirmer que l'évolution des formes d'organisation du travail est le produit d'une activité spécifique : celle qui consiste à (dé)légitimer et à (conserver) transformer les modalités de la production du vivre en société. Ainsi les partis politiques, les syndicats, les associations et les mouvements sociaux ont en commun de vouloir décrire et juger l'état du monde -i.e. l'état de l'organisation de la production du vivre en société – tout en produisant un travail visant à conserver ou transformer cet état. C'est pourquoi il est nécessaire de théoriser un autre champ du travail rarement constitué en champ spécifique : le champ militant. Nous le définissons comme un champ d'actions collectives, idéelles et matérielles, visant à (dé)légitimer et à (conserver) transformer les modalités de la production du vivre en société. Ainsi, nous faisons l'hypothèse que le champ militant est un espace privilégié pour une forme spécifique de travail: le militant » (Dunezat, 2004: 146).

A partir d'une observation participante prenant centralement pour objet la répartition des tâches militantes, il a dévoilé la division sexuelle du travail militant comme principal

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> Nous renvoyons également à l'analyse de Jules Falquet sur les mouvements sociaux révolutionnaires en Amérique latine: Falquet, « Trois questions au mouvements sociaux « progressistes. Apport de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », dans Roux P., Perrin C., Pannatier G. et Cossy V. (coord.), « Les logique patriarcal du militantisme », NQF, vol.24, n°3, 2005: 18-35; Falquet J., « À qui appartiennent les femmes? L' « arraisonnement des femmes » par les mouvements sociaux mixtes et leur possible autonomisation: une analyse féministe », Communication présentée au colloque Classe, ethnicité, genre...: les mobilisations au piège de la fragmentation identitaire?, CRAPE, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, 8 et 9 mars 2007.

mécanisme de reproduction des rapports sociaux de sexe à l'intérieur du mouvement sexué des chômeur-se-s pouvant aller jusqu'à expliquer la défection de plusieurs militantes, l'essoufflement et finalement la mort du mouvement.

Par contraste, l'analyse de la Coordination des infirmières en France (Kergoat, 1992), un mouvement mixte à hégémonie féminine a révélé l'émergence de pratiques de gestion de la mixité favorables à un déplacement de la division sexuelle du travail.

Dans la lignée de ces recherches, nous voudrions montrer ici que l'organisation du travail militant à l'intérieur de la MMF n'a pas permis de créer un espace d'apprentissage collectif propice au dépassement des contradictions entre femmes et à la construction d'un rapport collectif au travail. La répartition des tâches militantes a, au contraire, créée des groupes de militantes et des rapports différenciés au collectif, soit des solidarités partielles et des divisions qui font aussi rempart à l'unification du groupe au sens fort de « groupe pour soi ».

Le contenu des entretiens que nous avons réalisés a effectivement confirmé ce que l'observation participante a permis d'expérimenter : l'étroite correspondance entre la position occupée dans l'organisation et le rapport au groupe mobilisé ; l'existence de groupes de positions dans et par la division du travail militant et celle de conflits latents.

De fait, nous l'avons souligné, l'organisation du travail militant à l'intérieur de la MMF a eu pour effet de concentrer le pouvoir de définition du sujet, du sens, des orientations et du mode d'organisation de la mobilisation de 2000 au niveau du comité de coordination québécois. Ce premier point est lourd d'implications pour ce qui concerne la configuration des rapports « Nord/Sud » à l'intérieur de la MMF. Ils prennent principalement la forme d'une division du travail entre organisatrices et déléguées, les premières assignant les secondes au travail de représentantes et de consultées.

Nous avons par ailleurs tenté de montrer que les militantes qui composent ce comité de coordination partagent, pour la plupart d'entre elles, un rapport très particulier au travail professionnel. Elles ont plus précisément échappé au sort que le marché du travail réserve à la grande majorité des femmes. C'est-à-dire à la relégation dans les emplois les plus déqualifiés en raison de leur assignation prioritaire au travail qui est nié comme travail : le travail domestique. Militantes professionnelles, les organisatrices de la Marche sont sur un marché du travail parallèle, leurs compétences, leur productivité et l'utilité de leur travail sont reconnues, elles n'ont pas à les revendiquer. Nous voudrions montrer maintenant comment ce rapport au travail professionnel s'est actualisé dans les pratiques organisationnelles, dans la manière dont le travail a été séparé et distribué suivant une conception du travail militant qui expulse de sa définition un certain nombre d'activités qui, à l'image du travail domestique, se trouvent dépolitisées.

Il ne s'agit pas de rendre compte de toute la division du travail militant ou des modalités de mise au travail de chaque militante et d'attribution de chaque tâche militante. Ce sont plus restrictivement quelques-unes des formes de division du travail qui nous semblent faire particulièrement obstacle à la construction d'un rapport collectif au travail que nous voudrions faire apparaître ici. Nous nous appuierons en particulier sur la typologie exemplaire du « travail collectif » et du « travail séparé » mise en évidence par Dunezat (2004) pour montrer que le mode d'organisation de la MMF correspond à celle du travail séparé et hiérarchisé. Notre hypothèse de fond est que l'imposition de ce mode d'organisation qui tend à reproduire la division sexuelle du travail entre militantes est, au moins pour partie, l'un des effets de l'institutionnalisation du mouvement féministe (5.1). Puis, nous tenterons de préciser la division internationale du travail militant d'organisation de la MMF (5.2) avant de recentrer l'analyse sur le travail de construction des revendications. Nous montrerons alors comment le travail est divisé, dans l'espace-temps des rencontres internationales au cours desquelles les revendications sont soumises, discutées, amendées, puis adoptées d'abord (5.3); au sein du Comité de Coordination Québécois enfin. Nous verrons que toutes n'ont pas participé à l'élaboration du contenu politique de la mobilisation et que celles qui s'en sont chargées se sont appuyées sur l'offre de discours disponible, produite en dehors de la MMF (5.4).

# 5.1 - La professionalisation du militantisme et l'imposition d'un mode d'organisation du travail militant

"Trough consciousness-raising women gained the strength to challenge patriarchal forces at work and home. Importantly though, the foundation of this work began with women examining sexist thinking and creating stratégies where we would change our attitudes and belief via a conversion to feminist thinking and a committement to feminist politics. Fundamentally, the consciousness-raising (CR) group was a site for conversion. To build a mass-based feminist movement women needed to organize. The consciousness-raising sessions, which usually took place in someone's home (rather than public space that had to be rented or donated), was the meeting place. It was the place where seasoned feminist thinkers and activists could recruit new converts; importantly, communication and dialogue was a central agenda at the conscioussness-raising sessions. In many groupes a policy was in place which honored everyone's voice. Women took turns speaking to make sure everyone would be heard. This attempt to create a non-hierarchical model for discussion positively gave every woman a chance to speak but often did not create a context for engaged dialogue. However, in most instances discussion and debates occurred, usually after everyone had spoken at least once. Argumentative discussion was common in CR groups as it was the way we sought to clarify our collective understanding of the nature of male domination. Only through discussion and disagreement could we begin to find a realistic stanpoint on gender exploitation and oppression » (bell hooks, 2000 : 8).

Nous avons vu que les organisatrices de la MMF partageaient un rapport professionnalisé au militantisme, un habitus militant dont j'ai tenté de montrer qu'il s'était construit au fil d'une histoire faite de contradictions, d'avancées, de récupération et d'institutionnalisation. Si nous y revenons ici c'est que ce rapport construit au féminisme me semble fortement explicatif de la manière dont ces militantes ont organisé le travail militant, en particulier le travail de définition des revendications.

Notre hypothèse de fond est plus précisément la suivante : l'un des principaux effets de la professionnalisation du militantisme repérable dans l'organisation du travail militant pourrait bien être la dépolitisation de l'appartenance au groupe des femmes *via* l'exclusion « du personnel », du « privé », du « travail domestique », de la sphère du travail militant. Cette exclusion pourrait être fortement explicative du délaissement de l'enjeu que représente le travail domestique dans la compréhension de l'oppression des femmes<sup>147</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> Cette hypothèse a été développée dans D. Kergoat et E. Galerand, le « potentiel subversif du rapport au travail ».

Lamoureux a insisté sur deux des implications pratiques de l'institutionnalisation du féminisme pour le fonctionnement des groupes de femmes :

« La première a trait à leur professionnalisation. Ce phénomène est relié à la dispensation des services. De plus en plus, celles qui dispensent des services se perçoivent comme des professionnelles et se comportent en conséquence: d'une part, elles ont acquis, par une pratique soutenue, par des études ou par la combinaison de ces deux moyens, une compétence dont elles estiment qu'elle doit être considérée; d'autre part, les rapports qui s'instaurent entre « dispensatrices » de services et « bénéficiaires » s'apparentent plus à la relation d'aide qu'à celle d'entraide. La seconde transformation est celle de la hiérarchisation à l'intérieur des groupes. De la collective, plusieurs groupes passent à l'adoption de structures d'autorité traditionnelles, laissant de plus en plus la décision à un conseil d'administration plutôt qu'à l'assemblée des membres. Cela vient rompre avec l'égalitarisme qui caractérisait le mouvement dans la seconde moitié des années soixante-dix » (Lamoureux, 1992 :20).

Sans idéaliser les formes d'organisation associées à « la deuxième vague » du mouvement féministe, sans oublier qu'elle a été très fortement critiquée par le *black feminism* pour sa blanchitude en particulier, les pratiques subversives qui s'y sont déployées peuvent néanmoins servir de point d'horizon pour mettre en relief celles que nous avons observées au sein de la MMF. Nous avons vu que le pôle radical du mouvement féministe des années 60 et 70 cherchait à rompre avec les formes d'organisations éprouvées dans les mouvements sociaux mixtes, progressistes, de gauche. Le développement de la non mixité et l'organisation en groupes de prise de conscience semblent effectivement directement liées à l'expérience de la division sexuelle du travail révolutionnaire.

C'est bien cette division, parce qu'elle excluait les femmes des tâches décisionnelles pour les reléguer aux tâches les plus éloignées du travail de définition du « nous les exploités, nous les oppressés », qui a conduit à l'affirmation du principe de l'autonomie de la lutte des femmes. L'expérience collective de l'assignation au travail le plus invisibilisé et pourtant indispensable à la vie des collectifs s'est ainsi forgée dans les mouvements mixtes. Et on peut penser qu'elle a joué un rôle majeur dans la politisation du « privé », du « personnel » donc du travail domestique et dans l'affirmation de la nécessité de la prise en compte de ce travail pour la définition du combat commun contre l'exploitation mais aussi pour l'organisation concrète de ce combat.

Par opposition, l'apparition d'une expertise militante spécialisée sur la question des femmes s'accompagne de celle d'une catégorie d' « expertes » dont la légitimité ne repose plus principalement sur l'appartenance au groupe des femmes et l'expérience de la division sexuelle du travail (professionnel et domestique), mais d'abord et avant tout sur des compétences acquises au sein des réseaux institutionnalisés, c'est-à-dire dans l'espace temps séparé du public, du professionnel par opposition à celui du privé, les institutions universitaires notamment (nous verrons que les militantes de la MMF font régulièrement appel aux universitaires au cours du processus).

Avec la professionnalisation et la salarisation des militantes, un rapport typiquement professionnel à la qualification militante ajusté aux exigences ou aux conditions d'un financement public de plus en plus sélectif s'est progressivement construit et imposé dans le champ militant. Au financement de fonctionnement, s'est notamment substitué un financement par projets. Les groupes de femmes reçoivent leurs subventions en fonction de ce qu'ils prévoient réaliser. À la liste des effets induits par cette professionnalisation, il faut donc d'abord ajouter la rationalisation de l'organisation du travail militant et la technicisation de son contenu en fonction d'objectifs prédéfinis, pré-établis et pré-orientés par le besoin de financement, des objectifs réalistes, ce qui vient très fortement limiter l'horizon des possibles<sup>148</sup>. Mais il faut aussi ajouter la spécialisation du travail militant dont la tendance à la segmentation thématique de l'intervention féministe est l'un des résultats (Bourgon et Corbeil, 1990), certains groupes se spécialisent dans la lutte contre les violences, d'autres sur les questions économiques-; ainsi que, et cela nous semble essentiel, la construction d'un rapport au temps militant directement calqué sur le rapport au temps professionnel qui est une conséquence directe de la salarisation des militantes. La journée de travail militant terminée, chacune est renvoyée à son espace-temps privé qui s'en trouve aussi dépolitisé, séparé du temps militant.

Tous ces éléments se retrouvent dans l'organisation de la MMF. Elle porte les traces de cette professionnalisation du militantisme, de sa déconnection de la sphère dite « privée » et ces traces sont repérables à différents niveaux dans la manière dont le travail a été séparé et

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> Le contenu des rapports d'activité produits par l'organisation de la MMF est très significatif sur ce point. Ces rapports restituent des objectifs atteints et les étapes à venir, ils servent à rendre compte de l'usage des subventions et des prévisions budgétaires.

distribué entre les militantes, - en fonction des besoins qui ont été redéfinis à chaque étape suivant un calendrier de travail qui devait nous amener à octobre 2000, en fonction des disponibilités et des qualifications supposées des unes et des autres et ajustées au contenu prédéfini de chaque tâche « à faire » -.

En effet, l'organisation du travail au sein de la MMF correspond à la configuration du « travail séparé » par opposition à celle du « travail collectif », ces deux configurations ayant été repérées et distinguées par Dunezat à l'intérieur du mouvement des chômeur-se-s:

« Dans la première, la spécialisation du travail militant prend la forme d'un travail séparé : les tâches militantes spécialisées se juxtaposent, elles s'accomplissent séparément sans susciter d'être ensemble ». Si bien qu' « elles font l'objet d'un visible désintérêt quand elles sont relatées, bref qu'elles ne débouchent pas sur une appropriation collective du travail effectué » (Dunezat, 2007 : 8).

La division du travail militant prend alors une forme hiérarchique. Ce sont les militants disposant d'un fort « capital culturel » et ou « militant » qui prescrivent le travail militant et qui s'accaparent le travail à forte valeur ajoutée.

Dans la seconde configuration, celle du travail collectif « les tâches militantes spécialisées s'accomplissent dans un espace-temps collectivisé, en suscitant un véritable être-ensemble et en faisant l'objet d'une appropriation collective qui conduit au sentiment d'un faire-ensemble » (Dunezat, 2007 : 9).

Cette deuxième configuration a pour caractéristique d'être « éphémère et/ou jamais acquise » et de ne pouvoir émerger que sous certaines conditions : dans un espace-temps particulier où la séparation entre temps professionnel, domestique et militant est suspendue comme dans le cas d'une occupation. Cette suspension vient d'abord annuler l'effet de dispersion que produit la variation des rapports au temps libre selon les appartenances de classe, de sexe et de race de chacun-e et donne le temps de « transcender les contradictions pour créer une forme de sociabilité continue ». Cet espace-temps a ensuite pour particularité de « sécréter une multiplication de tâches militantes (à connotation domestique et professionnelle) grâce à laquelle tout le monde a (eu) du travail », tout le travail nécessaire à la vie du collectif se voit (préparer les repas, le couchage, etc...) et toutes les compétences sont mobilisées. Cette

configuration « offre à chacun-e la possibilité de se rendre utile à partir d'un sentiment de compétence dans un type de tâche » (Dunezat, 2007 : 9).

Le décloisonnement de l'espace-temps privé/public, individuel/collectif et l'apparition dans l'espace militant du travail domestique semblent ainsi particulièrement favorables au déplacement de la division sexuelle du travail à l'intérieur du mouvement des chômeurs. Le « travail militant réel » qui s'oppose au « travail prescrit » en ce sens qu'il contient non seulement ce dernier mais aussi les tâches qui, dans la routine, sont invisibilisées peut alors apparaître et devenir un enjeu de lutte interne au collectif. C'est à cette dernière condition qu'il peut y avoir déplacement de la division sexuelle du travail et production d'un rapport collectif et subversif au travail. Ce déplacement suppose que le travail domestique prenne le statut d'un vrai travail nécessaire à la vie du collectif.

Par opposition, le rapport professionnalisé au militantisme, tel qu'il se manifeste dans l'organisation de la MMF, induit un cloisonnement de l'espace-temps militant. On va militer comme on va au travail (professionnel). Le travail domestique est alors en partie rabattu sur le privé, l'individuel et toutes les tâches qui s'en rapprochent sont déqualifiées, dépolitisées, exclues de la définition du « vrai travail militant ». Cette définition s'est en quelque sorte resserrée avec l'institutionnalisation du militantisme féministe. Il s'ensuit que « l'expertise » ou le « capital militant » qui se sont peu à peu développés à l'intérieur des organisations par et pour la réalisation de ce travail ne s'appuie pas sur une mise en commun de l'expérience féminine de l'assignation au travail déqualifié, gratuit, domestique.

On retrouve, au contraire à l'intérieur de l'organisation de la MMF, l'une des formes paradigmatiques et communes à toute forme sociale de division du travail dont la division sexuelle du travail : la séparation entre travail et « non-travail ». Dans le champ militant, cette séparation se décline. Dans la Marche, elle prend principalement la forme d'une division hiérarchique entre travail intellectuel, qualifié, exigeant des compétences politiques reconnues comme telles et travail manuel, déqualifié, c'est-à-dire exigeant des compétences acquises mais déniées comme telles, naturalisées et n'exigeant pas de compétence politique.

L'organisation de la MMF est ainsi constitutive d'une division entre « praticiennes » et « théoriciennes », entre militantes du « comité stratégie » en charge des revendications et militantes du « comité action », entre celles qui participent au travail politique de définition du sujet et du sens de la lutte, donc au travail d'analyse de l'oppression, et celles qui sont cantonnées à un travail dépolitisé d'exécution, de consultation mais aussi de témoignage et de représentation du groupe oppressé. C'est sur la base de cette spécialisation que les contradictions de classe et Nord /Sud ont trouvé matière à se reconfigurer à l'intérieur de la MMF.

## 5.2 - La division internationale du travail militant d'organisation de la Marche

Pour comprendre les ressorts de cette spécialisation, la manière dont elle s'est imposée, il faut revenir sur la question du rapport au temps militant.

Sur ce plan, il est évident que les conditions de production de la MMF sont très éloignées de celles qui ont favorisé l'organisation des groupes de conscience dans les années 1960 et 1970, ne serait-ce que parce que ces groupes se sont organisés localement et que la Marche cherche à se construire au niveau international.

Nous l'avons vu, les rapports entre les militantes qui participent à l'organisation internationale et celles qui sont mobilisées localement se construisent à distance. Ce sont des relations virtuelles d'adhésion et de délégation. Si bien que la très grande majorité des femmes mobilisées n'ont pas accès aux espaces-temps collectifs de l'organisation internationale. Le mécanisme de la délégation exclut de fait la plupart des militantes de cet espace d'apprentissage collectif. Elles n'en sont pas pour autant déchargées de tout travail militant pour l'organisation internationale, c'est-à-dire pour que la Marche existe dans l'arène internationale. L'analyse de contenu, que nous avons appliquée au corpus discursif voué à circuler à l'échelle internationale nous a, au contraire, permis de voir apparaître des formes d'assignation de ces militantes mobilisées localement à des tâches circonscrites. Le Cahier des revendications mondiales qui sert tout à la fois d'outil de mobilisation et de contestation,

qui s'adresse aux dirigeants mais aussi aux militantes déjà mobilisées comprend notamment une série d'énoncés relatifs aux différentes tâches afférentes à l'engagement dans la mobilisation. Il peut s'agir soit de tâches déjà réalisées, soit de tâches à faire. Certaines d'entre elles sont désignées en termes de travail, d'autres non. Nous les avons répertoriées et nous avons cherché à voir du « travail » de qui il était question.

Outre une séparation des tâches militantes, nous avons pu ainsi repérer une spécialisation de ces tâches à travers ces énoncés ainsi que la construction de différents groupes de militantes à l'intérieur de la MMF: le « nous » qui envoyons cet « outil de travail » pour « appuyer » « celles » qui sont « porte-parole » de la MMF s'adresse au « vous » qui le recevez pour « prendre le relais » de la mobilisation. S'il s'agit bien de constructions discursives qui ne doivent pas être confondues avec la réalité des pratiques, elles ont néanmoins vocation à devenir effectives. La division du travail militant explicitée n'est pas simplement proposée, elle est expliquée. En d'autres termes, on peut repérer du « travail prescrit » (Dunezat, 2004) dans les différents documents de la MMF qui circulent à l'interne. Outils de mobilisation, ils sont aussi des outils d'organisation, de mise en ordre militant.

Le travail du « vous », c'est-à-dire des militantes mobilisées localement, qui « faites partie » de celles qui « prennent le relais de cette marche mondiale » consiste à « appuyer les « porte – parole » de ce projet ». Ce « vous » est ainsi non seulement affecté au travail « d'appui » et de « relais », mais formellement distingué de deux autres groupes de militantes, celui des « porte-parole » qui est désigné entre guillemets et celui du Comité de Coordination de la MMF:

« Vous faites certainement partie du groupe de personnes, toujours grandissant, qui prennent le relais de cette marche mondiale. Afin d'appuyer les « porte-parole » de ce projet, le Comité de coordination de la Marche vous propose cet outil de TRAVAIL » (MMF, Cahier des revendications mondiales, 1999).

L'outil proposé, le *Cahier des revendications*, a d'abord vocation de support pour le travail de revendication. Mais sa fonction est mieux précisée : il peut par ailleurs servir pour « intervenir auprès des femmes à la base ». On voit alors notamment apparaître un groupe particulier, celui des futures militantes potentielles : les « femmes à la base » qu'il s'agit de mobiliser, celles qui ne sont pas encore participantes au projet. Enfin les « vous » sont invitées à

« adapter les éléments d'analyse présents dans ce cahier et à les compléter selon les situations et les contextes spécifiques », à « enrichir le texte de votre point de vue, à partir de votre réalité » pour mener les luttes localement.

Les militantes engagées dans ces luttes, n'ont ainsi ni vocation à amender le *Cahier des revendications mondiales*, ni vocation à être « porte-parole » dans l'arène internationale. Leur légitimité est circonscrite au local. Elles n'ont pas participé à « l'équipe de femmes qui ont travaillé à ce texte » qu'elles sont toutefois invitées à « s'approprier », à « enrichir » et à considérer comme « un produit collectif en évolution continuelle »

Ainsi, le travail de la majorité des militantes qui ne participe pas à configurer l'espace-temps collectif de l'organisation internationale est essentiellement un travail de mobilisation et de construction de luttes locales sous les bannières de la MMF. Leur travail tel qu'il est défini dans la documentation interne, qui leur est adressée par l'organisation internationale, consiste à faire exister la Marche localement, à l'enraciner à la base, à mobiliser et à rendre la Marche visible, ce qui suppose notamment d'organiser des actions locales synchronisées dans le temps. Le calendrier commun pour l'action s'étend du 8 mars, date de lancement officiel de la mobilisation au 17 octobre 2000, date du rassemblement international devant le siège de l'ONU à New York. En dehors de ce calendrier, le principe de l'autonomie s'applique à chaque groupe participant pour l'organisation de son propre espace-temps militant.

## 5.3 - La division du travail militant en rencontres internationales

Le temps des rencontres internationales, celui des seuls espaces-temps dans lesquels « les déléguées » se retrouvent est quant à lui compté. Il n'est pas extensible. La faiblesse des ressources financières agit donc directement comme une véritable contrainte structurelle pour l'organisation de ces espaces-temps collectifs. En revanche, la manière dont ils sont modelés, rythmés, séquencés est pour sa part contingente.

En octobre 1998, les 140 militantes réunies en Assemblée Générale 149 pour la première fois ne se connaissent pas et disposent de trois jours pour s'entendre sur les grands principes du projet de mobilisation, adopter une plate-forme de lutte, un agenda et un calendrier d'action commun, former un comité de liaison international qui soit représentatif des grandes régions du monde et qui permette de fonctionner par consultation. En novembre 1999, ce comité est réuni sur trois jours pour décider des actions, des lieux de rassemblements internationaux d'octobre 2000, des alliances potentielles, de la composition de la délégation politique qui s'adressera aux dirigeants des institutions internationales, des revendications qui seront priorisées face à ses dirigeants. En octobre 2001, la troisième rencontre internationale qui clôture la première étape de la MMF se déroule encore une fois sur trois jours. Les militantes sont réunies pour discuter du bilan de la mobilisation et des actions de 2000 et des suites à donner à la Marche au niveau international en termes de structures, de revendications, d'alliés, et d'actions.

Les ordres du jour prévus par les organisatrices québécoises sont donc chargés.

Chacune des rencontres internationales est structurée autour des objectifs qu'elles ont préalablement délimités. Aussi, l'espace-temps des rencontres internationales est fortement formalisé. Le temps est contrôlé par une équipe d' « animatrices » qui, depuis la tribune, a pour fonction de faire respecter l'ordre du jour et de s'assurer que chaque point pourra être abordé. Les rencontres se déroulent dans des espaces prévus à cet effet, dans un Cégep (lycée) en 1998, dans les locaux de l'un des principaux syndicats québécois en 1999, des lieux que les militantes quittent en fin de journée pour rejoindre leur lieu d'hébergement respectif dans lesquels elles sont dispersées puisqu'elles sont accueillies chez des militantes montréalaises.

Le temps de chaque journée de travail est séquencé : l'équipe des « travailleuses » accueille les « déléguées » et leur remet les documents qui seront discutés, l'ordre du jour est annoncé avec ses pauses, ses objectifs, ses révisions par celles qui ont été chargées de l'animation. Si bien que le temps du repas soit l'un des rares moments où les échanges ne sont pas régulés, ni sur la forme, ni sur le fond. Par ailleurs, le repas n'est pas collectivement préparé, la tâche a été déléguée, externalisée. C'est l'une des « travailleuses », l'adjointe à la coordonnatrice qui

<sup>149</sup> Cf. Introduction, II Retour sur la Marche Mondiale des Femmes

est régulièrement chargée des tâches d'organisation dites « logistiques » qui est assignée au travail de démarchage pour les repas, les locaux, leur remise en état et l'hébergement des déléguées. Elle coordonne l'organisation de ses différentes tâches qui sont confiées soit à d'autres travailleuses rémunérées soit aux militantes bénévoles.

Bref, les espace-temps d'être ensemble dont disposent les militantes de la MMF au niveau international sont rares, courts et le contenu du faire-ensemble fortement rationalisé. Ce que « nous devons faire aujourd'hui » est prédéfini, le contenu et les contours du travail militant ce qu'il y a « à faire » est consigné, connu, expliqué par les « animatrices » aux « déléguées ». Le « Nous » concerné par cette explication regroupe ces deux dernières catégories de militantes, il exclut en revanche « les travailleuses ».

## La première rencontre internationale préparatoire de la MMF : notes sur le rapport au temps à partir des PV

La Présidente de la FFQ ouvre la première rencontre internationale préparatoire, elle explique l'origine et l'objectif du projet, la manière dont la réunion va se dérouler, qui est là, qui « nous sommes » et qui va animer la rencontre, les documents sur lesquels « nous allons travailler ». La journée commence par une plénière où il est question du document de travail sur les revendications, la discussion doit se poursuivre en ateliers organisés par langue après la pause déjeuner. Les déléguées sont invitées à s'exprimer au micro sur le document de travail pour que la salle ait une première indication sur ce qui pose problème et qui doit être rediscuté en atelier où des amendements seront proposés. C'est à la plénière du lendemain que la plate-forme amendée, retravaillée par les militantes chargées de faire la synthèse devra être adoptée selon la procédure proposée, sur le mode du consensus.

Cette configuration n'est donc pas propice à la démultiplication des tâches militantes. Les pauses sont les seuls moments dans lesquels on peut voir apparaître un autre travail de déléguées ou de représentantes québécoises, celui qui n'est pas prescrit ou qui n'a pas été prévu (les discussions de couloir dans lesquels les échanges se poursuivent sur un mode informel, les alliances et les oppositions qui se forment et se cristallisent).

Il faut insister ici sur l'importance de l'effet d'imposition que contient le simple fait d'organiser et de formaliser le déroulement des rencontres internationales, non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme. Les espaces-temps collectifs au niveau international sont rigoureusement organisés sur les deux échelles du temps et de l'espace. Au point que des statuts de militantes assignées à des tâches différenciées se dessinent : les animatrices qui

président les plénières sont à la tribune, les déléguées dont dépendent la légitimité du projet sont dans la salle avec les organisatrices qui sont alors observatrices lorsqu'elles ne sont ni animatrices, ni porte-parole du comité de coordination. Les déléguées se déplacent pour intervenir au micro lorsque les animatrices les y invitent en annonçant l'ouverture de la discussion. Les observatrices, elles, ne bougent pas. Ces deux catégories de militantes occupent donc des positions différenciées dans les plénières, mais elles partagent néanmoins un même espace-temps de travail militant.

Les « travailleuses » en revanche sont dans un autre rapport et au temps et à l'espace. Elles circulent entre l'intérieur et l'extérieur de l'espace de délibération où elle peuvent être appelées pour régler des problèmes d'hébergement, de transport, de traduction, pour organiser les RDV entre les déléguées et les médias, pour préparer les documents nécessaires aux discussions à venir, pour aller chercher du café etc... Dans l'organisation de la MMF, ce travail n'est pas totalement invisibilisé, il est payé et il est nommé. À la fin de chaque rencontre internationale, l'équipe des « travailleuses » est présentée à la salle et remerciée pour le travail accompli. En revanche, ce travail est totalement dépolitisé de même que l'identité militante de celles qui y sont assignées. C'est le travail des « travailleuses », employées par la FFQ pour la MMF de 2000 sur une période déterminée, et non celui des « représentantes ». C'est seulement en octobre 2000, au moment des manifestations que cette division du travail fera l'objet d'un conflit ouvert. La dépolitisation du statut des travailleuses permanentes et la charge de travail devenues insoutenables les conduit alors à contester collectivement la distribution dissymétrique des tâches militantes, elles expriment notamment leur sentiment d'avoir été dépossédées de leur travail militant. Ce sentiment trouvera un écho chez certaines militantes du Comité de Coordination, celles qui sont impliquées dans le Comité Action.

Les rencontres internationales constituent ainsi un espace-temps de travail collectif particulier dans lequel on voit opérer la force des répertoires de pratiques militantes déjà constituées, maintes fois éprouvées, et intériorisées comme des allant de soi : la salle face à la tribune par exemple. Aucune d'entre nous n'a jamais réagi en prenant connaissance du déroulement prévu : il allait de soi que les déléguées n'allaient pas prendre le temps de cuisiner, de ranger, de nettoyer ; il allait de soi également qu'il fallait profiter de leur présence, garante de la

légitimité de la MMF en tant que projet international, une légitimité faisant cruellement défaut en dehors des rencontres internationales. Il fallait donc que cet espace-temps soit entièrement consacré au travail de représentation de l'international auquel elles étaient *de facto* assignées.

Les « travailleuses », ni élues, ni nommées étaient rémunérées pour s'occuper des logements, des repas, des transports, rassembler les ressources nécessaires au bon fonctionnement des rencontres internationales. Le travail des travailleuses consistait ainsi à libérer du temps pour le vrai travail militant : celui des représentantes et des organisatrices.

Ce vrai travail consiste à construire des consensus concernant le sens et les objectifs de la mobilisation, ses cibles, ses actions, le revendicable au nom de toutes les femmes mobilisées. Il s'agit d'un travail de prise de parole et de prises de positions sur les propositions, et de représentation pour les déléguées internationales, et d'un travail d'animation des débats, d'encadrement des discussions, de contrôle du temps mais aussi de distribution de la parole, de recadrage et de rappel de l'ordre du jour pour les organisatrices qui sont aussi à l'origine des propositions formulées, du contenu des discussions, et des modalités de la discussion. Dans les rencontres internationales, les militantes du COCO ont donc un statut particulier : soit elles sont animatrices, soit elles sont observatrices. Dans les deux cas, elles occupent donc une position de surplomb ou d'extériorité censée garantir une certaine neutralité. Elles sont en quelque sorte « les maîtres du jeu ». Ce qui place, de fait, les représentantes dans une position particulière vis-à-vis des déléguées internationales :

« J'étais sur le Comité de coordination, tu n'es pas censée représenter ton pays comme tel, tu travailles à l'ensemble du projet » (Militante du COCO)

Après dissolution du Comité de Coordination, celle qui joue le rôle de porte-parole de ce comité pour les rencontres internationales se dit soulagée et impatiente de participer au débat au même titre que n'importe quelle déléguée.

Quant aux déléguées internationales, elles sont assignées au travail de représentation internationale et l'on peut voir combien l'appartenance nationale ou territoriale loin de s'effriter sert au contraire de principe de classement pertinent pour ce travail.

Ainsi en est-il des appartenances au Nord ou au Sud. Les « déléguées » ne sont pas seulement assignées au travail de représentation à l'interne, pour les rencontres internationales préparatoires à l'action. Cette assignation est aussi repérable dans l'organisation de l'action. Les manifestations d'octobre 2000 de Washington et de New York sont organisées par cortèges qui doivent représenter la diversité, de même que les têtes de manifestation. Les porte-parole de la délégation politique, celles qui s'adresseront aux dirigeants de l'ONU, du FMI et de la BM sont aussi sélectionnées sur ce principe, ensemble elles doivent représenter la diversité.

Dans l'organisation des rencontres internationales, tout a donc été fait pour que l'essentiel du temps collectif des déléguées soit consacré à ce travail prescrit et formalisé de délibération sur les propositions québécoises. L'autre travail est pour l'essentiel relégué aux travailleuses et aux bénévoles, notamment parce que le temps collectif n'est pas extensible, qu'il est précieux et qu'il doit être consacré au travail politique : avancer vers la construction d'une coalition, d'une plate-forme de lutte et vers l'organisation d'une action commune. Derrière ce travail politique se cache donc un autre travail qui est approprié. Nous insistons sur ce point car il me semble qu'il est occulté dans les débats relatifs au mécanisme de la délégation tant par ceux et celles qui en condamnent le principe comme toute pratique de « remise de soi » à un porteparole autorisé, que par ceux et celles qui cherchent à montrer ce que le recours à ce mécanisme a de nécessaire concernant les dominé-e-s auxquels le champ politique est fermé. Négation du sujet individuel pour les uns, dimension obligée de la lutte des classes pour les autres, dans un cas comme dans l'autre, c'est l'enjeu et la dimension symbolique de la dépossession du mandant au profit du mandaté qui semble focaliser l'attention au détriment de l'organisation du travail militant.

La division du travail militant au sein des bureaux montréalais est très différente puisque le temps collectif est en principe extensible et pourtant, la configuration du travail séparé continue de s'appliquer.

D'abord, les « travailleuses » et les militantes du COCO constituent deux groupes distincts. A l'exception de celles qui participent de ces deux groupes, les rapports que leurs militantes respectives entretiennent les unes aux autres sont paradoxalement particulièrement distants.

En fait, les travailleuses sont quelquefois invitées individuellement aux réunions mensuelles du comité de coordination pour faire état d'une situation, présenter un compte-rendu sur l'état de la mobilisation à l'échelle internationale, sur le budget ou encore sur la couverture médiatique par exemple. Elles y sont conviées à titre d'informatrices et invitées à quitter la réunion une fois la présentation terminée.

« Elles venaient ponctuellement pour nous donner des nouvelles de leurs dossiers. Par exemple une qui s'occupait du comité liaison ... et donc elle rentrait au moment voulu pour intervenir, et non pas en permanence, ça aurait été trop » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

Ces réunions s'inscrivent dans leur temps de travail rémunéré. Quant aux coordonnatrices, les militantes du COCO, elles sont généralement déchargées par leurs organisations respectives dont elles sont permanentes et salariées pour y participer.

Les comités de travail sont les autres espaces de rencontres entre travailleuses et membres du Comité de coordination. Celui-ci s'est lui-même divisé le travail en créant des comités de travail qui préparent les réunions mensuelles du COCO.

« Le Comité de coordination c'était l'instance qui prenait toutes les décisions (...) mais on a toujours fonctionné avec beaucoup de comités de travail, alors il y avait un comité qui s'occupait si ma mémoire est bonne, le comité de contenu, il y avait un comité d'infrastructure qui s'occupait plus de l'organisation comme telle, les bénévoles, un comité action animation, il y avait un autre comité autour de la foire, je ne sais pas si c'était le comité action animation, mais le Comité de coordination a toujours délégué pas mal de choses à des comité ad hoc pour l'organisation de ces rencontres là ou de ces événements là, mais en même temps il y avait toujours un suivi par le Comité de coordination et c'était toujours lui qui enlignait les choses ». (Permanente syndicale)

Lorsque le travail de l'un de ces comités recoupe celui d'une travailleuse, elle devient responsable du suivi de ce comité, de le réunir en fonction du plan de travail fixé par le comité de coordination, d'en faire des comptes-rendus, et de mettre en œuvre les décisions prises. Ces comités de travail sont donc des occasions de rencontres, d'être et de faire ensemble entre travailleuses et représentantes qui remplissent néanmoins des fonctions différenciées.

Par ailleurs, du fait de cette division en comités de travail, le travail du COCO est lui-même un travail séparé. Les réunions des comités de travail ne se tiennent jamais en dehors du temps de travail professionnel, elles sont convoquées en semaine et en journée. Si bien que toutes les militantes du COCO ne participent à tous les comités et c'est là que le temps disponible, libéré sur la journée de travail professionnel pour participer à l'organisation de la MMF devient une ressource essentielle pour l'investissement militant et la division du travail le plus valorisé dans l'organisation.

« On n'avait pas de critères pour les comité de travail. On ouvrait un comité qui devait s'occuper du contenu, un autre comité action, un autre comité animation .....

Mais il n'y avait pas de critères, c'était plus qui au Comité de coordination était disponible pour y aller qui va leader ça ». (Permanente syndicale).

« On y était parce que on voulait y être, parce qu'on croyait au projet, qu'on trouvait ça important d'y mettre du temps et de l'énergie » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

Je ne sais pas si on peut dire que c'est naturel, mais dans tout collectif, organisation, corps collectif, il y a des dynamiques de pouvoir qui sont affiliées au fait que tu maintiens l'information parce que tu es là à temps plein (Permanente syndicale).

« Probablement qu'un certain nombre de personnes dans le Comité de coordination diraient que c'était plus les Comité stratégie finalement qui prenaient les décisions, en tout cas qui orientaient largement la décision. Je pense que c'est vrai, pour avoir été sur le Comité stratégie qui a travaillé la question de la pauvreté et les documents pour le FMI et la Banque Mondiale, quoi que ça a été le même document au bout du compte, mais ... je pense que beaucoup des orientations politiques ont été poussées particulièrement par les filles qui étaient dans le Comité stratégie parce que c'était elles qui mettaient le plus de temps. Je ne sais pas le nombre d'heures, je n'ai jamais compté le nombre d'heures que j'avais travaillé pour la Marche, mais ça doit être assez phénoménal sur les années qu'a duré le projet. C'est vrai pour bien d'autres aussi » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

C'est ainsi, en fonction du temps dont elles disposent, libérées par leur organisation respective, que les militantes vont s'investir, s'approprier « du travail à faire », en définir le contenu à partir de leur habitus et de leur propre capital militant forgé dans leurs organisations respectives. Si bien que les connaissances et le savoir-faire propres à l'organisation de la MMF sont ajustés à ce « capital militant » acquis au fil de l'expérience de permanentes salariées.

Ce sont les militantes issues des organisations les plus structurées et institutionnalisées, qui disposent de ressources financières suffisantes pour libérer des représentantes et être représentées, les organisations syndicales et les organisations de coopération internationale en particulier, qui imposent très rapidement des manières de faire liées à une insertion particulière dans le champ militant. Le temps travaillé n'est donc pas la seule ressource que ces représentantes importent dans l'organisation de la Marche. Avec lui, c'est aussi une définition pragmatique du travail militant, des schémas de fonctionnement, des procédures, des réseaux militants qui sont mis en œuvre et qui, dès les premières heures, façonnent l'organisation.

« Tous les groupes dans leur fonctionnement font en sorte qu'il y ait des gens qui prennent plus de place que d'autres, et qui vont finir par détenir plus de pouvoir que d'autres. C'est la dynamique même d'un groupe qui est faite comme ça. Ça bouge plus ou moins selon les groupes, et selon la durée du groupe. Je pense que c'était vrai à la coordination aussi pour toutes sortes de raisons, c'est très clair que les femmes des syndicats, je pense que par rapport à d'autres avait un pouvoir plus grand. Ne serait-ce qu'à cause du temps disponible pour s'occuper de la Marche. C'était vrai dans une certaine mesure de Y. et moi aussi à cause du temps qu'on avait, parce que libérées en partie par nos organismes pour le faire par rapport à des organismes qui ne pouvaient pas libérer les personnes, c'est clair. Ne serait-ce que par l'information que tu détiens par la force des choses, parce que tu as travaillé des dossiers, ça a fini par créer une dynamique au sein du Comité de coordination, donc c'est sûr que ça a créé une certaine frustration mais qui ne s'est pas toujours nécessairement exprimée clairement, qui parfois s'exprime de l'une à l'autre, comme ça, mais pas largement » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

« Ce que ça a impliqué pour moi comme pour mes autres collègues du milieu syndical c'est que là en partant, il fallait que ça passe dans nos organisations parce qu'au niveau du financement de la Marche Mondiale des Femmes, on attendait beaucoup du milieu syndical. Donc il fallait aller chercher des sommes assez importantes sur trois ans dans nos mouvements respectifs, dans nos organisations respectives. Et donc ça prenait toute une organisation aussi de notre part pour savoir comment on présente ça à notre exécutif, comment on va présenter ça dans nos instances, comment faire en sorte que les gens y croient, bon tout ça. Alors j'ai travaillé très fort moi avec le comité pour mettre de la chair autour de ce projet là, pour même le chiffre. C'était important pour le syndicat parce que c'est pas évident quand tu commences avec quelque chose comme ça qui est du domaine pas mal du rêve c' est pas évident de mobiliser nos organisations syndicales parce que nos organisations syndicales se mobilisent habituellement sur des choses beaucoup plus concrètes. Tu sais c'est pas si vaporeux, tu sais habituellement nous autres on est habituées avec des choses bien systématiques, bien précises, on s'en va à la négociation, on a un cahier de revendication puis on sait à qui on s'adresse » (Permanente syndicale)

« Dans mon cas, et celui de quelques autres femmes qu'on est allé chercher et qui n'étaient pas là tout au début, c'était plus parce qu'on avait certains liens au niveau international, et une certaine compétence à ce niveau là et comme on se lançait dans quelque chose à grandeur de la planète, c'était important d'avoir un certain nombre de personnes qui connaissaient des groupes qui connaissaient un peu la situation et qui pouvaient mettre des ressources au service du projet aussi, ne serait ce que des banques de noms. Ce n'est pas tout de dire on va écrire à des femmes partout sur la planète, mais encore faut en trouver donc beaucoup d'organismes de coopération international du Québec en particulier, et du Canada aussi, mais dans une moindre mesure, ont était mis à contribution. On leur demandait soit de nous donner les noms de groupes partenaires, groupes de femmes ou groupes mixtes ayant des volets femmes, pour qu'on puisse leur écrire ou on leur demandait s'ils ne voulaient pas nous donner les listes, d'acheminer les lettres qu'on devait faire parvenir, qui décrivaient un peu le projet qui était porté par le réseau des femmes du Québec à ce moment là » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

« On était 2 dans le Comité de coordination de la marche. On suivait toutes les réunions, on ramenait l'information directement à l'intérieur des organismes membres. on les talonnait pour qu'ils puissent appuyer financièrement et logistiquement, et de toutes les manières possibles. L'important c'était aussi d'ouvrir la voie dans les pays qu'on voulait rejoindre. Ca n'était pas du tout évident au début, mais comme on est des organismes de coopération internationale, nos membres ont des liens privilégiés avec des groupes de femmes entre autres, des groupes populaires communautaires et autres dans ces pays. Donc la première démarche qu'on a faite ça a été de lancer un appel à tous nos membres pour avoir accès à leurs partenaires, et de cette façon faire connaître le projet de la marche. On a joué ce lien là, pour lancer le projet à travers les organismes et leurs partenaires, et de cette façon on a contribué à ce qu'il y ait autant de réponses positives, et de groupes dans le Sud et qui disaient : oui, ça nous intéresse. On a fait ce pont là, qui n'était pas évident au début parce que le groupe de la marche n'avait pas nécessairement des contacts, ou très peu, ca a été beaucoup la fenêtre ... bien sûr par la suite de les relancer, de les impliquer davantage, de les informer toujours des revendications, etc. les plus gros des organismes membres pouvaient aussi appuyer financièrement » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

« (...) le milieu de la coopération internationale a aidé à faire circuler l'information et à engager du monde là dedans. Même si c'est un rôle parmi d'autres, parce que beaucoup d'autres personnes ont fait la même chose j'imagine, les syndicats se sont impliqués avec leurs partenaires aussi ... je ne veux pas minimiser personne, mais on est un peu comme la tête de pont. Une fois que les liens sont établis ils peuvent se poursuivre indépendamment de nous et c'est bien aussi parce que ça crée d'autres passerelles » (Permanente dans une OCI qu'elle représente au comité de coordination).

Oui. Il y avait quand même ... en fait de l'exclusion oui, parce que ... tantôt quand je te parlais des comités, si tu ne pouvais pas être vraiment présentes aux petits comités qui s'organisaient, ben automatiquement tu étais comme un peu exclue, parce que elles autres des comités runnaient beaucoup avec ça, et c'était comme un peu normal, parce

que il y en a qui étaient à 2 ou 3 comités, et qui possédaient tellement leur affaire et qui travaillaient tellement fort dessus.... (Permanente syndiale, militante du COCO).

Ces extraits d'entretiens montrent bien que le rapport au temps disponible est constitutif des positions occupées dans l'organisation de la MMF. Ce temps est la condition de valorisation d'autres ressources militantes dans la mesure où il est une condition de participation à la définition du travail « à faire ». Les ressources militantes valorisées sont ajustées à cette définition. Ce rapport au temps est d'autant plus déterminant dans l'organisation de la Marche qu'il est calqué sur le rapport au temps professionnel. Reproduisant donc la séparation entre travail et hors travail, il ne permet pas de contrarier les rapports dissymétriques au temps disponible pour l'engagement dans le collectif ni de collectiviser le travail, encore moins le temps « hors-travail » ou le temps du privé et les activités (le travail domestique) qui s'y déploient.

# 5.4 - Celles qui participent à la définition des revendications et celles qui n'y participent pas

« Je sais par exemple que les Centres de femmes ont été un peu amers dans un certain sens de la situation, parce que nous on travaille à la base, donc on a souvent la job de bras, et on a une capacité de mobilisation. Donc les centres de femmes ont mis beaucoup d'énergie là-dedans et ont gagné peu (...) Il y a des filles qui trouvent ça dur. Moi participer à des projets comme ça même si c'est épuisant, moi je vais chercher de l'énergie là dedans pour évoluer dans mon travail, individuellement ... oui effectivement on a fait la job de bras, mais ç'est ça notre travail à nous, dans le mouvement. C'est vrai qu'on aurait pu être un peu plus visible. Mais j'ai de la difficulté à adhérer moi au bilan que l'ensemble des centres font par rapport à la marche » (Représentante d'un groupe autonome de femmes)

Pendant toute la période d'immersion, j'ai cru que seules les travailleuses et les bénévoles étaient en charge du travail d'organisation logistique et que les militantes du COCO en étaient collectivement déchargées et prioritairement assignées au travail décisionnel. Cette perception faussée de la réalité du Comité de Coordination est significative des relations que nous (les travailleuses) entretenions avec ces militantes. Pour nous ou quelques-unes d'entre nous, elles formaient un groupe homogène, elles décidaient et nous exécutions. Celles que nous croisions le plus souvent dans les bureaux sont aussi celles qui de fait étaient spécialisées dans le travail le plus éloigné des tâches « logistiques » et les plus impliquées dans les comités de travail clés : le « Comité contenu » qui devient rapidement le « Comité stratégie » en particulier.

C'est lui qui est à l'origine des premiers appels à mobilisation, qui se charge des revendications internationales, qui définit les grandes orientations politiques de la MMF, qui prépare les textes revendicatifs, ceux qui sont remis aux dirigeants des institutions internationales, le contenu destiné aux médias, qui identifie les alliances possibles et les manifestations auxquelles la MMF pourrait participer. Toutes ses décisions sont ensuite soumises à l'ensemble du Comité de Coordination qui décide éventuellement de consulter le Comité de Liaison International. Ainsi les entretiens ont parfois été l'occasion d'une première rencontre avec des militantes du COCO que je n'avais jamais croisées, celles qui précisément n'ont pas participé au « comité stratégie », qui se sont au contraire auto-exclues de ce comité pour se consacrer au travail de préparation des actions ou encore au travail logistique.

Deux catégories de militantes se sont progressivement formées au sein du comité de coordination de la MMF, celles qui participent au comité stratégie et à la définition du sens de la lutte à conduire, de ses objectifs, de ses cibles et celles qui sont cantonnées au travail dépolitisé et déqualifié, en ce sens que les compétences qu'il exige ne sont pas consacrées comme des compétences politiques : « il faut aimer ça et être efficace ». Ces compétences sont plus précisément définies en creux, en termes d'absence de compétences. Car les militantes du Comité de Coordination ne sont pas affectées à des comités de travail, elles s'y investissent ou au contraire s'en excluent. En particulier celles qui se sont consacrées au travail déqualifié invoquent systématiquement une absence de qualification pour l'autre travail, celui qui consistait à participer à l'élaboration du contenu de la lutte. Ces militantes se définissent comme « praticienne », « fille de terrain », « faite pour l'action », « terre à terre » par opposition aux « théoriciennes » et aux « intellectuelles ». Elles se sentaient : « dépassée par la situation », « déconnectée », « pas compétente pour ça », « néophyte », « pas assez articulée et assez au fait des dossiers pour vraiment être impliquée dans les débats », « mal à l'aise », « pas apte à donner leur opinion »; elles ne connaissaient « rien de l'international », elles faisaient leur « classe au niveau de ce type de revendications ». Ce sentiment d'incompétence militante les envahit dès les premières réunions où il est question du contenu : elles se demandent alors ce qu'elles font « là » où elles ne se sentent pas les « plus efficaces » alors qu'elles veulent « être utiles »:

« Le Comité stratégie qui travaillait au niveau des revendications, c'était déjà en route quand je suis arrivée. Si je me souviens bien, déjà en 98, tout le document avait

commencé à circuler même au plan international dès le départ, il y avait du monde qui avait travaillé là-dessus. Je n'ai pas travaillé là-dessus parce que je ne me sentais pas compétente pour ça. Dans ma tête je ne l'étais pas. (...) Je venais d'arriver et je ne me voyais pas là-dedans, je ne m'y suis pas inscrite, après je me suis dit que j'aurais pu. Mais il y en a qui avait déjà pensé que c'était stratégique d'être au comité stratégique, qui se sont dépêché de mettre leur nom. Tu apprends aussi là-dedans, hein ....probablement qu'elles avaient plus l'expérience aussi au départ. Pour être efficace, je voulais être dans des choses avec lesquelles j'étais à l'aise. Il y avait un comité logistique, le comité action-éducation, le fameux comité logistique, il fallait mettre en place cette rencontre là et on ne savait pas trop ce que ça voulait dire une rencontre internationale. Mais moi j'avais travaillé au niveau international, dans un autre groupe, donc je savais ce que ça voulait dire, la traduction, avoir des interprètes, tout ce type d'organisation. Alors j'avais mis mon nom là, pour tout ce qui était traduction, interprétation. (...) Ca c'était le côté technique, mais pour les deux jours tout ce qui était travail en atelier, rencontres régionales ou autres, on avait fait appel aussi à des interprètes bénévoles pour accompagner les différentes délégations, je me suis occupée de ça avec une petite équipe. En tout cas, j'avais calculé que j'avais mis l'équivalent de deux mois de travail pour ce boulot là. (...) Ca veut dire que j'ai mis beaucoup de temps. Mais j'étais contente, j'aimais faire ça, parce que ça te met en contact avec plein de gens, et travailler avec M. c'est agréable, elle travaille bien. Donc on a travaillé ensemble, et la première rencontre internationale j'ai investi beaucoup, à un niveau très concret, au plan logistique. (Militante au comité de coordination où elle représente un groupe autonome de femmes, impliquée dans le comité « Actionéducation »)

« J'ai participé à titre de marcheuse, parce que les revendications me rejoignaient en tant que travailleuse dans un centre de femmes, mais aussi en tant que femme. Pour moi c'était, bon ... y'en a qui font des doctorats comme toi (rires), moi je suis plus praticienne » (Militante au comité de coordination où elle représente un groupe autonome de femmes, impliquée dans le comité « Action-éducation »).

« Il y avait une femme militante au comité des femmes à Action Autonomie qui elle était vraiment impliquée dans le Mouvement des femmes, c'est une intellectuelle et sa force c'est vraiment faire avancer les dossiers, elle a une très bonne mémoire. Moi ma force c'est l'organisation, ce n'est pas la théorie (...) moi j'ai participé à une discussion sur les revendications et je ne me souviens pas ... moi je suis militante mais je ne suis pas ... Oui. J'aime plus m'impliquer quand il y a des activités concrètes, c'est vrai je suis considérée dans mon milieu, pratique alors quand c'est très théorique, dans des débats et des enjeux, je me sens un peu déconnectée. Je suis faite pour l'action. Et je me souviens j'ai fait une Maîtrise en service social, à l'université de Montréal, je voulais faire un mémoire sur l'implication des femmes épileptiques sur le marché du travail. Et j'ai tout abandonné, je trouvais ça tellement plate, dans le sens où je me sentais toute seule, à faire des lectures, des recherches. (...) j'ai tout lâché, et j'étais vraiment dans mon élément. C'est moi qui organise les manifestations où je travaille ça démontre ce que je suis » (Militante d'une organisation autonome de femmes, non investie dans un comité de travail).

« J'avais l'impression d'être plus observatrice. J'étais là, j'écoutais, mais je me sentais mal à l'aise. Je ne sais pas comment vous expliquer ça, je me sentais ... je me demandais toujours ce que je faisais là parce que j'étais là pour Action des femmes handicapées de Montréal, ça c'était clair, et je me disais que j'étais là pour avancer le dossier. Et on parlait de structures, comme la suite, et aussi on a eu les revendications, lesquelles on allait mettre de l'avant...) » (Militante d'une organisation autonome de femmes, non investie dans un comité de travail).

« Pour dire le vrai, je suis allée à une première réunion, je trouvais que c'était intéressant sauf que ça a beau l'être, prendre un dossier comme ça c'est une autre histoire. Ça fait que je me suis présentée à une réunion, et ce n'était pas la première réunion qui avait lieu, peut-être qu'il y en avait eu une ou deux avant. Il y a des gens qui discutent de pas mal de choses, je me sentais un peu perdue au départ, parce que c'était à un niveau ... le niveau de conversation n'était pas nécessairement ... il fallait que tu saches un peu de quoi ça parlait, parce que tu étais facilement perdue sinon. ... parce que quand tu parles des femmes du nord, des femmes du Sud, de cultures différentes ... je n'ai pas de cours universitaire, je suis infirmière, je suis allée au Cégep, je lis un peu les journaux, mais de là à dire que j'ai étudié pour avoir des connaissances très précises comme on en faisait état là, j'étais un peu dépassée. Sur le coup je me demandais si j'étais la seule qui était dépassée là-dedans, et je me suis rendue compte que non (Représentante syndicale, permanente et salariée, impliquée dans le comité financement de la MMF).

« Le niveau de langage était assez haut, je trouvais ça extraordinaire parce que quand tu organises une Marche Mondiale des Femmes, c'est sûr que tu ne parles pas de n'importe quoi, tu dois avoir un niveau pour préparer tes revendications, faut être bien préparé, savoir ce qui se passe ailleurs, mais il reste que je trouvais ça assez difficile. J'en ai fait part ici au comité en disant que je trouvais ça difficile, parce que je ne me sentais pas toujours apte à donner une opinion pour faire avancer les débats, dans ce sens là. Être bien terre à terre, ça je n'ai aucune misère, parce que je suis une fille bien terre à terre, je suis une fille de terrain » (Représentante syndicale, permanente et salariée, impliquée dans le comité financement de la MMF).

« je n'avais pas cette formation là, j'avais l'ouverture d'esprit, mais un peu étroite, parce que je ne connaissais pas la problématique ailleurs. Je la connaissais plus ici, et là des fois je me faisais ramener. Ce que je disais avait pas rapport avec le dossier international, mais c'est ce que je vivais à ce moment là, et je n'étais pas la seule, on était plusieurs. Tu te demandes si tu as la compétence pour être là. Moi je ne me pose pas trop longtemps cette question, parce que je me dis que quand je suis quelque part, j'ai une utilité c'est sûr » (Représentante syndicale, permanente et salariée, impliquée dans le comité financement de la MMF).

Les catégories discursives que les militantes auto-exclues du comité stratégie mobilisent pour décrire leur travail sont ainsi significatives. Leur travail « pratique », « concret », « logistique », qui apparaît aussi sous la désignation du « travail terrain », sous celle « de la *job* de bras » des « praticiennes », des « femmes terrain » ou « des femmes de la base » se

définit par opposition au « travail de bureau » des « théoriciennes » et des « intellectuelles », des femmes « bureau », « de tour d'ivoire » ou encore « des femmes cravates ». Mais elles sont aussi significatives du déclassement du travail logistique et des militantes qui y sont assignées. « Penser » et « faire », « théorie » et « pratique » ne sont pas seulement deux catégories de tâches séparées et assignées à des militantes différenciées, cette division est hiérarchique. N'étant pas mise en cause, elle tend à reproduire les principes organisateurs de la division sexuelle du travail entre femmes.

Ces catégories discursives renvoient en effet non seulement à la séparation entre travail intellectuel et travail manuel qui est au fondement de toute division sociale du travail mais aussi à la séparation entre le travail du corps, « la *job* de bras » qui, comme le travail domestique n'est pas censé engager de charge mentale mais se trouve au contraire rapporté à des qualités naturelles et individuelles et l'autre travail qui lui, exige des compétences et un savoir faire notamment scolaire : écrire, penser, analyser, rechercher, lire (CF. Tableau : Les catégories mobilisées pour dire le travail).

	Le travail du faire	Le travail du penser
Des tâches	S'investir à « un niveau très concret, au plan	S'occuper du contenu
	logistique »  Trouver des bénévoles, trouver des interprètes, trouver une firme qui coûterait le moins cher possible, trouver et organiser l'hébergement	Dire ce qui se passe avec l'ACFIA, et en préparation de Beijing +5 pour qu'on puisse faire les liens
	Préparer « toute la logistique » de la rencontre internationale,	Travailler au niveau des revendications Organiser un contenu autour de l'axe pauvreté et autour de l'axe violence. Travailler sur l'argumentaire
	Accueillir et accompagner les différentes « délégations »,	Travailler sur les contenus des revendications
		Présenter un document
	Etre au service d'interprétation avec les appareils, remettre les petits appareils et tout ça	Présenter une base de discussion se taper le texte qui permet de partir la discussion
	Organiser les manifestations,	
	Se chicaner avec la sécurité,	Aller faire les recherches pouvant compléter Avoir plus d'analyses, faire plus de recherches
	Participer aux actions/ Etre dans l'action  Préparer le matériel	Penser des outils Bâtir des stratégies
	Faire les paquets	Maîtriser le contenu de l'ensemble des revendications
	Voir ce qu'il y a à faire, et le faire	Ecrire très bien
	Travailler « à la base »	Ecrire des documents, Chercher une personne pour rédiger en gros un
	Faire « la job de bras »	document de sensibilisation qui contiendrait un appel, des revendications
	Faire beaucoup plus de travail d'organisation, de travail « terrain »	Assumer « le travail intellectuel entre
	S'occuper plus de « l'organisation comme telle »	guillemets », de rédaction »  Mettre de la chair autour de ce projet là
	Se « faire expliquer les revendications »	Faire les règles de procédures
	Se « faire amener sur des terrains de discussion plus au niveau international »	Faire pratiquer préparer les filles qui allaient parler/ prendre le parole à l'Onu, les entraîner, les faire témoigne S'assurer qu'elles ne diront pas la même chose les unes et les autres
Des compétences	Etre efficace Aimer ça Etre faite pour l'action	Etre « efficace » Etre « le mieux placé pour le faire » avoir « le profil idéal pour faire ça »
	Savoir apprendre Etre observatrice	être « capable d'éteindre des feux » avoir certaines « compétences théoriques et un certaine pratique des affaires », Connaître un peu les conventions internationales
		savoir faire avancer les dossiers
		être une intellectuelle
		bien connaître son dossier

Le contenu des compétences valorisées dans l'organisation de la MMF, qui apparaît ainsi d'abord en creux dans les discours de celles qui partagent un sentiment d'incompétence militante, montre combien la définition du travail militant s'est resserrée autour de tâches typiquement professionnelles exigeant une qualification et un capital scolaire de plus en plus important au détriment de l'expérience personnelle et des qualifications acquises en dehors des canaux institutionnels. Ce phénomène lié à la professionnalisation du militantisme qui traduit aussi « une plus grande fermeture du champ politique au personnel socialement légitime » n'est évidemment pas propre au féminisme ni à l'altermondialisme. Collovald (2004) en a également trouvé les traces dans le syndicalisme :

« Enfin la réussite même des luttes sociales via le syndicalisme a entraîné à la fois une réorientation des pratiques militantes et des compétences qu'elles sollicitent et l'ouverture d'une concurrence interne au champ syndical et associatif sur la bonne manière de représenter les préoccupations sociales. La participation au « dialogue social » avec les membres de l'État et du patronat a exigé la possession d'une expertise sur les dossiers défendus. Mais cette expertise intellectuelle, de plus en plus valorisée en marque de savoir et d'autorité à parler au nom des autres, tend à rendre moins urgentes les mobilisations de rue ou les grèves, mais aussi à faire passer à la trappe toutes les autres formes d'expertise sociale existantes chez les représentants ouvriers : celles nées des expériences dans le travail, dans les relations de face à face avec les collègues d'usines ou de bureau, celles encore issues du savoir-faire de mobilisation et d'entraînement des autres (ce qui fait annoncer par certains analystes la « fin du militantisme » et la modernité et l'efficacité des modes d'action experts) » (Collovald, 2005 : 21)

Il semblerait cependant que l'importance accordée à l'expertise militante et au capital scolaire<sup>150</sup> soit renforcée par la volonté de contester dans l'arène internationale. Autrement dit, la distance entre militantes spécialisées dans l'analyse et militantes spécialisées dans l'action pourrait bien se creuser derrière l'invitation à « penser global, agir local ».

Notons toutefois que le sentiment d'incompétence n'est pas surdéterminant, que l'imposition d'une définition dominante de la qualification militante qui a pour effet d'exclure une partie des militantes du statut de militantes qualifiées n'est pas totale et définitive ou irréversible. Elle ne va pas sans susciter de résistances. Dans la Marche, la séparation du travail militant

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> Sur ce point et le concept de « capital militant », voir : Matonti et Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004, n°155, p. 4-11.

comme le déclassement du « travail terrain » ont finalement été mis en cause par le groupe des militantes du comité action à l'occasion du bilan interne. Les militantes déclassées se sont opposées à ce déclassement.

Par ailleurs, et c'est ce sur quoi nous voudrions insister maintenant, il me semble que l'imposition d'une expertise altermondialiste, d'une qualification militante de plus en plus déconnectée de l'expérience vécue de l'oppression n'a pas seulement eu pour effet de diviser les militantes. En effet, le sentiment d'incompétence militante n'apparaît pas seulement dans les discours de celles qui ont été reléguées au travail du faire, il est aussi remarquablement présent chez celles qui ont, pourtant occupé les positions dominantes dans l'organisation. Nous l'avons souligné plus haut, les organisatrices de la Marche sont très éloignées des expertes onusiennes qui se caractérisent par le fait qu'elles possèdent un fort capital militant international pour reprendre le concept avancé par Wagner (2002). Cette assertion est vraie tant pour celles qui n'ont pas participé à la définition du sens de la lutte que pour celles qui ont composé le comité stratégie, le comité « cerveau ». Elles se démarquent de la figure de l'experte onusienne, elles insistent : « nous étions des *nobody* dans le fond », des « junior dans l'organisation de ce type d'événement », « l'expertise nous a cruellement manqué », « nous n'avions pas suffisamment de connaissances », « nous n'avions pas la compétence pour le faire ».

Si l'on s'en tient aux discours, ce n'est donc pas un sentiment de légitimité culturelle, l'assurance de celles qui connaissent et qui savent qui les distingue des autres militantes même si le sentiment d'incompétence se décline de manière très différente chez elles. Contrairement aux autres, ces militantes ne se décrivent pas comme des praticiennes, des femmes de la base ou des femmes terrain, « faites pour l'action » ou « la job de bras ». Pour schématiser et reprendre leurs termes, elles ne se sentaient pas complètement perdues, elles connaissaient « déjà un peu » la problématique mais « pas suffisamment », elles connaissaient « des choses, savaient un peu plus de quoi il s'agissait mais pas tant que ça non plus, les conventions, ce que ça voulait dire, les rapports qui existaient déjà, Beijing etc... ». Surtout elles n'étaient pas « les mieux placées » et n'ont pas pu « bénéficier de l'expertise de celles qui auraient été les mieux placées » pour faire le travail du comité stratégie c'est-à-dire pour : faire des recherches, écrire des textes, analyser les politiques du FMI, de la BM, et de l'ONU.

« Il y avait A., G, moi, J., et encore là pour rédiger cet argumentaire, qui était une pièce majeure, maîtresse, on s'y est pris tellement mal, qu'on n'a pas pu aller chercher la personne qui aurait eu le profil idéal pour faire ça. On était au dernier moment, on n'avait pas le choix et on prend les personnes qui sont disponibles. Ce ne sont pas nécessairement celles qui sont les mieux placées pour faire ça. Et là c'est D. finalement qui est venue pour travailler sur l'argumentaire, c'est une féministe, elle était au comité des femmes en même temps que moi j'étais responsable du comité de la condition des femmes du syndicat. J'ai été dans le comité pendant 2 ans, et j'ai travaillé avec elle. Donc sa sensibilité féministe était grande, mais c'était qu'elle ne connaissait pas toute l'autre partie, toutes les revendications touchant la pauvreté ce que ça impliquait. Elle n'était pas à l'aise là dedans ni du coté violence ni du coté des conventions internationales elle ne connaissait pas ça, elle ne maîtrisait pas le contenu de l'ensemble des revendications. Nos revendications n'étaient pas spécifiquement féministes. Elle a trouvé l'expérience très difficile, et on l'a accompagnée de près, L. qui écrit très bien s'en est beaucoup mêlée, a rédigé en masse avec D. Concernant le patriarcat, je me souviens à un moment donné j'étais à mon bureau, je pense que c'est A. qui m'appelle, parce qu'elle était plus libre, déjà à la retraite, et me dit j'aimerais que tu écrives sur ce qui concerne le patriarcat. Ce n'était pas interchangeable. Il n'y avait pas beaucoup de monde qui pouvait se pencher sur ça » (Militante du comité stratégie, représentante d'une Organisation syndicale).

« Ca supposait d'écrire des documents, d'avoir plus d'analyses, plus de recherches, de gagner ces rencontres là avec eux autres aussi donc de bâtir des stratégies qui forçaient les dirigeants de la Banque Mondiale et du FMI à nous recevoir, et pas à ce que ce soit les femmes ou la personne responsable du volet femmes au sein du FMI, et de la Banque Mondiale qui nous reçoive mais bien le Président directeur général. C'est sûr que ça supposait énormément d'énergie, de temps et le développement de nouvelles compétences pour la plupart des femmes qui étaient là, moi incluse, parce qu'on pouvait bien avoir certaines compétences théoriques et une certaine pratique des affaires, c'était loin de ce qu'on avait besoin d'avoir pour aller confronter ces personnes là » (Militante du comité stratégie, représentante d'une Organisation de Coopération Internationale).

« On avait au niveau du comité de contenu élaboré autour de la pauvreté, de la violence certaines revendications, mais moi je travaillais avec H. et M. On n'était vraiment pas beaucoup là-dessus et on connaissait des choses mais c'était assez inégale et surtout ce que je trouve qui a manqué dès le début c'est entre guillemets une perspective fondamentalement féministe. Si je regarde H. et si je regarde M., elles proviennent plus du milieu de la gauche sociale, les termes de l'analyse féministe n'étaient pas nécessairement très proches de leurs préoccupations. Pas loin, je ne dirais pas pas proches, mais pas intériorisées ou pas intégrées et moi j'étais comme entre les deux, mais en même temps j'avais pas tant que ça de disponibilité à mettre là (...) Alors ça ça a été dès le point de départ un peu difficile dans le sens où on pataugeait (Militante du comité stratégie, représentante d'une Organisation syndicale).

« Une des faiblesses de la marche, c'est que les permanentes de la marche étaient plus axées sur l'organisation que sur la recherche. Il aurait fallu qu'il y ait 2 ou 3 recherchistes. (...) Quand je suis arrivée et que j'ai dit si on veut pouvoir par rapport à

l'ONU revendiquer certaines choses, il faut tenir compte de tel et tel autre texte... moi je me suis tapée quasiment tous ces textes là mais des recherchistes auraient mis beaucoup moins de temps que ce qu'on a mis ». ... (Militante du comité stratégie, travailleuse autonome).

Autre chose dans cette expérience, on devient très vite spécialiste presque malgré nous, et je suis devenue la spécialiste de tout l'axe violence. Je n'ai jamais travaillé dans les milieux de la violence faite aux femmes. Je ne connaissais pas ça pas plus que l'axe pauvreté, mais comme j'ai dû travailler avec M., qui était là-dedans qu'elle était perdue, je l'ai aidée à formuler les choses, et je connaissais un peu les conventions, je me suis toujours beaucoup intéressée aux instruments de droit international. (...) Dans un sens ça fait amateur, mais c'est aussi formateur. Mais si on était allé chercher quelqu'une avec une expertise plus spécifique en matière de violence, ça aurait pu donner autre chose » (Militante du comité stratégie, représentante d'une Organisation syndicale).

En revanche, elles semblent partager l'idée qu'il existe bien une compétence militante, un « profil idéal », un capital indispensable à la réalisation de leur travail déjà là, constitué, disponible mais extérieur au groupe de femmes mobilisées et c'est peut-être cette idée qu'elles ont plus précisément contribuer à imposer dans l'organisation. Bien qu'elles ne s'accordent pas sur ce que serait ce « profil idéal », elles savent que des analyses et des revendications circulent déjà à l'échelle internationale. Leur travail consiste essentiellement à s'approprier cette offre de discours déjà disponible.

Ainsi, l'insistance avec laquelle elles expriment leur incompétence n'est pas proprement discursive, elle correspond à la réalité des pratiques observées. Les militantes du Comité stratégie ont tendance à externaliser le travail de définition des objectifs de lutte précisément parce qu'elles ne se sentent pas compétentes elles-mêmes pour réaliser ce travail. D'abord, elles vont s'appuyer sur l'offre de discours disponible principalement produite au Nord, par des hommes blancs pour ce qui concerne le volet économique, par les expertes onusiennes pour ce qui concerne le volet violences.

« Il y avait une espèce d'insistance de la part de quelques unes dont H., moi entre autres et M., on disait : il faut regarder ça de plus près, quels groupes sont en train d'en discuter, puis ce qu'ils disent » (Militante du comité stratégie, représentante d'une Organisation de Coopération Internationale).

« On n'a rien inventé, l'effacement de la dette il y a des organismes comme développement et paix qui y travaillaient déjà. Le 0.7 pour l'aide publique au développement, c'est une revendication que porte le milieu de la coopération et qu'on

a ramenée » (Militante du comité financement, représentante d'une Organisation de Coopération Internationale).

D'autre part, elles sollicitent régulièrement des « chercheures » et des « rédactrices », elles suivent des formations, elles s'abonnent au Monde diplomatique, elles prennent contact avec des militants d'ATTAC, elles rédigent des fiches, prennent des notes, etc.

« La rencontre était pour octobre, au mois de juin on cherchait encore une personne qui rédigerait en gros un document de sensibilisation qui contiendrait un appel, des revendications ... et les personnes qui ont été approchées, qui auraient été le mieux placées pour le faire n'étaient pas disponibles, on est allé chercher une personne qui est X qui a rédigé ces documents là mais qui ne connaissait rien de toute la démarche qu'on était en train de faire, on lui demandait d'organiser un contenu autour de l'axe pauvreté, et autour de l'axe violence » (Militante du comité stratégie, représentante d'une Organisation syndicale).

La réalité de la MMF est celle d'un sentiment collectif d'incompétence en matière de connaissances économiques en particulier et cet élément est crucial pour comprendre le contenu des revendications, le rapport que les militantes entretiennent avec ces revendications est un rapport lâche, proprement et exclusivement intellectuel, déconnecté de l'expérience personnelle.

« Les revendications internationales ? Ca a été plus la formation sur les revendications, parce que c'est à plus haut niveau et ça ne touche pas nécessairement ... ça touche tout le monde au bout du compte, mais quand tu les lis comme ça, c'est pas à la portée de tous les individus, quant à moi. Parce que quand tu parles de la taxe Tobin, même quelque chose dont on parlait régulièrement c'était ... M. revenait souvent avec ça, l'annulation de la dette, il y avait autre chose que ça mais je ne sais plus, en tout cas » (Militante syndicale membre du COCO).

Ainsi, si les militantes occupent des positions différenciées dans la division du travail, si certaines participent de la définition des revendications quand d'autres s'auto-excluent de ce travail, elles se sont toutes d'une manière ou d'une autre auto-dépossédées du potentiel subversif dont elles disposaient ensemble. Elles ont cherché ailleurs, en dehors du collectif, les outils théoriques de la protestation et en particulier dans le répertoire altermondialiste.

\*\*\*

# Conclusion

De fait, le travail militant de définition du sens de la mobilisation, de ses objectifs et de ses enjeux n'a pas été collectivisé à l'échelle internationale. Principalement produit par un comité de travail québécois, le corpus revendicatif de la MMF a une vocation combative mais il a aussi vocation à mobiliser au-delà des frontières québécoises. C'est le collectif de militantes montréalaises qui est à l'origine du projet de la MMF, qui en a défini les grandes orientations ainsi que le mode d'organisation, dont le processus de consultation et d'adoption des revendications selon le principe de la délégation. C'est aussi ce collectif qui a rédigé l'ensemble du corpus revendicatif.

Si nous insistons sur ce point, c'est que le délaissement de l'enjeu que représente la division sexuelle du travail au profit d'une orientation altermondialiste ne peut en aucun cas être imputé aux priorités supposées des catégories de femmes les plus étudiées par la littérature altermondialiste, qu'il s'agisse des ouvrières du Sud exploitées dans les usines délocalisées, ou dans l'agriculture vouée à l'exportation, des femmes trafiquées, échangées dans le système prostitutionnel, des travailleuses qui sont prises dans l'économie de la survie, dont le marché du travail domestique, etc...

Celles qui sont à l'origine du répertoire revendicatif de la MMF sont des héritières du mouvement féministe québécois, de ses avancées et de ses replis. Le rapport qu'elles entretiennent au travail est le produit de cette histoire faite d'institutionnalisation, de recomposition et de segmentation du mouvement féministe. Ce sont des militantes professionnelles. Elles entretiennent un rapport positif au travail professionnel contrairement à la grande majorité des femmes, elles n'ont pas à revendiquer la qualification de leur travail et ne sont pas menacées par la tendance au repli sur le foyer observable dans les sociétés occidentales. Par ailleurs, elles ont connu une forte mobilité ascendante puisqu'elles sont pour

la plupart issues des classes populaires. La plus grande distance qu'elles ont parcourue est sans doute celle qui les sépare de la condition de dépendance économique de leurs mères. Tous ces éléments informent leur rapport au travail qui me semble fortement explicatif de la manière dont elles ont construit les revendications.

Elles partagent un sentiment d'incompétence en matière économique, et un sentiment d'illégitimité qui les conduit à externaliser le travail de définition des revendications. C'est en dehors de leur expérience de l'oppression qu'elles savent non représentative, non significative (elles se classent parmi les catégories de femmes privilégiées) qu'elles vont chercher des outils d'analyse, des revendications déjà disponibles pour élaborer une plate-forme de lutte susceptible de rassembler au-delà des frontières québécoises.

Aussi leur rapport particulier au travail ne peut suffire à expliquer les orientations politiques de la MMF. Ces orientations doivent davantage à l'offre de discours déjà constituée dans laquelle elles ont puisé qu'à leurs positions objectives dans l'organisation du travail.

Enfin, il nous semble que la manière dont elles ont divisé le travail militant d'organisation de la MMF peut être explicative. Loin de favoriser la construction d'un rapport collectif et subversif à la division sexuelle du travail, elle reproduit au contraire les formes classiques de la division sexuelle du travail militant : la séparation et la hiérarchisation entre travail militant qualifié et travail militant déqualifié, ainsi que l'invisibilisation de ce dernier qui rappelle fortement le sort réservé au travail féminin dans les mouvements sociaux mixtes à hégémonie masculine (Dunezat, 2004).

À cette étape d'analyse, la recherche des explications est largement inachevée d'autant qu'aucune des deux pistes explorées jusqu'ici ne permet de résoudre définitivement le paradoxe. Bien au contraire, nous espérons avoir montré l'insuffisance d'un raisonnement de type mécaniste ou déterministe qui consisterait à accorder un poids surdéterminant aux contradictions entre femmes pour trancher le paradoxe. Nous avons vu que l'impasse sur la question de la division sexuelle du travail ne peut être simplement analysée comme la traduction ou le reflet de l'évolution du rapport des femmes au travail, un rapport qui ne serait plus organisé par la division sexuelle du travail, mais par d'autres modes d'exploitation

dériver toute entière et mécaniquement de la composition sociale du groupe des organisatrices bien qu'elles aient construit ces revendications. Expliquer l'absence de revendication sur le travail par le rapport particulier, qualifié et positif qu'elles entretiennent au travail (emploi) nous semble en effet constituer un raccourci insatisfaisant. Non que les positions qu'elles occupent dans l'organisation sociale ne soient nullement explicatives de leurs pratiques militantes. C'est plutôt qu'elles ont été conduites à puiser dans un répertoire revendicatif déjà là et le rapport qu'elles entretiennent à ce répertoire est un rapport « lâche », intellectuel et non pratique. Il fallait se l'approprier et ce n'était pas évident.

Cela veut dire aussi que le contenu de la lutte sur lequel nous allons revenir maintenant, ses impensés, ses creux, ses impasses reflète une réalité qui déborde de beaucoup le cadre de la MMF.

# **QUATRIEME PARTIE**

# LA DÉMATÉRIALISATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LE CORPUS REVENDICATIF DE LA MMF

## Introduction

« Le discours est un perpétuel champ de la vérité. Freud a montré que nous ne pouvons rien cacher et qu'il suffit de savoir entendre nos paroles et leurs manques; plus encore, que nous sommes incapables de mentir » (Guillaumin, 2002 : 189).

Les deux parties précédentes poursuivaient deux objectifs. Il s'agissait d'une part de reconstituer partiellement les conditions d'émergence et le mode d'organisation de la MMF pour situer ses revendications, son contenu politique. Mais il s'agissait aussi de rechercher des éléments qui pouvaient être explicatifs de l'impasse paradoxale de la MMF sur la question de la division sexuelle du travail. Cette impasse dont nous avons fait l'objet du questionnement, nous l'avons repérée en confrontant la structure de la MMF (la définition de son sujet, de ses objectifs et le contenu des clivages qui l'ont traversée) à une théorisation préalable du groupe des femmes comme classe mobilisable intrinsèquement clivée. Suivant cette construction théorique<sup>151</sup> : c'est dans et par les rapports sociaux de sexe et la division sexuelle du travail, et seulement dans ces rapports sociaux, que le groupe des femmes constitue une classe probable tandis que cette classe est objectivement clivée dans et par les autres rapports sociaux (de classe, de race et nord/Sud). Suivant un raisonnement mécaniste, c'est donc aussi sur le front des rapports sociaux de sexe et de la division sexuelle du travail qu'un groupe de femmes mobilisé en tant que femmes et au nom des femmes a (théoriquement toujours) le plus de chances de se constituer comme groupe unifié, de construire des positions collectives à l'échelle internationale, de formuler des objectifs de lutte unificateurs. Par opposition, ce même groupe est objectivement prédisposé à se trouver divisé sur d'autres fronts de lutte.

Or, ce n'est pas ce qui est observé dans le cas de la MMF de 2000. D'une part, nous l'avons avancé dès l'introduction, la division sexuelle du travail soit l'exploitation de la force de

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> CF. Introduction: C'est bien dans et par les rapports sociaux de sexe, et seulement dans ces rapports, que les femmes occupent des positions structuralement homologues, qu'elles partagent donc des propriétés de positions, comme le sentiment d'appartenir au groupe des femmes, qui est au départ de la combativité féministe. Par opposition et simultanément, les femmes occupent des positions objectivement contradictoires dans les autres rapports de pouvoir qui produisent d'autres appartenances collectives et, par conséquent, d'autres groupes susceptibles de se mobiliser pour défendre des intérêts collectifs — les racisé(e)s, les ouvriers/ouvrières, les colonisé(e)s.

travail féminine par la classe des hommes a échappé à ses revendications économiques qui semblent s'attaquer prioritairement au capitalisme néo-libéral et qui semblent faire consensus. D'autre part, c'est sur le terrain même des rapports sociaux de sexe, plus précisément sur celui des violences faites aux femmes, et non pas sur celui du racisme, du colonialisme ou du capitalisme, que les contradictions se sont cristallisées au sein de l'organisation.

Dès la première rencontre internationale d'octobre 1998, le collectif se clive au moment d'adopter les revendications. « *Droit à l'avortement* » et « *droit des lesbiennes* » sont les deux, et les deux seules, revendications dont la légitimité est contestée au nom de la vocation internationaliste de la MMF. Un « nous femmes du Sud » qui « avons d'autres priorités de lutte », s'oppose frontalement à l'inclusion de ces revendications dans la plate-forme de lutte commune. La contrainte à l'hétérosexualité et l'assignation des femmes à la reproduction *via* la répression et l'interdiction de l'avortement sont pourtant deux éléments constitutifs des rapports sociaux de sexe et de la division sexuelle du travail.

Ces constats paradoxaux semblent bien indiquer un défaut d'unification sur la question de la division sexuelle du travail.

Pour rassembler des clés de compréhension et tenter de démêler ce paradoxe, nous avons jusqu'à présent orienté l'analyse selon deux directions : celle des conditions matérielles d'existence de la classe des femmes et de leur évolution ; celle de la composition sociale du groupe de militantes qui a conduit la Marche au niveau international et celle de l'organisation du travail militant. Il s'agissait alors plus précisément de situer les militantes, leur rapport au travail et la manière dont elles ont procédé pour définir des revendications.

À cette étape d'analyse, nous espérons avoir dégagé quelques éléments qui participent de l'explication mais qui restent cependant insuffisants.

Que la division sexuelle du travail n'organise pas à elle seule le rapport des femmes au travail constitue une première piste d'explication. Les femmes occupent des positions contradictoires dans les divisions de classe, de race et nord/sud, si bien qu'elles occupent des positions différenciées dans la division sexuelle du travail elle-même. Il s'ensuit que cette division ne

crée pas mécaniquement un rapport unifié au travail. Celui-ci est au contraire à construire dans un contexte de réorganisation de la division internationale du travail, de dualisation de l'emploi féminin, d'exacerbation des contradictions entre femmes. Reste que la division sexuelle du travail n'est pas entamée par ces processus. L'existence de contradictions entre femmes n'empêche donc pas la construction d'un rapport collectif au travail.

Cette construction suppose bien, en revanche, le passage au collectif, la prise en compte et le dépassement des antagonismes entre femmes par l'apprentissage collectif. C'est la raison pour laquelle, nous avons interrogé le mode d'organisation de la MMF, pour poursuivre la réflexion.

Nous avons vu que du côté de l'organisation, de nouveaux éléments pouvaient être explicatifs. D'abord le travail militant de définition des orientations de lutte n'a pas été collectivisé à l'échelle internationale. Il est très largement le fait des organisatrices québécoises 152. Si cela ne veut pas dire que la plate-forme de lutte ne possède pas de dimension internationale, cela veut bien dire en revanche qu'elle n'est pas le produit d'un travail collectif entre militantes du Nord et du Sud notamment (elle n'est pas même le produit d'un travail collectif entre les militantes montréalaises puisqu'elles se sont divisées le travail militant). Les espaces-temps de travail communs dont disposaient les militantes, pour construire des positions communes, étaient concrètement si courts et si rares qu'ils ont été consacrés au travail de représentation, d'amendement et d'adoption d'un système de revendications déjà là. Une partie de l'explication se trouve donc dans cette contrainte bien réelle du peu de temps disponible pour l'apprentissage collectif nécessaire au dépassement des clivages entre femmes. Aussi, du point de vue de l'activité de travail militant, la plate-forme de lutte correspond plutôt à une tentative occidentale d'unification des résistances féminines, une tentative que nous avons tenté de situer socialement.

Mais toujours au regard de cette activité concrète d'élaboration des revendications, leur contenu ne peut être simplement rapporté à la composition sociale du groupe des organisatrices. Le rapport positif qu'elles entretiennent au travail/emploi, sur lequel nous avons insisté en particulier, parce qu'il les distingue de la très grande majorité des femmes,

<sup>152</sup> Nous l'avons vu, elles insistent elles-mêmes sur l'inefficacité du processus de consulation à distance.

fait bien partie de l'explication. Mais il ne peut être à lui seul explicatif, ne serait-ce que parce que pour construire des revendications potentiellement unificatrices, les militantes ont puisé dans l'offre de discours déjà disponible. Ces revendications ne sont donc pas le simple reflet d'intérêts qu'il suffirait de rapporter aux positions de classe, de race et Nord/Sud des organisatrices.

Ainsi, les pistes explorées jusqu'ici nous ont, tout au plus, permis de faire apparaître des obstacles à la construction d'un rapport collectif au travail entre les militantes mais ni la réalité des rapports d'exploitation entre femmes, ni les pratiques organisationnelles, les rapports de force internes, la division du travail militant, ni même le décalage entre la classe des femmes et le groupe des organisatrices ne peuvent, selon nous, épuiser le paradoxe d'une lutte construite pour l'émancipation des femmes faisant l'impasse sur le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail.

Pour avancer dans l'explication, il nous semble qu'il faut faire intervenir les représentations de l'oppression des femmes et « du monde dans lequel nous vivons » qui sous-tendent les pratiques revendicatives et l'orientation alter-mondialiste.

Ce sont les résultats de l'analyse de contenu que nous avons appliquée au corpus revendicatif de la MMF que nous voudrions exposer dans cette dernière partie.

Pour interroger ce corpus discursif, il nous fallait une entrée. Il fallait plus précisément sélectionner des unités d'observation. Cette sélection s'est construite en deux temps. Nous avons d'abord isolé tout segment discursif contenant des références explicites « au capitalisme » et « au patriarcat » puis examiné les catégories de pensée avec lesquelles ces deux notions étaient co-énoncées, leurs définitions respectives. Cette méthode nous a permis de repérer un système de corrélations et de disjonction entre : le « patriarcat », les « violences faites aux femmes » et les catégories d' « idéologie », de « valeurs », de « normes », de « préjugés », de « tradition », de « religion » corrélées entre elles d'un côté ; le « capitalisme », associé aux notions d' « économie », de « système économique unique », de « néo-libéralisme », de « mondialisation », de « pauvreté », de « profit » et de « marché » de l'autre. C'est précisément ce système de corrélation et cette partition entre « le

patriarcat » et les catégories de l'économie, soit le rabattement du « patriarcat » sur l'ordre superstructurel, ou encore l'identification totale de l'économie au « capitalisme néo-libéral », qui nous a conduite à formuler l'hypothèse d'une dématérialisation des rapports sociaux de sexe (Cf. Introduction : III).

La déconstruction du capital comme seul et unique mode d'exploitation économique est bien l'un des points de départ de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes. Or, dans l'ensemble du corpus revendicatif de la MMF, le « capitalisme néo-libéral » est érigé en « système économique unique », ce qui lui donne une portée générale. Tandis que le patriarcat est défini comme un « système social et politique dominant envers les femmes » ou encore comme un « système de valeurs, de règles, de normes et de politiques ».

Le binarisme général / spécifique qui constitue un premier indice de hiérarchisation et les définitions dissymétriques des deux systèmes d'oppression, semblaient bien reposer sur une partition ou sur une disjonction. Elle opère entre « le patriarcat » et l'organisation économique. Le patriarcat n'est pas défini comme un système d'organisation de l'économie, seul le capitalisme l'est, suivant l'idéologie de son unicité. Ce sont donc bien les enjeux matériels de cette idéologie patriarcale, qui disparaissent de sa définition.

Jusque là, nous ne pouvions toutefois que postuler la dématérialisation, la disjonction entre l'oppression des femmes et les enjeux matériels de cette oppression puisque les définitions du patriarcat et du capitalisme aussi formelles soient-elles ne pouvaient être que des accidents discursifs non significatifs .

Pour vérifier cette hypothèse, la préciser et la déplier, nous avons procédé à un second découpage du matériel discursif. Parmi les nombreuses catégories de pensée qui composent le corpus revendicatif de la MMF, nous avons isolé et sélectionné celles qui nous semblaient particulièrement significatives d'un reflux de l'analyse matérialiste de l'oppression des

femmes, c'est-à-dire celles qui sont précisément au centre de cette analyse et de son caractère subversif. Nous avons ainsi priorisé les catégories du « travail », de l' « exploitation » et du « corps ».

Pour interroger leurs usages respectifs, nous nous sommes appuyée sur les déconstructions/reconstructions de ces catégories, sur leur contenu tel qu'il a été retravaillé dans et par l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes.

Pour la catégorie « corps », nous sommes parties des reconceptualisations proposées par Guillaumin et Tabet; pour celles du travail et de l'exploitation, nous avons davantage mobilisé les théorisations de Delphy et de Kergoat.

Ce sont les principaux résultats de cette analyse qui sont présentés dans les trois premiers chapitres de cette dernière partie. Il s'agit de préciser la forme prise par la dématérialisation des rapports sociaux de sexe dans le discours et ce qu'elle implique pour l'analyse du rapport des femmes au travail (chapitre VI), de leur exploitation (chapitre VII), des usages sexuels et reproductifs qui sont faits de leurs corps (Chapitre VIII). Dans un dernier chapitre, nous reviendrons sur l'articulation dissymétrique entre sexe et classe sous l'opposition à la mondialisation néo-libérale (Chapitre IX).

Il faut préciser ici le statut que nous attribuons au matériel discursif soumis à l'analyse. Nous savons que les militantes se sont appuyées sur l'offre de discours disponible pour construire leur analyse et le corpus revendicatif : la plate-forme de Pékin, les discours alter-mondialistes. Cela veut dire aussi que ce n'est pas seulement de l'orientation politique propre à la MMF dont il est question ici mais plus largement de l'opposition à la mondialisation dans laquelle s'inscrit le système revendicatif de la MMF. Les catégories de pensée qui le composent participent du répertoire alter-mondialiste. Ce répertoire, nous le considérons comme le résultat d'une dynamique complexe, faisant intervenir tous les rapports sociaux. Faute de

pouvoir remonter la chaîne de sa production, on peut néanmoins avancer qu'il reflète un état des rapports de forces<sup>153</sup>. Inversement, les répertoires revendicatifs informent les conflits sociaux, ils contribuent à modeler les rapports de force qui dépendent notamment de leur potentiel unificateur. C'est pour cette raison que, pour conclure, nous reviendrons sur les modalités selon lesquelles sexe et classe (rapports sociaux de sexe et rapports sociaux de classe) sont articulés ou mis en relation sous l'opposition à la mondialisation néo-libérale : dans quelle mesure cette opposition constitue-t-elle un cadre unitaire ?

<sup>133</sup> Selon Escobar, l'analyse atermondialiste la plus diffusée et la plus médiatisée est pour l'essentiel produite au Nord: « En bref, il semble y avoir « trop d'Europe » et « pas assez du reste du monde » dans les conceptions altermondialistes. Et cela, j'en ai bien peur, est perceptible dans les types de textes et de pratiques qui tendent à devenir les plus populaires parmi les activistes altermondialistes ; la plupart d'entre eux sont produits dans le Nord (par exemple, We are Everywhere, une intervention vraiment merveilleuse, c'est certain, mais dont la popularité n'est pas tout à fait dissociable du fait qu'elle a été produite au Royaume- Uni et écrite en anglais, la lingua franca de ces mouvements). Mais il y a tant de bons textes produits dans le Sud qui restent complètement invisibles sur la scène de l'altermondialisme! Laissez-moi ajouter qu'il y a aussi beaucoup de mouvements très intéressants, bien que moins connus, à travers tout le Sud, en dehors des piqueteros et des situacionistas zapatistes et argentins, les deux grandes stars des mouvements altermondialistes dans l'hémisphère Nord; aujourd'hui nous y ajouterions le mouvement des Fermiers coréens, comme dans le passé nous y aurions inclus les mouvements anti-Narmada ou Chipko. Je crois qu'il est important pour nous, dans le Nord, de porter davantage d'attention à la diversité des tendances dans le Sud, au-delà des mouvements les plus prisés du moment – là encore, sans minimiser l'énorme importance de ces derniers. J'ajouterais, en passant, que je sais que je devrais m'appliquer la même injonction en ce qui concerne les mouvements, disons, des régions arabes ou de l'Afrique sub-saharienne, dont je suis totalement ignorant! (A. Escobar, « Développer autrement, construire un autre monde ou sortir de la modernité? », Entretien réalisé par Manon Boulianne, Anthropologie et Sociétés, vol. 29, no 3, 2005, 139-150 : 142-143).

# Chapitre VI - Le « travail » et ses contours : une définition resserrée sur le seul travail professionnel.

« On a trop longtemps séparé travail salarié et travail domestique, et il me semble que pour changer les choses, il faut arriver à penser simultanément les deux, tant au niveau de l'entreprise que de la société. Ainsi, si la loi sur l'Egalité professionnelle n'a pas été appliquée comme on pouvait l'espérer, c'est qu'elle a disjoint le rôle des femmes à l'intérieur de la famille de leur rôle dans la production. En caricaturant, je pense que l'on a pris des mesures, soit pour aider les femmes à ressembler aux hommes (en favorisant leur accès aux emplois masculins ou aux formations), soit pour aider les femmes à rester des femmes (en leur permettant de bénéficier d'une allocation parentale d'éducation ou en favorisant le temps partiel, tout cela dans une optique de conciliation des rôles).

(Kergoat, 1995: 32)

Nous avons annoncé dans l'introduction que la catégorie du « travail » occupait une place pour le moins marginale dans les revendications de la MMF. Un seul et unique énoncé revendicatif contient cette catégorie du travail. Dans cet énoncé, le travail prend une définition restrictive lorsqu'on le compare au travail induit sous le concept de division sexuelle du travail, comme nous allons tenter de le démontrer maintenant.

Rappelons que ce concept a été forgé pour rendre compte du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail. Cela supposait de renverser l'idéologie de la complémentarité naturelle des rôles de sexe qui, prenant pour acquis le rôle domestique des femmes, réservait le statut de travail aux seules activités qui se déploient dans la sphère du travail salarié. Non seulement le travail domestique était impensé comme travail, l'espace « non - professionnel » impensé comme lieu de production, mais l'incidence de l'organisation sexuée de la production domestique sur celle du travail salarié était impensable. Les dichotomies privé/public, productif/reproductif, marchand/non marchand, qualification/vocation à travers lesquelles le travail des femmes était jusque là appréhendé, c'est-à-dire décrit et non théorisé, interdisaient précisément de faire apparaître la division sexuelle du travail comme un tout cohérent et comme un tout qui participe à structurer et à organiser l'ensemble sociétal, donc tous les rapports de production.

Avec la théorisation du travail domestique comme travail productif, socialement organisé, susceptible et valant la peine d'être en lui-même et pour lui-même exploité (Delphy, 1970), et

son inclusion dans la redéfinition extensive du concept de travail (Delphy et Kergoat, 1982, Hirata et Zarifian, 2000), ce ne sont pas seulement les « structures familiales » qui furent réinterrogées mais l'ensemble du « système productif » (Collectif, 1984).

« (...) après que la « famille », sous la forme d'entité naturelle, biologique...., eut volé en éclats pour apparaître prioritairement comme lieu d'exercice d'un travail, ce fut ensuite la sphère du travail salarié, pensé jusqu'ici autour du seul travail productif et de la figure du travailleur mâle, qualifié, blanc qui implosa » (Kergoat, 2000 : 38).

Aussi, le concept de division sexuelle du travail, au sens où nous l'employons ici, inclut le mode d'exploitation domestique théorisé par Delphy (1971) : il ne s'y réduit pas cependant. Il veut désigner le rapport social d'exploitation entre hommes et femmes : non seulement l'appropriation totale du travail propre au mode de production domestique, qui passe par une appropriation des corps machines-à-force-de-travail (Guillaumin, 1978), mais aussi l'exploitation de la force de travail féminine qui se réalise dans le cadre de l'économie marchande formelle et informelle. Ces deux modalités d'exploitation de la force de travail féminine constituent deux faces de la division sexuelle du travail. Elles appartiennent au même phénomène, au même rapport social d'exploitation. L'une comme l'autre ont partie liée avec le mode de production capitaliste ainsi qu'avec la division internationale du travail. Ni l'une ni l'autre n'est réductible à l'un ou l'autre de ces deux autres modes de production, ni l'une ni l'autre ne peut s'expliquer en termes de surexploitation. Les femmes ne sont pas exploitées suivant le seul mode d'exploitation domestique dans la sphère non-marchande et surexploitées suivant le seul mode d'exploitation capitaliste dans la sphère marchande. Ces deux rapports sociaux de classe et de sexe organisent l'ensemble. Quant au concept de travail, il inclut ici toutes les activités humaines de production du vivre en société (Hirata et Zarifian, 2000). Cette redéfinition extensive contient ainsi, à nos yeux, un potentiel particulièrement subversif. Elle conduit à repenser toute l'organisation sociale de la production, y compris le rapport salarial et le rapport marchand formel ou informel à la lumière des rapports sexués de production. C'est à partir de cette redéfinition que nous avons interrogé les usages de la catégorie du « travail » dans le corpus revendicatif de la MMF, d'abord dans les revendications en elles-mêmes où nous avons repéré cinq occurrences pour cette catégorie.

Elles sont cependant regroupées dans un seul et unique énoncé revendicatif où le travail sert toujours à désigner le seul « travail-emploi ». C'est-à-dire l'activité de travail qui renvoie au monde professionnel et à l'échange marchand, qu'elle soit formelle ou informelle. La revendication formulée en termes de « droit à l'égalité au travail » s'oppose notamment à l'informalisation croissante de l'emploi féminin, elle prévoit « l'adoption de législations, de programmes, de plans d'action, de projets nationaux propres à assurer aux femmes, sans discrimination, les droits et l'accès » :

## « À L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

À l'équité et à l'égalité salariales aux plans national et international;

Au salaire social minimum;

À la protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie;

À la syndicalisation et à la liberté d'association;

À des postes de décision;

Au respect des normes du travail (dans tous les lieux de travail y compris les zones franches) telles qu'adoptées par le Bureau International du Travail. » (MMF, 1999)

Quant à l'autre travail (domestique, gratuit, d'auto-subistance), qui ne se rabat pas sur l'emploi, il n'apparaît pas sous la catégorie du « travail » dans le seul énoncé revendicatif qui le concerne. Il est désigné en termes de « responsabilités familiales » incluant l'éducation et le soin des enfants ainsi que les tâches domestiques.

« Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc... Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales » (MMF, 1999).

On retrouve donc la dichotomie « famille/travail » dans la formulation même des revendications. La place de ces deux revendications dans l'économie générale de la plate-forme revendicative est par ailleurs significative du peu d'importance accordée à l'organisation sexuée du travail dans l'analyse du caractère sexué de la pauvreté. D'abord ces deux énoncés sont regroupés dans le bloc des revendications de « lutte contre la pauvreté », qui comprend six revendications, et plus précisément dans la revendication « P.1 » 154 d'une

<sup>154</sup> Cf. Encadré: La revendication P1 du Cahier des Revendications Mondiales.

« loi-cadre contre la pauvreté », qui contient elle-même bien d'autres éléments de revendication. Ces deux revendications se trouvent ainsi noyées. D'autre part, bien qu'elles se succèdent, elles sont formellement distinguées l'une de l'autre, non seulement parce que l'une contient une référence explicite au travail tandis que l'autre non, mais aussi et ceci est lié parce qu'elles font l'objet de deux paragraphes séparés parmi les sept paragraphes de la revendication « P1 ». Enfin, cette revendication « P1 » fait partie de celles qui n'ont pas été priorisées dans l'action. C'est-à-dire dans la pratique concrète de revendication face aux institutions internationales. Elle est jointe aux annexes des Lettres adressées aux dirigeants du FMI, de la BM et de l'ONU par la délégation de la MMF en octobre 2000. La catégorie du « travail » est totalement absente des « revendications immédiates » qui ont été spécifiées comme prioritaires face aux institutions. L'organisation du travail échappe à cette liste de revendications.

#### La revendication P1 du cahier des revendications mondiales

« P-1 La mise en place par tous les États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté. Une loi cadre est une loi " parapluie ", de portée générale, qui donne une orientation globale, affirme des principes et établit des objectifs. Cette loi-cadre doit être prise en compte pour inspirer d'autres lois qu'un gouvernement voudra promulguer sur le même sujet, en l'occurrence l'élimination de la pauvreté. L'appellation " loi-cadre " peut varier selon les pays. En Amérique latine par exemple, on utilise " agenda national ".

Cette loi-cadre doit inclure des mesures pour garantir l'autonomie économique et sociale des femmes à travers l'exercice de leurs droits. Elle doit prévoir l'adoption de législations, de programmes, de plans d'action, de projets nationaux propres à assurer aux femmes, sans discrimination, les droits et l'accès :

#### AUX RESSOURCES DE BASE

À l'eau potable;

À la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population;

Au logement décent;

Aux services de santé de première ligne et de santé reproductive;

À la protection sociale;

À la sécurité du revenu tout au long de la vie.

#### À LA CULTURE

À la fin du processus d'homogénéisation des cultures.

#### À LA CITOYENNETÉ

À la reconnaissance de la citoyenneté par l'accès aux documents officiels (carte d'identité);

À la participation égale des femmes aux instances politiques.

#### AUX RESSOURCES NATURELLES ET ÉCONOMIQUES

À la propriété de biens familiaux et à la répartition équitable de l'héritage; Au crédit.

Au credit.

### AUX RESSOURCES EN ÉDUCATION

À l'alphabétisation;

À la formation professionnelle;

Aux connaissances scientifiques et technologiques.

#### À L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

À l'équité et à l'égalité salariales aux plans national et international;

Au salaire social minimum;

À la protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie;

À la syndicalisation et à la liberté d'association;

À des postes de décision;

Au respect des normes du travail (dans tous les lieux de travail y compris les zones franches) telles qu'adoptées par le Bureau International du Travail.

### À L'ÉGALITÉ DANS LE PARTAGE DES TÂCHES

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc.

Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales.

Les femmes revendiquent aussi que cesse la marchandisation de leur corps via les médias pour répondre aux besoins du marché. Elles insistent enfin pour que les États et les organisations internationales soient tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs comme :

- l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997;
- l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement;
- l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995;
- la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones »

Cette relégation reste cependant en elle-même insuffisante pour rendre compte des représentations du travail qui ont informé la pratique revendicative. Pour pouvoir interpréter le contenu de ces deux revendications, il faut revenir sur l'usage discursif de la catégorie du « travail » dans l'ensemble du corpus revendicatif qui n'est pas seulement fait d'énoncés revendicatifs. Ce corpus contient également d'autres segments discursifs qui n'ont pas de statut revendicatif mais qui ont vocation à décrire la réalité, à expliquer les revendications. Ils comprennent aussi des analyses, donc des catégories d'analyse qui sont significatives des schèmes de perception et de représentation qui ont commandé la définition du revendicable au nom des femmes du monde.

Qu'est-ce qui est perçu, reconnu, qualifié et consacré comme du travail, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Pourquoi est-il énoncé ? Est-ce pour décrire une situation, ou pour l'expliquer ? Apparaît-il pour parler de pauvreté ou de violences ? Avec quelle autre catégorie de pensée est-il corrélé ou co-énoncé ? Comment est-il qualifié ? Telles sont les questions qui ont orienté l'analyse de contenu. Pour présenter les principaux résultats obtenus, nous procéderons en deux temps. Nous reviendrons d'abord sur les différentes modalités d'apparition du « travail » pour mieux saisir les contenus et les contours qu'il veut désigner, puis sur les catégories qui servent à le qualifier selon le type de travail énoncé. C'est finalement la représentation du rapport que les femmes entretiennent au travail qui a sous-tendu les revendications que nous tenterons de faire émerger. Nous nous appuierons principalement ici sur le *Cahier des revendications mondiales*, ces résultats sont néanmoins généralisables à l'ensemble du corpus revendicatif de la MMF.

# 6.1 - Un travail segmenté

Parmi les quarante cinq occurrences ou formes d'apparition de la catégorie du « travail » ou de ses dérivés (travailleurs, travailleuses, travaillé, travaille, travailler) dans le *Cahier des revendications*, nous avons d'abord exclus les énoncés dans lesquels il s'agissait du travail militant (4 occurrences), puis nous avons regroupé les occurrences en fonction des contours du travail qui étaient chaque fois désignés. Ces contours nous les avons reconstitués à partir

du sens de chaque énoncé, des contextes d'apparition de l'occurrence « travail » et des catégories avec lesquelles elle est corrélée. Par ordre d'importance, nous avons ainsi distingué quatre modes d'apparition de la notion de « travail » à l'exclusion du travail militant.

Le « travail » est d'abord très majoritairement mobilisé pour désigner le seul travail reconnu et consacré comme du travail productif (trente cinq occurrences sur quarante et une). Il s'agit du travail qui fait l'objet d'un échange marchand. Il peut alors apparaître sans qualificatif particulier. Ce qu'il veut désigner n'est pas précisé. Bien qu'il ne corresponde qu'à une fraction particulière de la réalité du travail, la pointe de l'iceberg hypertrophiée dans les données statistiques, il sert de catégorie générale. C'est le travail au sens dominant et institué du terme qui renvoie à l'univers de l'entreprise, du marché, du droit, des normes, des institutions, de l'emploi. Ce travail est celui qui est le plus souvent énoncé et c'est aussi le seul à apparaître dans la partie revendicative sous cette forme « travail ».

### Quelques contextes d'apparition du « travail » au sens de travail professionnel

« l'exploitation des TRAVAILLEUSES et des TRAVAILLEURS », « Les salaires et les conditions de TRAVAIL s' apparentent à un quasi – esclavage », « la sécurité au TRAVAIL , « des conditions de TRAVAIL et des politiques sociales », « les droits des TRAVAILLEUSES et des TRAVAILLEURS », « L' EGALITE AU TRAVAIL », « les horaires de TRAVAIL des parents », « les normes du TRAVAIL du Bureau international du TRAVAIL ( BIT ) », « le TRAVAIL dans les zones franches », « l' Organisation internationale du TRAVAIL », « Une ouvrière indonésienne, qui TRAVAILLE pour Nike qui « devrait donc TRAVAILLER 15 siècles pour avoir le même salaire annuel que le président », « celui des TRAVAILLEUSES à la maison et dans les secteurs informels de l'économie » pour lequel la Marche Mondiale des Femmes exige le respect du droit au TRAVAIL avec des normes statutaires).

Sous sa deuxième forme d'apparition, par ordre de fréquence, la catégorie du « travail » est cette fois-ci spécifiée. Elle sert alors à désigner le travail gratuit, non reconnu, non rémunéré des femmes dans la sphère domestique. Ce travail apparaît cependant de manière marginale puisqu'il correspond à trois occurrences contre trente-cinq pour le travail reconnu, consacré, institué comme travail. Nous l'avons vu, ce travail gratuit n'est qualifié de travail que dans des énoncés descriptifs, alors qu'il disparaît sous d'autres catégories dans le seul énoncé revendicatif qui le concerne. Nous verrons dans le chapitre suivant que le rapport dans lequel il est effectué est par ailleurs euphémisé puisqu'il est principalement pensé en termes de travail « invisibilisé » alors que la catégorie d'exploitation ne fait pas partie de son environnement.

Enfin, nous avons distingué trois autres usages de la catégorie du « travail ». Dans le premier, elle désigne le travail de « la très grande majorité des femmes ». Il s'agit alors du travail productif et reproductif mais de celui des seules femmes; il n'est pas mis en rapport avec celui des hommes. Dans le deuxième, le travail désigne le travail forcé :

« La Rapporteure spéciale de la Commission des droits de l' Homme sur la violence à l' égard des femmes établit comme manifestation supplémentaire de violation des libertés et des droits fondamentaux " la traite des femmes et des fillettes , la prostitution forcée , le viol , les sévices et le tourisme sexuel , lesquels sont souvent le fait de réseaux internationaux de crime organisé " . De plus, elle ajoute que " des mesures additionnelles doivent être prises pour mettre fin à toute forme de TRAVAIL forcé , de commercialisation du sexe et de mariage forcé . En outre , les femmes et les fillettes sont exposées à des risques supplémentaires concernant les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmises dont le VIH / SIDA» (MMF, 1999).

Enfin le dernier énoncé repéré possède une caractéristique qui a plus particulièrement retenu notre attention. Il se rapproche de la redéfinition extensive et subversive du concept de travail. Il s'agit du seul énoncé dans lequel le travail n'est pas séquencé. Le travail nommé ne renvoie plus à une fraction particulière de la réalité du travail mais au travail social total (Gluksman, 2007) qui inclut l'ensemble des activités de production et de reproduction des hommes et des femmes. C'est plus précisément la répartition sexuée du temps alloué à ce travail rée! qui est évoquée pour dénoncer la distribution des revenus et des richesses par sexe au sein de la partie qui s'intitule « Eliminer la pauvreté, constater d'abord ». Il apparaît donc dans la partie du texte qui n'a pas de statut revendicatif mais qui a cependant un statut descriptif et explicatif.

- « Le revenu des pays les plus riches est aujourd'hui 59 fois celui des pays les plus pauvres (contre 30 fois en 1960)! Il en va de même pour les individus : l'écart entre la tranche des 20 % de la population mondiale la plus riche et la tranche des 20 % la plus pauvre a doublé.
- La richesse mondiale s'est multipliée par 5 alors que la proportion de personnes pauvres augmentait dans le même rapport soit de 3 pour 1 à 15 pour 1 ! Ces écarts sont encore plus considérables pour les femmes. Ainsi, les femmes représentent la moitié de la population mondiale et fournissent les 2 / 3 des heures de TRAVAIL. Par contre elles ne gagnent que le 1 / 10 du revenu mondial et possèdent moins de 1 / 100 de la fortune mondiale. Le président de Nike possède 4, 5 milliards de dollars US à son actif, dont un salaire de 1 million de dollars. Une ouvrière indonésienne, qui travaille pour Nike dans une des entreprises de sous traitance dispersées à travers le monde (75 000 ouvriers ères au total, dont 70 % sont des femmes entre 17 et 21 ans), gagne l'équivalent de 360 dollars US par année. Elle devrait donc travailler 15 siècles pour avoir le même salaire annuel que le président » (MMF, 1999).

Seul à référer au travail total, il est aussi le seul et unique énoncé de l'ensemble du corpus revendicatif qui contienne une référence implicite aux deux termes de la division sexuelle du travail et qui en identifie deux enjeux proprement matériels : la captation par les hommes du temps travaillé des femmes et la distribution sexuée des revenus du travail. Cet énoncé a donc pour particularité de pointer la contradiction, le rapport contradictoire ou le caractère asymétrique des positions occupées par les hommes et par les femmes dans l'organisation du travail total. Le travail des femmes est ainsi replacé dans une relation dialectique. Les 2/3 des heures de travail total qui ne sont pas effectuées par les hommes, le sont par les femmes et les 9/10 des revenus de ce travail total qui ne reviennent pas aux femmes, sont accaparés par les hommes. L'énoncé réfère donc plus précisément, au rapport global d'appropriation du travail des femmes par les hommes puisqu'il met en rapport deux mesures du travail : la répartition sexuée des heures travaillées et celle des revenus du travail. Nous l'avons vu dans le premier chapitre, cette mise en rapport est l'une des rares à permettre de faire apparaître l'exploitation propre à la division sexuelle du travail ainsi que deux de ses enjeux: l'appropriation du temps et des produits du travail des femmes par les hommes.

Unique en son genre, il peut servir de base pour illustrer le caractère tronqué des autres modalités d'apparition de la catégorie du « travail ». Elle désigne en effet le plus souvent d'abord le travail des seules femmes (vingt-six occurrences sur trente-quatre dans La lettre adressée au dirigeants du FMI et de la BM) qui n'est pas mis en rapport avec celui des hommes; ensuite le travail en général, le masculin servant alors de référence implicite (« les normes internationales du travail », « l'égalité au travail », « l'accès au travail »). En revanche, la catégorie du « travail » ne renvoie jamais au travail des seuls hommes. L'expression « les travailleurs » est toujours accompagnée de « et les travailleuses », « les travailleurs et les travailleuses » apparaissant alors comme un seul et même groupe non clivé.

Quant aux rares énoncés qui, à l'exclusion de l'exception, mettent bien en rapport le travail des hommes et le travail des femmes, soit ils pointent une contradiction, mais de manière implicite et ne traitent alors que d'une partie du travail, ici le travail subsumé sous la catégorie de « responsabilités familiales » :

« On sait depuis longtemps que cet état de fait lié au patriarcat fait que les hommes quittent la famille : les femmes restent seules à en assumer la responsabilité » (MMF, 1999).

Soit cette mise en rapport consiste à illustrer une différence, une inégalité et non un antagonisme. Elle renvoie alors à une représentation de l'organisation du travail dans laquelle les hommes et les femmes occupent des positions hiérarchisées entre elles, non antagoniques; ces positions étant appréhendées en termes de plus ou de moins suivant une conception en termes de strates et non de classes.

De ces modalités d'apparition de la catégorie du « travail », on peut d'ores et déjà déduire quelques premiers constats. D'abord le travail est principalement représenté comme une réalité a-sexuée suivant la définition dominante et tronquée du travail, fondée sur l'exclusion du travail domestique (Delphy et Kergoat, 1982). Ces deux principales formes d'apparition sont significatives sur ce point : il y a, d'une part, le travail qui sert de catégorie générale, alors même qu'il exclut l'autre travail et d'autre part, cet autre travail qui, par opposition et comme c'est souvent le cas du minoritaire, est spécifié et particularisé. Cet autre travail constitue pourtant l'essentiel du travail féminin. Il faut donc d'abord souligner la place dissymétrique et paradoxale occupée par ces deux formes de travail au regard de l'assignation persistante des femmes au travail gratuit. Par ailleurs il faut aussi souligner leur dissociation qui recouvre les dichotomies privé/public, productif/reproductif, travail/non travail, alors même que ces dichotomies semblent se brouiller avec le développement de l'informalité.

Ces deux éléments, l'exclusion du travail domestique de la définition la plus courante et la plus usitée du travail, et la séparation entre ce travail et le travail domestique contribuent à masquer le rapport a-symétrique que les hommes et les femmes entretiennent au travail. Les argumentaires du *Cahier des revendications*, tout comme ceux qui composent les « Lettres » adressées aux dirigeants du FMI, de la BM et de l'ONU, ne sont pas construits en vue de rendre compte du rapport antagonique entre hommes et femmes. L'usage de la notion de « travail » sert à décrire les faits, à constater les inégalités, mais ces faits et inégalités ne sont pas organisés de manière cohérente selon les lignes de la division sexuelle du travail prise comme un tout constitutif de ses parties (travail échangé et non échangé) et rendant celles-ci indissociables. Dans les lettres adressées aux institutions internationales, le travail des seules

femmes est au contraire lui-même morcelé, segmenté en travail professionnel précarisé, sousrémunéré, informel et déréglementé, dans les zones franches, et dans les ateliers clandestins et en travail gratuit, invisibilisé dans la famille. Aussi, pour reconstruire cette représentation du travail féminin à partir des textes, il a fallu les redécouper, faire en dépit de leur économie générale tant les énoncés candidats à notre sélection y sont dispersés.

Finalement, le rapport des femmes au travail n'est pas principalement rapporté aux contradictions hommes et femmes dans le corpus revendicatif de la MMF. Cette contradiction n'est ni au centre, ni la cible du discours. C'est ce que nous allons tenter de montrer maintenant.

## 6.2 - Les catégories explicatives du rapport des femmes au travail

Ce sont les incidences de la définition tronquée et segmentée du travail sur chacun des termes de la dissociation travail reconnu et consacré comme du travail d'une part, travail exclu de cette reconnaissance/consécration, d'autre part, que nous voudrions illustrer ici. Nous nous appuyons sur une analyse des corrélations, c'est-à-dire des catégories avec lesquelles la notion de « travail » est co-énoncée. Nous reviendrons sur les catégories mobilisées pour dire le travail gratuit d'abord, le travail professionnel ensuite.

#### 6.2.1 - Le travail domestique et ses catégories d'analyse

Ce travail, communément exclu de la définition du travail, qui a pour particularité d'être pris dans un rapport d'appropriation non-marchand, est associé aux catégories de « famille », de « parents », de « domesticité », de « gratuité », et de « sphère privée » dans le *Cahier des revendications* de la MMF. Il désigne alors une partie du travail qui échappe au marché, celui qui est effectué dans la sphère domestique dans les formations sociales où la séparation des lieux de production privés / publics est opératoire. Les autres formes de travail qui échappent elles aussi au marché ou à la loi de la valeur, mais qui ne se rabattent pas sur l'espace privé (la production d'auto-subsistance en particulier) ne sont pas contenues sous la catégorie du « travail » dans le corpus revendicatif de la Marche Mondiale des Femmes.

Dans le *Cahier des revendications mondiales*, nous avons trouvé trois occurrences pour la catégorie du « travail domestique ». Les deux premières appartiennent à la partie « argumentaire » qui précède les revendications. Dans un cas comme dans l'autre, le travail domestique n'est pas l'objet central de l'énoncé dans lequel il apparaît. Le premier s'inscrit dans un paragraphe intitulé : « La domination d'un système économique unique : le capitalisme néolibéral ». L'ensemble du paragraphe traite de ce système d'organisation de la production dont il rappelle la formation historique.

« Il n'est pas inutile de rappeler que le capitalisme naissant de la fin du XVIIIe siècle s' est construit sur le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique; sur l'exploitation des travailleuses et des travailleurs, enfants y compris; sur la colonisation et l'impérialisme envers les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord; sur la domination et la destruction des peuples autochtones en Australie et dans les Amériques en particulier » . (MMF, 1999).

Le second est centré sur les effets des politiques de privatisation des services publics « édictées par les grands dirigeants financiers ». Ce sont ces politiques et plus largement les politiques « néo-libérales » qui constituent l'objet de l'énoncé.

« Afin de se conformer aux normes édictées par les grands financiers, les États du Nord se sont donné l'objectif de réduire leur déficit. Les conséquences de ces compressions budgétaires ont été néfastes sur l'ensemble des mesures sociales, dont la qualité et l'accès aux services de santé et d'éducation. Les réductions dans les programmes sociaux (assurance - chômage, assistance sociale, logement social) ont

fortement affecté les conditions de vie des femmes et des enfants. Les services qui ne sont plus dispensés par les pouvoirs publics sont majoritairement repris par les femmes qui font un travail non reconnu et non rémunéré dans la sphère privée ». (MMF, 2000a).

Il trouve une traduction dans la partie revendicative puisque la MMF exige la fin des coupures budgétaires au Nord et des programmes d'ajustement structurels au Sud. Ainsi, chaque fois que le travail domestique est bel et bien nommé comme du « travail » suivant l'usage subversif du concept de travail, il est convoqué pour parler d'un rapport de production ou de politiques économiques qui ne sont pas explicatives de son caractère sexué. La catégorie des « hommes » est absente de ces énoncés qui visent les « pouvoirs publics », les « dirigeants financiers ». Nous reviendrons plus amplement sur la tendance à relier le travail domestique aux politiques néo-libérales et au concept de mondialisation lorsque nous aborderons la question des modalités d'articulation des différentes contradictions sociales auxquelles conduit la dématérialisation des rapports sociaux de sexe.

Le troisième énoncé qui contient explicitement « le travail domestique » appartient aux annexes du *Cahier des revendications mondiales*. Ces annexes restituent en les synthétisant les contenus des différentes conventions internationales dont la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, qui contient une disposition relative à la « reconnaissance du travail non rémunéré des femmes ». La MMF revendique quant à elle l'adoption « dans les plus brefs délais » des protocoles et des mécanismes de mise en oeuvre de cette Convention notamment.

« Ces protocoles permettront aux personnes et aux groupes de porter plainte contre un État. Ils constitueront des moyens de pression à l'échelle internationale pour obliger les États à mettre en oeuvre les droits énoncés dans ces pactes et conventions. Des sanctions véritables à l'encontre des États récalcitrants devront être prévues » (MMF, 1999).

Cette revendication est la cinquième du bloc de revendications visant « l'élimination des violences faites aux femmes ». Elle ne contient aucune précision concernant les modalités de « reconnaissance du travail domestique ». Par ailleurs ce travail domestique, il faut le rappeler, n'est pas toujours explicité en termes de travail. On trouve au contraire une discontinuité entre le « travail » le plus souvent convoqué dans le corpus et les activités domestiques associées à la famille (« responsabilités familiales ») et plus précisément aux

enfants. C'est au sujet de ces activités que la Marche revendique un « partage » ainsi qu'une prise en charge publique via des mesures de « soutien aux familles » adaptées aux « horaires de travail des parents ».

« Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de TRAVAIL des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc... Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales» (MMF, 1999).

Plusieurs éléments méritent ici d'être soulignés. D'abord, cette revendication est la seule à contenir une référence au « partage » des tâches. Ce partage revendiqué se limite aux tâches qui sont liées aux « responsabilités familiales » et la plate-forme revendicative ne prévoit aucun mécanisme concret susceptible de favoriser ce « partage ». Les seules mesures qui sont concrètement envisagées sont des mesures de « soutien aux familles ». Autrement dit, la MMF en appelle bien au partage du travail domestique mais cela reste de l'ordre du symbolique dans la mesure où aucune disposition concrète n'est envisagée pour passer du principe d'une redéfinition du rapport des hommes et des femmes au travail domestique à sa réalité. Elle exige des Etats qu'ils prennent en charge une partie de ce travail via la mise en place de structures collectives en espérant que cela puisse libérer les femmes. Elle s'oppose aux coupures dans les services sociaux dans la même perspective, elle insiste sur ce qu'elles signifient pour les femmes. Ce faisant, la plate-forme de lutte ne touche pas à l'assignation dissymétrique des hommes et des femmes au travail gratuit. C'est-à-dire au mode de production patriarcal tel qu'il a été théorisé par Delphy : l'extorsion par la classe des hommes du travail gratuit réalisé par la classe des femmes. Delphy (2003 : 52) a montré que la théorie « du profit pour le capitalisme » n'expliquait pas cette extorsion, qu'il fallait lui substituer celle du « profit pour la classe des hommes », ce qui a de nombreuses implications politiques. Dès que l'on admet que tous ceux qui sont déchargés du travail domestique participent de son appropriation, en retirent des bénéfices et que ces bénéfices sont explicatifs, c'est la réappropriation de ce profit qu'il faut viser. Mais cette théorie rencontre encore de nombreuses résistances, y compris au sein des mouvements féministes, au moment de la transformer en pratiques revendicatives :

« (...) autant il est possible au mouvement féministe de dire que les femmes sont opprimées, autant il se refuse à dire que les hommes jouissent de privilèges, par définition indus, et qu'il faut les en dépouiller. Les solutions proposées consistent généralement à essayer de trouver un TIERS payant qui va égaliser la situation des deux groupes (de sexe) par le haut, de façon à ce que le changement soit bénéfique aux femmes, sans être préjudiciable aux hommes. Or, comme on le voit dans la discussion actuelle sur les retraites, c'est impossible : si on ne veut pas que les salarié-e-s paient alors le patronat doit payer, et vice-versa. » (Delphy, 2003 : 66).

Le problème soulevé ici est donc loin d'être propre ou particulier à la MMF. Tout se passe comme si n'ayant aucune prise sur le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail domestique, un rapport qui est pensé en termes de « non partage » et non en termes d'exploitation, qui est associé aux valeurs patriarcales et non aux intérêts des hommes, on ne pouvait que le contourner et s'en remettre à un tiers. La revendication de mise en place de services publics est ainsi articulée autour du couple d'opposition famille / Etat. Elle cherche à résoudre la contradiction entre « responsabilités familiales » et « horaires de travail des parents », qu'elle substitue à la contradiction hommes / femmes. Le rapport social d'exploitation hommes / femmes qui organise la production domestique est ainsi contourné. Ce qui n'est pas sans effet sur le contenu des revendications ayant pour ambition de s'attaquer à l'organisation du marché du travail.

#### 6.2.2 - Le travail professionnel

Lorsque l'occurrence « travail » ne renvoie pas au travail domestique, elle est corrélée aux catégories de « normes », de « droits », de « salaires », de « conditions », de « marché », d'« entreprise », de « zones franches », de « protection statutaire », ainsi qu'aux notions d'« égalité » et d'« équité ». Elle désigne alors le travail au sens du BIT et de l'OIT, celui des « travailleuses et des travailleurs » qui est échangé contre rémunération et qui peut être énoncé comme travail exploité en certains endroits du texte. C'est le travail d'« une ouvrière indonésienne qui travaille pour Nike », « des travailleuses dans les zones franches » et plus généralement celui dont les conditions se dégradent sous l'effet des politiques néo-libérales :

« Le libre - échange exacerbe la concurrence et la compétitivité sans limite. Les lois du marché provoquent un nivellement par le bas des conditions de travail et des politiques sociales : c' est le plus petit dénominateur commun qui s' impose » (MMF, 1999)

C'est notamment au sujet de ce travail professionnel que la Marche revendique le respect des droits en termes de conditions de travail, de sécurité au travail, de normes du travail, de syndicalisation et d'association, y compris dans les zones franches, en se référant aux normes du BIT et à l'OIT, tout comme le rejet de l'Accord multilatéral d'investissement et de ses clones, la fin des Programmes d'ajustement structurels qui ont un effet désastreux sur l'emploi féminin en particulier. Toutes ces revendications semblent a-sexuées, si ce n'est que la MMF revendique également le droit à l'égalité au travail, dont « l'égalité et l'équité salariale ». Ces corrélations entre la notion de « travail », de « normes internationales », d'« égalité » et d'« équité salariale», nous semblent significatives de l'horizon d'égalité au travail qui sous-tend les revendications. Celui-ci renvoie essentiellement au principe de « nondiscrimination » au travail, de correction des « inégalités » observables en termes de conditions de travail, de statuts, d'accès aux emplois et de salaires. Ces inégalités sont conçues comme le résultat des pratiques d'exclusion et de discrimination internes à la marche du travail. Elles sont ainsi dissociées du « mode de production patriarcal » suivant une conception de la marche du travail qui est aussi celle de l'OIT. Dans cette conception, les inégalités professionnelles sont mesurées à partir du référent masculin, « ce sont « des effets de barrages » qu'il s'agit de lever par des lois antidiscriminatoires (salaire égal, comparable worth) ou par des mesures qui font promouvoir l'égalité des chances (« actions positives », recrutement préférentiel, valorisation des qualifications féminines) et favorisent la participation des femmes au travail salarié et la déségrégation des filières et des qualifications valorisées » (Varikas, 2000 : 58).

Dans cette perspective, deux types de stratégies qui semblent *a priori* contradictoires peuvent être envisagées pour atteindre l'égalité. La première consiste à conformer les femmes au modèle d'emploi masculin. Il s'agit d'adapter leurs pratiques au marché de l'emploi et de leur garantir l'égalité de traitement. C'est l'égalité-identité qui est visée comme dans la revendication d'accès aux postes de décision. La seconde consiste, au contraire, à mettre en place un modèle féminin. C'est l'égalité dans la différence. Si les politiques publiques d'emploi oscillent entre ces deux modalités, qui renvoient à une seule et même conception restrictive du travail ne tenant pas compte du travail domestique (au sens de travail gratuit), les revendications de la Marche Mondiale des Femmes sont elles-mêmes ambivalentes face au

dilemme identité/différence dans lequel une conception idéaliste des inégalités face au monde professionnel reste prise. Des revendications d'égalité (/identité) salariale (à travail égal/salaire égal), d'accès égal à l'emploi ou encore aux postes de décision, sont effectivement juxtaposées à des revendications d'égalité dans la différence : le respect du droit du travail avec des normes statutaires pour les travailleuses à la maison, l'équité salariale (à travail équivalent, c'est-à-dire différent, salaire égal).

Dès que l'on passe des inégalités face au travail professionnel à la division sexuelle du travail (productif et reproductif) comme principe organisateur des rapports de production, y compris du marché du travail et du rapport salarial, les insuffisances des normes de l'OIT, comme celles des revendications d'égalité et d'équité salariales se font jour. On passe alors des discriminations et des inégalités observables sur le marché du travail à l'exploitation particulière de la force de travail féminine (marchande et non marchande). Les intérêts qui sont retirés de cette exploitation y compris en dehors du marché deviennent ainsi explicatifs de l'organisation de la production, y compris échangée, sur le marché formel et informel. Le problème de la déqualification de la force de travail féminine ne peut plus être rabattu sur le seul fonctionnement du marché du travail, non plus que sur la seule logique d'accumulation du capital.

Si l'on reprend cette théorisation, l'action positive visant la revalorisation des travaux dits féminins, ce qui est l'objectif explicite de l'équité salariale, n'est pas nécessairement complémentaire de la revendication d'égalité salariale. Elle peut au contraire aller à contresens de l'égalité visée. D'abord parce que cette revendication ne s'attaque qu'au principe de hiérarchisation, au différentiel de valeur attribuée aux travaux d'hommes et aux travaux de femmes. Elle laisse de côté le principe de séparation ou de spécialisation. Or, ce principe de séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes) rend toute revendication d'égalité/identité au travail, notamment salariale, inopérante. « À travail égal, salaire égal » ne renvoie plus qu'au cas de figure dans lequel une femme occupe un emploi d'homme. Cas de figure minoritaire dans un contexte de segmentation sexuée horizontale et verticale du marché du travail et qui pourrait bien tout à fait disparaître si le principe de séparation des tâches entre hommes et femmes est admis ou s'il n'est plus combattu.

Les revendications d'égalité et d'équité salariale, bien qu'elles soient jointes l'une à l'autre en raison des insuffisances et de l'une et de l'autre ne s'attaquent cependant que partiellement au problème de la segmentation sexuée du marché du travail notamment parce que cette segmentation n'est pas une simple juxtaposition hiérarchique de postes de travail. Tant qu'elles ne sont pas doublées de dispositions relatives au travail domestique, elles manquent la cible du principe de séparation qui est l'un des piliers de la division sexuelle du travail. Ce principe qui veut qu'il y ait des travaux d'hommes et des travaux de femmes. En tant que telle, et à juste titre, l'équité salariale vise une revalorisation monétaire des qualifications commandées par les emplois traditionnellement féminins (y compris le don de soi) et non pas l'assignation prioritaire ni la formation quasi-exclusive des femmes à ces emplois. Plus justement, l'analyse qui sous-tend la revendication d'équité salariale, postule que la revalorisation des emplois féminins entraînera leur masculinisation. Or, rien n'est moins sûr tant l'assignation des femmes à ces emplois est liée à l'économie domestique. Elle passe notamment par une spécialisation des femmes qui s'opère très largement en dehors de la sphère productive. Aussi, le déni de la formation acquise en dehors des canaux institutionnels dans le cadre de la famille ou plus largement de l'économie domestique loin de se jouer tout entier dans le seul rapport à l'employeur, aux institutions, à l'État a aussi pour enjeu l'appropriation du travail domestique. Elle se joue donc pour partie dans le rapport aux hommes.

C'est bien parce que ce rapport antagonique est évacué de l'analyse en termes d'inégalités que la construction d'une égalité/équivalence semble possible entre travaux féminins et travaux masculins. Comme si le processus de dévalorisation des premiers s'amorçait à l'entrée sur le marché du travail, qu'il dépendait des mécanismes internes à ce marché, qu'il servait des intérêts a-sexués et qu'il n'était pas lié à l'exploitation de la force de travail féminine en ellemême et pour elle-même dans et par la division sexuelle du travail rémunéré et non rémunéré. Ce que vise la revendication d'équité salariale, c'est l'amélioration du sort réservé aux emplois féminins dans le cadre de la segmentation sexuée du marché du travail. Il s'agit donc de corriger l'iniquité et de revaloriser les travaux dévalorisés en les comparant avec leurs supposés homologues, mais différents (et non pas contraires), travaux d'hommes. Le moyen de l'égalité (l'équivalence de valeur) est alors essentiellement symbolique. Pour promouvoir l'égalité de rémunération voire même la mixité des emplois de femmes, la stratégie consiste à

faire reconnaître le travail féminin égal par ailleurs à l'étalon que représente le travail masculin, en d'autres mots, de construire l'équivalence des différents. C'est-à-dire une situation dans laquelle les hommes et les femmes effectueraient des travaux d'hommes et de femmes, donc différenciés mais de même valeur. Or, dans l'analyse matérialiste que contient le concept de division sexuelle du travail, les travaux d'hommes et les travaux de femmes ne sont précisément pas différents et accidentellement hiérarchisés entre eux. À l'image du capital et du travail, ils sont unis, opposés, asymétriques, antagoniques. Les travaux de femmes sont ceux que les hommes ne font pas, auxquels ils les assignent, auxquels ils échappent et dont ils profitent. Les travaux d'hommes ne peuvent pas servir de référence, ils sont aussi pris dans la division sexuelle du travail. Plus précisément, le rapport que les hommes entretiennent au travail ne peut être le point d'horizon ou l'objectif à atteindre pour les femmes, puisque ce rapport masculin au travail repose sur une appropriation du travail domestique. Aussi la marque de l'asymétrie des contraires ne se réduit pas au différentiel de valeur. Elle s'inscrit dans le rapport à l'espace, au corps ou au temps, d'où les nombreuses difficultés rencontrées pour mettre en place la loi sur l'équité salariale, pour trouver des équivalences entre les canons de qualification masculins et les qualifications requises et mises en œuvre dans les travaux féminins. D'où peut-être réside la capacité de la division sexuelle du travail à se reconfigurer malgré les politiques sociales de non-discrimination (Méda et Périvier, 2007).

Le pari de l'équité salariale en plus d'être incertain est un pari risqué. Les femmes sont en effet surqualifiées pour le travail auquel elles sont majoritairement assignées, le risque d'enfermement dans les bassins d'emploi féminin est, non seulement bien réel, mais il est aussi très élevé. Les divergences qui traversent les mobilisations des migrantes assignées au travail domestique rémunéré sont significatives de ce possible détournement des objectifs égalitaristes visés par les appels à la reconnaissance professionnelle du travail de reproduction :

« En Novembre 2002 à Florence, un atelier sur le travail des migrantes est organisé dans le cadre du premier Forum Social Européen. Il est animé par des militantes appartenant à des associations de femmes migrantes et italiennes. Deux positions émergent, la première faisant appel à la reconnaissance du travail de reproduction accompli par les migrantes dans la société italienne et à la promotion d'actions de professionnalisation basées sur des financements publics. La deuxième position met en garde contre le risque d'institutionnalisation de la division « ethnique » du travail. La

femme qui intervient explique que, comme elle, beaucoup de migrantes ont d'autres compétences et professions, de diplômes qui ne sont pas reconnus par l'Etat italien. Elles n'ont pas envie de travailler dans les services aux personnes, que cela soit reconnu socialement ou économiquement comme une profession ou non. Elles voudraient être enseignantes, ingénieurs, employées de banque... (Scrinzi, 2003 : 160)

Les réserves des travailleuses migrantes montrent bien les insuffisances internes aux principes d'équité et d'égalité. Ils restent attachés à une conception non dialectique de l'égalité hommes/femmes. Celle-ci conduit à oublier que les femmes peuvent elles-mêmes occuper des positions contradictoires dans l'organisation sociale du travail, dans la division internationale du travail par exemple alors que l'on assiste à une « dualisation de l'emploi féminin ». Dès lors que l'on réintroduit l'esclavage, ou l'exploitation salariale comme forme d'organisation du travail notamment entre hommes se pose nécessairement la question de savoir avec quels hommes s'agit-il d'être égales exactement. Autrement dit, les échelles de qualification masculines qui servent de référence pour construire des équivalences sont elles aussi le produit des rapports sociaux.

La conception libérale de l'égalité avec les hommes a ainsi très fortement été critiquée par le black feminism notamment, qui dénonce son caractère bourgeois et raciste, de même que ses limites. Cette conception basée sur la négation des rapports antagoniques entre femmes ne peut que bénéficier aux fractions dominantes au sein du groupe des femmes et renforcer ainsi les clivages entre femmes. Toutes ces difficultés nous semblent en amont liées au fait que les revendications centrées sur l'emploi sont le produit d'une recherche de solution qui contourne le problème du travail domestique et qui oublie que l'assignation des femmes à ce travail gratuit, les enjeux qu'elle recouvre en termes de rapport au temps (la mise à disposition permanente), aux moyens de production, aux corps (outils de travail) contribuent à organiser le marché du travail.

La MMF vise pourtant bien l'amélioration du rapport des femmes au travail. Plus largement c'est bien vers l'indépendance économique qu'il s'agit d'avancer. Toutefois, elle tend à miser d'abord et avant tout sur l'amélioration du rapport des femmes à l'emploi. Autrement dit, elle tend à rabattre le problème de la dépendance économique des femmes sur les discriminations de sexe internes au marché du travail. Or, cet état de dépendance dans lequel les femmes sont prises pour produire leur propre moyen d'existence n'est pas simplement le résultat du

fonctionnement du marché du travail et de sa dérégulation. Il est aussi l'une des conditions de la mise au travail gratuit, domestique ou d'auto-subistance. Il trouve donc une partie de son explication dans les intérêts qui sont retirés de cette mise au travail appropriable directement sans condition, ni contrepartie.

L'exemple de la mise au travail à temps partiel est sur ce point particulièrement significatif. La seule prise en compte de la segmentation sexuée du marché du travail n'épuise pas l'explication du caractère sexué du travail à temps partiel. S'il se traduit bien souvent par un salaire partiel qui ne permet pas de réunir les conditions de l'autonomie financière, s'il permet finalement de maintenir les femmes dans un état de dépendance personnelle et si cette dépendance est bien l'une des conditions de la mise au travail gratuit et du mode d'exploitation domestique, alors le caractère sexué du travail à temps partiel est l'une des modalités d'affectation des femmes au travail domestique. Cette affectation n'est pas un résultat dérivé et accidentel, elle est un enjeu explicatif de l'organisation du marché du travail, du développement de l'emploi à temps partiel comme des autres formes de sous-emploi. Finalement, si l'organisation sexuée du travail échangé qu'il soit formel ou informel favorise l'affectation dissymétrique des hommes et des femmes au travail gratuit, la réciproque est également vraie mais cette réciprocité reste encore largement impensée. La difficulté bien réelle qu'il y a à s'attaquer frontalement au rapport dissymétrique que les hommes et les femmes entretiennent au travail domestique est d'abord liée à la difficulté qu'il y a à l'identifier comme variable explicative et non seulement comme variable secondaire. Elle devient effectivement reléguée au rang de ce qui dépend de l'organisation du marché du travail dans la pratique revendicative de la MMF. Parce qu'elle contourne le problème du travail domestique, elle perd de son potentiel subversif au moment de s'attaquer au problème de l'emploi. On le voit bien avec les revendications d'égalité et d'équité salariale. Ensemble, elles ne mettent que partiellement en cause le caractère arbitraire des échelles de qualification.

Pour le dire autrement, il nous semble que tant que l'exploitation du travail domestique demeure un enjeu de lutte impensé comme décisif en lui-même et pour lui-même, l'horizon d'un autre rapport au travail demeure fortement balisé.

Comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, le concept d'exploitation fait précisément

l'objet d'un usage réservé, le travail domestique, gratuit qui accapare les 2/3 du temps travaillé des femmes selon les estimations n'est pas pensé comme un travail exploité. L'exploitation disparaît dans l'analyse en termes d'inégalités.

À l'issue de ce premier examen centré sur les usages de la catégorie du travail, en lui même insuffisant pour saisir les ressorts de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe, quelques pistes concernant les difficultés auxquelles les mouvements féministes restent confrontés alors qu'il s'agit d'internationaliser les répertoires revendicatifs nous semblent pouvoir être dégagées.

La première difficulté est celle de sortir de la double impasse égalitariste égalité / identité ou égalité / différence, ou encore celle de formuler des revendications qui ciblent le rapport hommes/femmes ou la division sexuelle du travail en tant que telle donc aussi le rapport des hommes au travail, non seulement celui des femmes suivant une stratégie de rattrapage ou d'équivalence. Ce problème renvoie à celui des pratiques institutionnelles de « détournements et retournements du principe d'égalité » pour reprendre l'édito du numéro de *Nouvelles Questions Féministes* consacré à cette question (2003).

« La définition de l'égalité ne fait (donc) pas l'unanimité au sein même des milieux féministes. Et à considérer l'ensemble de la sphère politique, les usages de ce concept sont encore plus équivoques. Pêle-mêle, on parle aussi bien d'équité, d'équivalence, d'égalité des chances, des situations, des droits que d'égalité de traitement et de fait. Fluctuant entre le statut d'idéal politique et social, d'horizon démocratique, de quête morale ou de base juridique, les objectifs et les contenus de l'égalité restent en débat » (Roux, Pannatier, Parini, Roca, Michel, 2003 : 5).

Il renvoie donc à l'état des rapports de sexe tels qu'ils sont institutionnalisés, ainsi qu'au backlash anti-féministe qui prend notamment la forme d'un déploiement des critiques conservatrices du principe de l'égalité et des mesures de discriminations positives. Ce retour en force du conservatisme est réel. Il conduit notamment aujourd'hui à reprocher aux femmes québécoises le traitement de faveur qu'elles auraient obtenu avec la loi sur l'équité salariale. Les hommes seraient victimes d'une discrimination systémique sur le marché du travail. Elle serait non seulement orchestrée mais légitimée et consacrée par l'Etat. Les revendications d'égalité et d'équité salariale doivent donc être replacées dans la dynamique des rapports de force réels dans lesquels elles ont été avancées. Ce sont des revendications de dominées dans

un contexte marqué par l'émergence d'un front anti-féministe (Descarries, 2005 a et b) ce qui rend l'analyse critique particulièrement difficile.

Néanmoins, les pratiques revendicatives participent des rapports de force. Il est donc important de les interroger, de questionner leur potentiel subversif. La revendication d'égalité avec les hommes face à l'emploi n'est pas seulement insuffisante du point de vue des rapports de classe, de race et Nord/Sud, ce qui a bien été démontré. Elle l'est aussi sur le plan des rapports sociaux de sexe. Il nous semble qu'elle manque la cible du rapport de production et d'exploitation entre hommes et femmes ou de la division sexuelle du travail notamment parce qu'elle reste fondée sur une conception segmentée du travail. Cette conception qui empêche de penser le travail domestique comme un vrai travail exploité empêche aussi de penser son exploitation comme constitutive et non seulement dérivée de l'organisation du marché du travail. Si bien que la stratégie consiste à centrer les revendications sur cette organisation qui devient première dans l'explication. Cela dans un contexte de dégradation du marché de l'emploi, qui pousse à un retranchement défensif, alors même que cette dégradation prend elle-même des formes sexuées qui ne se réduisent pas à une surexploitation. Cette sexuation trouve en partie ses explications dans l'organisation du travail domestique.

Finalement, c'est de la difficulté persistante à percevoir l'appropriation du travail féminin dès lors qu'il est exclu de l'échange marchand dont il s'agit ici. Cette difficulté pourrait contribuer à verrouiller l'horizon des possibles, à fermer la liste des alternatives. Plus largement l'impensé de la division sexuelle du travail comme rapport d'exploitation en elle-même constitutive des classes de sexe pourrait être en partie explicative de l'enfermement dans les dilemmes de l'égalité mis en évidence par Varikas (2000 : 56-57) :

« (...) le principe d'égalité a, au cours des derniers siècles, situé les combats pour la libération des femmes face à un choix impossible. D'une part, la pleine reconnaissance politique et sociale des femmes signifie qu'elles doivent s'adapter à la norme masculine, « devenir (comme) des hommes ». De l'autre, leur demande d'être admises « telles qu'elle sont », dans une organisation qui prenne en considération leurs différences avec les hommes (par exemple la maternité, les soins des enfants) renforce le régime d'exception dont elles font l'objet et les condamne à une « incorporation » spécifique en tant que femmes, c'est-à-dire des "hommes imparfaits" » (Varikas, 2000 : 56).

Sur le plan du rapport au travail, ce dilemme se traduit par l'opposition entre les deux alternatives : libération des femmes par l'emploi ou libération des femmes par le salaire au travail ménager. Dans les deux cas, l'horizon d'émancipation prend appui sur le modèle de la figure du salarié « libre » qui devient alors l'horizon indépassable. C'est donc l'opposition entre emploi et travail domestique, la mise en concurrence entre les intérêts de la ménagère et ceux de la travailleuse salariée qu'il s'agirait de dépasser pour construire un autre rapport au travail. Dire cela ne suffit cependant pas à lever la situation d'ambiguïté dans laquelle le mouvement féministe est placé s'agissant du rapport au travail. Cette situation n'a absolument rien de nouveau, elle a été au cœur du débat féministe sur le salaire au travail domestique en particulier.

« Le mouvement des femmes est confronté par rapport à cette question, à un dilemme plus angoissant encore que celui qui secoua le mouvement ouvrier au siècle dernier. D'une part, il y a urgence de dénoncer la discrimination du travail salarié et domestique des femmes, ce qui implique des stratégies réformistes et syndicales intégrées en partie à la logique économique dominante. D'autre part c'est justement ce système économique masculiniste, dont l'histoire et l'équilibre s'appuient sur la domination et l'occultation de la sphère domestique, qui est responsable de l'exploitation et de l'oppression des femmes, et de telles stratégies en y participant le renforcent » (Vandelac, 1985 : 62).

Ce qui nous semble relativement nouveau en revanche, c'est la tendance à délaisser ce débat, alors que le problème du travail gratuit n'a pas perdu de sa centralité. Il n'a jamais été soulevé, ni au moment d'élaborer les revendications de la MMF, ni au moment de les amender ou de les adopter. Dans la pratique revendicative réelle, face aux institutions internationales, sur le front de la pauvreté, la MMF a finalement priorisé les revendications qu'elle partage avec d'autres composantes du mouvement alter-mondialiste. Ce sont des revendications qui ont pour cible les politiques néo-libérales. Ce sont elles qui, au bout du compte prennent un statut explicatif dans l'analyse de la pauvreté, et de la dégradation du rapport des femmes à l'emploi, nous y reviendrons.

### Chapitre VII - L'identification de l'exploitation au marché

Pour interroger les usages de la catégorie d'exploitation<sup>155</sup>, nous nous sommes plus particulièrement appuyée sur la redéfinition de l'exploitation travaillée par Delphy (2003) dans « Pour une théorie générale de l'exploitation : en finir avec la plus-value». Plusieurs constats sont à l'origine de ce plaidoyer. Il invite à réinvestir le concept et à élargir son champ d'application. Le premier constat est celui de « la dominance théorique de la forme « capitaliste » dans les usages les plus courants du concept d'exploitation. Cette dominance théorique se traduit par un rabattement total du concept sur une forme particulière, non générale, ni hégémonique, ni même dominante de l'exploitation : l'extorsion de la plus-value. Le caractère tronqué de cette définition repose donc sur une confusion : la réalité de l'exploitation est totalement identifiée avec l'une de ses formes particulières. Cette identification conduit à réserver le statut de rapport de production aux seuls rapports sociaux de classe. Ils en sont particularisés et cette « particularisation indue » de l'oppression de classe empêche de l'articuler à égalité avec les autres formes d'oppression.

« La définition interne de l'oppression de classe ne permet tout simplement pas une articulation quelconque avec quoi que ce soit parce qu'elle particularise indûment l'oppression de classe - l'exploitation capitaliste - et la rend incomparable aux autres oppressions. Cette particularisation tient à l'utilisation d'une théorie particulière de l'exploitation, la théorie de la plus-value, et cette théorie n'est pas utile à l'explication de l'exploitation capitaliste » (Delphy, 2003 : 70).

À cette théorie faussée, Delphy propose d'opposer une théorie générale de l'exploitation, qui inclut dans sa définition toute forme d'appropriation du travail d'autrui. Il s'agit donc ici d'analyser « l'exploitation » consacrée, nommée, reconnue, dénoncée dans et par le discours de la MMF au regard de cette théorie générale de l'exploitation qui non seulement conçoit la division sexuelle du travail comme un rapport d'exploitation mais qui permet de repérer l'usage réservé, faussé ou tronqué de ce concept, d'en préciser les creux.

<sup>155</sup> A partir de ces contextes d'apparition, j'ai appliqué la démarche que j'avais empruntée pour la catégorie du travail. J'ai donc cherché les différents usages du mot « exploitation », (exploité-e-s, exploitable, exploiter, exploiteur, etc...) dans le corpus constitué des discours officiels de la Marche Mondiale des Femmes : Que désigne-t-il ? Quel est son contenu ? Où et pourquoi est-il énoncé ? Avec quel type d'autres mots est-il co-énoncé ? Que peut-on en déduire ?

Nous insisterons d'abord sur sa rareté et sur les nombreux euphémismes qui lui sont substitués avant de présenter les usages réservés dont elle fait l'objet. Nous verrons que la catégorie d'exploitation sert principalement à désigner deux choses : l'exploitation du travail échangé sur le marché ou du travail comme catégorie générale à l'exclusion du travail domestique qui n'est jamais catégorisé comme un travail exploité; l'exploitation sexuelle ou celle du corps des femmes dans le « marché de la prostitution ». La question de savoir dans quelle mesure ces usages viennent repousser les limites de la définition restrictive de l'exploitation est au centre du raisonnement qui a orienté l'analyse.

#### 7.1 - Une réalité euphémisée

D'abord, il apparaît que l'exploitation n'est pas centrale dans l'analyse de la situation des femmes telle qu'elle est exposée dans les discours officiels de la MMF, notamment dans le « Cahier des revendications mondiales » qui est un document clé<sup>156</sup>. Ce cahier propose explicitement « une analyse du système social, économique, financier et politique, responsable en grande partie de la pauvreté généralisée et de la violence faite aux femmes ».

Dans l'ensemble de ce document, la notion d'« exploitation » qui est une catégorie explicative et qui renvoie à un principe d'engendrement des inégalités n'a que huit occurrences. À titre comparatif, celle de « pauvreté » qui est une catégorie descriptive et qui renvoie à un état ou à une condition est convoquée cinquante-huit fois sous différentes formes (pauvres/pauvre/appauvries/appauvrissement). Dans la « Lettre » adressée aux dirigeants du FMI et de la BM identifiés comme institutions économiques responsables de la pauvreté (l'ONU est par opposition davantage interpelée en tant qu'institution politique) ces écarts se creusent : l'exploitation n'a que deux occurrences, contre soixante-six occurrences pour « la pauvreté ». Par ailleurs, il faut relever l'apparition marquée de la catégorie de « mondialisation » dans l'analyse de la pauvreté que contient ce dernier document. Alors qu'elle ne compte que six occurrences dans le Cahier des revendications mondiales, elle

<sup>156</sup> Les autres documents officiels de la MMF prennent toujours appui sur celui-ci pour une raison simple, son contenu a été présenté et discuté lors de la première rencontre internationale de la MMF, il s'agit donc d'un document reconnu comme « légitime » contrairement à d'autres textes qui n'ont pu être soumis aux amendements que par consultation virtuelle et que de nombreuses coordinations nationales n'ont jamais reçu.

apparaît à trente et une reprises dans la Lettre adressée aux dirigeants du FMI et de la BM<sup>157</sup>. Or, les notions de « mondialisation » et d'exploitation ne se recouvrent pas.

L'écart de fréquence d'utilisation des notions de pauvreté et d'exploitation montre bien que la « pauvreté » des femmes n'est pas principalement, ni même régulièrement, explicitée en termes d'exploitation. Au contraire, le rapport que les femmes entretiennent à l'économie est bien souvent euphémisé sous différentes formulations dans le discours officiel de la MMF : « la marginalisation économique des femmes », « l'invisibilisation de leur travail », « la hiérarchisation des rôles attribués aux hommes et aux femmes », le « désavantage » des femmes », leur « exclusion » sociale, la « discrimination sociale, culturelle, politique et économique envers les femmes, l' « état endémique d'infériorité économique » dans lequel elles sont maintenues; autant de formulations qui ne recouvrent pas la notion d'exploitation. Elles n'engagent ni la même charge explicative ni le même contenu subversif.

Le concept d'exploitation a en effet pour particularité de désigner simultanément un rapport de pouvoir qui produit deux parties et qui les unit et le fondement matériel de ce rapport de pouvoir ou sa raison d'être : le profit, le bénéfice, l'avantage retiré de l'exploitation. Exploiter signifie bien profiter de, tirer parti de. Ce concept contient donc une explication. Non seulement il exprime ce qui se joue dans le rapport qu'il sert à désigner, mais encore le mode de formation des termes de ce rapport. Celui qui exploite n'existe pas avant d'exploiter. Il est tout entier le produit de l'exploitation. Aucune de ses propriétés n'est donc imputable à une nature antérieure qui expliquerait sa position dans le rapport d'exploitation. Ainsi en est-il de l'exploité. Ses propriétés sont des propriétés de position. Le concept d'exploitation opère donc notamment une dénaturalisation des groupes sociaux et celle-ci est au centre de sa charge subversive. C'est sans doute l'une des raisons des nombreuses résistances à en

<sup>157</sup> Deux années se sont écoulées entre l'élaboration de la première plate-forme de revendications et celle des textes remis aux dirigeants des institutions internationales. Entre-temps, le mouvement alter-mondialiste a gagné un terrain considérable sur la scène internationale que ce soit sur la scène médiatique instituée ou dans le réseau alternatif qui participe fortement à structurer le champ de lutte internationaliste. La production de discours critiques sur la mondialisation s'est accrue avec les évènements de Seattle, de même que la circulation de ces discours et les canaux de diffusion. L'offre de discours disponible sur la mondialisation de l'économie a fortement évolué entre 1998 où les militantes de la Marche commencent à s'approprier les analyses critiques des politiques néo-libérales - analyses qu'elles tentent de genrer - et 2000 où la rédaction des lettres adressées aux dirigeants des institutions internationales est amorcée.

généraliser l'application à différents rapports de pouvoir, aux rapports sociaux de sexe et de race en particulier qui trouvent l'une des conditions de leur renouvellement dans « l'idée de nature » (Guillaumin, 1978 a et b). Cette idée a précisément été renversée par l'analyse matérialiste prenant appui sur le concept d'exploitation réservé jusque là à l'analyse des rapports entre hommes. À l'idée selon laquelle les femmes, groupe biologique, constitué comme groupe par la nature ne valaient pas la peine d'être exploitées, l'analyse matérialiste a opposé celle de l'exploitation des femmes par les hommes comme constitutive de leur naturalisation. Aucune des expressions relevées précédemment dans des énoncés qui traitent d'économie ne contient ce renversement de l'idéologie naturaliste. Dire que les femmes sont marginalisées, exclues, désavantagées, infériorisées économiquement ne revient pas à dire qu'elles n'existent que dans et par le rapport social de sexe qui les unit aux hommes et que ce rapport est notamment un rapport d'exploitation. Cela ne revient pas à dénaturaliser l'existence d'hommes et de femmes.

C'est pourquoi, après avoir constaté la rareté du recours à la catégorie d'exploitation dans le corpus revendicatif de la MMF, et en dépit de cette rareté qui pouvait laisser penser qu'elle n'était pas significative, nous l'avons néanmoins conservée comme catégorie d'analyse. Alors qu'elle n'était jamais mobilisée pour dire le « patriarcat », qu'elle disparaissait des énoncés centrés sur le rapport des femmes à l'économie, elle était cependant bel et bien mobilisée. Se posait donc la question de savoir à quelle réalité elle était réservée. Ainsi, outre la faiblesse quantitative des occurrences examinées qui nous indique déjà qu'il s'agit d'une catégorie de pensée militante délaissée, c'est le caractère réservé dont elle fait l'objet qui nous semble significatif dans la mesure où, Delphy l'a amplement démontré, le champ d'application de ce concept est en lui-même un enjeu de lutte.

#### 7.2 - Un usage réservé

Dans le cahier des revendications mondiales, la forme « exploitation » est convoquée pour désigner 4 choses :

- l'exploitation sexuelle du corps des femmes (cinq occurrences sur huit) :
   « EXPLOITATION de la prostitution d' autrui »; « l' EXPLOITATION et la
  marchandisation DU corps des femmes ».
- 2) l'exploitation « des travailleuses et des travailleurs » (une seule occurrence) : « Il n'est pas inutile de rappeler que le capitalisme naissant de la fin du XVIIIe siècle s' est construit sur le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique; sur l' EXPLOITATION des travailleuses et des travailleurs, enfants y compris; sur la colonisation et l' impérialisme envers les peuples d' Asie, d' Afrique, d' Amérique latine et d' Amérique du Nord; sur la domination et la destruction des peuples autochtones en Australie et dans les Amériques en particulier ».
- 3) l'exploitation qui peut être source de violence dans le cadre de la famille, mais dont le contenu n'est pas explicité (une seule occurrence): « La violence physique, sexuelle et psychologique à l'égard des femmes au sein du couple et de la famille se traduit par des coups, des sévices sexuels, des mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux fillettes, comme le viol conjugal, les violences liées à la dot, l' inceste, la violence non conjugale, par exemple, celle d' un fils à l' égard de sa mère, celle liée à l' EXPLOITATION ou à la privation de toute liberté ». (MMF, 1999)
- 4) l'exploitation sexuelle et économique des enfants (une occurrence).

Dans la Lettre adressée aux dirigeants du FMI et de la BM, l'« exploitation » est convoquée à deux reprises. Elle désigne deux choses :

- 1) « l'exploitation du corps féminin » comme « industrie internationale »
- 2) « la surexploitation des sols ».

Dans la Lettre adressée au Secrétaire Général des Nations Unies, l'« exploitation » apparaît deux fois dans l'expression « exploitation de la prostitution d'autrui ». La catégorie d'exploitation sert donc le plus souvent à désigner l'exploitation sexuelle des femmes par les hommes suivant un usage détourné de la catégorie anti-capitaliste qui l'associe au seul rapport

capital/travail. Elle ne sert qu'exceptionnellement à catégoriser le travail et lorsqu'elle le fait, il s'agit du travail « des travailleurs et des travailleuses », les uns et les autres occupant donc des positions homologues dans le rapport d'exploitation désigné. Elle ne sert jamais à désigner l'appropriation du travail des femmes par les hommes.

## 7.2.1 - L'exploitation des « travailleurs et des travailleuses » : un rapport a-sexué

Dans l'ensemble du corpus revendicatif de la MMF, seul le travail « productif », consacré, institué comme travail est catégorisé comme travail exploité. C'est celui des travailleurs et des travailleuses « libres » (par opposition à celui des serfs et des esclaves) qui échangent leur force travail sur le marché contre salaire ou autre forme de rémunération. L'énoncé qui contient cette exploitation appartient à un segment discursif qui traite du capitalisme néo-libéral défini comme « système économique unique ». Nous allons développer ces deux points

D'abord, cette « exploitation des travailleuses et des travailleurs » renvoie bien à l'exploitation du travail échangé contre rémunération qui semble constituer un seul et même bloc puisque ce travail exploité est formellement distingué du « travail gratuit des femmes dans la sphère domestique » dans la construction même de l'énoncé. Les deux propositions se succèdent et sont séparées par un signe de ponctuation qui sert précisément à séparer des propositions distinctes. Ici, il s'agit de deux formes de travail différenciées : l'une concerne indifféremment et les hommes et les femmes, le travail exploité, l'autre ne concerne que les femmes et n'est pas qualifié en termes d'exploitation mais en termes de gratuité. C'est-à-dire à partir d'une catégorie descriptive.

Aux deux formes de travail, celui qui est « exploité » et celui qui est « gratuit », correspondent par ailleurs deux types de sujet, respectivement les « travailleuses et les travailleurs » pour le travail exploité; les « femmes » pour le travail gratuit. On retrouve donc ici, la dichotomie sur laquelle nous avons précédemment insisté entre « sphère domestique/ sphère productive », à laquelle s'ajoute deux autres dichotomies qui lui sont liées et qui se recouvrent entre « femmes / travailleuses et travailleurs » d'une part, « travail gratuit / travail exploité » d'autre part. Le travail féminin n'est catégorisé comme du travail exploité que

lorsqu'il est associé, sinon confondu avec celui des travailleurs, ce qui dans la réalité ne lui arrive jamais. Le travail féminin lorsqu'il est salarié reste un travail de femmes, il n'est pas exploité comme celui des salariés masculins.

Par ailleurs, il importe de tenir compte de ce que fait le discours, s'il explique, dénonce ou décrit, et de ce qu'il ne fait pas. Ici, il s'agit de « rappeler » que « le capitalisme naissant de la fin du XVIIIe siècle s'est construit « sur le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique » d'une part, et « sur l'exploitation des travailleuses et des travailleurs », soit sur l'exploitation du travail dont dépend la plus-value d'autre part. Néanmoins, l'objet du paragraphe, ce dont il traite, c'est le capitalisme identifié comme cause structurelle de la pauvreté. Le discours rattache donc « capitalisme » et « travail gratuit des femmes » d'un côté, « capitalisme » et « exploitation des travailleuses et des travailleurs » de l'autre, pour parler du « capitalisme néolibéral ». C'est bien le capitalisme qui sert de « liant » entre les différentes propositions qui composent l'énoncé. Autrement dit, le travail gratuit des femmes et le travail exploité des travailleurs et des travailleuses ne sont pas les objets des énoncés dans lesquels ils apparaissent. Ici, ils sont mobilisés pour parler du « capitalisme néolibéral ». Ils sont cités au nombre des éléments ayant servi au développement de ce système responsable de la pauvreté contre laquelle la MMF veut lutter. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des revendications du bloc « lutte contre la pauvreté », y compris contre celle des femmes, aient pour ambition de lutter contre le capitalisme néo-libéral. La question de savoir dans quelle mesure elles y parviennent est une autre question.

L'ambiguïté de la formulation du lien existant entre « capitalisme » et « travail gratuit» mérite d'être soulignée. Si dans l'énoncé « le capitalisme s'est construit sur le travail gratuit des femmes », cette gratuité prenant un statut d'antériorité et d'explication du développement du capitalisme, n'est pas expliquée en elle-même. Elle n'a d'importance qu'au regard de ses effets sur le développement du capitalisme qui est, dans cet énoncé, le seul enjeu nécessitant une explication. Si nous insistons sur cette formulation, c'est qu'elle semble symptomatique de la tension qui peut exister entre l'intention de visibiliser le travail gratuit réalisé par les femmes dans la sphère domestique et la difficulté qui demeure de penser ce travail gratuit comme du vrai travail exploité ou encore la production qui ne s'échange pas sur le marché comme le produit de vrais rapports de production. Concrètement l'énoncé ne dit pas que ce

travail gratuit sert d'autres intérêts que ceux du capital puisque, finalement, il n'est énoncé qu'à titre de rappel pour expliquer le développement du capitalisme.

Sous cette forme d'apparition, la définition de l'exploitation ne diffère donc pas de celle qui au centre de l'analyse strictement anti-capitaliste de l'exploitation. Cette définition anti-capitaliste délimite ce qu'est l'exploitation et ce qui n'en est pas, distingue le travail qui peut être exploité de celui qui n'est pas susceptible d'être exploité : le travail reproductif, le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique, mais aussi le travail des peuples colonisés et enfin celui des groupes racisés. Eux non plus, ne sont pas explicitement nommés comme du travail exploité dans le corpus revendicatif de la MMF. Ainsi tout un pan de la réalité de l'exploitation du travail disparaît : celui du travail qui n'est pas organisé selon les lois du marché que l'on retrouve dans l'esclavage et dans le sexage (Guillaumin, 1978a et b), mais aussi et de plus en plus dans le rapport salarial. Ce n'est donc pas seulement une quantité de travail exploité qui disparaît avec le travail des colonisés, des groupes racisés, et des femmes mais un mode d'exploitation : l'accaparement total et illimité dans le temps du travail d'autrui et l'accaparement du travail d'autrui qui ne correspond pas à une plus-value (Von Werlhof, 1983). Tout se passe comme si le marché était le ressort ultime de l'exploitation : un rapport a-sexué, a-racisé.

Dans le corpus revendicatif de la MMF, l'exploitation n'est pas principalement une catégorie de pensée du travail. Nous l'avons vu, le travail n'est pas une catégorie centrale, elle n'est ni au centre de l'analyse de la pauvreté et de son caractère sexué, ni même au centre de la définition du capitalisme<sup>158</sup>. Cela vaut également pour la notion d'exploitation. Lorsqu'on rapporte les segments discursifs qui contiennent la forme « exploitation » à l'économie générale des textes, il apparaît que c'est au sujet des violences faites aux femmes qu'elle est le plus souvent sollicitée. Cette utilisation correspond pour sa part à un détournement de sens par rapport à la définition qui réserve la notion d'exploitation au seul rapport capital/travail.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aborderons la question des effets de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe sur la compréhension des autres rapports sociaux.

# 7.2.2 - La prostitution comme seule forme d'exploitation pensée comme sexuée et comme seule forme de violence pensée comme une exploitation

Nous avons vu que le *Cahier des revendications mondiales* était entièrement construit autour d'une séparation entre les deux grands objectifs de lutte de la MMF : l'élimination des violences qui suppose de lutter contre le « patriarcat », défini comme un système de domination idéologique, d'un côté, et l'élimination de la pauvreté qui suppose de lutter contre le « capitalisme néo-libéral » ou le « système économique dominant » de l'autre. Cette dichotomie organise l'ensemble du texte si bien que les différents paragraphes traitent soit de « violences faites aux femmes » (d'oppressions physiques et de domination symbolique), soit de « pauvreté », d'inégalités économiques.

C'est dans les parties qui traitent des violences faites aux femmes que la forme « exploitation » est le plus souvent mobilisée (six occurrences sur huit). Sa définition courante qui l'associe au rapport capital / travail, au rapport salarial, à l'extorsion de la plus-value, au profit, aux bénéfices, ou encore aux moyens de production (les ressources naturelles) voudrait pourtant qu'elle soit davantage destinée à parler d'économie ou de pauvreté. Mais ce n'est pas le cas. L'exploitation sexuelle ou celle du corps des femmes, car l'une et l'autre sont confondues dans les énoncés, est plus précisément mobilisée dans la sixième revendication du volet « éliminer les violences faites aux femmes » pour ce qui est de sa forme revendicative:

« V - 6 Que la Convention de 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui soit assortie d'un mécanisme d'application qui tienne compte des documents récents, dont les deux résolutions de l'assemblée générale de l'ONU (1996) concernant le trafic des femmes et des fillettes et la violence à l'égard des femmes migrantes ». (MMF, 1999)

Elle apparaît également dans deux autres énoncés qui n'appartiennent pas aux revendications en tant que telles mais aux parties descriptives et explicatives. Le premier dresse un historique du traitement onusien de la question. Le second fait partie de l'argumentaire consacré aux violences et plus précisément d'un paragraphe qui traite de celles qui s'exercent dans la collectivité par opposition aux violences qui s'exercent dans le cadre de la famille :

« La violence physique, sexuelle et psychologique à l' égard des femmes au sein de la collectivité s'exerce notamment par des coups, le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l' intimidation au travail, les traitements forcés et la médication abusive, l'exploitation et la marchandisation du corps des femmes. Cette marchandisation accrue est en relation avec leur appauvrissement causé largement par un libéralisme économique débridé » (MMF, 1999)

Cet usage de la notion d'« exploitation » vient donc rompre avec ses utilisations courantes, notamment avec la définition strictement anti-capitaliste et a-sexuée de l'exploitation puisqu'elle désigne celle des femmes et plus justement celle « du corps des femmes » : « l'exploitation sexuelle et la marchandisation du corps des femmes », ou l'exploitation « de la prostitution d'autrui » <sup>159</sup>. Elle évoque alors une forme de violence faite aux femmes, l'échange des corps féminins sur le « marché » de la prostitution, ou la « marchandisation du corps des femmes ». Cette exploitation est donc simultanément associée d'une part aux notions de « marché », de « traite » et de « trafic » qui indiquent un échange et d'autre part à la catégorie du « corps ».

Alors que les catégories de pensée des violences et de la pauvreté sont généralement traitées séparément, il faut d'abord noter que cette forme de violence précise, celle qui s'exerce dans la traite ou le trafic des femmes et dans la prostitution, fait exception à cette règle de séparation des problématiques puisqu'elle est explicitement rattachée à l'ordre économique à la marchandisation, au trafic, au libéralisme économique. Ces catégories qui relient l'exploitation sexuelle comme violence, le sort réservé au « corps » à l'ordre économique doivent être elle-même interrogées, si l'on veut comprendre le sens de la corrélation, la notion de marché en particulier, puisque c'est de la « marchandisation du corps des femmes » qu'il s'agit. Cette notion est justement au centre de la définition classique de l'économie au sens littéral du terme et du biais économiciste de la science économique qui occulte la dimension sociale des rapports économiques et qui fait de la loi du marché une chose a-sociale sur laquelle on ne peut avoir de prise (Morel, 2003; Bourdieu, 2000).

Cette catégorie du « marché » fait en effet partie des catégories du lexique économique qui ont été forgées et fixées comme des catégories immuables par les économistes classiques pour

<sup>159</sup> Dans les Lettres remises aux dirigeants du FMI, de la BM et au Secrétaire Général de l'ONU, l'exploitation désigne 3 fois sur 4 l'exploitation « de la prostitution d'autrui ».

exprimer les rapports de la production que Marx qualifie de production bourgeoise. Dans la théorie marxienne de la plus-value, ces notions sont déconstruites et reconstruites comme des catégories historiques et transitoires mais une insuffisance fondamentale de la définition classique de l'économie se retrouve néanmoins dans la théorie du capital (Delphy, 2001 : 121-164). Elle prend la division sexuelle du travail pour acquise et non pour une forme de division du travail qui doit être interrogée, problématisée, expliquée suivant une démarche matérialiste. Pire, elle part de l'hypothèse d'une simplification de l'organisation du travail autour de l'opposition entre force de travail libre et capital. Elle part donc de l'opposition entre force de travail libre et non libre, la seconde étant vouée à se dissoudre dans la première, elle l'exclut de l'analyse. Elle interdit donc de penser les continuités. Ainsi la théorie marxiste de l'exploitation repose sur une définition restrictive de l'économie qui l'associe au « marché », au capital et au profit et qui exclut de son champ toute activité non salariale, non échangée contre rémunération, tout travail qui ne produit pas des marchandises et qui n'est pas lui-même une marchandise. Delphy (2003) a tout particulièrement mis en évidence le double rabattement sur lequel repose la théorie du capital : de l'économie sur l'économie de marché, de l'exploitation sur la seule exploitation de la force de travail devenue marchandise ou encore de l'exploitation sur la plus-value capitaliste.

« Une doxa s'est mise en place qui identifie totalement plusieurs termes : économie, exploitation, capitalisme et classe. Ici, l'économie est prise au sens des classiques : c'est l'économie de marché. L'exploitation est économique et puisque l'économie est le marché, l'exploitation ne peut passer que par le marché. Les mécanismes de cette exploitation sont ceux du capitalisme, qui ne sont plus du tout ceux des modes de production « antérieurs » : féodalisme et esclavagisme. Les classes de la société contemproaine sont censées être formées exclusivement des exploités et des exploiteurs du mode de production capitaliste. Hors de ceci, point de salut. Il ne peut y avoir d'exploitation non capitaliste, puisqu'il est décrété que tout dans nos sociétés appelées capitalistes est déterminé par le mode de production capitaliste, et que toutes les sociétés, sauf quelques cas résiduels, sont capitalistes; mais surtout l'exploitation est totalement identifiée aux mécanismes par lesquels elle est produite dans le capitalisme. Tel est le cœur du dogme qui a constamment été opposé par exemple aux féministes elles-mêmes, à l'idée que les femmes étaient victimes d'exploitation, et d'une exploitation spécifique. Idem pour les Noirs, les immigrés» (Delphy, 2003 : 70-71).

Ainsi, l'introduction de « l'exploitation du corps » bien qu'elle transgresse la règle de l'identification, de l'exploitation au seul travail « libre », n'est pas tout à fait incompatible avec la vision tronquée et dominante de l'exploitation pour laquelle seul l'échange est

susceptible de générer de la plus-value. Le caractère systématique de la corrélation entre la catégorie du marché et « l'exploitation du corps des femmes », ou l'exploitation sexuelle et l'absence totale de référence aux rapports sexués de production, qui échappe au marché dans ces énoncés qui ont pour objet d'expliciter « l'exploitation du corps des femmes», nous conduit au contraire à postuler que l'exploitation sexuelle est indûment rapportée au libre-échange, à la loi du marché ou au libéralisme économique débridé, tandis que ce qu'elle doit au rapport d'appropriation non marchand du travail des femmes par la classe des hommes est évacué. Pourtant, ce rapport d'appropriation participe bien à expliquer que les femmes « puissent être utilisées elles-mêmes matériellement comme outils de travail », notamment « dans l'exploitation sexuelle » (Tabet, 1998 : 19). Il n'est cependant pas convoqué ni au sujet de l'exploitation sexuelle, ni au sujet des violences faites aux femmes.

En effet, le recours au concept d'exploitation sert à qualifier un type particulier de violence : celle qui est manifestement vouée à un échange marchand, c'est-à-dire à générer directement un profit et qui se généralise avec l'économie de marché mondialisée. Les coups, les viols, les sévices sexuels, les grossesses forcées, les mutilations génitales, les crimes d'honneur, les attaques à l'acide, (etc...), toutes ces formes de violences qui ne semblent pas sanctionnées par un profit, ne sont pas corrélées avec la notion d'exploitation. Seule la prostitution l'est. Et elle ne l'est pas en tant qu'exploitation liée à l'organisation sexuée du travail dont l'assignation de certaines catégories de femmes au service sexuel n'est qu'une modalité. Elle l'est en tant que phénomène lié à la marchandisation du corps des femmes, un phénomène qui s'accroît sous l'effet des politiques néo-libérales.

Il semble donc bien que ce soit dans l'échange économique que la prostitution se trouve exploitée. Ni le viol, ni le mariage, ni même le mariage forcé ne sont catégorisés comme des formes d'exploitation. Que le concept d'exploitation soit réservé à cette seule forme d'appropriation des corps qu'est la marchandisation semble significatif. On peut penser que c'est parce qu'elle constitue une forme de transaction économique au sens classique du terme, parce qu'elle fait l'objet d'un échange marchand, que la prostitution d'abord classée comme une violence sexuelle peut être associée à l'ordre économique, contrairement aux autres formes de violences qui elles, semblent détachées de tout intérêt économique. En effet, si ce lien économie/violence s'impose comme une évidence aux militantes s'agissant de la

prostitution, on voit bien dans le discours que ce lien est construit à partir du marché ou de l'échange marchand, que c'est par le marché que cette forme de violence sexuelle est rattachée à l'économie et que c'est d'ailleurs la seule forme de violence sexuelle a y être rattachée. C'est donc aussi son lien avec l'économie de marché qui semble distinguer cette forme d'appropriation des corps féminins des autres formes prises par cette appropriation. L'institution du mariage est pourtant théorisée comme l'une des institutions clés du sexage chez Guillaumin, celle qui permet l'appropriation collective mais aussi privée de la classe des femmes par celle des hommes.

Ce que disent les énoncés relatifs à l'exploitation sexuelle, c'est que le phénomène de la prostitution, classée du côté des violences, qui ailleurs dans le texte trouvent leur explication dans le patriarcat défini comme un système idéologique (non matériel), s'accroît avec « l'appauvrissement des femmes ». Et que cet appauvrissement, lui, est « causé largement par un libéralisme économique débridé » que l'on doit à l'économie de marché ou au système économique dominant : le capitalisme néo-libéral mondialisé. Ce que cet appauvrissement ne doit pas à ce système économique n'est pas évoqué si ce n'est en termes d'idéologie On voit alors comment la causalité matérielle revient à l'économie de marché, au capitalisme néo-libéral. L'explication qui suit illustre tout particulièrement ce point :

« Une chose est certaine : quelle que soit notre position sur la prostitution, nous ne pouvons négliger le fait que ce débat s'effectue dans le contexte d'une augmentation effarante du tourisme sexuel et du trafic des femmes et des fillettes. La mondialisation, c'est aussi cela. L'appauvrissement des populations et, plus particulièrement, des femmes, de même que l'introduction de rapports marchands dans toutes les sphères de l'activité humaine, conduisent à des systèmes d'exploitation que nous ne devons pas sous-estimer. De plus, la persistance d'idées patriarcales sur la place et les droits des femmes entraîne des inégalités criantes au plan des rapports privés entre les hommes et les femmes, y inclus dans le domaine des rapports sexuels. Les féministes doivent tenir compte de ce contexte dans les discussions entourant la prostitution et le trafic sexuel, quelles que soient les stratégies qu'elles retiendront pour que toutes les femmes jouissent de tous leurs droits fondamentaux. 160» (MMF, 2000 b)

La prostitution est donc rattachée au patriarcat et au capitalisme selon deux modalités différenciées. En tant que « forme de violence », elle est directement rapportée aux « idées patriarcales ». En tant qu'exploitation, elle est imputée à « l'introduction de rapports

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> Document d'information sur la revendication V-6 de la Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000 concernant le trafic sexuel des femmes et des fillettes Document d'information sur la revendication V6

marchands dans toutes les sphères de l'activité humaine ». On peut alors voir opérer la disjonction entre patriarcat et rapports sexués de production, cette même disjonction qui participe à informer le débat sur la prostitution, les termes dans lesquels il est mené : « un travail à reconnaître ou une violence à abolir ? » (Pheterson, 2000 : 168-172). Pourtant la réalité de la prostitution pourrait constituer un point de départ pour forcer l'éclatement de la compréhension tronquée de l'économie et de la dissociation violences/pauvreté. Mais ce n'est pas ce que nous avons observé.

Finalement l'oppression des femmes n'est exprimée en termes d'« exploitation », que lorsqu'elle est rattachée au « capitalisme néo-libéral ». C'est le cas pour « l'exploitation des travailleuses et des travailleurs », c'est aussi le cas pour l'exploitation du corps des femmes ou l'exploitation sexuelle. Autrement dit, la forme « exploitation » n'est mobilisée que pour dénoncer des réalités qui sont, dans le discours, toujours reliées à la « loi du tout au marché », à l'économie de marché, et en dernier ressort au « capitalisme néolibéral » auquel est finalement rapportée l'exploitation dénoncée. La fréquence du recours aux notions de « marché » et de « marchandisation » confirme d'ailleurs la centralité de cette catégorie de pensée qu'est le marché (58 occurrences dans le texte adressé au FMI et à la BM). Marché auquel échappe pourtant, en grande partie, les rapports sexués de production.

On retrouve finalement dans les usages de la catégorie d'exploitation, la difficulté à sortir de la définition dominante de l'économie pour laquelle « économie et marché, économie et échange, sont synonymes et même consubstantiels » (Delphy, 1998 : 10). Cette définition qui tend à faire de l'économie le domaine exclusif des rapports entre hommes et de l'exploitation le pendant d'un profit qui ne se réaliserait que dans l'échange se retrouve, sous le vocable de mondialisation, dans le discours de la Marche Mondiale des Femmes.

« Le néolibéralisme actuel n'est que le clône du même vieux capitalisme sauvage du début du siècle, mais recyclé pour cadrer davantage avec la mondialisation des marchés. Alors que la mondialisation en soi pourrait être un formidable levier de solidarité entre les peuples et les cultures, elle se trouve pervertie par la volonté de domination des puissants de ce monde. À la mondialisation des marchés correspond la mondialisation de la pauvreté et de l'exclusion car les inégalités s'accroissent. Les droits ne sont plus ni promus, ni protégés : ils sont subordonnés aux impératifs du marché et du profit. Les femmes en particulier sont maintenues dans un état endémique d'infériorité économique. Mais le système continue d'affirmer que seul le marché libéré de toute contrainte peut assurer à la fois la production maximale de

richesses et leur distribution équitable ... ! D'où les pressions énormes aux niveaux national et international pour la privatisation, la déréglementation, la libre circulation des capitaux. Le monde devient ainsi un vaste supermarché ... pour bien nantis. Le libéralisme économique prend de nouveaux visages : les zones franches, les accords de libre échange, la spéculation, etc. » (MMF, 2000).

### Chapitre VIII - « Le » corps des femmes, ses représentations

« L'effet idéologique n'est nullement une catégorie empirique autonome, il est la forme mentale que prennent certains rapports sociaux déterminés; le fait et l'effet idéologique sont les deux faces d'un même phénomène » (Guillaumin, 1978 : 8)

La MMF s'est construite sur deux fronts : contre la pauvreté et contre les violences faites aux femmes. Néanmoins, nous l'avons vu « pauvreté » et « violences » constituent deux volets de revendication dissociés et cette dissociation organise l'ensemble du système revendicatif.

C'est en interrogeant cette dissociation et ses effets que nous en sommes venue à questionner les usages de la catégorie du « corps » dans le matériel discursif. Cette entrée par le « corps » semblait d'autant plus nécessaire que le corps de la femme bien qu'il n'existe pas demeure au centre de l'idéologie naturaliste ou différentialiste, il lui sert encore d'argument en dernière instance. Persistante et prenant des formes renouvelées, l'idée de ce corps continue d'exister et de faire obstacle à la conscience de sexe. Le corps (mais cette fois-ci le corps théorisé) est aussi au cœur de deux controverses qui semblent se recouper sur la bonne manière d'articuler genre et sexualité d'une part, production et reproduction d'autre part. Ces articulations font l'objet de discussions académiques entre théorie Queer et théorie matérialiste pour la première (Molinier, 2007, Dorlin, 2007, Masson et Vidal, 2002), féminisme matérialiste et anti-capitalisme pour la seconde. Quant aux questions de sexualité et de reproduction, elles ont profondément divisé les militantes de la MMF. Nous l'avons vu et nous y reviendrons, bien que ces questions soient classées du côté des violences faites aux femmes, de leur oppression commune et spécifique, elles sont le lieu de cristallisation du clivage qui a traversé l'organisation de la lutte de 2000. Ce n'est pas le cas des revendications de lutte contre la pauvreté.

Il y avait donc plusieurs raisons d'interroger les représentations du corps, la première étant les conflits qui ont miné le collectif de la Marche. Ces conflits posent directement la question des rapports différenciés que les femmes entretiennent à leurs corps, ils ont pour point commun de mettre directement en cause ce rapport, signe que l'anatomie reste un enjeu de lutte politique (Mathieu, 1991). Là encore sur le plan méthodologique, comme pour « le travail » et comme

pour « l'exploitation », interroger les représentations du « corps » supposait de s'appuyer sur une grille de lecture préalable. C'est de la conceptualisation<sup>161</sup> proposée par Guillaumin (1978a, 1978b) et prolongée par Tabet (1998) dont nous sommes partie en raison de leurs implications théoriques qui tiennent au mode d'explication matérialiste<sup>162</sup>.

En théorisant le rapport d'appropriation physique de la classe des femmes par celle des hommes, Guillaumin a d'abord montré le caractère irréductible du rapport d'exploitation hommes/femmes au rapport d'exploitation capital/travail, tel qu'il est théorisé dans l'analyse qui identifie « travail » et « travail libre ». Elle a ainsi insisté sur le caractère non libre, déjà approprié du travail féminin qui s'apparente au travail de l'esclave et du serf pour formaliser le concept de « sexage ». Guillaumin ne raisonne pas seulement sur ce travail déjà approprié pour le théoriser. Elle rappelle que la formation d'une force de travail libre, échangeable contre rémunération pour une période délimitée, soit la figure du travailleur blanc occidental salarié masculin, est le produit d'un long processus historique. Cette figure est donc en ellemême transitoire. En amont, avant qu'elle ne se constitue, le rapport d'appropriation d'une classe par une autre s'appliquait donc aux hommes blancs non seulement aux hommes racisés, colonisés, non seulement dans l'esclavage, mais aussi dans le servage. Ce retour historique nous semble absolument essentiel pour comprendre le rapport de causalité entre le corps approprié et son caractère sexué dans l'analyse de Guillaumin. Il montre bien que l'appropriation de la classe des femmes par celle des hommes n'a nullement à voir avec la biologie, qu'elle n'en découle pas. Aucune propriété anatomique ou biologique n'est au fondement de l'appropriation physique de la classe des femmes. Bien au contraire, l'« idée de nature » est la face idéologique de ce rapport d'appropriation, c'est lui qui produit le sexe et non l'inverse, c'est lui qui produit des corps de femmes, de serfs, d'esclaves.

Dans cette théorisation, le « corps » est déconstruit et reconstruit, il devient le corps « machine-à-force-de-travail », « réservoir de force de travail », il est défini comme un producteur et c'est en tant que tel qu'il est approprié.

<sup>161</sup> Ou plutôt de notre compréhension de cette conceptualisation.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> En reprenant cette grille lecture, nous avions toujours en vue de tester l'hypothèse de la dématérialisation des Rapports sociaux de sexe.

« L'appropriation physique dans les rapports de sexes (...) contient l'accaparement de la force de travail, et c'est à travers la forme que prend cet accaparement qu'on peut discerner qu'il s'agit d'une appropriation matérielle du corps; mais elle en est distincte par un certain nombre de traits dont l'essentiel, commun avec l'esclavage, est qu'il n'existe dans cette relation aucune sorte de mesure à l'accaparement de la force de travail : cette dernière, contenue à l'intérieur des seules limites que représente un corps individuel matériel est prise en bloc, sans évaluation. Le corps est un réservoir de force de travail, et c'est en tant que tel qu'il est approprié. Ce n'est pas la force de travail distincte de son support/producteur en tant qu'elle peut être mesurée en « quantités » (de temps, d'argent, de tâches) qui est accaparée, mais son origine : la machine-à-force-de-travail » (Guillaumin, 1978 a : 9)

Ainsi, la distinction que Guillaumin introduit entre rapport d'appropriation de la machine-àforce-de-travail et rapport d'exploitation de la seule force de travail, ne la conduit à aucun
moment à déconnecter le rapport hommes/femmes de l'enjeu que représente le travail pour le
rabattre tout entier sur l'appropriation physique. Au contraire l'une des forces du concept de
sexage », c'est qu'il permet de penser les liens qui unissent l'oppression physique et
l'exploitation matérielle, les violences faites aux femmes et les positions qu'elles occupent
dans les rapports de production. Le rapport d'appropriation en jeu dans le sexage a pour
caractéristique de déposséder totalement les femmes de leur force de travail, de l'usage de
leurs corps, de leurs temps, de leurs sexualités, des produits de leur travail. C'est donc le
caractère illimité dans le temps, et indéfini en termes de tâches qui distingue
fondamentalement le sexage et l'esclavage du mode d'exploitation propre au rapport social de
classe. Les violences, les coups, les sévices corporels sont avec le marché du travail, le
confinement dans l'espace, la contrainte sexuelle, l'arsenal juridique (contrat de mariage) et le
droit coutumier l'un des moyens de cette appropriation qui opère objectivement dans la réalité
des pratiques et subjectivement dans l'idée de nature.

Dans la lignée des travaux de Guillaumin, Tabet a prolongé l'analyse de la construction des corps féminins comme outils de travail productifs et reproductifs dans et par la division sexuelle du travail. On lui doit notamment d'avoir démontré le caractère parfaitement arbitraire de l'organisation sociale de la reproduction vis-à-vis de la nature. La reproduction n'est pas un donné naturel. Elle est un rapport social, elle est organisée socialement. De nombreux dispositifs sociaux interviennent dans cette organisation. Ils ont partie liée avec la division sexuelle du travail. Cette division n'est pas dérivée de la reproduction, elle l'organise, elle rend possible le contrôle des capacités reproductives des femmes, la

domestication et la canalisation de leur sexualité vers le service sexuel aux hommes, l'exposition maximale au risque de grossesse, etc... C'est elle qui fait des femmes des productrices irremplaçables, des corps objets sexuels et non l'inverse. En dévoilant les dispositifs sociaux de la reproduction, Tabet a ainsi retourné le mode d'explication naturaliste. À l'idée selon laquelle le sort réservé aux corps des femmes (dont l'échange de femmes, dont l'assignation prioritaire au travail reproductif, dont la mise au service sexuel) s'expliquerait par leur fécondité naturelle, par les pulsions sexuelles ou par tout autre particularité liée au sexe (tantôt identifié comme un handicap naturel, tantôt identifié au contraire comme un bien irremplaçable), elle oppose un mode d'explication matérialiste qui inverse le raisonnement. Cette idée qui fait de l'anatomie l'une des causes de l'organisation sociale de la reproduction, de l'appropriation des corps des femmes participe, avec bien d'autres dispositifs, à organiser l'assignation prioritaire des femmes au travail reproductif. Cette idée fait obstacle à l'émancipation des femmes.

Les « corps » chez Guillaumin et Tabet sont donc conceptualisés à partir d'une analyse matérialiste de l'oppression des femmes qui est tout à la fois et indissociablement une théorisation des classes de sexe et de la construction des corps féminins et masculins. Ces corps sont socialement construits, ils sont inséparables des rapports qui les produisent, ces rapports sont eux-mêmes toujours liés à la question de l'appropriation du travail. L'analyse renverse ainsi le point de vue naturaliste prenant l'existence des corps d'hommes et de femmes pour acquis, pour point de départ et pour point d'horizon indépassable. Ce mode d'explication naturaliste peut non seulement s'appuyer sur le concept de matérialité des corps : il part de cette matérialité. C'est pourquoi, il est essentiel de ne pas confondre les références à la « matérialité d'un corps féminin » avec l'analyse matérialiste de la construction des corps par et dans les rapports sociaux qui sont, jamais seulement, mais qui sont néanmoins toujours nécessairement des rapports de production.

Par opposition, la tendance à dissocier le corps des rapports de production et de l'activité de travail constitue, selon notre analyse, un obstacle à la dé-naturalisation, dé-fétichisation totale du corps féminin, et plus largement de l'existence d'hommes et de femmes. C'est ce caractère partiel, non achevé de la dénaturalisation du groupe des femmes et la tendance à idéaliser l'oppression physique, à la dissocier de tout intérêt proprement matériel qui apparaît lorsqu'on

confronte les acquis théoriques issus des analyses conduites par Guillaumin et Tabet aux usages discursifs de la catégorie du « corps » dans le corpus revendicatif de la MMF. Pour illustrer ce point nous procéderons en deux temps. Nous insisterons d'abord sur l'usage substantialiste de la catégorie du « corps » puis sur la manière dont la division sexuelle du travail est évacuée de l'analyse du contrôle de ces corps en matière de sexualité et de reproduction en particulier.

# 8.1 - « Le » corps « des » femmes : une catégorie de pensée substantialiste

D'abord le « corps » des femmes est toujours convoqué au singulier comme s'il désignait une chose, une matérialité, une réalité substantielle : « au corps », « leur corps », « notre corps », « du corps » dans le corpus revendicatif de la MMF. Ce corps est toujours le corps féminin, il ne réfère jamais à un corps masculin.

Ensuite, toutes ces occurrences sont concentrées dans les segments de textes qui traitent des violences faites aux femmes et plus particulièrement de deux types de violences : celles qui sont liées à la sexualité (prostitution-trafic-pornographie) et celles qui sont liées à la reproduction. La forme « corps » renvoie donc plus restrictivement à certaines propriétés : le sexe comme organe anatomique et outil de reproduction. Il s'agit soit « du corps » prostitué, trafiqué, exploité sexuellement, soit du corps reproducteur, ou doté de capacités reproductives. Il ne s'agit jamais du corps mis au travail productif. Ces deux éléments, (1. le recours systématique au singulier « notre corps » en lieu et place des corps des femmes, 2. pour traiter des violences physiques sexuées et sexuelles), apparaissent symptomatiques de la force de l'idée de nature faisant des corps des femmes une seule et même chose dans la pensée elle-même et des femmes tout entières le sexe (Guillaumin, 1978 b). Ils sont plus précisément significatifs de la persistance de l'idéologie naturaliste et de son efficacité symbolique à informer le rapport que les femmes (y compris des militantes féministes) entretiennent à leurs corps, à structurer les représentations, les perceptions, les consciences qui sont aussi des schèmes pratiques puisqu'elles impriment un contenu aux revendications.

Parler « du corps des femmes », de « notre corps », de « notre sexe », de « notre fécondité », c'est référer à une matérialité biologique « femelle » qui serait commune à toutes les femmes. Cette référence, nous l'avons dit, ne doit pas être confondue avec l'analyse matérialiste des corps appropriés. De l'une à l'autre, il y a un renversement du raisonnement. Guillaumin (1978b : 6) l'a ainsi expliqué :

« Dans le fait d'expliquer des *processus* (sociaux dans le cas qui nous intéresse, mais qui peuvent être d'une autre nature) *par* des éléments matériels fragmentés et pourvus de qualités symboliques spontanées, il y a un saut logique. Si cette attitude est pratiquement le fait d'idéalistes traditionnels, plus attachés à l'ordre social et aux saines distinctions qu'à un matérialisme dont ils accablent d'infamie leurs ennemis, elle se présente parfois comme un matérialisme sous prétexte que, dans cette perspective « la cause est la matière ». Ce qui n'est pas une proposition matérialiste, car les propriétés attribuées à la matière ont ici un trait particulier : elles interviennent non comme *des conséquences* des rapports qu'entretient la forme matérielle à son univers et à son histoire (C'est-à-dire à d'autres formes) mais bel et bien comme *des caractéristiques intrinsèquement symboliques de la matière elle-même*. Il s'agit simplement de l'idée de finalité (métaphysique) affublée d'un masque matérialiste (la matière déterminante). On est loin d'abandonner un substantialisme qui est la *conséquence* directe d'un rapport social déterminé ».

Si l'on part de l'analyse de Guillaumin, on est obligé d'admettre que la référence discursive à « notre corps » au singulier a *de facto* partie liée avec la croyance en un « substrat corporel » féminin. Elle a montré que cette croyance constitue une des faces idéologiques des rapports sociaux de sexe et l'importance de s'en défaire pour comprendre l'oppression des femmes (1978b) :

« Dans le rapport social d'appropriation l'individualité matérielle physique étant l'objet de la relation se trouve au centre des préoccupations qui accompagnent cette relation. Ce rapport de pouvoir, peut-être le plus absolu qui puisse exister : l'appartenance physique (directe comme par le canal de l'appropriation des produits), entraîne la croyance qu'un substrat corporel motive cette relation, elle-même matérielle-corporelle, et qu'il est en quelque sorte sa « cause ». La mainmise matérielle sur l'individu humain induit une réification de l'objet approprié. L'appropriation matérielle du corps donne une interprétation matérielle des pratiques. A) La face idéologique-discursive de la relation fait des unités matérielles appropriées des choses dans la pensée elle-même; l'objet est renvoyé « hors » des rapports sociaux

et inscrit dans une pure matérialité. B) Corollairement, les caractéristiques physiques de ceux qui sont appropriés physiquement passent pour être les causes de la domination qu'ils subissent ». (1978 b : 6).

Il reste que ce « corps » auquel réfère la MMF est convoqué pour dénoncer l'oppression qu'il subit, son caractère arbitraire et non pas pour la justifier. Il s'agit d'un discours de combat contre l'oppression physique des femmes. Mais de quelle oppression exactement ? Et quelle est l'analyse de cette oppression ? Pour avancer dans la compréhension, il faut examiner de plus près « ce corps » oppressé. La catégorie du « corps » apparaît à neuf reprises dans le *Cahier des revendications mondiales* : deux fois en positif dans l'expression « droit à l'intégrité de leur corps 163 », trois fois dans l'expression « marchandisation du corps »; il s'agit alors du corps exploité sexuellement et corrélé à la catégorie du marché :

« Les femmes revendiquent aussi que cesse la marchandisation de leur CORPS via les médias pour répondre aux besoins du marché ». (MMF, 1999)

Enfin, nous avons relevé quatre occurrences du « corps » (des femmes toujours) dans des contextes discursifs où il est question soit de « leur fécondité », soit de « leur fonction reproductive », elles aussi évoquées au singulier<sup>164</sup>.

L'intégrité s'oppose à la colonisation du corps, on parle de l'intégrité d'un territoire.

Mon objectif de départ saisir les formes prises par la dématérialisation de l'oppression des femmes a orienté ma démarche. J'ai d'abord isolé les catégories co-occurrentes de la forme corps qui renvoient à l'univers économique pour examiner les modalités d'articulation des violences physiques avec les catégories de l'économie. Je voulais voir d'une part comment la césure entre « pauvreté, économie, mondialisation, capitalisme, néo-libéralisme d'un côté /et « violences, patriarcat, système idéologique » de l'autre, que j'avais repérée dans l'ordre d'exposition des revendications, se formalisait dans l'analyse des violences physiques, corporelles. Et si je pouvais retracer partiellement le statut donné aux violences et la manière dont elles sont analysées. Une fois l'articulation « du corps » avec des catégories économiques isolée, restaient les co-occurrences qui peuvent être regroupées autour de la thématique de la reproduction. C'est le deuxième type de co-occurrences que j'ai regroupées. J'ai donc retenu deux types de segments discursifs contenant la forme corps, ceux qui traitent d'économie, puis ceux qui traitent de la thématique « reproduction », j'avais alors examiné la quasi-totalité des segments discursifs qui contiennent la forme corps.

Nous ne reprenons pas ici l'analyse de la corrélation entre le corps exploité sexuellement et la catégorie du « marché ». Les résultats de cette analyse confirment ce que nous avons exposé plus haut<sup>165</sup>. Notons toutefois dès maintenant que le phénomène de l'exploitation sexuelle ne se réduit pas aux formes marchandes de cette exploitation que sont la prostitution et la pornographie. Qu'en est-il des autres « corps » désignés ? Lorsque le corps violenté n'est pas rattaché à la catégorie du « marché », lorsqu'il n'est pas celui qui est exploité dans et par le marché, il est corrélé aux notions de « fécondité » et de « fonction reproductive ». Le discours fait alors deux choses. D'abord, il dénonce une série de pratiques liées à la reproduction, mais toutes les pratiques ne sont pas nommées, encore une fois ce sont les absentes qui sont significatives :

« Il arrive fréquemment que la violence se manifeste dans le contrôle du CORPS des femmes, surtout dans leur fonction reproductive ». (MMF, 1999).

« La violence à l'égard des femmes comprend aussi la contraception imposée par la contrainte ou la force, les stérilisations ou les avortements forcés, l'avortement sélectif des foetus de sexe féminin et l'infanticide des petites filles. La violence physique, sexuelle et psychologique est trop souvent tolérée ou perpétrée par les États (...) » (MMF, 1999).

Ensuite, il identifie des mesures à prendre qui ne sont jamais des mesures économiques et qui sont toujours formulées en termes de droits humains universels.

« V - 2 Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique. Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité. Ces plans d'action doivent

Lorsque « corps » toujours évoqué au sujet des violences qui sont attribuées au système patriarcal concorde avec des catégories économiques, ou pour le dire autrement, lorsque la problématique des violences physiques est articulée à l'économie, le lien opéré passe par le « marché », « la marchandisation ». Les formes de violences concernées par cette articulation (économie / patriarcat) sont la prostitution et la pornographie. Deux revendications visent cette « exploitation/marchandisation du corps des femmes » : elle réfèrent à la convention de 49 contre le « trafic sexuel » et à la lutte contre la pornographie. Ce sont les deux seules formes de violences qui sont rattachées à l'ordre économique via le marché. Ce qui veut dire aussi que les autres formes de violences sont détachées de tout enjeu économique dans le discours. L'expression « exploitation du corps » renvoie à la seule exploitation sexuelle qui passe par l'échange marchand, ce qui se retrouve dans mes entretiens. En creux donc ou en négatif, si on considère les absents, on peut voir que les violences physiques —les autres formes de contraintes imposées aux corps des femmes n'apparaissent pas dans l'environnement du mot corps — et sont globalement déconnectées des rapports économiques entre hommes et femmes lorsque ces rapports échappent au marché. Ce lien impensé entre les rapports sexués de production non marchands et les violences physiques peut être rapporté à l'équation classique « économie = échange marchand », équation qui exclut de l'économie tout ce qui est non-marchand.

comprendre notamment les éléments suivants : prévention, sensibilisation du public, poursuites judiciaires, " traitement " des agresseurs, recherches et statistiques sur les violences faites aux femmes, prise en charge et protection des victimes, lutte contre la pornographie, le proxénétisme et les agressions sexuelles dont les viols contre les enfants, éducation non sexiste, accès facilité à la procédure pénale, formation des juges et policiers » (MMF, 1999).

Nous allons développer ces deux points.

# 8.2 - La fonction reproductive des femmes sous la catégorie du « corps » :

À travers l'analyse des références « au corps » reproducteur, ce sont les représentations des usages sexuels et reproductifs des corps des femmes qui nous intéressent ici. En nous appuyant sur les travaux de Tabet (1998), nous voulons montrer que ses usages ne sont que partiellement dénaturalisés. Il s'agit plus précisément de montrer comment certaines modalités d'assignation des femmes au travail reproductif échappent à l'analyse.

Le travail reproductif est d'abord segmenté. Ce qui relève de la reproduction biologique apparaît dans les paragraphes sur les violences. Ce qui relève du travail domestique (soin aux enfants, etc....) apparaît dans les revendications contre la pauvreté. Il s'agit là de l'un des effets de la dissociation production / reproduction, de la définition restrictive du travail et de l'exploitation. Le travail reproductif n'est pas pensé comme un travail, encore moins comme un travail exploité. On trouve donc de manière séparée, dans l'analyse des violences, ce qui relève de la reproduction biologique à travers la notion de « fécondité » au singulier (« leur fécondité »), ou celle de « fonction reproductive » (« leur fonction reproductive »). Ces notions conjuguées au singulier renvoient, comme c'était le cas pour le corps, à une vision naturaliste du processus reproductif. La fécondité au singulier désigne un attribut naturel et commun à toutes les femmes et la fonction reproductive, une vocation sur laquelle les violences permettraient d'exercer un contrôle. Cette tendance à concevoir la reproduction comme une vocation féminine et la fécondité comme une propriété biologique naturelle et non organisée socialement apparaît plus clairement lorsqu'on examine les énoncés relatifs au contrôle social de cette reproduction ou de la fécondité. Ce contrôle du corps explicitement

dénoncé est en effet un contrôle strictement limitatif. Les pratiques de contrôle nommées sont : « la contraception imposée par la contrainte ou la force, les stérilisations ou les avortements forcés, l'avortement sélectif des foetus de sexe féminin et l'infanticide des petites filles ». C'est contre ce contrôle que la MMF revendique le droit des femmes de « maîtriser leur fécondité » en 2000. La revendication du droit à l'avortement qui ne fait pas l'unanimité au sein du collectif de la Marche n'est intégrée à la plate-forme de lutte qu'après la mobilisation de 2000. Ce droit n'a donc pas été revendiqué auprès des institutions.

À partir d'une analyse de la pensée démographique, Tabet (1998 : 81) a mis en évidence l'idéologie naturaliste qui sous-tend cette représentation de la fécondité comme un processus naturel, non organisé sur lequel on ne saurait avoir de prise autre que limitative.

#### « La pensée démographique oppose deux notions :

- a) la fécondité naturelle qui est, selon les définitions courantes (Léridon, 1973; Pressat, 1979), celle d'un couple ou d'une femme ne pratiquant ni contraception ni avortement, celle où il n'y a pas d'effort conscient pour espacer les naissances et en limiter le nombre. Autrement dit tout comportement ne visant pas explicitement à restreindre la fécondité est classé comme « naturel », comme faisant partie des conditions naturelles de la fécondité;
- b) la fécondité dirigée, celle où il y aurait une intervention sur les naissances, et plus précisément une intervention limitative.

En effet, il faut le souligner, la notion de contrôle n'est généralement employée que dans le sens d'une limitation, dès lors qu'il s'agit de reproduction et, plus spécialement, de fécondité. (...) Ne sont donc pas envisagées comme objet, comme fait de gestion sociale toutes les formes d'intervention sur le corps : aussi bien celles qui limitent la reproduction que celles qui y contraignent. La notion ordinaire choisit et privilégie certains produits des relations sociales et les définit, eux et eux seuls, comme éléments sociaux. Cette utilisation de la notion de contrôle n'est pas seulement unilatérale et limitée : la dichotomie instituée entre « fécondité naturelle » et « fécondité dirigée » (contrôlée) est en fait un produit idéologique. Elle représente en dernière analyse la construction d'une idéologie savante \_ à côté des idéologies indigènes et populaires courantes \_ qui permet d'évacuer tranquillement les rapports de pouvoir, les rapports de sexe, de l'analyse de la reproduction, d'en écarter les hommes et de faire de la fécondité une affaire des seules femmes, une propriété des femmes; et même, tout court, une propriété de l'âge des femmes ».

Autrement dit, jusqu'en 2001, ce sont toutes les pratiques qui ne visent pas à limiter la reproduction, mais qui bien au contraire l'organisent qui disparaissent totalement dans les énoncés qui mettent en relation le corps des femmes, leur fécondité et le contrôle de ce corps.

Tout se passe alors comme si la reproduction n'était pas quelque chose d'organisé en positif, mais seulement régulé en négatif par des pratiques visant à la limiter. Toute une série de séquences du procès reproductif qui précèdent la fécondité sont ainsi évacuées de l'analyse de la reproduction et du contrôle de cette reproduction. Ce sont précisément les séquences au cours desquelles des mécanismes sociaux interviennent pour passer de la « simple capacité reproductive », « simple potentialité biologique » des femmes (et des hommes d'ailleurs) à la fécondité puis à la naissance (Tabet, 1998). Ce passage implique de nombreuses pratiques d' « exposition des femmes au risque de grossesse » (Tabet, 1998 : 87). Le mariage comme forme générale d'exposition maximale au coît, l'apprentissage et le dressage au coït, donc la domestication de la sexualité des femmes vers une sexualité reproductive, la contrainte physique et psychique au devoir conjugal, la surveillance exercée sur la fécondation, la grossesse et l'accouchement, sont autant de conditions de cette exposition des femmes au risque de grossesse. Elles correspondent à des pratiques proprement sociales et ces pratiques sont autant de zones d'ombre dans l'analyse du seul contrôle limitatif du corps reproducteur.

Dès que l'on tient compte de ces dispositifs et des pratiques sociales qu'ils induisent, l'usage des corps féminins, le contrôle de ces corps, leur appropriation, deviennent indissociables de la division sexuelle du travail. Ce que la mise au travail reproductif doit à la dépossession « des outils et des armes » s'impose alors à l'analyse. Tabet l'a montré, cette dépossession est l'une des conditions du rapport d'appropriation physique. Nous reprenons cette démonstration:

« On doit en effet se demander ce que signifie le fait que l'un des deux sexes détient la possibilité de dépasser ses capacités physiques grâce à des outils qui élargissent son emprise sur le réel et sur la société, et que l'autre, au contraire, se trouve limité à son propre corps, aux opérations à main nue ou aux outils les plus élémentaires dans chaque société. Ne serait-ce pas là une condition nécessaire pour que des femmes puissent être utilisées, elles mêmes matériellement comme outils de travail, dans la reproduction, dans l'exploitation sexuelle ? » (Tabet, 1998 : 19).

La dépossession sexuée des moyens de production est bien le produit de l'organisation sexuée des rapports de production, de toute la division sexuelle du travail y compris du travail productif. Cela veut dire que cette division est l'une des conditions de l'oppression physique des femmes, qu'elle participe à rendre possible les usages sexuels et reproductifs de leurs corps.

« Les affirmations sur la maternité, le sexe comme fonction des femmes ne sont pas seulement idéologiques : leur réalité est bien matérielle. La division sexuelle du travail avec ces formes d'accès aux moyens de production, aux outils (..), la répartition inégale des ressources, l'inégalité des salaires, tout cela, de manière différente selon les sociétés constitue la base de l'échange inégal où les femmes cèdent non seulement leur capacité de travail, leur travail productif, mais aussi leur capacité de procréation, leur corps entier ». (Tabet, 1998 : 96-97).

Cela veut dire aussi que la lutte contre l'obligation hétérosexuelle et pour le libre-choix en matière de reproduction ne peut être une lutte exclusivement idéelle. L'oppression sexuelle prend appui sur des normes, des règles juridiques, de l'idéologique, ces normes certes peuvent être trangressées sous certaines conditions et elles le sont (Butler, 2001), cependant elle prend aussi appui sur l'organisation économique. La division sexuelle du travail est ainsi inséparable de la « domestication » ou du « dressage de la sexualité des femmes » vers une sexualité reproductive et de service sexuel aux hommes » (Tabet, 1998 : 129-153). Elle rend cette domestication possible 166.

Inversement, l'organisation sociale de la reproduction et la contrainte à l'hétérosexualité participent à organiser la division sexuelle du travail productif, elles participent à assigner les femmes à certaines activités : au service sexuel non reproductif, à la reproduction plus ou moins intensive, aux soins personnels et plus largement au travail domestique gratuit, aux

léé Il s'agit bien d'une domestication chez P. Tabet. En effet, la pulsion sexuelle des femmes n'est pas liée à la procréation par un réglage hormonal contraignant. Autrement dit, il n'y a pas de synchronisation entre moment de l'ovulation (moment de fertilité) et pulsion sexuelle. Par ailleurs, la « biologie laisse une grande flexibilité à la sexualité » des femmes, elle est « théoriquement ouverte à toute expression, extrêmement flexible, non sexuée, i.e. non dominée par la distinction de sexe », elle est naturellement polymorphe. Cette « plasticité de la sexualité humaine permet une élaboration culturelle extrêmement variée ». Il faut donc « canaliser ce potentiel polymorphe vers l'hétérosexualité, vers une sexualité de reproduction » pour transformer la simple capacité reproductive des femmes en reproduction imposée (Tabet, La construction sociale de l'inégalité des sexes, des outils et des corps, L'harmattan, 1998 : 130-131).

<sup>«</sup> Dressage psychique, contrainte, mutilation physique, les modalités d'intervention sur la sexualité des femmes, de traumatisation, sont variées et nombreuses : avec plus ou moins d'acharnement, de travail, de violence, de succès aussi, il s'agit de refaçonner l'organisme en le spécialisant pour la reproduction. Briser ou réduire les potentialités sexuelles devient un des moyens nécessaires pour cette opération d'assujettissement, ou plus précisément de domestication. » (P. Tabet, op.cit. : 150).

tâches productives déqualifiées sur le marché. Elles contribuent simultanément à organiser leur exclusion d'autres activités qui sont accaparées par les hommes *via* l'appropriation de leur temps, la construction-manipulation de leurs corps. L'usage sexuel et reproductif des corps féminins ne sont donc pas uniquement liés à l'oppression en matière de sexualité et de reproduction. Ce point est essentiel pour l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes. Il est plus précisément essentiel de ne pas réduire cette oppression aux formes qu'elle prend dans la sexualité et dans la reproduction, car ces domaines ne sont pas des domaines séparés du reste de l'organisation sociale.

« Le bénéfice que retirent les hommes de leur position de domination ne se réduit en aucune façon à l'usage sexuel et reproductif qu'ils font du corps des femmes. Les hommes peuvent bien affirmer que « les femmes ne sont bonnes qu'à une chose », comme le souligne Delphy (1992), on ne saurait prendre ces déclarations pour argent comptant » (Jackon, 1996 : 15)

On voit sans doute mieux dans cette proposition, l'importance théorique de ne pas dissocier production et reproduction, travail productif et reproductif, activité de travail et expropriation des corps. C'est bien en tenant tout cela ensemble, en examinant les liens qui unissent les différentes dimensions des rapports sociaux de sexe que l'on peut retourner l'idéologie naturaliste faisant de « la femme », la « chose reproductrice » et l' « objet sexuel », valant comme telle en raison de « ses propriétés anatomiques », la peine d'être appropriée, échangée, exploitée sexuellement ou contrôlée.

Aussi, lorsqu'on tient tout cela ensemble, il apparaît que les enjeux et les moyens de l'oppression sexuelle ne sont pas contenus dans le cadre de la sexualité. La lutte sur le terrain de la sexualité ne peut donc être considérée comme la lutte spécifique des lesbiennes, non plus que comme une lutte avant tout idéelle se jouant principalement dans l'évolution des mentalités. C'est en ce sens que l'analyse matérialiste s'oppose à l'analyse post-structuraliste qui tend à réduire la contrainte hétérosexuelle à sa face symbolique. Or ce sont précisément ces liens qui ont été très largement occultés dans les débats sur les revendications relatives à la sexualité et à l'avortement, nous le verrons dans la dernière partie de cette thèse.

Retenons pour le moment que l'ensemble du système revendicatif de la MMF est organisé autour de la dissociation structurante entre violences et pauvreté, entre oppression physique et

exploitation économique. Si bien que les revendications de lutte contre les violences y compris en matière de sexualité et de reproduction sont formellement dissociées des revendications de lutte contre la pauvreté. Les deux volets de revendications ont été discutés séparément comme si l'oppression physique et les inégalités économiques relevaient de logiques et de mécanismes distincts. Il s'ensuit qu'aucune des revendications de lutte contre les violences ne contient de dispositions relatives à la division sexuelle du travail et qu'aucune des revendications économiques du bloc des revendications contre la pauvreté se n'attaque au rapport d'appropriation physique de la classe des femmes. C'est ainsi que les revendications de lutte contre les violences faites aux femmes sont exclusivement centrées sur le terrain des droits. La stratégie consiste à mener une lutte sur le terrain idéologique pour faire reconnaître et instituer le droit fondamental à l'intégrité du corps auquel il s'agit de subordonner les considérations de coutumes, de traditions ou de religions. Comme si les violences faites aux femmes étaient principalement liées à des préjugés, des croyances, des valeurs patriarcales et déconnectées de l'organisation économique, à l'exclusion des violences qui s'exercent dans le cadre de la prostitution et de la pornographie.

La représentation « du corps » des femmes, telle qu'elle apparaît dans les discours de la MMF, pourrait ainsi contribuer à expliquer que la contrainte à l'hétérosexualité et l'interdiction du droit à l'avortement, qui sont notamment deux moyens de l'assignation prioritaire des femmes au travail gratuit, aient pu être déclassées, considérées comme non prioritaires au fil des débats internes. L'impossibilité de dépasser les clivages sur la question de la sexualité me semble étroitement liée à la dématérialisation des rapports sociaux de sexe<sup>167</sup>.

\*\*\*

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Cela a notamment été développé ailleurs : Galerand, « Rapports sociaux de sexe et contradictions entre femmes. Retour sur la *Marche Mondiale des Femmes* de 2000 », dans Falquet J., Hirata H. et Lautier B. (coord... « Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud », *Cahiers du genre*, n°40, Paris, L'Harmattan, 2006 : -163-181.

### Conclusion

Il nous faut maintenant renouer ces principaux résultats, car c'est ensemble qu'ils sont significatifs d'une tendance à la dématérialisation de l'oppression des femmes, et de ce qu'elle implique pour l'analyse de cette oppression. À partir des usages de la catégorie du travail, on peut d'abord voir opérer sa définition resserrée sur le travail/emploi qui correspond pourtant non seulement à une fraction particulière de la réalité du travail, la pointe de l'iceberg hypertrophiée dans les données statistiques, mais au travail qui est pour l'essentiel accaparé par les hommes. Autrement dit, nous avons retrouvé la définition dominante et tronquée du travail, fondée sur l'exclusion du travail domestique et gratuit, sous l'usage de cette catégorie en tant que catégorie générale et non spécifiée. L'autre travail, celui auquel les femmes sont majoritairement assignées, auquel elles consacrent selon les estimations les 2/3 de leur temps n'apparaît qu'exceptionnellement sous la catégorie du travail et il n'apparaît qu'en partie.

En effet, toutes les formes de travail qui échappent au marché ou à la loi de la valeur et qui ne se rabattent pas sur l'espace privé (la production d'auto-subsistance en particulier) ne sont pas contenues sous la catégorie du « travail » dans le corpus revendicatif de la Marche Mondiale des Femmes. Chaque fois cependant que le travail domestique est bel et bien nommé comme du « travail » suivant l'usage subversif du concept de travail, il est convoqué au sujet du capitalisme néo-libéral, c'est-à-dire au sujet d'un système de production et d'exploitation qui n'est pourtant pas explicatif de son caractère sexué. Nous avons également vu opérer les dichotomies privé/public, productif/reproductif, travail/non travail, alors même que ces dichotomies semblent se brouiller avec le développement de l'informalité ainsi qu'avec la division internationale du travail reproductif.

À partir de la catégorie « exploitation », nous avons vu que celle-ci faisait l'objet d'un usage réservé. Elle est totalement identifiée avec l'une de ses formes particulières pour ne pas dire minoritaires : celle qui se réalise dans l'échange marchand. Cette identification de l'exploitation au marché délimite ce qu'est l'exploitation et ce qui n'en est pas, distingue le

travail qui peut être exploité de celui qui n'est pas susceptible d'être exploité : le travail reproductif, le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique, dans la production d'auto-subsistance mais aussi le travail des peuples colonisés et enfin celui des groupes racisés. Eux non plus ne sont pas explicitement nommés comme du travail exploité dans le corpus revendicatif de la MMF. Ainsi, tout un pan de la réalité de l'exploitation du travail disparaît : celui qui n'est pas organisé selon les lois du marché et que l'on retrouve dans l'esclavage et dans le sexage et, de plus en plus, dans le rapport salarial. Ce n'est donc pas seulement une quantité de travail exploité qui disparaît avec le travail des colonisés, des groupes racisés, et des femmes, mais encore un mode d'exploitation : l'accaparement du travail d'autrui qui ne correspond pas à l'extorsion de la plus-value.

À partir de la forme « corps », nous avons vu que « les corps outils de travail productif » ou « machine à force travail productif », soit les corps assignés au travail gratuit non lié à la reproduction et au travail déqualifié sur le marché de l'emploi disparaissaient ou n'étaient pas inclus dans « le » corps féminin contrôlé et oppressé. La forme « corps » était toujours mobilisée au singulier pour désigner soit « le corps » féminin naturellement doté de capacités reproductives (le corps reproducteur, la fécondité), soit le corps sexuellement exploité dans la prostitution (le corps mis au service sexuel). Lorsque « ce corps féminin » est exploité, c'est dans et par l'échange économique, dans les rapports de production marchands : le marché de la prostitution ou le trafic sexuel des femmes. Les activités qui sont exclues de l'échange marchand, dont le service sexuel non marchand, ne sont pas identifiées comme du travail « exploité ». Plus largement, seule la violence qui s'exerce dans le cadre de la prostitution est analysée comme un phénomène directement lié à des intérêts proprement économiques. Ce n'est ni le cas des violences liées à la reproduction, ni le cas des violences liées à la sexualité non marchandisée.

Ainsi, lorsqu'on renoue les représentations du travail, de l'exploitation et du corps, on peut voir opérer la dématérialisation des rapports sociaux de sexe, ce qu'elle induit pour l'analyse des violences et des inégalités économiques entre hommes et femmes, pour l'analyse de l'oppression des femmes. Ce que l'on peut voir, c'est d'abord ce qui est exclu de l'analyse de cette oppression, ce qui reste impensé :

- l'exploitation du travail domestique et plus largement de tout le travail gratuit, les formes d'exploitation qui ne passent ni par le rapport salarial ni par l'échange marchand, mais qui passent par un rapport de dépendance personnelle, les formes d'exploitation qui ne se réduisent pas à l'appropriation d'un surtravail d'une part;
- 2) le lien qui unit les violences sexuées et sexuelles à l'appropriation de ce travail qui constitue l'essentiel du travail féminin.

Ces impensés montrent bien que l'analyse de l'oppression des femmes procède d'une segmentation entre l'oppression des corps et la mise au travail, entre le travail exploité et le travail invisible, le travail et le non travail, le travail invisible et l'exploitation sexuelle, le marché et le travail domestique, le marché et la reproduction. Nombreuses sont les dissociations entre les différentes formes que prend l'oppression des femmes. Elles empêchent de penser les rapports sociaux de sexe dans leur unité et conduisent à les contourner au moment de revendiquer. La dichotomie production/reproduction, travail productif/reproductif est sur ce point exemplaire. Elle fait disparaître le rapport d'exploitation de sexe de l'analyse du rapport des femmes au travail, à l'emploi d'abord; au travail domestique ensuite. Si bien qu'elle conduit tout droit vers des revendications égalitaristes qui contournent le problème du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail. Ces résultats nous disent ainsi quelque chose des représentations de l'oppression des femmes d'abord, de la manière dont cette oppression segmentée finit par se trouver disjointe du rapport d'exploitation de sexe. Mais les usages discursifs des catégories du travail de l'exploitation et du corps nous indiquent aussi déjà autre chose, non plus au sujet des seules contradictions hommes/femmes, mais bien au sujet de leur imbrication aux autres contradictions. On le voit bien avec les revendications d'égalité et d'équité salariale. Ensemble, elles ne mettent que partiellement en cause le caractère arbitraire des échelles de qualification. Elles ne s'attaquent pas aux divisions entre hommes et entre femmes, alors que l'on assiste à une dualisation de l'emploi féminin. Elles s'inscrivent dans une stratégie de rattrapage égalitariste fortement critiquée par le black feminism et le féminisme post-colonial parce que cette stratégie oublie que les femmes occupent des positions contradictoires dans l'organisation sociale du travail, dans la division internationale du travail par exemple.

Nous avons vu que ces revendications étaient aussi fondées sur une occultation qui renvoie pour sa part à l'antagonisme de sexe. Elles traduisent une recherche de solution qui contourne

le problème du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail domestique et gratuit; et ce contournement vient baliser le champ des possibles au moment de s'attaquer au problème de l'emploi. Il semble donc bien que l'aveuglement aux contradictions entre femmes et que la difficulté de percevoir l'appropriation du travail féminin par la classe des hommes soient liées et non pas antinomiques ou concurrentielles. C'est dans cette direction que nous voudrions avancer maintenant.

# Chapitre IX - Sexe et Classe sous l'opposition à la mondialisation néo-libérale

Nous espérons avoir montré que le corpus revendicatif de la MMF était bien marqué par une dématérialisation des rapports sociaux de sexe, nous espérons également avoir précisé les formes prises par cette dématérialisation tendancielle. Ce sont ses effets, non plus sur les représentations de l'oppression des femmes mais sur les modalités d'articulation entre sexe et classe (rapports sociaux de sexe et rapports sociaux de classe) qui nous intéressent maintenant.

Le premier effet de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe sur l'articulation entre sexe et classe est un effet de dissymétrie. Capitalisme et patriarcat étant définis de manière dissymétrique, ils sont aussi articulés l'un à l'autre de manière non réciproque sous l'opposition à la mondialisation. C'est sur cette non-réciprocité que nous insisterons dans un premier temps. Si l'on reprend l'hypothèse de la consubstantialité des rapports sociaux, cette mise en relation non réciproque entre sexe et classe ne peut pas être sans incidence sur la compréhension du capital. Elle vient théoriquement nécessairement fausser l'analyse du rapport social de classe et de l'exploitation salariale (9.1). C'est la raison pour laquelle le contenu de l'opposition à la mondialisation néo-libérale mérite d'être interrogé : dans quelle mesure constitue-t-il un cadre unitaire féministe et anti-capitaliste ? (9.2)

## 9.1 - Un capitalisme indûment particularisé et un patriarcat dématérialisé

Nous pouvons maintenant revenir sur les définitions formelles du « capitalisme néo-libéral » et du « patriarcat » et sur le caractère dissymétrique de ces définitions.

Nous avons vu que dans l'ensemble du corpus revendicatif de la Marche Mondiale des Femmes, le capitalisme néo-libéral est érigé en « système économique unique » à portée générale, soumis « à la seule loi du "tout aux marchés" »; tandis que le patriarcat est défini sur le mode de l'oppression spécifique comme un « système de valeurs, de règles, de normes et de politiques », « dominant envers les femmes », « basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles attribués dans nos sociétés aux hommes et aux femmes » (MMF, 1999 : 9).

Le patriarcat, soit le système d'oppression des femmes n'est donc pas défini comme un système économique. Il est réduit à ses dimensions symbolique et physique. Il est disjoint de la division sexuelle du travail et des intérêts qui en sont retirés. Nous avons également vu ou tenté de montrer que cette disjonction, soit la dématérialisation des rapports sociaux de sexe n'était pas accidentelle, qu'elle n'était pas simplement repérable dans les définitions formelles du patriarcat. On la retrouve dans les définitions du travail, de l'exploitation et du corps.

Les usages qui sont faits de la catégorie d'exploitation dans le corpus revendicatif de la Marche Mondiale des Femmes montrent bien que le rapport des femmes à l'économie n'est pas pensé comme le produit d'une exploitation de la force de travail féminine qui s'exercerait aussi pour elle-même dans la division sexuelle du travail mais seulement comme l'effet dérivé d'un système économique dont cette exploitation ne serait pas partie prenante. Au risque de verser dans la répétition, il nous semble utile de reprendre ici la démonstration pour la redéplier un peu différemment.

D'abord, il apparaît que la notion d'exploitation n'est pas centrale pour dire le rapport des femmes à l'économie. Celui-ci est au contraire le plus souvent euphémisé sous les notions

descriptives de « pauvreté », « d'infériorité », de « marginalisation », d'« exclusion » et de « discrimination » économique des femmes, en dehors de toute référence aux hommes ; autant de formulations qui ne recouvrent pas la notion d'exploitation, qui n'ont ni son contenu explicatif, ni son contenu dialectique. Lorsque toutefois la notion d'exploitation est convoquée, elle fait l'objet d'un usage réservé. Soit elle est a-sexuée, elle désigne alors l'exploitation « des travailleurs et des travailleuses » dans le rapport salarial ; soit elle est sexuée et dans ce cas-ci, elle ne désigne pas l'exploitation du travail mais celle « du corps » des femmes. Elle se trouve alors systématiquement corrélée à la catégorie du « marché » et sert à qualifier un rapport d'appropriation faisant intervenir l'échange marchand : l'exploitation sexuelle via la marchandisation « du » corps des femmes.

Le travail des femmes n'est donc jamais qualifié de travail exploité sauf lorsqu'il est confondu avec celui des hommes et l'oppression spécifique des femmes n'est exprimée en terme d'« exploitation » que lorsqu'elle est rattachée au phénomène de la marchandisation. Finalement la catégorie d'« exploitation » n'est mobilisée que pour dénoncer des réalités qui sont toujours, en dernier ressort, rapportées au capitalisme néo-libéral ou à la loi du tout au marché et aux catégories qui leur sont associées (marché, mondialisation, néo-libéralisme, capitalisme).

La division sexuelle du travail disparaît ainsi des éléments constitutifs de l'organisation économique pour apparaître à titre exclusivement descriptif comme produit d'un autre phénomène. Elle n'est jamais nommée pour elle-même comme un enjeu décisif, comme une « cause structurelle » de la réalité à transformer. Aussi aucun chapitre ne lui est réservé<sup>168</sup>, les énoncés qui s'y rapportent sont au contraire dispersés. L'économie générale des argumentaires de la MMF révèle qu'ils ne sont pas organisés en vue de rendre compte de la cohérence de la division sexuelle du travail prise comme un tout, constitutif de ses parties (travail échangé et non échangé des hommes et des femmes) et rendant celles-ci indissociables, mais au contraire en vue de montrer, pour les faire reconnaître, les effets spécifiques et néfastes des politiques néo-libérales ou de la mondialisation sur les femmes, notamment sur leur rapport au travail.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Les sections du « Cahier des revendications mondiales » de la MMF sont organisées autour du système d'association et de dissociation : capitalisme néo-libéral, système économique et pauvreté/ patriarcat, système politique et social et violences.

« la mondialisation exacerbe la crise du travail non rémunéré des femmes, dans un contexte où elles sont déjà surchargées. » (MMF, 2000a : 11)

« la mondialisation provoque des transformations profondes au niveau du travail des femmes de deux façons: d'un côté, par l'augmentation constante du secteur informel où les femmes sont majoritaires. C'est un secteur sans droits et sans voix où même les revendications concernant l'application de normes sociales n'atteignent pas les femmes concernées. De l'autre, par l'introduction dans le secteur formel de pratiques habituellement liées au secteur informel et qualifiées de "modèle féminin" susceptibles d'augmenter la compétitivité des entreprises: flexibilité totale, travail atypique, à temps très partiel et fragmenté, sur appel, à domicile, en sous-traitance, indépendant précaire, clandestin, etc. (Olagné et Zafari, MM 2000). Selon l'OCDE, les femmes sont nettement majoritaires dans ce type d'emplois. Et si une minorité de femmes accèdent à des emplois dans des secteurs de pointe mieux rémunérés, l'immense majorité des femmes continuent d'être femmes de ménage, couturières, marchandes de rue, travailleuses agricoles saisonnières, etc. » (MMF, 2000a : 11).

Bien que le travail des femmes soit séquencé en travail salarié et non salarié, ce qui montre bien la difficulté de le penser en dehors des catégories de perception dominantes (les dichotomies public / privé, productif / reproductif) qui viennent limiter l'horizon des possibles ; il est quoiqu'il en soit systématiquement rattaché à la logique néo-libérale, du libre échange ou du libre commerce, quel que soit le type de travail évoqué et la manière dont il est qualifié. Qu'il s'agisse de la sous-rémunération, précarisation, déqualification, déréglementation, flexibilisation du travail salarié d'une part, ou de la surcharge de travail « gratuit », « domestique », « invisibilisé », « non reconnu », « informel », « non pris en compte » d'autre part ; le sort réservé au travail féminin est toujours relié aux impératifs du marché et du capital et ce, suivant un lien de causalité unilatéral et non réciproque.

Les modalités selon lesquelles les rapports sexués de production marchands et non marchands configurent le capital et le rapport salarial ne sont jamais évoquées, puisqu'en amont la division sexuelle du travail n'est pas pensée comme un rapport économique.

Les rapports sociaux de sexe en tant que rapport de production et d'exploitation sont finalement exclus de chacun des termes de l'articulation anti-capitaliste et anti-patriarcale : du capital comme mode de production unique, a-sexué rapporté à « la loi du tout au marché » ; et du patriarcat comme système social et politique mais non économique ancré dans l'idéologie, les croyances, les coutumes, les traditions, les religions.

Conjuguée à la partition pauvreté / violence, cette exclusion produit plusieurs effets. Elle conduit à théoriser les violences faites aux femmes en dehors de la division sexuelle du travail, le phénomène de la prostitution mais aussi la contrainte à l'hétérosexualité en dehors de l'exploitation du travail domestique. Lorsque les énoncés relatifs aux violences faites aux femmes font référence à l'ordre économique, c'est soit pour signifier que le capitalisme n'épuise pas ce problème qui « traverse toutes les classes » et qui trouve ces causes dans « l'idéologie patriarcale », « la haine de l'altérité », soit pour indiquer la corrélation positive entre l'accroissement de la pauvreté causée par un « libéralisme débridé » et la vulnérabilité des femmes aux violences.

#### « Les causes de la violence envers les femmes

La violence envers les femmes trouve ses racines dans la haine de l'altérité et la croyance que la domination est un mode de survie viable. Le patriarcat a institué, à partir des différences biologiques, un ordre de domination (social, économique, politique) du masculin sur le féminin.. Ainsi les hommes, les garçons ont, dans presque toutes les sociétés et malgré les avancées du féminisme des dernières années, plus de valeur que les femmes et les fillettes. Afin d'imposer ce système hiérarchique et de le maintenir en place, la violence ou la menace de la violence est utilisée comme outil de contrôle, comme punition pour avoir dérogé aux règles établies par le patriarcat (hiérarchisation, soumission, obéissance, etc.). Nos sociétés ont été développées (et continuent de se développer) avec comme assises cette hiérarchisation des individus selon leur appartenance à un sexe. Dans ce contexte, l'altérité est vue et construite comme une menace plutôt que comme une richesse. Ainsi, le besoin de dominer pour survivre, sur lequel est basé le patriarcat, la volonté de conserver les privilèges inhérents au statut de l'oppresseur mènent à l'utilisation de la violence comme affirmation de la masculinité et comme outil de maintien de la domination. Tant et aussi longtemps que nous refuserons de remettre en question ces réalités, nous ne parviendrons pas à éliminer la violence envers les femmes. (...) La domination patriarcale s'imbrique habituellement au système économique dominant, au mode de production existant. Le mode de production capitaliste a donc intégré, absorbé la domination patriarcale qui lui était antérieure et l'a utilisée pour assurer sa prééminence. Évidemment les femmes sont présentes dans toutes les classes sociales. Mais ce sont elles que l'on retrouve en majorité au sud dans le travail informel, ou travailleuses dans les zones franches, ou sans emploi salarié. Au nord, elles sont majoritaires dans le travail précaire, flexible, à temps partiel, ou au chômage. Ce sont elles, au sud comme au nord qui accomplissent encore la quasi-totalité des tâches domestiques gratuitement. Ces espaces de vulnérabilité supplémentaires peuvent être autant de zones sensibles à l'accroissement des violences ou à la difficulté renforcée d'en sortir » (MMF, 2002 : 3).

Si bien que les revendications de lutte contre les violences sont situées sur le terrain de la défense des droits « universels » et « fondamentaux » auxquels il s'agit de subordonner « les

considérations de coutumes, de traditions ou de religions » (MMM, 1999 : 27). Bien que les revendications de lutte contre les violences formulées en termes de droits universels ne fassent pas consensus, les violences sont considérées comme une communauté de la condition féminine.

« Sans nier l'importance des autres formes de violence, nous croyons qu'en comprenant bien les causes et les conséquences de la violence envers les femmes, nous pourrons poser les premiers jalons d'une recherche d'alternatives pour un autre monde basé sur le respect de l'altérité et l'égalité. Ce texte vise donc à démontrer l'universalité de la violence, de ses diverses formes mais surtout à pointer ses causes afin d'arriver à l'éradiquer. Nous condamnons la mondialisation libérale en tant que créatrice d'inégalités supplémentaires entre les hommes et les femmes, terreau plus que favorable à l'accroissement des violences » (MMF, 2002 : 1).

Quant au caractère sexué de la pauvreté, qui est bien au centre des discours de la Marche Mondiale des Femmes - ce qui le distingue d'autres discours alter-mondialistes - il devient le produit d'un patriarcat dématérialisé, désintéressé économiquement. C'est à l'idéologie patriarcale que revient l'explication de la spécificité des effets de la mondialisation sur les femmes : leur « marginalisation économique », « l'invisibilisation de leur travail », l' « état endémique d'infériorité économique » dans lequel elles sont maintenues, qu'elles aient toujours été « désavantagées » ou « discriminées », « de tout temps, et quel que soit le système économique dominant » (MMF, 1999 : 23). Le « patriarcat » est alors tout à la fois dématérialisé et figé comme s'il s'agissait d'une réalité trans-historique.

« Les femmes étaient plus pauvres que les hommes bien avant l'apparition du capitalisme néolibéral. Au cours des siècles derniers, et malgré des luttes révolutionnaires ou de libération des peuples, les femmes ont été reléguées au rang de citoyennes de seconde zone. Elles dépendaient, pour la plupart d'entre elles, du revenu de leur époux. Elles n'avaient pas le droit de posséder la terre. En fait, elles n'avaient aucun droit juridique. Mais elles ont du peiner fort pour contribuer à la subsistance de leur famille tout en portant l'entière responsabilité de l'éducation des enfants. Décrire cela, c'est illustrer l'idéologie patriarcale qui perdure, même à la veille du XXIe siècle » (MMF, 1999 : 16).

C'est ainsi que le capitalisme néo-libéral peut prendre le statut de « cause structurelle » de la pauvreté, car lui est historiquement situé, pensé comme une construction historique et parfaitement arbitraire.

Ce système auquel est associé la mondialisation en général et les politiques du FMI et de la BM en particulier explicitement définies comme « favorables aux entreprises » et « défavorables aux travailleurs et aux travailleuses » auraient des effets particuliers sur les femmes notamment sur leur rapport au travail pour des raisons idéologiques. Tandis que ce qu'il doit réciproquement à la division sexuelle du travail demeure impensé.

Cette réciprocité est précisément impensable dès lors que les rapports sociaux de sexe sont dématérialisés, déconnectés de toute base, de tout enjeu et de tout intérêt proprement matériel. C'est la première raison pour laquelle la dématérialisation des rapports sociaux de sexe continue de faire obstacle à une articulation réciproque des contradictions.

La deuxième est que cette dématérialisation n'opère pas en faveur d'une réelle prise en compte des contradictions - notamment de classe - entre femmes. Elle conduit au contraire, à faire de l'économie le domaine exclusif de rapports entre hommes qui, en raison d'une hiérarchisation idéologique des rôles de sexe en elle-même détachée de tout intérêt matériel et pourtant universelle - c'est-à-dire faussement universalisée -, aurait des « impacts spécifiques sur les femmes », c'est-à-dire sur toutes les femmes.

Autrement dit, dans cette grille de lecture, le groupe des femmes se trouve paradoxalement homogénéisé en dépit de l'intégration du capitalisme dans l'analyse de sa réalité. C'est précisément l'un des effets de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe que de reproduire une vision substantialiste du groupe des femmes qui oublie qu'il n'existe comme groupe que dans et par son rapport antagonique au groupe des hommes. Ce faisant, elle conduit à rechercher en dehors de ce rapport et des intérêts qui lui sont attachés les causes d'une oppression commune aux femmes. Cet en dehors dans l'analyse proposée par la MMF, c'est une mondialisation, celle des marchés, répondant à la seule logique du capital et de son extension à l'échelle mondiale. Cette mondialisation se trouve érigée en fondement des conditions de vie économiques de l'ensemble des femmes qui, dans le même mouvement, finissent par être homogénéisées. Quand la division capital / travail imbriquée à la division internationale du travail, produit de véritables clivages d'intérêts entre femmes. Nous avons tenté de le montrer dans le chapitre II. Nous assistons à une division du travail entre femmes de plus en plus poussée, et de manière concomitante, à une multiplication de rapports

d'exploitation directs entre femmes, non médiés par les hommes. La dématérialisation des rapports sociaux de sexe s'accommode ainsi non seulement d'une mise en suspens des contradictions entre femmes, mais d'une négation de ces contradictions dont il a été démontré qu'elle faisait obstacle à leur dépassement. Il y bien congruence ici et non pas concurrence ou antinomie entre l'occultation des contradictions d'intérêts entre femmes et la dématérialisation des rapports de pouvoir des hommes sur les femmes.

On retrouve donc ici la correspondance étroite entre la définition tronquée du « patriarcat », sa dématérialisation et la particularisation de l'oppression de classe qui interdit de l'articuler à égalité avec quelque autre système d'oppression que ce soit. Ce qui a été mis en évidence par Delphy (2001; 2003). Mais il nous semble que sous cette particularisation indue de l'oppression de classe se joue également autre chose : la négation du caractère intrinsèquement sexué du rapport capital / travail, l'invisibilisation de ce qu'il doit à la division sexuelle du travail a des répercutions en aval sur la capacité de penser les rapports de classe notamment entre femmes.

L'identification totale de l'ordre économique au capitalisme néo-libéral, l'occultation de son caractère sexué qui conduit à le percevoir sur le mode masculin comme une forme d'organisation en elle-même a-sexuée, empêche aussi de considérer les contradictions d'intérêts qui se jouent entre femmes et qui sont liées à l'exploitation de classe, de race, nord/sud. Autrement dit, il nous semble que la théorie de la plus-value en plus d'être inopérante pour l'analyse des rapports de production qui sont des rapports de dépendance personnelle (pour l'analyse du sexage par exemple) est incomplète pour l'analyse du rapport social de classe.

Rappelons ici que l'analyse marxiste traditionnelle ne permet pas de comprendre les positions de classe occupées par les femmes puisque dans cette analyse les femmes sont liées au capital en tant qu'épouses de prolétaires ou de bourgeois et en que mères (reproductrices de la force de travail), donc en tant que femmes d'hommes et que cette relation « femmes d'hommes » n'est pas théorisée. C'est ce constat qui a conduit Delphy (1977) à affirmer que cette position d'épouse et/ou de mère qui renvoie au mode de production domestique est la véritable position de classe des femmes. Mais si l'on admet que les rapports de classe et de sexe

traversent tous deux l'ensemble de l'espace social et qu'ils se co-produisent, que les conditions d'épouses et de mères sont classées et que les conditions de bourgeois et de prolétaires sont sexuées, alors le rapport de classe entre femmes n'est plus le sous-produit des rapports d'exploitation entre hommes, il peut enfin être pensé.

Ce que nous voulons dire ici, c'est donc bien qu'il existe une co-construction entre la vision faussée de l'oppression de classe et la vision faussée de l'oppression de sexe. En aucun cas, il ne s'agit de revenir à une analyse de classe sans exploitation de sexe, au contraire. Cette analyse conduit à nier tout à la fois l'exploitation de la classe des femmes par celle des hommes et l'appropriation du travail qui opère de femmes à femmes. Il nous semble que l'opposition à la mondialisation néo-libérale illustre de manière exemplaire l'impasse à laquelle conduit l'identification de l'économie aux rapports de production entre hommes, et il faudrait ajouter blancs et occidentaux.

On le voit bien à travers le corpus revendicatif de la Marche Mondiale des Femmes, l'impensé du lien qui unit les rapports sociaux de sexe à l'organisation économique conduit à faire de l'économie, un espace a-sexué. C'est-à-dire un espace organisé par une contradiction d'intérêts a-sexués (ceux des entreprises ou de multinationales d'un coté et ceux des « travailleuses et des travailleurs de l'autre »). Cette contradiction en elle-même a-sexuée produirait toutefois des effets sexués, soit des effets sur toutes les femmes indépendamment de leurs conditions de classe, comme le sous-tend l'expression « impacts spécifiques sur les femmes ». Elle viendrait ainsi brouiller les clivages entre femmes, et non pas les renforcer.

C'est ainsi que le capital comme rapport de production a-sexué finit par être posé comme ennemi commun de toutes les femmes. Ce faisant, non seulement les contradictions de sexe mais aussi de classe entre femmes sont niées. Or, nous l'avons dit, le contexte n'est pas plus celui d'une homogénéisation de la condition féminine, que celui d'un effacement de l'exploitation de sexe.

Finalement, qu'aucun des deux systèmes désignés comme causes structurelles des conditions de vie des femmes et plus largement « du monde dans lequel nous vivons » ne contienne les rapports sociaux de sexe en tant que rapports d'exploitation est bien significatif de la

persistance d'une vision idéaliste de l'oppression des femmes en tant que femmes, y compris de leur oppression sur le plan économique. Et cette vision idéaliste n'opère pas en faveur d'une plus grande prise en compte des rapports sociaux qui divisent les femmes entre elles. Cela apparaît clairement au sujet des violences, l'analyse des violences reste attachée à une compréhension substantialiste du « corps féminin ». Nous y reviendrons dans le dernier chapitre consacré aux clivages qui n'ont pas été dépassés au sein de la MMF. Mais cela apparaît également dans la revendication d'égalité hommes-femmes au travail, elle ne suppose pas l'égalité femmes-femmes.

Aussi, lorsqu'on examine le répertoire effectivement revendiqué de plus près, il apparaît d'une part qu'il est fondé sur le constat des « effets spécifiques de la mondialisation sur les femmes » et sur l'occultation de ce que cette mondialisation et ses effets doivent à la division sexuelle du travail en tant que forme d'organisation de l'économie, en tant que rapport de production dans lequel les femmes restent prises pour produire leur propre condition d'existence. Mais il apparaît aussi et plus largement, que c'est toute la question du travail, de son organisation et de ses divisions qui est finalement délaissée dans la pratique revendicative. Les revendications sont centrées sur l'opposition à des politiques qui configurent le rapport des femmes au travail mais qui n'organisent pas à elles seules le travail au sens où nous l'avons défini. C'est-à-dire au sens d'activité de production du vivre en société (Hirata et Zarifian : 2000). La plateforme de lutte de la MMF fait tendanciellement l'impasse sur l'organisation du travail, entre hommes et femmes mais aussi entre hommes et entre femmes. Car plus généralement, aucune des revendications priorisées face aux institutions internationales en octobre 2000 et que la MMF partage avec d'autres organisations alter-mondialistes ne contient de référence aux catégories du travail et de l'exploitation. L'OIT n'a pas été identifiée comme l'une des cibles à interpeller. C'est donc la question de l'organisation du travail toute entière qui nous semble délaissée.

Pour comprendre ce délaissement, il faut remonter au travail d'élaboration de ces revendications.

Nous l'avons vu, ce sont des revendications que les militantes du comité montréalais chargé de bâtir une première plateforme propositionelle<sup>169</sup> ont puisé dans des répertoires constitués, qu'il s'agisse de la taxation des transactions financières, de l'annulation de la dette ou de la fin des Programmes d'ajustement structurels. Elles marquaient l'offre de discours déjà disponible dans le champ des luttes internationalistes lorsque les militantes ont travaillé à la formulation de revendications unificatrices.

« On n'a rien inventé, l'effacement de la dette, il y a des organismes comme Développement et paix qui y travaillaient déjà. Le 0.7 pour l'aide publique au développement, c'est une revendication que porte le milieu de la coopération et qu'on a ramenée.». (Militante sur le comité de coordination de la Marche Mondiale des Femmes où elle représente une Organisation de Coopération Internationale).

«(...) le trois quart de nos revendications sur la pauvreté en particulier ça venait du mouvement alter-mondialisation; ça le renforçait là-dessus, j'ai eu une bonne discussion avec E. du CADTM. Il était très content de ces revendications là, ben je comprends, ça venait d'eux autres » (Militante sur le comité contenu et stratégie de la MMF, en charge de l'élaboration des revendications pour le volet pauvreté).

« Je dois avouer que c'était des trucs que je connaissais pas bien à ce moment là, mais bon on s'est vite raccrochées. On a bien vu que c'était des trucs justes si tu veux, le FMI et la Banque Mondiale, c'était pas trop mon souci si tu veux, et on s'est vite aperçu que c'était juste, de toutes façons. C'est la plate-forme du mouvement altermondialiste à l'heure actuelle quoi » (Déléguée sur le Comité de liaison international de la MMF pour la coordination française).

Lorsqu'elles ont tenté de « genrer » ces revendications, elles ont précisément été confrontées à la difficulté d'exprimer la situation économique des femmes à partir des catégories de pensée alter-mondialistes. Il me semble que c'est notamment que le lexique alter-mondialiste reproduit une conception tronquée de la réalité économique construite sur l'hypothèse de la disparition des rapports sociaux de sexe et de race en tant que rapports de production économique. Cette hypothèse qui revient à faire du capital le seul mode de production et qui empêche de voir ce que la mondialisation « réellement existante » doit aux divisions non capitalistes du travail n'est pas sans effet sur le front anti-capitaliste. Elle pourrait expliquer en partie que le mouvement alter-mondialiste soit prioritairement dirigé contre les marchés financiers au détriment de l'organisation du travail.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup>Rappelons que cette première plateforme qui devait constituer un document de travail (un document « martyr ») et servir de base de discussion pour la première rencontre internationale préparatoire de la Marche Mondiale des Femmes a finalement été adoptée avec très peu d'amendements par 140 déléguées venues de 65 pays en octobre 1998.

# 9.2 - L'opposition à la mondialisation libérale : un cadre unitaire ?

Les « impacts spécifiques de la mondialisation sur les femmes » semblent de mieux en mieux intégrés au corpus descriptif des déclarations communes « du mouvement des mouvements » (lorsqu'il s'agit de décrire les effets néfastes de la mondialisation) et il s'agit déjà d'une victoire provisoire qui suppose pour les militantes féministes de maintenir une pression constante.

En revanche, l'oppression des femmes ne compte toujours pas au nombre des enjeux de lutte communs et incontournables de l'opposition à la mondialisation. C'est notamment que la prise en considération « des effets particuliers » de la « ré-organisation du système-monde capitaliste » ou de la « mondialisation néolibérale » ou encore de l'économie globale sur « les femmes » ou sur les « rapports de genre » ne suppose pas de revoir la définition de la mondialisation. Elle ne suppose pas d'intégrer les formes non capitalistes d'exploitation du travail dans la définition des causes de la réalité à transformer, d'abord. Il s'ensuit qu'elle ne suppose pas de les intégrer dans la définition des orientations de lutte et des enjeux communs du mouvement alter-mondialiste. Ces formes d'appropriation du travail semblent faire encore partie de l'impensable dans la vision qui prévaut au sein du mouvement alter-mondialiste. Elles sont non seulement absentes du cadre théorique à partir duquel des objectifs de lutte se construisent mais ce cadre théorique qui réduit la mondialisation aux logiques du marché et du capital et qui entretient la confusion entre ces deux notions résiste à leur intégration.

C'est sur cette résistance que nous voudrions insister. Il nous semble qu'elle explique en partie le malaise de plusieurs militantes féministes face au mouvement alter-mondialiste, les obstacles qu'elles ont rencontré et qu'elles rencontrent encore pour briser la logique de leur assignation systématique à la question femmes, aux ateliers genre et aux tâches les plus éloignés de la prise de parole en dehors de ces ateliers, pour finalement faire sortir l'oppression des femmes du statut de secteur et porter au niveau du pouvoir masculin dominant les intérêts économiques des femmes. Au « ras-le-bol de travailler seules » à l'articulation, à essayer d'inclure l'oppression des femmes systématiquement déclassée au

rang de la spécificité ou de la diversité, et au « ras-le-bol de la double tâche » que cela induit (assurer les ateliers genre et participer aux autres activités) qui sont régulièrement exprimés dans les entretiens réalisés auprès des organisatrices et qui expliquent leur désengagement le cas échéant...

« moi je vois en France les copines de genre et mondialisation d'Attac, elles galèrent, elles galèrent complètement et puis maintenant nous on est occupées par d'autres histoires tu vois » (Déléguée sur le Comité de Liaison International de la MMF pour la coordination nationale française)

« quand tu vas en tant que militante féministe dans un machin genre FSM, on s'est un peu cantonnées mais t'es obligé, à tes propres plénières, séminaires, ou atelier si tu veux, donc tu vas pas, t'as du mal à aller dans les trucs considérés comme plus nobles. Car autant te dire que les trucs féministes, c'est pas le truc essentiel pour eux, porter une parole féministe si tu veux. Et c'est très très compliqué d'articuler un peu ces deux choses, de tenir tes trucs féministes pour lesquels t'es vachement peu et puis d'aller expliquer, d'aller faire des prises de parole etc. sur des bases féministes parce que je peux te dire que c'est ... Les mecs bon moi j'en connais, je connais A. je peux te dire que le féminisme, enfin, il en a rien à foutre quoi. C'est uniquement au rapport de force qu'il marche. Il est suffisamment intelligent quand on gueule suffisamment fort, on gueule même plus en ce moment, mais il est suffisamment intelligent quand on gueule pour intégrer des trucs. Mais dès que t'as le dos tourné il s'en fout. Et C. de la direction d'Attac, bof, C. d'ATTAC en ce moment, il est plus correct parce que c'est bientôt le congrès, mais les femmes il en a rien à foutre. J'ai été à une réunion genre et mondialisation, c'était une des premières réunions donc enfin officielle intronisée par Mr C., il a fait 10 minutes de baratin en disant, je ne savais pas ce que voulais dire le mot genre, je me le suis fait expliquer, il baillait à moitié, après il roupillait, enfin bon épouvantable. Donc les rapports sont très, très difficiles avec le mouvement altermondialiste en France » (Déléguée sur le Comité de Liaison International de la MMF pour la Coordination Nationale française)

... s'ajoute un sentiment plus diffus d'incompétence en matière d'économie. Celui-là même qui semble avoir poussé les organisatrices à répartir le travail d'élaboration des revendications entre militantes qui connaissaient « un peu » l'économie et celles-ci à reprendre les revendications d'organisations mixtes :

« comme on avait peu de temps, de connaissances, on s'est collé à ce qui existait déjà, quand tu regardes les revendications sur la pauvreté beaucoup sont copiées d'autres groupes qu'on s'est réappropriées comme féministes à partir de notre analyse pour appuyer l'imposition de la taxe tobin, l'élimination des paradis fiscaux, la question du désarmement, plein de choses qu'on est allé repêcher chez d'autres groupes » (Militante au Comité de Coordination de la MMF et militante du comité contenu, puis stratégie).

« ... pour éliminer la pauvreté au niveau mondial on était un peu analphabètes au niveau de la mondialisation. Mais quelques-unes on était plus sensibles, on était à Attac on suivait un peu les débuts du mouvement alter-mondialisation mais au Québec surtout dans le mouvement des femmes et à la FFQ, c'était pas la tasse de thé de la FFQ le féminisme international pas du tout, il y avait quelques filles qui passaient à la FFQ qui portaient toutes sortes de causes etc. mais la FFQ était pas du tout entrée de plain pied dans cette question là de la mondialisation... (Militante du comité contenu puis stratégie, en charge de l'élaboration du volet de revendications contre la pauvreté)

« (...) sur les revendications économiques, à mon avis c'était surtout une reprise des revendications qui existaient déjà dans le mouvement mixte, que... on a pas réussi à vraiment voir comment... Chez nous on a un peu essayé avec le truc du salaire minimum. Oui, le Salaire minimum c'est une revendication comme pour tous les gens on veut la même chose, la même augmentation pour tous les gens mais c'est une chose qui va toucher vraiment les femmes parce que euh... alors de faire vraiment une analyse quels étaient les enjeux par rapport aux femmes de cette question? C'est intéressant de dire que les féministes défendent le non-paiement de la dette même mais je pense qu'il fallait travailler un peu plus quelles étaient les questions vraiment par rapport aux femmes pour ne pas être un peu comme les organisations de femmes du parti communiste qui organisent les femmes mais c'est surtout pour amener les plateformes en tout » (Déléguée de la MMF pour la Coordination nationale brésilienne).

Ce sentiment perceptible chez les militantes, malgré les heures passées à se former et à s'approprier les discours altermondialistes, me semble lié à la difficulté qui perdure de percevoir le travail des femmes comme du travail productif et de percevoir les femmes comme des travailleuses productives. Cette difficulté n'est en rien nouvelle mais il se pourrait qu'elle se renforce avec le reflux de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes au sein même du mouvement féministe. Ces deux extraits d'entretien me semblent significatifs sur ce point :

« Tu sais notre réflexion était pas du tout avancée et puis pas nourrie alors... Encore une fois comme c'est B puis moi qui avions pas de culture féministe. Ça n'a pas été nourri par des gens qui en avaient une beaucoup plus grande. (...) Celles qui s'exprimaient plus sur l'économie féministe moi j'ai cherché ça à un moment donné puis j'ai demandé à Suzan George. Puis elle m'en avait nommée deux trois et quand je suis allée aux conférences de l'ONU à Beijing + 5, là j'ai vu qu'il y avait un certain nombre de féministes économistes et j'ai commencé à en lire quelques-unes tu vois mais là le travail domestique... et il y a rien dans la plate-forme très très peu tu vois. Alors la place du travail non rémunéré des femmes pour moi c'était pas nouveau mais quand même de le traiter de façon économique tu vois c'était nouveau alors.... Si on avait eu ce bagage là avant, je pense que dans le fond avec les moyens un peu artisanaux qu'on avait... Tu vois cette plate-forme a pas bénéficié sauf du côté de la violence à mon avis, pour ce qui est de la pauvreté ça a pas bénéficié de l'apport

historique de la théorie féministe économique tu vois. C'est un peu comme si tout un pan de l'histoire du mouvement des femmes dans sa pensée économique, on l'a un peu escamoté, pas un peu, beaucoup là. (...) je me souviens dans ma bibliographie des premiers textes qu'on avait fait, c'était que des gars : des gens d'Attac, Petrella, je sais plus qui euh.... Bourdieu euh.... C'est parce que mes sources euh.... M. Chossudovsky euh... c'était ça qu'on avait comme source tu vois il y a pas de femmes ». (Militante au Comité de Coordination de la MMF et militante du comité contenu, puis stratégie).

« Il y a-t-il une économie féministe ? Nous tu sais, on a une rhétorique habituelle, on dit ce sont les femmes les premières touchées, alors donc, heu... (silence).

Mais à la rencontre de bilan, Anne-Lise l'a bien dit plusieurs trouvaient que les revendications économiques ne sont pas assez féministes, dans le sens où elles ne remettent pas en cause les rapports économiques entre les hommes et les femmes, tu vois, c'est plus de cet ordre là.

Donc elles voulaient quoi? elles voulaient des revendications sur le travail domestique?

Peut-être, oui.

C'est très, très compliqué, parce que le travail domestique, effectivement ça forme une masse de richesses, mais enfin, en règle générale, il est divisé foyer par foyer. Alors comment tu t'affrontes à ce genre de truc ; tout le monde a essayé de le faire un petit peu mais qu'est-ce que tu fais ? tu vas pas t'adresser au gouvernement pour qu'il y ait un partage des tâches domestiques quand même. (Militante, déléguée pour la région Europe).

Autrement dit, il me semble que le reflux de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes se solde par un contournement du problème. Nous l'avons vu sur le plan des pratiques militantes, chacune est renvoyée à son espace-temps privé, ce qui ne favorise pas l'apprentissage collectif sur cette question du travail domestique mais au-delà le sujet semble être devenu « tabou 170».

Nous y reviendrons dans la conclusion de ce travail, nous ne connaissons pas le rapport des militantes au travail domestique. Seul celui des travailleuses avec lesquelles nous avons noué des liens qui ne s'épuisent pas dans la relation de travail-bureau nous a été livré à l'observation. En revanche, la relation que nous (les travailleuses) entretenions aux militantes du COCO a joué à un double niveau. D'une part, je n'ai pas eu accès à leurs pratiques de l'espace privé, d'autre part je me suis auto-censurée au moment des entretiens sur cette question. Cela me semble symptomatique de quelque-chose que je n'ai pas les moyens de traiter ici en raison de la fragilité de mon enquête de terrain sur ce point mais cette fragilité me conduit aussi à penser que le rapport des féministes au travail domestique est la boîte noire qu'il y aurait urgence de rouvrir.

Ce reflux marque quoiqu'il en soit l'offre de discours disponible au moment où la Marche s'organise. La division sexuelle du travail semble bien sous-théorisée. Du moins, sa théorisation est sous-diffusée et cela pourrait participer à expliquer la difficulté de « genrer » la définition dominante de l'économie que l'on retrouve dans l'analyse critique de la mondialisation la plus médiatisée. Celle-ci n'épuise ni le problème de l'oppression des femmes, ni celui de l'exploitation et de l'organisation économique, mais en dépit de ces deux insuffisances étroitement liées l'une à l'autre, elle continue de présider aux tentatives d'unification des résistances et à limiter leur caractère subversif. Aussi, tout se passe comme si, en dépit des nombreux problèmes de gestion de la mixité, de dépossession du pouvoir et de surcharge de travail que cette alliance induit pour les militantes féministes, et malgré les difficultés auxquelles elles restent confrontées pour faire inscrire la lutte contre l'oppression des femmes aux objectifs communs du « mouvement des mouvements », il existait bien néanmoins un cadre unitaire, sur le fond.

### 9.2.1 - La définition dominante de la mondialisation

Suivant ses définitions critiques les plus courantes, la mondialisation renverrait pour les uns à un « mouvement sans frein du capital à l'échelle mondiale » qui s'inscrirait dans la « tendance historique à l'internationalisation du capital » et pour d'autres à l'expansion des lois du marché à toutes les sphères de la vie sociale.

Malgré l'opposition entre les points de vue antilibéralistes (keynésiens) et anticapitalistes (marxistes), l'ambiguïté de la notion de « mondialisation » a permis jusqu'ici de maintenir l'alliance entre les courants associés aux lignes réformistes et les courants associés à l'analyse radicale qui composent le mouvement<sup>171</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Cette opposition est néanmoins bien réelle, voir sur ce point : D. BENSAID (2005). Fragments mécréants. Mythe identitaires et République imaginaire. Paris. Editions Lignes. ; D. BENSAID (2003). Un monde à changer. Paris. Textuel. « La Discorde » ; S. AMIN. « Mondialisation ou apartheid à l'échelle mondiale », dans Le capital et l'Humanité, Actuel Marx N° 31, Paris, PUF, 2002, pp. 12-40 ; M. LOWY, « Mondialisation et internationalisme : actualité du manifeste communiste » : Consultable sur le site d'Actuel Marx : http://www.internatif.org/EspMarx/Marx\_98/Contributions/Contributions-Préli./.../Lowy.htm. Voir également les communications présentées au colloque d'Actuel Marx, « Altermondialisme/anticapitalisme. Pour une cosmopolitique alternative », Paris, octobre 2007 : http://www.canalc2.tv/video.asp?idEvenement=345

« (...) même si l'opposition à la mondialisation libérale constitue toujours le cadre unitaire élémentaire entre différentes composantes, il y a une ambiguïté réelle (bien que jusqu'ici créatrice) entre l'antilibéralisme et l'anticapitalisme. Pour toute une partie, probablement majoritaire du mouvement, le problème principal est constitué par les politiques libérales poursuivies depuis au moins deux décennies par les gouvernements et les institutions internationales ainsi que la financiarisation de la vie économique, et non par le capitalisme comme système. (...) Le décalage entre cette position et celle défendue par les sensibilités autonomistes, communistes, trotskistes et anarchistes par rapport à la nécessité de changer réellement le monde (de renverser le système mondial capitaliste) pour faire valoir une autre logique sociale est trop évident pour être commenté » (Bonfiglioli et Budgen, 2006 : 14).

L'opposition commune à la mondialisation marchande semble quoiqu'il en soit faire consensus au regard du slogan de ralliement des différentes composantes alter-mondialistes : « le monde n'est pas à vendre, le monde n'est pas une marchandise, un autre monde est possible! ».

Cet « Autre » se construit ainsi principalement contre la logique du marché. Ce qui suppose notamment de s'opposer à la rhétorique libérale qui consiste à faire croire au caractère incontournable des rapports de production marchands. Face à cette rhétorique, il s'agit bien de redéfinir la réalité et d'ouvrir le champ des possibles. Mais l'ouverture proposée est encore fortement balisée. La critique dominante de la mondialisation prend appui sur une vision doublement tronquée de la réalité économique qu'elle entretient.

D'abord, en réduisant l'économie à l'économie de marché, elle exclut de son champ de vision tous les rapports de production qui ne passent pas par l'échange marchand, rapports de production auxquels les femmes restent très majoritairement soumises dans l'agriculture de subsistance, dans l'économie domestique pour produire leurs propres conditions d'existence malgré la féminisation du salariat. Ensuite, et en raison de cette exclusion des rapports de production non-marchands, elle ne peut rendre compte de toute l'exploitation qui est actuellement en jeu, y compris dans le monde du travail salarié ou dans le rapport salarial.

## 9.2.2 - L'expulsion des rapports de production non-marchands de la critique de la mondialisation économique

Le problème de l'analyse de la mondialisation ou plutôt de la réalité qu'il s'agit de désigner à l'aide de cette terminologie<sup>172</sup> est loin d'être purement théorique. Il s'agit d'un véritable enjeu puisque cette analyse fonde la pratique revendicative, qu'elle oriente la lutte altermondialiste : la définition de ce qu'il faut revendiquer avec qui et contre qui, mais aussi et par suite, la capacité d'unification du mouvement.

Aussi, jusqu'à présent les convergences du mouvement alter-mondialiste semblent principalement dirigées contre les marchés financiers, au détriment du travail et de son exploitation.

« Le mouvement est davantage marqué par la critique des marchés financiers, que par celle du mode d'accumulation du capital. Cela se reflète dans la difficulté de rapprocher mouvement et syndicalisme. A ce propos, le débat est encore insuffisant et difficile, notamment sur les entreprises, le travail, les nouvelles formes de surexploitation ou encore le changement des paradigmes de politique économique et sociale (crise du mode de production fordiste) et leurs conséquences. Ces déficits théoriques sont à la base de difficultés de construction du mouvement même car le volontarisme ne suffit pas pour surmonter des divisions et des oppositions. Un des enjeux semble résider dans la capacité à distinguer les différentes causes des phénomènes de crise tout en développant une analyse cohérente de l'ensemble des aspects du « capitalisme flexible » et de sa globalisation. Cela serait de nature à faciliter la compréhension du sens profond de la multitude, de la multiplication des résistances, d'en percevoir les potentiels de cohérence, de voir de quoi elles sont porteuses en termes de projet libérateur » (Gautier, 2003 : 252-253<sup>173</sup>).

Cette orientation est liée au rapport de forces internes entre militant-e-s antilibéralistes et anticapitalistes. Au-delà il faut sans aucun doute la rapporter aux rapports de forces réels (matériels et symboliques) entre le capital et le travail et à une analyse anticapitaliste de la mondialisation qui reste insuffisamment critique par rapport à la définition néo-classique de

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Cette notion est notamment discutée, dans H. Hirata et H. Le Doaré (1998, *op.cit.*) et dans S. Amin (2002, *op.cit.*).

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> E. Gautier (2003). « Acteurs de la transformation sociale. Nouvelles constructions sociales et politiques ». Dans COLLECTIF. *Classes sociales: retour ou renouveau?*. Espaces Marx. Paris. Editions Syllepses : 237-258.

l'économie qui la résume au marché (Morel, 2003<sup>174</sup>). C'est bien cette définition pour laquelle l'économie est l'économie de marché que l'on retrouve sous l'équation mondialisation économique = marchandisation du monde. Si bien que tout se passe comme si l'opposition aux lois du marché pouvait être unificatrice.

Cette tendance à détourner l'attention du problème du travail n'est pas propre au champ militant, on la retrouve dans la littérature sur la mondialisation où elle empêche précisément de faire apparaître le travail des femmes, notamment mais non seulement. L'analyse de Sassen (2006; 2007) est éclairante sur ce point. Elle montre que les études sur « la mondialisation » portent généralement sur les segments les plus mondialisés de l'économie. Ce sont les sphères les plus élevées du capital global et l'hypermobilité de ce capital qui sont les plus étudiées et qui sont étudiées comme si elles fonctionnaient selon des mécanismes qui semblent opérer sans travail, sans travail féminin notamment. Tout se passe comme si « le capital financier » libéré de toute contrainte et donc hypermobile n'était pas le produit d'un travail. Si bien que la revendication de taxation du capital (théorisé comme une chose et non comme un rapport social) n'a pas de pendant travail. Pourtant, un marché financier globalisé, pour ne prendre que cet exemple, ne peut fonctionner que si les moyens de son organisation, de sa coordination et de son contrôle en ont été produits.

« Dans la vision dominante de la mondialisation, un système économique repose de toute évidence sur le pouvoir des entreprises et des réseaux de communication transnationaux. Mais si les nouvelles technologies de l'information et les entreprises transnationales sont en mesure de fonctionner, d'être coordonnées et contrôlées sur une base mondialisée, c'est parce que les moyens en ont été produits. Si l'analyse prend pour objet cette production, elle déplace son centre d'intérêt vers les pratiques constitutives de la mondialisation économique, c'est-à-dire le travail nécessaire pour produire et reproduire l'organisation d'un système de production et d'un marché financier globalisé » (Sassen, 2006 : 71)

<sup>174 «</sup> On ne peut pas parler aujourd'hui de la notion de « marché » sans faire référence au cadre théorique des économistes qui lui fournit sa crédibilité. Comme la discipline de l'économie est dominée actuellement par une école de pensée, celle des économistes dits « néo-classiques », c'est donc du coté de ce discours économique orthodoxe qu'il faut aller chercher les éléments théoriques nécessaires pour comprendre de quel type de contenu est chargé le terme de marché ainsi que les enjeux qui en entourent l'utilisation. D'autre part, il est évident qu'à partir du moment où l'on se réfère, par exemple, aux « forces du marché » ou encore aux « lois du marché » pour rendre compte d'un phénomène économique, expressions colportées naïvement dans le langage de tous les jours, le discours s'élabore, non plus en termes purement descriptifs (ou de sens commun), mais en termes explicatifs ». (S. Morel 2003, *op.cit.*)

Et Sassen le montre, le fonctionnement des entreprises transnationales suppose la mobilisation d'un personnel hautement qualifié sur des postes qui imposent de lourdes contraintes en termes d'emploi du temps en particulier. La gestion habituelle des tâches domestiques est alors souvent « inadéquate » pour ces cadres supérieurs qui ont recours au marché de la domesticité, là où le travail de la main d'œuvre sexuée et racisée ne peut plus échapper à l'analyste.

Dans les discours militants, ceux du mouvement alter-mondialiste, le problème se décline différemment mais la tendance à délaisser la question du travail au profit d'une analyse centrée sur la libéralisation marchande et financière est bel et bien palpable.

Bien sûr, l'analyse marxiste dont se revendique le courant anti-capitaliste s'oppose à la conception néo-classique du marché. Chez Marx, le concept de marché sert à exprimer des rapports de production historiques et transitoires : les rapports de production bourgeois. Il n'a donc plus rien à voir avec le marché imaginaire des néo-classiques.

« La confusion entretenue dans le discours dominant entre le concept « d'économie de marché » et celui de capitalisme est à la source d'un affaiblissement dangereux de la critique adressée aux politiques mises en œuvre. Le « marché », qui fait référence par nature à la concurrence, n'est pas le « capitalisme » dont le contenu est précisément défini par les limites à la concurrence que le monopole de la propriété privée y compris oligopolistique (de certains, à l'exclusion des autres donc) implique. Le « marché « et le capitalisme constituent deux concepts distincts. Le capitalisme réellement existant est le contraire même de ce qu'est le marché imaginaire » (Amin, 2002 : p.13).

Il n'en demeure pas moins que la théorie marxiste du Capital est fondée sur l'hypothèse de la disparition des rapports économiques non marchands. C'est pourquoi cette théorie demeure si problématique pour construire l'articulation entre féminisme et anticapitalisme, entre conscience de sexe et de classe. Pour Marx, « la forme marchandise est devenue la forme générale des produits du travail » et le rapport entre producteurs et échangistes de

marchandises est devenu le rapport de production dominant dans les sociétés capitalistes (Delphy, 2003 : p.74), un rapport de production dont *Le Manifeste* décrit et prévoit l'extension à l'échelle mondiale (Lowy, 1998<sup>175</sup>).

Or, ce système d'hypothèses s'écroule dès que l'on tient compte du travail non rémunéré à moins de lui refuser le statut de travail. Nous avons tenté de montrer dans le premier chapitre de cette thèse qu'il était indispensable de tenir compte du travail non-échangé pour comprendre les conditions dans lesquelles et les femmes et les hommes produisent leur vie.

La particularité de ce travail non rémunéré, ce qui caractérise son exploitation tient précisément au fait qu'il est exclu de l'échange marchand. Il s'ensuit que les produits de ce travail ne correspondent pas à la forme marchandise, que celle-ci n'est devenue ni la forme générale, ni même la forme principale des produits du travail et que l'exploitation de ce travail auquel les femmes restent très majoritairement assignées à l'échelle mondiale ne passe pas par le marché.

Admettre qu'il s'agit bien d'un travail, que ce travail crée de la valeur et que cette valeur n'est pas totalement consommée par celles qui la produisent, qu'elle est donc appropriée par autrui, c'est admettre qu'il existe des rapports de production et d'exploitation non marchands. Les prendre en considération viendrait nécessairement modifier le cadre théorique de la lutte altermondialiste et déplacer ses objectifs et ses cibles des marchés financiers sur le terrain du travail, puisque la persistance de rapports de production non-marchands implique simultanément deux choses : d'une part que les conflits économiques ne se résument pas au conflit de classe<sup>177</sup>, qu'il ne suffit donc pas de viser le capital encore moins le capital financier ; d'autre part, si tous les rapports de production ou d'exploitation ne sont pas médiatisés par

<sup>175</sup> Dans le Manifeste, Marx et Engels prévoient que « (...) les démarcations nationales et les antagonismes entre les peuples disparaissent de plus en plus, rien qu'avec le développement de la bourgeoisie, la liberté de commerce, le marché mondial, l'uniformisation de la production industrielle et les conditions d'existence correspondante ». Le Manifeste cité par M.Lowy (1998). Selon lui, ces prédictions qui ne se vérifient toujours pas aujourd'hui trouvent notamment leurs explications dans l'idéologie du progrès du 19 ème siècle, mais il les rapporte également à un certain eurocentrisme lié à l'optimisme libre-échangiste et au rôle civilisateur faussement attribué à la bourgeoisie.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Puisqu'en 1993, près de 50 % (+ de 47.8 %) du produit total du travail, n'est pas échangé contre rémunération.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Entre ceux qui possèdent leur force de travail et qui peuvent l'échanger pour un temps déterminé contre rémunération (les producteurs) /ceux qui possèdent les moyens de production et les produits du travail (les échangistes, ou les détenteurs du capital.

l'échange marchand, la lutte contre la marchandisation n'induit pas la lutte contre toutes les formes d'exploitation. Elle n'induit pas même la lutte contre toutes les formes prises par l'exploitation salariale.

Il ne s'agit pas de dire que la notion de marchandisation est inutile pour comprendre l'exploitation, c'est plutôt la force explicative dont le concept de marché a été chargé au point de résumer la réalité de la mondialisation qui est en cause dans la mesure où elle empêche d'intégrer l'exploitation du travail non salarié dans l'analyse de la réalité.

Ce « marché », auquel réfèrent principalement les slogans altermondialistes (« marchandisation du monde », « soumissions au despotisme des marchés », « généralisation des rapports marchands à toutes les sphères de la vie sociale ») et qui occupe une place centrale dans le corpus revendicatif de la Marche Mondiale des Femmes fait partie de « ces concepts utilisés pour l'analyse de l'exploitation capitaliste qui ne peuvent rendre compte de (toute) l'exploitation des femmes pour la même raison qu'ils ne peuvent rendre compte de l'exploitation des serfs ou des esclaves - ou des « indentured servants » - ou des prisonniers des camps de travail ou des métayers africains pour la raison simple que les concepts utilisés pour rendre compte de l'exploitation par le salaire – et c'est le sujet du capital- ne peuvent rendre compte de l'exploitation des non-salariés (Delphy, 1998 : 132-133).

Or, le salaire n'est pas devenu universel avec le développement du capitalisme. Il n'est pas devenu une contrepartie automatique à l'exploitation de la force de travail. Les femmes sont encore bien souvent prises dans des rapports de dépendance personnelle qui n'ont pas disparu et qui ne tendent pas à disparaître. Il existe encore « des catégories entières de personnes qui ne possèdent même pas leur force de travail car leur statut ordonne que celle-ci soit toujours déjà appropriée, appartienne à autrui : les frères, sœurs, cousins et autres parents ; et au premier rang, les épouses , les serfs, les esclaves et autres intouchables » (Delphy, 2003 : 102).

Mais tant que ces rapports de production non-marchands échappent à l'analyse de l'organisation économique, tant qu'ils sont évacués du socle théorique sur la base duquel la lutte s'organise, l'exploitation du travail non salarié (un travail auquel les femmes et pas

seulement les femmes restent largement assignées et qui participe à configurer l'exploitation salariale) sera exclue du champ d'intervention du mouvement altermondialiste. Il me semble que cette exclusion est non seulement source de clivage, qu'elle fait obstacle à l'unification mais qu'elle contribue à miner le potentiel subversif du mouvement altermondialiste, y compris sur le front anti-capitaliste.

### 9.2.3 - Les rapports sociaux de sexe et la faible unification du salariat

« 80 à 90% de la population mondiale est constituée essentiellement de femmes, de paysans, d'artisans, de petits marchands et de cette sorte de travailleurs salariés qu'on ne peut appeler ni "libres" ni prolétaires. Un fait qui aurait dû recevoir plus d'attention, qu'on commence à lui accorder seulement maintenant: dans le débat sur le travail des femmes, les discussions tiers-mondistes, et les nouvelles discussions sur l'agriculture et les paysans, c-à-d. dans des discussions sur ceux qui en principe ne sont pas des travailleurs salariés libres. Ce qui promet d'être le dernier "tube" dans le débat est ce qu'on appelle le "secteur informel". Ce secteur, bien sûr emploie aussi du travail salarié, mais contrairement à ce qu'on appelle le "secteur formel" ce n'en est pas un "normal". C'est précisément dans ce secteur qu'on pousse les anciens prolétaires: dans du travail à temps partiel, dans du travail contractuel, dans du travail saisonnier et migrateur, dans du travail illégal, du travail "emprunté",(1), de même que dans du travail gratuit comme celui qu'on appelle "le travail pour soi-même" (v. Weizsäcker), le "travail de l'ombre" (Illich), le travail de subsistance et le travail le plus souvent "oublié", le travail ménager; bref, d'une manière générale, le travail (salarié) qui n'est pas "libre" » (Von Werlhof, 1984, traduite par E. Rubinstein).

Il y a peu de temps encore on croyait au mythe du développement de rattrapage : tous les individus de l'économie invisible feraient surface en fin de compte au dessus du niveau de l'eau et pourraient devenir des travailleurs salariés qui pourraient atteindre le niveau de vie du travailleur américain ou européen ; or, c'est exactement à l'inverse qu'a abouti la mondialisation de l'économie : de plus en plus de travailleurs salariés protégés de la partie visible de l'iceberg sont poussés « sous l'eau » dans l'économie submergée. Et cela n'arrive pas seulement aux femmes qui sont renvoyées à leur kinder und kuche (enfants et cuisine) mais de plus en plus aussi aux hommes. Comme l'a déjà écrit en 1983 Claudia von Werlhof dans son article « le prolétariat est mort. Vive la ménagère ! », les hommes aussi sont « ménagérisés » (Mies, Bennholdt-Thomson et von Werlhof, 1988). Aujourd'hui des morceaux flottants de l'iceberg de plus en plus importants sont submergés. Et on accepte que le plein emploi, même dans les pays riches du Nord, soit un concept du passé. La politique néo-libérale de « dérégularisation » et de « flexibilité » n'est qu'une autre expression de ce que nous appelons la ménagérisation du travail. (Mies, 2001)

L'un des enjeux du mouvement est celui de l'unification des luttes. L'un des obstacles à cette unification réside dans la diversité des conditions d'existence et de lutte des différents groupes susceptibles de se mobiliser. Paradoxalement, le « mouvement sans frein du capital à l'échelle mondiale » ne semble pas se traduire par une homogénéisation du pôle travail ou plutôt du travail salarié (puisque c'est la seule forme de travail qui est concernée par cette définition de la mondialisation) bien au contraire. L'« émiettement du salariat », ou l'hétérogénéisation des rapports au travail salarié est un fait avéré et inconstesté du contexte actuel.

« On peut certes rapporter ce phénomène, pour partie, au mouvement d'universalisation du salariat : en se diffusant à des groupes et à des situations toujours plus hétérogènes que celles qui a pu caractériser le prolétariat industriel : quoi de commun entre le médecin hospitalier et la caissière à temps partiel, passant éventuellement du statut de salariée à celle de « Rmiste » ? On opposera à juste titre que la masse des travailleurs salariés se voit soumise à une exploitation accrue, à un travail plus intense et exigeant et à un emploi moins sûr. Mais cela ne suffit pas. Cet émiettement, cette multiplication des clivages et des tensions qui le travaillent selon de multiples lignes de distinction et d'opposition —de genre, de génération, de statut d'emploi, d'origine ethnico-nationale — a partie liée avec la déréliction du mouvement ouvrier, syndical et politique, qui n'a pas été en capacité de résister efficacement au renouvellement des stratégies du capital des deux dernières décennies » (Bouffartigue, 2004 : 274).

Ce problème est central puisque le salariat est bien le groupe des exploité-e-s qu'il s'agit en principe d'organiser contre le capitalisme mondialisé et que son éclatement joue autant en faveur du système qu'il fragilise le salariat. On peut effectivement raisonnablement affirmer que les détenteurs du capital profitent des clivages internes au salariat et de la segmentation de l'offre de travail ne serait-ce que parce qu'elle freine son organisation, mais on n'a pas pour autant expliqué ces clivages ou cette segmentation.

La seule logique du capital est alors insuffisante. Elle ne peut expliquer des formes de division du travail qui ne sont pas nécessaires à son fonctionnement. C'est-à-dire, à l'extorsion de la plus value via l'appropriation du surtravail. Cette extorsion, qui est au principe même du mode de production capitaliste, n'a jamais suffi à rendre compte de l'exploitation particulière que subit la force de travail féminine dans les rapports de production marchands. A partir des ouvrières, Kergoat (1982) a précisément démontré l'intrication des rapports de classe et de sexe dans le monde du travail salarié et l'incidence réciproque des rapports de production non-marchands et des rapports de production marchands. Elle a montré d'une part que le marché du travail salarié n'est pas purement capitaliste, qu'il n'est pas uniquement organisé suivant la division capital / travail mais également suivant la division sexuelle du travail ; et d'autre part, que les positions différenciées que les hommes et les femmes occupent sur le marché du travail sont indissociables des positions différenciées qu'ils et elles occupent dans l'organisation du travail non échangé contre salaire.

Ce sont d'abord « les inégalités de salaire - y compris à travail égal - constatées partout dans le monde<sup>178</sup>, mais aussi les inégalités entre hommes et femmes devant le chômage, le travail à temps partiel, le travail informel, précaire, déqualifié, la distribution dissymétrique des hommes et des femmes suivant les postes et les branches d'activité, qui prouvent bien que dans leur grande majorité, les femmes ne sont pas seulement plus exploitées que les autres salariés (les hommes) mais qu'elles le sont différemment. Or, cette différence ne s'explique pas en termes de surexploitation car comment expliquer la sexuation de cette surexploitation. Elle ne peut pas se comprendre sans prendre en considération l'affectation différenciée des hommes et des femmes au travail reproductif, gratuit ou les rapports de production non marchands.

Car si la segmentation sexuée du marché du travail bénéficie au capital en lui donnant accès à une main d'œuvre flexible et bon marché (celle des usines de sous-traitance), elle assure aussi concrètement la dépendance économique des femmes vis-à-vis d'un tiers pour leur « entretien », soit leur assignation au travail gratuit. La mise au travail des femmes dans le monde du travail salarié, l'impossibilité de « gagner sa vie », de réunir les conditions matérielles de production de sa propre existence sur le marché du travail (temps partiel, postes déqualifiés, sous-rémunération etc...) conforte la division sexuelle du travail gratuit, domestique et d'auto-subsistance. La privatisation des services sociaux, les coupures budgétaires au Nord, les Programmes d'Ajustement Structurel au Sud ne sont donc pas les seuls à engendrer une « surcharge » de travail domestique. L'exploitation salariale particulière des femmes est bien partie prenante du problème, mais le capital n'est ni seul responsable, ni seul bénéficiaire de cette exploitation. Elle est justement significative de l'intrication et du renforcement mutuel des différents rapports d'exploitation. L'utilisation par le capital de cette « figure salariale féminine de crise, d'instabilité, de précarisation du travail » (Hirata et Le Doaré, 1998 : 20) montre très précisément que les rapports de production non-marchands, les rapports de dépendance personnelle (le type de socialisation au travail qu'ils produisent, la formation acquise dans le cadre de l'unité familiale, l'apprentissage du travail de service aux personnes, la mise à disposition de sa force de travail selon les besoins-horaires d'autrui, la volonté de se maintenir dans une activité rémunérée en dépit du caractère précaire, instable,

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> y compris dans des pays ayant signé les conventions de l'Organisation Internationale du travail qui les interdisent. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pouvant atteindre 50% comme à Chypre, au Japon et en Corée du Sud. (Hirata et Le Doaré, 1998 : 16).

mal-rémunéré de l'emploi) peuvent jouer dans la ré-organisation des rapports de production marchands et exercer une pression à la baisse sur le rapport salarial.

Au-delà, il se pourrait bien que les modalités d'exploitation supposément propres aux rapports de dépendance privé, personnels, non-marchands, s'étendent et de plus en plus visiblement au rapport salarial. Autrement dit, nous n'assisterions pas seulement à une extension de la logique marchande à la sphère domestique, mais également et réciproquement à une généralisation, dans la sphère du travail rémunéré, d'un modèle de rapport (de production) auparavant privé (Hirata, 2005 : 303).

Mies (2001) parle ainsi de « ménagérisation du salariat » pour décrire l'introduction de pratiques habituellement liées à l'économie invisible (aux rapports de servage, d'esclavage ou de sexage) dans la sphère de l'économie formelle et du travail rémunéré via les politiques néo-libérales de « dérégularisation » et de « flexibilité ». Cette introduction ayant pour effet de les généraliser et de les normaliser. Elle renverse ainsi l'analyse la plus courante des politiques mises en œuvre à l'échelle internationale. Ce ne serait plus principalement la généralisation du modèle d'exploitation capitaliste qui les caractériseraient mais l'apparition de relations de travail gérées par des entreprises mondialisées qui correspondraient davantage à un nouvel esclavagisme : la vente de la force de travail n'étant pas suffisante pour survivre.

« Ce travail d'esclave inclut aux Etats-Unis le travail des prisonniers, celui des immigrés, des mères socialement assistées, du travail à durée déterminée mais aussi de "l'esclavage salarié" dans les ateliers clandestins ». (Mies, 2001<sup>179</sup>).

Mies s'appuie elle-même sur Von Werholf qui dès 1984 avançait :

« Ce ne sont pas les 10% de travailleurs salariés libres, mais les 90% de travailleurs non libres et non salariés qui sont à la base de l'accumulation et de la croissance, qui sont les vrais exploités, qui sont les réels "producteurs", la "norme", la condition générale dans laquelle se retrouvent les êtres humains sous le capitalisme. Et cet état de chose menace à présent aussi les prolétaires. Parce que, malgré toutes les dénégations, l'être humain sous le capitalisme se retrouve non libre, inégal, non fraternel, entouré par la violence, la misère et l'oppression, sans droits ni pouvoirs, inorganisé, sans salaire ni propriété, sans sécurité, ayant faim et froid - mais travaillant. Ce n'est pas réellement vrai que les "sans-emploi" ne travaillent pas; sans salaire ou revenu ils doivent travailler beaucoup plus que les "employés", juste pour

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> Mies (2001). « Les femmes : piliers de la mondialisation ». Consultable sur le site des Pénéloppes : http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/mondiali/travail010

survivre. Ils font tout ce qui est possible pour avoir un minimum de revenus. Comme une seule activité ne rapporte pas assez, ils doivent en accomplir plusieurs: ils sont simultanément de petits paysans et des travailleurs agricoles saisonniers, de petits marchands et des domestiques, des producteurs et des vendeurs de leurs propres produits, des prostituées et des travailleuses salariées part-time, des travailleurs contractuels et à domicile, (2) et cet état de choses deviendra graduellement la norme dans les pays occidentaux aussi. Le Tiers-monde monde vient vers nous. Il nous révèle la "vision du futur" et le caractère réel de notre mode de production. Plus explicitement,: l'économie occidentale se "féminisera", se "marginalisera", se "naturisera" ou se "ménagérisera" - mais jamais elle ne se prolétarisera "30"».

Sans tomber dans l'hypothèse d'une surdétermination des rapports de servage, d'esclavage ou de sexage en tant que rapports d'appropriation et de la force de travail et de la machine à force de travail (Guillaumin, 1978), on peut cependant penser que les rapports d'exploitation supposément antérieurs au système capitaliste, ne servent pas seulement de tremplin à l'accumulation du capital, mais qu'ils s'appuient eux-mêmes sur le capital pour se reconfigurer.

Si cette hypothèse s'avérait justifiée, il n'y aurait aucune raison d'affirmer qu'il s'agit là d'une nouveauté. Cela voudrait dire que l'exploitation capitaliste n'a jamais été seulement capitaliste, que son existence pourrait trouver des explications en dehors de lui-même ou que du moins l'analyse du capital serait très largement inachevée. Autrement dit, cette hypothèse implique un saut qualitatif dans l'analyse du rapport d'exploitation de classe. La proposition de Schwartz éclaire particulièrement bien l'enjeu que recouvre cette hypothèse sur le plan de la compréhension de qui se passe dans le travail :

« Quand on fait sur Internet une recherche sur le « travail invisible », vient une pluie de références sur le travail des femmes. Certes, comme le rappelle Sylvie Schweitzer dans un ouvrage récent, Les femmes ont toujours travaillé, y compris dans la sphère marchande, ce qui renforce la thèse de la labilité des frontières. (...) cette caractéristique d'invisibilité dans les références fournies renvoyait essentiellement à ces « formes limites » que sont les tâches ménagères, le travail domestique. Or, cette quasi identification du travail invisible au travail féminin au foyer, ou bénévole, peut conduire à deux remarques :

- Orientation profondément féconde, dans la mesure où elle oblige à sortir notre réflexion sur le travail du seul travail, stricto sensu, marchand, comme si seul

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> C. Von Werholf, "The Proletarian is dead; long live the Housewife?," Smith, Joan, Immanuel Wallerstein, Hans-Dieter Evers (eds.), Households and the World-Economy, Beverly Hills/London/New Delhi, 131-147, 1984. article traduit par E. Rubinstein.

celui-ci était vraiment travail, digne d'attention, seul lieu d'engagement, d'usage et d'usure de nos facultés industrieuses. Comme si une différence de nature séparait ces deux formes d'activité humaine, prestation marchande ou non marchande. Autre façon de le dire : ce serait oublier les autres « naissances du travail », oublier les dimensions anthropologiques du génie humain, pour ne s'intéresser à lui que lorsqu'il est encadré par une relation marchande. Ou encore, oublier le continent diversifié du travail dit « informel », où l'on trouve toutes les continuités, sur toute la planète, entre les formes dites « domestiques » et le travail « à statut ».

Mais on perdrait le bénéfice de cet élargissement si cela nous conduisait à opposer un type de travail invisible, le travail domestique, à l'autre qui, lui, serait entièrement visibilisé par son échange contractuel, ses procédures opératoires, ses produits, son cadre juridico-économique. Or, mesurer, au contraire, les continuités, les circulations, les transferts en tous sens entre l'informel, le domestique et les formes marchandes à statut, c'est contribuer à redécouvrir la part d'invisible, d'énigmatique de toute activité industrieuse, l'impossibilité de circonscrire clairement les ressources, les actes, les espaces où se déploient les corps et les âmes humaines dans tout travail, y compris le travail marchand. Ainsi, restituer l'activité domestique comme « travail », c'est, à côté d'un rééquilibrage de notre vision de la vie sociale et familiale, approfondir notre approche du travail « en général » en nous faisant réfléchir sur : qu'est-ce qui est donc « invisible » dans ce travail et, à partir de là, dans tout travail ? » (Schwartz, 2004 : 62-63<sup>181</sup>)

Et l'on voit peut-être mieux maintenant combien la seule prise en compte des lois du marché et du capital est insuffisante non seulement pour l'explication du développement des relations de travail salarié « non libres » qui semblent concerner en premier lieu les femmes et les groupes racisés mais pour celle du rapport salarial typique ou de la figure du « travailleur salarié libre » qui semble bien servir de modèle à atteindre, quand « de plus en plus de travailleurs salariés protégés de la partie visible de l'iceberg sont poussés « sous l'eau » dans l'économie submergée » (Mies, 2001).

Quoiqu'il en soit, il est bien certain que cette seule prise en compte affaiblit la critique adressée aux politiques mises en œuvre à l'échelle internationale, y compris la critique anticapitaliste.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> Schwartz, « La conceptualisation du travail, le visible et l'invisible », *L'Homme et la Société*, n° 152-153, avril-septembre 2004 :47-76

En dépit des convergences indéniables que cette direction a pu susciter jusqu'ici, sous couvert de respect de la diversité, le problème des clivages entre les militantes de la MMF et les militant-e-s du mouvement alter-mondialistes, qu'ils se revendiquent de franges antilibéralistes ou anticapitalistes reste entier. De même, l'adoption de cette orientation alter-mondialiste n'a pas suffi à unifier les points de vue au sein du collectif de la *Marche Mondiale des Femmes*, les contradictions Nord/Sud en particulier n'ont pas été dépassées.

# **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Je reprendrai dans cette conclusion l'itinéraire de recherche que j'ai présenté en introduction mais cette fois-ci en développant non plus les questions que chaque étape induisait, mais plutôt les « réponses », c'est-à-dire les avancées problématiques et les redéfinitions théoriques que j'ai pu être amenée à formuler au cours de ce travail. Pour cette tentative de synthèse, dans un premier temps, je ferai l'impasse sur les difficultés, les angles morts de l'analyse présentée. J'aborderai cette question des problèmes non résolus, des limites et prolongements possibles de ma recherche dans un second temps.

#### I. Retour sur un itinéraire de recherche

## 1.1 - Cadre conceptuel et méthode de travail

Comme je l'ai souligné dans l'introduction, l'une des particularités de la MMF réside dans le fait qu'elle s'est formée sur l'appartenance de sexe comme principe de classement. « Les femmes », indépendamment de leur appartenance aux classes sociales, aux groupes racisants ou racisés, au centre ou à la périphérie ont d'emblée été instituées comme sujet politique de la mobilisation. Cette définition, aussi symbolique soit-elle, est au principe de sa constitution. Construire du collectif entre femmes était l'un des principaux objectifs politiques du projet sur la base duquel la MMF s'est formée. Après la période d'immersion, il m'a semblé qu'il fallait repartir de cette caractéristique fondamentale pour me ressaisir de mon objet.

Cet enjeu - l'institution des femmes comme sujet, l'appartenance de sexe comme principe de regroupement politique -, il fallait chercher à le théoriser. Point de départ du « passage au collectif », le sexe comme marqueur ou comme référent ne pouvait être premier sur le plan de l'analyse. Qu'il puisse servir de principe d'identification pertinent pour l'organisation d'une lutte sociale faisait partie intégrante de ce qu'il s'agissait d'expliquer et ce, sociologiquement.

Pour le dire autrement, il m'a semblé qu'il fallait (pour commencer) mobiliser une théorisation du groupe des femmes qui permette de penser les femmes comme sujets. Pour cela, il fallait faire travailler une conceptualisation en termes de *classe de sexe*.

Au fur et à mesure du processus de recherche, l'importance de ne pas délaisser cette grille de lecture est devenue un fil directeur. En dépit de son caractère macrosociologique, de la tension qu'elle induit entre le cadrage théorique et la réalité empiriquement saisissable, des nombreuses difficultés rencontrées pour la faire travailler, je continue de penser qu'elle était incontournable au regard de mon objet.

J'ai tenté de m'en expliquer dans la première partie (I Le cadre théorique) en m'appuyant sur les travaux de celles qui ont forgé le concept de *classe de sexe*. J'ai tenté de montrer qu'il n'était pas une simple transposition analogique de la définition marxienne de la classe, appliquée au sexe. Sa construction théorique prend au contraire appui sur les réappropriations féministes du concept de classe (Delphy, 1970, 1998; Guillaumin, 1978 a et b, 1992), sur le postulat de la « co-extensivité » et de la « consubstantialité » des rapports sociaux (Kergoat, 1982, 2007), en particulier.

Ce postulat dit que les contradictions sociales sont plurielles, qu'elles sont irréductibles les unes autres aux autres et qu'elles ne sont pas simplement juxtaposées mais qu'elles se co-produisent. Il renverse donc l'hypothèse d'un conflit principal ou central sur laquelle la définition marxienne de la classe est fondée. Cela vient profondément complexifier la définition même de la classe, le problème de sa constitution, de la conscience de classe et de son unification politique. Mais cela ne suppose pas d'abandonner le concept de classe. Il s'agit au contraire d'étendre son champ d'application pour l'analyse de l'oppression des femmes, des racisé-e-s, des colonisé-e-s et si cette extension rencontre tant de résistances, c'est que ce concept est particulièrement subversif. Il contient en effet tout à la fois une théorie de l'oppression et une théorie de l'émancipation qui suppose la suppression des groupes qu'il sert à désigner.

Appliqué aux catégories de sexe, il permet d'abord de sortir du biais substantialiste qui prend le groupe des femmes pour acquis, donc indépassable. Il remonte au mode de constitution des groupes de sexe. Ces groupes n'existent que dans et par le rapport social qui les produit, ni en dehors, ni au-delà de ce rapport. Ils ne sont donc ni semblables, ni différents, ni complémentaires. Ils sont antagoniques et unis, selon le principe dialectique de l'unité des contraires, contenu sous la notion de rapport social.

Ce rapport constitutif devenu premier dans l'explication est par ailleurs nécessairement un rapport de production matériel. Même s'il est aussi idéel, il ne saurait être exclusivement idéel. L'application du concept de classe aux groupes de sexe engage ainsi une seconde rupture. Il oppose à une compréhension idéaliste de l'oppression des femmes, une explication matérialiste de cette oppression. Les classes de sexe, ne sont pas des constructions purement

symboliques ou idéologiques déconnectées de toute base matérielle. Leur existence ne repose pas seulement sur des idées qu'il suffirait de déconstruire par un jeu de langage ou par la transgression des normes. Même si la lutte sur le terrain idéologique est essentielle, les catégories de sexe n'existent pas uniquement dans les têtes, sous formes de classements. Le rapport social de sexe qui produit des sentiments d'appartenance et des corps est aussi un rapport déterminé de production. C'est-à-dire un rapport social d'exploitation.

Cet ensemble de propositions m'apparaît fondamental. En les faisant travailler, l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes a permis de retourner l'idéologie naturaliste, de montrer combien les représentations, les constructions idéelles et mentales étaient aussi arbitraires vis-à-vis de la nature, qu'elles étaient indissociables de l'exploitation qui se réalise dans et par le « sexage » (Guillaumin, 1978 a et b), le mode de production domestique (Delphy, 1998), les rapports sociaux de sexe (Kergoat, 2001).

C'est cette même analyse qui permet d'envisager la division sexuelle du travail, l'assignation prioritaire des femmes au travail reproductif, la déqualification de leur travail productif (Kergoat, 2000), la manipulation, la construction et l'appropriation de leurs corps (Guilaumin 1978a et b, Tabet, 1998), non pas comme les résultats d'un simple retard des mentalités, d'une survivance des idées du passé qui, au fil du temps, devraient bien finir par s'épuiser, mais comme un mode d'organisation de la production qui se joue ici et maintenant et qui a notamment pour enjeu l'exploitation, la dépossession.

C'est elle en effet, qui permet de sortir le groupe des femmes du statut impensable dans lequel il est pourtant encore bien souvent enfermé, parfois même sous le concept de « genre », celui d'un groupe social qui vaudrait la peine d'être dominé, infériorisé, physiquement oppressé mais qui ne vaudrait pas en lui-même et pour lui-même la peine d'être exploité (Delphy, 1998).

Par opposition, j'ai tenté de montrer que l'oppression (physique), la domination (symbolique) et l'exploitation (matérielle) ne sont pas dissociables pour l'analyse matérialiste des rapports de pouvoir des hommes sur les femmes (Dunezat, 2004). Les concepts de « sexage », de « mode production domestique » et de « division sexuelle du travail » ont en commun de faire

apparaître les intérêts que les hommes retirent de l'organisation du monde social en hommes et en femmes. Ces intérêts deviennent alors explicatifs et la *doxa* de sexe comme l'oppression physique deviennent par là - même parfaitement arbitraires vis-à-vis de la nature.

Ainsi, le « sexage » théorisé par Colette Guillaumin n'a pas pour objet un corps féminin déjà et pour toujours sexué qui constituerait un bien en soi, pas plus que l'esclavage n'est lié aux corps des esclaves. C'est bien au contraire le « sexage » qui construit les corps « outil-detravail », « machine-à-force-de-travail » en « choses » et qui les met à disposition de manière illimitée :

« aux fins d'accroître les biens (...) du groupe dominant, ou même simplement - ce qui est le cas le plus fréquent - aux fins de rendre sa survie possible dans des conditions meilleures qu'il n'y parviendrait réduit à lui-même » (Guillaumin, 1978 a : 10).

Christine Delphy a pour sa part démontré l'importance de reconnaître le patriarcat comme un système d'exploitation et non seulement comme un système idéologique. Sa démonstration s'est notamment construite contre le point de vue marxiste faisant de l'oppression des femmes le produit superstructurel de l'infrastructure de classe :

« ce qui est passionnant dans cette théorie c'est que même l'oppression des femmes ne les vise pas elles. (...) l'oppression matérielle et très concrète des femmes n'est qu'un moyen ou un résultat, de toute façon un sous-produit d'une oppression idéologique qui vise les travailleurs et qui n'est elle-même qu'un moyen de l'oppression « véritable », de l'exploitation des mêmes travailleurs. (...) Non seulement leur oppression (celles des femmes) matérielle n'est pas une fin en elle-même, mais la conséquence à la limite contingente d'une oppression idéologique; non seulement cette oppression « idéologique » qui est la raison de leur oppression matérielle n'est pas encore une fin mais un relais pour la véritable oppression (l'exploitation des prolétaires); mais aucun de ces moments – ni les relais ni les fins – ne concerne les femmes en tant que telles. Non seulement elles sont exploitées, mais elles ne sont exploitées que dans la mesure où cela sert une autre exploitation. En d'autres termes, il est clair que les femmes sont perçues comme indignes même d'être exploitées. (C. Delphy, 1998 : 210)

Enfin, la conceptualisation des rapports sociaux de sexe est inséparable de la division sexuelle du travail chez Danièle Kergoat :

« (...) le changement des mentalités ne se fera jamais spontanément, s'il reste déconnecté de la division du travail concrète » (Kergoat, 2000 : 40).

Ces trois théorisations ont ainsi des points communs. Cependant, elles n'induisent pas la même conceptualisation du travail en particulier. Les contours et le contenu du travail varient de l'une à l'autre, si bien qu'elles ne supposent pas de lui accorder le même statut comme j'ai essayé de le montrer.

De ce point de vue, l'analyse en termes de division sexuelle du travail opère un déplacement. Ce concept désigne un rapport social d'exploitation qui forme un tout et qui se déploie de manière transversale. Il veut signifier l'appropriation totale du travail (celle du mode de production domestique et celle du sexage), mais aussi l'exploitation de la force de travail féminine qui se réalise dans le cadre de l'économie marchande formelle et informelle. Ces deux modalités d'exploitation de la force de travail féminine constituent deux faces de la division sexuelle du travail. Elles appartiennent au même phénomène, au même rapport social d'exploitation et de production. L'une comme l'autre ont partie liée avec les autres modes de production et de division du travail.

Ce point est crucial car il donne aux rapports sociaux de sexe le statut d'un vrai rapport social qui dépend des autres et qui organise les autres. Prenons pour exemple les liens qui unissent les rapports sociaux de sexe et les rapports sociaux de classe : les femmes ne sont pas exploitées selon le mode de production domestique dans la sphère privée et surexploitées selon le mode de production capitaliste dans la sphère marchande. Le rapport social d'exploitation de sexe comme le capital organisent toute l'économie (productive et reproductive, privée et publique, marchande et non marchande). Les divisions « privé/public », « production/reproduction » sont elles-mêmes des produits historiques de la dynamique des rapports sociaux.

Cela veut dire aussi que l'exploitation de sexe n'est pas seulement configurée par le capital. Elle organise réciproquement l'exploitation de classe. Aussi, les rapports de forces entre les classes de sexe informent les rapports de classes. Les deux fronts de lutte (division sexuelle du travail et division capital / travail) ne peuvent pas être concurrentiels, il n'y a plus

d'ennemi principal. Dès lors, si la construction d'un mouvement féministe unifié (contre la pauvreté des femmes notamment) suppose la prise en compte des contradictions entre femmes, celle-ci n'implique en aucun cas de secondariser, ne serait-ce que pour un temps, la lutte sur le terrain de la division sexuelle du travail.

Si j'ai pris le temps de ce détour théorique, c'est pour expliquer comment la décision de raisonner en termes de classes de sexe m'a amenée à la centralité du travail. Cela s'est produit en deux temps :

- 1) Si la division sexuelle du travail (au sens de travail socialement nécessaire ou d'activité humaine) ne produit pas seule des hommes et des femmes, des corps d'hommes et de femmes et des sentiments d'appartenance au groupe des femmes sans lesquels l'existence de mouvements féministes serait inexplicable, elle est néanmoins fondatrice. Elle ne peut donc être occultée et cela s'applique tant pour l'analyse des rapports sociaux de sexe que pour celle des autres rapports sociaux.
- 2) Si l'oppression est indissociable des modalités selon lesquelles le travail activité de production du vivre en société (Hirata et Zarifian, 2000) - est socialement organisé (notamment entre les classes de sexe), la mise en cause de cette organisation est aussi un levier de l'émancipation.

Ainsi, l'analyse en termes de classes de sexe permet de se protéger des dérives idéalistes et naturalistes. C'est la première raison pour laquelle elle me semble heuristique. La deuxième est qu'elle s'est finalement avérée opératoire sur le plan de la méthode. Confrontée à la réalité des pratiques revendicatives elle m'a permis de construire des hypothèses de travail, de les ancrer dans une théorisation qui rompt avec le naturalisme, le substantialisme et l'idéalisme mais aussi avec la tendance à la hiérarchisation des rapports sociaux. Car appliquer une conceptualisation en termes de classe aux rapports entre hommes et femmes n'enlève rien à la pertinence de l'appliquer à d'autres rapports sociaux. Danielle Juteau l'a montré par analogie :

« Lorsqu'on a fait remarquer que le prolétariat n'était pas homogène, qu'il existait une division internationale du travail également différenciée par le genre, lorsqu'on a reconnu que le prolétariat ne se composait pas seulement d'hommes blancs provenant des pays capitalistes avancés mais aussi de femmes et d'hommes noirs, ainsi que de femmes blanches, et lorsqu'on a découvert que les Noirs (femmes et hommes) et les

Blancs (femmes et hommes) ainsi que les femmes (noires et blanches) et les hommes (noirs et blancs) n'occupaient pas les mêmes positions dans la division sociale du travail, on n'a pas qualifié d'essentialistes l'analyse de Marx sur les classes sociales. Economiste? Oui. Réductionniste? Oui. Mais essentialistes? Rarement! On a convenu que la classe ouvrière est divisée intérieurement, non qu'elle est inexistante ou qu'elle est une formation imaginaire ou imaginée » (Juteau, 1999 : 127).

Dénaturaliser le groupe des femmes n'implique pas de naturaliser d'autres groupes sociaux (les racisé-e-s, les colonisé-e-s, les prolétaires). Lutter sur le terrain de la division sexuelle du travail ne suppose pas de délaisser les autres formes d'exploitation.

C'est ainsi que j'ai pu construire le paradoxe qui est au départ de cette thèse, placer la classe de sexe, les rapports sociaux de sexe et la division sexuelle du travail au cœur de mon questionnement. Et c'est ainsi que j'ai fait de l'impasse des revendications de la MMF sur le problème de la division sexuelle du travail mon objet finalement. Que la division sexuelle du travail ne soit pas au centre des revendications économiques autour desquelles la Marche mondiale des femmes semblait s'être « unifiée » (1), que le collectif observé soit divisé sur les revendications de lutte contre les violences sexuelles en particulier (2), constituaient bien deux niveaux de paradoxe. Ces deux niveaux devenaient cohérents au regard d'une théorisation des rapports de sexe pour laquelle oppression physique et exploitation matérielle sont indissociables. Dans cette théorisation l'oppression en matière de sexualité n'est plus un domaine séparé. Elle n'est pas réductible à un problème d'évolution des mentalités. L'impossibilité de construire un point de vue commun sur ce point, la dissociation pauvreté / violence et le constat selon lequel « nos revendications économiques ne sont pas assez féministes », sont autant d'éléments liés à un contournement du problème de la division sexuelle du travail.

La MMF est bien une tentative d'unification des résistances contre l'oppression des femmes, mais en construisant cette lutte, les militantes ont été amenées à délaisser les rapports sociaux de sexe comme rapport sociaux de production.

Ce constat appelle une première question : celle de savoir pourquoi. Comment expliquer ce délaissement ? Dans quelle direction faut-il s'orienter pour chercher des explications ?

Deux directions me semblaient incontournables pour rassembler des clés de compréhension.

## 1.2 - Des hypothèses aux résultats

### 1.2.1 - la première hypothèse

La question de savoir comment expliquer le délaissement de l'enjeu que représente la division sexuelle du travail supposait d'abord de tester l'hypothèse de son ajustement à la réalité des conditions matérielles dans lesquelles les femmes sont prises pour produire leur propre moyen d'existence à l'échelle de l'économie-monde.

Cette hypothèse a commandé la construction de la seconde partie de cette thèse. Elle tente de rendre compte de manière synchronique puis de manière diachronique du rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail : quel est l'état de cette division au moment où la Marche s'organise? Comment le rapport que les femmes entretiennent au travail évolue-t-il? Cette évolution permet-elle d'expliquer que la division sexuelle du travail ne soit pas au centre des revendications de la MMF?

Pour répondre à ces questions, je me suis appuyée sur l'état des connaissances disponibles : les données statistiques sur le travail principalement produites par les institutions internationales ; la littérature qui s'intéresse au « genre » dans le contexte de la « mondialisation ». Je reprends ici les principaux résultats obtenus à l'issue de cette première démarche.

1) l'importance du travail gratuit pour comprendre le rapport dissymétrique des hommes et des femmes au travail

D'après les estimations dont nous disposons, l'essentiel du travail réalisé aujourd'hui échappe à l'économie de marché, et ce travail exclu du marché est très fortement sexué. Les hommes et les femmes y sont assignés de manière dissymétrique. Si bien que l'essentiel de l'exploitation du travail des femmes se réalise non seulement en

dehors du rapport salarial mais en dehors du rapport marchand et rien ne permet de présumer que l'importance de cette exploitation est sur le point de décliner, d'être absorbée par d'autres modes d'exploitation.

#### 2) le contexte de réorganisation de la division internationale du travail

Si la réorganisation de la division internationale du travail modifie le rapport des femmes au travail en ouvrant de nouvelles opportunités d'emplois pour les femmes, elle n'a pas fragilisé le rapport d'exploitation de sexe. Le contexte de production des revendications de la *Marche mondiale des femmes* n'est pas plus celui d'une homogénéisation des conditions de vie des femmes, que celui d'un effacement des antagonismes hommes/femmes.

Ainsi, l'impasse sur la division sexuelle du travail qui marque le corpus revendicatif de la MMF au profit de revendications d'opposition à la mondialisation ne peut s'expliquer par une restructuration profonde de la division sexuelle du travail vers un effacement du rapport antagonique que les classes de sexe entretiennent au travail.

#### 3) L'existence de positions féminines différenciées dans la division sexuelle du travail

En revanche, comme nous l'avons vu parce qu'elles occupent des positions contradictoires dans les rapports sociaux de classe, de race et Nord/Sud, les femmes occupent des positions différenciées dans la division sexuelle du travail. Si bien que cette division ne crée pas un rapport féminin unifié au travail ; qu'il s'agisse du travail professionnel, échangé contre rémunération ou du travail domestique. Les militantes ne peuvent donc pas s'appuyer sur une communauté de condition pour construire une position collective sur cette question. Ce rapport collectif et politique au travail, cette unification est à construire dans un contexte de réorganisation du marché du travail, de prolétarisation de la force de travail féminine, de dualisation de l'emploi féminin et de division internationale du travail reproductif.

#### 4) L'état des connaissances disponibles

Enfin, les très nombreuses difficultés sur lesquelles j'ai buté pour tenter de rendre compte de l'état de la division sexuelle du travail et de son évolution me semblent,

pour leur part, significatives et explicatives. L'impossibilité de chiffrer les intérêts retirés de ce rapport d'exploitation participe de ma principale hypothèse : celle de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe. L'invisibilisation statistique et la sous-théorisation de la division sexuelle du travail qui biaisent l'analyse des rapports entre « genre et mondialisation » font partie des conditions réelles dans lesquelles la plate-forme revendicative de la MMF a été construite.

Finalement, l'impossibilité de rendre tangible le rapport d'exploitation de la classe des femmes par celle des hommes ainsi que l'existence de positions féminines différenciées dans la division sexuelle du travail constituent deux premiers obstacles à la construction d'un rapport féminin collectif et subversif au travail. Ces deux éléments n'épuisent cependant pas le problème du contournement de la division sexuelle du travail ou celui du décalage entre la classe des femmes telle qu'elle existe à l'état de *groupe mobilisable* dans et par la division sexuelle du travail et le groupe réellement mobilisé autour d'un système revendicatif qui délaisse cette division.

L'impasse sur la question de la division sexuelle du travail ne peut être entièrement rabattue sur ces deux premières difficultés qui renvoient aux conditions objectives de production de la MMF. Son contenu revendicatif n'est pas seulement le produit de ces conditions objectives, il est aussi celui d'une activité militante localisée, d'une organisation collective dont la forme et la composition sociale peuvent être explicatives.

#### 1.2.2 La seconde hypothèse

Cette seconde hypothèse est au centre de la troisième partie de cette thèse. Elle tente d'une part de situer les militantes qui ont coordonné la MMF, qui ont travaillé sur les revendications et, d'autre part, de rendre compte de la manière dont elles ont procédé pour construire ces revendications. Cette troisième partie est construite sur deux types de questions : dans quelle mesure le rapport que ces militantes entretiennent au travail est-il explicatif ? N'y a-t-il pas dans le mode d'organisation du travail militant des éléments qui ont pu contrarier la construction d'un rapport collectif au travail ?

Pour répondre à ces questions, j'ai pris appui sur l'observation participante réalisée au cours de la dernière année d'organisation de la MMF au sein de son secrétariat international, ainsi que sur l'analyse de contenu des entretiens que les militantes ont bien voulu m'accorder. Je reprends ici les principaux résultats de la troisième partie.

 Un mode d'organisation peu propice à l'apprentissage collectif entre militantes du Nord et du Sud notamment

D'abord, les revendications de la MMF ne sont pas celles d'un collectif de travail international. De fait, le travail militant de définition du sens de la mobilisation, de ses objectifs et de ses enjeux n'a pas été collectivisé à cette échelle. C'est le collectif de militantes montréalaises qui est à l'origine du projet de la MMF, qui en a aussi défini les grandes orientations ainsi que le mode d'organisation, dont le processus de consultation et d'adoption des revendications selon le principe de la délégation. C'est aussi ce collectif qui a produit l'ensemble du corpus revendicatif, et toutes les militantes montréalaises le soulignent : à l'exception du traitement particulier réservé aux deux revendications relatives aux questions de sexualité, la plate-forme de lutte commune a connu très peu d'amendements. Il faut dire que les espaces-temps de rencontres internationales sont rares et courts, peu propices au « travail collectif » (Dunezat, 2004).

De fait, ce mode d'organisation de la MMF de 2000 suffit à la rendre particulièrement sujette à la critique féministe postcolonialiste. Mais j'espère avoir montré qu'il n'est pas suffisant d'arrêter l'analyse ici et de conclure que les revendications reflètent purement et simplement les intérêts de femmes occidentales dont les conditions de vie ne seraient plus enserrées dans la division sexuelle du travail. C'est précisément parce que ce raccourci me semblait insuffisant que j'ai voulu revenir sur l'histoire du mouvement féministe québécois.

 Les organisatrices : des héritières du mouvement féministe de la deuxième vague, des militantes professionnalisées.

Celles qui ont organisé la MMF sont des héritières du mouvement féministe québécois de ses avancées et de ses replis. Le rapport qu'elles entretiennent au travail est le

produit de cette histoire. Elle est celle d'un processus d'institutionnalisation, de recomposition et de segmentation du mouvement féministe qui me semble expliquer au moins pour partie, l'allant de soi avec lequel apparaît la dissociation pauvreté/violences dans l'organisation de la Marche. Les militantes sont spécialisées, elles s'identifient en fonction de leurs trajectoires militantes, de ce sur quoi elles ont travaillé (« celle-ci vient des groupes contre les violences », « elle a toujours été plus dans la mouvance de gauche préoccupée par la pauvreté »), c'est ainsi qu'elles se désignent, se perçoivent et c'est en fonction de ces perceptions qu'elles se distribuent le travail militant.

Ce sont des militantes professionnelles. Elles entretiennent un rapport positif au travail, à leur emploi de militantes. Contrairement à la très grande majorité des femmes, elles n'ont pas à revendiquer la qualification de leur travail et ne sont pas menacées par la tendance au repli sur le foyer observable dans les sociétés occidentales. Par ailleurs, elles ont connu une forte mobilité ascendante puisqu'elles sont, pour la plupart, issues des classes populaires. La plus grande distance qu'elles ont parcourue est sans doute celle qui les sépare de la condition de dépendance économique de leurs mères. Tous ces éléments informent leur rapport au travail, et contribuent à expliquer qu'elles soient partagées entre leur statut de militante professionnelle qualifiée et leur sentiment d'illégitimité. Cette tension me semble fortement explicative de la manière dont elles ont construit les revendications.

3) Un rapport professionnel au militantisme et paradoxalement un sentiment d'incompétence et d'illégitimité militante

Ce sentiment d'incompétence (en matière économique et en matière de droit international) d'une part et ce sentiment d'illégitimité d'autre part les conduisent à externaliser le travail de définition des revendications. C'est en dehors de leurs propres expériences de l'oppression qu'elles savent ou pensent non représentatives, non significatives (elles se classent parmi les catégories de femmes privilégiées) qu'elles vont chercher des outils d'analyse, des revendications déjà disponibles pour élaborer une plateforme de lutte susceptible de rassembler au-delà des frontières québécoises. Aussi, le rapport particulier qu'elles entretiennent au travail ne peut suffire à expliquer

les orientations politiques de la MMF. Ces orientations doivent autant, sinon davantage, à l'offre de discours déjà constituée dans laquelle elles ont puisé.

4) Une organisation qui reproduit l'une des formes classiques de la division sexuelle du travail militant.

Enfin, il me semble que l'organisation du travail militant peut être explicative. Loin de favoriser la construction d'un rapport collectif et subversif à la division sexuelle du travail, la répartition des tâches reproduit au contraire les formes classiques de la division sexuelle du travail militant. La séparation et la hiérarchisation entre travail militant qualifié et travail militant déqualifié, dépolitisé ainsi que l'invisibilisation de ce dernier, rappellent en effet fortement le sort réservé au travail féminin dans les mouvements sociaux mixtes à hégémonie masculine.

Au regard de ces premiers résultats, la recherche des explications est inachevée, d'autant qu'aucune des deux pistes explorées ne permet de résoudre définitivement le paradoxe qu'il s'agit de démêler. Bien au contraire, j'espère avoir montré l'insuffisance d'un raisonnement de type mécaniste ou déterministe qui consisterait à accorder un poids surdéterminant aux contradictions entre femmes pour trancher le paradoxe. D'abord, l'impasse sur la question de la division sexuelle du travail ne peut être simplement analysée comme la traduction ou le reflet de l'évolution objective du rapport des femmes au travail, un rapport qui ne serait plus organisé par la division sexuelle du travail mais qui serait surdéterminé par d'autres modes d'exploitation devenus prioritaires. Ensuite, il serait arbitraire de faire dériver les orientations politiques de la MMF de la composition sociale du groupe des organisatrices bien qu'elles aient construit ces revendications. Expliquer l'absence de revendication sur le travail par le rapport particulier, qualifié et positif qu'elles entretiennent à leur profession de militantes, me semble en effet constituer un raccourci erroné. Non que les positions qu'elles occupent dans l'organisation sociale soient nullement explicatives de leurs pratiques militantes, j'ai tenté de le montrer. C'est plutôt qu'elles ont été conduites à puiser dans un répertoire revendicatif déjà là. Ce répertoire, il fallait se l'approprier et cela n'allait pas de soi. Cela veut dire aussi que la plateforme de lutte de la MMF, ses impensés, ses creux, ses impasses ne sont pas seulement le résultat du travail militant des organisatrices. Faute de pouvoir retracer le processus de production du répertoire alter-mondialiste et de l'éclairage mondialiste sur le statut des

femmes directement produit par les institutions internationales, il me semble que l'on peut néanmoins affirmer que les revendications de la MMF reflètent une tendance de fond, qui déborde très largement le cadre de la MMF et de son organisation.

#### 1.2.3. La troisième hypothèse

La quatrième partie de cette thèse expose les résultats d'une dernière étape de recherche qui consiste à interroger le contenu du corpus revendicatif de la MMF, mais aussi plus largement l'opposition à la mondialisation néo-libérale comme cadre unitaire. Cette dernière partie s'articule autour d'une hypothèse centrale : celle de la dématérialisation des rapports sociaux de sexe. Il me semble que l'impasse sur la question de la division sexuelle du travail trouve une partie de son explication dans cette tendance à détacher l'oppression des femmes de la division sexuelle du travail et de faire de cette division un effet dérivé, non une cause.

J'ai tenté de montrer cette dématérialisation, de préciser ses formes, en m'appuyant sur l'analyse de discours. J'ai également tenté de faire apparaître ses effets sur le plan des représentations du rapport des femmes au travail, à l'exploitation, aux usages sexuels et reproductifs qui sont faits de leurs corps. Finalement, j'ai voulu ouvrir sur une nouvelle hypothèse de travail qui reste cependant provisoire, à démontrer, à partir d'autres luttes et d'autres matériaux. J'ai néanmoins avancé que la dématérialisation des rapports sociaux de sexe n'opère pas en faveur d'une plus grande prise en compte des contradictions entre femmes. Cela semble logique sur le plan théorique si l'on revient au postulat de la co-extensivité et de la consubstantialité des rapports sociaux. Théoriquement, cette dématérialisation ne peut pas ne pas avoir d'incidence sur la compréhension des autres rapports de pouvoir, ceux qui opèrent entre hommes mais aussi entre femmes. Ce postulat a guidé la construction des derniers chapitres. Il me semble, en particulier, que les limites induites par l'occultation de l'exploitation du travail domestique et de subsistance sur la compréhension de l'exploitation salariale illustre bien l'enjeu du problème qui a constitué mon fil directeur : celui de la pertinence de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes.

Aujourd'hui (à la suite du référent de classe, du cadre d'analyse marxien, de la vision dialectique de la réalité sociale), cette analyse est non seulement délaissée mais fortement mise en cause. Dans un contexte de montée en puissance du post-structuralisme dans la problématique du genre, il semble bien que l'on revienne sur les acquis du féminisme matérialiste 182.

Or, les résultats de l'analyse de contenu appliquée au corpus revendicatif de la Marche vont à contre-courant des nombreux appels à l'abandon de l'analyse en termes de classe de sexe au nom d'une plus grande prise en compte des différences entre femmes. Ils semblent bien indiquer que la tendance à dématérialiser l'oppression des femmes participe à fausser l'analyse des contradictions entre femmes. Le reflux de l'analyse matérialiste participerait ainsi du problème du retour en force du naturalisme et de l'essentialisme et non à le résoudre.

## II Limites de l'analyse et pistes de réflexion futures

L'itinéraire que je viens de présenter est très schématique et fait par conséquent l'impasse sur les difficultés que j'ai rencontrées, les problèmes que je n'ai pas résolus, les angles morts de mon raisonnement. Ceux-ci sont nombreux, je n'en donne que trois exemples ici.

1) La première limite que je voudrais souligner renvoie à la difficulté de travailler d'emblée sur tous les rapports sociaux. Bien qu'il s'agisse là d'une exigence théoriquement et empiriquement démontrée ailleurs (Kergoat, 1982), elle ne va pas sans poser de réels problèmes méthodologiques. Pour ma part, j'ai dû renoncer pour me concentrer sur les rapports sociaux de sexe au moment d'interroger le corpus

<sup>182</sup> Je renvoie ici aussi au travail de D. Juteau qui montre comment avec l'extension de la critique d'essentialisme à l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes, nous assistons à un renouvellement de l'idée de nature d'autant plus pernicieux qu'il se présente comme un anti-essentialisme alors même qu'en situant le genre sur un plan strictement idéologique, cette critique peine à détacher le genre de tout fondement biologique. D. Juteau, « De la fragmentation à l'unité. Vers l'articulation des rapports sociaux », paru dans L'égalitarisme en question. Collection « Cahiers de recherche éthique », n°18, Montréal, Fides, 1994 : 81-108. Réédité dans D. Juteau, L'ethnicité et ses frontières, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999 :103-129

revendicatif en particulier. C'est à partir de ces rapports sociaux que j'ai questionné les discours et si j'ai tenté d'ouvrir sur les autres contradictions, ce travail est encore inachevé. Interroger l'alter-mondialisme, les pratiques qui s'y déploient et les orientations politiques de ses différentes composantes en termes de rapports sociaux de classe, de race et Nord/Sud permettrait sans doute d'ouvrir d'autres pistes de réflexion, d'infirmer ou au contraire de confirmer l'hypothèse d'une dématérialisation des rapports sociaux de sexe dont les effets dépassent le strict cadre de la MMF et des mouvements féministes.

En effet, cette dématérialisation dont j'ai commencé à repérer des formes symptomatiques à partir du corpus revendicatif de la MMF m'est apparue ailleurs, par la suite. J'en ai retrouvé des traces au fil de mes lectures dans la littérature militante altermondialiste, dans certaines théorisations féministes du genre (je pense en particulier aux théories *Queer*, post-modernistes ou post-structuralistes qui semblent fondées et centrées sur la déconstruction des normes en matière de sexualité – Judith Butler, Teresa De Lauretis, Rosi Braidotti) et de son articulation à d'autres modes d'oppression, dans l'offre de discours disponible sur « les femmes à l'heure de la mondialisation ». Tous ces discours dans lesquels j'en venais à rechercher les références au travail ou à l'exploitation ont pour point commun d'avoir été produits au « Nord ». Ainsi, l'hypothèse d'un reflux de l'analyse matérialiste mériterait d'être testée ailleurs, sur d'autres corpus revendicatif, d'autres mouvements sociaux. Il me semble qu'elle ne s'applique pas seulement aux rapports sociaux de sexe.

2) Le second point que je voulais souligner constitue tout à la fois une limite de mon travail et un prolongement possible. Je crois nécessaire pour poursuivre cette analyse, d'ouvrir la boîte noire du rapport que les militantes féministes entretiennent au travail domestique. Cette question est un point aveugle de ma thèse, alors même que j'ai attribué une importance centrale au travail domestique dans mon raisonnement. Pour aller au bout de la question de savoir dans quelle mesure l'impasse sur le travail est liée au rapport objectif et subjectif que les militantes entretiennent au travail, il aurait fallu interroger leurs pratiques et leurs représentations relatives au travail domestique, leurs stratégies envers le temps travaillé militant, professionnel et domestique. Ce lien

qui n'a pas été exploré me semble aujourd'hui indispensable pour comprendre le délaissement du débat sur cette question du travail domestique, le fait qu'elle n'ait jamais été soulevée au sein du comité stratégie sur la période observée. Ce silence pourrait être lié à la professionnalisation du militantisme qui est l'une des conséquences de l'institutionnalisation du mouvement féministe. Avec la salarisation des militantes, le rapport au temps militant est calqué sur le rapport au temps professionnel, si bien que chaque militante est renvoyée à son espace-temps privé à la fin de la journée de travail militant. Les activités propres à l'espace-temps privé ne sont donc pas collectivisées. L'absence de « faire ensemble » et de visibilité de ces activités rend particulièrement difficile la construction d'un rapport collectif au travail domestique. Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse. Pour la vérifier, il faudrait pouvoir s'appuyer sur l'expérience des groupes de prises de conscience, ou des tentatives d'organisation en « collectives » et les interroger à partir de la problématique de la division du travail militant. Quoiqu'il en soit, il me semble qu'une analyse centrée sur le rapport que les militantes féministes entretiennent au travail domestique permettrait de prolonger mon travail.

3) La troisième limite, et sans doute la plus importante, renvoie à la construction de l'objet et au statut que j'ai finalement donné à la MMF. D'objet de l'analyse, elle a fini par devenir un point d'appui. Cette thèse n'est pas une étude de la MMF comme mouvement social. Elle s'appuie sur la Marche pour un questionnement centré sur le « passage au collectif » et sur ce qui fait obstacle à ce passage.

Il faut insister ici. Ce sont les impasses, les creux, les verrous, les résistances à l'unification qui sont devenues mon objet, ce qu'il s'agissait d'expliquer, ce sur quoi j'ai tenté de raisonner. Sur ce point, le choix de travailler en termes de classe de sexe a eu de nombreuses incidences. Cette théorisation du groupe des femmes qui contient en elle-même la possibilité de la suppression des groupes de sexe a fortement joué. Il est certain que lorsque l'on fait du groupe des femmes, une *classe en soi* susceptible de s'organiser en *classe pour soi*, et que celle-ci devient le point d'horizon auquel on confronte la réalité d'un mouvement féministe, ce sont surtout les limites que les femmes se fixent, alors même qu'elles sont en lutte, qui s'imposent à l'analyse.

Aussi, j'ai sciemment centré mon questionnement sur ces limites et il ne m'a pas été possible de procéder à une seconde démarche, qui serait pourtant nécessaire. Elle consisterait à centrer le regard sur les déplacements cette fois-ci. C'est-à-dire sur les acquis de la MMF, sur les avancées qu'elle a sans aucun doute permis de réaliser dans la construction de solidarités entre femmes. Que l'on me comprenne bien, la MMF est à mes yeux symptomatique d'un état des rapports de force, mais je continue de la considérer, en elle-même, comme une tentative porteuse d'utopie. D'autres travaux sont menés dans cette perspective qui fait défaut dans ma thèse. Je pense en particulier aux analyses d'Elsa Beaulieu, d'Isabelle Giraud et de Pascale Dufour, qui éclairent la dynamique mobilisatrice de la MMF et ce qu'elle apporte au mouvement altermondialiste.

Mon impasse sur le caractère émancipatoire de la Marche mondiale des femmes pose évidemment problème. En effet cette Marche, dans laquelle je me suis engagée, ne se réduit ni pour moi ni pour aucune des « travailleuses » ni pour les militantes du COCO que j'ai pu rencontrer aux insuffisances de la Marche mondiale des femmes, à ses difficultés, à ses contradictions politiques et organisationnelles. C'est pourquoi j'insiste pour repréciser que ce sont les verrous qui viennent fermer l'horizon des possibles qui m'ont préoccupée. En aucun cas, la Marche mondiale des femmes ne peut se réduire à l'éclairage que j'ai pu en donner ici.

## **BIBLIOGRAPHIE**

#### **BIBLIOGRAPHIE**

ADJAGMABO A., « Relations de genre et accès des femmes aux moyens de production », dans BOZON M. et T. LOCOH (dir.), Rapports de genre et questions de population, Rapport présenté à la Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, Juin 2000 : 21-34.

AGRIKOLIANSKY E., « Altermondialisation : permanence et novation des formes d'engagement », 2005, http://ecorev.org/article.php3?id article=330.

AGRIKOLIANSKY E. et I. SOMMIER (Dir.), Radiographie du mouvement altermondialiste. Le second forum social européen, Paris, La Dispute, 2005.

AGUITON C., BENASAYAG M., CASSEN B., DEMOND N., MASSIAH G., MERLANT P., REBELLE B., VIVERET P., WASSERMAN G. et C. WHITAKER, Où va le mouvement altermondialisation? Et autres questions pour comprendre son histoire, ses débats, ses stratégies, ses divergences, Paris, La Découverte, 2003.

AGUITTON C. et D. BENSAÏD, Le retour de la question sociale : le renouveau des mouvements sociaux en France, Lausanne, Cahiers libres, 1997.

CONGRES MARX INTERNATIONAL, « Altermondialisme / Anticapitalisme. Pour une cosmopolitique alternative », Paris, 3-6 octobre 2007, consultable sur : http://www.canalc2.tv/video.asp?idEvenement=345.

AMIN S., L'accumulation à l'échelle mondiale, Tome I, Paris, éditions Anthropos, 1970.

AMIN S., « Mondialisation ou apartheid à l'échelle mondiale? », dans Le Capital et l'Humanité, Paris, PUF, Actuel Marx, n°31, 2002 : 13-40.

ATTAC, Quand les femmes se heurtent à la mondialisation, Paris, Fayard, Mille et une nuits, 2003.

BARDEN S. et K. MIWARD, « Genre et pauvreté », dans VERSCHUUR C. et F. REYSOO (dir.) Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et développement, Paris, L'Harmattan, n°3, 2002 :115-124.

BARGEL L., MATHIEU L. et C. HMED, « Causes identitaires et groupes enjeu », dans AGRIKOLIANSKY E. et I. SOMMIER (Dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, 2005:213-238.

BARRIENTOS S., KABEER N. et N. HOSSAIN, *The Gender Dimensions of The Globalization of Production*, Policy Integration Department, World Commission on the Social Dimension of Globalization, International Labour Organization, Working Paper, n°17, Geneva, May 2004: 12-37.

BASU A., GREWAL I., KAPLAN C. et L. MALKKI, « Editorial », Signs, « Globalization and Gender », vol.26, n°4, Summer 2001: 943-948.

BEAUD S. et M. PIALOUX, Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard, Paris, Fayard, 1999.

BEAUDRY L., « Militantisme et dissidence des femmes dans les organisations révolutionnaires au Québec, 1976-1982 », *Cahiers de recherche du GIERF*, n°1, Université du Québec à Montréal, 1983.

BEAULIEU E., « Social Movements, Social Change and Transnationalization : Towards a Feminist and Anthropological Framework », dans Les Actes de l'Atelier « Transnationalisation des solidarités et mouvement des femmes », Université de Montréal, 27-28 avril 2006 : 4-33.

BEAUZAMY B., « Mouvements dits anti-mondialisation et appropriation du cadre d'analyse féministe », communication présentée au colloque *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 2004.

BEAUZAMY B., « Genre, Race, Classe : rapports sociaux et construction sociale de l'altérité », communication présentée au congrès de l'Association Française de Sociologie, Réseau Thématique 24 : Atelier sur les résistances, Bordeaux, septembre 2006.

BELL E. et P. BRAMBILLA, « Genre et mondialisation économique : bibliographie commentée », dans BRIDGE, *Development - Gender Institute of Development Studies*, Université du Sussex, 2002. Version française publiée dans : VERSCHUUR C. et F. REYSOO, *Genre mondialisation et pauvreté*, Genève-Paris, L'Harmattan, Cahiers Genre et Développement, n°3, iuéd-EFI, 2003 : 239-251.

BENERIA L. et G. SEN, « Accumulation, Reproduction, and "Women's Role in Economic Development": Boserup Revisited », Signs, « Development and the Sexual Division of Labor », vol. 7, n°2, Winter 1981: 279-298.

BENERIA L. et G. SEN. « Class and Gender Inequalities and Women's Role in Economic Development: Theoretical and Practical Implications », Feminist Studies, vol. 8, n°1, Spring 1982: 157-176.

BENERIA L., « Accounting for Women's Work: The Progress of Two Decades », World Development, vol. 20, n°1, 1992: 1547-1560.

BENERIA L., « Toward a Greater Integration of Gender In Economics », World Development, vol.23, n°11, 1995: 1839-1850.

BENERIA L., « Paid/Unpaid Work And The Globalization Of Reproduction », Communication présentée au Colloque International, *Le genre au cœur de la mondialisation*, Paris, mars 2007.

BENSAID D., Fragments mécréants. Mythes identitaires et République imaginaire, Paris. Editions Lignes et Manifestes, 2005.

BENSAID D., Un monde à changer, Paris, Textuel, « La discorde », 2003.

BERGERON S., « Political Economy Discourses of Globalization and Feminist Politics », Signs, « Globalization and Gender », vol.26, n°4, Summer 2001: 983-1006.

BEROUD S., MOURIAUX R. et M. VAKALOULIS, Le mouvement social en France. Essai de sociologie politique, Paris, La Dispute, 1998.

BIDET J. (Dir.), Autour de Pierre Bourdieu, Paris, PUF, Actuel Marx, n°20, 1996.

BIGO D. et R. BROUSSE, « Identité et action collective », dans BIGO D. et R. BROUSSE (Dir.), L'action collective : terrains d'analyse, Paris, L'Harmattan, Cultures et conflits, n°12, 1994.

BIHR A. et R. PFEFFERKORN, « Du système d'inégalités aux classes sociales », dans BOUFFARTIGUE P. (dir.), Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits, Paris, La Dispute, 2004 : 37-53.

BILGE S., GAGNON M-J. et J. QUÉRIN, « Des syndicats, du travail et des femmes. Questions pour les féminismes », Recherches féministes, vol. 19, n°1, 2006 : 1-23.

BIONNASSIES V., « La transnationalisation des mouvements sociaux dans les Amériques et son impact sur la redéfinition du politique : vers une typologie », *Cahiers de recherche – CEIM*, Montréal, UOÀM, 2005.

BISILLIAT J., Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Paris, Karthala, 2003.

BOLTANSKI L., Les cadres, Paris, Minuit, 1982.

BONFIGLIOLI C. et S. BUDGEN, «Galaxie alter», dans COLLECTIF, La planète altermondialiste, guide critique de la pensée de..., Paris, Textuel, La discorde, 2006.

BOUDON R., « Individualisme et holisme dans les sciences sociales », dans BIRNBAUM P. (Dir.), Sur l'individualisme, Paris, Presses de la FNSP, 1991 : 45-59.

BOUFFARTIGUE P., « Le salariat intermédiaire sous tension », dans BOUFFARTIGUE P. (dir.), Le retour des classes sociales, Inégalités, dominations, conflits, Paris, La dispute, 2004: 111-124.

BOUFFARTIGUE P. (dir.), Le retour des classes sociales, Inégalités, dominations, conflits, Paris, La dispute, 2004.

BOURDIEU P., « Conditions de classe et positions de classe », Archives européennes de sociologie, T. VII, n°2, 1966 : 201-222.

BOURDIEU P., Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Paris, Fayard, 1982.

BOURDIEU P., « Espace social et genèse des classes », Actes de la recherche en sciences sociales, Paris, éditions du Seuil, n°52-53, 1984a : 3-12.

BOURDIEU P., « La grève et l'action politique », dans BOURDIEU P., Questions de sociologie, Paris, Editions de Minuit, 1984b : 251-263.

BOURDIEU P., « Espace social et pouvoir symbolique » dans BOURDIEU P., *Choses dites*. Paris, Editions de Minuit, 1987: 147-166.

BOURDIEU P., Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action, Paris, Edition du Seuil, 1994.

BOURDIEU P., La domination masculine, Paris, Edition du Seuil, Collection Liber, 1998.

BOURDIEU P., Les structures sociales de l'économie, Paris, Seuil, Collection Liber, 2000.

BOURGON M. et C. CORBEIL, « Dix ans d'intervention féministe au Québec : bilan et perspectives », Santé mentale au Québec, vol.XV, n°1, 1990 : 205-222.

BRODEUR V., CHARTRAND S. G., CORRIVEAU L. et B. VALAY, Le mouvement des femmes Au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux, Montréal, consultable sur le site de la bibliothèque virtuelle du CDEACF : http://bv.cdeacf.ca/EA HTML/2004 11 0500.htm, mars 1982.

BURNONVILLE F., Les femmes sont elles allées trop loin? De la citoyenneté au pouvoir politique, Montréal, Le jour éditeur, 1992.

BUTLER J., « Simplement culturel? », dans COLLECTIF, Les rapports sociaux de sexe, Paris, PUF, Actuel Marx, n°30, 2001 : 201-216.

BUTLER J., *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, traduit de l'anglais par KRAUS C., Paris, éditions La Découverte, 2005.

CARNEIRO S., « Noircir le féminisme », dans CURIEL O., MASSON S. et J. FALQUET (Coord.), « Féminismes dissidents en Amérique latine et aux Caraïbes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n°2 : 27-32.

CHABAUD-RYCHTER D., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. et F. SONTHONNAX, Espace et temps du travail domestique, Paris, Librairie des Méridiens, Réponses sociologiques, 1985.

CHAMBERLAND L., « La place des lesbiennes dans le mouvement des femmes », dans DESCARRIES F. et E. GALERAND (dir.), Le féminisme comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité, Actes du Colloque, ARIR, UQÀM, 2002 : 63-75.

CHAMBERLAND L., « Le lesbianisme: continuum féminin ou marronnage? Réflexions féministes pour une théorisation de l'expérience lesbienne », Recherches féministes, vol.2, n° 2, 1989 : 135-146.

CHAPOULIE Jean-Michel, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », Sociétés contemporaines, n°40, 2000, p. 5-27.

CHAUVEL L., COURS-SALIES P., HOARAU J., LE LAY S., RAMAUX C. et H. SCIARDET (Coord.), « Exploitation et classes sociales : totem ou tabou », *Mouvements*, n °26, 2003 : 11-16.

CHAZEL F., « Mouvements sociaux », dans BOUDON R. (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992 : 263-312.

CHAZEL F. (dir.), Action collective et mouvements sociaux, Paris, PUF, 1993.

CHEN M., VANEK J., LUND F., HEINTZ J., JHABVALA R. et C. BONNER, *Le progrès des femmes à travers le monde 2005 : les femmes, le travail et la pauvreté,* UNIFEM, Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme, New York, 2005.

COLLECTIF, Le sexe du travail. Structures familiales et système productif, Grenoble, PUG, 1984.

COLLIN F., « Théories de la différence des sexes » dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. et D. SENOTIER (Coord.), Dictionnaire critique du féminisme, Paris, PUF, 2000 : 26-35.

COLLIN F., « Différence / indifférence des sexes », dans Collectif, Les rapports sociaux de sexe, Paris, PUF, Actuel Marx, n°30, 2001 : 183-199.

COLLOVALD A., « Les luttes sociales : passé et présent », Intervention à l'Université populaire d'ATTAC XIXe, le 21 janvier 2004, Les Cahiers de l'Association Raisons d'Agir, n °2, octobre 2005 : 17-21.

COMBAHEE, RIVER COLLECTIVE, « Déclaration du Combahee River collective », Traduite par FALQUET J. dans FALQUET J., LADA E. et A. RABAUD, « (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race ». Repères historiques et contemporains », Cahiers du CEDREF, 2006: 53-68. Première parution: COMBAHEE RIVER COLLECTIVE, « Collective Statement », in ZILLAH E. Capitalist Patriarchy and the case for Socialist Feminism, New York, Monthly Review Press, (1979 [1977]): 362-372.

CORCUFF Ph., Les nouvelles sociologies, Paris, éditions Nathan, 1995 (réédité en 2007).

COSSY V., PANNATIER G., PERRIN C. et P. ROUX (Coord.), « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n°3, 2005.

COUPE A., « Un féminisme politique », entretien avec POUPEAU F. et P. RIMBERT, dans Lutte des sexes et lutte des classes, Marseille, Agone, n°28, 2003 : 116-117.

CROMPTON R., « Classe et genre au-delà du « virage culturel » », dans GAUTHIER E. et J. LOJKINE, (Coord.), *Classes sociales : retour ou renouveau*?, Paris, syllepse et Espaces Marx, 2003 : 197-220.

CURIEL O., « Pour un féminisme qui articule race, classe, sexe et sexualité », Nouvelles Questions féministes, vol. 20, n°3, 1999 : 49-62.

CURIEL O., FALQUET J. et S. MASSON (Coord.), « Féminismes dissidents en Amérique Latine et aux Caraïbes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n°2, juin 2005.

DAUNE RICHARD A-M et A-M. DEVREUX, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », Recherches féministes, 1992, vol.5, n°2:7-30.

DAUPHIN S., « Groupes altermondialistes et groupes de femmes : stratégies croisées France/Québec », document de travail, GTM, 2004.

DAVID F., « Pour un Québec féminin pluriel », Le féminisme en bref, vol.8, n°3, Décembre 1997.

DAVIS A., Women, Race and Class, New York, Vintage Books, 1981.

DE LAURETIS T., Théorie queer et cultures populaires. De Foucault à Cronenberg, traduit par BOURCIER M-H. et P. MOLINIER, Paris, La Dispute, collection Le genre du monde, 2007.

DECHAUFFOUR L., « Introduction au féminisme postcolonial et genèse de ce courant », 20 juillet 2007 : http://www.europe-solidaire.org.

DELPHY C. et D. KERGOAT, « Etudes et recherches féministes et sur les femmes en sociologie », *Femmes, féminisme et recherches*, Toulouse, [Actes du Colloque National de Toulouse, décembre 1982], AFFER, 1984.

DELPHY C., « Penser le genre : quels problèmes ? », dans HURTIG M-C, KAIL M., H. ROUCH (Dir.), Sexe et genre, Paris. Editions du CNRS, 1991: 89-101.

DELPHY C., « De l'exploitation au concept de genre », Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, août 1998 (a).

DELPHY C., « L'ennemi principal », dans DELPHY C., L'ennemi principal. Tome 1 : Economie politique du patriarcat, Paris, Syllepse, [1ère éd. DUPONT C., « L'ennemi principal », Partisans, novembre 1970, numéro spécial], 1998 : 31-56.

DELPHY C., « Nos amis et nous, des fondements réels de quelques discours pseudoféministes », dans DELPHY C., L'ennemi principal. Tome 1 : Economie politique du patriarcat, Paris, Syllepse, [1ère éd. Questions féministes, éditions Tierce, novembre 1977], 1998 : 67-215. DELPHY C., « La réponse de la bergère à Engels », dans DELPHY C., L'ennemi principal, Tome 1 : Economie politique du patriarcat, Paris, Edition Syllepse, 1998 : 165-182.

DELPHY C., « Genre et classes en Europe », dans DELPHY C., L'Ennemi Principal, Tome 2 : Penser le genre, Paris, Syllepse, 2001.

DELPHY C., «Un féminisme matérialiste est possible », dans DELPHY C., L'ennemi principal. Tome 2 : Penser le Genre, Paris, Syllepse 2001 [1ère éd. NQF n°4 août 1982] : 243-260.

DELPHY C., « Pour une théorie générale de l'exploitation. En finir avec la théorie de la plusvalue », Paris, La Découverte, *Mouvement*, n°26, 2003 : 69-78.

DELPHY C., « Pour une théorie générale de l'exploitation. Deuxième partie : repartir du bon pied », Paris, La Découverte, *Mouvements*, n°31, 2004 : 97-106.

DEMSCUK I., « Représentation des lesbiennes et principes d'intégration dans le mouvement féministe », dans DESCARRIES F. et E. GALERAND, *Le féminisme comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité*, [Actes du Colloque], ARIR, UQAM, 2002 : 76-87.

DE PAIVA ABREU A. R., « Mondialisation, genre et travail », dans Rapport de genre et mondialisation des marchés, Paris, L'Harmattan, Les cahiers Alternatives Sud, 1999.

DESCARRIES-BELANGER F., L'école rose... et les cols roses, Montréal, Les Editions coopératives Albert Saint-Martin de Montréal, 1980.

DESCARRIES F. et S. ROY, Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie, CRIAW-ICREF, 1988.

DESCARRIES F., « Le projet féministe à l'aube du XXIe siècle: un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens », Cahiers de recherche sociologique, n°30, 1998 : 179-210.

DESCARRIES F., « Un féminisme aux multiples voix, un mouvement en actes : le féminisme québécois », *Labrys, études féministes /estudos feministas*, n°1-2, juillet/décembre 2002.

DESCARRIES F. et E. GALERAND (Dir.), Le féminisme comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité, Actes du Colloque, ARIR, UQAM, 2002 : 76-87.

DESCARRIES F., « Regards sociologiques sur le féminisme contemporain », Communication présentée au colloque « 30 ans d'action, ça porte fruit ! », marquant le 30e anniversaire du Conseil du statut de la femme du Québec, à Montréal, le 23 mai 2003.

DESCARRIES F., « L'antiféminisme « ordinaire » », Recherches féministes, vol. 18, n° 2, 2005 : 137-151.

DESCARRIES F. et L. DECHAUFFOUR, « Du 'French Feminism' au 'Genre' : trajectoires politico-linguistiques d'un concept », *Labrys, Etudes féministes/Estudos Feministas*, n°10, juin/décembre 2006.

DESCENT D., SIMARD G. et M. TREPANIER, « Le conflit social et la société québécoise : de l'analyse marxiste à la sociologie des mouvements sociaux », Presses de l'Université de Montréal, *Sociologie et société*, vol. XIX, n°2, 1987 : 125-143.

DEVREUX A-M., « Les rapports sociaux de sexe constituent un rapport social et les hommes en sont l'un des termes : conséquences sur la construction des objets d'analyse », dans COLLECTIF, « Les rapports sociaux de sexe : problématiques, méthodologies, champs d'analyse », *Cahiers de l'APRE* (Atelier/Production/Reproduction), vol.1, n°7, avril-mai 1988.

DI GIOVANNI J., « Points de vue d'une jeune féministe radicale brésilienne sur la mondialisation, le féminisme et la Marche mondiale des femmes », *Recherches féministes*, vol. 17, n°2, 2004 : 263-273.

DOBRY M., Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles, Paris, Presse de la FNSP, 1992 (1<sup>ère</sup> édition :1986).

DOBRY M., « Logiques de la fluidité politique », dans CHAZEL F. (dir.), Action collective et mouvements sociaux, Paris, PUF, 1993 : 177-182.

DOBRY M., « Chapitre 12. Calcul, concurrence et gestion du sens » sous titré « quelques réflexions à propos des manifestations d'étudiants de novembre-décembre 1986 », dans FAVRE (Dir.), *La manifestation*, Presses de FNSP, 1990 : 357-386.

DORLIN E., « De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre », dans FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., LÉPINARD E. et E. VARIKAS (Coord.), Féminisme(s): penser la pluralité, Paris, L'Harmattan, Cahiers du genre, n°39, 2005 : 83-106.

DORLIN E., « Le Queer est un matérialisme », dans Femmes, genre et féminisme, Paris, éd. Syllepse, Les Cahiers de Critique communiste, 2007 : 47-58.

DORVAL D., DURAND-FOUPART I., LACROIX S., LANCTOT M., LEBŒUF F., LEMAY D., MAILLETTE L., MIZOUNI H. et P. LACROIX-LECOMPTE, « Le mouvement des femmes au Québec », Paris, Politique aujourd'hui, n°7-8, 1978 : 165-178, disponible sur le site : http://classiques.ugac.ca/.

DUBET F. et M. WIEVIORKA (Dir.), Penser le sujet autour d'Alain Touraine, Fayard, colloque de Cerisy, Paris, Fayard, 1995.

DUBET F., « Les nouveaux mouvements sociaux » dans CHAZEL F. (Dir.), Action colective et mouvements sociaux, Paris, PUF, 1993 : 61-69.

DUBOIS J-L., « Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inegalites sexuees ? », dans BOZON M. et T. LOCOH (Dir.), « Rapports de Genre et Questions de Population », Rapport présenté à la Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, Juin 2000.

DUFOUR P. et I. GIRAUD, « Transnationalisation des mouvements féministes ? Quels impacts sur la lutte des femmes? Le cas de la Marche mondiale des femmes », Communication au colloque *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 2004.

DUMONT M., « L'autonomie de la FFQ, véritable enjeu de l'élection à la présidence », 29 juin 2003, publié sur Sisyphe : source - http://sisyphe.org/article.php3?id\_article=524 –

DUNEZAT X., « Des mouvements sociaux sexués », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.19, n°2-3-4, Paris, 1998 : 161-195.

DUNEZAT X., « Mouvements sociaux sexués: reproduction et changements », Cahiers du genre, n□26, Paris, L'Harmattan, 1999 : 101-109.

DUNEZAT X., Chômage et action collective. Luttes dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe, Thèse de sociologie. Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, 2004.

DUNEZAT X., « Le traitement du genre dans l'analyse des mouvements sociaux : France/Etats-Unis », dans FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. et E. VARIKAS, (Coord.), Féminismes. Recompositions et mutations, Cahiers du Genre, hors-série, L'Harmattan, Paris, 2006 : 117-142.

DUNEZAT X., « Mobilisations de « sans ». Division du travail militant et fragmentation identitaire : dynamiques protéiformes des groupes mobilisés », communication présentée au Colloque Classe, ethnicité, genre... : les mobilisations au piège de la fragmentation identitaire ?, Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (CRAPE), Institut d'études politiques de Rennes, 8-9 mars 2007 : 11-18.

DUPUY-DERY F., « Manifestations altermondialisation et "groupes d'affinité". Anarchisme et psychologie des foules rationnelles », Colloque du GERMM, « Les mobilisations altermondialistes », 3-5 décembre 2003.

DURAND C., « Le mouvement altermondialiste : de nouvelles pratiques organisationnelles pour l'émancipation », *Mouvements*, n°42, novembre-décembre 2005 : 103-114.

ELDHOM F., HARRIS O. et K. YOUNG, « Conceptualisation des femmes », dans Les femmes dans les sciences de l'homme, NQF, n°3, 1982 : 37-70.

ELSON D., « International Trade and Gender Equality: Women as Achievers of Competitive Advantage and as Sources of Competitive Advantage », communication présentée au Colloque International *Le genre au cœur de la mondialisation*, Paris, mars 2007.

EISENSTEIN H., «Introduction», *Socialisme and Democracy*, vol.20, n°3, 2003: http://www.sdonline.org/35/Introductiongender.htm.

ESCOBAR A., « Développer autrement, construire un autre monde ou sortir de la modernité? », Entretien réalisé par MOULIANE B., *Anthropologie et Sociétés*, vol. 29, n°3, 2005, 139-150 : 142-143.

FALQUET J., GOLDBERG-SALINAS A., et C. ZAIDMAN (Coord.), Femmes en migrations Apercus de recherche, Paris, Cahiers du CEDREF, n°8/9, 2000.

FALQUET J., HIRATA H. et B. LAUTIER (Coord.), «Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud », Cahiers du genre, n°40, Paris, L'Harmattan, 2006 : 15-38.

FALQUET J., LADA E. et. A. RABAUD (Coord.), « (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race » : repères historiques et contemporain », *Cahiers du Cedref*, 2006 : 7-29.

FALQUET J., « À qui appartiennent les femmes ? L'« arraisonnement des femmes » par les mouvements sociaux mixtes et leur possible autonomisation : une analyse féministe », Communication présentée au colloque *Classe*, ethnicité, genre... : les mobilisations au piège de la fragmentation identitaire ?, CRAPE, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, 8 et 9 mars 2007.

FALQUET J., « Trois questions au mouvements sociaux « progressistes ». Apport de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », dans ROUX P., PERRIN C., PANNATIER G. et V. COSSY (Coord.), « Les logique patriarcal du militantisme », *NQF*, vol. 24, n°3, 2005 : 18-35.

FARRO A., Les mouvements sociaux ; diversité, action collective et globalisation, Presses de l'Université de Montréal, 2000.

FEDERICI S., « Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle division internationale du travail », *Cahiers Genre et développement*, 2002 : 45-69.

FERNANDEZ-KELLY P., « Reading the Signs: The Economics of Gender Twenty-Five Years Later », *Signs*, « Feminisms at a Millennium », vol. 25, n°4, 2000 : 1107-1112.

FILIEULE O. (Dir.), Sociologie de la protestation, Paris, L'Harmattan, 1993.

FILIEULE O. et C. PECHU, Lutter ensemble. Les théories de l'action collective, Paris, L'Harmattan, 1993.

FLF, Manifeste des femmes québécoises, Montréal, éd. L'Etincelle, 1971.

FLFQ, « Pour ne pas repartir à zéro », dans *Québécoises Debouttes*, tome 1, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1982.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., « Travail domestique », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARÉ H. et D. SENOTIER (Dir.), *Dictionnaire critique du feminisme*, Paris, PUF, 2000 : 235-240.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., LEPINARD E. et E. VARIKAS (Coord.), « Féminisme(s), 'Penser la pluralité' », Cahiers du genre, n°39, 2005.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. VARIKAS E. (Coord.), « Féminisme. Recompositions et mutations », Cahiers du genre, numéro hors série, 2006.

FRANKLIN S. et STACEY J., « Le point de vue lesbien dans les études féministes », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 16-17-18, 1991.

GAGNON M.J., « Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu », *Lien social et Politiques – RIAC*, Printemps 2003 : 15-33.

GASPARD F., « Femmes, mouvement social, mouvements de femmes », dans DUBET F. et M. WIEVIORKA (Dir.), Penser le sujet autour d'Alain Touraine, Paris, Fayard, 1995.

GAUTIER E., « Acteurs de la transformation sociale. Nouvelles constructions sociales et politiques », dans Collectif. *Classes sociales: retour ou renouveau?*, Paris, Syllepses, *Espaces Marx*, 2003 : 237-258.

GERARD U. et J. JANESON, « Féminismes : théories et politiques. Réflexions à partir des cas allemand, canadien et québécois (Interview par DEVREUX A-M. et J. HEINEN), dans FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., LÉPINARD E. et E. VARIKAS (Coord.). Féminisme(s): Recompositions et mutations, Paris, L'Harmattan, Cahiers du genre, 2006: 159-180.

GIMENEZ M., « Connecting Marx and Feminism in the Era of Globalization: A Preliminary Investigation », *Socialism and Democracy*, vol. 20, n°3, 2003 : http://www.sdonline.org/35/.

GIRAUD I., « La transnationalisation des solidarités: l'exemple de la Marche mondiale des femmes », *Lien social et politique-RIAC*, n°45, 2001 : 145-160.

GIRAUD I., « Marche mondiale des Femmes et construction d'un mouvement féministe européen (2000-2005): les enjeux européens d'actions collectives transnationales », dans *Les Actes de l'Atelier « Transnationalisation des solidarités et mouvement des femmes »*, Université de Montréal, 27-28 avril 2006 : 112-136.

GLENN E.N., « Racial ethnic women's labor: The intersection of race, gender and class oppression », Review of Radical Political Economics, vol.17, n°3, 1985: 86-108.

GLENN E. N., « Forced Labor : Citizenship, Status Duty, and Women's Obligation to Care », Communication présentée au colloque *Politiques du Care*, CNAM, juin 2007.

GLUCKSMANN M., « Transformations of Work: Ready-Made Food And The New International Division of Labour », Communication présentée au colloque *Le genre au cœur de la mondialisation*, Paris, Ministère de la recherche, 21 mars 2007.

GODELIER M., L'idéel et le Matériel. Pensée, économie, sociétés, Paris, Fayard, 1984.

GREENWOOD M.A., « Statistiques du travail: rendre également compte de la situation des femmes et des hommes », Revue internationale du Travail, vol. 138, n°3, 1999 : 299-315.

GROUX G., Le conflit en mouvement. Débat avec M. Wieviorka, Paris, Hachette, 1996.

GUILLAUMIN C., « Pratique du pouvoir et idée de Nature :1. L'appropriation des femmes », Paris, éd. Tierce, *Questions féministes*, n°2, février 1978 : 5-30.

GUILLAUMIN C., « Pratiques du pouvoir et idée de nature : 2. Le discours de la nature », Paris, éd. Tierce, *Questions féministes*, n°3, mai 1978 : 5-28.

GUILLAUMIN C., Sexe, race et pratique du pouvoir, Paris, Editions Côté-Femmes, 1992.

GUILLAUMIN C., L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel, Paris, Gallimard (1<sup>ere</sup> éd. 1972), 2002.

GUPTA D., « Le paradoxe de la rébellion ; les relations inter-raciales aux Etats-Unis », dans BIGO D. et R. BROUSSE (Dir.), L'action collective : terrains d'analyse, Paris, L'Harmattan, Cultures & conflits, n°12, 1994 : 9-41.

HAMEL C., L'intrication des rapports sociaux de sexe, de « race », d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les Français descendants de migrants du Maghreb, thèse de doctorat de sociologie, Paris, EHESS, 2003.

HEINEN J. et J. TRAT (Coord.) Hommes et femmes dans le mouvement social, Paris, L'Harmattan, Cahiers du GEDISST, n°18, 1997.

HEINEN J., « Femmes et mouvement ouvrier », dans COLLECTIF, Lutte des Sexes et Lutte des Classes, Marseille, Agone, n°28, 2003 : 29-47.

HERSENT M. et C. ZAIDMAN (Coord.), Genre, travail et migrations en Europe, Paris, Cahiers du CEDREF, n°10, 2003.

HILL COLLINS, Black Feminist Thought –Knowledge, Consciousness, and The Politics of Empowerment, Boston, Unwin Hyman, 1990.

HILL COLLINS P., « New Commodities, New Consumers. Selling Blackness In A Global Marketplace », London, SAGE Publications, Ethnicities, vol.6, n°3, 2006: 298-317.

HIRATA H. et H. LE DOARE (Dir.), Les paradoxes de la mondialisation, Paris, L'Harmattan, Cahiers du GEDISST, n°21, 1998 : 26-28.

HIRATA H. et P. ZARIFIAN, « Travail (le concept de) », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARÉ H. et D. SÉNOTIER (Coord.). Dictionnaire critique du féminisme, Paris, PUF. 2000: 230-235.

HIRATA H. et D. KERGOAT, « La classe ouvrière a deux sexe », dans Collectif, *Classes sociales: retour ou renouveau?*, Paris, Editions Syllepses, Espaces Marx, 2003.

HOCHSCHILD A., « Global Care Crisis: a Mother and Child's-Eye View », Communication présentée au colloque *Le genre au cœur de la mondialisation*, Paris, Ministère de la recherche, 21 mars 2007.

HOLCBLAT N., « Sur des objets démodés : à propos de l'exploitation et des classes sociales ». *Mouvements*, n°26, mars-avril 2003 : 62-68.

hooks b., Feminist Theory. From Margin to Center, Boston, South End Press, 1984,

hooks b., « Feminism: A Movement to End Sexist Oppression », dans Philipps A. (Ed.), Feminism and Equality, New York University Press, 1987: 62-76.

hooks b., Feminism is for everybody. Passionate Politics, Cambridge, South and Press, 2000.

HURTIG M-C., KAIL M. et H. ROUCH (Coord.), Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes, Paris, Editions du CNRS, 1991.

JACKON S., « Récents débats sur l'hétérosexualité : une approche féministe matérialiste », *Nouvelles questions féministes*, vol.17, n° 3, 1996, : 5-26.

JACKON S., « Critiques sociologiques de l'hétérosexualité : perspectives queer et féministes », Communication au Colloque organisé par le GDRE-MAGE et le CNAM, Épistémologies du genre : regards d'hier, points de vue d'aujourd'hui. Paris, CNAM, 23-24 juin 2005.

JENNY J., « Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine. Etat des lieux et essai de classification », Bulletin de Méthodologie Sociologique (B.M.S.), n°54, Mars 1997 : 64-112.

JENNY J., « Analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française. Pratiques micro-informatiques actuelles et potentielles », dans MANGABEIRA W. (Ed.), Qualitative Sociology and Computer Programs: Advent and Diffusion of Computer-Assisted Qualitative Data Analysis Software (CAQDAS), Current Sociology (44-3), hiver 1996: 187-321.

JOSEPH G., « The incompatible ménage à trois: Marxism, feminism and racism », dans SARGENT L. (Dir.), Women and Revolution, Montréal, Black Rose, 1981: 91-107.

JUTEAU D., L'ethnicité et ses frontières, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 1999.

JUTEAU D. (Dir.), La différenciation sociale: modèles et processus, Montréal, Presses universitaires de Montréal, Collection Tendances, novembre 2003.

KERGOAT D., Bulledor ou l'histoire d'une mobilisation ouvrière, Paris, éditions du seuil, 1973.

KERGOAT D., Les ouvrières, Paris, Le Sycomore, 1982.

KERGOAT D., Les femmes et le temps partiel, Paris, La Documentation Française, 1984a.

KERGOAT D., « Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux » dans COLLECTIF, Le sexe du travail. Structures familiales et système productif, Grenoble, PUG, 1984b : 207-220.

KERGOAT. D. et al., Les infirmières et leur coordination (1988-1989), Paris, Éditions Lamarre, 1992.

KERGOAT D., « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. et D. SENOTIER (Dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, 35-44.

KERGOAT D., « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », dans Collectif, *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, Actuel Marx, n°30, 2001, 85-100.

KERGOAT D., « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », dans MARUANI M. (Dir.), Femmes, genre et sociétés Paris, La découverte, 2005 : 94-101.

KERGOAT D., « L'illusion paradoxale », communication au colloque international *Paradoxe* dans les rapports sociaux de sexe ?, Berne, 17 mars 2006.

KERGOAT D., « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans DORLIN E. (Coord.) Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, Paris, PUF, coll. Actuel Marx confrontation. A paraître, 2007.

LADA E., Quand les marges deviennent centre. Mise au travail, jeunesses populaires et rapports sociaux (de sexe) dans le secteur public et associatif, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, 2 vol., novembre 2005.

LAMOUREUX D., « Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe », dans DAIGLE G. et G. ROCHER, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992 : 693 à 711. Consultable en ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/lamoureux\_diane/nos\_luttes\_ont\_change\_nos\_vies/.

LAMOUREUX D., L'Amère Patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain, Montréal, les Éditions du remue-ménage, 2001.

LAMOUREUX D., « Féminisme et altermondialisation : quelques imbroglios », *Chronique féministe*, n°93, septembre/décembre 2005 : 35-40.

LAMOUREUX D., « Y a-t-il une troisième vague féministe? », dans FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. et E. VARIKAS, (Coord.), « Féminismes. Recompositions et mutations », Paris, L'Harmattan, *Cahiers du Genre*, hors-série, 2006 : 57-74.

LANGLOIS S., « Quatre décennies d'études sur la stratification sociale au Québec et au Canada:tendances et illustrations », *Lien social et Politiques – RLAC*, « Des sociétés sans classes? », Printemps 2003 : 45-70.

LAQUEUR T., La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident, Paris, Gallimard, 1992 [1º éd. : 1990].

LAURIN-FRENETTE N., « Présentation », dans LAURIN-FRENETTE N. (Dir.), « Les femmes dans la sociologie », Sociologie et société, vol. XIII, n°2, 1981 : 3-18.

LAUTIER B., « Définition et mesure des pauvres à partir de la « ligne pauvreté » », dans VERSCHUUR C. et F. REYSOO (Dir.), « Genre, mondialisation et pauvreté », Paris, L'Harmattan, Cahiers Genre et développement, n°3, 2002 : 133-136.

LAUTIER B., « La Banque mondiale et sa lutte contre la pauvreté : sous la morale, la politique », dans VERSCHUUR C. et F. REYSOO, « Genre, mondialisation et pauvreté », Paris, L'Harmattan, Cahiers genre et développement, n°3, 2002 : 139-148.

LAUTIER B. (Coord.), *Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers du genre*, n°40, 2006 : 39-66.

LEBON G., Psychologie des foules, Paris, PUF, 2002 (1er éd. 1895).

LE DOARE H., « Genre et mouvement populaire en Amérique latine. Une lecture "occidentale" », dans *Groupe Regards Critiques*, Université de Lausanne, http://www.unil.ch/GRC/docs/ain/aml/ledoare.txt.html.

LE DOARE H., « Les femmes sont-elles différentes ou divisées ? Une question posée aux mouvements sociaux », communication présentée dans le cadre du colloque *Le féminisme*, comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité, Montréal, 12-13 juin 2001.

LE LAY S., « Individuation, individualisation, atomisation: malentendus de classes », *Mouvements*, n°26, mars-avril 2003: 27-32.

LEPINARD E., « Malaise dans le concept. Différence, identité et théories féministes », dans FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., LÉPINARD E. et E. VARIKAS (Coord.), Féminisme(s): penser la pluralité, Paris, L'Harmattan, Cahiers du genre, n°39, 2005: 107-136.

LLOYD C., « Genre, migration et ethnicité : perspectives féministes en Grande-Bretagne », dans FALQUET J., GOLDBERG-SALINAS A. et C. ZAIDMAN (Coord.), « Femmes en migrations. Aperçus de recherche », Paris, *Cahiers du Cedref*, n°8/9, 2000 : 17-42.

LÖWY M., « Mondialisation et internationalisme : actualité du manifeste communiste », 20 février 2005, consultable sur le site d'Actuel Marx : http://www.internatif.org/EspMarx/Marx\_98/Contributions-Préli./.../Lowy.htm

MAC CARTHY J. et M. ZALD, « Resource Mobilisation and social movements : a Partial Theory », American journal of sociology, 1977, vol.82 : 1212-1241.

MC NAIR BARNETT B., « Invisible Southern Black Women Leaders in the Civil Rights Movement: The Triple Constraints of Gender, Race, and Class ». *Gender & Society*, vol.7, n ° 2, juin 1993: 162-181.

MAILLE C., « Migrations : femmes, mouvement et « refondation » du féminisme », Recherches féministes, vol.15, n°2, 2002 : pp.1-8.

MANN P., L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives, Paris, Armand Colin, 1991.

MARTY C., « Mondialisation libérale et travail des femmes. Evolution de la situation en France », 2002, consultable sur le site d'ATTAC : http://attac.org/fra/list/marty.htm.

MARX FERREE M. et ROTH S., « Gender, Class, and the Interaction between Social Movements. A Strike of West Berlin Day Care Workers », *Gender & Society*, vol. 12, n° 6, décembre 1998 : 626-649.

MARX K. et F. ENGELS, L'idéologie allemande, Tome premier, Paris, Editions Sociales, 1977.

MARX K., Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, (1ère éd. 1852), Paris, Editions Sociales, 1969.

MASSON S. et L. THIERS-VIDAL, « Pour un regard féministe matérialiste sur le *queer*. Échanges entre une féministe radicale et un homme anti-masculiniste », *Mouvements*, n°20, 2002, consultable sur le site du Cairn : http://www.cairn.info/.

MASSON S., « Féminisme et mouvement antimondialisation », NQF, vol.22, n°3, 2003, 102-121.

MASSON S., Les femmes indiennes du Chiapas (Mexique): un mouvement féministe postcolonial? Tzome Ixuk: étude de cas d'une coopérative de femmes tojolabales, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Lausanne, 2005.

MATHIEU L., Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux, Paris, Textuel, La discorde, 2004.

MATHIEU L., « L'intégration du féminisme dans le mouvement Alter-mondialiste », chapitre d'ouvrage, à paraître aux éditions Karthala (version du 20 mai 2006).

MATHIEU N-C., « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », dans MATHIEU N-C. (Ed.), L'arraisonnement des femmes. Essai en anthropologie des sexes, Paris, éd. EHESS, Les Cahiers de l'Homme, 1985 : 169-245.

MATHIEU N-C., L'anatomie politique - Catégorisation et idéologies du sexe, Paris, Côté-Femmes éditions, 1991.

MATHIEU N-C., « Sexe et genre », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. et D. SENOTIER (Coord.), Dictionnaire critique du féminisme, Paris, PUF, 2000 : 196-197.

MATONTI F. et F. POUPEAU, « Le capital militant. Essai de définition », Actes de la recherche en sciences sociales, n°155, 2004 : 4-11.

MAUGER G., « Pratiques militantes, militants et action collective. Deux fauchages d'OGM », Cahiers de l'Association Raisons d'agir, n°5, octobre 2005 : 12-13.

MEDA D. et H. PERIVIER, *Le deuxième âge de l'émancipation*, Paris, éditions du Seuil, La République des idées, 2007.

MEILLASSOUX C., Femmes, greniers et capitaux, Paris, F. Maspéro, 1975.

MELUCCI A., « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », Presses de l'Université de Montréal, *Sociologie et Société*, « Changements social et rapport de classes », vol. X, n°2, 1978 : 37-53.

MELUCCI A., « Identité et changement : le défi planétaire de l'action collective », dans KLEIN et al. (Dir.), Au-delà du néo-libéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux ?, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1997 : 9-20.

MELUCCI A., « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, « Mouvements alternatifs et crise de l'Etat », automne 1983 : 13-30.

MESTRUM F., « De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial », dans BISILLIAT J. (Dir.), Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Paris, Karthala, 2003 : 35-74.

MICHEL A., FATOUMATA-DIARRA A. et H. AGBESSI-DOS SANTOS, Femmes et Multinationales, Paris, Karthala, 1981: 21-46.

MIES M., ENNHOLDT-THOMSEN V. et C. VON WERLHOF (Eds.), Women: The Last Colony, London and New Jersey, Zed Books Ltd., 1988.

MIES M., « Les femmes : piliers de la mondialisation », 2001, consultable sur le site des Pénélopes : http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/mondiali/travail010.

MILOT D. (Dir.), Histoire du mouvement marxiste-léniniste au Québec 1973-1983. Un premier bilan, Montréal, AQHP/LUX Éditeur, Bulletin D'histoire Politique, vol.13, n°1, 2004.

MOGHADAM V., « Gender and Globalization: Female Labor and Women's Mobilization », *Journal of world-systems research*, vol.V, n°2, *Summer* 1999: 367-388.

MOLINIER P., « Préface », dans DE LAURETIS T., Théorie queer et cultures populaires. De Foucault à Cronenberg, traduit par BOURCIER M-H. et P. MOLINIER, Paris, La Dispute, collection Le genre du monde, 2007:7-35.

MOREL S., « La notion de marché » : un piège pour la pensée critique », Communication présentée au Colloque international, L'accès des femmes à l'économie à l'heure de l'intégration des Amériques : quelle économie ?, Montréal, 23-26 avril 2003.

MOROKVASIC M., « Birds of Passage are also Women... », *International Migration Review*, vol.18, n°4, Special Issue: *Women in Migration*, Winter 1984: 886-907.

MOURIAUX R., « Sortir de la dénégation », dans COURS-SALIES P. et M. VAKALOULIS, (Dir.) Les mobilisations collectives ; une controverse, 2003 : 15-31.

NEVEU E., Sociologie des mouvements sociaux, Paris, La Découverte, 1996.

OBERSHALL A., Social Conflict and Social Movements, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1973.

OIT : « Chaque femmes est une travailleuse. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing », Dossier de presse, 1996 : http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pkits/women2.htm.

OLSON M., La logique collective, Paris, PUF, 1978 (1ère édition : 1965).

OSMANI F., « L'égalité pour toutes. L'engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec », *Recherches féministes*, vol.15, n°2, 2002 : 141-151.

PARREÑAS R. S., « Migrant Filipina Domestic Workers and the International Division of Reproductive Labor », *Gender and Society*, vol.14, n°4, août 2000 : 560-580.

PARREÑAS R. S., « Transgressing the Nation-State: The Partial Citizenship and "Imagined (Global) Community" of Migrant Filipina Domestic Workers », *Signs*, « Globalization and Gender », vol.26, n°4, Summer, 2001: 1129-1154

PFEFFERKORN R., Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexe, Paris, La Dispute, 2007.

PHETERSON G., « Prostitution II », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. et D. SENOTIER (Coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, 168-172. POLLIAK C., « Fondement d'une adhésion, le besoin de s'organiser », *Les Cahiers de l'Association Raisons d'agir*, n°5, octobre 2005 : 3-8.

RICH A., « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », éd. Tierce, NQF, n°1, mars 1981 : 15-44.

RIOUX B. et S. BOUCHARD, « Histoire et recomposition actuelle de la gauche politique québécoise », La Gauche, jeudi 13 juin 2002.

RIPOLL F., « De l'absence au silence ? Premiers éléments sur la place des femmes dans l'association ATTAC (France) », communication au colloque *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 2004.

ROJTMAN S. et M. SURDUTS, « Le féminisme encore une fois à la croisée des chemins ? », dans FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., LÉPINARD E. et E. VARIKAS (Coord.). Féminisme(s): Recompositions et mutations, Paris, L'Harmattan, Cahiers du genre, 2006: 181-196.

ROUX P., PERRIN C., PANNATIER G. et V. COSSY (Coord.), « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles questions féministes*, vol.24, n°3, 2005.

ROY M-A., « L'Église catholique, les femmes et la mondialisation », dans ROY M-A. et A. DRUELLE (Dir.), Lectures féministes de la mondialisation: contributions multidisciplinaires, UQAM, Les Cahiers de l'IREF, n°5, 2000 : 87-110.

ROY M.A., « Diversité religieuse et solidarités féministes », dans DESCARRIES F. et E. GALERAND (dir.), Le féminisme comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité, Actes du Colloque, ARIR, UQAM, 2002 : 107-121.

SASSEN S., « Vers une analyse alternative de la mondialisation les circuits de la survie et leurs acteurs », dans FALQUET J., HIRATA H. et B. LAUTIER (Coord.), *Travail et mondialisation*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers du genre*, n°40, 2006 : 67-90.

SASSEN S., « Two Stops in Today's New Global Geographies: Shaping Novel Labor Supplies and Employment Regimes », communication présentée au Colloque International Le genre au cœur de la mondialisation, Paris, mars 2007, à paraître dans POSTER W. (Ed.), American Behavioral Scientist. Special Issue on Women and Work, 2007.

SCHWARTZ Y., « La conceptualisation du travail, le visible et l'invisible », Paris, L'Harmattan, Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales, n ° 152-153, 2004 : 47-76.

SCOTT J., « Deconstructing Equality-versus-difference : Or the Uses of Poststructuralist Theory for Feminism », *Feminist Studies*, vol.14, n°1, 1988a : 32-50.

SCOTT J., « Genre: une catégorie utile d'analyse historique », Les cahiers du Grif, n°37-38, 1988b:125-153.

SCRINZI F., « « Ma culture dans laquelle elle travaille ». Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France », *Cahiers du Cedref*, « Genre, travail et migrations en Europe », n°10, 2003 : 137-162.

SCRINZI F., Les migrant(e)s dans les emplois domestiques en France et en Italie : construction sociale de la relation de service au croisement des rapports sociaux de sexe, de race et de classe, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Nice Sophia Antipolis, 2000.

SEAGER J., Atlas des femmes dans le monde. La réalité de leurs conditions de vie, Paris, éditions autrement, « Atlas monde », 2003.

SENOTIER D. (coord.), Dictionnaire critique du féminisme, Paris, PUF, 2000.

SIMEANT J., « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux «transnationaux» dans quelques ouvrages récents », Communication présentée au 8<sup>ème</sup> congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Table-ronde n°1 « Où en sont les théories de l'action collective ?», Institut d'études politiques de Lyon, Faculté de droit et de sciences politiques, Université Lumière Lyon II 14-16 septembre 2005 : 14-38. Consultable en ligne : http://sites.univ-lyon2.fr/congres-afsp.

SIMONS M-A., « Racism and Feminism: A Schism in the Sisterhood », *Feminist Studies*, vol. 5, n°2, 1979: 384-407.

STANDING G., « Global Feminization Through Flexible Labor: a Theme Revisisted », World development, vol.27, n°3, 1999: 583-602.

TABET P., La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 1998.

TABET P., « Les mains, les outils, les armes », dans La construction sociale de l'inégalité des sexes, des outils et des corps, Paris, L'harmattan, 1998 : 9-75.

TABET P., « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in N-C. MATHIEU (Dir.) L'Arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes, Paris, EHESS, 1985, Réedité, TABET P., La construction sociale de l'inégalité des sexes, des outils et des corps, Paris, L'Harmattan, 1998 : 75-181.

TALAHITE F., « L'emploi des femmes aux Maghreb. De l'ajustement structurel au postajustement », dans HIRATA H. et H. LE DOARE (Dir.), Les paradoxes de la mondialisation, Paris, L'Harmattan, Cahiers du GEDISST, n°21, 1998 : 35-59.

TALPE MOHANTY C., « Under Western eyes: Feminist scholarship and Colonial Discourses », *Feminist Review*, n°30, 1998 : 61-88.

TALPE MOHANTY C., « Under Western eyes Revisited: Feminist Solidarity through Anticapitalist Struggles », Signs, vol. XXVIII, n°2, 2003 : 499-535.

TARDE G., L'opinion et la foule, Paris, PUF, 1989 (1ère éd. 1901).

TARROW S., « La contestation transnationale », dans GIRAUDON V. (Dir.), Sociologie de l'Europe. Mobilisations, élites et configurations institutionnelles, Paris, L'Harmattan, 2000 : 187-223.

THORNTON DILL B., « Race, Class and Gender : Prospects for an All-inclusive Sisterhood », Feminist Studies, vol.9, n°1, 1983 : 131-150.

TILLY C., La France conteste de 1600 à nos jours, Paris, Fayard, 1986.

TILLY C., « Action collective et mobilisation individuelle », dans BIRNBAUM (Dir.), Sur l'individualisme, Paris, Presses de la FNSP, 1991 : 214-237.

TOURAINE A., Pour la sociologie, Paris, Editions du Seuil, 1974.

TOURAINE A. (Dir.), Mouvements sociaux d'aujourd'hui, acteurs et analystes, Paris, Les Editions Ouvrières, 1982.

TOURAINE A., « Découvrir les mouvements sociaux » dans CHAZEL F. (Dir.), Action collective et mouvements sociaux, Paris, PUF, 1993 : 17-36.

TOURAINE A., Le grand refus, Réflexions sur la grève de décembre 1995, Paris, Fayard. 1997.

TRAT J., « Mouvements sociaux », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. et D. SENOTIER (Coord.), Dictionnaire critique du féminisme, Paris, PUF, 2000 : 130-135.

TRAT J., Genre et mouvements sociaux, Thèse de doctorat sur travaux de sociologie, en sciences sociales et humaines, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2002.

UNPD, Human development Report. Gender and Human development, Paris, Economica, 1995.

VALADE B., « Changement social », dans BOUDON R. (Dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992 : 313-349.

VANDELAC L., « Problématique, ce travail domestique », dans *Du travail et de l'amour, Montréal*, éditions Saint Martin, 1985 : 23-65.

VANDELAC L., « À droites toutes ! ou l'impact "des droites" sur le féminisme et les rapports de sexes », dans JALBERT L. et L. LEPAGE (Dir.), Néo-conservatisme et restructuration de l'État. Canada – États-Unis – Angleterre, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, Collection Études d'économie politique, 1986 : 219-232.

VARIKAS E., « Egalité », dans HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H., et D. SENOTIER (Coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000 : 54-60.

VON WERLHOF C., «Women's Work: the Blind Spot in the Critique of Political Economy», dans MIES M., BENNHOLDT- THOMSEN V. and C. VON WERLHOF, Women, The Last Colony, London, Zed Books, 1988: 13-26.

VON WERLHOF C., « The Proletarian is dead; long live the Housewife? », SMITH J. WALLERSTEIN I. and H.D. EVERS (Eds.), *Households and the World-Economy*, Beverly Hills/London/New Delhi, 131-147, 1984. article traduit par E. Rubinstein, « Le prolétariat est mort, vive la ménagère!», non publié en français.

WACQUANT L., « Notes tardives sur le « marxisme » de Bourdieu », dans BIDET J. (Dir.), Autour de Pierre Bourdieu, Paris, PUF, Actuel Marx, n°20, 1996 : 83-90.

WAGNER A-C., « Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », Actes de la recherche en sciences sociales, n°155, 2004 : 12-33. WALLERSTEIN I., « La mondialisation n'est pas nouvelle ». Postface à la 2e édition du livre : Le capitalisme historique, Paris, Éditions La Découverte, Collection Repères, n° 29, 2002.

WICHTERICH C., La femme mondialisée, Arles, Solin et Actes Sud, (trad.française), 1999.

WIEVIORKA M., « Mouvements et anti-mouvements sociaux de demain », dans COURS-SALIES P. et M. VAKALOULIS (Dir.), Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique, Paris, PUF, 2003 : 43-54.

WIEVORKA M. (Dir.), Une société défragmentée ? le multiculturalisme en débat, Paris, La Découverte, 1996.

WITTIG M., « La pensée straight », Questions féministes, n°7, février 1980 : 45-53.

ZAFARI S., « Femmes en marche », ContreTemps, n° 2, 2001 : 35-38.

### **DOCUMENTS DE LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES (cf. annexe) :**

DAVID F., Fédération des femmes en l'an 2000 : une grande marche des femmes du monde pour l'égalité, le développement et la paix, Montréal, (document interne à la MMF), 3 décembre, 1996 : 3 p.

Fédération des Femmes du Québec, En l'an 2000: Une Grande Marche Des Femmes Du Monde Pour l'Égalité, le Développement et la Paix, 3 décembre 1996 : 5 p.

Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, Cahier des Revendications mondiales contre la pauvreté et pour le partage de la richesse, contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité physique et mentale, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 1999 : 41 p.

Marche Mondiale des Femmes, Lettre aux dirigeants du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. 2000 Bonnes raisons... de changer de cap!, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 2000a : 27 p.

Marche Mondiale des Femmes, Nous, les femmes exigeons de vivre dans un monde détivré de la pauvreté et de toutes les formes de violences envers les femmes maintenant!, Lettre adressée à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 2000b : 21 p.

### UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ET

### UNIVERSITÉ DE VERSAILLES ST-QUENTIN-EN-YVELINES

### **ANNEXES**

**THÈSE** 

PRÉSENTÉE EN COTUTELLE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

**PAR** 

ELSA GALERAND

CO-DIRIGÉE PAR

FRANCINE DESCARRIES ET DANIÈLE KERGOAT

### **MEMBRES DU JURY:**

JACQUELINE HEINEN DANIELLE JUTEAU ROLAND PFEFFERKORN MARIE-ANDRÉE ROY

**NOVEMBRE 2007** 

### **ANNEXES**

- 1) DAVID F., Fédération des femmes en l'an 2000 : une grande marche des femmes du monde pour l'égalité, le développement et la paix, Montréal, (document interne à la MMF), 3 décembre, 1996 : 4 p.
- 2) Fédération des Femmes du Québec, En l'an 2000: Une Grande Marche Des Femmes Du Monde Pour l'Égalité, le Développement et la Paix, 3 décembre 1996 : 7 p.
- 3) Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, Cahier des Revendications mondiales contre la pauvreté et pour le partage de la richesse, contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité physique et mentale, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 1999 : 41 p.
- 4) Marche Mondiale des Femmes, Lettre aux dirigeants du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. 2000 Bonnes raisons... de changer de cap!, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 2000a : 27 p.
- 5) Marche Mondiale des Femmes, Nous, les femmes exigeons de vivre dans un monde délivré de la pauvreté et de toutes les formes de violences envers les femmes maintenant!, Lettre adressée à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 2000b : 21 p.
- 6) Pays et territoires participant à la Marche Mondiale des Femmes. Countries and territories participating in the World March of WomePais y territorios. participantes en la Marcha Mundial de las mujeres : 2 p.
- 7) Coordinations Nationales et Comité de Liaison International de la *Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000* en date du 3 septembre, 1999 : 3 p.
- 8) Manifeste du Front de libération du Québec diffusé à la radio le 7 octobre 1970, à la télévision le 8 : 2 p.

# ANNEXE 1:

DAVID F., Fédération des femmes en l'an 2000 : une grande marche des femmes du monde pour l'égalité, le développement et la paix, Montréal, 3 décembre, 1996

EN L'AN2000:

UNE GRANDE MARCHE DES FEMMES DU MONDE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

Bonjour,

La Fédération des femmes du Québec (Canada) propose aux femmes du mondeun projet mobilisateur : une marche internationale des femmes pour l'égalité, le développement et la paix.

### Pourquoi une marche des femmes du monde?

Pour que le Programme d'action adopté à Beijing en 1995 (bien qu'il soit loin d'être parfait!) devienne réalité à la grandeur de la planète!

Guerres, génocides, montée des intégrismes ; des femmes sont tuées, violées, bâillonnées. Mondialisation des marchés, politiques néolibérales, coupures dans les programmes sociaux au Nord, programmes d'ajustements structurels, blocage du développement au Sud ; partout les femmes s'appauvrissent. Nous sommes toutes interpellées, concernées par la réalité des femmes du monde.

Les gouvernements des pays membres de l'ONU ont pris l'engagement moral d'appliquer le Programme d'action. C'est pourquoi nous voulons interpeller l'ONU.

Nous savons que partout dans le monde des femmes luttent pour l'égalité, le développement et la paix. Nous ressentons plus que jamais le besoin d'agir à l'échelle de la planète!

### Du pain et des roses

Déjà, au Québec, en 1995, une marche des femmes contre la pauvreté a eu un énorme succès. 550 femmes ont marché durant 10 jours pour 9 revendications à caractère économique. La Marche a mobilisé l'ensemble du mouvement féministe et s'est gagné l'appui de plusieurs secteurs de la population. D'ailleurs, 15 000 personnes attendaient les marcheuses à l'issue de la Marche. C'est suite à cet événement que la Fédération des femmes du Québec a songé à une marche internationale

des femmes pour l'an 2000.

En juin dernier (1996) une caravane de femmes parcourait le Canada et arrivait le 15 juin dans la capitale, Ottawa, où 15 000 femmes étaient rassemblées. Ces événements nous démontrent le désir des femmes d'agir solidairement pour combattre le néo-libéralisme et ses conséquences dévastatrices.

### La proposition:

Voici très brièvement la description de notre projet :

L'idée d'une marche des femmes du monde entier soulève beaucoup d'enthousiame chez nous et chez plusieurs de nos alliées internationales! Cette marche devrait avoir lieu en l'an 2000, 25 ans après l'année internationale des femmes décrétée par l'ONU. À une date à déterminer, des délégations de femmes de partout à travers le monde convergeraient vers l'ONU pour déposer des revendications précises. Cette action serait soutenue par des marches de femmes qui auraient lieu dans tous les pays au même moment.

Ces marches, ou toute autre action conforme à nos pratiques locales et nationales, serviraient d'outil de sensibilisation et de conscientisation de l'ensemble de la population. Autant dans la préparation de ces événements que dans leur réalisation. Le processus de réalisation du projet permettrait la création de ponts et le renforcement des solidarités entre les femmes de toutes les latitudes.

Chaque région du monde, chaque pays développerait ses propres revendications pour l'égalité, le développement et la paix...

### Les valeurs qui sous-tendent cette action :

- \_ le leadership de l'organisation est entre les mains des femmes ;
- \_ toutes les régions du monde partagent le leadership de l'action ;
- les groupes participants doivent adhérer aux objectifs et au plan d'action global mais demeurent autonomes en ce qui a trait à l'organisation de l'action dans leur pays;
- \_ nous reconnaissons et respectons les différences qui existent entre les diverses cultures et travaillons ensemble au-delà des différences ; nous valorisons la diversité du mouvement des femmes ;
- la Marche des femmes de l'an 2000 est une action pacifique.

3

Une bouteille à la mer...

Cette lettre, c'est un peu comme une bouteille que nous lançons à la mer en espérant ardemment que

la marée nous rapporte des échos favorables...

La Marche des femmes contre la pauvreté au Québec a commencé par un tout petit nombre de

femmes qui, sur l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, se sont engagées à la mener à

terme. En peu de temps, cette action a pris une ampleur sans précédent, chez nous.

Nous avons fait parvenir notre lettre à de nombreux groupes, organisations et réseaux internationaux

de femmes avec qui nous avons des liens de solidarité. Il est bien évident que nous n'avons pas la

prétention d'assumer seules le leadership d'un tel événement... en fait il est impératif que de

nombreux groupes comme le vôtre répondent à notre appel afin que nous puissions ensemble relever

le défi!

Contactez-nous le plus rapidement possible puisque l'en 2000 arrive bientôt! Nous joignons à cette

lettre un coupon-réponse à nous retourner d'ici la fin de février 1997. Nous profiterons de la journée

du 8 mars, pour décider si nous poursuivrons ou non ce projet; il faudra pour cela, que des groupes

de femmes d'au moins un dizaine de pays répondent à notre appel.

Nous espérons vivement que vous serez plusieurs à nous répondre et que nous pourrons ainsi

modifier le cours de l'histoire!

Veuillez accepter l'expression de notre solidarité,

Françoise David

Présidente

Fédération des femmes du Québec

### Qu'est-ce que la Fédération des femmes du Québec ?

Le Québec est l'une des 10 provinces canadiennes. C'est un territoire où le français est la langue officielle. La Fédération des femmes du Québec agit principalement sur ce territoire. Elle travaille cependant solidairement avec les groupes de femmes du reste du Canada.

La Fédération des femmes du Québec (FFQ), fondée en 1966, est un organisme de pression politique non partisan qui a pour objectif de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits des femmes. La FFQ affirme son orientation féministe, dans une perspective plurielle et pluraliste. Elle est un lieu de militantisme, de débat, de formation, de concertation et d'action ouvert à toutes les femmes, sans distinction de couleur, d'orientation sexuelle, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou de nationalité, de condition sociale, d'âge et de condition physique et mentale.

Dans les dernières années, la FFQ a travaillé en priorité dans les dossiers relatifs à la situation économique des femmes. Elle s'est attaquée aux coupures dans les programmes sociaux. Elle a revendiqué une loi sur l'équité salariale, une hausse du salaire minimum et l'accès des femmes à l'emploi, quelque soit le secteur. La FFQ regroupe 125 associations de femmes et 450 membres individuelles.

# ANNEXE 2:

Fédération des Femmes du Québec, En l'an 2000: Une Grande Marche Des Femmes Du Monde Pour l'Égalité, le Développement et la Paix, 3 décembre 1996.



### EN L'AN 2000<sup>1</sup> UN GRAND PROJET DES FEMMES DU MONDE

# LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES DU PAIN ET DES ROSES POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

Montréal, Québec, Canada, le 26 juin 1997

De: la Fédération des femmes du Québec

A: tous les groupes de femmes et toutes les femmes intéressées par le projet

#### Amies,

Recevez tout d'abord nos salutations les plus chaleureuses! Vous ne pouvez imaginer l'excitation avec laquelle nous avons reçu vos réponses! Nous tenons à vous remercier pour la rapidité avec laquelle vous avez réagi à notre proposition.. À ce jour, vous faites partie des 130 groupes de femmes répartis à travers 42 pays, qui ont démontré non seulement de l'intérêt mais de l'enthousiasme pour la Marche. Suite à cet intérêt marqué pour mondialiser la lutte des femmes, la Fédération des femmes du Québec vous propose de franchir un autre pas dans la réalisation du projet: celui de le mettre en route! En effet, nous sommes maintenant suffisamment nombreuses à y adhérer pour créer un effet d'entraînement et réussir à rejoindre le plus grand nombre possible de groupes de femmes de la planète: rien de moins!

### Un brin d'histoire

Dans notre lettre du 19 décembre 1996, nous expliquions pourquoi nous sentions le besoin d'organiser une marche internationale des femmes. Guerres, génocides, montée des intégrismes: des femmes tuées, violées, bâillonnées. Mondialisation des marchés, politiques néolibérales, coupures dans les programmes sociaux au Nord, programmes d'ajustements structurels et blocage du développement au Sud: partout les femmes s'appauvrissent. Nous sommes toutes interpellées, concernées par la réalité des femmes du monde. (...) Nous ressentons plus que

<sup>1.</sup> Calendrier islamique: an 1421 et Calendrier juif: an 5760

<sup>2.</sup> Vous trouverez ci-joint la liste des groupes qui ont répondu,

jamais le besoin d'agir à l'échelle de la planète.

Nous faisions référence à la plate-forme de Beijing adoptée en 1995 et donnions comme objectif à la marche mondiale des femmes de faire en sorte que ce programme d'action devienne réalité à la grandeur de la planète.

Enfin nous mettions de l'avant les valeurs qui sous-tendent ce projet:

- le leadership de l'organisation est entre les mains des femmes;
- toutes les régions du monde partagent le leadership de l'action;
- les groupes participants doivent adhérer aux objectifs et au plan d'action global de la Marche mais demeurent autonomes en ce qui a trait à l'organisation de l'action dans leur pays;
- nous reconnaissons et respectons les différences qui existent entre les diverses cultures et travaillons ensemble au-delà des différences: nous valorisons la diversité du mouvement des femmes;
- la marche mondiale des femmes de l'an 2000 est une action pacifique.

Nous maintenons le cap sur ces valeurs. À la lumière de vos réactions, particulièrement en ce qui à trait à la plate forme de Beijing, nous avons précisé le projet. Nous voulons que:

- le thème et la revendication soient faciles à comprendre et à expliquer;
- l'ensemble du projet s'inscrive dans un processus d'éducation populaire.

Dans le cadre de ce deuxième envoi, nous tenons donc à vous faire part des orientations plus concrètes que nous souhaitons donner à la **Marche mondiale des femmes** *Du pain et des Roses* et nous espérons recevoir de votre part les commentaires, critiques, suggestions qui nous permettront d'en poursuivre l'organisation.

### Les objectifs

La Marche mondiale des femmes Du pain et des Roses poursuivra trois objectifs:

- 1. Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.
- 2. Stimuler un vaste mouvement des groupes de femmes de la base de façon à ce que la Marche constitue un geste d'affirmation des femmes du monde.
- 3. Dénoncer le patriarcat, le capitalisme dans sa forme néolibérale actuelle et apporter des alternatives fondées sur l'égalité et la justice.

### Le thème sera Du pain et des roses

Nous pensons que ce thème qui a rallié des milliers de femmes québécoises et canadiennes dans leur lutte contre la pauvreté et qui est issu des luttes historiques des femmes progressistes étasuniennes constitue un thème rassembleur, un thème dans lequel peuvent se retrouver et se rejoindre des milliers de femmes à travers le monde. En effet:

- Il s'agit de lutter pour du **pain** c'est-à-dire de quoi vivre et des **roses** c'est-à-dire des raisons de vivre.
- Il s'agit de lutter en même temps pour la satisfaction des besoins de base du **pain** et pour l'augmentation du bien-être des **roses** de l'ensemble des habitants de la planète.
- Il s'agit de lutter pour la justice et la solidarité quant au niveau de vie du **pain** et à la qualité de la vie des **roses**.

### La revendication

Ainsi nous voulons prendre en compte la situation suivante:

"Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, fournissent les 2/3 des heures de travail, gagnent 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale "3"

Notre revendication serait la suivante:

Que les femmes disposent de la moitié (50%) des richesses de la planète réparties équitablement entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest et réparties équitablement entre les femmes elles-mêmes.

Que les femmes produisent seulement la moitié (50%) de la richesse planétaire incluant le travail domestique.

<sup>3</sup> Maryse Durrer, De Mexico à Pékin, le long chemin des femmes. "Foi et développement", No 233, mai 1995, Paris p.4.

Les grands forums internationaux des femmes de Mexico, Copenhague, Nairobi et Beijing ont proposé *l'égalité, la paix et le développement* comme piliers du monde qu'elles souhaitent. Tout en nous inspirant de ces acquis, nous entendons les définir pour le millénaire à venir et surtout les reformuler en une revendication-choc, forte et interpellante pour:

- les **pouvoirs politiques** : les élu-e-s de tous les niveaux de gouvernement;
- les pouvoir économiques :"le" et "les" marchés;
- les **pouvoirs patriarcaux** : les hommes qui monopolisent souvent le pouvoir politique, le pouvoir économique et qui refusent encore majoritairement le partage des tâches liées à la reproduction : éducation des enfants, tâches domestiques, etc.

Cette revendication pourrait se traduire plus concrètement par des demandes des femmes aux niveaux national et international.

### L'action

La Marche mondiale des femmes Du pain et des Roses comporterait trois volets:

- 1. Une action mondiale sous la forme d'une marche à laquelle participeront les délégations de tous les pays participants. Cette marche se dirigerait vers un lieu de rassemblement non encore déterminé: soit l'ONU à New-York soit le FMI et la Banque mondiale à Washington.
- 2. Une action nationale. Les femmes de chaque pays participant organiseraient une action de son choix.
- 3. Un vote. Nous souhaiterions organiser un vote mondial des femmes sur la revendication. Partout sur la planète chaque femme devrait pouvoir signer une carte de vote suite à une vaste campagne d'éducation populaire organisée par les groupes de femmes des pays participants. Les délégations apporteraient ces cartes à New-York ou Washington.

Ces trois actions s'imbriquent l'une dans l'autre et se renforcent mutuellement.

### Quand?

Le 8 mars de l'an 2000 pourrait servir de moment déclencheur des activités rattachées au projet puisque le 8 mars c'est la journée internationale des femmes.

Nous proposons que le 17 octobre de l'an 2000 soit la journée de l'action mondiale: elle constituerait l'aboutissement de la Marche mondiale. Nous avons choisi le 17 octobre car c'est la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

L'action nationale quant à elle pourrait se dérouler et/ou se terminer le 17 octobre.

### Structure de fonctionnement

L'an 2000 vient vite. La Fédération des femmes du Québec étant une organisation nongouvernementale, nous n'avons pas les moyens de pouvoir soutenir un comité de coordination international pour l'organisation du projet.

Ce que nous vous proposons comme structure décisionnelle est fort simple. La Fédération des femmes du Québec en lien avec les groupes québécois de divers milieux :

- assurera la coordination du projet en s'assurant de réfléter les préoccupations, suggestions, consensus provenant des groupes de femmes des pays participants;
- organisera, compte-tenu des fonds disponibles, au moins une rencontre internationale préparatoire (préférablement deux) de déléguées des pays participants. Cette rencontre servira à partager l'information et à prendre les décisions nécessaires à la concrétisation de la Marche.
- publiera un petit bulletin de liaison pour permettre la circulation de l'information sur le projet et la communication entre les groupes de femmes participants.

C'est à la fois peu et beaucoup comme mode de fonctionnement!

### Des renseignements indispensables

Vous trouverez ci-joint les noms et adresses des groupes ayant répondu positivement au projet. Comme vous le savez déjà, nous avons emprunté toutes sortes de canaux (groupes de femmes, syndicats, groupes de coopération internationale, communautés religieuses, etc) pour faire circuler l'information concernant la Marche. Il est donc possible que vous ne sachiez pas quels sont les groupes de votre pays qui souscrivent au projet.

Pour faciliter la suite du travail, nous aurions besoin que chaque pays détermine, un groupe et une personne qui accepteraient d'assurer le lien entre votre pays et nous. Nous apprécierions que vous nous en fassiez part dès votre prochain envoi. Si toutefois il vous est impossible de désigner un seul groupe, n'hésitez pas à nous en faire part, cela ne doit pas empêcher la participation des femmes de votre pays à la Marche mondiale des femmes.

Nous sommes conscients que l'an 2000 sera effervescent en événements extraordinaires. Si vous êtes au courant d'événements d'envergure concernant les femmes ou la lutte à la pauvreté, transmettez nous l'information.. Nous pourrions ainsi éviter de choisir une date ou une action qui correspond à un autre événement international.

De plus, nous espérons utiliser les moments de rassemblements internationaux de femmes ou autres événements qui auront lieu dans les prochains mois pour discuter du projet. Si vous, ou un groupe de femmes de votre pays, êtes déjà inscrite à un de ces événements, faites-nous en savoir la date et le lieu.

### Vos réactions?

Voilà où nous en sommes dans le projet de la Marche mondiale des femmes Du pain et des roses.

Nous souhaitons vivement connaître vos réactions (commentaires, critiques, suggestions, etc.) Sur:

- les objectifs
- le thème
- la revendication
- l'action
- le lieu du rassemblement mondial: l'ONU ou le FMI et la Banque mondiale ?
- la structure de fonctionnement

Tous les commentaires seront les bienvenus.

N'hésitez pas à faire connaître la Marche auprès de groupes de femmes dans d'autres pays. Si elles sont intéressées, elles n'ont qu'à nous retourner leurs coordonnées complètes.

Nous espérons que les nouvelles indications sur notre projet d'éducation et de mobilisation vous donneront encore plus le goût d'y participer!

Veuillez accepter l'expression de notre solidarité.

Françoise David Présidente Fédération des femmes du Québec

# RETOURNER VOS REACTIONS AVANT LE DÉBUT D'OCTOBRE 1997 À:

Marche mondiale des femmes *Du pain et des roses*Fédération des femmes du Québec
5225, rue Berri #100
Montréal, Québec CANADA H2J 2S4
Télécopieur: 514-948-3264
adresse éléctronique: femmes@ffq.qc.ca

### COUPON RÉPONSE POUR NOUVELLE ADHÉSION AU PROJET...

Nous désirons participer à ce vaste	projet de l'an 2000.	Voici nos coordonnées:		
Nom de l'organisme:				
Personne contact:				
Adresse:				
Code postal:				
Ville:				
Région:				
Pays:				
Continent:				
No téléphone organisme:				
No téléphone personnel:				
No fax:				
Adresse électronique:				
Nous désirons recevoir notre correspondance en: (cocher)				
Français	Anglais	Espagnol		

### ANNEXE 3:

Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, Cahier des Revendications mondiales contre la pauvreté et pour le partage de la richesse, contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité physique et mentale, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 1999.



# Marche mondiale des femmes en l'an 2000

Cahier des revendications mondiales

# **CONTRE LA PAUVRETÉ** et pour le partage de la richesse

**CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES** et pour le respect de leur intégrité physique et mentale

Juillet 1999

#### Le Cahier des revendications est publié par

### Le Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000

Coordination:

Martine David et Denise Dextraze

Recherche et rédaction :

Denise Dextraze

Orientation et comité de rédaction :

Le Comité-stratégie de la Marche et plus spécifiquement à la rédaction :

Gisèle Bourret

Françoise David

Martine David

Lorraine Guay

Ana-Maria Seghezzo D'Urbano

Ont également collaboré au contenu :

Ariane Brunet

Irène Demczuk

Anick Druelle

Lucie Lamarche

Diane Matte

Révision:

Marie F. Duval-Destin

Mise en page:

Brigitte Beaudet

Distribution:

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000

110, rue Sainte-Thérèse # 307

Montréal (Québec) Canada H2Y 1E6

Téléphone : (514) 395-1196 Télécopie : (514) 395-1224

Courriel: marche2000@ffq.qc.ca

Site Web: www.ffq.qc.ca

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-921006-01-4

Nous tenons à remercier les organismes suivants pour leur contribution financière à la réalisation de ce document :

- Réseau de la condition des femmes de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- Comité québécois femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

### TABLE DES MATIÈRES

### Introduction Une marche pour lutter contre la pauvreté et la violence faite aux femmes ......5 Description du cahier .......6 Les limites objectives d'un projet en progression constante ......6 Un monde à refaire Le triomphe intolérable des inégalités dans un monde de plus en plus riche! La tolérance et la complaisance tenaces envers toutes les violences faites aux femmes Une crise profonde de culture et de solidarité Les guerres toujours sales Le productivisme boulimique et l'agonie de la planète La corruption scandaleuse érigée en système Des États qui abdiquent leurs responsabilités envers leurs citoyennes et leurs citoyens et des démocraties malades La dérive troublante des systèmes internationaux dits « de protection » Un monde progressivement construit par la force conjuguée de deux phénomènes mondiaux ......9 La domination d'un système économique unique à la grandeur de la planète : le capitalisme néolibéral La perpétuation d'un système social et politique dominant envers les femmes : le patriarcat Un autre monde existe et se construit déjà ......9 Dans quel monde voulons-nous vivre?......9

Les revendications mondiales de la Marche ......11

### • Éliminer la pauvreté

Constater d'abord
S'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté
La domination d'un système économique unique :
le capitalisme néolibéral
Les zones franches
Les accords de libre-échange
La spéculation
Agir sur la spéculation par la taxe Tobin
La prépondérance de l'économique sur le politique
ou l'abdication des États devant les marchés
L'érosion de l'assiette fiscale des États
La réduction des déficits
Les programmes d'ajustement structurel (PAS)
La spirale de l'endettement
La réduction constante de l'aide internationale
Mobiliser la communauté internationale
Le changement par la mobilisation
L'ONU : une organisation à questionner
L'ONU: un espoir à cultiver
Exiger de chaque État la mise en œuvre d'un plan
d'élimination de la pauvreté et plus spécifiquement de
la pauvreté des femmes
Éliminer la violence faite aux femmes
Constater d'abord
S'attaquer aux causes structurelles de la violence
La nécessité d'une action concertée
Des conventions, des pactes à appliquer sans réserve
La répression de la traite des êtres humains
Les droits des lesbiennes
l es mécanismes de plainte et de contrôle

La	Cour criminelle internationale
	Le viol comme crime de guerre
La	construction de la paix
Le	droit d'asile
Des pla	ins de lutte nationaux contre la violence
faite au	1x femmes
La	protection de l'intégrité des femmes
	entre les revendications de la
	he mondiale et le Programme ion de Beijing (septembre 1995)
Domai	nes critiques
Α.	Les femmes et la pauvreté
В.	Les femmes et l'éducation
C.	Les femmes et la santé
D	La violence à l'égard des femmes
E.	Les femmes et les conflits armés
F.	Les femmes et l'économie
G.	Les femmes et la prise de décision
I.	Les droits fondamentaux des femmes
J.	Les femmes et les médias
En con	clusion
Anne	xe
L'Orga	nisation des Nations Unies
Ľ'A	ssemblée générale
Le	Conseil de sécurité
Le	Conseil économique et social (ECOSOC)
Les	rapporteurs
La Cou	r criminelle internationale (CCI)
Les tro	is piliers de la Charte internationale
des dro	its de l'homme
La	Déclaration universelle des droits de l'Homme
Le	Pacte international relatif aux droits civils et
pol	itiques
Le	Pacte international relatif aux droits économi-
	es, sociaux et culturels

Les	instru	ments de droit international	37		
	La déc	claration			
	Le pacte et la convention				
	L	e protocole			
	L	es réserves			
	Deux	Conventions mises de l'avant par la Marche			
	La	a Convention sur l'élimination de toutes les formes			
		e discrimination à l'égard des femmes			
	L	a Convention sur les droits de l'enfant			
Les	indica	teurs du développement humain	38		
	Indice	de développement humain			
		teurs de la pauvreté humaine			
Ren	contre	es internationales	39		
	1995	Quatrième conférence mondiale sur les			
		femmes, Beijing			
	1995	Sommet mondial sur le développement			
		social, Copenhague			
	1994	Conférence sur la population et le dévelop-			
		pement, Le Caire			
	1993	Conférence mondiale sur les droits hu-			
		mains, Vienne			
	1992	Sommet de la Terre, Rio de Janeiro			
	1985	Conférence des Nations Unies sur les			
		femmes, Nairobi			
	1980	Conférence mondiale de la décennie des			
		Nations Unies pour les femmes, Copenhague			
	1975	Conférence de l'année internationale de la			
		femme, Mexico			
Les	Accord	ds de Bretton Woods	40		
		ds monétaire international			
		ique mondiale			
		rd général sur les commerces et les			
	tarifs (				
	L'Organisation mondiale du commerce (OMC)				
	L'Organisation de coopération et de développe-				
	ment économique (OCDE)				
	La Banque des règlements internationaux (BRI)				

# INTRODUCTION

À Montréal, Québec, Canada, le 18 octobre 1998, 140 femmes venues de 65 pays ont adopté une plate-forme de revendications internationales qui seront portées lors de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Vous faites certainement partie du groupe de personnes, toujours grandissant, qui prennent le relais de cette marche mondiale. Afin d'appuyer les « porte-paroles » de ce projet, le Comité de coordination de la Marche vous propose cet outil de travail.

Ce Cahier des revendications mondiales est un outil destiné aux individues ou aux groupes de femmes qui vont intervenir auprès des femmes à la base ou faire des représentations et des pressions politiques auprès de leur gouvernement respectif, des instances régionales ou internationales ou lors d'événements spéciaux.

En plus de situer dans leur contexte social, économique et politique les revendications portées par la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, chacune est expliquée à la lumière de l'analyse féministe. Analyse qui rejoint fréquemment celle d'autres groupes, préoccupés de la défense des droits, de la promotion de l'égalité et de la justice.

Ces mises en contexte visent à permettre aux groupes de s'approprier certains éléments indispensables à la compréhension du sens de chaque revendication et de sa portée. Le résumé des revendications vous est présenté au début du cahier.

Bien sûr, chaque femme ou chaque groupe adaptera les éléments d'analyse présents dans ce cahier selon leur pertinence pour leur travail et les complétera selon les situations et les contextes qui leur sont spécifiques.

### Une marche pour lutter contre la pauvreté et la violence faite aux femmes

La Marche mondiale des femmes s'inscrit dans une continuité avec les quatre grandes conférences mondiales des femmes convoquées par les Nations Unies mais encore plus particulièrement avec les forums parallèles organisés autour de ces rencontres. Nous revendiquons de façon urgente le respect des décisions prises dans ces rencontres internationales ainsi que le respect des engagements contenus dans les traités, conventions et pactes internationaux signés par les États membres.

Évidemment, nos revendications vont plus loin que les engagements déjà pris par les États. La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 est, dans les faits, une « rencontre internationale » auto-convoquée par le mouvement des femmes. Pour le mouvement des femmes du Québec, elle s'étend sur plusieurs mois... à partir du mois de mai 1995, où a eu lieu la marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses », puis à Beijing, où des femmes du Québec ont proposé un ambitieux projet de mobilisation à l'échelle internationale pour contrer la pauvreté et la violence faite aux femmes. Depuis le tout début de ce projet, des femmes de différents pays ont contribué à la concrétisation de cette rencontre des femmes du monde qu'est la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Elle se prépare de rencontres internationales en rencontres nationales chacune dans nos pays. Elle se réalisera d'actions internationales en actions nationales avec des milliers de femmes à travers le monde.

Le 8 mars 2000 verra le lancement des activités d'éducation populaire et de la campagne de signatures en appui aux revendications mondiales de la Marche des femmes. En juin 2000, l'Organisation des Nations Unies (ONU) <sup>1</sup>, à l'occasion de la rencontre Beijing +5, fera un bilan international du Programme d'action. Le 17 octobre 2000, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des femmes issues de tous les pays participants se retrouveront devant les Nations Unies après avoir marché dans leur pays.

Nous sommes convaincues que cette mobilisation internationale, cette mise en commun de réflexions, d'analyses va générer une pression politique mondiale incontournable suffisamment forte pour initier des changements radicaux, indispensables au mieux-être des populations. C'est la façon des femmes de faire le saut dans un nouveau millénaire : remettre les pendules du monde à l'heure du partage, de la paix et de l'égalité formelle et annoncer que les femmes seront plus que jamais actrices de changements majeurs.

### Description du Cahier

La première partie « Dans quel monde vivons-nous? » propose une analyse du système social, économique, financier et politique, responsable en grande partie de la pauvreté généralisée et de la violence faite aux femmes. Les deux grands thèmes - pauvreté et violence sont traités à travers des textes d'analyse à l'intérieur desquels sont insérés les libellés des revendications.

Dans la deuxième partie, vous trouverez un résumé de l'ensemble des revendications mondiales. Les revendications concernant le thème de la pauvreté sont désignées par la lettre « P » tandis que celles concernant la violence le sont par la lettre « V ». Toutes sont suivies du même numéro qui leur a été attribué dans le Bulletin spécial. Par la suite, chacune des revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 est présentée en tenant compte d'une suite logique déterminée par l'analyse et l'argumentation. C'est la raison pour laquelle l'ordre de présentation des revendications a été modifié pour suivre le développement de l'argumentation.

Le Cahier des revendications mondiales se termine avec un texte liant divers éléments du Programme d'action de Beijing aux revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. C'est en s'inspirant de ce Programme et des demandes portées par les mouvements de femmes à travers le monde que cette plate-forme de revendications a été déve-

loppée. Cette action globale des mouvements de femmes du monde est ancrée dans le travail fait par diverses femmes tant au plan local qu'international. Elle doit permettre de faire bouger les choses et, à ce titre, elle devient un véhicule à utiliser par chacune d'entre nous pour améliorer les conditions de vie des femmes où qu'elles soient.

En annexe, vous trouverez des éléments d'information ou des définitions concernant les institutions politiques, économiques et juridiques qui sont utiles à la compréhension des revendications de la Marche mondiale des femmes.

### Les limites objectives d'un projet en progression constante

Le temps et les ressources matérielles ont été les limites objectives de cette réalisation. La multiplication des réflexions, des échanges et des rencontres passées et à venir repousse ces limites et donne à cet outil son caractère de progression. Le défi de la rédaction de ces pages était de rendre disponibles, le plus simplement possible, et rapidement, des informations et des arguments à la lumière de l'évolution de la situation mondiale. À nous toutes maintenant de l'enrichir avec les informations, notes, citations, et stratégies qui seront développées dans les prochains mois.

L'équipe de femmes qui ont travaillé à ce texte sont très majoritairement des nord-américaines - avec la particularité d'être des francophones. Vous retrouverez certainement à travers ou entre les lignes cette influence. Loin d'être insensibles à cet état de fait, nous vous invitons fortement à enrichir le texte de votre point de vue, à partir de votre réalité. Il faut voir ce document comme un produit collectif en évolution continuelle.

#### NOTE

 Voir en annexe pour plus d'informations concernant la structure de l'ONU et ses différents instruments internationaux



### DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS?

### Le triomphe intolérable des inégalités... dans un monde de plus en plus riche!

Nous vivons dans un monde où triomphent les inégalités. À l'aube de l'an 2000, il existe encore des déséquilibres profonds, injustifiables et intolérables, entre les hommes et les femmes, entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, et, parmi la population d'un même pays, entre les riches et les pauvres, entre les jeunes et les plus âgés, entre les villes et les campagnes.

Nous vivons dans un monde qui connaît des développements techniques et scientifiques spectaculaires, une amélioration substantielle de la productivité industrielle et agricole, une explosion des moyens de communication. Pourtant, il y a des milliards de personnes sans emploi et sans accès à un minimum vital en ce qui a trait à la nourriture et à l'eau potable, au logement, aux soins de santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, aux sources d'énergie et aux modes de transport. Quel paradoxe : partout, il est maintenant possible de devenir de plus en plus pauvre dans des sociétés de plus en plus riches! En effet, l'humanité ne souffre pas d'un manque de ressources ou d'une insuffisance de production des richesses mais d'un problème grave d'accès universel, de distribution équitable et de gestion responsable de ces richesses et ces ressources qui ne sont pas illimitées. Et ce sont les femmes qui, très majoritairement, souffrent de ce maldéveloppement.

### La tolérance et la complaisance tenaces envers toutes les violences faites aux femmes

Nous vivons dans un monde où les violences à l'égard des femmes continuent d'être une réalité universelle: violence conjugale, agressions sexuelles, mutilations sexuelles, viols systématiques en temps de guerre, voilà le lot de millions de femmes.

Cette violence traduit des rapports de force historiquement inégaux entre les hommes et les femmes et constitue juridiquement une violation des droits humains et des libertés fondamentales. C'est une réalité universelle: elle s'exerce dans toutes les sociétés quels que soient la classe sociale, le revenu et la culture. Toutes les femmes sont touchées. Il serait difficile de trouver une seule femme qui, à un moment ou l'autre de sa vie, n'a pas eu peur du simple fait d'être une femme. Des gestes aussi simples que marcher dans la rue le soir ou travailler de nuit peuvent représenter des problèmes importants de sécurité pour elles.

La violence physique, sexuelle et psychologique est trop souvent perpétrée ou tolérée par les États qui font primer les coutumes et les traditions sur les droits fondamentaux. Dans certains pays, le fait même d'être femme signifie voir ses droits fondamentaux bafoués.

### Une crise profonde de culture et de solidarité

Nous vivons dans un monde en crise d'identité, de valeurs, de projets, de solidarité sociale, où les relations humaines sont mises à mal par la prédominance de l'économisme; dans un monde où l'art, la littérature, le théâtre, la poésie, la musique, la danse sont dangereusement relégués en fin de liste des « priorités » économiques et où le « monde de l'être » reste soumis au « monde de l'avoir », alors que l'inverse devrait gouverner nos existences. Nous vivons dans un monde en crise de culture, d'où une perte de repères, un repli dans des sectes, des fondamentalismes religieux, des intégrismes; un monde qui sombre dans le racisme, l'homophobie et, de façon plus générale, l'intolérance envers la diversité. Cette crise bloque le dialogue entre les cultures dont le pluralisme constitue une des grandes richesses de l'humanité.

### Les guerres toujours sales

Nous vivons dans un monde ravagé par de multiples conflits armés dits de « basse intensité » qui déciment les populations civiles et grèvent les budgets des États concernés au profit de l'industrie de l'armement. Des massacres inter-ethniques, aux bombardements occidentaux sur l'ex-Yougoslavie, les hommes continuent à priviléger les guerres pour « régler » leurs conflits. En temps de guerre, les femmes quant à elles, souffrent des formes spécifiques de violence dont les viols systématiques reconnus comme crimes de guerre seulement depuis 1993. Partout, les femmes se lèvent pour exiger la fin des hostilités et la recherche de solutions politiques aux conflits.

### Le productivisme boulimique et l'agonie de la planète

Nous vivons dans un monde où, de façon dramatique, l'équilibre est rompu entre les humains et la nature; où surtout les pays dits « développés » sont engagés depuis longtemps dans une course effrénée à la croissance à tout prix. Il y a boulimie de production et de consommation - dont un nombre considérable d'objets inutiles - qui maintient le cercle vicieux : on produit pour consommer et on consomme parce qu'on produit! Ce productivisme débridé entraîne l'épuisement des richesses naturelles et le ravage de l'environnement provoquant l'agonie de la planète et mettant les générations futures en péril. Ce sont les femmes qui, très majoritairement encore, souffrent de cette fausse croissance.

### La corruption scandaleuse érigée en système

Nous vivons dans un monde où la corruption est, dans plusieurs pays, érigée en système et, au niveau international, « légalisée ». Comment appeler autrement cette fabuleuse richesse concentrée dans quelques mains seulement, ces fortunes colossales provenant de biens publics et accumulées au détriment des obligations fiscales envers les États, ou très souvent avec leur complicité.

Ces richesses sont systématiquement volées, détournées, blanchies par des entrepreneurs privés, des corporations de tout ordre, des institutions financières, des fonctionnaires de tous niveaux, des dirigeants politiques et même des gouvernements entiers. Elles sont cachées dans des paradis fiscaux et le secret bancaire couvre l'identité

de ces voleurs en leur assurant une impunité dont seuls les dictateurs ont pu jouir jusqu'à présent.

# Des États qui abdiquent leurs responsabilités envers leurs citoyennes et leurs citoyens et des démocraties malades

Nous vivons dans un monde où les États refusent souvent d'assumer leurs responsabilités et leurs obligations face aux citoyennes et citoyens et où ils abdiquent devant la dictature des marchés organisés en un pouvoir supranational non élu et composé de grandes institutions financières, de banques, de corporations industrielles, de multinationales, etc.

Ce pouvoir supranational impose aux États ses règles de lutte aux déficits sous forme de Programmes d'ajustement structurel au Sud, de compressions dans les programmes sociaux au Nord ou du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et autres projets du même genre. Les États font souvent preuve de complaisance et de complicité envers ce pouvoir l'assurant de généreuses subventions, ou encore de « congés de taxation », ou encore de crédits à taux préférentiels.

Nous vivons dans un monde où la démocratie est ainsi mise en péril quand le sort du monde repose entre les mains de ces nouveaux « seigneurs de guerre » qui fonctionnent sans loi ni sanction sociale, sans devoir rendre de compte à personne, hors contrôle démocratique, sans imputabilité citoyenne.

# La dérive troublante des systèmes internationaux dits « de protection »

Nous vivons dans un monde où l'on a tenté de civiliser les rapports entre les pays et de harnacher quelque peu la toute-puissance des marchés. Nous sommes obligées de constater, à la veille du troisième millénaire, que rien ne va plus. L'ONU éprouve de grandes difficultés à prévenir ou à régler des conflits et les pouvoirs économiques règnent en maîtres plus que jamais.

### UN MONDE PROGRESSIVEMENT CONSTRUIT PAR LA FORCE CONJUGUÉE DE DEUX PHÉNOMÈNES MONDIAUX

### La domination d'un système économique unique à la grandeur de la planète : le capitalisme néolibéral

Le système économique dominant a un nom - le capitalisme néolibéral - et un visage, inhumain; un système régi par la compétitivité absolue et axé sur la privatisation, la libéralisation, la déréglementation; un système soumis à la seule loi du « tout aux marchés », où la pleine jouissance des droits humains fondamentaux est subordonnée à la liberté économique et qui provoque des exclusions intolérables pour les personnes et dangereuses pour la paix dans le monde et pour l'avenir de la planète.

### La perpétuation d'un système social et politique dominant envers les femmes : le patriarcat

Le patriarcat ne date pas du XXe siècle! Des millénaires ont vu naître et se consolider, selon des intensités variables et des cultures différentes, ce système de valeurs, de règles, de normes, de politiques basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles attribués dans nos sociétés aux hommes et aux femmes.

Le patriarcat s'exprime dans tous les domaines de la vie et se manifeste par différents stéréotypes qui conditionnent ou marquent les rapports entre les femmes et les hommes. À l'aube du troisième millénaire, nous vivons encore dans un monde dominé par ce système qui consacre le pouvoir masculin et engendre violences et exclusions.

Néolibéralisme et patriarcat se nourrissent l'un l'autre et se renforcent mutuellement pour maintenir la très grande majorité des femmes dans une infériorisation culturelle, une dévalorisation sociale, une marginalisation économique, une « invisibilisation » de leur existence et de leur travail, une marchandisation de leur corps, toutes situations qui s'apparentent à un véritable « apartheid ».

### UN AUTRE MONDE RÉSISTE ET SE CONSTRUIT DÉJÀ

Il n'est pas inutile de rappeler que ce sont les luttes ouvrières du XIXe siècle, puis celles des mouvements sociaux (écologique, pacifiste, communautaire), jumelés au rôle de plus en plus important de l'État, qui ont permis de « civiliser » les excès du capitalisme naissant. Les mouvements féministes ont, quant à eux, mené des luttes acharnées pour la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes dans tous les domaines.

Aujourd'hui, nous vivons aussi dans un monde aux initiatives innombrables issues du mouvement autonome des femmes et qui sont
autant de résistances aux inégalités, aux oppressions, aux exclusions.
Pensons seulement aux multiples groupes de défense de droits, aux
coopératives, aux cuisines collectives, aux centres de femmes, aux
maisons d'hébergement, etc. Pensons aussi aux luttes pour l'accès au
logement et à la propriété de la terre, pour la syndicalisation, la démocratisation des États, l'amélioration des services sociaux et de
santé, l'éducation des enfants et la protection de l'environnement.
Les femmes sont toujours des participantes engagées et tenaces dans
ces luttes; elles en sont souvent les initiatrices et les leaders.

### DANS QUEL MONDE VOULONS-NOUS VIVRE?

À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le capitalisme néolibéral. Il ne s'agit pas simplement d'aménager les règles du jeu en gardant intact ce même système. Il s'agit véritablement de repenser ces règles, d'en créer de nouvelles à partir des expériences et des alternatives proposées par les femmes et les mouvements sociaux aux plans local, national et international.

À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le patriarcat et en finir avec toutes les formes de violence faite aux femmes. Nous condamnons l'inaction, l'inefficacité et le silence des États alors qu'ils sont dans l'obligation de fournir des moyens pour combattre la violence à l'égard des femmes. Nous réclamons le respect de l'intégrité de notre corps et de notre être. Nous voulons des actions concrètes de la part des États.

Nous voulons entrer dans le prochain millénaire avec la certitude que nous pouvons changer le monde, le pacifier, l'humaniser. Nous marcherons donc de façon pacifique pour remettre l'être humain au cœur de nos préoccupations, pour mondialiser nos solidarités.

Nous marcherons pour que le prochain millénaire inscrive à jamais l'exercice des droits fondamentaux des femmes comme indissociable des droits humains universels, pour que l'ensemble des droits de la personne soient interdépendants, pour que l'égalité, la justice, la paix et la solidarité soient les valeurs dominantes.

Nous marcherons pour manifester que la participation active des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle est le point de départ d'une libération pour elles-mêmes et pour leurs peuples trop souvent exclus des prises de décisions qui les concernent.

Nous marcherons pour mettre fin aux processus d'homogénéisation des cultures et à la marchandisation des femmes via les médias pour répondre aux besoins du marché.

Nous marcherons pour réaffirmer notre engagement pour la paix et la protection du fonctionnement démocratique des États-nations

Nous marcherons pour mettre en commun de nouvelles options de coopération et de partage orientées vers d'indispensables changements.

Nous marcherons pour mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes.

Nous marcherons pour enfanter un monde basé sur le partage de la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité et pour faire en sorte que chacune et chacun ait à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre.

### LES REVENDICATIONS MONDIALES DE LA MARCHE

### Éliminer la pauvreté

### La mise en place par tous les États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté.

Les États sont tenus de mettre en œuvre des politiques, programmes, plans d'action et projets nationaux de lutte contre la pauvreté incluant des mesures spécifiques pour éliminer la pauvreté des femmes et garantir leur autonomie économique et sociale à travers l'exercice de leur droit :

- à l'éducation;
- au travail avec une protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie:
- · à l'équité et à l'égalité salariale au plan national et international;
- d'association et de syndicalisation;
- à la propriété et au contrôle de l'eau potable;
- au logement décent;
- aux soins de santé et à la protection sociale;
- à la culture;
- à la sécurité du revenu tout au long de la vie;
- aux ressources naturelles et économiques (crédit, propriété, formation professionnelle, technologies);
- à la citoyenneté pleine et entière dont, notamment, la reconnaissance de l'identité et l'accès aux documents la reconnaissant (carte d'identité);
- au salaire social minimum.

Les États doivent garantir, comme droit fondamental, la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population.

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc.

Les États doivent promouvoir l'accès des femmes à des postes de décision.

Les États sont tenus de ratifier et de respecter les normes du travail du Bureau international du travail (BIT). Ils doivent imposer le respect des normes nationales de travail dans les zones franches.

Les États et les organisations internationales sont tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs comme l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997, l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995, et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones.

Les États doivent mette fin aux processus d'homogénéisation des cultures et à la marchandisation des femmes via les médias pour répondre aux besoins du marché.

Les États doivent prendre des dispositions pour assurer la participation égale des femmes aux instances politiques.

Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales.1

#### P-2 L'application urgente de mesures comme :

- la taxe Tobin, les revenus de cette taxe seront versés dans un fonds spécial:
  - dédié au développement social;
  - géré démocratiquement par l'ensemble de la communauté internationale:

- selon des critères de respect des droits humains fondamentaux et de démocratie;
- avec une représentation paritaire des femmes et des hommes;
- auquel les femmes (qui représentent 70 % des 1 milliard 300 millions de personnes vivant dans un état de pauvreté extrême) auront un accès prioritaire;
- P-2 b) l'investissement de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays riches dans l'aide aux pays en voie de développement;
- P-2 c) le financement adéquat et la démocratisation des programmes des Nations Unies essentiels à la défense des droits fondamentaux des femmes et des enfants tels UNIFEM (Programme pour les femmes), le PNUD (Programme pour le développement) et UNICEF (Programme pour les enfants);
- P-2 d) la fin des programmes d'ajustement structurel;
- P-2 e) la fin des compressions et coupures dans les budgets sociaux et les services publics;
- P-2 f) le rejet du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI).

# P-3 L'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité.

Nous exigeons l'annulation immédiate de la dette des 53 pays les plus pauvres de la planète, en appui aux objectifs de la campagne « Jubilé 2000 ».

À plus long terme, nous demandons l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bien-être de la population la plus affectée par les programmes d'ajustement structurel, dont les femmes et les fillettes constituent la majorité.

# P- 4 L'application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide internationale.

Ainsi, 20 % de l'argent versé par les pays donateurs doit être dédié au développement social et 20 % des dépenses de l'État qui reçoit des dons doit être consacré aux programmes sociaux.

# P-5 Une organisation politique mondiale, non monolithique, ayant autorité sur l'économie, avec une représentativité égalitaire et démocratique entre tous les pays de la terre (s'assurer d'une parité entre pays pauvres et pays riches) et avec une représentativité paritaire entre les femmes et les hommes.

Cette organisation devra avoir un pouvoir réel pour décider et agir afin de mettre en place un système économique mondial, juste, participatif et solidaire. De manière immédiate, les mesures suivantes doivent être mises en place :

- un Conseil mondial pour la sécurité économique et financière chargé de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial axé sur une répartition juste et équitable des richesses de la planète et basé sur l'amélioration du bien-être fondé sur la justice sociale pour la population mondiale et en particulier pour les femmes qui en constituent plus de la moitié. La parité femmes-hommes devra être respectée au sein des membres de ce Conseil. De plus, sa composition doit inclure des représentante-s de la société civile, c'est-à-dire des ONG, des syndicats, etc. et assurer la parité entre les pays du Nord et du Sud;
- la subordination aux droits humains fondamentaux, individuels et collectifs, de toutes les conventions et accords commerciaux. Le commerce doit être soumis aux droits humains et non l'inverse;
- l'élimination des paradis fiscaux;
- la fin du secret bancaire;
- la redistribution de la richesse par les sept pays les plus riches;
- un protocole pour l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Que soient levés les embargos et les blocus décrétés par les grandes puissances à l'égard de plusieurs pays et qui affectent principalement les femmes et les enfants.

> Réaffirmer notre engagement pour la paix et la protection du fonctionnement démocratique et autonome des États-nations. 2

### Eliminer la violence faite aux femmes

- V-1 Que les gouvernements qui se réclament des droits humains condamnent tout pouvoir politique, religieux, économique ou culturel qui exerce un contrôle sur la vie des femmes et des fillettes et dénoncent les régimes qui ne respectent pas leurs droits fondamentaux.
- V-2 Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique. Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.
- V-3 Que les États mettent en œuvre des plans d'action, des programmes et des projets efficaces assortis des ressources financières et des moyens adéquats pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Ces plans d'action doivent comprendre notamment les éléments suivants: prévention, sensibilisation du public, poursuites judiciaires, « traitement » des agresseurs, recherches et statistiques sur les violences faites aux femmes, prise en charge et protection des victimes, lutte contre la pornographie, le proxénétisme et les agressions sexuelles dont les viols contre les enfants, éducation non sexiste, accès facilité à la procédure pénale, formation des juges et policiers.

V-4 Que l'ONU fasse de véritables pressions pour que tous les États ratifient sans réserve et appliquent les conventions et les pactes relatifs aux droits des femmes et des enfants no-

tamment, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

Que les États harmonisent leurs lois nationales avec ces différents instruments internationaux en plus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les Déclarations du Caire et de Vienne, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

- V-5 Que soient adoptés dans les plus brefs délais des protocoles et des mécanismes de mise en œuvre :
  - à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
  - à la Convention sur les droits de l'enfant.

Ces protocoles permettront aux personnes et aux groupes de porter plainte contre un État. Ils constitueront des moyens de pression à l'échelle internationale pour obliger les États à mettre en œuvre les droits énoncés dans ces pactes et conventions. Des sanctions véritables à l'encontre des États récalcitrants devront être prévues.

- V-6 Que la Convention de 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui soit assortie d'un mécanisme d'application qui tienne compte des documents récents, dont les deux résolutions de l'assemblée générale de l'ONU (1996) concernant le trafic des femmes et des fillettes et la violence à l'égard des femmes migrantes.
- V-7 Que les États reconnaissent la juridiction de la Cour criminelle internationale et souscrivent aux dispositions selon lesquelles, notamment, les viols et les agressions sexuelles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

V-8 Que tous les États mettent en œuvre des politiques de désarmement, autant en ce qui a trait aux armes classiques qu'aux armes nucléaires et biologiques.

Que tous les pays ratifient la Convention sur les mines antipersonnelles.

Que l'ONU mette un terme à toute forme d'interventions, agressions ou occupation militaires, assure le droit des personnes réfugiées de retourner dans leur pays d'origine et fasse pression sur les gouvernements pour faire respecter les droits humains et résoudre les conflits. <sup>3</sup>

V-9 Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination et de persécutions sexistes et/ou de violences sexuelles.

Les deux revendications suivantes ont reçu l'appui d'une majorité des femmes présentes dans la mesure où il a été proposé qu'elles fassent l'objet d'une adoption par pays. Certaines déléguées n'étaient pas en mesure de s'engager à les défendre publiquement dans leurs pays. Ces revendications demeurent partie intégrante du projet de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Au cours des prochains mois, les noms des pays seront ajoutés.

Que l'ONU et les États de la communauté internationale reconnaissent formellement, au nom de l'égalité de toutes les
personnes, que l'orientation sexuelle ne doit priver personne
du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux que sont : la Déclaration universelle des droits de
l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et
politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination
de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

V-11 Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les personnes victimes de discrimination et de persécution en raison de leur orientation sexuelle.

#### NOTES

- Lors de la Rencontre internationale préparatoire, les déléguées ont adopté les trois nouvelles revendications précédentes sans toutefois les intégrer aux deux thèmes. Le Bulletin spécial les désignait par « A », « B » et « C » mais le présent texte les incorpore à l'ensemble.
- 2 Cette revendication a été intégrée à l'ensemble après la Rencontre Internationale préparatoire. Elle était désignée par la lettre « D » dans le Bulletin spécial.
- 3 Ces revendications ont été intégrées à l'ensemble après la Rencontre internationale préparatoire. Elles étaient désignées par les lettres « E », « F » et « G » dans le Bulletin spécial.



### CONSTATER D'ABORD

L'an 2000 : la population mondiale atteint près de 6 milliards de personnes mais l'écrasante majorité de l'humanité vit dans la pauvreté : 4 milliards de personnes vivent sous le seuil de pauvreté relatif, dont une très large majorité de femmes et d'enfants, et 1,3 milliard sous le seuil de pauvreté absolu, dont 70 % sont des femmes <sup>1</sup>.

Les écarts entre les pays n'ont cessé de s'agrandir au cours des trente dernières années :

- Le revenu des pays les plus riches est adjourd'hui 59 fois celui des pays les plus pauvres (contre 30 fois en 1960)! Il en va de même pour les individus: l'écart entre la tranche des 20 % de la population mondiale la plus riche et la tranche des 20 % la plus pauvre a doublé.
- La richesse mondiale s'est multipliée par 5 alors que la proportion de personnes pauvres augmentait dans le même rapport soit de 3 pour 1 à 15 pour 1!

Ces écarts sont encore plus considérables pour les femmes. Ainsi, les femmes représentent la moitié de la population mondiale et fournissent les 2/3 des heures de travail. Par contre elles ne gagnent que le 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale.

#### Une image vaut mille mots...

Le président de Nike possède 4,5 milliards de dollars US à son actif, dont un salaire de 1 million de dollars. Une ouvrière indonésienne, qui travaille pour Nike dans une des entreprises de sous-traitance dispersées à travers le monde (75 000 ouvriersères au total, dont 70 % sont des femmes entre 17 et 21 arts), gagne l'équivalent de 360 dollars US par année. Elle devrait donc travailler 15 siècles pour avoir le même salaire annuel que le président.

La pauvreté humaine « signifie davantage que l'absence de ce qui est nécessaire au bien-être matériel : elle est la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain - longévité, santé, créativité - mais aussi des conditions de vie décentes - dignité, respect de soi-même et des autres, accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie. » <sup>2</sup>

La pauvreté, c'est la négation des droits humains fondamentaux, c'est un interdit de citoyenneté. Les personnes pauvres sont ainsi reléguées en marge de l'humanité et, parmi celles-ci, les femmes sont repoussées encore plus loin. Pour les femmes, la pauvreté pèse particulièrement lourd car elles ont, la plupart du temps, la charge de nourrir et d'élever leurs enfants, et ce, dans des conditions souvent très précaires. La pauvreté vient aussi renforcer leur vulnérabilité face à la discrimination et la violence dont elles sont les principales victimes.

Pour en finir avec la pauvreté, la Marche des femmes veut s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène, mobiliser la communauté internationale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et exiger de chaque État la mise en œuvre d'un plan d'élimination de la pauvreté.

### S'ATTAQUER AUX CAUSES STRUCTURELLES DE LA PAUVRETÉ

La Marche mondiale ne veut pas simplement diminuer la pauvreté ou en atténuer les « conséquences fâcheuses ». À la veille d'un nouveau millénaire, la Marche mobilise les femmes du monde entier pour que l'humanité se débarrasse enfin de cette pauvreté qui ravage la vie de milliards d'individus, particulièrement des femmes.

Si des formes particulières de pauvreté ont existé à chaque époque de l'humanité, cela ne signifie en rien qu'il s'agit là d'un phénomène « naturel » ou inéluctable. Si de tout temps des hommes et surtout des femmes ont vécu dans la pauvreté, cela ne signifie en rien qu'il s'agit là d'une « tare génétique » ou du résultat de quelques « mauvais comportements », contrairement aux préjugés souvent véhiculés par

la société. Les femmes étaient plus pauvres que les hommes bien avant l'apparition du capitalisme néolibéral. Au cours des siècles derniers, et malgré des luttes révolutionnaires ou de libération des peuples, les femmes ont été reléguées au rang de citoyennes de seconde zone. Elles dépendaient, pour la plupart d'entre elles, du revenu de leur époux. Elles n'avaient pas le droit de posséder la terre. En fait, elles n'avaient aucun droit juridique. Mais elles ont dû peiner fort pour contribuer à la subsistance de leur famille tout en portant l'entière responsabilité de l'éducation des enfants. Décrire cela, c'est illustrer l'idéologie patriarcale qui perdure, même à la veille du XXIe siècle.

Bien sûr, grâce à leurs luttes, les femmes ont progressé dans la reconnaissance de leurs droits, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais la pauvreté d'une majorité d'entre elles s'explique encore par leur confinement à des emplois instables et sous-payés, par la difficulté qu'ont des millions de petites filles à avoir accès à l'éducation, par la responsabilité des enfants, etc.

La pauvreté est un phénomène construit politiquement, économiquement, culturellement et socialement. Il nous appartient donc d'en finir avec elle.

D'où la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène qui relève principalement, dans l'histoire plus récente, de politiques issues du capitalisme néolibéral jumelées au patriarcat et à ses différentes formes de discrimination à l'égard des femmes.

### La domination d'un système économique unique : le capitalisme néolibéral

Il n'est pas inutile de rappeler que le capitalisme naissant de la fin du XVIIIe siècle s'est construit sur le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique; sur l'exploitation des travailleuses et des travailleurs, enfants y compris; sur la colonisation et l'impérialisme envers les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord; sur la domination et la destruction des peuples autochtones en Australie et dans les Amériques en particulier.

Il n'est pas inutile de rappeler que la croissance économique n'allait pas de pair avec le progrès social et que, s'il y a eu une véritable explosion des moyens de production, cette production s'est accompagnée d'une dislocation catastrophique de la vie des peuples.

Le néolibéralisme actuel n'est que le clône du même vieux capitalisme sauvage du début du siècle, mais recyclé pour cadrer davantage avec la mondialisation des marchés.

Alors que la mondialisation en soi pourrait être un formidable levier de solidarité entre les peuples et les cultures, elle se trouve pervertie par la volonté de domination des puissants de ce monde. À la mondialisation des marchés correspond la mondialisation de la pauvreté et de l'exclusion car les inégalités s'accroissent. Les droits ne sont plus ni promus, ni protégés : ils sont subordonnés aux impératifs du marché et du profit. Les femmes en particulier sont maintenues dans un état endémique d'infériorité économique.

Mais le système continue d'affirmer que seul le marché libéré de toute contrainte peut assurer à la fois la production maximale de richesses et leur distribution équitable...! D'où les pressions énormes aux niveaux national et international pour la privatisation, la déréglementation, la libre circulation des capitaux. Le monde devient ainsi un vaste supermarché... pour bien nantis. Le libéralisme économique prend de nouveaux visages : les zones franches, les accords de libre échange, la spéculation, etc.

#### Les zones franches

Les zones franches sont des enclaves territoriales installées dans les pays, avec la complicité des gouvernements, et dont les activités échappent à toute législation ou tout contrôle national. Les multinationales utilisent ce moyen pour y transformer leurs produits à des coûts de production défiant toute concurrence. Les salaires et les conditions de travail s'apparentent à un quasi-esclavage. Les investisseurs peuvent ainsi échapper à toutes les règles minimales concernant la sécurité au travail, les normes en matière de santé et la protection de l'environnement. La situation des femmes y est particulièrement dramatique.

#### Les accords de libre-échange

L'intégration des marchés et l'ouverture des frontières aux échanges commerciaux se sont accélérées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ces échanges sont régis par des accords de libre-échange qui ont en commun :

- de se négocier en cercle fermé, loin des forums démocratiques ;
- d'abolir les politiques protectionnistes 3;
- de consacrer des nouveaux droits aux investisseurs.

Par exemple, une entreprise peut poursuivre un gouvernement afin d'obtenir compensation si elle estime qu'une politique nuit à ses profits. Ces droits fonctionnent à sens unique, puisque les États, eux, n'ont pas de recours contre les entreprises.

Le libre-échange exacerbe la concurrence et la compétitivité sans limite. Les lois du marché provoquent un nivellement par le bas des conditions de travail et des politiques sociales : c'est le plus petit dénominateur commun qui s'impose.

Les organisations syndicales et populaires ainsi que le mouvement des femmes, le mouvement écologique et les organismes de défense de droits font des pressions politiques afin que ces accords respectent les droits des travailleuses et des travailleurs, des femmes et des autochtones et qu'ils considèrent la protection de l'environnement. Timide résultat : deux accords parallèles à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) portant sur le travail et l'environnement. Résultat plutôt symbolique puisqu'il n'existe aucun mécanisme de sanction.

### L'AMI et ses semblables : un exemple éloquent de l'orientation des investisseurs capitalistes

L'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a été concocté en secret au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Il visait à adopter une Charte des droits des investisseurs pour permettre la libre circulation des capitaux au-dessus de tout pouvoir étatique. À la suite d'une forte réaction populaire, le projet a été retiré, mais il réapparaît maintenant piloté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 4 et se déploie en plusieurs traités distincts. Ces derniers visent tous le même objectif : l'accès inconditionnel à tous les marchés, dans tous les secteurs. Les zones franches constituent un autre exemple de la prépondérance des droits des investisseurs.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

### P-2 f) Le rejet du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI)

#### La spéculation

Nous sommes entrés dans l'ère de l'économie virtuelle, c'est-à-dire hautement spéculative. 5

Dans toute l'année 1995, il s'est échangé pour 4 300 milliards de dollars de produits et de services à l'échelle planétaire, alors que chaque jour, il se transigeait pour 1 300 milliard de dollars en transactions de change.

Ce marché est si important et si volatile que les États ne sont plus en mesure de protéger leur devise nationale. En une fraction de seconde, il est possible de retirer des centaines de milliards de dollars d'un pays, de vider sa banque centrale de ses réserves, mettant son économie en péril et provoquant ainsi de graves crises sociales. Encore très récemment, le Mexique, le Brésil, la Russie, les pays du Sud-Est asiatique ont tous goûté à cette médecine amère des marchés financiers.

Ce système financier produit de l'instabilité, de l'insécurité et des inégalités. Il faut de toute urgence mettre en place (même à l'état embryonnaire) des systèmes de contrôle et, éventuellement, d'élimination de la spéculation. Il faut de toute urgence expérimenter diverses formes de taxation du capital à l'échelle mondiale.

#### Agir sur la spéculation par la taxe Tobin

En 1972, pour freiner la spéculation grandissante, l'économiste et conseiller du président Kennedy, James Tobin propose de prélever une faible taxe de 0,1 % à 0,5 % sur chaque transaction spéculative.

Comment différencier une transaction spéculative d'une transaction de capitaux destinée à l'investissement de produits et de services? Par sa vitesse et sa répétition. Les transactions spéculatives sur les monnaies se répètent mille fois pendant une journée. Les transactions d'investissement restent immobilisées pendant un temps donné avec comme conséquence de permettre aux économies nationales de prospérer. Ce sont les transactions spéculatives que la taxe Tobin veut contrôler davantage en établissant un droit de passage à chaque fois que des devises changent de mains, de portefeuilles.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) évalue à 40 milliards de dollars US par année la somme nécessaire pour éliminer l'extrême pauvreté, permettre l'accès universel à l'eau potable et aux services essentiels (santé, éducation en particulier). Or, une taxation basée sur 1000 milliards de dollars US par jour imposés à un taux aussi faible que 0, 1 % engendrerait des revenus de 72 milliards de dollars US par année... de quoi éliminer presque deux fois l'extrême pauvreté! Avec une imposition de 1%, la CNUCED calcule des recettes de 720 milliards de dollars US par année, une somme colossale avec laquelle il serait techniquement possible d'en finir avec la pauvreté.

Certes, à elle seule la taxe Tobin ne peut prétendre régler définitivement le problème de la spéculation, encore moins celui des inégalités croissantes. Mais elle contribue à jeter un peu de sable dans les rouages bien huilés de la spéculation financière. Elle s'inscrit également dans l'émergence d'autres propositions de taxation du capital.

La Marche mondiale a choisi de cibler la taxe Tobin en particulier, à la fois pour son impact immédiat sur la spéculation et parce que cette taxe permettrait de dégager un fonds mondial important. La taxe Tobin est un objectif atteignable à court terme. Déjà, de nombreux mouvements de citoyennes et de citoyens à travers le monde s'activent à en exiger l'adoption par leurs gouvernements respectifs.

- Le parlement canadien a adopté la proposition d'une taxe Tobin.
  - En Allemagne, le parti au pouvoir s'apprête à proposer à son parlement l'adoption d'une taxe Tobin pour l'automne 1999.
  - Des ministres et parlementaires de la France, de la Belgique, de la Finlande et du Brésil proposent l'adoption de mesures allant vers le contrôle de la spéculation, dans le même sens que la taxe Tobin.

ATTAC-Québec (Association pour une taxation de transactions financières pour l'aide aux citoyens)

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 met donc de l'avant la revendication de la taxe Tobin mais exige que soit pris en compte, dans son orientation et son application, le caractère spécifique de la pauvreté des femmes ainsi que la nécessaire parité dans la représentation femme-homme pour la gestion d'un fonds mondial.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

## P-2a) L'application urgente de mesures comme la Taxe Tobin

Pour freiner la spéculation et créer un fonds spécial :

- dédié au développement social;
- géré démocratiquement par l'ensemble de la communauté internationale;
- selon des critères de respect des droits humains fondamentaux et de démocratie;
- avec une représentation paritaire des femmes et des hommes;
- · auquel les femmes auront un accès prioritaire.

### La prépondérance de l'économique sur le politique ou l'abdication des États devant les marchés

Le déséquilibre actuel entre les pouvoirs supranationaux du monde de la finance et ceux des États se manifeste notamment par une perte de plus en plus grande du pouvoir de taxation des États, par l'imposition de mesures visant à réduire leur déficit, et de mesures draconiennes comme les programmes d'ajustement structurel. Pendant ce temps l'aide internationale stagne ou diminue.

#### L'érosion de l'assiette fiscale des États

La mondialisation érode l'assiette fiscale des États par le démantèlement des frontières, la volatilité des capitaux et les congés de taxe consentis aux investisseurs pour les attirer. Par exemple, on ne peut taxer les profits liés à la spéculation financière ni les produits consommés par le biais d'Internet où il n'existe ni frontières ni taxes versées.

#### La réduction des déficits

Afin de se conformer aux normes édictées par les grands financiers, les États du Nord se sont donnés l'objectif de réduire leur déficit. Les conséquences de ces compressions budgétaires ont été néfastes sur l'ensemble des mesures sociales, dont la qualité et l'accès aux services de santé et d'éducation. Les réductions dans les programmes sociaux (assurance-chômage, assistance sociale, logement social) ont fortement affecté les conditions de vie des femmes et des enfants. Les services qui ne sont plus dispensés par les pouvoirs publics sont majoritairement repris par les femmes qui font un travail non reconnu et non rémunéré dans la sphère privée.

#### Les programmes d'ajustement structurel (PAS)

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) sont imposés par la Banque mondiale (BM) <sup>6</sup> et le Fonds monétaire international (FMl) aux pays en développement afin de faire pression pour qu'ils remboursent leurs dettes internationales en stabilisant et en restructurant leur économie. Les PAS affectent :

- les politiques monétaires : dévaluation des monnaies, augmentation des taux d'intérêts;
- les politiques budgétaires : augmentation des taxes, réduction des services publics et privatisation des entreprises publiques;
- les politiques de marché : levée des contrôles sur les prix et les salaires et suppression des subventions;
- les politiques commerciales : levée des obstacles aux échanges, promotion de la croissance à l'exportation et attraction des investissements extérieurs.

Les PAS ont un effet désastreux sur : les services publics, l'emploi, par les licenciements dans le secteur public; le niveau de vie, par la réduction des dépenses sociales; la balance commerciale, le taux d'endettement et l'environnement. En Afrique subsaharienne, par exemple, on assiste au démantèlement des écoles publiques et à la réapparition de maladies contagieuses découlant de la rareté des ressources allouées à l'hygiène la plus fondamentale dans les services de santé.

Ces ajustements comportent aussi des conséquences plus lourdes pour les femmes : baisse de revenus, compressions dans les services essentiels, suppression de l'aide alimentaire. Les femmes et les petites filles se voient trop souvent privées d'éducation, de nourriture et de soins de santé au profit des garçons et des hommes de leur famille.

Il est donc clair que le FMI impose des mesures qui punissent les États, les élus et surtout, les citovens et citovennes.

#### Devrait-on se réjouir?

Dans une entrevue accordée au quotidien Le Monde, le président de la Banque mondiale, Monsieur James Wolfensohn, qui travaille de concert avec le président du FMI, a affirmé « je crois que nos erreurs viennent du fait que nous avons trop focalisé nos analyses et nos anticipations de crises sur des critères financiers. Il faut aussi prendre en compte la situation sociale d'un pays, le niveau de protection sociale, par exemple, qui permettra d'amortir les chocs. Jusqu'à présent, les débats sont trop restés confinés aux ministres des Finances et aux institutions financières » 7.

La Marche mondiale ne veut plus d'ajustement structurel, mais des changements structurels.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

2d) et e) La fin des programmes d'aiustement structurel et la fin des compressions et coupures dans les budgets sociaux et les services publics.

#### La spirale de l'endettement

À partir des années 70, plusieurs facteurs ont fait augmenter la dette des pays du tiers monde :

#### Années 70:

- Crise du pétrole. Le prix du pétrole a quadruplé en 1972, puis subi une nouvelle hausse en 1979, ce qui a fait monter son coût pour tous les pays avec des conséquences plus désastreuses pour les pays pauvres;
- Prêts des banques commerciales aux pays du tiers monde.

#### Années 80:

- Hausse majeure des taux d'intérêt. Les taux qui étaient de 1 % depuis 1944 sont montés à 5 % et 6 % au début des années 70, puis à 20 % et 22 % dans les années 80, ce qui a fait grimper en flèche les coûts de remboursement de la dette;
- Baisse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux (ont chuté de 30 % en moyenne). Les revenus du tiers-monde ont piqué du nez, freinant ainsi le remboursement de la dette extérieure;
- Entrée en vigueur des programmes d'ajustement structurel.

#### Années 90

Intensification de l'endettement extérieur et libéralisation des économies des pays endettés.

#### Les conséquences de la dette :

- Le tiers-monde rembourse chaque année plus de 200 milliards de dollars. Les gouvernements d'Afrique sub saharienne dépensent quatre fois plus pour le remboursement de la dette extérieure que pour la santé et l'éducation de leur population. L'Afrique doit maintenant trois fois plus que ce qu'elle a initialement emprunté;
- Les pays pauvres très endettés présentent des taux de mortalité infantile, de maladie, d'analphabétisme et de malnutrition plus élevés que ceux des autres pays en développement;
- Pour chaque 1 \$ de l'aide publique au développement reçu par les pays endettés, 3 \$ sont retournés en remboursement de la dette extérieure;
- Les pays incapables de rembourser leurs dettes doivent se tourner vers le FMI, qui offre des prêts supplémentaires selon des conditions sévères, les Programmes d'ajustement structurel (PAS);
- Les forêts tropicales sont en train d'être détruites, les bancs de poissons sont épuisés, le sol est dépouillé afin d'augmenter les exportations pour payer la dette extérieure.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- P-3 : L'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité.
- Nous exigeons l'annulation immédiate de la dette (environ 341 milliards dollars US) des 53 pays les plus pauvres de la planète, en appui aux objectifs de la campagne « Jubilé 2000 ».

La Coalition Jubilée 2000 a amassé 12 millions de signatures à travers le monde pour sa campagne « Jubilée 2000 ». Les 12 millions de signatures ont été déposées à Cologne en Allemagne où s'est déroulé le sommet du G8 du 18 au 20 juin 1999.

À plus long terme, nous demandons l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette, mécanisme qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bienêtre de la population la plus affectée par les programmes d'ajustement structurel, majoritairement constituée par les femmes et les fillettes.

#### La réduction constante de l'aide internationale

L'aide publique au développement est l'assistance financière publique fournie par des entités publiques officielles, y compris l'État et les pouvoirs publics locaux, à des pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de donations ou de prêts à faibles taux d'intérêts. L'aide aux achats de matériel militaire est exclue.

Proposée pour la première fois en 1992, la formule 20/20 fixe des principes directeurs pour un accès universel aux services sociaux élémentaires. Ainsi, 20 % de l'argent versé par les pays donateurs doit être dédié au développement social et 20 % des dépenses de l'État qui reçoit des dons doit être consacré aux programmes sociaux.

La Formule d'Oslo (1996) définit les services sociaux élémentaires comme suit : « l'éducation de base, les soins de santé primaires, notamment les soins de gynécologie et d'obstétrique et les programmes axés sur la population, les programmes de nutrition, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires, ainsi que les moyens institutionnels de fourniture de ces services. » Pour la Marche mondiale, il s'agit là non pas simplement de « besoins » mais bien de « droits » fondamentaux.

À la fin d'un siècle qui a vu la croissance économique augmenter de façon exponentielle, devoir encore parler « d'aide » envers certains pays démontre l'échec du capitalisme néolibéral et son incapacité à mettre un terme aux inégalités. Seul le « commerce équitable » aurait permis le développement équitable de tous les peuples. Or, nous en sommes encore très loin.

Qui plus est, l'aide publique au développement ne cesse de rétrécir comme une peau de chagrin. En pourcentage du produit national brut (PNB) des pays donateurs, cette aide est tombée à 0,25 % en moyenne en 1996, comparée à 0,34 % en 1990. C'est le taux le plus faible enregistré depuis 1970, date à laquelle la cible avait été fixée à 0,7 % du PNB. L'aide publique au développement fournie par l'ensemble des pays industrialisés a diminué pour la cinquième année consécutive. Seulement la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark maintiennent leur aide à un minimum de 0,7% de leur PNB.

Selon l'ONU, à ce rythme décroissant, cette aide aura disparu en l'an 2015.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- P-4: L'application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide internationale.
- P-2b): L'investissement de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays riches dans l'aide aux pays en voie de développement.

### MOBILISER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

### Le changement par la mobilisation

La Marche mondiale des femmes s'inscrit dans la longue lignée de celles et ceux qui tentent de mobiliser et d'organiser la communauté internationale de façon à assurer la justice et l'égalité entre tous les habitants de la planète. La Marche mondiale est une initiative autonome du mouvement des femmes, une initiative de la base. Elle vise à influencer les pouvoirs économiques et politiques, à agir sur les « décideurs » des États et de l'Organisation des Nations Unies.

La rencontre internationale d'octobre 1998 ne constituait qu'une des innombrables initiatives de la société civile où des femmes réaffirmaient solidairement leur détermination à éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes et leur conviction que ce changement passe par une mobilisation massive des femmes à l'échelle mondiale.

Certes, cette rencontre internationale n'avait pas pour objectif principal de faire une analyse systématique des Nations Unies. Mais plusieurs participantes ont fait part de leurs questionnements face à l'ONU et de leur espoir que des changements substantiels permettent à cette organisation internationale d'intervenir efficacement et structurellement contre la pauvreté et la violence faite aux femmes.

### L'ONU : une organisation à questionner

En effet, de la première Conférence de La Haye en 1898 jusqu'à la création de l'ONU en 1945, de nombreux dirigeants politiques se sont succédés pour tenter de mettre en place à l'échelle internationale une structure susceptible d'assurer la paix et la sécurité, de régler pacifiquement les différends entre les nations et pour ce, de renoncer à l'utilisation des armes (conventionnelles ou nucléaires), de développer tous les moyens pour réaliser la coopération entre pays et entre citoyennes et citoyens, de doter le monde des instruments internationaux (déclarations, pactes, conventions, protocoles, cours de justice) garants de la protection des droits fondamentaux de tous les êtres humains.

Malgré des progrès considérables, force est de constater les difficultés énormes rencontrées dans ce parcours et souvent l'impossibilité et l'impuissance de cette organisation internationale face aux multiples conflits qui ont ravagé notre siècle et continuent de perturber la paix et la sécurité du monde : deux guerres mondiales, camps de concentration nazis, persistance de conflits armés au sein des États et entre nations.

L'ONU demeure encore largement dominée par les pays occidentaux, leurs valeurs et leur vision de la modernité, au détriment des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ses institutions économiques (le FMI et la Banque mondiale en particulier) disposent d'un pouvoir plus grand que l'ONU elle-même dans le domaine économique et instaurent partout des politiques néolibérales, principales sources de la croissance des inégalités. La technocratie et la bureaucratie constituent souvent des freins à une participation démocratique vivante et vigilante.

Malgré ses programmes d'aide et de développement - let ce n'est pas rien - qui ont permis d'éviter des catastrophes, l'ONU s'est montrée jusqu'à ce jour incapable de contribuer à contrer et éliminer l'écart croissant entre pays et entre citoyennes et citoyens, entre riches et pauvres, entre les femmes et les hommes.

### L'ONU : un espoir à cultiver

C'est à ce défi que l'ONU fait face en ce début du troisième millénaire. De multiples propositions surgissent de la société civile pour réclamer une véritable démocratisation de l'organisation internationale (dont une réforme en profondeur du Conseil de sécurité et la suppression du droit de veto), la création d'une assemblée mondiale annuelle des acteurs non étatiques (une sorte d'assemblée permanente d'ONG), une réforme non moins substantielle des institutions financières internationales.

Certes, la Marche mondiale ne se prononce pas sur chacune de ces propositions, mais elle a mis de l'avant une revendication qui, sans prétendre épuiser la question - loin de là ! - indique plutôt l'orientation générale souhaitée pour l'ONU et la volonté des femmes d'en consolider la légitimité politique.

#### DE MANIÈRE PLUS IMMÉDIATE, NOUS MARCHERONS POUR :

- P-2c): Le financement adéquat et la démocratisation des programmes des Nations Unies essentiels à la défense des droits fondamentaux des femmes et des enfants tels UNIFEM (Programme pour les femmes), le PNUD (Programme pour le développement) et UNICEF (Programme pour les enfants).
- P-5: Une organisation politique mondiale, non monolithique, ayant autorité sur l'économie, avec une représentativité égalitaire et démocratique entre tous les pays de la terre (s'assurer d'une parité entre pays pauvres et pays riches) et avec une représentativité paritaire entre les femmes et les hommes.

#### AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

La Marche mondiale entend contribuer à mettre en place un système économique mondial juste, participatif et solidaire. Elle met donc de l'avant une revendication plus structurelle, un Conseil pour la sécurité économique et financière <sup>8</sup> chargé :

 de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial axé sur une répartition juste et équitable des richesses de la planète, sur la justice sociale et l'amélioration du bien-être de la population mondiale, en particulier pour les femmes qui en constituent plus de la moitié;

- d'exercer un contrôle politique des marchés financiers;
- de les « désarmer », les empêchant ainsi de mettre à mal les sociétés et de créer systématiquement de l'instabilité, de l'insécurité et de l'inégalité;
- d'assurer une véritable régulation et une surveillance des organisations à vocation économique, financière et commerciale;
- d'exercer un contrôle démocratique sur les échanges commerciaux ou, en d'autres termes, d'appliquer la « tolérance zéro » envers la criminalisation de l'économie.

La composition de ce Conseil n'est certes pas arrêtée et doit faire l'objet d'un débat au niveau international. Mais la Marche a tenu à indiquer quelques grandes balises incontournables : ainsi, la composition du Conseil doit inclure des représentants-es de la société civile (des ONG, des syndicats, etc.), assurer la parité hommes-femmes et la parité entre pays du Nord et pays du Sud.

Parmi les conditions de réalisation, la Marche revendique immédiatement :

- l'élimination de tous les paradis fiscaux (ils sont au nombre d'environ une quarantaine dont Gibraltar, les Iles Caïmans, le Liechtenstein, etc.) dont l'existence même constitue une forme de vol légalisé en permettant à des financiers, des entreprises, des dirigeants politiques, etc. de cacher « leur » argent et de le soustraire ainsi aux taxes, lois, réglementations des États:
- la fin du secret bancaire, pratique anti-démocratique qui constitue également une autre forme de vol légalisé:
- la redistribution de la richesse actuellement monopolisée par les sept pays industrialisés les plus riches.

#### AU NIVEAU JURIDIQUE

La Marche mondiale considère l'élimination de la pauvreté non pas simplement comme un objectif à atteindre mais comme un droit à mettre en application immédiatement. D'où la revendication d'un protocole pour l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

### EXIGER DE CHAQUE ÉTAT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DE LA PAUVRETÉ DES FEMMES

Le patriarcat agit de façon discriminatoire sur les conditions de vie des femmes. De tout temps, et quel que soit le système économique dominant, le patriarcat désavantage les femmes : absence de droit à la propriété et à l'ensemble des ressources naturelles, difficulté d'accès aux emplois bien rémunérés, main-d'œuvre à bon marché dans les zones franches, mises à pied, iniquité, gel ou réductions dans les salaires. Les femmes se retrouvent toujours à la queue pour bénéficier des retombées de la croissance économique.

Traditionnellement, elles assument plus de responsabilités auprès de leurs proches, enfants, vieillards ou malades. Et encore davantage lorsque surviennent des compressions dans les programmes sociaux, mettant en péril leur propre santé et leur emploi. Comme principales responsables du bien-être de leurs enfants, ce sont elles qui sont à la recherche de l'eau, de la nourriture et du gîte pour elles et leurs familles dans un monde où le partage des ressources, même vitales, ne se conjugue pas au même temps que la croissance économique.

Ces conditions de pauvreté constituent un obstacle aux droits des femmes de jouir de l'ensemble de leurs droits humains et de profiter des retombées d'un développement économique équitable. Des conditions qui conduisent à l'exclusion sociale et qui portent atteinte à leur droit à l'égalité. Ces atteintes sont contraires à l'ensemble des engagements adoptés par les États à :

- LA CONFÉRENCE DE VIENNE SUR LES DROITS HUMAINS
- LA SOMMET DE COPENHAGUE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (1995):
- LA CONFÉRENCE DE BEIJING 9 (1995).

Ce sont les États qui doivent assumer le rôle de premier responsable de la redistribution de la richesse et des ressources. Ils doivent donc indiquer clairement leur volonté politique d'en finir avec la pauvreté et, tout particulièrement, avec la pauvreté des femmes. D'où l'exigence pour les États d'inscrire à leur programme politique la promotion et la mise en œuvre de mesures concrètes d'élimination de la pauvreté des femmes et de garantie d'exercice de leurs droits.

Cette revendication de la Marche s'inscrit dans l'appel déjà lancé par le rapporteur spécial de l'ONU qui recommandait « d'élaborer des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté devant revêtir un caractère normatif sous la forme d'une loi-cadre prévoyant des mécanismes d'application... » 10.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR**

#### La mise en place par tous les P-1: États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté.

Une loi cadre est une loi « parapluie », de portée générale, qui donne une orientation globale, affirme des principes et établit des objectifs. Cette loi-cadre doit être prise en compte pour inspirer d'autres lois qu'un gouvernement voudra promulquer sur le même sujet, en l'occurrence l'élimination de la pauvreté. L'appellation « loi-cadre » peut varier selon les pays. En Amérique latine par exemple, on utilise « agenda national ».

Cette loi-cadre doit inclure des mesures pour garantir l'autonomie économique et sociale des femmes à travers l'exercice de leurs droits. Elle doit prévoir l'adoption de législations, de programmes, de plans d'action, de projets nationaux propres à assurer aux femmes, sans discrimination, les droits et l'accès :

#### AUX RESSOURCES DE BASE

À l'eau potable:

À la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population; Au logement décent:

Aux services de santé de première ligne et de santé reproductive;

À la protection sociale;

À la sécurité du revenu tout au long de la vie.

#### À LA CULTURE

À la fin du processus d'homogénéisation des cultures.

#### À LA CITOYENNETÉ

À la reconnaissance de la citoyenneté par l'accès aux documents officiels (carte d'identité); À la participation égale des femmes aux instances politiques.

AUX RESSOURCES NATURELLES ET ÉCONOMIQUES À la propriété de biens familiaux et à la répartition équitable de l'héritage; Au crédit.

#### AUX RESSOURCES EN ÉDUCATION

À l'alphabétisation:

À la formation professionnelle;

Aux connaissances scientifiques et technologiques.

#### À L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

À l'équité et à l'égalité salariales aux plans national et international:

Au salaire minimum:

À la protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie; À la syndicalisation et à la liberté d'association; À des postes de décision;

Au respect des normes du travail (dans tous les lieux de travail y compris les zones franches) telles qu'adoptées par le Bureau International du Travail.

#### À L'ÉGALITÉ DANS LE PARTAGE DES TÂCHES

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et lecons, etc. Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales.

Les femmes revendiquent aussi que cesse la marchandisation de leur corps via les médias pour répondre aux besoins du marché. Elles insistent enfin pour que les États et les organisations internationales soient tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs 11 comme :

- l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997;
- l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement;
- l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995:
- la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones.

#### NOTES

- Pour déterminer qui est pauvre, on utilise en général « les seuils de pauvreté ». Les seuils de pauvreté absolus sont définis par rapport à un panier fixe de biens et de services considérés comme nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels. On établit le coût monétaire d'un panier par pays pour déterminer le seuil de pauvreté absolu. Arbitrairement, les instances internationales ont établi ce seuil de pauvreté absolu à moins de 370 \$ US par an. Sont pauvres tous ceux et toutes celles qui gagnent moins que le seuil ainsi construit! Par ailleurs, les seuils de pauvreté relatifs sont mesurés par rapport au niveau de vie de la moyenne de la population d'un pays.
- Rapport mondial sur le développement humain, UNDP, 1998.
- Politiques d'échange visant à protéger les prix de certains biens ou secteurs de produits dans un pays donné en vue de préserver l'économie locale et les emplois.
- Voir annexe pour plus d'informations sur l'OCDE er l'OMC.
- Dans le cas présent, il s'agit de spéculation sur les transactions financières, c'est-à-dire l'achat et la vente de devises (monnaies) en vue de faire un profit important dans un court laps de temps.
- Voir en annexe pour plus d'informations concernant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.
- Serge Truffaut. (1999). La démocratie violée. Le Devoir, 5 février 1999.
- L'idée d'un Conseil mondial pour la sécurité économique et financière a été proposée par Ricardo Petrella dans son livre Le bien commun: éloge de la soldarité, Édition Labor, Bruxelles, 1996. Cette idée circulait déjà depuis un certain temps dans les milieux politiques progressistes du Parlement européen.
- Voir en annexe pour plus d'informations concernant ces trois conférences.
- Léandro Despouy. (juin 1996). Rapport final sur les Droits de l'homme et l'extrême pauvæté. Commission des Droits de l'Homme, ONU.
- 11 Voir en annexe pour plus d'informations concernant ces indicateurs et indices.



### **CONSTATER D'ABORD**

La violence à l'égard des femmes est une réalité universelle qui traduit des rapports de force historiquement inégaux entre les hommes et les femmes. La violence n'est pas une fatalité, pas plus que la pauvreté. Elle prend sa source dans ce système - le patriarcat - qui, depuis des temps immémoriaux, exerce un contrôle sur la vie des femmes.

La violence touche toutes les femmes et les filles, mais y sont particulièrement vulnérables celles qui vivent dans des conditions de précarité absolue ou qui sont discriminées sur la base de la race, de la langue, de l'ethnie, de la culture, de l'âge, de l'opinion, de la condition sociale, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap, ou de l'appartenance à des groupes minoritaires, ainsi que les femmes autochtones et les femmes déplacées, migrantes, réfugiées ou vivant sous occupation étrangère.

La violence peut prendre différentes formes et affecter à la fois l'intégrité physique et psychologique des femmes. Elle connaît bien des raffinements. Souvent imperceptible de l'extérieur, la violence vécue n'en est pas moins dévastatrice de l'intérieur. Elle désigne « tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. Elle constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir des dits droits et libertés » 1.

La violence physique, sexuelle et psychologique à l'égard des femmes au sein du couple et de la famille se traduit par des coups, des sévices sexuels, des mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux fillettes, comme le viol conjugal, les violences liées à la dot, l'inceste, la violence non conjugale, par exemple, celle d'un fils à l'égard de sa mère, celle liée à l'exploitation ou à la privation de toute liberté.

La violence physique, sexuelle et psychologique à l'égard des femmes au sein de la collectivité s'exerce notamment par des coups, le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, les traitements forcés et la médication abusive, l'exploitation et la marchandisation du corps des femmes. Cette marchandisation accrue est en relation avec leur appauvrissement causé largement par un libéralisme économique débridé. La violence à l'égard des femmes comprend aussi la contraception imposée par la contrainte ou la force, les stérilisations ou les avortements forcés, l'avortement sélectif des fœtus de sexe féminin et l'infanticide des petites filles.

La violence physique, sexuelle et psychologique est trop souvent tolérée ou perpétrée par les États qui font primer les coutumes et les traditions sur les droits fondamentaux. La montée des intégrismes religieux est extrêmement inquiétante en regard des droits des femmes à leur autonomie économique et leur liberté de choix. Dans certains pays, on assiste à une véritable exclusion sociale des femmes, créant ainsi une nouvelle forme d'apartheid. Les femmes sont ainsi considérées comme des êtres de seconde catégorie ou de moindre valeur, privées de leurs droits fondamentaux.

Les zones de conflits armés constituent des lieux où les actes de violence à l'égard des femmes s'exercent comme armes de guerre, notamment par le meurtre, le viol systématique, les sévices et l'esclavage sexuels, les prises d'otages et les grossesses forcées.

La Rapporteure spéciale de la Commission des droits de l'Homme sur la violence à l'égard des femmes établit comme manifestation supplémentaire de violation des libertés et des droits fondamentaux « la traite des femmes et des fillettes, la prostitution forcée, le viol, les sévices et le tourisme sexuel, lesquels sont souvent le fait de réseaux internationaux de crime organisé ». De plus, elle ajoute que « des mesures additionnelles doivent être prises pour mettre fin à toute forme de travail forcé, de commercialisation du sexe et de mariage forcé. En outre, les femmes et les fillettes sont exposées à des risques supplémentaires concernant les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmises dont le VIH/SIDA. » 2

### S'ATTAQUER AUX CAUSES STRUCTURELLES DE LA VIOLENCE

Les causes de la violence faite aux femmes dépassent donc le système économique dans lequel nous vivons et ne relèvent pas, non plus, de la faiblesse ou de la fragilité des femmes. Les tentatives d'explications reposant uniquement sur les comportements individuels déviants ne sont pas, elles non plus, adéquates lorsqu'il s'agit de comprendre un phénomène aussi universel ou systémique que celui-là. L'ampleur, la fréquence et les différentes dimensions de la violence faite aux femmes sont des conséquences de l'inégalité entre les sexes inhérente à la structure même de nos sociétés.

Cette inégalité s'exprime et se reproduit par l'éducation, la culture, la langue, la religion et peut être amplifiée par toutes les autres formes d'inégalités sociales et économiques. S'attaquer aux causes de la violence, c'est donc s'attaquer à toutes les manifestations individuelles et collectives du sexisme ainsi qu'aux mythes et mensonges qui les entretiennent et les perpétuent.

### LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION CONCERTÉE

Les femmes connaissent les moyens d'action pour contrer la violence : l'éducation aux droits, l'accès aux services adaptés aux diverses réalités, les réformes juridiques comprenant une adéquation entre les lois nationales et les lois internationales, la criminalisation des actes de violence à l'égard des femmes, la réforme des tribunaux, la formation de la magistrature et du personnel des services publics, l'instauration de mécanismes de plainte, le financement inscrit au budget national pour assurer des ressources suffisantes à l'élimination de la violence, l'éducation du public, la sensibilisation des médias.

Les femmes condamnent l'inaction, l'inefficacité et le silence des États alors que ces derniers sont dans l'obligation de fournir des moyens pour combattre la violence à l'égard des femmes, notamment par la criminalisation des auteurs de crimes de violence, l'obligation de réparation et de mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et d'éducation concernant la violence faite aux femmes. De plus, les États doivent inclure la violence systémique à l'égard des femmes dans les critères pour l'obtention du statut de réfugiée. Enfin, tel que le Programme d'action de Beijing l'a énoncé, les considérations de coutumes, de traditions ou de religions doivent être subordonnées aux droits fondamentaux.

Les femmes réclament le respect de l'intégrité de leur corps et de leur être. Elles veulent voir des actions concrètes et un investissement réel pour l'élimination de toutes les formes de violence à leur endroit. Elles veulent une société où les gouvernements prennent au sérieux leur responsabilité d'assurer la sécurité de l'ensemble de leur population.

Elles veulent une société où tous les hommes (les maris, les conjoints, les fils, les pères, les grands-pères, les oncles, les cousins, les voisins) s'engagent à rompre définitivement avec toutes les formes de violence envers les femmes, dénoncent eux-mêmes sans complaisance et avec vigueur toutes les exactions commises envers les femmes et développent avec elles des relations basées sur l'égalité et le respect. Les femmes, quant à elles, continueront de s'engager collectivement dans la lutte pour que cesse la violence.

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 veut s'attaquer à la violence faite aux femmes en :

- revendiquant l'application effective des engagements pris à travers les instruments internationaux et ce, pour toutes les femmes sans exception;
- faisant la promotion de la Cour criminelle internationale;
- faisant la promotion de la construction de la paix;
- prônant le droit d'asile dans le cas de discrimination sexiste ou basée sur l'orientation sexuelle:
- pressant les États de se doter d'un plan de lutte national contre la violence faite aux femmes.

### Des conventions, des pactes à appliquer sans réserve

Depuis le début du siècle, et plus spécifiquement depuis 1975, Année internationale de la femme, des engagements ayant un impact sur les conditions de vie des femmes se prennent au niveau mondial. Des rencontres internationales se sont tenues; des déclarations, des conventions, des pactes et même des protocoles ont été adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU.

Quelques pays n'ont pas ratifié certaines de ces ententes, ou encore ne se soumettent pas aux processus de contrôle institués par l'ONU. Plus précisément, ils n'ont pas soumis de plan d'application au Programme d'action de Beijing. Les réserves rendent souvent inopérants des pans entiers de différents traités en permettant de se soustraire à des obligations. Ces réserves sont donc incompatibles avec l'objet et le but mêmes d'une convention

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-4 Que l'ONU fasse de véritables pressions pour que tous les États ratifient sans réserve et appliquent les conventions et les pactes relatifs aux droits des femmes et des enfants notamment.
  - le Pacte international relatif aux droits civils et politiques:
  - la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
  - la Convention sur les droits de l'enfant 3;
  - la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale:
  - la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

## V-4 b) Que les États harmonisent leurs lois nationales avec :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme 4;
- la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes:
- les Déclarations du Caire et de Vienne;
- la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

#### La répression de la traite des êtres humains

En 1949, l'ONU a regroupé dans la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui l'ensemble des éléments contenus dans quatre autres documents que la communauté internationale avait adoptés depuis le début du siècle.

Depuis, ces questions ont été traitées entre autres :

À Mexico, en 1975 : la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme souligne que la prostitution constitue une atteinte des plus graves à la dignité des femmes et demande que soient prises des mesures énergiques pour mettre fin à la prostitution forcée et à la traite des femmes. En 1978, la Commission de la condition des femmes demande un rapport sur l'application de la Convention de 1949. En 1980, à Copenhague, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme demande à l'ONU le dépôt du rapport et invite les gouvernements à ratifier la Convention et à soumettre leur rapport. Entrée en vigueur en 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes stipule à l'Article #6 que :« Les États partie prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ». En 1982, l'ONU nomme un rapporteur spécial dont le rapport amène le Conseil économique et social 5 en 1983 à élaborer les conditions nécessaires aux politiques pour contrer ce fléau. À Beijing, en 1995, les femmes ont réitéré la nécessité et l'urgence d'éliminer la traite des femmes et d'aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite. En 1996, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté deux résolutions invitant les États membres à prendre des mesures actives pour documenter ce phénomène, le prévenir, le criminaliser et offrir le soutien nécessaire aux femmes victimes de cette forme de violence.

Deux études sont à venir : l'une sur la vente des enfants et l'autre sur les problèmes juridiques et sociaux des minorités sexuelles, y compris la prostitution masculine, études qui seront soumises à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. De plus, la Rapporteure spéciale de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'Homme doit déposer sous peu un rapport sur la question du trafic des personnes.

Cependant, force est de constater qu'à l'aube d'un nouveau millénaire peu de choses ont évolué dans ce domaine.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-6 Que la Convention de 1949
pour la répression et l'abolition
de la traite des êtres humains
et de l'exploitation de la prostitution d'autrui soit assortie d'un
mécanisme d'application qui
tienne compte des documents
récents dont les deux résolutions
de l'assemblée générale de l'ONU
(1996) concernant le trafic des
femmes et des fillettes et la
violence à l'égard des femmes
migrantes.

#### Les droits des lesbiennes

À l'exception d'une loi <sup>6</sup>, les lois internationales sur les droits humains n'offrent pas de protection aux lesbiennes en matière de droits et libertés de la personne. Près de la moitié des pays du monde criminalisent l'homosexualité. Aucun pays dans le monde n'offre une égalité des droits des lesbiennes, ce qui donne lieu à de nombreux types de violation à des droits pourtant reconnus pour tout le monde : droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne; à la liberté d'expression et à la liberté d'association; droit de ne pas être soumise au harcèlement, aux détentions arbitraires, à la torture et à toute autre forme de violence et de discrimination; droit de vivre son orientation sexuelle et de ne pas être soumise au mariage forcé.

Toutes les femmes doivent avoir droit à la vie, au respect et à la dignité de leur personne. Toutes les femmes doivent avoir le droit de ne pas être discriminées ou violentées.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-10 Que l'ONU et les États de la communauté internationale reconnaissent formellement, au nom de l'égalité de toutes les personnes, que l'orientation sexuelle ne doit priver personne du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux que sont :
  - la Déclaration universelle des droits de l'Homme;
  - le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
  - le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
  - la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

#### Les mécanismes de plainte et de contrôle

L'application et la mise en œuvre des engagements multilatéraux demandent un suivi de la communauté internationale. Des mesures de contrôle et de résultats sont déjà prévues. À ce titre, les protocoles donnent la possibilité de porter plainte.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-5 Que soient adoptés dans les plus brefs délais des protocoles et des mécanismes de mise en œuvre :
  - à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
  - à la Convention sur les droits de l'enfant.

### La Cour criminelle internationale

La Cour criminelle internationale va permettre à la lutte contre l'impunité de faire un bond gigantesque et de pousser les États à adopter une politique extérieure transparente et davantage en accord avec le respect des nombreux traités internationaux concernant les droits humains. Elle va faciliter la défense des droits des victimes afin que ces dernières puissent connaître la vérité, qu'elles aient recours à une justice impartiale et indépendante de tout pouvoir politique.

#### Le viol comme crime de guerre

Le Programme d'action de Beijing rappelle que le viol est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Le viol est maintenant reconnu comme acte de génocide dans certaines circonstances, ce qui est un élément nouveau dans les documents des Nations Unies.

Dans cette perspective, cette Cour pourra aussi permettre de reconnaître les violations aux droits fondamentaux des femmes et faire en sorte que les viols et les agressions sexuelles soient jugés par une cour capable d'exercer véritablement son pouvoir d'enquêter et ce, dans le respect des droits des témoins.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-7 Que les États reconnaissent la iuridiction de la Cour criminelle internationale et souscrivent aux dispositions selon lesquelles, notamment, les viols et les agressions sexuelles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
- Que les États soutiennent sa mise en place rapide.
- Que son financement soit indépendant, qu'elle puisse agir rapidement afin que le temps ne soit plus un élément permettant aux tortionnaires de demeurer impunis parce que les témoins ne sont plus là pour dire la vérité!

### La construction de la paix

Les femmes, ou du moins la plupart d'entre elles, sont profondément en désaccord avec l'utilisation de la violence entre les peuples et à l'intérieur d'un même peuple. Elles privilégient la négociation à la confrontation. Elles ont démontré leur attachement à la paix à plusieurs occasions en participant à des marches interethniques ou en se réunissant dans des associations mondiales pour la paix.

Les femmes dénoncent les marchands d'armes et les pays qui s'endettent pour acheter du matériel militaire plutôt que d'investir dans la santé ou l'éducation.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-8 Que tous les États mettent en œuvre des politiques de désarmement, autant en ce qui a trait aux armes classiques qu'aux armes nucléaires et biologiques.

> Que tous les pays ratifient la Convention sur les mines antipersonnelles.

Que l'ONU mette un terme à toute forme d'interventions, agressions ou occupation militaires, assure le droit des personnes réfugiées de retourner dans leur pays d'origine et fasse pression sur les gouvernements pour faire respecter les droits humains et résoudre les conflits.

P-6 Que soient levés les embargos et les blocus décrétés par les grandes puissances à l'égard de plusieurs pays et qui affectent principalement les femmes et les enfants.

#### Le droit d'asile

Pour bon nombre de juristes féministes, le droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination, de persécutions sexistes et de violences sexuelles est déjà pris en compte par la Convention relative au statut des réfugiés des Nations Unies.

Cette convention prévoit le droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination, de persécutions sexistes et de violences sexuelles dans le sens que les États contractants ne peuvent expulser ou refouler de quelque manière que ce soit un-e réfugié-e aux frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Les termes « groupe social » et « opinions politiques » ont été élargis pour inclure la question de la discrimination envers les femmes, dont celle liée à l'orientation sexuelle. Les femmes représentent un groupe social et elles peuvent être poursuivies pour leur opinion sur des questions telles que les mutilations sexuelles ou la stérilisation forcée. Elles deviennent alors des réfugiées pour des raisons politiques.

Toutefois, les revendications suivantes devraient être promues afin de garantir l'exercice du droit d'asile pour les motifs invoqués.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-9 Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination et de persécutions sexistes et/ou de violences sexuelles.
- V-11 Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les personnes victimes de discrimination et de persécution en raison de leur orientation sexuelle.

# DES PLANS DE LUTTE NATIONAUX CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Tout comme le Programme d'action de Beijing, la Marche mondiale revendique ces plans de lutte contre la violence. De nouveaux éléments sont énoncés : obligation pour les États de légiférer contre la violence, de poursuivre et de punir les auteurs d'actes de violence et de former notamment les travailleurs sociaux, les travailleurs médicaux et ceux qui s'occupent des réfugiés pour leur permettre de reconnaître la violence fondée sur le sexe et d'y réagir avec sensibilité. On demande aux tribunaux internationaux des droits de la personne d'adopter une attitude fondée sur les différences entre les sexes dans leur travail. Le texte renouvelle en termes fermes le mandat de la Rapporteure spéciale sur la violence faite aux femmes.

V-3 Que les États mettent en œuvre des plans d'action, des programmes et des projets efficaces assortis des ressources financières et des moyens adéquats pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Ces plans d'action doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- prévention, sensibilisation du public, éducation non sexiste, formation des juges et policiers;
- recherches et statistiques sur les violences faites aux femmes;
- lutte contre la pornographie, le proxénétisme et les agressions sexuelles, dont les viols contre les enfants;
- accès facilité à la procédure pénale, les poursuites judiciaires, le « traitement » des agresseurs, la prise en charge et la protection des victimes.

### La protection de l'intégrité des femmes

Plusieurs États tentent d'argumenter que les coutumes, les traditions ou la culture religieuse peuvent expliquer des pratiques discriminatoires envers les femmes. C'est ainsi qu'ils justifieront l'excision, le port obligatoire du voile, l'interdiction du divorce, le mariage forcé, les inégalités salariales, etc. Les féministes du monde entier réfutent cet argument et plaident plutôt pour une complète égalité entre les hommes et les femmes puisque celles-ci doivent, comme êtres humains, bénéficier en tous points des mêmes droits individuels et collectifs.

Dans la section «Les femmes et la santé du Programme d'action de Beijing », il est reconnu que « les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresse de leur sexualité, y compris en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence... » (paragraphe 96).

La Conférence du Caire sur la population et le développement de 1994, affirme que les droits de la femme en matière de reproduction sont des droits fondamentaux pour les couples et individus; réaffirme les droits des femmes par rapport aux services de santé durant la maternité et aux services d'information rapide dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Il arrive fréquemment que la violence se manifeste dans le contrôle du corps des femmes, surtout dans leur fonction reproductive.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-2 Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique.

Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.

Plusieurs gouvernements se prétendent les défenseurs des droits humains mais manifestent une certaine réticence à reconnaître les exactions commises sur leur propre territoire. Aussi, les intérêts commerciaux ou géo-politiques de ces gouvernements priment sur la nécessité d'intervenir vigoureusement auprès des États qui bafouent systématiquement les droits humains fondamentaux, dont ceux des femmes.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-1 Que les gouvernements qui se réclament des droits humains condamnent tout pouvoir politique, religieux, économique ou culturel qui exerce un contrôle sur la vie des femmes et des fillettes et dénoncent les régimes qui ne respectent pas leurs droits fondamentaux.

- Tel que défini au paragraphe 113 du Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, 1995.
- Cette citation est extraite d'un rapport de Madame Radhika Coomaraswamy, Rapporteure spéciale.
- Voir en annexe pour plus d'informations concernant le Pacte et les deux conventions susmentionnés.
- Voir résumé de cette déclaration en annexe.
- Voir annexe
- La Convention européenne sur la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales reconnaît certaines protections aux couples de même sexe.



# LIENS ENTRE LES REVENDICATIONS DE LA MARCHE et le Programme d'action de Beijing (septembre 1995)

De nombreux liens peuvent être tracés entre les revendications contre la pauvreté et la violence faite aux femmes portées par la Marche mondiale des femmes et le Programme d'action adopté par consensus par les 189 États ayant participé à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre 1995. En effet, parmi les 12 thèmes traités dans ce programme on retrouve: la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, la prise de décision, les droits fondamentaux des femmes et des petites filles. Comme le Programme d'action est un texte négocié entre de nombreux États ayant des points de vue très différents sur toutes ces questions, les analyses proposées sont souvent le fruit de concessions et de compromis. Dans tout ce processus de négociations, les organisations non gouvernementales réussissent parfois à faire valoir leur point de vue auprès de certains États qui soumettront l'idée aux autres États dans le cadre de leurs discussions.

De nombreux objectifs stratégiques visés par le Programme proposent des mesures qui vont dans le sens des revendications portées par la Marche, quoique celles-ci aillent beaucoup plus loin. Mais comme le Programme n'est pas un document juridique international, il n'a pas force de loi et un État ne peut être contraint de s'y conformer. Par contre, son contenu peut servir à interpréter de façon plus favorable aux femmes les divers conventions et pactes internationaux dont il a été question dans ce cahier. De plus, sous l'effet des pressions exercées par les mouvements de femmes à travers le monde comme dans le cas de cette Marche mondiale des femmes en l'an 2000, les États pourraient décider d'adopter les politiques que nous réclamons et respecter enfin les engagements qu'ils ont pris en souscrivant aux programmes d'action tels que celui de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes. Il sera donc important dans le cadre de « Beijing +5 » de rappeler les gouvernements à leurs devoirs.

Voici d'une façon schématique les analyses et les objectifs stratégiques, nommés « domaines critiques » contenus dans le Programme d'action de Beijing qui sont particulièrement en lien avec les revendications de la Marche.

### **DOMAINES CRITIQUES**

### Les femmes et la pauvreté (liens avec les revendications P-1, P-3 et P-2d de la Marche)

- A.1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté.
- A.2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits aux ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources.

### Les femmes et l'éducation (lien avec la revendication P-1 de ia Marche)

B.1. Assurer un accès égal à l'éducation.

### Les femmes et la santé (liens avec les revendications P-1, V-2 et V-10 de la Marche)

Dans cette section, il est reconnu que « les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine... » (paragraphe 96).

C.1. Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information, et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.

# La violence à l'égard des femmes (liens avec les revendications V-2, V-3 et V-6 de la Marche)

- D.1. Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes.
- D.2. Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention.
- D.3 Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violence liées à la prostitution et à la traite.

### E. Les femmes et les conflits armés (liens avec les revendications V-7, V-9 et V-11 de la Marche)

Un paragraphe d'analyse rappelle que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, adoptés à la Conférence mondiale sur les droits humains, stipulent que « les violations des droits fondamentaux des femmes dans les conflits armés constituent des violations des principes fondamentaux des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire » (Par. 132).

- E2. Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements. Le paragraphe 143 fait référence à la mise en oeuvre de politiques de désarmement.
- E.3. Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit.
- E.4. Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix.
- E.5. Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

# F. Les femmes et l'économie (liens avec la revendication P-1 de la Marche)

L'analyse de la mondialisation de l'économie, telle que nous la retrouvons dans le Programme d'action adopté à Beijing est très peu critique. Cette analyse reflète l'adhésion des États aux thèses néolibérales. On y trouve cependant ce qui suit :

- F.1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques.
- F.2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux.
- F.3. Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie.
- F.4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes.
- F.5. Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi.
- F.6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.

### G. Les femmes et la prise de décision (liens avec la revendication P-1 de la Marche)

- G.1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.
- G.2. Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités.

### Les droits fondamentaux des femmes (liens avec les revendications V-4 et V-5 de la Marche)

- I.1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- I.2. Garantir la non discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique.

### J. Les femmes et les médias (lien avec la revendication V-3 de la Marche)

J.1 Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

### **EN CONCLUSION**

L'analyse proposée par le Programme d'action ne fait aucune critique directe du capitalisme néolibéral et du système patriarcal. Par contre, plusieurs des mesures proposées aux gouvernements pourraient avoir pour effet, si elles étaient effectivement appliquées, de limiter la soumission de la vie politique et sociale aux impératifs des marchés. De plus, plusieurs de ces mesures visent le respect des droits fondamentaux des femmes, notamment le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.

La Marche veut donc franchir un pas de plus en identifiant le capitalisme néolibéral et le patriarcat comme causes structurelles de la pauvreté et des violences à l'égard de toutes les femmes. La Marche propose des mesures concrètes pour combattre la pauvreté et les violences à l'égard des femmes. De plus, la Marche tient à rappeler que la pauvreté constitue une violation des droits économiques et sociaux tout comme les violences faites aux femmes sont des violations des droits humains fondamentaux.



### L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

### L'Assemblée générale :

185 PAYS MEMBRES, 1 PAYS = 1 VOTE

Elle se réunit une fois l'an, de la mi-septembre à la mi-décembre. Elle a un pouvoir de recommandation auprès des pays membres.

### Le Conseil de sécurité :

5 PAYS MEMBRES PERMANENTS: ÉTATS-UNIS, FRANCE, ANGLE-TERRE, CHINE, RUSSIE

10 PAYS MEMBRES PROVISOIRES, ÉLUS POUR 2 ANS Ce conseil prend des décisions pour le maintien de la paix.

### Le Conseil économique et social (ECOSOC) :

54 PAYS MEMBRES (ÉLUS POUR 3 ANS)

Il coordonne les activités économiques et sociales et fait des études en santé, éducation, économie et affaires sociales.

Il met sur pied des commissions et des comités.

Les commissions et comités sont sous l'égide de l'ECOSOC. Leurs rôles consistent à faire les études et remettre des rapports afin que le Conseil économique puisse faire des recommandations à l'Assemblée générale de l'ONU.

- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes:
- Commission sur la condition des femmes;
- Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

### Les Rapporteurs

Le mécanisme des « rapporteurs spéciaux » a été développé par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, Les deux suivants ont trait aux deux problématiques portées par la Marche des femmes :

Pauvreté: deux rapporteurs ont soumis leurs rapports dernièrement, l'un sur les droits humains et l'extrême pauvreté (1996), et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur la redistribution des revenus (1997).

Violence : deux rapporteures ont été chargées de faire une série de rapports sur les causes et les conséquences de la violence faite aux femmes, et sur la vente des enfants, la prostitution et la pornographie juvéniles.

### LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE (CCI)

Le statut de la Cour criminelle internationale a été adopté par la Convention de Rome en juillet 1998. La Cour entrera en fonction quand soixante (60) États auront ratifié cette convention. Cent vingt (120) pays étaient représentés à la Convention de Rome. Les États-Unis, la Libye, l'Irak, Israël et la Chine ont refusé d'emblée de la ratifier, les autres sont engagés dans le processus de ratification.

Cette Cour sera chargée de juger des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des génocides, indépendamment du lieu ou du moment où ils ont été commis. La CCI est indépendante de tout pouvoir politique et son pouvoir d'enquêter n'est subordonné à aucun mécanisme d'acceptation ou de consentement des différents États.

Par contre, elle ne pourra poursuivre que des individus dont l'État a accepté la compétence de la Cour ou qui ont commis des exactions dans un pays signataire.

Elle pourra être saisie par un État signataire, le Conseil de sécurité des Nations unies ou le procureur chargé de recueillir les témoignages et les informations.

Elle n'interviendra que si la justice de l'État concerné ne peut pas s'exercer correctement. À titre transitoire, les pays ont la faculté, pendant sept ans, de ne pas reconnaître la compétence de la Cour.

Les résistances vis-à-vis cette Cour ont des racines profondes, certains États nationaux ne veulent pas qu'un pouvoir extérieur ait la possibilité d'intervenir au-dessus de leur compétence. On affirme qu'une telle Cour peut nuire aux interventions diplomatiques et retarder l'obtention d'un cessez-le-feu. Pourtant, les deux tribunaux internationaux les plus récents : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (depuis février 1993) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (depuis 1994) ont démontré, contrairement à l'idée des pays qui ne veulent pas adhérer, que l'impunité envers les criminels de guerre est un facteur nourrissant la vengeance et retarde justement le règlement des conflits.

Cette Cour va au contraire permettre de faire avancer à grands pas la lutte contre l'impunité et pousser les États à une politique extérieure transparente davantage en accord avec le respect des nombreux traités internationaux concernant les droits humains. Elle va faciliter la défense des droits des victimes afin que celles-ci puissent connaître la vérité et qu'elles aient recours à une justice indépendante de tout pouvoir politique.

Dans cette perspective, cela pourra aussi permettre de reconnaître les violations aux droits fondamentaux des femmes afin que les viols et les agressions sexuelles soient jugés par une cour capable d'exercer véritablement son pouvoir d'enquêter, et ce, dans le respect des droits des témoins.

# LES TROIS PILIERS DE LA CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (1948)

### La Déclaration universelle des droits de l'Homme

C'est la première source d'universalisation des droits de la personne. L'égalité des droits des hommes et des femmes y est proclamée ainsi que la dignité de la personne, le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne, l'interdiction de la torture, etc. Cependant, dans l'usage qui en est fait, on n'invoque jamais ses articles pour défendre les droits des femmes. Aucune trace, par exemple, de la lutte des femmes pour le respect à la vie (cf. art. 3).

Les droits doivent produire des effets. Ceux exprimés dans la Déclaration seront précisés ou explicités dans d'autres instruments tels :

### Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Adopté en 1966, entré en vigueur en 1976, ratifié par 140 pays, il énonce notamment :

- l'interdiction de la discrimination;
- · la prohibition des traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- la prohibition des mariages forcés, etc.

Il est accompagné d'un protocole facultatif à l'intention des particuliers seulement.

# Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Adopté en 1966, entré en vigueur en 1976, ratifié par 137 pays, il énonce notamment :

- les droits généraux au travail, à un niveau de vie suffisant, à la sécurité sociale, à la santé, à l'éducation;
- la liberté d'association.

L'adoption d'un protocole facultatif est présentement à l'étude.

### LES INSTRUMENTS DE DROIT INTERNATIONAL

Les instruments internationaux constituent un moyen pour faire pression sur les États en ce qui concerne la reconnaissance des droits des femmes. Pour avoir une existence juridique, un instrument international doit : être adopté à la majorité (50 + 1) par l'Assemblée générale de l'ONU; être ratifié par un nombre déjà prévu dans la convention et avoir une date prévue d'entrée en vigueur après ratification.

#### La déclaration

Une déclaration affirme, reconnaît des principes et des droits. Elle n'a pas un caractère exécutoire. Les déclarations ne sont pas des traités, elles ne sont pas ratifiées.

### Le pacte et la convention

Le pacte et la convention ont un caractère exécutoire; ce sont des traités.

En ratifiant des pactes et des conventions, un État s'engage à adopter des lois et des mesures pour mettre en œuvre les droits qui y sont proclamés. Un comité en est le gardien et est chargé de recueillir les rapports des États quant à leur application. Habituellement, le pacte ou la convention est assorti d'un protocole.

#### Le protocole

Le protocole permet à un État, à un groupe ou à une personne de porter plainte. Les protocoles constituent des moyens de pression à l'échelle internationale pour obliger les États à mettre en œuvre les droits énoncés dans ces pactes et conventions. Le contenu des protocoles peut varier selon les groupes visés par le processus de plainte. Chaque État doit signer individuellement le protocole. On parle donc de protocole facultatif.

#### Les réserves

Une réserve est une procédure par laquelle un État peut se soustraire à des engagements contenus à l'intérieur d'un traité qu'il a ratifié.

### Deux conventions mises de l'avant par la Marche

## La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Elle a été adoptée en 1979 et elle est entrée en vigueur en 1981, ratifiée par 160 États.

Un mouvement vise actuellement à obtenir la ratification de 100 % des États d'ici l'an 2000. Principal instrument international visant l'égalité des femmes, la Convention énonce notamment :

- le droit à un niveau de vie suffisant;
- · le droit des femmes de participer pleinement au développement;
- l'accès à la justice;
- le droit au travail;
- · le droit de propriété des femmes;

- l'accès des femmes au crédit;
- la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes;
- la suppression de la prostitution et du trafic des femmes.

Un projet de protocole facultatif est présentement à l'étude et a été adopté par la Commission des Nations Unies sur la condition des femmes.

#### La Convention sur les droits de l'enfant

Elle a été adoptée en 1989 et elle est entrée en vigueur en 1990, ratifiée par 190 États. Elle prévoit notamment :

- le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer le développement de l'enfant;
- l'élimination de la violence :
- l'élimination de l'exploitation sexuelle et économique des enfants (pas de référence spécifique aux fillettes).

Deux projets de protocoles facultatifs sont à l'étude : l'un concerne la vente des enfants, la prostitution et pornographie juvéniles; l'autre, la participation des enfants aux conflits armés.

### LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les indicateurs permettent de mesurer certains paramètres de la qualité de vie. Le Rapport mondial sur le développement humain (1995) ajoute l'indicateur sexospécifique où on retrouve les mêmes variables que pour l'indice de développement humain en tenant compte des inégalités sociologiques entre les femmes et les hommes. Il inclut un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir.

Indice de développement
humain IDH - Programme des Nations
Unies pour le développement

Indicateurs de la pauvreté humaine IPH - Rapport mondial sur le développement humain 1997

#### **Longévité** Espérance de vie

Longévité

% d'individus risquant de décéder avant 40 ans

#### Instruction

Instruction

Niveau d'éducation

% d'adultes analphabètes

- Taux d'analphabétisme
  Taux combiné de scolarisation
  - primaire

Conditions de vie

- secondaire
- supérieure

#### Conditions de vie

PIB (Produit intérieur brut) réel par habitant mesuré en PPA (Parité de pouvoir d'achat)

% d'individus qui n'ont pas accès

- aux services de santé
- à l'eau potable

% d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition

### RENCONTRES INTERNATIONALES

Les rencontres internationales sont des moments stratégiques où des engagements sont pris. Voici en ordre chronologique inversé, les rencontres où l'on a souligné les thématiques qui ont des liens avec les revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Les conférences des ONG tenues parallèlement à ces rencontres sont mentionnées.

### 1995 Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing

Douze domaines critiques ont été identifiés. Plusieurs sont en lien avec les revendications de la Marche mondiale.

Domaines critiques du Programme d'action de Beijing:

- La pauvreté
- L'éducation et la formation des femmes
- La santé
- La violence faite aux femmes
- Les conflits armés
- L'économie
- La prise de décision
- Les mécanismes institutionnels
- Les droits des femmes
- Les médias
- L'environnement
- La petite fille

Les États signataires s'engagent à présenter des programmes d'action nationaux à l'ONU. En août 1997, 54 programmes seulement avaient été déposés. En juin 2000, l'Assemblée générale de l'ONU doit faire un bilan de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing + 5.

En 1995, le Forum des ONG sur les femmes a réuni 30 000 femmes du monde entier. Pour juin 2000, les ONG de femmes comptent soumettre des rapports parallèles aux rapports des gouvernements.

### 1995 Sommet mondial sur le développement social, Copenhague

Les principaux thèmes sont : la sécurité sociale, la redistribution des ressources, les organisations collectives, la solidarité. Les États s'enga-

gent à réduire sensiblement la pauvreté générale et à éliminer la pauvreté absolue (extrême) le plus rapidement possible. Les gens devraient pouvoir combler au moins leurs « besoins fondamentaux » (nourriture, gîte, éducation primaire, soins de santé de base, eau potable, services sanitaires, emploi et liberté personnelle). À la suite de ce Sommet, l'Assemblée générale de l'ONU proclame la « Première décennie pour l'élimination de la pauvreté » qui a débuté en 1997.

Un Forum parallèle des ONG s'est alors tenu et a proposé : l'annulation de la dette, le respect du 0,7 % du PNB des pays riches à l'aide publique au développement ainsi que la création d'un fonds international pour le développement social.

Les ONG de femmes poursuivent leur agenda dont les objectifs sont : éliminer la pauvreté, augmenter l'emploi et freiner la désintégration sociale.

La Déclaration alternative des ONG présentée au Sommet pour le développement social met l'accent sur la nécessité de considérer les causes structurelles de la pauvreté : forces du marché, libéralisation du marché, désintégration sociale et environnementale. On demande que la société civile participe pleinement aux objectifs de développement social.

### 1994 Conférence sur la population et le développement, Le Caire

Il s'agissait d'une conférence faisant suite à la 1<sup>re</sup> Conférence des Nations Unies sur la population tenue à Bucarest en 1974. Les États affirment : leur engagement envers l'équité et l'égalité entre les sexes, l'accès à des services de santé reproductive et de planification familiale. Les droits de la femme en matière de reproduction sont reconnus comme des droits fondamentaux pour les couples et les individus. On y réaffirme les droits des femmes aux services de santé durant la maternité et aux services d'information rapide dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. L'élimination de la discrimination sociale, culturelle, politique et économique envers les femmes est nommée comme une condition préalable à l'élimination de la pauvreté.

### 1993 Conférence mondiale sur les droits humains, Vienne

Cette conférence affirme que les droits des femmes sont des droits humains et donc indissociables des autres droits de la personne (éco-

nomiques, sociaux, culturels, civils, politiques). Les États s'engagent à ratifier certaines conventions clés afin d'assurer la mise en œuvre des droits, notamment ceux des femmes. Elle rappelle que l'analyse des rapports entre les sexes doit être intégrée à tous les niveaux. La violence à l'égard des femmes doit être éliminée parce qu'elle est incompatible avec la dignité humaine et la reconnaissance des droits humains. On y fait un examen approfondi du rôle des mécanismes internationaux de protections de droits humains.

Les femmes du Nord et du Sud tiennent une conférence parallèle sur la violence faite aux femmes.

### 1992 Sommet de la Terre, Rio de Janeiro

Ce sommet tente de concilier les activités économiques et la protection de la planète en vue d'assurer à tous et à toutes un développement durable. L'agenda 21 et un plan d'action environnemental pour l'an 2000 ont été adoptés.

Un Forum global des ONG a eu lieu et s'est prononcé pour la participation totale des femmes; pour des engagements à lutter pour un système économique mondial plus transparent, démocratique et imputable.

### 1985 Conférence des Nations Unies sur les femmes, Naïrobi

Cette conférence mondiale était chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour les femmes.

Elle souligne la nécessité d'une participation accrue des femmes en tant que partenaires égales aux hommes dans tous les domaines et d'un accès à l'éducation et à une formation professionnelle.

Les États ont procédé à l'adoption d'un document intitulé « Les stratégies prospectives de Naïrobi pour la promotion de la femme d'ici l'an 2000 ».

Le Forum des ONG tenu à cette conférence a été reconnu comme le « berceau d'un féminisme global ».

# 1980 Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour les femmes, Copenhague

Cette conférence a mis l'accent sur l'éducation, l'emploi et la participation des femmes dans le processus de développement. Un forum des ONG s'y est tenu.

### 1975 Conférence de l'année internationale de la femme. Mexico

La période 1975-1985 est déclarée comme la Décennie des Nations Unies pour les femmes : égalité, développement et paix. Ces trois thématiques ont évolué au cours des rencontres internationales des dix années qui ont suivi.

La Conférence est centrée sur les obstacles politiques, sociaux, économiques et culturels à la promotion de la femme.

### LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

En juillet 1944, à Bretton Woods, petit village du New Hampshire aux États-Unis, des accords sont conclus entre les représentants de 50 pays pour tenter d'instaurer un système monétaire et financier international. Les pays vaincus de la Deuxième Guerre mondiale, l'Allemagne, l'Italie et le Japon, ne font pas partie de ce groupe. Ces accords mettent en place le système économique actuel en créant des institutions financières internationales.

### Le Fonds monétaire international (FMI)

#### 182 PAYS EN SONT MEMBRES.

Le droit de vote est en relation avec la quote-part versée au Fonds c'est-à-dire les sommes investies. Plus un pays est riche, plus il cotise et plus son pouvoir est grand.

Les droits de vote s'exercent notamment pour fixer les politiques du Fonds et pour approuver des crédits.

Mission : assurer la stabilité du système monétaire international et promouvoir le commerce international.

### La Banque mondiale (BM)

#### 182 PAYS EN SONT MEMBRES.

Seuls les membres du FMI peuvent être membres de la Banque mondiale. Le droit de vote est proportionnel à la quote-part versée.

Mission: promouvoir le développement économique et la reconstruction des pays émergents (Afrique, Asie et Amérique Latine) ou détruits par la guerre (en Europe).

### L'Accord général sur les commerces et les tarifs (GATT)

Mission : régulariser les politiques commerciales tarifaires entre les États membres par la mise en place progressive du libre commerce international.

Remplacé depuis janvier 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

### L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Mission : guider les prochaines étapes vers la libéralisation du commerce mondial et superviser les règlements des conflits internationaux

# L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

#### 27 PAYS MEMBRES.

Création : 1960, dans le contexte de la guerre froide.

Mission: organiser la coopération dans les secteurs économiques et sociaux. Recommander des politiques macro-économiques (ex. l'AMI). C'est à l'OCDE que se font les liens entre les questions économiques, commerciales, monétaires, technologiques, nucléaires et environnementales.

### La Banque des règlements internationaux (BRI)

#### 29 PAYS EN SONT MEMBRES.

La Banque centrale qui regroupe les banques centrales des pays membres. Le comité exécutif « Comité de Bâle » fixe les politiques monétaires de ces pays.

### ANNEXE 4:

Marche Mondiale des Femmes, Lettre aux dirigeants du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. 2000 Bonnes raisons... de changer de cap!, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 2000.

# LETTRE AUX DIRIGEANTS du FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL et de la BANQUE MONDIALE

# 2000 BONNES RAISONS... DE CHANGER DE CAP!

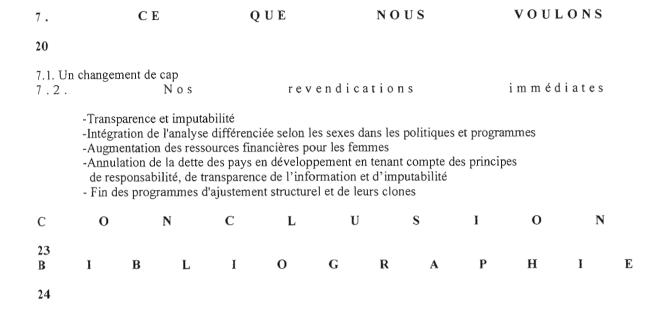
# MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000

OCTOBRE 2000

POUR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONALE ET LA BANQUE MONDIALE.... 2000 BONNES RAISONS DE CHANGER DE CAP!

### SOMMAIRE

1.		INTRODUCTION				
3						
1.1.	Qui	s o	m m es - n o u s	?		
I.2. Agir su	r les causes struc	cturelles de	la pauvreté et	des violences		
1.3. Un	seul message	pour	vos deux	institutions		
1.4.	L'objet	d e	notre	rencontre		
2. LES GRANDE PARMI LES SO	S ORIENTATIONS POR URCES DU DESORDRE	LITIQUES ET E E DU MONDE E	CONOMIQUES DE T DES OBSTACLE	E VOS INSTITUTIONS S POUR LES FEMMES	: 8 5	
2.1. La dérive troub 2.2. La	olante des systèmes interna foi dans		protection" capitalisme	n é o l i b é r a l		
2.4. La poursuite de 2.5. La politique du 2.6 Nouveau discor 2 . 7 . U :	a pouvoir politique des plu e deux objectifs contradicte a " ciblage " : version sécul urs, vieille pratique n e n o u v e l l e  S SERAIENT LES GRA N COMPTE DE L'AI	oires en même ten laire de la charité form e	d e  ANTES " DE LA I		10	
12						
5. LA DI	ETTE EXTERI	EURE PU	BLIQUE:	ILLEGITIME		
1				4		
5.1. Q	u i doit	quoi	e t à	qui ?		
5.2.		Rien	n'est	réglé		
5.3. Une con	dition pour s'attaq	quer résolume	ent au problèm	e de la pauvreté		
6. IMPACT DE	S PROGRAMMES D'	AJUSTEMENT	STRUCTUREL S	UR LES FEMMES		
1				6		
6.1. Féminisation	de la pauvreté, de la	maladie, précaris	ation de l'emploi: I	exemple de l'Egypte		
62. Restriction de						



#### 1. INTRODUCTION

Messieurs les "décideurs. Comme vous le dites on assiste au resserrement de la planète et à la mondialisation d'une économie en pleine mutation (BM, site internet). Mais nous ne sommes pas situées à la même place que vous dans ce monde qui est pourtant tout autant le nôtre. Nous sommes en effet celles qui ont à payer le prix fort de la mondialisation actuelle et subissent vos politiques. Certes, nous ne sommes pas toutes des expertes du FMI et de la BM; mais nous sommes toutes, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, des expertes du "mal développement", des "scientifiques" de l'envers de la croissance et d'une mondialisation dont nous, nos enfants, nos familles, nos communautés, la planète entière subissent chaque jour les chocs, les effets pervers, bref ce qu'on appelle la "souffrance ajoutée".

C'est pour dénoncer cette réalité que nous avons demandé à vous rencontrer, pour vous faire part de nos revendications et annoncer clairement, directement et sans intermédiaire notre détermination à faire changer les choses par la force de notre mobilisation.. Et nous ne sommes venues seules! Depuis déjà plusieurs années un vaste mouvement de femmes a pris forme à travers le monde aux côtés de l'ensemble des mouvements sociaux, syndicats, ONG, organismes de coopération internationale, associations de la société civile qui contestent le désordre actuel du monde, qui refusent de vivre dans des sociétés dominées par la seule loi du "tout aux marchés" et par une autre "loi" tout aussi importante pour les femmes, celle du patriarcat et qui proposent des actions et des mesures concrètes pour que l'humanité puisse vivre dans la paix, la justice et la solidarité.

#### 1.1. Qui sommes-nous?

Nous sommes des femmes de la base, de toutes origines, de toutes nationalités, de toutes orientations (politique, culturelle, sexuelle, etc.) mais qui partagent deux conditions communes: la pauvreté et la violence, ces deux plaies qui font la honte de toutes les civilisations, cultures, régimes politiques et du système économique dominant en ce début d'un nouveau millénaire. Nous formons la Marche mondiale des Femmes 2000, un mouvement autonome de femmes constitués de groupes de femmes, de syndicats et de mouvements sociaux n'ayant aucun lien avec les gouvernements. Cette Marche est une initiative de la Fédération des femmes du Québec. Mais elle a vite recueilli l'adhésion et suscité la mobilisation de milliers de femmes à travers le monde. Au moment où nous nous rencontrons, plus de 6000 groupes dans 159 pays et territoires participent à cette action à la fois dans leur pays, dans leur région et au niveau international.

La Marche mondiale, c'est une action de citoyenneté de milliers de femmes qui:

- dénoncent la pauvreté et toutes les violences faites aux femmes;
- *exigent* de vrais changements: le partage équitable de la richesse, le respect de l'intégrité physique et mentale des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes;
- *interpellent* les décideurs politiques à tous les niveaux pour obtenir, non plus des "belles paroles", mais des actions précises...maintenant!.

#### 1.2. Agir sur les causes structurelles de la pauvreté et des violences

Dénoncer la pauvreté et les violences, leur ampleur, leurs conséquences humaines, politiques et économiques. Soit ! Mais nous sommes surtout déterminées à agir sur les causes structurelles, macro-politiques et macro-économiques, de ces phénomènes. Pour nous, le monde actuel et la situation des femmes en particulier s'expliquent par la force conjuguée de deux phénomènes mondiaux:

- la domination d'un système économique unique à la grandeur de la planète: le capitalisme néolibéral, ce système unique, dominant, régi par la compétitivité absolue et axé sur la privatisation, la libéralisation, la dérèglementation; soumis à la seule loi du "tout aux marchés", où la pleine jouissance des droits humains fondamentaux est subordonnée à la liberté économique ce qui provoque des exclusions intolérables pour les personnes et dangereuses pour la paix dans le monde et pour l'avenir de la planète.
- la perpétuation d'un système social, politique et économique dominant envers les femmes: le patriarcat. ce système qui ne date pas du XXe siècle bien sûr mais qui s'est consolidé depuis des millénaires selon des intensité variables et des cultures différentes. Ce système de valeur, de règles, de normes, de politiques est basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle

des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles attribués dans nos sociétés aux femmes et aux hommes. Ce système consacre le pouvoir masculin, engendre violences et exclusions et imprime à la mondialisation actuelle une orientation nettement sexiste.

Ces deux forces historiques se nourrissent l'une l'autre et se renforcent mutuellement pour maintenir la très grande majorité des femmes dans une infériorisation culturelle, une dévalorisation sociale, une marginalisation économique, une "invisibilisation" de leur existence et de leur travail, une marchandisation de leur corps, toutes situations qui dans de nombreux pays s'apparentent à un véritable "apartheid". Ces deux forces alimentent les intégrismes, les fondamentalismes et les conservatismes de tout acabit

#### 1.4. Un seul message pour vos deux institutions

Nous avons décidé de nous adresser en même temps et avec le même message à vos deux institutions. Non pas que nous ignorions les différences d'objectifs, de fonctions et de structures de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Mais nous pensons que vos deux institutions, jumelles par la naissance, les orientations et les structures décisionnelles, forment comme un vieux couple dont les conjoints ont certes leurs différences mais qui marchent main dans la main depuis toujours.

Vous fonctionnez en vase clos à l'abri du regard et de la critique des citoyen-ennes. Vous appartenez au même univers politique, économique et culturel, celui du capitalisme néolibéral "pur et dur". Vous êtes aux mains des mêmes pays et dirigeants des nations les plus riches de la planète. : votre fonctionnement basé sur le système des quote-parts en est la preuve. Vous vous consultez régulièrement avant d'approuver des prêts. Enfin votre "nouvelle orientation" le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté exige un partenariat encore plus soutenu entre vos deux institutions. Vous êtes deux institutions ayant la même orientation politique et économique.

#### 1.5. L'objet de notre rencontre

Nous voulons vous parler plus spécifiquement:

- des fondements de vos grandes orientations politiques et économiques qui, selon nous, contribuent au désordre actuel du monde et constituent des obstacles à l'épanouissement des femmes et à l'exercice de leurs droits fondamentaux. Nous sommes particulièrement frappées de l'obsession avec laquelle vous poussez les pays à intégrer l'économie de marché, capitaliste, néolibérale et sexiste ne laissant place à aucune diversité ni pluralisme dans les modèles de croissance et de développement.
- de la dette extérieure publique des pays en développement que nous considérons illégitime et dont l'annulation urgente constitue une des conditions pour s'attaquer

#### résolument au problème de la pauvreté;

- des programmes d'ajustements structurels dont les effets sont dramatiques pour des générations de femmes depuis les années 80 en particulier;
- de l'analyse différenciée selon les sexes dont la prise en compte par le FMI en particulier et la BM demeure très problématique, plus spécifiquement en ce qui concerne le niveau macroéconomique.

Sur chacun de ces points, la Marche mondiale propose des changements de cap importants Ces propositions constituent la dernière partie de notre lettre, celle sur laquelle nous insisterons lors de notre rencontre.

## 2. LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES DE VOS INSTITUTIONS: DES SOURCES DU DESORDRE DU MONDE ET DES OBSTACLES POUR LES FEMMES

#### 2.1 La dérive troublante des systèmes internationaux dits " de protection "

Après la deuxième guerre mondiale, après les camps de concentration, après les décolonisations, après même la chute du mur de Berlin, nous avions un moment espéré que la communauté internationale, à travers l'ONU, en arrive à mettre un terme définitif aux guerres, aux occupations, aux tortures, à toutes les formes de violences envers les femmes. Après les multiples crises financières du dernier siècle: de la grande Dépression des années 20 à la crise asiatique en passant par celle du Mexique et du Brésil (pour ne mentionner que celles-là), nous avons souvent rêvé que soit mis fin à la rapacité des prédateurs mondialisés qui sévissent avec l'impunité des dictateurs. Nous avons déchanté...!

Force nous est de constater que, malgré ses programmes d'aide et de développement -et ce n'est pas rien- qui ont permis d'éviter des catastrophes, l'ONU s'est vue empêchée d'exercer pleinement son mandat de prévention et de règlement des conflits, de protection des droits humains fondamentaux et donc de pouvoir contrer et éliminer l'écart croissant entre pays et entre citoyennes et citoyens, entre riches et pauvres, entre les femmes et les hommes Pendant ce temps, les pouvoirs économiques libérés de toute contrainte se comportent en véritable "seigneurs de guerre" comme si le monde était leur arrière-cour privée...

Et que font vos institutions ? Elles jouent un rôle de premier plan dans la direction actuelle du monde.. Disposant d'un pouvoir plus grand que l'ONU elle-même dans le domaine économique, elles instaurent partout des politiques néolibérales, principales souces de la croissance des inégalités. Loin de contrer le rouleau compresseur de la mondialisation sauvage

actuelle, elles s'en font les complices et les porte-étendards. Elles contribuent à l'appauvrissement de milliards de personnes et particulièrement des femmes. C'est pourquoi, vous nous permettrez d'entretenir à tout le moins un doute chronique, profond, systématique envers un "nouveau " discours de plus en plus " politically correct " contredit régulièrement par des politiques " economically incorrect ".

#### 2.2. La foi dans le capitalisme néolibéral

Ce qui prime dans les orientations fondamentales du FMI et de la BM, c'est une croyance quasi religieuse dans la supériorité du capitalisme et du marché néolibéral ou du libre commerce comme seule voie possible de croissance et de développement, comme unique direction à la mondialisation. C'est à partir de ce postulat que toutes vos politiques sont orientées: libéralisation sans contrainte, privatisation et dérèglementation systématiques. Cette croyance vous permet d'affirmer que la libéralisation des marchés engendre automatiquement de la démocratie et des chances égales pour toues et tous, reprenant en cela le pronostic du dernier directeur du GATT en avril 94 à Marrakech pour lequel, dans le processus de mondialisation (...) Il n'y aura que des gagnants et pas de perdants.

Et pourtant... vous le savez, le capitalisme néolibéral est loin d'avoir rempli ses " promesses ". Copenhague+5 vient de nous rappeler que les engagements des Etats et de la communauté internationale à réduire la pauvreté n'ont pas été tenus non plus: l'écrasante majorité de l'humanité vit toujours dans la pauvreté, surtout les femmes et les enfants; et pour les femmes, les écarts sont encore plus considérables: elles représentent la moitié de la population mondiale et fournissent les 2/3 des heures de travail. Mais elles ne gagnent que le 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale

#### 2.3 Le maintien du pouvoir politique des plus riches

Le système économique dominant repose sur un système politique lui aussi dominant: la "démocratie libérale " dont le fonctionnement à l'échelle internationale consacre la concentration du pouvoir politique dans les mains d'un petit nombre de pays riches et, au niveau national, dans les mains d'une minorité de citoyens et citoyennes nanti-es. Cette "démocratie" non seulement tolère mais engendre de nombreux clivages (de classe, ethniques, sociaux, etc.) qui mettent la communauté internationale en péril. Cette "démocratie" a aussi comme caractéristique d'exclure massivement les femmes des lieux de pouvoir.

Vos institutions reposent sur ce pouvoir politique hégémonique des plus riches et vos politiques d'intervention, nous les qualifions d'antidémocratiques: imposition unilatérale de conditionnalités aux pays en voie de développement, intervention dans les politiques intérieures

de ces pays, alliances avec des gouvernements corrompus, utilisation des faiblesses structurelles des Etats pour leur imposer la logique du marché néolibéral, résistances à consolider financièrement la société civile malgré un discours qui en fait la promotion, etc.

Ce "modèle" démocratique est en contradiction avec les idéaux mêmes de démocratie que nous portons basée sur la participation, sur le respect des droits humains fondamentaux, sur le juste partage des richesses de l'humanité et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### 2.4. La poursuite de deux objectifs contradictoires en même temps

Vous prétendez tout à la fois lutter contre la pauvreté et favoriser l'économie de marché capitaliste et néolibérale. Le FMI veut faire de la promotion de la libéralisation des mouvements de capitaux l'un de ses objectifs. (FMI site internet) La Banque mondiale affirme de son côté que le secteur privé est le moteur de la croissance à long terme et veut donc aider les pays à créer un climat porteur pour les entreprises et qui "stimule l'efficacité et la concurrence", qui attire les capitaux privés étrangers ": pour cela, il faudra des politiques musclées axées entre autres sur la résorption des déficits budgétaires, la privatisation des entreprises publiques, la protection des droits de propriété, etc. Ces politiques sont sensées permettre le renforcement de la capacité de l'Etat ...à assurer des services de qualité et efficaces ! (BM, site internet)

Nous affirmons que ces objectifs sont incompatibles et démentis par la réalité. On ne peut faire comme si le système économique que vous prônez ne connaissait pas de ratés, le principal étant qu'on devient maintenant de plus en plus pauvre dans des sociétés de plus en plus riches! On ne peut faire comme si le marché, laissé à lui-même, produisait automatiquement de l'égalité et de la solidarité.

D'ailleurs, vos institutions éprouvent les plus grandes difficultés avec ce marché dont elles ne parviennent pas à prévoir les soubresauts, ni les mouvements contraires à la théorie classique du libéralisme. Les critiques, venues de l'intérieur même de vos institutions ont été virulentes (Stiglitz, 2000): mauvaises prescriptions macroéconomiques en particulier dans la crise asiatique, promotion inconditionnelle de la libéralisation des mouvements de capitaux faisant silence sur leur rôle (la spéculation et les mouvements non contrôlés de ces capitaux en particulier) dans les crises brésilienne et russe entre autres (BFW, 2000) et dans la mondialisation de la pauvreté (Chossudovsky, 1997)

A la sacralité du marché libre, il nous faut bien opposer la brutalité des faits. Par exemple (...) Les rapports consacrés par la CNUCED (dont celui sur l'Afrique subsaharienne) démontrent que les pays africains ne tirent aucun profit de plus de dix ans d'ajustements: recul de la consommation des ménages, baisse de la production des producteurs locaux pour le marché intérieur, augmentation de la dépendance alimentaire, accélération de la chute de la valeur des produits exportés par l'Afrique sur le marché mondial, augmentation des charges fiscales

#### 2.5. La politique du " ciblage " : version séculaire de la charité

D'ailleurs vous admettez que cette thérapie de choc n'est pas sans conséquence et la BM (site internet) en particulier dit veiller à atténuer les chocs auxquels s'exposent la centaine de pays en développement et en transition en entrant de plein pied dans l'économie mondiale. Vous reconnaissez que les réformes économiques exigées et imposées peuvent frapper de plein fouet les pauvres et les plus vulnérables et qu'il importe de mettre en place des programmes pour protéger les pauvres ou empêcher les plus vulnérables de sombrer dans la pauvreté. Vous êtes même prêts à reconnaître que l'Etat doit intervenir mais seulement pour combler les faillites du marché

Vos politiques ne frappent pas bien sûr que les plus pauvres mais ils sont devenus l'objet de toutes vos attentions vous permettant ainsi de faire l'économie d'une remise en cause fondamentale de vos orientations politiques et économiques. Puisque l'économie libérale produit quand même quelques "effets indésirables", produisons des programmes pour les plus vulnérables! C'est la version séculaire de la charité! D'où les politiques de "ciblage" des plus pauvres. D'où les innombrables programmes de la BM sur lesquels il serait bien difficile de "faire la fine bouche "en particulier pour les femmes pauvres. Mais ces programmes demeurent soumis à votre logique économique (Joanny, 2000) qui interdit désormais toute mesure sociale à vocation universelle; ils renforcent encore, s'il en était besoin, la privatisation de tous les services (santé, éducation, eau, électricité, logement, transport, etc.) et donc l'exclusion et le refoulement de milliards de personnes, majoritairement les femmes, aux marges de la société.

Les femmes indiennes, parmi d'autres (PNUD,2000) ont d'ailleurs vivement critiqué et dénoncé ces programmes de "ciblage": non fiabilité des statistiques pour fixer le revenu et les seuils de pauvreté; revenus irréguliers, imprévisibles, flexibles, fluctuant d'une journée à l'autre car provenant principalement du secteur informel; situation tout aussi difficile et précaire économiquement pour les personnes qui sont juste un peu au-dessus du seuil de pauvreté; arbitraire bureaucratique et corruption dans la classification des "plus pauvres", etc. (Women Speak, 2000) sans compter la stigmatisation sociale qui accompagne toute politique sélective et qui tue autant que la faim.

Ce que nous exigeons c'est l'envers du "ciblage" i.e. l'application des droits universels (politiques, économiques, sociaux, culturels) via des législations et des politiques bénéfiques pour toutes et tous.

#### 2.6. Nouveau discours, vieille pratique

Certes, vous reconnaissez vos erreurs...! "Je crois que nos erreurs viennent du fait que nous avons trop focalisé nos analyses et nos anticipations de crises sur des critères financiers. Il faut aussi prendre en compte la situation sociale d'un pays, le niveau de protection sociale, par exemple, qui permettra d'amortir les chocs. Jusqu'à présent, les débats sont restés confinés aux ministres des finances et aux institutions financières (Wolfensohn, 1999). Mais qui paient les coûts de vos "erreurs" de conception et de stratégie? Qui en subit les conséquences? Prendre en compte l'impact humain de vos politiques n'est -il pas aussi important que d'en prendre en compte l'impact écologique?

Certes un nouveau langage, de nouvelles orientations sont apparus au cours des dernières années, la principale étant de faire de la lutte à la pauvreté l'axe principal de vos interventions jumelée au développement durable, à la bonne gouvernance et à la participation de la société civile (WB, 2000) Les études de la BM sur la pauvreté sont impressionnantes (WB, 2000) et les intentions non moins louables. La voix des pauvres pousse en effet le président de la BM à inciter les institutions à repenser leurs stratégies et à aider les pauvres - i.e. plus exactement "les plus pauvres "- dans leurs propres efforts. On croirait entendre une ONG de défense des droits ! Le récent Sommet de Copenhague+5 a été l'occasion pour vos institutions, de concert avec l'ONU et l'OCDE, de réaffirmer que (...) la pauvreté sous toutes ses formes est le plus important défi auquel doit faire face la communauté internationale (ONU, BM, FMI, OCDE, 2000)

Vous nous permettez d'entretenir un scepticisme solide face à ce nouveau discours puisque les politiques d'ajustement structurel , rebaptisées *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, demeurent essentiellement les mêmes.

#### 2.7. Une nouvelle forme de colonialisme

Nous affirmons que les politiques du FMI/BM poursuivent en les modernisant et les renforçant les anciennes politiques coloniales et impérialistes. Nous retrouvons avec consternation et rage un air de déjà connu! Ainsi, de la même manière que l'empire britannique avait tué l'industrie nationale du textile en Inde et dans les pays faisant partie du "Dominium", de même vos politiques continuent de tuer toute industrie locale qui ne cadre pas avec la libéralisation des marchés. On sait que les femmes forment l'essentiel de la main-d'oeuvre bon marché de cette industrie. On ne s'étonnera pas que vos institutions soient perçues comme les "nouveaux colonisateurs" du XXIe siècle et entraînent une résistance tout aussi farouche que celle des mouvements anti-colonisation de l'époque.

Nous savons aussi que vos institutions pratiquent le "deux poids, deux mesures. "en matière de subventions aux produits agricoles ou aux vivres pour les catégories pauvres de la population: interdit aux pays sous ajustement structurel ...mais toléré pour les pays riches. Même au sein de votre propre idéologie d'ouverture tout azimut des marchés...certains sont plus égaux que d'autres. Le poids des pays les plus riches agit ici encore comme une forme de colonialisme. Et vos institutions financières interviennent auprès des "colonisés" avec la bonne conscience des ancien colonisateurs...et la rectitude des dames patronnesses!

## 3. LES FEMMES SERAIENT LES GRANDES GAGNANTES DE LA MONDIALISATION?

Vous nous dites que les femmes sont les grandes "gagnantes" de la mondialisation, qu'elles ont accès à plus d'emplois, que les salaires s'améliorent, que les écarts entre les femmes et les hommes s'amenuisent, qu'elles accèdent à l'autonomie financière et à une meilleure répartition des responsabilités domestiques.

Pourtant l'expérience de milliers de femmes impliquées dans la Marche mondiale et les nombreuses analyses de féministes témoignent du sexisme particulièrement virulent de la mondialisation actuelle i.e. de l'impact spécifique sur les femmes des politiques macro-économiques pratiquées par les transnationales et les marchés financiers, encouragées par les Etats nationaux et soutenues par vos institutions (MMF 2000; CADTM, 1999, WEDO 1995, UNIFEM 1999 Alternatives Sud 1999, etc.)

- la mondialisation est un processus paradoxal: des entreprises florissantes licencient massivement, des femmes accèdent à des emplois mais dans des conditions qui rappellent les débuts de l'industrialisation au XIXe siècle. Et souvent, si la situation des femmes semble s'améliorer, c'est que celle des hommes s'est détériorée...! Les Nations Unies ont donc souligné dans leur bilan de 1995 que la croissance économique était certes "une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour améliorer la situation des femmes et pour éliminer la pauvreté. Grâce à la globalisation et à l'intégration au marché mondial, les "femmes ont pu conquérir plus d'emplois que les hommes, mais elles sont perdantes sur le plan de l'égalité des salaires et de la qualité de l'emploi. (UN, 1995)
- la tendance générale des Etats à réduire leur déficit et les dépenses gouvernementales sous la pression directe des marchés financiers, de vos institutions via les programmes d'ajustement structurel et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) provoque des licenciements massifs dans le secteur public en santé et en éducation surtout- où les conditions de travail sont en général plus égalitaires que dans le secteur privé et où...les femmes sont majoritaires.
- la privatisation systématique de secteurs aussi sensibles que l'éducation et la santé fait reposer sur les femmes, sur leur travail invisible et non payé, les tâches jadis assumées par l'Etat pour la collectivité. Outre bien sûr la privation de droits aussi fondamentaux, que l'accès à la santé et à l'éducation, reconnus dans les Conventions internationales, on assiste à une véritable substitution de rôles et de responsabilités de l'Etat vers le privé et donc vers les femmes. Cette substitution se traduit une crise de surcharge de travail pour les femmes. On a ainsi estimé qu'en Amérique latine depuis l'instauration des programmes d'ajustement structurel dans les années 80, les femmes travaillent en moyenne une heure de plus par jour, soit l'équivalent d'une journée/semaine, ce qui est énorme! (MM, 2000)
- les deux tiers des enfants qui ne vont pas à l'école dans le monde sont des filles, les familles donnant la préférence aux garçons quand elles ne disposent que de peu de moyens financiers pour l'éducation des enfants. Et si *l'écart de scolarisation primaire et secondaire entre les*

sexes diminue, la progression n'est pas assez rapide pour que cette différence soit entièrement éliminée d'ici 2005 (ONU, OCDE, BM, FMI, 2000)

- la mondialisation exacerbe la crise du travail non rémunéré des femmes, dans un contexte où elles sont déjà surchargées. Ce type de travail a bien sûr toujours existé mais ce sont maintenant aussi les institutions internationales comme la Banque mondiale à travers les projet "d'entraide " et d'aide alimentaire qui organisent le travail non rémunéré des femmes et non plus les seuls époux, pères, employeurs ou gouvernements. (Madorin, 2000).
- dans les pays du Sud, la libéralisation de l'économie avec l'ouverture obligée et inconditionnelle des frontières aux produits d'importation en provenance des pays industrialisés (lesquels continuent par ailleurs de pratiquer diverses formes de protectionnisme) a littéralement tué l'agriculture vivrière majoritairement pratiquée par les femmes. En Inde par exemple, cette situation jouxtée à une inflation des prix des aliments de base et au démantèlement du système public et subventionné de distribution de nourriture met en péril la sécurité alimentaire de millions de personnes. Comme ce sont les femmes qui gèrent le budget de la famille et préparent les aliments, elles mangent moins...parce qu'elles mangent ce qui reste, compte tenu de la distribution des rôles au sein de la famille. Si on ajoute l'augmentation des coûts des médicaments, ceux des services de santé devenus inaccessibles pour une majorité de personnes, on peut affirmer que l'état de santé des femmes indiennes s'est détériorée au cours de la dernière décennie (Moghe, 2000)
- dans plusieurs pays du Sud également (Guillen, Martinez, MM 2000) une majorité de femmes travaillent dans les zones franches où les salaires et les conditions de travail s'apparentent à un véritable esclavage. En République Dominicaine, les médecins ont relevé que les femmes travaillant dans les zones franches de production font deux fois plus de fausses couches que celles qui ont d'autres activités, deux fois plus d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale, trois fois plus d'enfants atteints de malformations. (Wichterich, 1999:55) La tendance générale à la dérèglementation, qui n'est rien d'autre qu'une règlementation en faveur des entreprises transnationales, laisse entrevoir que bientôt ce sont des pays entiers qui seront transformés en zones franches.
- la mondialisation provoque des transformations profondes au niveau du travail des femmes de deux façons: d'un côté, par l'augmentation constante du secteur informel où les femmes sont majoritaires. C'est un secteur sans droits et sans voix où même les revendications concernant l'application de normes sociales n'atteignent pas les femmes concernées. De l'autre, par l'introduction dans le secteur formel de pratiques habituellement liées au secteur informel et qualifiées de "modèle féminin" susceptibles d'augmenter la compétitivité des entreprises: flexibilité totale, travail atypique, à temps très partiel et fragmenté, sur appel, à domicile, en sous-traitance, indépendant précaire, clandestin, etc. (Olagné et Zafari, MM 2000) Selon l'OCDE, les femmes sont nettement majoritaires dans ce type d'emplois. Et si une minorité de femmes accèdent à des emplois dans des secteurs de pointe mieux rémunérés, l'immense majorité des femmes continuent d'être femmes de ménage, couturières, marchandes de rue,

travailleuses agricoles saisonnières, etc. Dans les pays riches, c'est le "modèle" du Sud, dérèglementé qui se reproduit de plus en plus au Nord!

- si les violences faites aux femmes existaient bien sûr avant la mondialisation et relèvent de la persistance du rapport de domination des hommes sur les femmes (Rojtman, MM 2000) les conditions économiques précaires aggravent la vulnérabilité des femmes à toutes les formes de violences. On assiste en particulier à une globalisation du trafic des femmes et de la prostitution dus à l'accroissement de la pauvreté, à l'augmentation du tourisme sexuel, à l'expansion de l'industrie mondiale du sexe, sans parler de la violence systémique en temps de guerre (viols, agressions sexuelles, etc.) Selon la rapporteure spéciale des Nations Unies sur la violence faite aux femmes L'exploitation du corps féminin est une industrie internationale. (...) Bernées, forcées, séduites ou vendues, les femmes se retrouvent dans des situations analogues à l'esclavage, qu'elles soient prostituées, employées de maison, ouvrières en sweatshop ou simples épouses (Coomaraswamy, 1997). C'est là un visage de la mondialisation particulièrement repoussant et dont vos politiques ne tiennent pas compte. Et le chemin de ce trafic est le même que celui du remboursement de la dette: du sud vers le nord et de l'Est à l'Ouest!

#### 4. PRISE EN COMPTE DE L'ANALYSE DIFFERENCIEE SELON LES SEXES?

Vous mettez de l'avant que les discriminations faites aux femmes dans tous les secteurs de la vie constituent des obstacles majeurs au développement. Soit. Vous nous dites prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes dans vos politiques. C'est un fait: la Banque mondiale a multiplié les projets ciblant les femmes dans la santé, l'éducation, la formation professionnelle, etc. (WB, 2000); elle a mis en place des mécanismes consultatifs (ex: le Groupe consultatif externe sur le genre) pour tenir compte du point de vue des femmes dans ses politiques, etc.

Et pourtant des études systématiques des programmes de la BM dans dix pays d'Amérique latine (WEWB, 2000) arrivent à des constatations troublantes quant à trois indicateurs spécifiques: l'adéquation entre le discours et la pratique, l'équité et la participation de la société civile dont celle des femmes en particulier:

- il existe un fossé important entre le discours de la Banque mondiale et sa pratique sur le terrain, fossé qui résulte de l'absence d'un cadre conceptuel adéquat concernant les questions de genre et d'un manque de ressources humaines et financières. Mais la non réalisation des engagements pris à Beijing relève aussi d'une attitude laxiste de la part de la BM face aux gouvernements qui ne veulent pas se conformer aux recommandations concernant le genre. Elle est plus directive quand on en vient aux conditions pour le secteur financier ou pour les processus de privatisation....!
- la BM s'efforce de promouvoir une équité socio-économique dans les services de santé et d'éducation mais l'équité de genre n'en fait pas partie. Bien plus les orientations de certains projets font en sorte que les femmes sont confinées à leur rôle traditionnel de mères. De telles politiques renforcent les rôles traditionnels et maintiennent les inégalités entre les femmes et les hommes. En éducation, les projets se contentent d'accorder une attention à l'accessibilité à l'école pour les filles

sans se préoccuper des résultats: il n'est donc pas étonnant de retrouver les femmes dans les pires emplois, de constater qu'elles gagnent moins que les hommes pour un travail égal et qu'elles sont concentrées dans le secteur informel d'où la féminisation de la pauvreté.

- enfin malgré les tentatives de la BM pour mettre en place des processus participatifs, le niveau et la qualité de la participation demeurent très problématiques et très éloignés d'un véritable "empowerment" des femmes susceptible d'infléchir les politiques de la BM dans le sens de leurs besoins et intérêts.

De tels résultats nous rendent sceptiques face à un discours qui prétend tenir compte des intérêts des femmes.

La prise en compte de la perspective genre non couplée à des politiques permettant une véritable sortie de la pauvreté pour les femmes est un leurre. Le PNUD rappelle d'ailleurs que l'indifférence aux sexospécificités qui caractérise la plupart des programmes de luttes contre la pauvreté reflète la faiblesse des liens théoriques et pratiques, entre la problématique hommes-femmes et la pauvreté du fait de problèmes dans l'un et l'autre domaines. Les programmes de lutte contre la pauvreté n'ont habituellement pas incorporé l'identité sexuelle comme une dimension importante et les programmes en faveur de l'égalité entre les sexes ne se sont guère intéressés à la pauvreté (PNUD, 2000:96)

Bien plus, l'analyse différenciée selon les sexes n'est prise en compte que dans les projets micro-économiques et non pas dans les politiques macro-économiques comme les programmes d'ajustement structurel. Pour vos institutions en effet, la macro-économie n'a pas de genre! Et pourtant le mouvement des femmes a fortement critiqué cette vision réductrice et traditionnelle de l'économie. De nombreuses féministes ont depuis longtemps exigé que les politiques macro-économiques tiennent compte des femmes; elles ont exigé la prise en compte du travail non rémunéré des femmes comme l'une des constituantes majeures de la production de richesses et de bien-être; exigé également la prise en compte des liens économiques entre les secteurs rémunérés et non rémunérés; remis en cause la ségrégation verticale et horizontale entre hommes et femmes sur le marché du travail; questionné la répartition et les relations de pouvoir dans le système économique dominant (Bakker et Elson,1998; Ghosh, 1999; Madörin, 2000)

Enfin, nous le savons, la prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes peut très bien s'accommoder du maintien du système économique dominant, certaines femmes progressant dans l'égalité avec les hommes, alors que persistent les politiques capitalistes néolibérales. Les femmes de la Marche mondiale refusent de se laisser emprisonner dans cette logique et mettent de l'avant la nécessité de lutter simultanément contre le capitalisme et le patriarcat.

#### 5 LA DETTE..... ILLEGITIME

#### 5.1 Qui doit quoi et à qui?

C'est bien la question que nous vous posons. Et la réponse pour nous est assez simple. Il faut renverser le regard et considérer que c'est le Nord qui doit au Sud des milliards de dollars volés tout au cours des 19e et 20e siècles.

- vol systématique et "légalisé" durant toute la période coloniale qui a mis à genoux des peuples entiers, brisé leur propre potentiel de développement, tué toute émergence d'autres modèles de croissance et littéralement assassiné des milliers de personnes (tortures, guerres, répression, etc.). Les colonisateurs de l'époque ont pillé les richesses naturelles des pays en voie de développement. Aujourd'hui les transnationales "occupent" les meilleures terres pour l'extraction des matières premières et la culture intensive d'exportation tout comme elles contrôlent le marché mondial des matières premières. Autre temps, autres meurs mais même politique...
- vol organisé à partir de la détérioration des termes de l'échange et des politiques d'ajustement structurel ayant comme effet de provoquer une surproduction des biens d'exportations par les pays du Sud et donc une baisse des prix, diminuant d'autant les revenus disponibles pour le paiement des "dettes".
- vol entretenu par la politique de prêts qui asservit les peuples du tiers-monde -et récemment ceux de l'Europe de l'Est-, assure le transfert de leurs richesses vers les pays déjà riches et les maintient dans un cercle vicieux infernal: pays pauvres opprimés qui permettent à ceux du Nord de s'enrichir, lesquels étant de plus en plus riches monopolisent les capitaux et peuvent se permettent de "prêter" leur propre argent aux pays demandeurs...! C'est le monde à l'envers: le Sud qui finance le Nord! Vous en êtes parfaitement conscients: en 1998, les 41 pays pauvres très endettés ont transféré vers les créanciers du Nord, 1,680 millions de dollars de plus que ce qu'ils ont reçu. (WB, 2000). Sans compter bien sûr tous les autres transferts de richesses du sud au nord: fuite des capitaux, transferts de profits, commissions/pots-de-vin pour l'obtention de contrats, argent placé dans les paradis fiscaux et/ou caché dans les banques suisses protégé par le secret bancaire

L'endettement est à la fois un processus, un système, un mécanisme fort efficace d'oppression, de contrôle, de subordination des peuples et des gouvernements des pays du tiers-monde et de l'Est aux intérêts des pays les plus riches de la planète, essentiellement le G7 (WB, 2000) et dont vos institutions sont complices. Ce système est une atteinte à la souveraineté des Etats. Ce système constitue la version moderne du colonialisme et de l'impérialisme.

Sa "légalité", sa "légitimité" sont d'ailleurs remises en question par un nombre croissant de citoyennes et de citoyens du Sud comme du Nord: la société civile fourmille d'initiatives en ce sens dont les campagnes Jubilé 2000 constituent un exemple de taille. Les tribunaux argentins viennent aussi de rendre un jugement qui fera tache d'huile déclarant "contraires aux intérêts de la nation, les politiques économiques d'emprunts contractés pendant la dictature militaire de 76 à 82 (Correo, 2000) Qu'il y ait des gouvernants corrompus au Sud (comme au Nord, mal placé pour faire la morale), nul n'en doute, mais quand on prête à des bandits....on en devient les complices.

#### 5.2. Rien n'est réglé...

On nous dit que le G7 à Cologne en juin 99 a réglé le problème de la dette des pays du tiers-monde.... On nous a répété à Okinawa, en juillet dernier, que cette fois-ci, ça y était ! C'est faux. Toutes les analyses arrivent aux mêmes conclusions dont entre autres (Jubele 2000, CADTM, 50 Years is Enough, ATTAC)

- les montants annoncés n'ont pas été livrés:
- les créanciers conditionnent toujours l'annulation de la dette aux politiques *du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté* qui sont en fait des programmes d'ajustement structurel rebaptisés et qui imposent de nouvelles obligations:
- les "améliorations" sont microscopiques! Augmenter de 2% les investissements en santé et en éducation après les avoir réduits pendant 20 ans ou n'avoir pas investi du tout revient à presque rien...A ce rythme, il faudra attendre l'an 2010 pour retrouver le niveau de dépenses de 1985!
- -Les erreurs passées du FMI et de la BM (dont les chartes interdisent de renoncer à une créance) seront renflouées par le trésor public des pays industrialisés Vos institutions se feront ainsi rembourser et en plus, contribueront à augmenter la spéculation car l'argent sera placé dans un Fonds fiduciaire sur les marchés financiers. *une situation inextricable*.
- cette initiative concerne seulement le montant de la dette bilatérale d'avant le 1 er rééchelonnement de paiement alors que le gros de la dette s'est accumulé après...!
- c'est une initiative arbitraire qui exclut les pays endettés très pauvres. Et 80% des plus pauvres de la planète vivent dans des pays qui ne sont pas des "pays pauvres très endettés".
- encore plus grave, les pays industrialisés puiseront dans l'aide publique au développement les sommes nécessaires pour rembourser les créanciers, réduisant d'autant le montant déjà maigrichon qu'ils affectent à cette assistance économique
- enfin, le mécanisme utilisé lie la remise de dette à l'achat de matériel au Nord. C'est le cas du Japon entre autre

Rien n'est réglé, loin de là. Les responsables de Jubilé 2000 se prononcent: le règlement n'est pas assez rapide (seulement cinq pays qualifiés), pas assez profond (dettes réduites de seulement 40%), pas assez large (des pays clés encore exclus) ni juste ni transparent (il faut passer à un nouveau processus). La Coalition Jubilée 2000 met en garde les dirigeants du monde contre un "scandale qui se profile" si des mesures ne sont pas prises immédiatement (Jubilee, 2000)

#### 5.3. Une condition pour s'attaquer résolument au problème de la pauvreté

Les pays endettés ont déjà remis leurs dettes plusieurs fois et leur niveau d'endettement n'a fait que croître. En 1996, L'Afrique sub-saharienne (600 millions de personnes, 10% de la population mondiale, 1% des investissements dans le monde) a payé 14,5 milliards de \$ US en service de la dette, soit \$18,000 US par minute! Cela représente quasiment le même montant que celui qu'elle a reçu en aide publique au développement la même année soit 14 milliards de \$ US. (Toussaint, 1998). A ce niveau et à ce rythme d'endettement, les plus beaux programmes de la BM n'arriveront jamais à colmater les brèches...

Refuser d'annuler la dette ou le faire à des doses infimes revient à maintenir une partie de l'humanité sous le joug des "nouveaux colonisateurs" que constituent les créanciers internationaux, le FMI, la BM, le Club de Paris et le Club de Londres.

L'élimination de la dette ne provoquera pas magiquement l'élimination de la pauvreté: mais elle en constitue une condition obligée.

## 6. IMPACT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES FEMMES

Les programmes d'ajustement structurel suivent toujours la même logique: stabilisation économique à court terme (dévaluation, contrôle de la masse monétaire, désindexation des salaires, austérité budgéaire, libéralisation des prix, etc.) et réforme structurelle (libéralisation du commerce, privatisation des entreprises d'Etat, des terres, réforme fiscale, libéralisation des mouvements de capitaux, du système bancaire, recyclage de l'argent sale vers le service de la dette, etc.) (Chossudovsky, 1997). Les témoignages, les expériences et la littérature fourmillent de faits et d'analyses quant à l'impact sur les femmes des PAS (UNIFEM, Alternatives Sud, etc.). Et ces politiques ont presque toutes les mêmes conséquences sur les femmes quels que soient le pays, la culture, le niveau de développement, etc.

Déjà dans les années 80, vos institutions connaissaient l'impact des PAS sur les femmes. Les femmes ont été au centre de la crise économique des années 80 et ont supporté le gros des efforts d'ajustement (...) Les programmes d'ajustement structurel sont en apparence indépendants des considérations de sexe, mais ils ont été plus exigeants à l'égard des femmes qu'à l'égard des hommes, tant dans le secteur formel que dans le secteur non structuré de l'économie. Ils ont réduit les services essentiels pour la protection de la famille et, dans de nombreux cas, enrayé les gains économiques enregistrés par les femmes au cours des trois décennies précédentes (ONU, 1995)

Vingt ans plus tard, la même politique produit les mêmes résultats et d'autres femmes en **subissent** les mêmes conséquences. Ainsi nous pouvons partir d'un exemple (El-Nakkash, 2000) pour l'étendre à d'autres, similaires (Kanji et Jazdowska, 1999)

## 6.1. Féminisation de la pauvreté, de la maladie, précarisation de l'emploi: l'exemple de l'Egypte

Après la signature, par le gouvernement égyptien, d'un accord avec le FMI et la BM en 1991, accord engageant le gouvernement égyptien à mettre en place les programmes d'ajustement structurel, voici comment les femmes égyptiennes en décrivent les conséquences:

#### Féminisation de la pauvreté

- augmentation du nombre d'enfants en-dessous de l'âge légal qui travaillent dans des conditions dangereuses pour leur santé et leur sécurité sans compter les revenus irréguliers:
- augmentation du nombre d'enfants vivant dans les rues des grandes villes;
- augmentation du nombre d'enfants -massivement des filles- retirés de l'école;
- augmentation du nombre de jeunes filles et même de fillettes qui travaillent dans les maisons privées ou dans des " ateliers " sans protection légale;
- augmentation du nombre de femmes travaillant dans le secteur informel sans aucune protection légale concernant les heures de travail, l'assurance, les soins de santé ou tout autre droit du travail. Cette entrée massive des femmes dans le secteur informel a aussi pour conséquence d'en extraire les hommes, les femmes et les enfants travaillant à des revenus moindres, et de les condamner au chômage. On sait depuis longtemps que cet état de fait lié au patriarcat fait que les hommes quittent la famille: les femmes restent seules à en assumer la responsabilité.

#### Féminisation de la maladie

Le gouvernement égyptien est passé d'investissements en santé de l'ordre de 5.1% de toutes ses dépenses en 1966-67 à 1.4% en 1994-95 avec des conséquences dramatiques pour les femmes:

- dans une enquête, 57.% des femmes ont déclaré souffrir de dépression contre 24% pour les hommes;
- augmentation de la mortalité des femmes plus elles avancent en âge et qui s'explique par un accès réduit aux services de santé et à la prévention des maladies. Ainsi dans un village, 5% des femmes seulement ne souffraient pas de maladies transmises sexuellement.:
- le fait que les services de santé soient privatisés suppose des revenus pour y avoir accès. Or, la position des femmes sur le marché de l'emploi est nettement plus précaire que celle des hommes

d'où l'impossibilité où elles sont souvent de payer les frais médicaux;

#### Position précaire sur le marché de l'emploi

Le gouvernement met de l'avant des positions visant essentiellement à favoriser le monde des affaires et à défavoriser celui des travailleuses et travailleurs entre autres par des politiques de dérèglementation et de réduction des charges sociales des entreprises; également par une diminution du nombre de fonctionnaires d'Etat. Les femmes sont les premières à en payer le prix:

- chômage accru. Selon le Bureau fédéral des statistiques égyptien  $\Pi$  y a de moins en moins d'emplois pour les hommes et encore moins pour les femmes. Comme d'habitude en période de chômage accru, la réponse la plus simple paraît être de renvoyer les femmes à leur foyer En 1992, le taux de chômage s'élevait déjà à 17%. Quatre chômeurs enregistrés sur sept étaient des femmes (Rady, 1997)
- conditions d'accès au travail rendues de plus en plus difficiles: absence de congés de maternité dont les dispositions deviennent de plus en plus restrictives et de crèches;
- passage d'emplois dans le secteur public où les conditions de protection des droits, d'assurance-santé, de conditions de travail sécuritaires sont généralement accordées, au secteur informel qui demeure pour les femmes un secteur sans voix ni droit.;
- aucun droit à la syndicalisation ce qui affaiblit la capacité de négociation;
- maintien de préjugés comme l'interdiction du travail de nuit ...alors qu'on l'autorise dans des secteurs comme celui de la santé et accent mis sur la jeunesse et l'apparence des femmes. Une enquête a révélé que dans un grand quotidien 28.5% des offres d'emploi concernait des "secrétaires séduisantes", 10% des vendeuses...et 0.5% des avocates...!

### 6..2. Restriction de l'accès à la terre et aux cultures locales: l'exemple de l'Ouganda et de l'Inde

Ici aussi nous pourrions apporter de multiples exemples:

- en Ouganda, la BM comme partout ailleurs fait la promotion des cultures d'exportation. Mais (...) cela chasse des meilleurs sols, les céréales et les légumes qui assuraient l'auto-approvisionnement. Le marché occupe la terre la plus féconde, la production vivrière doit se retirer sur les terrains marginaux. Les femmes sont contraintes d'aller cultiver la brousse ou les coteaux à pic, de surexploiter les sols, préparant ainsi l'érosion future. Les conséquences

écologiques sont dévastatrices, les bénéfices réduits. La culture vivrière ne cesse de diminuer (Wichterich, 1999: 113)

- en Inde, les pressions sont énormes (entre autre par la BM qui subventionne ces nouvelles productions) pour l'aquaculture et les crevettes, dans le cadre de la "révolution bleue" etc. Mais la présence de l'eau salée et des produits chimiques a fait baisser de 30% le rendement du riz sur les champs voisins, les récoltes de noix de coco et de mangues ont diminué de moitié, celles de légumes sont encore plus mauvaises et les poules et les canards dépérissen (Shiva, 1994; Wichterich, 1999: 113)

#### 6.3. Autres exemples: Pérou, Zimbabwe, Zambie...

Au Pérou, le "choc de Fuji" a produit exactement les même conséquences à partir de 1990 et de façon brutale pour les femmes (Wichterich, 1999: 166-167; Mujer y Ajuste)

- augmentation par trois du prix des vivres et du pétrole en une seule nuit;
- en 91, 83% de la population ne consommait pas assez de protéines et le taux de sousalimentation des enfants dépassait les 38%;
- à la campagne, un enfant sur quatre et à Lima un sur six mourait avant d'avoir atteint sa cinquième année;
- la proportion des pauvres était passée de 40% à 60%;
- diminution de l'accès à la santé car obligation de payer des soins jusqu'alors gratuits. Fin des programmes de vaccinations. Avec comme conséquence qu'au cours de l'épidémie de choléra de 92, 2000 personnes ont payé cette thérapie de choc de leur vie, et 100,000 de pathologies extrêmement graves. La tuberculose a elle aussi pris des dimensions endémiques, la malaria et la dengue se sont propagées de manière alarmante
- transfert vers le secteur non réglementé: à côté des 10% de sans emploi, 77% de la population active travaillait en 1993 dans le secteur déréglementé. Ce que les femmes y gagnent se situe le plus souvent en-dessous du minimum vital. L'OIT calcule que 84% des "nouveaux emplois" qui ont été créés entre 1990 et 1995 en Amérique latine et dans les Caraïbes étaient des activités non réglementées -et il convient sans doute d'ajouter: des activités qui ne permettent pas de vivre

Zimbabwe: Ce pays avait connu des améliorations substantielles grâce à la mise en place de systèmes publics d'éducation et de santé. Mais après l'instauration d'un système de paiement d'honoraires, dans le cadre de l'ajustement structurel, on a fait entre 1991 et 1993, 40% de radios en moins, entre 20% à 30% des lits d'hôpital sont vides, la mortalité maternelle a augmenté en flèche, les contrôles de tuberculose ont cessé du jour au lendemain, l'espérance de vie moyenne a chuté, 26% des enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école, les médecins et les enseignants émigrent en masse dans les pays voisins où les salaires sont plus élevés. (Wichterich, 1999: 184)

En **Zambie** où 20% de la population est séropositive, le gouvernement consacre \$17US par personne aux services de santé ...et \$30US au service de la dette en application des politiques d'ajustement structurel de vos institutions (50 years is Enough)

Ce ne sont pas seulement les femmes de la Marche mondiale qui constatent l'impact négatif des programmes d'ajustement structurel mais les propres organisations de l'ONU. Ainsi, dès 1983, l'UNICEF constatait que les femmes et les enfants, notamment, payaient un prix social gigantesque pour les programmes d'ajustement structurel L'OMS constate également que les investissements dans la santé des femmes reculent dans des proportions dramatiques, à une époque de prospérité croissante. La hausse mondiale de la mortalité maternelle est l'un des indices de ce phénomène (...) Beaucoup de ces décès seraient faciles à éviter. Ce qui rend les femmes malades, c'est la pauvreté et l'impossibilité de s'en sortir., selon la directrice de l'OMS (...) La Russie, la Chine, l'Inde et Cuba ont aujourd'hui des taux de mortalité maternelle supérieurs à ce qu'ils étaient en 1990. Dans 51 autres Etats, on n'a relevé aucune espèce d'amélioration. Selon le Women's Global network for Reproductive Rights, la santé n'est plus considérée comme un droit humain fondamental mais comme une marchandise qu'il faut acheter sur le marché. (Wichterich, 1999: 184)

Ajoutons aussi l'augmentation de la violence faite aux femmes dans un contexte de pressions financières très fortes sur les familles et les dommages causée à la santé mentale des femmes obligées d'assumer de multiples rôles pour assurer la survie de leurs proches (McGowan, 2000)

La preuve est faite depuis longtemps que les programmes d'ajustement structurel détruisent les sociétés tout aussi efficacement que les bombardements. En effet, quand une mission du FMI exige d'un pays la destruction des ses institutions et infrastructures sociales et économiques comme condition à l'obtention d'un prêt, cela ressemble beaucoup à la destruction causée par les bonbardements de l'OTAN (Chossudovsky, 2000)

Ne serait-il pas temps de mettre un terme définitif à ces politiques....?

#### 7. CE QUE NOUS VOULONS ...

Ce que vos politiques induisent c'est, à tout le moins un doute et une perte de crédibilité des populations envers vos institutions. Mais ce qu'on voit poindre c'est une lutte farouche de secteurs de plus en plus nombreux qui soit exigent des réformes majeures et immédiates ou soit veulent faire "table rase" de ces vieilles institutions et appellent à un nouveau Bretton Woods.

La Marche mondiale s'inscrit dans ces courants critiques et affirme que, pour vos institutions, il y a 2000 bonnes raisons de changer de cap! Assez de paroles: nous exigeons des résultats concrets et immédiats!

#### 7.1. Un changement de cap

Entendons-nous bien: nous ne sommes pas contre la mondialisation, bien au contraire: nous voulons une mondialisation axée sur le partage équitable de la richesse, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la solidarité entre pays, sur le respect de l'environnement.

Des milliers de femmes, à travers la Marche mondiale, exigent non plus des *ajustements* structurels mais des transformations structurelles, sans pour autant posséder un plan de rechange tout décidé à l'avance, une sorte de "kit" déjà tout construit.

Un projet de société nouvelle (aux plans local, régional, national et international), pourra émerger à partir des expériences de lutte des femmes et des mouvements citoyens, à partir des acquis de la communauté internationale, en particulier des chartes, conventions, protocoles sur le respect des droits humains fondamentaux, à partir des exigences de démocratisation de toutes les institutions existantes, à partir de propositions novatrices et d'alternatives qui ont déjà fait leur preuve en matière de lutte à la pauvreté et d'élimination des violences faites aux femmes (David et Belleau, 2000) La Marche mondiale des femmes apporte ici sa contribution à la construction d'une nouvelle architecture mondiale.

La pauvreté et les violences faites aux femmes et aux enfants ne sont pas des phénomènes "naturels": ce sont des phénomènes construits politiquement, économiquement, culturellement et socialement. Il nous appartient donc de les éliminer en travaillant simultanément sur les fronts politique, économique, culturel et social.

Vos institutions peuvent jouer ici un rôle important:

- Encore faut-il qu'elles rompent avec une pratique basée exclusivement sur le capitalisme néolibéral,
- Encore faut-il qu'elles rompent avec une complaisance inacceptable envers le patriarcat,
- Encore faut-il que la redistribution équitable de la richesse fasse partie intégrante des orientations de vos institutions. Car, vous le savez, le problème du monde n'en est pas un de pauvreté l'humanité n'a jamais été aussi riche- mais de distribution et d'appropriation collective de ces richesses qui, produites par toutes et tous, doivent appartenir à toutes et tous et non pas à une petite minorité. Que les pays développés refusent encore de consacrer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement demeure inacceptable! Qu'il y ait encore tant de résistance, au sein de la communauté internationale, à imposer une "minuscule" taxation des transaction financières (Taxe Tobin) demeure inconcevable! Que la criminalité financière –via les paradis fiscaux et le secret bancaire entre autres- puisse continuer d'exister en toute impunité est un scandale!
- Encore faut-il poser la question fondamentale des institutions financières au niveau internationale, de leur réforme ou de leur substitution par de nouvelles institutions; de leurs liens avec l'ONU, etc. La Marche mondiale ne s'est pas prononcée sur toutes les propositions qui surgissent présentement par exemple, celle d'une Banque centrale mondiale, etc. Mais elle entend contribuer au débat en mettant sur la place publique la proposition d'un *Conseil pour la sécurité économique et financière* placé sous l'autorité de l'ONU et chargé de redéfinir les

règles d'un nouveau système financier mondial juste, participatif et solidaire.

Il faut donc de toute urgence explorer des voies "autres" que celles déjà fréquentées et qui maintiennent les inégalités et les violences faites aux femmes. Vous l'avez affirmé vous mêmes dernièrement à Prague Quelque chose ne tourne pas rond sur la terre quand 20% des gens les plus riches détiennent 80% de la richesse mondiale (Wolfensohn, Le Devoir, 29 sept. 2000)

Nous nous engageons à faire en sorte que notre mobilisation constante oblige vos institutions à vraiment *changer de cap*.

#### 7.2. Nos revendications immédiates

En alliance avec de nombreux mouvements citoyens à travers le monde, la Marche mondiale des femmes, exige de la part de vos institutions:

#### Transparence et imputabilité

u n e

transparence et une imputabilité de vos institutions envers la société civile de même qu'une participation véritable des femmes dans la conception et la réalisation des politiques mises en oeuvre, dans les processus de négociation Etat-BM-FMI, dans les évaluations des politiques;

Intégration et application de l'analyse différenciée selon les sexes dans les politiques et programmes

l'intégration et l'application de l'analyse différenciée selon les sexes tant dans les politiques macroéconomiques du FMI et de la Banque mondiale que dans les programmes et projets microéconomiques

#### Augmentation des ressources financières pour les femmes

u n e

augmentation substantielle des ressources financières pour les femmes dans les secteurs traditionnellement "féminins" (santé, éducation, nutrition) mais aussi dans les secteurs non traditionnels (accès à la propriété, au crédit, à la formation, etc.) Il s'agit ici de vrais moyens financiers pour permettre aux femmes de sortir de la pauvreté sinon la perspective "genre" demeure un simple discours.

L'annulation de la dette de tous les pays du Tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité

- à court terme l'annulation immédiate de la dette des 53 pays les plus pauvres de la planète en appui aux objectifs de la campagne Jubilé 2000:
- à plus long terme, l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bien-être de la population la plus affectée par les PAS, dont les femmes et les <u>fillettes</u> enfants constituent la majorité. La participation vigilante de la société civile à ce mécanisme est une condition sine qua non

Nous exigeons que vos institutions posent immédiatement ce geste concret. Ce serait le seul véritable signal qui pourrait redonner espoir aux peuples appauvris et aux femmes en particulier. Ce serait la preuve tangible que vos institutions ont vraiment décidé de passer des paroles aux actes.

#### La fin des programmes d'ajustement structurel ou de leurs clones

Tout a été dit sur les effets pervers de ces programmes. Il faut d'emblée les éliminer et ouvrir l'espace à des modèles de développement endogène, contrôlés par les populations et en rupture avec l'orthodoxie néolibérale.

#### EN CONCLUSION

Cette lettre est une déclaration d'opposition et de résistance pacifique à vos politiques. Nous serons partout pour dénoncer, exiger, évaluer, proposer. Car nous marchons:

- pour que le prochain millénaire inscrive à jamais l'exercice des droits fondamentaux des femmes comme indissociable des droits humains universels, pour que l'ensemble des droits de la personne soient interdépendants, pour que l'égalité, la justice, la paix et la solidarité soient les valeurs dominantes;
- pour manifester que la participation active des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle est le point de départ d'une libération pour elles-mêmes et pour leurs peuples trop souvent exclus des prises de décision qui les concernent;
- pour enfanter un monde basé sur le partage de la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité et pour faire en sorte que chacune et chacun ait à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre (Pas à Pas...2000)

#### BIBLIOGRAPHIE

ATTAC Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'aide aux Citoyens Site: www.attac.org

BAKKER, I., ELSON, D. (1998) "Engendering Budgets" dans Alternative Federal Budget 1998, Ottawa. Canadian Center for Policy Alternatives

BANQUE MONDIALE Qu'est-ce que la Banque mondiale? Site www.worldbank.org

BANQUE MONDIALE Rapports de recherche sur la pauvreté: Can Anyone Hear Us?, Voices of the Poor Crying Out for Change, From many lands

BREAD FOR THE WORLD (BFW) (2000) Document sur The Poverty Reduction Strategy Papers et The Poverty Reduction and Growth Facility

CADTM (1999) Femmes, enfants, Face à la violence: résistances du Nord au Sud. Sous la direction de Denise Comanne, Estela Retamoso et Eric Toussaint

CADTM "Les autres voix de la planète", no 12, premier trimestre 2000

CHOSSUDOVSKY, Michel. (1998) La mondialisation de la pauvreté, Ecosociété, Montréal.

CHOSSUDOVSKY, Michel. (2000) IMF and WB Just Two of Several Instruments of National Destruction. Interview and Editing by Jared Israel, 16-04-2000

COOMARASWAMY, Radhika (1997) Rapporteur spéciale des Nations Unies sur La violence faite aux femmes, ses causes et conséquences.

CORREO INFORMATIVO, no 46. Dialogo 2000 Argentina

DAVID, M., BELLEAU, J.(2000) Pas à pas pour changer le monde, Marche mondiale des femmes 2000, Montréal

DESPOUY, L. (1996) Rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvretéé, Commission des droits de l'Homme, ONU

DURRER, M. (1995) "De Mexico à Beijing: le long chemin des femmes". Foi et développement, No 233

EL NAKKASH, Farida, Présidente du Forum des ONG égyptiennes Femmes et développement paru dans le journal de l'Association des femmes de la région méditerranéenne, no 9, Mai 2000

ELSON, D. (1999) "Why Gender Sensitive Budgets? Dans Isabella Bakker ed. Pro-Poor, Gender and Environment Sensitive Budgets. New-York: UNDP/SEPED

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL Qu'est-ce que le FMI? David D. Driscoll. Site www.imf.org

GEORGE, S. (1989) Jusqu'au cou: enquête sur la dette du tiers monde, La Découverte, Paris

GEORGE, S., et SABELLI, F. (1994) Crédits sans frontières: la religion séculaire de la Banque mondiale, La Découverte/Essais, Paris

GEORGE, S. (2000) Le rapport Lugano, Fayard, Paris

GHOSH, J. (1999) "Genre et macro-économie" dans Alternatives Sud: rapports de genre et mondialisation des marchés. CETRI, Louvain-La-Neuve et l'Harmattan, Paris, Vol V, no 4

HIRATA, H., LE DOARE, H. (1998) Les paradoxes de la mondialisation, Cahiers du Gedisst, no 21. L'Harmattan, Paris.

HOLLAND, S (1993) Towards a New Bretton Woods: Alternatives for the Global Economy, cité dans George et Sabelli p 107.

JOANNY, S. (2000) "Tiers monde et institutions internationales: les femmes, cet enjeu économique", Revue Rouge, Mai 2000, Paris.

JOEKES, S. (1995) Trade-related Employment for Women in Industry and Services in Developing Countries. UNRISD, Genève

JUBILEE 2000 Coalition Un scandale se profile: l'annulation de la dette et la fausse promesse de Cologne. 19 mai 2000

KANJI, N. et JAZDOWSKA, N. (1999) "L'ajustement structurel et les femmes au Zimbabwe" dans Alternatives Sud: rapports de genre et mondialisation des marchés. CETRI, Louvain-La-Neuve et l'Harmattan, Paris, Vol V, no 4

LE DEVOIR, 22-23 juillet 2000, Sommet d'Okinawa: le G7, shérif du système financier

McGOWAN, L. Bailouts for bankers, Burdens for Women, 50 Years is Enough. Site: 50 years.org

MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000, Cahier des revendications, Juillet, 1999 Site : www.ffq.qc.ca/marche2000

MARCHE MONDIALE DES FEMMES et CORDINATION GENEVOISE pour la Marche mondiale. Atelier Femmes et mondialisation organisé dans le cadre du Sommet Alternatif, Genève, Juin 2000.

MADÖRIN, M. A propos du travail non rémunéré des femmes

OLAGNE, E., ZAFARI, S. Mondialisation et Travail des femmes

KIRAN, M Impact de la mondialisation sur les femmes en Inde

MARTINEZ, M. Impact de la mondialisation sur les femmes au Mexique

GUILLEN, R. Impact de la mondialisation sur les femmes au Pérou

ROJTMAN, S. Mondialisation et violences faites aux femmes

ONU, OCDE, BM, FMI (2000) Un monde meilleur pour tous: poursuite des objectifs internationaux de développement. Document déposé lors du Sommet de Copenhague+5, Genève, 25-30 juin 2000

ONU (1995) La promotion de la femme: notes pour l'orateur. Engendering Adjustment for the 1990's: Report of a Commonwealth Expert Group on Women and Structural Adjustment, Londres, 1989 p 18

PNUD (2000) Vaincre la pauvreté humaine. Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000

RADY, Faiza, "An Egyptian Feminine Mystique" in Al-Ahram, 20-26 février 1997

RANGEL DE PAIVA ABREU, A. (1999) "Mondialisation, genre et travail" dans Alternatives Sud: rapports de genre et mondialisation des marchés. CETRI, Louvain-La-Neuve et l'Harmattan, Paris, Vol V, no 4

SHIVA, V. (1994) La nature sous silence ou le processus d'un pillage: diversité biologique en péril. CETIM no 20/21

STIGLITZ, J. Entrevue parue dans le journal américain The New Republican, Avril 2000

TOUSSAINT, Eric (1999) La bourse ou la vie: la finance contre les peuples, Edition Luc Piré, Bruxelles.

TOUSSAINT, Eric. Dette du Tiers-Monde à Okinawa: bas les masques ! Site: www.users.skynet.be/cadtm

UNIFEM (2000) Progress of the World's Women 2000. Biennial Report.

UNITED NATIONS (1995), 1994 World Survey on the Role of Women in Development. Women in a Changing Global Economy.

WICHTERICH, Christa (1999), La femme mondialisée, Solin, Actes Sud (traduction française)

WEDO News & Views:

Understanding the Impact of the Global Economy on Women & the Environment 1995 WTO Trades off Women's Rights for Bigger Profits November 1999 A Gender Agenda for the World Trade Organization, November 1999 Challenging Power and We Will not Be Turned Back, August 2000

WOLFENSOHN, James, entrevue accordée au Monde et cité dans Serge Truffaut (1999) La démocratie violée, Le Devoir, 5 février.

WOMEN'S EYES ON THE WORLD BANK (WEWB) Latin America (June 2000) The World Bank at Beijing+5: Equity, Participation, Consistency? Sous la direction de Laura Frade.

WOMEN SPEAK: *United Voices Against Globalization, Poverty and Violence in India* (2000). Publié par All India Democratic Women's Association, All India Women's Conference, Center for Women"s Development Studies, Joint Women's Programm, National Federation of Indian Women, YMCA of India.

WORLD BANK (2000) New Paths to Social Development. Community and Global Networks in Action, Juin 2000.

WORLD BANK (2000) Advancing Gender Equility: World Bank Action since Beijing, February 2000.

WORLD BANK (2000) "Global Development Finance", Net flows and transferts on debt. Avril 2000

50 YEARS IS ENOUGH US Network for Global Economic Justice Site: www.50years.org

#### ANNEXE 5:

Marche Mondiale des Femmes, Nous, les femmes exigeons de vivre dans un monde délivré de la pauvreté et de toutes les formes de violences envers les femmes maintenant! Lettre adressée à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, Montréal, Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, 2000.

# NOUS, LES FEMMES EXIGEONS DE VIVRE DANS UN MONDE DELIVRE DE LA PAUVRETE ET DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES ENVERS LES FEMMES... MAINTENANT!

#### Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan

Nous tenons d'abord à vous remercier d'avoir accepté de nous rencontrer. Nous considérons ce geste comme une preuve de l'importance que vous accordez aux mouvements de femmes à travers le monde, comme un signe de l'intérêt que vous portez aux problèmes vécus par les femmes et comme un engagement de votre part à écouter nos revendications et à les porter au sein de la communauté internationale.

Notre mobilisation se déroule au même moment que celle des grands rendez-vous onusiens de Beijing+5, Copenhague+5 et du Sommet du Millénaire où nombre d'engagements en faveur de la paix, de la justice et du développement humain durable ont été renouvelés, reformulés ou réaffirmés au nom du *nous les peuples*. Nous voulons ici faire entendre la voix de millions de femmes de la base engagées dans la Marche mondiale des femmes en l'An 2000

#### Nous les femmes...

*Nous, les femmes* de la Marche mondiale, sommes entrées dans le troisième millénaire en marchant contre la pauvreté et contre toutes les formes de violence envers les femmes parce que ces deux plaies défigurent l'humanité, la fragilise, l'empêchent de parvenir à son développement humain intégral.

Nous, les femmes de la Marche mondiale, sommes les héritières de toutes ces femmes qui partout à travers le monde et depuis des décennies, des siècles mêmes ont lutté pour l'accès à l'éducation, pour le droit de vote, contre le viol, les agressions sexuelles, les violences domestiques, pour la maîtrise de leur corps et de leur sexualité, pour l'égalité et l'équité salariale, pour une participation égalitaire en politique, pour l'accès à l'eau et la terre, la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, etc. Nous voulons bâtir sur ces luttes car rien n'est jamais définitivement acquis pour les femmes. Nous refusons que de nouvelles générations de femmes soient sacrifiées à ces courants de pensée et à ces forces idéologiques, économiques, culturelles, religieuses qui menacent constamment les droits des femmes. Lors de Beijing+5, nous avons été plusieurs à craindre le pire devant le déploiement des mouvements intégristes et fondamentalistes acharnés à remettre en cause nos acquis fondamentaux; tout comme nous avons été nombreuses à manifester notre

colère devant le refus de prendre en compte les effets négatifs du néolibéralisme sur les femmes.

Nous, les femmes de la Marche mondiale, affirmons qu'il ne saurait y avoir d'avenir possible pour l'humanité sans respect de l'intégrité physique et mentale des femmes, sans égalité entre les femmes et les hommes, sans partage équitable de la richesse collective. L'atteinte de cet objectif est une tâche urgente qui ne saurait souffrir aucun délai.

Nous, les femmes de la Marche mondiale avons choisi l'ONU, le lieu du politique au niveau international, pour faire culminer nos activités et présenter nos revendications parce que toute notre démarche de mobilisation vise à réaffirmer l'indiscutable priorité du politique sur l'économique, à réclamer le renouvellement en profondeur et la démocratisation de l'ordre économique mondial, à ce moment précis de l'histoire où les marchés financiers, fonctionnant sans loi, ni imputabilité citoyenne, transforment le monde en un gigantesque supermarché pour bien nantis seulement et livrent à l'humanité une véritable guerre avec ses éclopé-es, ses exclu-es, ses réfugié-es, ses mort-es. A travers vous, Monsieur le Secrétaire général, c'est donc à ceux - majoritaires- et à celles - encore beaucoup trop minoritaires - qui assument le pouvoir politique que nous nous adressons.

Nous, les femmes de la Marche mondiale, sommes conscientes que l'ONU s'est déjà engagée plusieurs fois en paroles et en déclarations solennelles...à éliminer la pauvreté et les violences faites aux femmes. Mais c'est le rachitisme de sa volonté politique, le manque de moyens et de politiques concrètes pour passer à l'action qui nous révolte! De concert avec nombre de mouvements sociaux, d'organisations non gouvernementales, de syndicats, d'associations, nous sommes déterminées à faire en sorte que les promesses, les engagements, les déclarations de l'ONU deviennent des réalités...maintenant! Nous voulons faire du XXIe siècle celui du plein exercice des droits humains fondamentaux : droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, droits spécifiques des femmes qui sont des droits humains fondamentaux) et celui du partage de la richesse collective de l'humanité.

Nous, les femmes de la Marche mondiale, sommes profondément convaincues que si l'ONU est une institution à critiquer et à réformer, elle représente surtout un espoir à cultiver pour le XXIe siècle. Nous prenons acte de la déclaration finale du Sommet du Millénaire où les chefs d'État se sont engagés solennellement à faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète. C'est parce que nous prenons au sérieux cet engagement que nous entendons formuler nos inquiétudes, nos critiques et nos propositions au Secrétaire général de l'ONU

Nous, les femmes de la Marche mondiale affirmons que toutes ces luttes ne sauraient se réaliser sans l'égalité entre les femmes et les hommes. L'égalité est à la fois une fin et un moyen de mener à bien les objectifs de paix, de justice et de développement que nous poursuivons. L'ONU doit en prendre la direction. Des millions de personnes à travers le monde, et les femmes en tout premier, savent que seule une communauté politique internationale forte, déterminée et solidaire pourra venir à bout de la pauvreté et des violences faites aux femmes.

#### Qui sommes-nous?

La Marche mondiale des femmes est une initiative née de la Fédération des femmes du Québec mais elle est très vite devenue la « propriété collective » de millions de femmes à travers le monde. Depuis le 8 mars dernier, des femmes des cinq continents ont commencé à fouler la terre de leurs villages, quartiers, régions, pays pour en finir une fois pour toute avec la pauvreté et toutes les formes de violence envers les femmes.

Voyez par vous-même, M. Annan, la puissance de cette mobilisation! Au Maroc, 500,000 personnes défilent à Rabat en scandant Nous partageons la terre, partageons ses biens. En Inde, on choisit la lumière comme symbole des luttes des femmes contre la pauvreté et la violence et à Gujarat, les femmes traversent un pont, bougies à la main, pour signifier le rôle de « constructrices de ponts » assumé par les femmes dans leur société souvent très polarisée et fracturée. En Haïti, la pétition en appui aux revendications de la Marche est conçue sur un carton de même grandeur que celui utilisé dans les bidonvilles pour construire des maisonnettes et qui sert aussi de lit aux personnes pauvres des milieux urbains et ruraux. En République démocratique du Congo, le 8 mars est décrété journée sans femmes et commémoré sous le signe du deuil et de la méditation. Les femmes sont restées à la maison pour pleurer leurs soeurs, frères, maris et enfants morts pendant les guerres ainsi que leurs droits bafoués. À Genève, femmes européennes de l'Est et de l'Ouest marchent ensemble devant l'OMC rebaptisée Organisation mondiale criminelle. Au Mozambique, malgré les inondations, plus de 3000 femmes participent aux diverses activités du lancement de la Marche. Au Brésil, à Sao Paulo les femmes manifestent devant la Bourse pour dénoncer les inégalités et exclusions créées par le modèle de développement actuel. Elles portent des banderoles et des ballons de couleur lilas et frappent sur des casseroles. Les femmes autochtones des Amériques réunies à Panama, adoptent une déclaration pour faire entendre leur voix et leurs demandes spécifiques. Aux États-Unis, des militantes manifestent devant le bureau d'un sénateur qui empêche la ratification de la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En Australie une vingtaine de lancements ont lieu dans tout le pays.

Et nous pourrions multiplier à l'infini les initiatives générées par la Marche mondiale des femmes, activités de création, de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation.

Nous sommes des femmes de la base, de toutes origines, de toutes nationalités, de toutes religions ou croyances, de toutes orientations politique, culturelle, sexuelle, etc., de toutes conditions. Nous sommes un mouvement pluriel composé de femmes aux sensibilités différentes, aux expériences variées, aux approches diversifiées mais porteuses d'un projet commun. Nous formons la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, un mouvement autonome de femmes constitué de groupes de femmes, de syndicats et de mouvements n'ayant pas de lien structurel avec les gouvernements. Au moment où nous nous rencontrons, plus de 5500 groupes dans 157 pays et territoires participent à cette action à la fois dans leur pays, dans leur région et au niveau international. Les millions de signatures que nous déposons dans cette enceinte témoignent de l'appui solide recueilli par les femmes aux revendications de la Marche.

Cette réponse est le signe que les problèmes vécus par les femmes transcendent toutes les divisions géographiques, culturelles, politiques, économiques. Parce que la pauvreté n'a pas de frontière et la violence faite aux femmes, pas de classe sociale, parce que pauvreté et violence se retrouvent au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, les femmes africaines, latino-américaines, asiatiques, nord-américaines, européennes de l'Est comme de l'Ouest, femmes du Moyen-Orient et du monde arabe, femmes de l'Océanie se sont reconnues dans les revendications les unes des autres formant cette chaîne de mobilisation autour de notre petite planète.

2000 bonne raisons de marcher ...quand nous regardons le monde avec les yeux des femmes et des petites filles!

Plusieurs se demandent pourquoi les femmes continuent de marcher! N'ont-elles pas obtenu des gains considérables? L'assemblée de Beijing+5 ne vient-elle pas de confirmer et même de pousser plus loin les engagements des États et de l'ONU envers les femmes?

C'est vrai: un travail considérable a été réalisé par nombre d'ONG de femmes de groupes et d'associations féministes depuis la première conférence internationale de Mexico en 1975. Certains États ont dû céder à ces pressions et ont engagé des actions en vue d'éliminer les discriminations à l'encontre des femmes. Les femmes constituent certainement pour l'ONU parmi ses alliées les plus importantes. Ce travail nous a fait réaliser des bonds de géantes plus particulièrement en ce qui a trait au respect des droits fondamentaux des femmes.

C'est vrai aussi: au cours du XXe siècle, les femmes ont opéré une véritable révolution... sans bain de sang: elles ont bouleversé la vie familiale, changé le travail, transformé les relations entre les femmes et les hommes, remis en question les rapports de pouvoir;

questionné les rôles de reproduction, gagné en partie le contrôle de leur corps et de leur sexualité, etc.

Et pourtant.... vous le savez Monsieur le Secrétaire général : la situation des femmes demeure encore extrêmement difficile. Nous vous demandons de ne jamais cesser, de regarder le monde avec les yeux des femmes et particulièrement ceux des petites filles. Que voyons-nous?<sup>1</sup>

Pauvreté: Dans le monde, une personne sur cinq vit avec moins d'un dollar par jour et une sur sept souffre chroniquement de la faim2 : l'immense majorité de ces personnes pauvres sont des femmes et des enfants. Et les femmes sont plus démunies que les hommes pour se prémunir de la pauvreté ou pour en sortir. Distribution de la richesse: les filles et les femmes possèdent moins de 1% des richesses de la planète; elles fournissent 70% des heures travaillées et ne reçoivent que 10% des revenus. Travail: officiellement, 110 million de filles entre 4 et 14 ans travaillent dans le monde et ce nombre ne tient pas compte du travail domestique; les conditions de travail des femmes sont presque toujours plus difficiles que celles des hommes (travail informel, atypique, précaire, sur appel, sous-payés), inégalités salariales systémiques (les travailleuses gagnent environ 75% du salaire des hommes avec d'immenses disparités entre les pays) Représentation politique: sauf très rare exception, la représentation politique des femmes dans les gouvernements n'est pas proportionnelle à leur nombre dans la population. On l'a vu au Sommet du Millénaire avec seulement 9 femmes cheffes de gouvernement! Les Nations Unies estiment qu'il ne faudra pas moins de 500 ans pour parvenir à une représentation égalitaire des hommes et des femmes aux échelons supérieurs du pouvoir économique. Prostitution: un million d'enfants à travers le monde, en majorité des filles, sont enrôlés dans l'industrie du sexe chaque année; Trafic : 4 millions de femmes et de filles sont vendues par année pour la prostitution, l'esclavage domestique ou le mariage forcé. Viol: au niveau mondial une femme sur quatre a été ou sera violée au cours de son existence, souvent par une homme de son entourage; utilisation systématique du viol comme arme de guerre dans tous les conflits armés du XXe siècle et du début du XXIe... Violences envers les femmes : la Banque mondiale estime que les violences envers les femmes sont une cause de décès et d'incapacité chez les femmes en âge de procréer aussi importante que le cancer et une cause de mauvaise santé plus importante que les accidents de la route et la malaria combinés! 3 Discrimination sur la base de l'orientation sexuelle: un rapport d'Amnistie

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> SEAGER, Joni (1998) Atlas des femmes dans le monde, Editon Autrement, Paris, 1998 et TURENNE, Martine « La planète des femmes ne tourne pas rond », Revue Châtelaine, Juin 1999 à .partir du rapport de Naomi Neft et Ann D. Levine Where Women Stand, An International Report on the Status of Women in 140 Countries; film de Marquise Lepage Des marelles et des petites filles, produit par Monique Simard, Ouébec.

<sup>2</sup> ONU, OCDE, FMI, BM (2000) Un monde meilleur pour tous.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> HEYZER, Noeleen (2000) Ending the Epidemic of Violence Against Women, Third World Network Features, IGC Internet.

internationale<sup>4</sup> a révélé l'ampleur de la répression (emprisonnement, torture, lapidation, assassinat, aucune reconnaissance des droits fondamentaux, etc) envers les personnes, dont des femmes, en raison de leur orientation sexuelle. Ces exactions constituent une violation des droits humains fondamentaux. Éducation: les 2/3 des enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles et les 2/3 des analphabètes dans le monde sont des femmes. Travail domestique: dès l'âge de 5 ans, dans les pays en développement, les filles travaillent entre 4 et 16 heures par jour aux tâches domestiques. Et tout au long de leur vie, les femmes continuent d'assumer seules la responsabilité quasi exclusive des enfants et des personnes âgées Production agricole: les femmes représentent 40% de la maind'oeuvre agricole mondiale. Mais elles ne possèdent qu'environ 1% des terres dans le monde. Esclavage: 250,000 filles de moins de 15 ans travaillent comme esclaves domestiques en Haïti: on les appelle les « restaveks ». Mutilations génitales: malgré les efforts et les législations, 2 millions de petites filles sont mutilées chaque année.

Ces situations compromettent le présent des femmes. Et quant aux petites filles - les femmes de demain : ces discriminations assombrissent leur avenir, bloquent leur épanouissement, privent la société de leur potentiel. Vous le savez déjà M. Annan. Mais pourquoi des générations de femmes sont-elles encore sacrifiées ? Pourquoi l'ONU ne fait-elle pas davantage, plus vite et de façon plus déterminée ? Pourquoi seulement les discours mais dans les faits la complaisance envers les violences et les discriminations faites aux femmes? Pourquoi encore tant de lenteur et de résistance à reconnaître que la violence envers les femmes n'est pas n'importe quelle sorte de violence mais qu'elle s'exerce envers les femmes parce que femmes ? Pourquoi attendre 2015 pour éradiquer l'extrême pauvreté (les 1,3 à 1,5 milliards de personnes qui vivent avec 1 \$US par jour) quand nous en avons présentement les moyens financiers et techniques ? La seule taxe Tobin ou le seul investissement de 0,7% des pays industrialisés dans l'aide publique au développement permettraient d'en venir à bout...aujourd'hui !!! Et pour les 3 milliards de personnes pauvres qui survivent à peine avec 2 \$US par jour : à quand le tour?

C'est pour renforcer le travail déjà entrepris aux niveaux local, national, régional et international que des millions de femmes ont décidé de prendre la parole...et la route! Car nous savons que sans rapport de force les acquis sont vite passés au passif des politiques étatiques. Sans mobilisation des femmes, les promesses faites aux femmes risquent de se transformer en déceptions pour les femmes. Au moment où nous nous parlons, chaque promesse non tenue brime leur développement, viole leurs droits fondamentaux et tue des milliers de femmes à travers le monde.

Nous sommes venues vous dire, Monsieur Annan, que le XXIe siècle doit dès maintenant devenir le siècle de la réalisation immédiate de tous les engagements, promesses, déclarations...faites aux femmes.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Amnistie Internationale (1998 **?)** Briser le silence: violations des droits de l'Homme liées à l'orientation sexuelle

## Nous ne voulons plus d'ajustements structurels mais des transformations structurelles

Monsieur le Secrétaire général, la Marche mondiale n'est pas une parade féminine! Elle est une action politique, un geste de citoyenneté de millions de femmes à travers le monde. Elle ne fait pas que pointer les conséquences mais veut s'attaquer aux causes structurelles à la source de l'appauvrissement et des violences faites aux femmes.. La Marche identifie clairement le capitalisme néolibéral et le patriarcat comme systèmes dominants qui se nourrissent l'un l'autre et se renforcent mutuellement pour maintenir la très grande majorité des femmes dans une infériorisation culturelle, une dévalorisation sociale, une marginalisation économique, une "invisibilisation" de leur existence et de leur travail, une marchandisation de leur corps. Nous n'ignorons pas non plus à quel point les intégrismes, les fondamentalismes, les conservatismes de tout acabit se lovent dans cette mouvance.

Le système économique dominant a un nom que nous ne devons pas craindre d'identifier - le capitalisme néolibéral- et un visage, inhumain; un système régi par la compétitivité absolue et axé sur la privatisation, la libéralisation, la déréglementation; un système soumis à la seule loi du "tout aux marchés", où la pleine jouissance des droits humains fondamentaux est subordonnée à la liberté économique et qui provoque des exclusions intolérables pour les personnes et dangereuses pour la paix dans le monde et pour l'avenir de la planète.

Le patriarcat quant à lui, ne date pas du XXe siècle, et se perpétue depuis des millénaires selon des intensités variables et des cultures différentes. Il est basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles attribués aux femmes et aux hommes dans nos sociétés. Le patriarcat s'exprime dans tous les domaines de la vie et se manifeste par différents stéréotypes qui conditionnent ou marquent les rapports entre les femmes et les hommes. À l'aube du troisième millénaire, nous vivons encore dans un monde dominé par ce système qui consacre le pouvoir masculin et engendre violences et exclusions.

Ces deux forces façonnent l'architecture de la mondialisation actuelle. Pour les femmes, cette mondialisation n'est pas seulement capitaliste et néolibérale mais sexiste. Elle affecte les femmes d'une autre manière que les hommes. Sinon pourquoi l'immense majorité des personnes pauvres de la planète seraient-elles des femmes? Pourquoi l'accès au travail des femmes n'a-t-il rien changé ni dans la division sexuelle du travail ni dans le partage des responsabilités envers les enfants, ni dans la répartition des tâches domestiques? Pourquoi la « croissance » continue-t-elle de s'appuyer largement sur le travail invisible, non reconnu et non rémunéré des femmes? Pourquoi la traite des femmes des pays pauvres

vers les pays riches s'est-elle accrue ? Pourquoi la prostitution fait-elle partie des stratégies de « développement » et des moyens de récupérer des devises de plusieurs gouvernements ?

Vous le reconnaissez vous-même dans la déclaration finale du Sommet du Millénaire Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car si elle offre des possibilité immense à l'heure actuelle, ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose.

Si les bienfaits sont inégalement répartis c'est que le système économique mondial ne vise pas la redistribution des richesses mais leur concentration dans des mains de moins en moins nombreuses. Il ne s'agit donc pas simplement d'aménager les règles du jeu en gardant intact ce même système. Il s'agit de créer de nouvelles règles à partir entre autre des expériences et des alternatives proposées par les femmes et les mouvements sociaux aux plans local, national et international.

Vous comprendrez notre inquiétude et notre colère de voir le Secrétaire général des Nations Unies mettre de l'avant son Pacte global avec l'entreprise privée et avaliser la croyance que le marché laissé à lui-même serait source d'égalité et de progrès pour l'humanité! Vous comprendrez notre frustration de voir l'ONU, lors du Sommet de Copenhague +5, cosigner un rapport avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation pour le commerce et le développement économique qui affirme sa confiance dans le libre échange et la globalisation tout azimut pour réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici l'an 2015! Vous comprendrez notre scepticisme quand d'un côté l'Assemblée du millénaire propose fermement d'établir des partenariats solides avec le secteur privé en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté mais de l'autre en est réduite à simplement « encourager »timidement l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus largement disponibles et abordables pour tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement.!!!

Il y a déjà longtemps, Monsieur Annan, que les marchés capitalistes et les corporations multinationales ont fait la preuve de leur capacité à générer les inégalités dans le monde et de leur incapacité à réduire la pauvreté, en particulier celle des femmes.. Il y a longtemps que l'économie mondiale souffre de déficit démocratique. Nous ne pensons pas que l'ONU doit développer un partenariat d'égal à égal avec l'entreprise privée. Le partenariat premier de l'ONU, c'est avec les peuples qu'il doit se déployer. Nous pensons que l'ONU doit développer les moyens d'affirmer son autorité politique et d'exiger le respect des valeurs et pratiques liées aux droits humains fondamentaux, droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels. Agir autrement met à mal le sérieux, la crédibilité et la légitimité de l'ONU.

#### Nos revendications<sup>5</sup> ou le monde dans lequel nous voulons vivre

La Marche mondiale vient ajouter le poids de sa mobilisation et de la participation de millions de femmes pour exiger la mise en application immédiate de revendications qui sont capables à elles seules de changer considérablement le sort et la condition des femmes partout à travers le monde. Ces revendications ont ceci d'important qu'elles sont basées sur l'action des États. Nous pensons en effet que des États souverains mais non corrompus, nationaux mais ouverts au pluralisme et à l'immigration, des États démocratiques et participatifs doivent assumer la responsabilité d'élaborer et de mettre en oeuvre ces revendications et d'en répondre devant les citoyennes et les citoyens.

Si les organisations non gouvernementales sont appelées à jouer un rôle majeur de vigilance entre autre par rapport aux gouvernements, il n'appartient pas à ce que plusieurs appellent la « société civile » (qui demeure par ailleurs une réalité floue et fourre-tout) de se substituer aux États pour assurer l'exercice des droits humains fondamentaux. De même pour la communauté internationale des États membres de l'ONU. Plusieurs de nos revendications se situent dans la suite et le renforcement des décisions prises lors des grandes conférences récentes de Beijing+5 et Copenhague+5.

#### Pour éradiquer les violences faites aux femmes

#### Des États de droit soumis au droit international

Nous nous réjouissons de votre initiative de signatures des pactes et conventions lors du Sommet du Millénaire. Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur tout récente du Protocole optionnel de la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous aussi, nous pensons que le monde doit fonctionner à partir du droit international. C'est pourquoi, nous insistons pour exiger la signature et la ratification des conventions et protocoles existants, l'élaboration de nouveaux protocoles qui, seuls, peuvent assurer que les États font ce qu'ils disent qu'ils font, mais surtout l'application dans les faits et au jour le jour de ces instruments internationaux.

- la ratification sans réserve et l'application des conventions et pactes relatifs aux droits des femmes et des enfants....et l'harmonisation des lois nationales avec ces différents instruments internationaux:

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Texte complet des revendications en Annexe

- la ratification sans réserve de la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Vous n'êtes pas sans savoir que cette convention figure parmi celles qui comportent le plus grand nombre de réserves dont plusieurs peuvent être considérées comme incompatibles avec l'objet et les buts généraux de la Convention (...) Le caractère des réserves formulées à la Convention montre que la communauté internationale est prête à reconnaître formellement les nombreux problèmes d'inégalités auxquels sont confrontées les femmes, mais que les États, pris individuellement ne sont pas prêts à le faire et qu'ils ne sont pas tenus de modifier leurs pratiques par lesquelles les femmes sont subordonnées.
- le renforcement de la Convention de 1949 sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui par un mécanisme qui tienne compte des résolutions de l'ONU sur le trafic des femmes et des enfants et sur les travailleuses migrantes.
- la reconnaissance par tous les États et leur soumission à la juridiction de la Cour criminelle internationale
- un protocole pour l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

#### Des États pro-actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Partout à travers le monde, les femmes mobilisées dans la Marche mondiale ont interpellé leurs États : elles exigent qu'ils assument un véritable rôle de leadership dans le combat contre les violences faites aux femmes. Nous demandons au Secrétaire général de soutenir, de stimuler et d'assurer une vigilance constante face aux États-membres de l'ONU en leur rappelant qu'ils doivent :

- Occidente des femmes et des petites filles et dénoncer les régimes qui ne respectent pas leurs droits fondamentaux;
- dintégrer dans leurs lois et actions le principe selon lequel toutes les formes de violence envers les femmes sont des violations des droits humains fondamentaux injustifiables

par la coutume, la religion, la culture ou le pouvoir politique. Les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité;

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> BENNINGER-BUDEL, C., LACROIX, A-L. (1999) Violence contre les femmes: un rapport, Organisation mondiale contre la torture, Genève, p 44

- Mettre en œuvre des plans d'action, des programmes, des projets efficaces assortis des ressources financières et de moyens adéquats pour mettre fin aux violences faites aux femmes;
- S' accorder le droit d'asile aux femmes victimes de discrimination et de persécutions sexistes et/ou de violences sexuelles.

#### Des États résolus à contrer les dénis de droits sur la base de l'orientation sexuelle

Un récent rapport d'Amnesty International 7 démontre l'ampleur de la répression dont sont victimes les personnes homosexuelles: criminalisation de l'homosexualité dans plus de la moitié des pays avec des sanctions telles emprisonnement, torture, flagellation, lapidation, peine de mort; violation systématique des droits humains fondamentaux. Sauf la Convention européenne sur la protection des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, aucune convention internationale ne leur accorde reconnaissance et protection de leurs droits humains fondamentaux. Aucune grande Conférence onusienne- y compris Beijing +5, n'a pu venir à bout des tabous et des blocages systématiques de certains États sur cette question. Les femmes discriminées sur la base de leur orientation sexuelle le sont doublement: comme femme et comme lesbienne. Et l'ampleur de la répression rend leur défense souvent très difficile et très risquée pour les groupes de femmes et les organismes de défense de droits. La Marche mondiale demande donc à l'ONU et à ses États-membres :

- de reconnaître que l'orientation sexuelle ne doit priver personne du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux;
- d'accorder le droit d'asile aux personnes victimes de discrimination et de persécution en raison de leur orientation sexuelle.8

Des États capables de garantir la paix par des politiques de désarmement (armes conventionnelles et armes nucléaires et biologiques) et une ONU capable de mettre un terme à toute forme d'intervention, d'agression et d'occupation militaire.

<sup>7</sup> Amnisty international section française (1998) *Briser le silence* Violation des droits de l'Homme liées à l'orientation sexuelle. Adaptation de la version anglaise de juillet 1997 de la section britannique d'Amnesty International.

<sup>8</sup> On trouvera sur le site web de la Marche mondiale, la liste des groupes, des pays et des coordinations nationales qui ont appuyé ces revendications de manière spécifique.

#### Pour en finir avec la pauvreté

#### Mettre en oeuvre immédiatement les « nouvelles » vieilles propositions...

Monsieur le Secrétaire général, la Marche mondiale est profondément convaincue que des mesures urgentes peuvent être mises en application qui élimineraient l'extrême pauvreté immédiatement. Parmi ces mesures :

- l'élimination de la dette des pays du tiers-monde
- la fin des programmes d'ajustement structurel
- la Taxe Tobin
- l'investissement de 0,7% du PIB des pays industrialisés dans l'aide publique au développement
- la mise en application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide

Ce sont de « vieilles » proposition qui n'en finissent plus d'alimenter la réthorique des rencontres internationales. La « nouveauté » serait de les appliquer, de les appliquer en accordant une importance particulière aux femmes puisqu'elles sont les plus pauvres parmi les pauvres.

#### Légiférer contre la pauvreté

Si les États sont sérieux dans leur engagement du millénaire à faire du droit au développement une réalité pour tous (et toutes...) et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin, alors un des gestes à poser serait que chaque État mette en place une loi-cadre et des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté (voir détail en annexe). Ces stratégies à être épaulées plutôt que téléguidées de l'extérieur par les institutions financières internationales selon un modèle néolibéral pur et dur.

Explorer l'idée de mettre en place un Conseil mondial pour la sécurité économique et financière chargé de redéfinir les règles d'un nouveau système économique mondial (voir détails en Annexe). La Marche mondiale met de l'avant cette proposition, parmi d'autres, afin que la communauté politique internationale cesse de s'en remettre au «tout aux marchés» pour en attendre - vainement - une mondialisation profitable à tous et à toutes et un partage solidaire des richesses de l'humanité. Un tel Conseil permettrait s'assurer la primauté du politique sur l'économique.

Accroître le rôle pro-actif de l'ONU face à la BM, au FMI, à l'OMC

Lors de la rencontre de la Marche mondiale avec les dirigeants de la BM et du FMI: les femmes ont réaffirmé que ces institutions financières ont au moins 2000 bonnes raisons de changer de cap! Il en est de même pour l'OMC. Nous demandons à l'ONU et à son Secrétaire général d'exiger de ces institutions qui façonnent la mondialisation actuelle qu'elles soient soumises au respect intégral des droits humains fondamentaux et fassent prévaloir sur les profits et la concurrence les valeurs adoptées par l'Assemblée du Millénaire: liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités du développement économique et social. De telles valeurs sont incompatibles avec des projets tels l'Accord multilatéral sur les investissements ou ses clones.

Ce ne sera pas là vaine utopie ou naïveté inconsciente si l'ONU et son Secrétaire général, épaulés par les mouvements de femmes et l'ensemble des mouvements sociaux, ONG, syndicats, associations, organismes de coopération internationale, etc. qui partagent ces orientations, décident d'y consacrer toutes leurs énergies, leur ressources, leurs moyens financiers.

#### Un rôle exemplaire pour l'ONU

Et si l'ONU constituait pour l'ensemble des femmes du monde un « modèle » à imiter, une source d'inspiration pour leurs États ? Nous pensons - et nous nous répétons -que l'ONU doit jouer un rôle exemplaire dans sa détermination à lutter contre la pauvreté et toutes les violences faites aux femmes ...dans l'action et pas seulement dans les déclarations. A commencer par la nécessité de se montrer intraitable face aux exactions de son propre personnel, de ses propres troupes lors de leurs opérations de maintien de la paix. Être violée par un soldat -aussi casque bleu fut-il- demeure un crime. Et aucun membre du personnel de l'ONU ne peut être soustrait de l'application des droits humains fondamentaux.9

Certes des progrès importants ont été réalisés au sein même de l'ONU et de ses principales agences et sous votre leadership en particulier: mais que la route à parcourir reste encore longue! Qu'est-ce qui empêche le Secrétaire général de soumettre toutes les parties constituantes de l'ONU au principe de l'égalité absolue entre les femmes et les hommes? Qu'est-ce qui empêche l'ONU d'instaurer la parité au niveau salarial, de pratiquer le 50-50 au niveau des postes de direction et dans tout le système onusien? Pourquoi l'ONU ne montrerait-elle pas à la face de l'humanité qu'il est possible maintenant de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes?

<sup>9</sup> Voir en particulier: Anna Lithander (2000) Engendering the Peace Process: a Gender Approach to Dayton and beyond, Kvinna Till Kvinna Foundation, Suède; Cris Corren (2000) Gender Audit of Reconstruction Programs in South East Europe, Urgent Action Fund and the Women's Commission for Refugee Women and Children, New-York and San Francisco, USA.

Qu'est-ce qui empêche l'ONU de se montrer non seulement vigilante mais intraitable quant au respect des décisions prises ? Car on peut avoir des objectifs chiffrés et des échéances mais si l'action ne se fait pas, comment éviter la perte de confiance des peuples dans l'ONU, comment croire à la volonté politique des États de faire respecter les engagements pris ? Comment des agences aussi vitales pour les femmes que UNIFEM, UNICEF, PNUD peuvent-elles remplir adéquatement leur mission sans injection substantielle de ressources humaines et financières ? Comment continuer de tolérer que les États-Unis en particulier se soustraient à leurs obligations financières envers l'ONU, contribuant ainsi à son affaiblissement ?

#### Conclusion

Monsieur Annan, nous nous adressons à vous en tant qu'homme également: tant que les leaders politiques - qui sont encore massivement des hommes- et les leaders d'opinion - aussi massivement des hommes- ne mettront pas tout leur poids personnel à se démarquer des discriminations envers les femmes, ces discriminations demeureront des « problèmes de femmes » alors qu'ils sont des problèmes d'hommes et de femmes, des problèmes de sociétés. C'est aussi comme homme, M. Annan, que nous vous demandons d'intervenir chaque fois qu'il vous sera possible de le faire, d'utiliser toutes les tribunes pour convaincre l'opinion publique que les violences contre les femmes sont intolérables.

Nous vous demandons d'intervenir régulièrement auprès de la communauté internationale pour rappeler aux chefs d'État que les femmes exigent l'égalité maintenant et non pas dans cinq cent ans: c'est l'héritage que nous voulons laisser à nos filles.

Nous vous demandons de travailler sans relâche <sup>10</sup> avec ces femmes sans voix et sans droit qui, dans plusieurs parties du monde, sont obligées de se taire et d'accepter; ces femmes soumises à de multiples formes de discrimination et de violence avec des espaces de liberté confisqués; avec ces femmes qui résistent et qui construisent, depuis longtemps, un autre monde sans violence et sans pauvreté.

Monsieur le secrétaire général, l'ONU devrait être un phare pour ces petites filles nées et à naître et qui sont les héritières de nos combats et de nos rêves.

Et n'en doutez pas, les femmes continueront de marcher

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Marche mondiale des femmes 2000 Pas à pas pour changer le monde: mosaïque en hommage aux luttes des femmes du monde.

# REVENDICATIONS DE LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 200

(Résumé)

## POUR ELIMINER LA PAUVRETE

P-1 La mise en place par tous les États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté. Une loi cadre est une loi « parapluie », de portée générale, qui donne une orientation globale, affirme des principes et établit des objectifs. Cette loi-cadre doit être prise en compte pour inspirer d'autres lois qu'un gouvernement voudra promulguer sur le même sujet, en l'occurrence l'élimination de la pauvreté. L'appellation « loi-cadre » peut varier selon les pays. En Amérique latine par exemple, on utilise « agenda national ».

Cette loi-cadre doit inclure des mesures pour garantir l'autonomie économique et sociale des femmes à travers l'exercice de leurs droits. Elle doit prévoir l'adoption de législations, de programmes, de plans d'action, de projets nationaux propres à assurer aux femmes, sans discrimination, les droits et l'accès :

#### AUX RESSOURCES DE BASE

À l'eau potable;

À la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population;

Au logement décent;

Aux services de santé de première ligne et de santé reproductive;

À la protection sociale;

À la sécurité du revenu tout au long de la vie.

#### A LA CULTURE

À la fin du processus d'homogénéisation des cultures.

#### A LA CITOYENNETÉ

À la reconnaissance de la citoyenneté par l'accès aux documents officiels (carte d'identité); À la participation égale des femmes aux instances politiques.

#### AUX RESSOURCES NATURELLES ET ECONOMIQUES

À la propriété de biens familiaux et à la répartition équitable de l'héritage; Au crédit.

#### AUX RESSOURCES EN EDUCATION

À l'alphabétisation;

À la formation professionnelle;

Aux connaissances scientifiques et technologiques.

#### A L'EGALITE AU TRAVAIL

À l'équité et à l'égalité salariales aux plans national et international;

Au salaire minimum;

À la protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie;

À la syndicalisation et à la liberté d'association;

À des postes de décision;

Au respect des normes du travail (dans tous les lieux de travail y compris les zones franches) telles qu'adoptées par le Bureau International du Travail.

#### A L'EGALITE DANS LE PARTAGE DES TACHES

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc.

Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales.

Les femmes revendiquent aussi que cesse la marchandisation de leur corps via les médias pour répondre aux besoins du marché. Elles insistent enfin pour que les États et les organisations internationales soient tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs comme :

- l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997;
- l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement;
- l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995;
- la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones.

#### P-2 L'application urgente de mesures comme :

La taxe Tobin, les revenus de cette taxe seront versés dans un fonds spécial :

- dédié au développement social;
- géré démocratiquement par l'ensemble de la communauté internationale;
- selon des critères de respect des droits humains fondamentaux et de démocratie;
- avec une représentation paritaire des femmes et des hommes;
- auquel les femmes auront un accès prioritaire.

L'investissement de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays riches dans

l'aide aux pays en voie de développement;

Le financement adéquat et la démocratisation des programmes des Nations Unies essentiels à la défense des droits fondamentaux des femmes et des enfants tels UNIFEM (Programme pour les femmes), le PNUD (Programme pour le développement) et UNICEF (Programme pour les enfants);

#### La fin des programmes d'ajustements structurels

La fin des compressions et coupures dans les budgets sociaux et les services publics

Le rejet du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI).

# P-3 L'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité.

Nous exigeons l'annulation immédiate de la dette des pays les plus pauvres de la planète, en appui aux objectifs de la campagne «Jubilé 2000».

À plus long terme, nous demandons l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bien-être de la population la plus affectée par les programmes d'ajustements structurels, dont les femmes et les enfants (particulièrement les petites filles) constituent la majorité.

# P- 4 L'application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide internationale.

Ainsi, 20 % de l'argent versé par les pays donateurs doit être dédié au développement social et 20 % des dépenses de l'État qui reçoit des dons doit être consacré aux programmes sociaux.

P-5 Une organisation politique mondiale, non monolithique, ayant autorité sur l'économie, avec une représentativité égalitaire et démocratique entre tous les pays de la terre (s'assurer d'une parité entre pays pauvres et pays riches) et avec une représentativité paritaire entre les femmes et les hommes.

#### AU NIVEAU ECONOMIQUE

La Marche mondiale entend contribuer à mettre en place un système économique mondial juste, participatif et solidaire. Elle met donc de l'avant une revendication plus structurelle, un *Conseil pour la sécurité économique et financière* chargé :

- de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial axé sur une répartition juste et équitable des richesses de la planète, sur la justice sociale et l'amélioration du bien-être de la population mondiale, en particulier pour les femmes qui en constituent plus de la moitié;
- d'exercer un contrôle politique des marchés financiers;
- de les «désarmer», les empêchant ainsi de mettre à mal les sociétés et de créer systématiquement de l'instabilité, de l'insécurité et de l'inégalité;
- d'assurer une véritable régulation et une surveillance des organisations à vocation économique, financière et commerciale;
- d'exercer un contrôle démocratique sur les échanges commerciaux ou, en d'autres termes, d'appliquer la « tolérance zéro » envers la criminalisation de l'économie.

La composition de ce Conseil n'est certes pas arrêtée et doit faire l'objet d'un débat au niveau international. Mais la Marche a tenu à indiquer quelques grandes balises incontournables : ainsi, la composition du Conseil doit inclure des représentant-e-s de la société civile (des ONG, des syndicats, etc.), assurer la parité hommes-femmes et la parité entre pays du Nord et pays du Sud.

Parmi les conditions de réalisation, la Marche revendique immédiatement :

- l'élimination de tous les paradis fiscaux (ils sont au nombre d'environ une quarantaine dont Gibraltar, les Iles Caïmans, le Liechtenstein, etc.) dont l'existence même constitue une forme de vol légalisé en permettant à des financiers, des entreprises, des dirigeants politiques, etc. de cacher « leur » argent et de le soustraire ainsi aux taxes, lois, réglementations des États;
- *la fin du secret bancaire*, pratique anti-démocratique qui constitue également une autre forme de vol légalisé;
- la *redistribution de la richesse* actuellement monopolisée par les sept pays industrialisés les plus riches.

#### AU NIVEAU JURIDIQUE

La Marche mondiale considère l'élimination de la pauvreté non pas simplement comme un objectif à atteindre mais comme un droit à mettre en application immédiatement. D'où la revendication d'un protocole pour l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

P-6 Que soient levés les embargos et les blocus décrétés par les grandes puissances à l'égard de plusieurs pays et qui affectent principalement les femmes et les enfants.

Réaffirmer notre engagement pour la paix et la protection du fonctionnement démocratique et autonome des États-nations.

#### POUR ELIMINER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- V-1 Que les gouvernements qui se réclament des droits humains condamnent tout pouvoir politique, religieux, économique ou culturel qui exerce un contrôle sur la vie des femmes et des fillettes et dénoncent les régimes qui ne respectent pas leurs droits fondamentaux.
- V-2 Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique. Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.
- V-3 Que les États mettent en œuvre des plans d'action, des programmes et des projets efficaces assortis des ressources financières et des moyens adéquats pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Ces plans d'action doivent comprendre notamment les éléments suivants : prévention, sensibilisation du public, répression, « traitement » des agresseurs, recherches et statistiques sur les violences faites aux femmes, prise en charge et protection des victimes, lutte contre la pornographie, le proxénétisme et les agressions sexuelles dont les viols contre les enfants, éducation non sexiste, accès facilité à la procédure pénale, formation des juges et policiers.

V-4 Que l'ONU fasse de véritables pressions pour que tous les États ratifient sans réserve et appliquent les conventions et les pactes relatifs aux droits des femmes et des enfants notamment, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

Que les États harmonisent leurs lois nationales avec ces différents instruments internationaux en plus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les Déclarations du Caire et de Vienne, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

- V-5 Que soient adoptés dans les plus brefs délais des protocoles et des mécanismes de mise en œuvre :
- à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

• à la Convention sur les droits de l'enfant.

Ces protocoles permettront aux personnes et aux groupes de porter plainte contre un État. Ils constitueront des moyens de pression à l'échelle internationale pour obliger les États à mettre en œuvre les droits énoncés dans ces pactes et conventions. Des sanctions véritables à l'encontre des États récalcitrants devront être prévues.

- V-6 Que la Convention de 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui soit assortie d'un mécanisme d'application qui tienne compte des documents récents dont les deux résolutions de l'assemblée générale de l'ONU (1995) concernant le trafic des femmes et des fillettes et la violence à l'égard des femmes migrantes.
- V-7 Que les États reconnaissent la juridiction de la Cour criminelle internationale et souscrivent aux dispositions selon lesquelles notamment les viols et les agressions sexuelles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
- V-8 Que tous les États mettent en œuvre des politiques de désarmement autant en ce qui a trait aux armes classiques qu'aux armes nucléaires et biologiques. Que tous les pays ratifient la Convention sur les mines anti-personnelles.

Que l'ONU mette un terme à toutes formes d'interventions, agressions ou occupations militaires, assure le droit des personnes réfugiées de retourner dans leur pays d'origine et fasse pression sur les gouvernements pour faire respecter les droits humains et résoudre les conflits.

**V-9** Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination et de persécutions sexistes et/ou de violences sexuelles.

Les deux revendications suivantes ont reçu l'appui d'une majorité des femmes présentes dans la mesure où il a été proposé qu'elles fassent l'objet d'une adoption par pays. Certaines déléguées n'étaient pas en mesure de s'engager à les défendre publiquement dans leurs pays. Ces revendications demeurent partie intégrante du projet de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Au cours des prochains mois, les noms des pays seront ajoutés.

V- 10 Que l'ONU et les États de la communauté internationale reconnaissent formellement, au nom de l'égalité de toutes les personnes, que l'orientation sexuelle ne doit priver personne du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux que sont : la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

victimes de discrimination et de persécution e	en raison de leur orientation sexuelle.	
	21	

V-11 Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les personnes

# ANNEXE 6:

Pays et territoires participants à la Marche Mondiale des Femmes.

#### PAYS ET TERRITOIRES PARTICIPANT À LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES COUNTRIES AND TERRITORIES PARTICIPATING IN THE WORLD MARCH OF WOMEN PAÍSES Y TERRITORIOS PARTICIPANTES EN LA MARCHA MUNDIAL DE LAS MUJERES

Ordre alphabétique en français/ alphabetical order according to French name/ orden alfabético según el nombre en Francés

- \* = Pays avec coordinations nationales (03-2004) / \* = Countries with national coordinating bodies (03-2004) /
- \* = Países con coordinaciones nacionales (03-2004)
- \* AFRIQUE DU SUD/ SOUTH AFRICA/ AFRICA DEL SUR

ALBANIE/ ALBANIA ALGÉRIE/ ALGERIA

ALLEMAGNE/ GERMANY/ ALEMANIA

ANGOLA

ANTIGUA & BARBUDA
\* ARGENTINE / ARGENTINA

ARMÉNIE/ ARMENIA AUSTRALIE/ AUSTRALIA

AUTRICHE/ AUSTRIA

\* AZERBAIDJAN/ AZERBAIYAN

**BAHAMAS** 

BAHREIN/ BAHRAIN/ BAHREIN

BANGLADESH

BARBADE/ BARBADOS

\* BELGIQUE/ BELGIUM/ BELGICA

BELIZE/ BELICE

BÉNIN

BERMUDES/ BERMUDA

- \* BIRMANIE/BURMA/BIRMANIA
- \* BOLIVIE/ BOLIVIA

BOSNIE - HERZEGOVINE/ BOSNIA - HERZEGOVINA

**BOTSWANA** 

\* Bresil/ Brazil/ Brasil Bulgarie/ Bulgaria

- \* Burkina Faso
- \* BURUNDI

CAMBODGE/ CAMBODIA/ CAMBOYA CAMEROUN/ CAMEROON/ CAMERUN

\* CANADA

CAP-VERT/ CAPE VERDE/ CABO VERDE

\* CHILI/ CHILE

CHYPRE/ CYPRUS/ CHIPRE \* COLOMBIE/ COLOMBIA

COMORES/ COMOROS/ COMORAS

CONGO

\* COSTA RICA

COTE D'IVOIRE/ IVORY COAST/ COSTA DE MARFIL

CROATIE/ CROATIA/ CROACIA

- \* CUBA
- \* DANEMARK/ DENMARK/ DINAMARCA

**ДЛВОЦТІ** 

DOMINIQUE/ DOMINICA

- \* EGYPTE/ EGYPT/ EGIPTO
- \* EL SALVADOR
- \* EQUATEUR/ ECUADOR
- \* ESPAGNE/ SPAIN/ ESPANA

ESTONIE/ ESTONIA

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ UNITED STATES OF AMERICA/ ESTADOS UNIDOS DE AMERICA ETHIOPIE/ ETHIOPIA/ ETIOPIA

\* FÉDÉRATION DE RUSSIE/ RUSSIAN FEDERATION/ FEDERACION DE RUSIA

Fірл/ Fіл

FINLANDE/ FINLANDIA

\* FRANCE/ FRANCIA

**GABON** 

\* GALICE/GALICIA GEORGIE/ GEORGIA

**GHANA** 

\* GRECE/ GRECE/ GRECIA

GUADELOUPE
GUATEMALA
\* GUIDIEE/ GUID

\* GUINEE/ GUINEA

GUINEE-BISSAU/ GUINEA-BISSAU

- \* Haiti
- \* HONDURAS

HONG KONG

HONGRIE/ HUNGARY/ HUNGRIA

ILE RODRIGUES/RODRIGUES ISLAND/ISLA RODRIGUES

ILES COOK/ COOK ISLANDS/ ISLAS COOK

ILES SALOMON/ SOLOMON ISLANDS/ ISLAS SALOMON

\* INDE/ INDIA

Indonesie/ Indonesia Iraq & Iraqi Kurdistan Irlande/ Ireland/ Irlanda Islande/Iceland/Islania

**ISRAEL** 

\* ITALIE/ ITALY/ ITALIA

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia

JAMAIQUE/ JAMAICA

- \* JAPON/ JAPAN
- \* JORDANIE/ JORDAN/ JORDANIA

KENYA

KIRGHIZISTAN/ KYRGYZSTAN/ KIRGUISTAN

KOWEIT/ KUWAIT

LESOTHO

LIBAN/ LEBANON/ LIBANO

LIBERIA

LITUANIE/ LITHUANIA/ LITUANIA

LUXEMBOURG

MACÉDOINE/ MACEDONIA

Madagascar

MALAISIE/ MALAYSIA/ MALASIA

MALAWI
\* MALI

MAROC/ MOROCCO/ MARRUECOS

\* MARTINIQUE/ MARTINICA

Maurice/ Mauritius

- \* MAURITANIE/ MAURITANIA
- \* MEXIQUE/ MEXICO
- \* MOZAMBIQUE

NAMIBIE/ NAMIBIA

NEPAL

\* NICARAGUA

NIGER

**NIGERIA** 

NORVEGE/ NORWAY/ NORUEGA

\* NOUVELLE CALÉDONIE/ NEW CALEDONIA/ NUEVA CALEDONIA

NOUVELLE ZELANDE/ NEW ZEALAND/ NUEVA

ZELANDIA

OUGANDA/ UGANDA

\* PAKISTAN

PALESTINE/PALESTINA

PANAMA

PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE/ PAPUA NEW GUINEA/ PAPUA NUEVA GUINEA

PARAGUAY

- \* PAYS BAS/ NETHERLANDS/ PAISES BAJOS
- \* Pays basque/Basque Country/País Basco
- \* PEROU/ PERU
- \* PHILIPPINES/ FILIPINAS

POLOGNE/ PORTUGAL/ POLONIA

PORTO RICO/ PUERTO RICO

- \* PORTUGAL
- \* OUEBEC
- \* RÉP. ARABE SYRIENNE/SYRIAN ARAB REPUBLIC/REP. ARABE SIRIA

RÉP. CENTRAFRICAINE/ CENTRAL AFRICAN REPUBLIC/ REPUBLICA CENROAFRICANA

\* RÉP. DE CORÉE/ REPUBLIC OF KOREA/ REPUBLICA DE COREA

RÉP. DE MOLDOVA/ REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLICA DE MOLDOVA

\* RÉP. DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO/ REPUBLICA DEMOCRATICA DE CONGO

RÉP. DEM. POP. DE LAOS/ LAO PEOPLE'S DEM.
REPUBLIC/REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/ DOMINICAN REPUBLIC/ REPUBLICA DOMINICANA

RÉP. ISLAMIQUE D'IRAN/ ISLAMIC REP. OF IRAN/ REP. ISLAMICA DEL IRAN

RÉP. TCHÉQUE/ CZECH REP./ REP. CHECA

RÉP. UNIE DE TANZANIE/ UNITED REP. OF TANZANIA/ REP. UNIDA DE TANZANIA

RÉUNION

\* ROUMANIE/ ROMANIA/ RUMANIA

ROYAUME UNI/ UNITED KINGDOM/ REINO UNIDO

\* RWANDA

SAMOA

\* SENEGAL

\*SERBIE-MONTÉGNÉGRO/SERBIA-MONTENEGRO

SIERRA LEONE

SINGAPOUR/ SINGAPORE/ SINGAPUR

SOMALIE/ SOMALIA

\* SOUDAN/ SUDAN

SRI LANKA

- \* SUÈDE/ SWEDEN/ SUECIA
- \* SUISSE/ SWITZERLAND/ SUIZA

SURINAM/ SURINAME

SWAZILAND/ SWAZILANDIA

TADJIKISTAN/ TAJIKISTAN/ TAYIKISTAN

TAIWAN

\* TCHAD/ CHAD

THAILANDE/ THAILAND

\* TOGO

TRINITE & TOBAGO/ TRINIDAD & TOBAGO

TUNISIE/ TUNISIA/ TUNEZ

\* TURQUIE/ TURKEY/ TURQUIA

UKRAINE/ UCRANIA

URUGUAY

Vanuatu

VENEZUELA

VIET NAM

\* YEMEN

Zambie/ Zambia

ZIMBABWE

# ANNEXE 7:

Coordinations nationales et Comité de Liaison International de la *Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000* - en date du 3 septembre 1999.

# - PORTRAIT MONDIAL – MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000 En date du 13 septembre 1999

Région du monde	Coordination nationale (mise sur pied ou en voie d'être	Membre du Comité de liaison international
	établie)	
Afrique de l'est/australe	Afrique du sud	Afrique du sud
	Kenya	Kenya
	Mozambique	Mozambique
	Zambie	Zambie
Afrique de l'ouest/centrale	Bénin	
	Burkina Faso	Burkina Faso
	Burundi	
	Cameroun	Cameroun
	Congo	
	Côte d'Ivoire	
	Ghana	
	Guinée	
	Mali	Mali
	Niger	
	Nigeria	Nigeria
	Ouganda	- Higoria
	République dém. du Congo	
	Rwanda	Rwanda
	Sénégal	Twanda
	Togo	
Amérique du nord	Canada	Canada (2)
quo uuo.u	Etats-Unis	États-Unis
	Québec	Ltats-offis
Amérique latine	Argentine	Argentine
7orique latille	Bolivie	Argentine
	Brésil	
	Chili	
		Colombia
	Colombie   El Salvador	Colombie
	Équateur	El Salvador
	Guatemala	Mandana
	Mexique	Mexique
	Nicaragua	D.
	Pérou	Pérou

Région du monde	Coordination nationale (mise sur pied ou en voie d'être établie)	Membre du Comité de liaison international
Asie-Océanie	Australie Bangladesh Inde Népal Pakistan	Australie Bangladesh Hong Kong Îles Fidji Inde
	Philippines (2) Sri Lanka	Philippines Thaïlande Poste Asie de l'est
Caraïbes	Haïti	Cuba Haïti Jamaïque
Europe	Belgique Chypre Danemark France Pays Bas	Belgique Chypre Danemark France  Portugal
	Suisse	Royaume Uni 2 postes Europe de l'est
Moyen orient/monde arabe	Égypte Jordanie Liban Maroc Yémen	Égypte Jordanie Liban Maroc
Réseaux		<ul> <li>Fédération démocratique internationale des femmes</li> <li>Initiative continentale des femmes autochtones (3)</li> </ul>
TOTAUX	53 pays ayant une coordination nationale	44 membres du Comité de liaison international

Italiques : poste à combler

# LES 14 SOUS-RÉGIONS DU MONDE (Du C.L.I.)

## AFRIQUE / AFRICA / AFRICA

- Afrique australe/ Southern Africa/ Africa del sur
- Afrique centrale/ Central Africa/ Africa Central
- Afrique de l'est/ Eastern Africa/ Africa del este
- Afrique de l'ouest/ West Africa / Africa del oeste

# LES AMÉRIQUES / THE AMERICAS / LAS AMERICAS

- Amérique du nord/ North America/ América del norte
- Amérique du Sud/ South America/ América del sur
- Caraïbe / Caribbean / Caribe
- Amérique centrale/Mexique / Central America/Mexico / América central/ Mexico

# ASIE/OCÉANIE / ASIA/OCEANIA / ASIA/OCEANIA

- Asie de l'est/ East Asia/ Asia del este
- Asie du sud-est/ South-East Asia/ Asia del sureste
- Asie du sud/ South Asia/ Asia del sur
- Océanie/ Oceania/ Oceanía

#### Europe/ Europe/ Europa

Moyen orient-Monde arabe/ Middle East-Arab World/ Medio oriente-Mundo árabe

# ANNEXE 8:

Manifeste du Front de libération du Québec, diffusé à la radio le 7 octobre 1970 à la télévision le 8.

#### Le manifeste du Front de libération du Québec diffusé à la radio de 7 octobre 1970, à la télévision le 8.

Le Front de libération du Québec n'est pas le messie, ni un Robin des bois des temps modernes. C'est un regroupement de travailleurs québécois qui sont décidés à tout mettre en oeuvre pour que le peuple du Québec prenne définitivement en mains son destin. Le Front de libération du Québec veut l'indépendance totale des Québécois, réunis dans une société libre et purgée à jamais de sa clique de requins voraces, les «big boss» patronneux et leurs valets qui ont fait du Québec leur chasse gardée du cheap labor et de l'exploitation sans scrupules.

Le Front de libération du Québec n'est pas un mouvement d'agression, mais la réponse à une agression, celle organisée par la haute finance par l'entremise des marionnettes des gouvernements fédéral et provincial (le show de la Brinks, le bill 63, la carte électorale, la taxe dite de «progrès social» (sic), power corporation, l'assurance-médecins, les gars de Lapalme).

#### Manifeste

Le Front de libération du Québec s'autofinance d'impôts volontaires (sic) prélevés à même les entreprises d'exploitation des ouvriers (banques, compagnies de finances, etc.).

«Les puissances d'argent du statu quo, la plupart des tuteurs traditionnels de notre peuple, ont obtenu la réaction qu'ils espéraient, le recul plutôt qu'un changement pour lequel nous avons travaillé comme jamais; pour lequel on va continuer à travailler. » René Lévesque, 29 avril 1970

Nous avons cru un moment qu'il valait la peine de canaliser nos énergies, nos impatiences comme le dit si bien René Lévesque, dans le Parti québécois, mais la victoire libérale montre bien que ce qu'on appelle démocratie au Québec n'est en fait et depuis toujours que la « democracy » des riches. La victoire du Parti libéral en ce sens n'est en fait que la victoire des faiseurs d'élections Simard-Cotroni. En conséquence, le parlementarisme britannique, c'est bien fini et le Front de libération du Québec ne se laissera jamais distraire par les miettes électorales que les capitalistes anglo-saxons lancent dans la basse-cour québécoise à tous les quatre ans. Nombre de Québécois ont compris et ils vont agir. Bourassa dans l'année qui vient va prendre de la maturité : 100,000 travailleurs révolutionnaires et armés!

Oui il y en a des raisons à la victoire libérale. Oui il y en a des raisons à la pauvreté, au chômage, aux taudis, au fait que vous M. Bergeron de la rue Visitation et aussi vous M. Legendre de Ville de Laval qui gagnez 10,000 dollars par année, vous ne vous sentiez pas libres en notre pays le Québec.

Oui il y en a des raisons, et les gars de la Lord les connaissent, les pêcheurs de la Gaspésie, les travailleurs de la côte Nord, les mineurs de la Iron Ore, de Québec Cartier Mining, de la Noranda les connaissent eux aussi ces raisons. Et les braves travailleurs de Cabano que l'on a tenté de fourrer une fois de plus en savent des tas de raisons.

Oui il y en a des raisons pour que vous M.Tremblay de la rue Panet et vous M.Cloutier qui travaillez dans la construction à Saint-Jérôme, vous ne puissiez vous payer des «vaisseaux d'or» avec la belle zizique et tout le fling flang comme l'a fait Drapeau-l'aristocrate, celui qui se préoccupe tellement des taudis qu'il a fait placer des panneaux de couleurs devant ceux-ci pour ne pas que les riches touristes voient notre misère.

Oui il y en a des raisons pour que vous Madame Lemay de St-Hyacinthe vous ne puissiez vous payer des petits voyages en Floride comme le tont avec notre argent tous les sales juges et députés.

Les braves travailleurs de la Vickers et ceux de la Davie Ship les savent ces raisons, eux à qui l'on n'a donné aucune raison qu'ils voulaient se syndiquer et à qui les sales juges ont fait payer plus de deux millions de dollars parce qu'ils avaient voulu exercer ce droit élémentaire. Les gars de Murdochville la connaissent la justice et ils en connaissent des tas de raisons.

Oui il y en a des raisons pour que vous M. Lachance de la rue Ste-Marguerite, vous alliez noyer votre désespoir, votre rancoeur et votre rage dans la bière du chien à Molson. Et toi, Lachance fils avec tes cigarettes de mari...

Oui il y en a des raisons pour que vous, les assistés sociaux, on vous tienne de génération en génération sur le bien-être social. Il y en a des tas de raisons, les travailleurs de la domptar à Windsor et à East Angus les savent. Et les travailleurs de la Squibb et de la Ayers et les gars de la Régie des Alcools et ceux de la Seven Up et de Victoria Precision, et les cols bleus de Laval et de Montréal et les gars de Lapalme en savent des tas de raisons.

#### Soldat

L'armée à Montréal

Les travailleurs de Dupont of Canada en savent aussi, même si bientôt ils ne pourront que les donner en anglais (ainsi assimilés, ils iront grossir le nombre des immigrants, Néo-Québécois, enfants chéris du bill 63).

Et les policiers de Montréal auraient dû les comprendre ces raisons, eux qui sont les bras du système; ils auraient dû s'apercevoir que nous vivions dans une société terrorisée parce que sans leur force, sans leur violence, plus rien ne fonctionnait le 7 octobre!

Nous en avons soupé du fédéralisme canadian qui pénalise les producteurs laitiers du Québec pour satisfaire aux besoins anglo-saxons du Commonwealth; qui maintient les braves chauffeurs de taxi de Montréal dans un état de demi-esclaves en protégeant honteusement le monopole exclusif de l'écoeurant Murray Hill et de son propriétaire-assassin Charles Hershorn et de son fils Paul qui, à maintes reprises, le soir du 7 octobre, arracha des mains de ses employés le fusil de calibre 12 pour tirer sur les chauffeurs et blesser ainsi mortellement le caporal Dumas, tué en tant que manifestant; qui pratique une politique insensée des importations en jetant un à un dans la rue les petits salariés des Textiles et de la Chaussure, les plus bafoués au Québec, aux profits d'une poignée de maudits «money-makers » roulant en cadillac; qui classe la nation québécoise au rang des minorités ethniques du Canada.

Nous en avons soupé, et de plus en plus de Québécois également, d'un gouvernement de mitaines qui fait mille et une acrobaties pour charmer les millionnaires américains en les suppliant de venir investir au Québec, la Belle Province où des milliers de milles carrés de forêts remplies de gibier et de lacs poissonneux sont la propriété exclusive de ces mêmes Seigneurs tout-puissants du XXe siècle; d'un hypocrite à la Bourassa qui s'appuie sur les blindés de la Brinks, véritable symbole de l'occupation étrangère au Québec, pour tenir les pauvres «natives» québécois dans la peur de la misère et du chômage auxquels nous sommes tant habitués; de nos impôts que l'envoyé d'Ottawa au Québec veut donner aux boss anglophones pour les «inciter », ma chère, à parler français, à négocier en français : repeat after me : «cheap labor means main-d'oeuvre à bon marché»; des promesses de travail et de prospérité, alors que nous serons toujours les serviteurs assidus et les lèche-bottes des big-shot, tant qu'il y aura des Westmount, des Town of Mount-Royal, des Hampstead, des Outremont, tous ces véritables châteaux forts de la haute finance de la rue Saint-Jacques et de la Wall Street, tant que nous tous, Québécois, n'aurons pas chassé par tous les moyens, y compris la dynamite et les armes, ces big-boss de l'économie et de la politique, prêts à toutes les bassesses pour mieux nous fourrer.

Nous vivons dans une société d'esclaves terrorisés, terrorisés par les grands patrons, Steinberg, Clark, Bronfman, Smith, Neapole, Timmins, Geoffrion, J.L. Lévesque, Hershorn, Thompson, Nesbitt, Desmarais, Kierans (à côté de ça, Rémi Popol la garcette, Drapeau le dog, Bourassa le serin des Simard, Trudeau la tapette, c'est des peanuts!).

Terre isés par l'Église capitaliste romaine, même si ça paraît de moins en moins (à qui appartient la Place de la Bourse?), par les paiements à rembourser à la Household Finance, par la publicité des grands maîtres de la consommation, Eaton, Simpson, Morgan, Steinberg, General Motors...; terrorisés par les lieux fermés de la science et de la culture que sont les universités et par leurs singes-directeurs Gaudry et Dorais et par le sous-singe Robert Shaw. Nous sommes de plus en plus nombreux à connaître cette société terroriste et le jour s'en vient où tous les Westmount du Québec disparaîtront de la carte.

Travailleurs de la production, des mines et des forêts; travailleurs des services, enseignants et étudiants, chômeurs, prenez ce qui vous appartient, votre travail, votre détermination et votre liberté.

Et vous, les travailleurs de la General Electric, c'est vous qui faites fonctionner vos usines; vous seuls êtes capables de produire; sans vous, General Electric n'est rien!

Travailleurs du Québec, commencez dès aujourd'hui à reprendre ce qui vous appartient; prenez vous-mêmes ce qui est à vous. Vous seuls connaissez vos usines, vos machines, vos hôtels, vos universités, vos syndicats; n'attendez pas d'organisation miracle.

Faites vous-niêmes votre révolution dans vos quartiers, dans vos milieux de travail. Et si vous ne le faites pas vous-mêmes, d'autres usurpateurs technocrates ou autres remplaceront la poignée de fumeurs de cigares que nous connaissons maintenant et tout sera à refaire. Vous seuls êtes capables de bâtir une société libre.

Il nous faut lutter, non plus un à un, mais en s'unissant, jusqu'à la victoire, avec tous les moyens que l'on possède comme l'ont fait les Patriotes de 1837-1838 (ceux que Notre sainte mère l'Église s'est empressée d'excommunier pour mieux se vendre aux intérêts britanniques).

Qu'aux quatre coins du Québec, ceux qu'on a osé traiter avec dédain de lousy French et d'alcooliques entreprennent vigoureusement le combat contre les matraqueurs de la liberté et de la justice et mettent hors d'état de nuire tous ces professionnels du hold-up et de l'escroquerie : banquiers, businessmen, juges et politicailleurs vendus!!!

Nous sommes des travailleurs québécois et nous irons jusqu'au bout. Nous voulons remplacer avec toute la population cette société d'esclaves par une société libre, fonctionnant d'elle-même et pour elle-même, une société ouverte sur le monde.

Notre lutte ne peut être que victorieuse. On ne tient pas longtemps dans la misère et le mépris un peuple en réveil.

Laporte

Mort du ministre Pierre Laporte

Vive le Québec libre! Vives les camarades prisonniers politiques! Vive la révolution québécoise! Vive le Front de libération du Québec!

#### Le Cahier des revendications est publié par

# Le Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000

Coordination:

Martine David et Denise Dextraze

Recherche et rédaction :

Denise Dextraze

Orientation et comité de rédaction :

Le Comité-stratégie de la Marche et plus spécifiquement à la rédaction :

Gisèle Bourret

Françoise David

Martine David

Lorraine Guay

Ana-Maria Seghezzo D'Urbano

Ont également collaboré au contenu :

Ariane Brunet

Irène Demczuk

Anick Druelle

Lucie Lamarche

Diane Matte

Révision:

Marie F. Duval-Destin

Mise en page:

Brigitte Beaudet

Distribution:

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000

110, rue Sainte-Thérèse # 307

Montréal (Québec) Canada H2Y IE6

Téléphone: (514) 395-1196

Télécopie: (514) 395-1224

Courriel: marche2000@ffq.qc.ca

Site Web: www.ffq.qc.ca

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-921006-01-4

Nous tenons à remercier les organismes suivants pour leur contribution financière à la réalisation de ce document :

- Réseau de la condition des femmes de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- Comité québécois femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	<ul> <li>Éliminer la pauvreté</li> </ul>
Une marche pour lutter contre la pauvreté et la	Constater d'abord
violence faite aux femmes5	S'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté
Description du cahier6	La domination d'un système économique unique :
Les limites objectives d'un projet en progression	le capitalisme néolibéral
constante6	Les zones franches
	Les accords de libre-échange
Un monde à refaire	La spéculation
	Agir sur la spéculation par la taxe Tobin
Dans quel monde vivons-nous?	La prépondérance de l'économique sur le politique
Le triomphe intolérable des inégalités dans un	ou l'abdication des États devant les marchés
monde de plus en plus riche!	L'érosion de l'assiette fiscale des États
La tolérance et la complaisance tenaces envers	La réduction des déficits
toutes les violences faites aux femmes	Les programmes d'ajustement structurel (PAS)
Une crise profonde de culture et de solidarité	La spirale de l'endettement
Les guerres toujours sales	La réduction constante de l'aide internationale
Le productivisme boulimique et l'agonie de la	Mobiliser la communauté internationale
planète	Le changement par la mobilisation
La corruption scandaleuse érigée en système	L'ONU : une organisation à questionner
Des États qui abdiquent leurs responsabilités envers	L'ONU: un espoir à cultive
leurs citoyennes et leurs citoyens et des démocra-	Exiger de chaque État la mise en œuvre d'un plan
ties malades	d'élimination de la pauvreté et plus spécifiquement de
La dérive troublante des systèmes internationaux	la pauvreté des femmes
dits « de protection »	
Un monde progressivement construit par la force	<ul> <li>Éliminer la violence faite aux femmes</li> </ul>
conjuguée de deux phénomènes mondiaux9	
La domination d'un système économique unique à	Constater d'abord
la grandeur de la planète : le capitalisme néolibéral	S'attaquer aux causes structurelles de la violence
La perpétuation d'un système social et politique	La nécessité d'une action concertée
dominant envers les femmes : le patriarcat	Des conventions, des pactes à appliquer sans réserve
Un autre monde existe et se construit déjà9	La répression de la traite des êtres humains
Dans quel monde voulons-nous vivre?9	Les droits des lesbiennes
Les revendications mondiales de la Marche11	Les mécanismes de plainte et de contrôle

La Cour criminelle internationale	
Le viol comme crime de guerre	
La construction de la paix	
Le droit d'asile	
Des plans de lutte nationaux contre la violence	
faite aux femmes	
La protection de l'intégrité des femmes	
<ul> <li>Liens entre les revendications de la Marche mondiale et le Programme</li> </ul>	
d'action de Beijing (septembre 1995)	
d decion de peljing (septembre 1990)	
Domaines critiques	
A. Les femmes et la pauvreté	
B. Les femmes et l'éducation	
C. Les femmes et la santé	
D La violence à l'égard des femmes	
E. Les femmes et les conflits armés	
F. Les femmes et l'économie	
G. Les femmes et la prise de décision	
<ol> <li>Les droits fondamentaux des femmes</li> </ol>	
J. Les femmes et les médias	
En conclusion	
• Annexe	
L'Organisation des Nations Unies	
L'Assemblée générale	
Le Conseil de sécurité	
Le Conseil économique et social (ECOSOC)	
Les rapporteurs	
La Cour criminelle internationale (CCI)	
Les trois piliers de la Charte internationale	
des droits de l'homme	
La Déclaration universelle des droits de l'Homme	
Le Pacte international relatif aux droits civils et	
politiques	
Le Pacte international relatif aux droits économi-	
ques, sociaux et culturels	

Les	instru	ments de droit international			
	La déc	laration			
	Le pacte et la convention				
	L	e protocole			
	L	es réserves			
	Deux	Conventions mises de l'avant par la Marche			
	La Convention sur l'élimination de toutes les formes				
	de	e discrimination à l'égard des femmes			
	L	a Convention sur les droits de l'enfant			
Les	indica	teurs du développement humain			
	Indice	de développement humain			
	Indica	teurs de la pauvreté humaine			
Ren	contre	es internationales			
	1995	Quatrième conférence mondiale sur les			
		femmes, Beijing			
	1995	Sommet mondial sur le développement			
		social, Copenhague			
	1994	Conférence sur la population et le dévelop-			
		pement, Le Caire			
	1993	Conférence mondiale sur les droits hu-			
		mains, Vienne			
	1992	Sommet de la Terre, Rio de Janeiro			
	1985	Conférence des Nations Unies sur les			
		femmes, Nairobi			
	1980	Conférence mondiale de la décennie des			
		Nations Unies pour les femmes, Copenhague			
	1975	Conférence de l'année internationale de la			
		femme, Mexico			
Les A	Accord	ls de Bretton Woods			
	Le Fon	ds monétaire international			
La Banque mondiale					
	L'accord général sur les commerces et les				
	tarifs (GATT)				
i	L'Organisation mondiale du commerce (OMC)				
	L'Organisation de coopération et de développe-				
	ment économique (OCDE)				
La Banque des règlements internationaux (BRI)					

À Montréal, Québec, Canada, le 18 octobre 1998, 140 femmes venues de 65 pays ont adopté une plate-forme de revendications internationales qui seront portées lors de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Vous faites certainement partie du groupe de personnes, toujours grandissant, qui prennent le relais de cette marche mondiale. Afin d'appuyer les « porte-paroles » de ce projet, le Comité de coordination de la Marche vous propose cet outil de travail.

Ce Cahier des revendications mondiales est un outil destiné aux individues ou aux groupes de femmes qui vont intervenir auprès des femmes à la base ou faire des représentations et des pressions politiques auprès de leur gouvernement respectif, des instances régionales ou internationales ou lors d'événements spéciaux.

En plus de situer dans leur contexte social, économique et politique les revendications portées par la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, chacune est expliquée à la lumière de l'analyse féministe. Analyse qui rejoint fréquemment celle d'autres groupes, préoccupés de la défense des droits, de la promotion de l'égalité et de la justice.

Ces mises en contexte visent à permettre aux groupes de s'approprier certains éléments indispensables à la compréhension du sens de chaque revendication et de sa portée. Le résumé des revendications vous est présenté au début du cahier.

Bien sûr, chaque femme ou chaque groupe adaptera les éléments d'analyse présents dans ce cahier selon leur pertinence pour leur travail et les complétera selon les situations et les contextes qui leur sont spécifiques.

## Une marche pour lutter contre la pauvreté et la violence faite aux femmes

La Marche mondiale des femmes s'inscrit dans une continuité avec les quatre grandes conférences mondiales des femmes convoquées par les Nations Unies mais encore plus particulièrement avec les forums parallèles organisés autour de ces rencontres. Nous revendiquons de façon urgente le respect des décisions prises dans ces rencontres internationales ainsi que le respect des engagements contenus dans les traités, conventions et pactes internationaux signés par les États membres.

Évidemment, nos revendications vont plus loin que les engagements déjà pris par les États. La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 est, dans les faits, une « rencontre internationale » auto-convoquée par le mouvement des femmes. Pour le mouvement des femmes du Québec, elle s'étend sur plusieurs mois... à partir du mois de mai 1995, où a eu lieu la marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses », puis à Beijing, où des femmes du Québec ont proposé un ambitieux projet de mobilisation à l'échelle internationale pour contrer la pauvreté et la violence faite aux femmes. Depuis le tout début de ce projet, des femmes de différents pays ont contribué à la concrétisation de cette rencontre des femmes du monde qu'est la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Elle se prépare de rencontres internationales en rencontres nationales chacune dans nos pays. Elle se réalisera d'actions internationales en actions nationales avec des milliers de femmes à travers le monde.

Le 8 mars 2000 verra le lancement des activités d'éducation populaire et de la campagne de signatures en appui aux revendications mondiales de la Marche des femmes. En juin 2000, l'Organisation des Nations Unies (ONU) <sup>1</sup>, à l'occasion de la rencontre Beijing +5, fera un bilan international du Programme d'action. Le 17 octobre 2000, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des femmes issues de tous les pays participants se retrouveront devant les Nations Unies après avoir marché dans leur pays.

Nous sommes convaincues que cette mobilisation internationale, cette mise en commun de réflexions, d'analyses va générer une pression politique mondiale incontournable suffisamment forte pour initier des changements radicaux, indispensables au mieux-être des populations. C'est la façon des femmes de faire le saut dans un nouveau millénaire : remettre les pendules du monde à l'heure du partage, de la paix et de l'égalité formelle et annoncer que les femmes seront plus que jamais actrices de changements majeurs.

## **Description du Cahier**

La première partie « Dans quel monde vivons-nous? » propose une analyse du système social, économique, financier et politique, responsable en grande partie de la pauvreté généralisée et de la violence faite aux femmes. Les deux grands thèmes - pauvreté et violence sont traités à travers des textes d'analyse à l'intérieur desquels sont insérés les libellés des revendications.

Dans la deuxième partie, vous trouverez un résumé de l'ensemble des revendications mondiales. Les revendications concernant le thème de la pauvreté sont désignées par la lettre « P » tandis que celles concernant la violence le sont par la lettre « V ». Toutes sont suivies du même numéro qui leur a été attribué dans le Bulletin spécial. Par la suite, chacune des revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 est présentée en tenant compte d'une suite logique déterminée par l'analyse et l'argumentation. C'est la raison pour laquelle l'ordre de présentation des revendications a été modifié pour suivre le développement de l'argumentation.

Le Cahier des revendications mondiales se termine avec un texte liant divers éléments du Programme d'action de Beijing aux revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. C'est en s'inspirant de ce Programme et des demandes portées par les mouvements de femmes à travers le monde que cette plate-forme de revendications a été déve-

loppée. Cette action globale des mouvements de femmes du monde est ancrée dans le travail fait par diverses femmes tant au plan local qu'international. Elle doit permettre de faire bouger les choses et, à ce titre, elle devient un véhicule à utiliser par chacune d'entre nous pour améliorer les conditions de vie des femmes où qu'elles soient.

En annexe, vous trouverez des éléments d'information ou des définitions concernant les institutions politiques, économiques et juridiques qui sont utiles à la compréhension des revendications de la Marche mondiale des femmes.

## Les limites objectives d'un projet en progression constante

Le temps et les ressources matérielles ont été les limites objectives de cette réalisation. La multiplication des réflexions, des échanges et des rencontres passées et à venir repousse ces limites et donne à cet outil son caractère de progression. Le défi de la rédaction de ces pages était de rendre disponibles, le plus simplement possible, et rapidement, des informations et des arguments à la lumière de l'évolution de la situation mondiale. À nous toutes maintenant de l'enrichir avec les informations, notes, citations, et stratégies qui seront développées dans les prochains mois.

L'équipe de femmes qui ont travaillé à ce texte sont très majoritairement des nord-américaines - avec la particularité d'être des francophones. Vous retrouverez certainement à travers ou entre les lignes cette influence. Loin d'être insensibles à cet état de fait, nous vous invitons fortement à enrichir le texte de votre point de vue, à partir de votre réalité. Il faut voir ce document comme un produit collectif en évolution continuelle.

#### NOTE

 Voir en annexe pour plus d'informations concernant la structure de l'ONU et ses différents instruments internationaux



# DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS?

# Le triomphe intolérable des inégalités... dans un monde de plus en plus riche!

Nous vivons dans un monde où triomphent les inégalités. À l'aube de l'an 2000, il existe encore des déséquilibres profonds, injustifiables et intolérables, entre les hommes et les femmes, entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, et, parmi la population d'un même pays, entre les riches et les pauvres, entre les jeunes et les plus âgés, entre les villes et les campagnes.

Nous vivons dans un monde qui connaît des développements techniques et scientifiques spectaculaires, une amélioration substantielle de la productivité industrielle et agricole, une explosion des moyens de communication. Pourtant, il y a des milliards de personnes sans emploi et sans accès à un minimum vital en ce qui a trait à la nourriture et à l'eau potable, au logement, aux soins de santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, aux sources d'énergie et aux modes de transport. Quel paradoxe : partout, il est maintenant possible de devenir de plus en plus pauvre dans des sociétés de plus en plus riches! En effet, l'humanité ne souffre pas d'un manque de ressources ou d'une insuffisance de production des richesses mais d'un problème grave d'accès universel, de distribution équitable et de gestion responsable de ces richesses et ces ressources qui ne sont pas illimitées. Et ce sont les femmes qui, très majoritairement, souffrent de ce maldéveloppement.

#### La tolérance et la complaisance tenaces envers toutes les violences faites aux femmes

Nous vivons dans un monde où les violences à l'égard des femmes continuent d'être une réalité universelle: violence conjugale, agressions sexuelles, mutilations sexuelles, viols systématiques en temps de guerre, voilà le lot de millions de femmes.

Cette violence traduit des rapports de force historiquement inégaux entre les hommes et les femmes et constitue juridiquement une violation des droits humains et des libertés fondamentales. C'est une réalité universelle: elle s'exerce dans toutes les sociétés quels que soient la classe sociale, le revenu et la culture. Toutes les femmes sont touchées. Il serait difficile de trouver une seule femme qui, à un moment ou l'autre de sa vie, n'a pas eu peur du simple fait d'être une femme. Des gestes aussi simples que marcher dans la rue le soir ou travailler de nuit peuvent représenter des problèmes importants de sécurité pour elles.

La violence physique, sexuelle et psychologique est trop souvent perpétrée ou tolérée par les États qui font primer les coutumes et les traditions sur les droits fondamentaux. Dans certains pays, le fait même d'être femme signifie voir ses droits fondamentaux bafoués.

## Une crise profonde de culture et de solidarité

Nous vivons dans un monde en crise d'identité, de valeurs, de projets, de solidarité sociale, où les relations humaines sont mises à mal par la prédominance de l'économisme; dans un monde où l'art, la littérature, le théâtre, la poésie, la musique, la danse sont dangereusement relégués en fin de liste des « priorités » économiques et où le « monde de l'être » reste soumis au « monde de l'avoir », alors que l'inverse devrait gouverner nos existences. Nous vivons dans un monde en crise de culture, d'où une perte de repères, un repli dans des sectes, des fondamentalismes religieux, des intégrismes; un monde qui sombre dans le racisme, l'homophobie et, de façon plus générale, l'intolérance envers la diversité. Cette crise bloque le dialogue entre les cultures dont le pluralisme constitue une des grandes richesses de l'humanité.

## Les guerres toujours sales

Nous vivons dans un monde ravagé par de multiples conflits armés dits de « basse intensité » qui déciment les populations civiles et grèvent les budgets des États concernés au profit de l'industrie de l'armement. Des massacres inter-ethniques, aux bombardements occidentaux sur l'ex-Yougoslavie, les hommes continuent à priviléger les guerres pour « régler » leurs conflits. En temps de guerre, les femmes quant à elles, souffrent des formes spécifiques de violence dont les viols systématiques reconnus comme crimes de guerre seulement depuis 1993. Partout, les femmes se lèvent pour exiger la fin des hostilités et la recherche de solutions politiques aux conflits.

# Le productivisme boulimique et l'agonie de la planète

Nous vivons dans un monde où, de façon dramatique, l'équilibre est rompu entre les humains et la nature; où surtout les pays dits « développés » sont engagés depuis longtemps dans une course effrénée à la croissance à tout prix. Il y a boulimie de production et de consommation - dont un nombre considérable d'objets inutiles - qui maintient le cercle vicieux : on produit pour consommer et on consomme parce qu'on produit! Ce productivisme débridé entraîne l'épuisement des richesses naturelles et le ravage de l'environnement provoquant l'agonie de la planète et mettant les générations futures en péril. Ce sont les femmes qui, très majoritairement encore, souffrent de cette fausse croissance.

# La corruption scandaleuse érigée en système

Nous vivons dans un monde où la corruption est, dans plusieurs pays, érigée en système et, au niveau international, « légalisée ». Comment appeler autrement cette fabuleuse richesse concentrée dans quelques mains seulement, ces fortunes colossales provenant de biens publics et accumulées au détriment des obligations fiscales envers les États, ou très souvent avec leur complicité.

Ces richesses sont systématiquement volées, détournées, blanchies par des entrepreneurs privés, des corporations de tout ordre, des institutions financières, des fonctionnaires de tous niveaux, des dirigeants politiques et même des gouvernements entiers. Elles sont cachées dans des paradis fiscaux et le secret bancaire couvre l'identité

de ces voleurs en leur assurant une impunité dont seuls les dictateurs ont pu jouir jusqu'à présent.

## Des États qui abdiquent leurs responsabilités envers leurs citovennes et leurs citovens et des démocraties malades

Nous vivons dans un monde où les États refusent souvent d'assumer leurs responsabilités et leurs obligations face aux citoyennes et citoyens et où ils abdiquent devant la dictature des marchés organisés en un pouvoir supranational non élu et composé de grandes institutions financières, de banques, de corporations industrielles, de multinationales, etc.

Ce pouvoir supranational impose aux États ses règles de lutte aux déficits sous forme de Programmes d'ajustement structurel au Sud, de compressions dans les programmes sociaux au Nord ou du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et autres projets du même genre. Les États font souvent preuve de complaisance et de complicité envers ce pouvoir l'assurant de généreuses subventions, ou encore de « congés de taxation », ou encore de crédits à taux préférentiels.

Nous vivons dans un monde où la démocratie est ainsi mise en péril quand le sort du monde repose entre les mains de ces nouveaux « seigneurs de guerre » qui fonctionnent sans loi ni sanction sociale, sans devoir rendre de compte à personne, hors contrôle démocratique, sans imputabilité citoyenne.

# La dérive troublante des systèmes internationaux dits « de protection »

Nous vivons dans un monde où l'on a tenté de civiliser les rapports entre les pays et de harnacher quelque peu la toute-puissance des marchés. Nous sommes obligées de constater, à la veille du troisième millénaire, que rien ne va plus. L'ONU éprouve de grandes difficultés à prévenir ou à régler des conflits et les pouvoirs économiques règnent en maîtres plus que jamais.

# UN MONDE PROGRESSIVEMENT CONSTRUIT PAR LA FORCE CONJUGUÉE DE DEUX PHÉNOMÈNES MONDIAUX

# La domination d'un système économique unique à la grandeur de la planète : le capitalisme néolibéral

Le système économique dominant a un nom - le capitalisme néolibéral - et un visage, inhumain; un système régi par la compétitivité absolue et axé sur la privatisation, la libéralisation, la déréglementation; un système soumis à la seule loi du « tout aux marchés », où la pleine jouissance des droits humains fondamentaux est subordonnée à la liberté économique et qui provoque des exclusions intolérables pour les personnes et dangereuses pour la paix dans le monde et pour l'avenir de la planète.

# La perpétuation d'un système social et politique dominant envers les femmes : le patriarcat

Le patriarcat ne date pas du XXe siècle! Des millénaires ont vu naître et se consolider, selon des intensités variables et des cultures différentes, ce système de valeurs, de règles, de normes, de politiques basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles attribués dans nos sociétés aux hommes et aux femmes.

Le patriarcat s'exprime dans tous les domaines de la vie et se manifeste par différents stéréotypes qui conditionnent ou marquent les rapports entre les femmes et les hommes. À l'aube du troisième millénaire, nous vivons encore dans un monde dominé par ce système qui consacre le pouvoir masculin et engendre violences et exclusions.

Néolibéralisme et patriarcat se nourrissent l'un l'autre et se renforcent mutuellement pour maintenir la très grande majorité des femmes dans une infériorisation culturelle, une dévalorisation sociale, une marginalisation économique, une « invisibilisation » de leur existence et de leur travail, une marchandisation de leur corps, toutes situations qui s'apparentent à un véritable « apartheid ».

# UN AUTRE MONDE RÉSISTE ET SE CONSTRUIT DÉJÀ

Il n'est pas inutile de rappeler que ce sont les luttes ouvrières du XIXe siècle, puis celles des mouvements sociaux (écologique, pacifiste, communautaire), jumelés au rôle de plus en plus important de l'État, qui ont permis de « civiliser » les excès du capitalisme naissant. Les mouvements féministes ont, quant à eux, mené des luttes acharnées pour la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes dans tous les domaines.

Aujourd'hui, nous vivons aussi dans un monde aux initiatives innombrables issues du mouvement autonome des femmes et qui sont autant de résistances aux inégalités, aux oppressions, aux exclusions. Pensons seulement aux multiples groupes de défense de droits, aux coopératives, aux cuisines collectives, aux centres de femmes, aux maisons d'hébergement, etc. Pensons aussi aux luttes pour l'accès au logement et à la propriété de la terre, pour la syndicalisation, la démocratisation des États, l'amélioration des services sociaux et de santé, l'éducation des enfants et la protection de l'environnement. Les femmes sont toujours des participantes engagées et tenaces dans ces luttes; elles en sont souvent les initiatrices et les leaders.

## DANS QUEL MONDE VOULONS-NOUS VIVRE?

À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le capitalisme néolibéral. Il ne s'agit pas simplement d'aménager les règles du jeu en gardant intact ce même système. Il s'agit véritablement de repenser ces règles, d'en créer de nouvelles à partir des expériences et des alternatives proposées par les femmes et les mouvements sociaux aux plans local, national et international.

À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le patriarcat et en finir avec toutes les formes de violence faite aux femmes. Nous condamnons l'inaction, l'inefficacité et le silence des États alors qu'ils sont dans l'obligation de fournir des moyens pour combattre la violence à l'égard des femmes.

Nous réclamons le respect de l'intégrité de notre corps et de notre être. Nous voulons des actions concrètes de la part des États.

Nous voulons entrer dans le prochain millénaire avec la certitude que nous pouvons changer le monde, le pacifier, l'humaniser. Nous marcherons donc de façon pacifique pour remettre l'être humain au cœur de nos préoccupations, pour mondialiser nos solidarités.

Nous marcherons pour que le prochain millénaire inscrive à jamais l'exercice des droits fondamentaux des femmes comme indissociable des droits humains universels, pour que l'ensemble des droits de la personne soient interdépendants, pour que l'égalité, la justice, la paix et la solidarité soient les valeurs dominantes.

Nous marcherons pour manifester que la participation active des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle est le point de départ d'une libération pour elles-mêmes et pour leurs peuples trop souvent exclus des prises de décisions qui les concernent.

Nous marcherons pour mettre fin aux processus d'homogénéisation des cultures et à la marchandisation des femmes via les médias pour répondre aux besoins du marché.

Nous marcherons pour réaffirmer notre engagement pour la paix et la protection du fonctionnement démocratique des États-nations

Nous marcherons pour mettre en commun de nouvelles options de coopération et de partage orientées vers d'indispensables changements.

Nous marcherons pour mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes.

Nous marcherons pour enfanter un monde basé sur le partage de la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité et pour faire en sorte que chacune et chacun ait à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre.

## LES REVENDICATIONS MONDIALES DE LA MARCHE

# Éliminer la pauvreté

# La mise en place par tous les États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté.

Les États sont tenus de mettre en œuvre des politiques, programmes, plans d'action et projets nationaux de lutte contre la pauvreté incluant des mesures spécifiques pour éliminer la pauvreté des femmes et garantir leur autonomie économique et sociale à travers l'exercice de leur droit :

- à l'éducation:
- au travail avec une protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie:
- à l'équité et à l'égalité salariale au plan national et inter-
- d'association et de syndicalisation;
- à la propriété et au contrôle de l'eau potable;
- au logement décent;
- aux soins de santé et à la protection sociale;
- à la culture:
- à la sécurité du revenu tout au long de la vie;
- aux ressources naturelles et économiques (crédit, propriété, formation professionnelle, technologies);
- à la citoyenneté pleine et entière dont, notamment, la reconnaissance de l'identité et l'accès aux documents la reconnaissant (carte d'identité):
- au salaire social minimum.

Les États doivent garantir, comme droit fondamental, la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population.

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc.

Les États doivent promouvoir l'accès des femmes à des postes de décision.

Les États sont tenus de ratifier et de respecter les normes du travail du Bureau international du travail (BIT). Ils doivent imposer le respect des normes nationales de travail dans les zones franches.

Les États et les organisations internationales sont tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs comme l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997, l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995, et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones.

Les États doivent mette fin aux processus d'homogénéisation des cultures et à la marchandisation des femmes via les médias pour répondre aux besoins du marché.

Les États doivent prendre des dispositions pour assurer la participation égale des femmes aux instances politiques.

Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales.1

#### P-2 L'application urgente de mesures comme :

- la taxe Tobin, les revenus de cette taxe seront versés dans un fonds spécial:
  - dédié au développement social;
  - géré démocratiquement par l'ensemble de la communauté internationale;

- selon des critères de respect des droits humains fondamentaux et de démocratie;
- avec une représentation paritaire des femmes et des hommes:
- auquel les femmes (qui représentent 70 % des 1 milliard 300 millions de personnes vivant dans un état de pauvreté extrême) auront un accès prioritaire;
- P-2 b) l'investissement de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays riches dans l'aide aux pays en voie de développement;
- P-2 c) le financement adéquat et la démocratisation des programmes des Nations Unies essentiels à la défense des droits fondamentaux des femmes et des enfants tels UNIFEM (Programme pour les femmes), le PNUD (Programme pour le développement) et UNICEF (Programme pour les enfants);
- P-2 d) la fin des programmes d'ajustement structurel;
- P-2 e) la fin des compressions et coupures dans les budgets sociaux et les services publics;
- P-2 f) le rejet du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI).

# P-3 L'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité.

Nous exigeons l'annulation immédiate de la dette des 53 pays les plus pauvres de la planète, en appui aux objectifs de la campagne « Jubilé 2000 ».

À plus long terme, nous demandons l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bien-être de la population la plus affectée par les programmes d'ajustement structurel, dont les femmes et les fillettes constituent la majorité.

# P- 4 L'application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide internationale.

Ainsi, 20 % de l'argent versé par les pays donateurs doit être dédié au développement social et 20 % des dépenses de l'État qui reçoit des dons doit être consacré aux programmes sociaux.

# P-5 Une organisation politique mondiale, non monolithique, ayant autorité sur l'économie, avec une représentativité égalitaire et démocratique entre tous les pays de la terre (s'assurer d'une parité entre pays pauvres et pays riches) et avec une représentativité paritaire entre les femmes et les hommes.

Cette organisation devra avoir un pouvoir réel pour décider et agir afin de mettre en place un système économique mondial, juste, participatif et solidaire. De manière immédiate, les mesures suivantes doivent être mises en place :

- un Conseil mondial pour la sécurité économique et financière chargé de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial axé sur une répartition juste et équitable des richesses de la planète et basé sur l'amélioration du bien-être fondé sur la justice sociale pour la population mondiale et en particulier pour les femmes qui en constituent plus de la moitié. La parité femmes-hommes devra être respectée au sein des membres de ce Conseil. De plus, sa composition doit inclure des représentantes de la société civile, c'est-à-dire des ONG, des syndicats, etc. et assurer la parité entre les pays du Nord et du Sud;
- la subordination aux droits humains fondamentaux, individuels et collectifs, de toutes les conventions et accords commerciaux. Le commerce doit être soumis aux droits humains et non l'inverse;
- · l'élimination des paradis fiscaux;
- la fin du secret bancaire;
- la redistribution de la richesse par les sept pays les plus riches;
- un protocole pour l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

# P-6 Que soient levés les embargos et les blocus décrétés par les grandes puissances à l'égard de plusieurs pays et qui affectent principalement les femmes et les enfants.

Réaffirmer notre engagement pour la paix et la protection du fonctionnement démocratique et autonome des États-nations. <sup>2</sup>

## Éliminer la violence faite aux femmes

- V-1 Que les gouvernements qui se réclament des droits humains condamnent tout pouvoir politique, religieux, économique ou culturel qui exerce un contrôle sur la vie des femmes et des fillettes et dénoncent les régimes qui ne respectent pas leurs droits fondamentaux.
- Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique. Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.
- **V-3** Que les États mettent en œuvre des plans d'action, des programmes et des projets efficaces assortis des ressources financières et des moyens adéquats pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Ces plans d'action doivent comprendre notamment les éléments suivants : prévention, sensibilisation du public, poursuites judiciaires, « traitement » des agresseurs, recherches et statistiques sur les violences faites aux femmes, prise en charge et protection des victimes, lutte contre la pornographie, le proxénétisme et les agressions sexuelles dont les viols contre les enfants, éducation non sexiste, accès facilité à la procédure pénale, formation des juges et policiers.

V-4 Que l'ONU fasse de véritables pressions pour que tous les États ratifient sans réserve et appliquent les conventions et les pactes relatifs aux droits des femmes et des enfants no-

tamment, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

Que les États harmonisent leurs lois nationales avec ces différents instruments internationaux en plus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les Déclarations du Caire et de Vienne, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

- V-5 Que soient adoptés dans les plus brefs délais des protocoles et des mécanismes de mise en œuvre :
  - à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
  - à la Convention sur les droits de l'enfant.

Ces protocoles permettront aux personnes et aux groupes de porter plainte contre un État. Ils constitueront des moyens de pression à l'échelle internationale pour obliger les États à mettre en œuvre les droits énoncés dans ces pactes et conventions. Des sanctions véritables à l'encontre des États récalcitrants devront être prévues.

- Que la Convention de 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui soit assortie d'un mécanisme d'application qui tienne compte des documents récents, dont les deux résolutions de l'assemblée générale de l'ONU (1996) concernant le trafic des femmes et des fillettes et la violence à l'égard des femmes migrantes.
- V-7 Que les États reconnaissent la juridiction de la Cour criminelle internationale et souscrivent aux dispositions selon lesquelles, notamment, les viols et les agressions sexuelles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

V-8 Que tous les États mettent en œuvre des politiques de désarmement, autant en ce qui a trait aux armes classiques qu'aux armes nucléaires et biologiques.

Que tous les pays ratifient la Convention sur les mines antipersonnelles.

Que l'ONU mette un terme à toute forme d'interventions, agressions ou occupation militaires, assure le droit des personnes réfugiées de retourner dans leur pays d'origine et fasse pression sur les gouvernements pour faire respecter les droits humains et résoudre les conflits. <sup>3</sup>

**V-9** Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination et de persécutions sexistes et/ou de violences sexuelles.

Les deux revendications suivantes ont reçu l'appui d'une majorité des femmes présentes dans la mesure où il a été proposé qu'elles fassent l'objet d'une adoption par pays. Certaines déléguées n'étaient pas en mesure de s'engager à les défendre publiquement dans leurs pays. Ces revendications demeurent partie intégrante du projet de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Au cours des prochains mois, les noms des pays seront ajoutés.

- Que l'ONU et les États de la communauté internationale reconnaissent formellement, au nom de l'égalité de toutes les personnes, que l'orientation sexuelle ne doit priver personne du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux que sont : la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.
- **V-11** Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les personnes victimes de discrimination et de persécution en raison de leur orientation sexuelle.

#### NOTES

- Lors de la Rencontre internationale préparatoire, les déléguées ont adopté les trois nouvelles revendications précédentes sans toutefois les intégrer aux deux thèmes. Le Bulletin spécial les désignait par « A », « B » et « C » mais le présent texte les incorpore à l'ensemble
- 2 Cette revendication a été intégrée à l'ensemble après la Rencontre Internationale préparatoire. Elle était désignée par la lettre « D » dans le Bulletin spécial.
- 3 Ces revendications ont été intégrées à l'ensemble après la Rencontre internationale préparatoire. Elles étaient désignées par les lettres « E », « F » et « G » dans le Bulletin spécial.



# **CONSTATER D'ABORD**

L'an 2000 : la population mondiale atteint près de 6 milliards de personnes mais l'écrasante majorité de l'humanité vit dans la pauvreté : 4 milliards de personnes vivent sous le seuil de pauvreté relatif, dont une très large majorité de femmes et d'enfants, et 1,3 milliard sous le seuil de pauvreté absolu, dont 70 % sont des femmes 1.

Les écarts entre les pays n'ont cessé de s'agrandir au cours des trente dernières années :

- Le revenu des pays les plus riches est aujourd'hui 59 fois celui des pays les plus pauvres (contre 30 fois en 1960)! Il en va de même pour les individus: l'écart entre la tranche des 20 % de la population mondiale la plus riche et la tranche des 20 % la plus pauvre a doublé.
- La richesse mondiale s'est multipliée par 5 alors que la proportion de personnes pauvres augmentait dans le même rapport soit de 3 pour 1 à 15 pour 1!

Ces écarts sont encore plus considérables pour les femmes. Ainsi, les femmes représentent la moitié de la population mondiale et fournissent les 2/3 des heures de travail. Par contre elles ne gagnent que le 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale.

#### Une image vaut mille mots...

Le président de Nike possède 4,5 milliards de dollars US à son actif, dont un salaire de 1 million de dollars. Une ouvrière indonésienne, qui travaille pour Nike dans une des entreprises de sous-traitance dispersées à travers le monde (75 000 ouvriersères au total, dont 70 % sont des femmes entre 17 et 21 aris), gagne l'équivalent de 360 dollars US par année. Elle devrait donc travailler 15 siècles pour avoir le même salaire annuel que le président.

La pauvreté humaine « signifie davantage que l'absence de ce qui est nécessaire au bien-être matériel : elle est la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain - longévité, santé, créativité - mais aussi des conditions de vie décentes - dignité, respect de soi-même et des autres, accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie. » <sup>2</sup>

La pauvreté, c'est la négation des droits humains fondamentaux, c'est un interdit de citoyenneté. Les personnes pauvres sont ainsi re-léguées en marge de l'humanité et, parmi celles-ci, les femmes sont repoussées encore plus loin. Pour les femmes, la pauvreté pèse particulièrement lourd car elles ont, la plupart du temps, la charge de nourrir et d'élever leurs enfants, et ce, dans des conditions souvent très précaires. La pauvreté vient aussi renforcer leur vulnérabilité face à la discrimination et la violence dont elles sont les principales victimes.

Pour en finir avec la pauvreté, la Marche des femmes veut s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène, mobiliser la communauté internationale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et exiger de chaque État la mise en œuvre d'un plan d'élimination de la pauvreté.

# S'ATTAQUER AUX CAUSES STRUCTURELLES DE LA PAUVRETÉ

La Marche mondiale ne veut pas simplement diminuer la pauvreté ou en atténuer les « conséquences fâcheuses ». À la veille d'un nouveau millénaire, la Marche mobilise les femmes du monde entier pour que l'humanité se débarrasse enfin de cette pauvreté qui ravage la vie de milliards d'individus, particulièrement des femmes.

Si des formes particulières de pauvreté ont existé à chaque époque de l'humanité, cela ne signifie en rien qu'il s'agit là d'un phénomène « naturel » ou inéluctable. Si de tout temps des hommes et surtout des femmes ont vécu dans la pauvreté, cela ne signifie en rien qu'il s'agit là d'une « tare génétique » ou du résultat de quelques « mauvais comportements », contrairement aux préjugés souvent véhiculés par

la société. Les femmes étaient plus pauvres que les hommes bien avant l'apparition du capitalisme néolibéral. Au cours des siècles derniers, et malgré des luttes révolutionnaires ou de libération des peuples, les femmes ont été reléguées au rang de citoyennes de seconde zone. Elles dépendaient, pour la plupart d'entre elles, du revenu de leur époux. Elles n'avaient pas le droit de posséder la terre. En fait, elles n'avaient aucun droit juridique. Mais elles ont dû peiner fort pour contribuer à la subsistance de leur famille tout en portant l'entière responsabilité de l'éducation des enfants. Décrire cela, c'est illustrer l'idéologie patriarcale qui perdure, même à la veille du XXIe siècle.

Bien sûr, grâce à leurs luttes, les femmes ont progressé dans la reconnaissance de leurs droits, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais la pauvreté d'une majorité d'entre elles s'explique encore par leur confinement à des emplois instables et sous-payés, par la difficulté qu'ont des millions de petites filles à avoir accès à l'éducation, par la responsabilité des enfants, etc.

La pauvreté est un phénomène construit politiquement, économiquement, culturellement et socialement. Il nous appartient donc d'en finir avec elle.

D'où la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène qui relève principalement, dans l'histoire plus récente, de politiques issues du capitalisme néolibéral jumelées au patriarcat et à ses différentes formes de discrimination à l'égard des femmes.

# La domination d'un système économique unique : le capitalisme néolibéral

Il n'est pas inutile de rappeler que le capitalisme naissant de la fin du XVIIIe siècle s'est construit sur le travail gratuit des femmes dans la sphère domestique; sur l'exploitation des travailleuses et des travailleurs, enfants y compris; sur la colonisation et l'impérialisme envers les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord; sur la domination et la destruction des peuples autochtones en Australie et dans les Amériques en particulier.

Il n'est pas inutile de rappeler que la croissance économique n'allait pas de pair avec le progrès social et que, s'il y a eu une véritable explosion des moyens de production, cette production s'est accompagnée d'une dislocation catastrophique de la vie des peuples.

Le néolibéralisme actuel n'est que le clône du même vieux capitalisme sauvage du début du siècle, mais recyclé pour cadrer davantage avec la mondialisation des marchés.

Alors que la mondialisation en soi pourrait être un formidable levier de solidarité entre les peuples et les cultures, elle se trouve pervertie par la volonté de domination des puissants de ce monde. À la mondialisation des marchés correspond la mondialisation de la pauvreté et de l'exclusion car les inégalités s'accroissent. Les droits ne sont plus ni promus, ni protégés : ils sont subordonnés aux impératifs du marché et du profit. Les femmes en particulier sont maintenues dans un état endémique d'infériorité économique.

Mais le système continue d'affirmer que seul le marché libéré de toute contrainte peut assurer à la fois la production maximale de richesses et leur distribution équitable...! D'où les pressions énormes aux niveaux national et international pour la privatisation, la déréglementation, la libre circulation des capitaux. Le monde devient ainsi un vaste supermarché... pour bien nantis. Le libéralisme économique prend de nouveaux visages : les zones franches, les accords de libre échange, la spéculation, etc.

#### Les zones franches

Les zones franches sont des enclaves territoriales installées dans les pays, avec la complicité des gouvernements, et dont les activités échappent à toute législation ou tout contrôle national. Les multinationales utilisent ce moyen pour y transformer leurs produits à des coûts de production défiant toute concurrence. Les salaires et les conditions de travail s'apparentent à un quasi-esclavage. Les investisseurs peuvent ainsi échapper à toutes les règles minimales concernant la sécurité au travail, les normes en matière de santé et la protection de l'environnement. La situation des femmes y est particulièrement dramatique.

#### Les accords de libre-échange

L'intégration des marchés et l'ouverture des frontières aux échanges commerciaux se sont accélérées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ces échanges sont régis par des accords de libre-échange qui ont en commun:

- de se négocier en cercle fermé, loin des forums démocratiques ;
- d'abolir les politiques protectionnistes 3;
- de consacrer des nouveaux droits aux investisseurs.

Par exemple, une entreprise peut poursuivre un gouvernement afin d'obtenir compensation si elle estime qu'une politique nuit à ses profits. Ces droits fonctionnent à sens unique, puisque les États, eux. n'ont pas de recours contre les entreprises.

Le libre-échange exacerbe la concurrence et la compétitivité sans limite. Les lois du marché provoquent un nivellement par le bas des conditions de travail et des politiques sociales : c'est le plus petit dénominateur commun qui s'impose.

Les organisations syndicales et populaires ainsi que le mouvement des femmes, le mouvement écologique et les organismes de défense de droits font des pressions politiques afin que ces accords respectent les droits des travailleuses et des travailleurs, des femmes et des autochtones et qu'ils considèrent la protection de l'environnement. Timide résultat : deux accords parallèles à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) portant sur le travail et l'environnement. Résultat plutôt symbolique puisqu'il n'existe aucun mécanisme de sanction.

#### L'AMI et ses semblables : un exemple éloquent de l'orientation des investisseurs capitalistes

L'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a été concocté en secret au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Il visait à adopter une Charte des droits des investisseurs pour permettre la libre circulation des capitaux au-dessus de tout pouvoir étatique. À la suite d'une forte réaction populaire, le projet a été retiré, mais il réapparaît maintenant piloté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 4 et se déploie en plusieurs traités distincts. Ces derniers visent tous le même objectif : l'accès inconditionnel à tous les marchés, dans tous les secteurs. Les zones franches constituent un autre exemple de la prépondérance des droits des investisseurs.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

#### P-2 f) Le rejet du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI)

#### La spéculation

Nous sommes entrés dans l'ère de l'économie virtuelle, c'est-à-dire hautement spéculative. 5

Dans toute l'année 1995, il s'est échangé pour 4 300 milliards de dollars de produits et de services à l'échelle planétaire, alors que chaque jour, il se transigeait pour 1 300 milliard de dollars en transactions de change.

Ce marché est si important et si volatile que les États ne sont plus en mesure de protéger leur devise nationale. En une fraction de seconde, il est possible de retirer des centaines de milliards de dollars d'un pays, de vider sa banque centrale de ses réserves, mettant son économie en péril et provoquant ainsi de graves crises sociales. Encore très récemment, le Mexique, le Brésil, la Russie, les pays du Sud-Est asiatique ont tous goûté à cette médecine amère des marchés financiers.

Ce système financier produit de l'instabilité, de l'insécurité et des inégalités. Il faut de toute urgence mettre en place (même à l'état embryonnaire) des systèmes de contrôle et, éventuellement, d'élimination de la spéculation. Il faut de toute urgence expérimenter diverses formes de taxation du capital à l'échelle mondiale.

#### Agir sur la spéculation par la taxe Tobin

En 1972, pour freiner la spéculation grandissante, l'économiste et conseiller du président Kennedy, James Tobin propose de prélever une faible taxe de 0,1 % à 0,5 % sur chaque transaction spéculative.

Comment différencier une transaction spéculative d'une transaction de capitaux destinée à l'investissement de produits et de services? Par sa vitesse et sa répétition. Les transactions spéculatives sur les mon-

naies se répètent mille fois pendant une journée. Les transactions d'investissement restent immobilisées pendant un temps donné avec comme conséquence de permettre aux économies nationales de prospérer. Ce sont les transactions spéculatives que la taxe Tobin veut contrôler davantage en établissant un droit de passage à chaque fois que des devises changent de mains, de portefeuilles.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) évalue à 40 milliards de dollars US par année la somme nécessaire pour éliminer l'extrême pauvreté, permettre l'accès universel à l'eau potable et aux services essentiels (santé, éducation en particulier). Or, une taxation basée sur 1000 milliards de dollars US par jour imposés à un taux aussi faible que 0,1 % engendrerait des revenus de 72 milliards de dollars US par année... de quoi éliminer presque deux fois l'extrême pauvreté! Avec une imposition de 1%, la CNUCED calcule des recettes de 720 milliards de dollars US par année, une somme colossale avec laquelle il serait techniquement possible d'en finir avec la pauvreté.

Certes, à elle seule la taxe Tobin ne peut prétendre régler définitivement le problème de la spéculation, encore moins celui des inégalités croissantes. Mais elle contribue à jeter un peu de sable dans les rouages bien huilés de la spéculation financière. Elle s'inscrit également dans l'émergence d'autres propositions de taxation du capital.

La Marche mondiale a choisi de cibler la taxe Tobin en particulier, à la fois pour son impact immédiat sur la spéculation et parce que cette taxe permettrait de dégager un fonds mondial important. La taxe Tobin est un objectif atteignable à court terme. Déjà, de nombreux mouvements de citoyennes et de citoyens à travers le monde s'activent à en exiger l'adoption par leurs gouvernements respectifs.

- Le parlement canadien a adopté la proposition d'une taxe Tobin.
  - En Allemagne, le parti au pouvoir s'apprête à proposer à son parlement l'adoption d'une taxe Tobin pour l'automne 1999.
  - Des ministres et parlementaires de la France, de la Belgique, de la Finlande et du Brésil proposent l'adoption de mesures allant vers le contrôle de la spéculation, dans le même sens que la taxe Tobin.

ATTAC-Québec (Association pour une taxation de transactions financières pour l'aide aux citoyens)

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 met donc de l'avant la revendication de la taxe Tobin mais exige que soit pris en compte, dans son orientation et son application, le caractère spécifique de la pauvreté des femmes ainsi que la nécessaire parité dans la représentation formme-homme pour la gestion d'un fonds mondial.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

#### P-2a) L'application urgente de mesures comme la Taxe Tobin

Pour freiner la spéculation et créer un fonds spécial :

- dédié au développement social;
- géré démocratiquement par l'ensemble de la communauté internationale;
- selon des critères de respect des droits humains fondamentaux et de démocratie;
- avec une représentation paritaire des femmes et des hommes;
- auquel les femmes auront un accès prioritaire.

## La prépondérance de l'économique sur le politique ou l'abdication des États devant les marchés

Le déséquilibre actuel entre les pouvoirs supranationaux du monde de la finance et ceux des États se manifeste notamment par une perte de plus en plus grande du pouvoir de taxation des États, par l'imposition de mesures visant à réduire leur déficit, et de mesures draconiennes comme les programmes d'ajustement structurel. Pendant ce temps l'aide internationale stagne ou diminue.

#### L'érosion de l'assiette fiscale des États

La mondialisation érode l'assiette fiscale des États par le démantèlement des frontières, la volatilité des capitaux et les congés de taxe consentis aux investisseurs pour les attirer. Par exemple, on ne peut taxer les profits liés à la spéculation financière ni les produits consommés par le biais d'Internet où il n'existe ni frontières ni taxes versées.

#### La réduction des déficits

Afin de se conformer aux normes édictées par les grands financiers, les États du Nord se sont donnés l'objectif de réduire leur déficit. Les conséquences de ces compressions budgétaires ont été néfastes sur l'ensemble des mesures sociales, dont la qualité et l'accès aux services de santé et d'éducation. Les réductions dans les programmes sociaux (assurance-chômage, assistance sociale, logement social) ont fortement affecté les conditions de vie des femmes et des enfants. Les services qui ne sont plus dispensés par les pouvoirs publics sont majoritairement repris par les femmes qui font un travail non reconnu et non rémunéré dans la sphère privée.

#### Les programmes d'ajustement structurel (PAS)

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) sont imposés par la Banque mondiale (BM) <sup>6</sup> et le Fonds monétaire international (FMI) aux pays en développement afin de faire pression pour qu'ils remboursent leurs dettes internationales en stabilisant et en restructurant leur économie. Les PAS affectent :

- les politiques monétaires : dévaluation des monnaies, augmentation des taux d'intérêts;
- les politiques budgétaires : augmentation des taxes, réduction des services publics et privatisation des entreprises publiques;
- les politiques de marché : levée des contrôles sur les prix et les salaires et suppression des subventions;
- les politiques commerciales : levée des obstacles aux échanges, promotion de la croissance à l'exportation et attraction des investissements extérieurs.

Les PAS ont un effet désastreux sur : les services publics, l'emploi, par les licenciements dans le secteur public; le niveau de vie, par la réduction des dépenses sociales; la balance commerciale, le taux d'endettement et l'environnement. En Afrique subsaharienne, par exemple, on assiste au démantèlement des écoles publiques et à la réapparition de maladies contagieuses découlant de la rareté des ressources allouées à l'hygiène la plus fondamentale dans les services de santé.

Ces ajustements comportent aussi des conséquences plus lourdes pour les femmes : baisse de revenus, compressions dans les services essentiels, suppression de l'aide alimentaire. Les femmes et les petites filles se voient trop souvent privées d'éducation, de nourriture et de soins de santé au profit des garçons et des hommes de leur famille.

Il est donc clair que le FMI impose des mesures qui punissent les États, les élus et surtout, les citoyens et citoyennes.

### Devrait-on se réjouir?

Dans une entrevue accordée au quotidien Le Monde, le président de la Banque mondiale, Monsieur James Wolfensohn, qui travaille de concert avec le président du FMI, a affirmé « je crois que nos erreurs viennent du fait que nous avons trop focalisé nos analyses et nos anticipations de crises sur des critères financiers. Il faut aussi prendre en compte la situation sociale d'un pays, le niveau de protection sociale, par exemple, qui permettra d'amortir les chocs. Jusqu'à présent, les débats sont trop restés confinés aux ministres des Finances et aux institutions financières » 7.

La Marche mondiale ne veut plus d'ajustement structurel, mais des changements structurels.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

2d) et e) La fin des programmes d'ajustement structurel et la fin des compressions et coupures dans les budgets sociaux et les services publics.

## La spirale de l'endettement

À partir des années 70, plusieurs facteurs ont fait augmenter la dette des pays du tiers monde :

Années 70:

- Crise du pétrole. Le prix du pétrole a quadruplé en 1972, puis subi une nouvelle hausse en 1979, ce qui a fait monter son coût pour tous les pays avec des conséquences plus désastreuses pour les pays pauvres;
- Prêts des banques commerciales aux pays du tiers monde.

#### Années 80:

- Hausse majeure des taux d'intérêt. Les taux qui étaient de 1 % depuis 1944 sont montés à 5 % et 6 % au début des années 70, puis à 20 % et 22 % dans les années 80, ce qui a fait grimper en flèche les coûts de remboursement de la dette;
- Baisse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux (ont chuté de 30 % en moyenne). Les revenus du tiers-monde ont piqué du nez, freinant ainsi le remboursement de la dette extérieure:
- Entrée en vigueur des programmes d'ajustement structurel.

#### Années 90

Intensification de l'endettement extérieur et libéralisation des économies des pays endettés.

#### Les conséquences de la dette :

- Le tiers-monde rembourse chaque année plus de 200 milliards de dollars. Les gouvernements d'Afrique sub saharienne dépensent quatre fois plus pour le remboursement de la dette extérieure que pour la santé et l'éducation de leur population. L'Afrique doit maintenant trois fois plus que ce qu'elle a initialement emprunté;
- Les pays pauvres très endettés présentent des taux de mortalité infantile, de maladie, d'analphabétisme et de malnutrition plus élevés que ceux des autres pays en développement;
- Pour chaque 1 \$ de l'aide publique au développement reçu par les pays endettés, 3 \$ sont retournés en remboursement de la dette extérieure;
- Les pays incapables de rembourser leurs dettes doivent se tourner vers le FMI, qui offre des prêts supplémentaires selon des conditions sévères, les Programmes d'ajustement structurel (PAS);
- Les forêts tropicales sont en train d'être détruites, les bancs de poissons sont épuisés, le sol est dépouillé afin d'augmenter les exportations pour payer la dette extérieure.

### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- P-3 : L'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde en tenant compte des principes de responsabilité, de transparence de l'information et d'imputabilité.
- Nous exigeons l'annulation immédiate de la dette (environ 341 milliards dollars US) des 53 pays les plus pauvres de la planète, en appui aux objectifs de la campagne « Jubilé 2000 ».

La Coalition Jubilée 2000 a amassé 12 millions de signatures à travers le monde pour sa campagne « Jubilée 2000 ». Les 12 millions de signatures ont été déposées à Cologne en Allemagne où s'est déroulé le sommet du G8 du 18 au 20 juin 1999.

À plus long terme, nous demandons l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la radiation de la dette, mécanisme qui veillera à ce que l'argent dégagé serve à l'élimination de la pauvreté et au bienêtre de la population la plus affectée par les programmes d'ajustement structurel, majoritairement constituée par les femmes et les fillettes.

#### La réduction constante de l'aide internationale

L'aide publique au développement est l'assistance financière publique fournie par des entités publiques officielles, y compris l'État et les pouvoirs publics locaux, à des pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de donations ou de prêts à faibles taux d'intérêts. L'aide aux achats de matériel militaire est exclue.

Proposée pour la première fois en 1992, la formule 20/20 fixe des principes directeurs pour un accès universel aux services sociaux élémentaires. Ainsi, 20 % de l'argent versé par les pays donateurs doit être dédié au développement social et 20 % des dépenses de l'État qui reçoit des dons doit être consacré aux programmes sociaux.

La Formule d'Oslo (1996) définit les services sociaux élémentaires comme suit : « l'éducation de base, les soins de santé primaires, notamment les soins de gynécologie et d'obstétrique et les programmes axés sur la population, les programmes de nutrition, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires, ainsi que les moyens institutionnels de fourniture de ces services. » Pour la Marche mondiale, il s'agit là non pas simplement de « besoins » mais bien de « droits » fondamentaux.

À la fin d'un siècle qui a vu la croissance économique augmenter de façon exponentielle, devoir encore parler « d'aide » envers certains pays démontre l'échec du capitalisme néolibéral et son incapacité à mettre un terme aux inégalités. Seul le « commerce équitable » aurait permis le développement équitable de tous les peuples. Or, nous en sommes encore très loin.

Qui plus est, l'aide publique au développement ne cesse de rétrécir comme une peau de chagrin. En pourcentage du produit national brut (PNB) des pays donateurs, cette aide est tombée à 0,25 % en moyenne en 1996, comparée à 0,34 % en 1990. C'est le taux le plus faible enregistré depuis 1970, date à laquelle la cible avait été fixée à 0,7 % du PNB. L'aide publique au développement fournie par l'ensemble des pays industrialisés a diminué pour la cinquième année consécutive. Seulement la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark maintiennent leur aide à un minimum de 0,7% de leur PNB.

Selon l'ONU, à ce rythme décroissant, cette aide aura disparu en l'an 2015.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- P-4: L'application de la formule 20/20 entre pays donateurs et pays récepteurs de l'aide internationale.
- P-2b): L'investissement de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays riches dans l'aide aux pays en voie de développement.

## **MOBILISER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE**

## Le changement par la mobilisation

La Marche mondiale des femmes s'inscrit dans la longue lignée de celles et ceux qui tentent de mobiliser et d'organiser la communauté internationale de façon à assurer la justice et l'égalité entre tous les habitants de la planète. La Marche mondiale est une initiative autonome du mouvement des femmes, une initiative de la base. Elle vise à influencer les pouvoirs économiques et politiques, à agir sur les « décideurs » des États et de l'Organisation des Nations Unies.

La rencontre internationale d'octobre 1998 ne constituait qu'une des innombrables initiatives de la société civile où des femmes réaffirmaient solidairement leur détermination à éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes et leur conviction que ce changement passe par une mobilisation massive des femmes à l'échelle mondiale.

Certes, cette rencontre internationale n'avait pas pour objectif principal de faire une analyse systématique des Nations Unies. Mais plusieurs participantes ont fait part de leurs questionnements face à l'ONU et de leur espoir que des changements substantiels permettent à cette organisation internationale d'intervenir efficacement et structurellement contre la pauvreté et la violence faite aux femmes.

## L'ONU : une organisation à questionner

En effet, de la première Conférence de La Haye en 1898 jusqu'à la création de l'ONU en 1945, de nombreux dirigeants politiques se sont succédés pour tenter de mettre en place à l'échelle internationale une structure susceptible d'assurer la paix et la sécurité, de régler pacifiquement les différends entre les nations et pour ce, de renoncer à l'utilisation des armes (conventionnelles ou nucléaires), de développer tous les moyens pour réaliser la coopération entre pays et entre citoyennes et citoyens, de doter le monde des instruments internationaux (déclarations, pactes, conventions, protocoles, cours de justice) garants de la protection des droits fondamentaux de tous les êtres humains.

Malgré des progrès considérables, force est de constater les difficultés énormes rencontrées dans ce parcours et souvent l'impossibilité et l'impuissance de cette organisation internationale face aux multi-

ples conflits qui ont ravagé notre siècle et continuent de perturber la paix et la sécurité du monde : deux guerres mondiales, camps de concentration nazis, persistance de conflits armés au sein des États et entre nations.

L'ONU demeure encore largement dominée par les pays occidentaux, leurs valeurs et leur vision de la modernité, au détriment des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ses institutions économiques (le FMI et la Banque mondiale en particulier) disposent d'un pouvoir plus grand que l'ONU elle-même dans le domaine économique et instaurent partout des politiques néolibérales, principales sources de la croissance des inégalités. La technocratie et la bureaucratie constituent souvent des freins à une participation démocratique vivante et vigilante.

Malgré ses programmes d'aide et de développement - et ce n'est pas rien - qui ont permis d'éviter des catastrophes, l'ONU s'est montrée jusqu'à ce jour incapable de contribuer à contrer et éliminer l'écart croissant entre pays et entre citoyennes et citoyens, entre riches et pauvres, entre les femmes et les hommes.

## L'ONU : un espoir à cultiver

C'est à ce défi que l'ONU fait face en ce début du troisième millénaire. De multiples propositions surgissent de la société civile pour réclamer une véritable démocratisation de l'organisation internationale (dont une réforme en profondeur du Conseil de sécurité et la suppression du droit de veto), la création d'une assemblée mondiale annuelle des acteurs non étatiques (une sorte d'assemblée permanente d'ONG), une réforme non moins substantielle des institutions financières internationales.

Certes, la Marche mondiale ne se prononce pas sur chacune de ces propositions, mais elle a mis de l'avant une revendication qui, sans prétendre épuiser la question - loin de là! - indique plutôt l'orientation générale souhaitée pour l'ONU et la volonté des femmes d'en consolider la légitimité politique.

### DE MANIÈRE PLUS IMMÉDIATE, **NOUS MARCHERONS POUR:**

- P-2c): Le financement adéquat et la démocratisation des programmes des Nations Unies essentiels à la défense des droits fondamentaux des femmes et des enfants tels **UNIFEM** (Programme pour les femmes). le PNUD (Programme pour le développement) et UNICEF (Programme pour les enfants).
- Une organisation politique mondiale, non monolithique, avant autorité sur l'économie. avec une représentativité égalitaire et démocratique entre tous les pays de la terre (s'assurer d'une parité entre pays pauvres et pays riches) et avec une représentativité paritaire entre les femmes et les hommes.

#### AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

La Marche mondiale entend contribuer à mettre en place un système économique mondial juste, participatif et solidaire. Elle met donc de l'avant une revendication plus structurelle, un Conseil pour la sécurité économique et financière <sup>8</sup> chargé :

de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial axé sur une répartition juste et équitable des richesses de la planète, sur la justice sociale et l'amélioration du bien-être de la population mondiale, en particulier pour les femmes qui en constituent plus de la moitié;

- d'exercer un contrôle politique des marchés financiers;
- de les « désarmer », les empêchant ainsi de mettre à mal les sociétés et de créer systématiquement de l'instabilité, de l'insécurité et de l'inégalité;
- d'assurer une véritable régulation et une surveillance des organisations à vocation économique, financière et commerciale;
- d'exercer un contrôle démocratique sur les échanges commerciaux ou, en d'autres termes, d'appliquer la « tolérance zéro » envers la criminalisation de l'économie.

La composition de ce Conseil n'est certes pas arrêtée et doit faire l'objet d'un débat au niveau international. Mais la Marche a tenu à indiquer quelques grandes balises incontournables : ainsi, la composition du Conseil doit inclure des représentants-es de la société civile (des ONG, des syndicats, etc.), assurer la parité hommes-femmes et la parité entre pays du Nord et pays du Sud.

Parmi les conditions de réalisation, la Marche revendique immédiatement :

- l'élimination de tous les paradis fiscaux (ils sont au nombre d'environ une quarantaine dont Gibraltar, les lles Caïmans, le Liechtenstein, etc.) dont l'existence même constitue une forme de vol légalisé en permettant à des financiers, des entreprises, des dirigeants politiques, etc. de cacher « leur » argent et de le soustraire ainsi aux taxes, lois, réglementations des États;
- la fin du secret bancaire, pratique anti-démocratique qui constitue également une autre forme de vol légalisé;
- la redistribution de la richesse actuellement monopolisée par les sept pays industrialisés les plus riches.

#### AU NIVEAU JURIDIQUE

La Marche mondiale considère l'élimination de la pauvreté non pas simplement comme un objectif à atteindre mais comme un droit à mettre en application immédiatement. D'où la revendication d'un protocole pour l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

## EXIGER DE CHAQUE ÉTAT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DE LA PAUVRETÉ DES FEMMES

Le patriarcat agit de façon discriminatoire sur les conditions de vie des femmes. De tout temps, et quel que soit le système économique dominant, le patriarcat désavantage les femmes : absence de droit à la propriété et à l'ensemble des ressources naturelles, difficulté d'accès aux emplois bien rémunérés, main-d'œuvre à bon marché dans les zones franches, mises à pied, iniquité, gel ou réductions dans les salaires. Les femmes se retrouvent toujours à la queue pour bénéficier des retombées de la croissance économique.

Traditionnellement, elles assument plus de responsabilités auprès de leurs proches, enfants, vieillards ou malades. Et encore davantage lorsque surviennent des compressions dans les programmes sociaux, mettant en péril leur propre santé et leur emploi. Comme principales responsables du bien-être de leurs enfants, ce sont elles qui sont à la recherche de l'eau, de la nourriture et du gîte pour elles et leurs familles dans un monde où le partage des ressources, même vitales, ne se conjugue pas au même temps que la croissance économique.

Ces conditions de pauvreté constituent un obstacle aux droits des femmes de jouir de l'ensemble de leurs droits humains et de profiter des retombées d'un développement économique équitable. Des conditions qui conduisent à l'exclusion sociale et qui portent atteinte à leur droit à l'égalité. Ces atteintes sont contraires à l'ensemble des engagements adoptés par les États à :

- LA CONFÉRENCE DE VIENNE SUR LES DROITS HUMAINS (1993);
- LA SOMMET DE COPENHAGUE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (1995);
- LA CONFÉRENCE DE BEIJING 9 (1995).

Ce sont les États qui doivent assumer le rôle de premier responsable de la redistribution de la richesse et des ressources. Ils doivent donc indiquer clairement leur volonté politique d'en finir avec la pauvreté et, tout particulièrement, avec la pauvreté des femmes. D'où l'exigence pour les États d'inscrire à leur programme politique la promo-

tion et la mise en œuvre de mesures concrètes d'élimination de la pauvreté des femmes et de garantie d'exercice de leurs droits.

Cette revendication de la Marche s'inscrit dans l'appel déjà lancé par le rapporteur spécial de l'ONU qui recommandait « d'élaborer des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté devant revêtir un caractère normatif sous la forme d'une loi-cadre prévoyant des mécanismes d'application... » 10.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR**

#### La mise en place par tous les P-1: États d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté.

Une loi cadre est une loi « parapluie », de portée générale, qui donne une orientation globale, affirme des principes et établit des objectifs. Cette loi-cadre doit être prise en compte pour inspirer d'autres lois qu'un gouvernement voudra promulguer sur le même sujet, en l'occurrence l'élimination de la pauvreté, L'appellation « loi-cadre » peut varier selon les pays. En Amérique latine par exemple, on utilise « agenda national ».

Cette loi-cadre doit inclure des mesures pour garantir l'autonomie économique et sociale des femmes à travers l'exercice de leurs droits. Elle doit prévoir l'adoption de législations, de programmes, de plans d'action, de projets nationaux propres à assurer aux femmes, sans discrimination, les droits et l'accès :

#### AUX RESSOURCES DE BASE

À l'eau potable;

À la production et la distribution de la nourriture pour assurer une sécurité alimentaire à la population; Au logement décent;

Aux services de santé de première ligne et de santé reproductive:

A la protection sociale;

À la sécurité du revenu tout au long de la vie.

#### À LA CULTURE

À la fin du processus d'homogénéisation des cultures.

#### À LA CITOYENNETÉ

À la reconnaissance de la citoyenneté par l'accès aux documents officiels (carte d'identité); À la participation égale des femmes aux instances politiques.

AUX RESSOURCES NATURELLES ET ÉCONOMIQUES À la propriété de biens familiaux et à la répartition équitable de l'héritage; Au crédit.

#### **AUX RESSOURCES EN ÉDUCATION**

À l'alphabétisation:

À la formation professionnelle;

Aux connaissances scientifiques et technologiques.

#### À L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

À l'équité et à l'égalité salariales aux plans national et international:

Au salaire minimum:

À la protection statutaire pour les travailleuses à la maison et dans les secteurs informels de l'économie: À la syndicalisation et à la liberté d'association: À des postes de décision:

Au respect des normes du travail (dans tous les lieux de travail y compris les zones franches) telles qu'adoptées par le Bureau International du Travail.

### À L'ÉGALITÉ DANS LE PARTAGE DES TÂCHES

Les États doivent promouvoir, par des mesures incitatives, le partage des responsabilités familiales (éducation et soin des enfants, tâches domestiques) et adopter des mesures concrètes de soutien aux familles telles que des garderies adaptées aux horaires de travail des parents, des cuisines communautaires, des programmes de soutien aux devoirs et leçons, etc. Les États doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux valeurs patriarcales et sensibiliser la société à l'importance de démocratiser les structures familiales.

Les femmes revendiquent aussi que cesse la marchandisation de leur corps via les médias pour répondre aux besoins du marché. Elles insistent enfin pour que les États et les organisations internationales soient tenus de prendre des mesures pour contrer et prévenir la corruption.

Tous les actes, toutes les lois, tous les règlements, toutes les positions des États nationaux seront évalués à la lumière d'indicateurs 11 comme :

- l'Indicateur de la pauvreté humaine (PH), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997:
- l'Indice de développement humain, proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement;
- l'Indicateur sexospécifique de développement humain (incluant un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir), proposé dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995;
- la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les droits des peuples autochtones.

#### NOTES

- 1 Pour déterminer qui est pauvre, on utilise en général « les seuils de pauvreté ». Les seuils de pauvreté absolus sont définis par rapport à un panier fixe de biens et de services considérés comme nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels. On établit le coût monétaire d'un panier par pays pour déterminer le seuil de pauvreté absolu. Arbitrairement, les instances internationales ont établi ce seuil de pauvreté absolu à moins de 370 \$ US par an. Sont pauvres tous ceux et toutes celles qui gagnent moins que le seuil ainsi construit! Par ailleurs, les seuils de pauvreté relatifs sont mesurés par rapport au niveau de vie de la moyenne de la population d'un pays.
- 2 Rapport mondial sur le développement humain, UNDP, 1998.
- Politiques d'échange visant à protéger les prix de certains biens ou secteurs de produits dans un pays donné en vue de préserver l'économie locale et les emplois.
- 4 Voir annexe pour plus d'informations sur l'OCDE er l'OMC.
- 5 Dans le cas présent, il s'agit de spéculation sur les transactions financières, c'est-à-dire l'achat et la vente de devises (monnaies) en vue de faire un profit important dans un court laps de temps.
- 6 Voir en annexe pour plus d'informations concernant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.
- 7 Serge Truffaut. (1999). La démocratie violée. Le Devoir, 5 février 1999.
- 8 L'idée d'un Conseil mondial pour la sécurité économique et financière a été proposée par Ricardo Petrella dans son livre Le bien commun : éloge de la soldarité, Édition Labor, Bruxelles, 1996. Cette idée circulait déjà depuis un certain temps dans les milieux politiques progressistes du Parlement européen.
- 9 Voir en annexe pour plus d'informations concernant ces trois conférences.
- 10 Léandro Despouy. (juin 1996). Rapport final sur les Droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Commission des Droits de l'Homme, ONU.
- 11 Voir en annexe pour plus d'informations concernant ces indicateurs et indices.

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ 25



## CONSTATER D'ABORD

La violence à l'égard des femmes est une réalité universelle qui traduit des rapports de force historiquement inégaux entre les hommes et les femmes. La violence n'est pas une fatalité, pas plus que la pauvreté. Elle prend sa source dans ce système - le patriarcat - qui, depuis des temps immémoriaux, exerce un contrôle sur la vie des femmes.

La violence touche toutes les femmes et les filles, mais y sont particulièrement vulnérables celles qui vivent dans des conditions de précarité absolue ou qui sont discriminées sur la base de la race, de la langue, de l'ethnie, de la culture, de l'âge, de l'opinion, de la condition sociale, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap, ou de l'appartenance à des groupes minoritaires, ainsi que les femmes autochtones et les femmes déplacées, migrantes, réfugiées ou vivant sous occupation étrangère.

La violence peut prendre différentes formes et affecter à la fois l'intégrité physique et psychologique des femmes. Elle connaît bien des raffinements. Souvent imperceptible de l'extérieur, la violence vécue n'en est pas moins dévastatrice de l'intérieur. Elle désigne « tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. Elle constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir des dits droits et libertés » 1.

La violence physique, sexuelle et psychologique à l'égard des femmes au sein du couple et de la famille se traduit par des coups, des sévices sexuels, des mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux fillettes, comme le viol conjugal, les violences liées à la dot, l'inceste, la violence non conjugale, par exemple, celle d'un fils à l'égard de sa mère, celle liée à l'exploitation ou à la privation de toute liberté.

La violence physique, sexuelle et psychologique à l'égard des femmes au sein de la collectivité s'exerce notamment par des coups, le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, les traitements forcés et la médication abusive, l'exploitation et la marchandisation du corps des femmes. Cette marchandisation accrue est en relation avec leur appauvrissement causé largement par un libéralisme économique débridé. La violence à l'égard des femmes comprend aussi la contraception imposée par la contrainte ou la force, les stérilisations ou les avortements forcés, l'avortement sélectif des fœtus de sexe féminin et l'infanticide des petites filles.

La violence physique, sexuelle et psychologique est trop souvent tolérée ou perpétrée par les États qui font primer les coutumes et les traditions sur les droits fondamentaux. La montée des intégrismes religieux est extrêmement inquiétante en regard des droits des femmes à leur autonomie économique et leur liberté de choix. Dans certains pays, on assiste à une véritable exclusion sociale des femmes, créant ainsi une nouvelle forme d'apartheid. Les femmes sont ainsi considérées comme des êtres de seconde catégorie ou de moindre valeur, privées de leurs droits fondamentaux.

Les zones de conflits armés constituent des lieux où les actes de violence à l'égard des femmes s'exercent comme armes de guerre, notamment par le meurtre, le viol systématique, les sévices et l'esclavage sexuels, les prises d'otages et les grossesses forcées.

La Rapporteure spéciale de la Commission des droits de l'Homme sur la violence à l'égard des femmes établit comme manifestation supplémentaire de violation des libertés et des droits fondamentaux « la traite des femmes et des fillettes, la prostitution forcée, le viol, les sévices et le tourisme sexuel, lesquels sont souvent le fait de réseaux internationaux de crime organisé ». De plus, elle ajoute que « des mesures additionnelles doivent être prises pour mettre fin à toute forme de travail forcé, de commercialisation du sexe et de mariage forcé. En outre, les femmes et les fillettes sont exposées à des risques supplémentaires concernant les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmises dont le VIH/SIDA, » 2

## S'ATTAQUER AUX CAUSES STRUCTURELLES DE LA VIOLENCE

Les causes de la violence faite aux femmes dépassent donc le système économique dans lequel nous vivons et ne relèvent pas, non plus, de la faiblesse ou de la fragilité des femmes. Les tentatives d'explications reposant uniquement sur les comportements individuels déviants ne sont pas, elles non plus, adéquates lorsqu'il s'agit de comprendre un phénomène aussi universel ou systémique que celui-là. L'ampleur, la fréquence et les différentes dimensions de la violence faite aux femmes sont des conséquences de l'inégalité entre les sexes inhérente à la structure même de nos sociétés.

Cette inégalité s'exprime et se reproduit par l'éducation, la culture, la langue, la religion et peut être amplifiée par toutes les autres formes d'inégalités sociales et économiques. S'attaquer aux causes de la violence, c'est donc s'attaquer à toutes les manifestations individuelles et collectives du sexisme ainsi qu'aux mythes et mensonges qui les entretiennent et les perpétuent.

## LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION CONCERTÉE

Les femmes connaissent les moyens d'action pour contrer la violence : l'éducation aux droits, l'accès aux services adaptés aux diverses réalités, les réformes juridiques comprenant une adéquation entre les lois nationales et les lois internationales, la criminalisation des actes de violence à l'égard des femmes, la réforme des tribunaux, la formation de la magistrature et du personnel des services publics, l'instauration de mécanismes de plainte, le financement inscrit au budget national pour assurer des ressources suffisantes à l'élimination de la violence, l'éducation du public, la sensibilisation des médias.

Les femmes condamnent l'inaction, l'inefficacité et le silence des États alors que ces derniers sont dans l'obligation de fournir des moyens pour combattre la violence à l'égard des femmes, notamment par la criminalisation des auteurs de crimes de violence, l'obligation de réparation et de mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et d'éducation concernant la violence faite aux femmes. De plus, les États doivent inclure la violence systémique à l'égard des femmes dans les critères pour l'obtention du statut de réfugiée. Enfin, tel que le Programme d'action de Beijing l'a énoncé, les considérations de coutumes, de traditions ou de religions doivent être subordonnées aux droits fondamentaux.

Les femmes réclament le respect de l'intégrité de leur corps et de leur être. Elles veulent voir des actions concrètes et un investissement réel pour l'élimination de toutes les formes de violence à leur endroit. Elles veulent une société où les gouvernements prennent au sérieux leur responsabilité d'assurer la sécurité de l'ensemble de leur population.

Elles veulent une société où tous les hommes (les maris, les conjoints, les fils, les pères, les grands-pères, les oncles, les cousins, les voisins) s'engagent à rompre définitivement avec toutes les formes de violence envers les femmes, dénoncent eux-mêmes sans complaisance et avec vigueur toutes les exactions commises envers les femmes et développent avec elles des relations basées sur l'égalité et le respect. Les femmes, quant à elles, continueront de s'engager collectivement dans la lutte pour que cesse la violence.

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 veut s'attaquer à la violence faite aux femmes en :

- revendiquant l'application effective des engagements pris à travers les instruments internationaux et ce, pour toutes les femmes sans exception;
- faisant la promotion de la Cour criminelle internationale;
- faisant la promotion de la construction de la paix;
- prônant le droit d'asile dans le cas de discrimination sexiste ou basée sur l'orientation sexuelle:
- pressant les États de se doter d'un plan de lutte national contre la violence faite aux femmes.

## Des conventions, des pactes à appliquer sans réserve

Depuis le début du siècle, et plus spécifiquement depuis 1975, Année internationale de la femme, des engagements ayant un impact sur les conditions de vie des femmes se prennent au niveau mondial. Des rencontres internationales se sont tenues; des déclarations, des conventions, des pactes et même des protocoles ont été adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU.

Quelques pays n'ont pas ratifié certaines de ces ententes, ou encore ne se soumettent pas aux processus de contrôle institués par l'ONU. Plus précisément, ils n'ont pas soumis de plan d'application au Programme d'action de Beijing. Les réserves rendent souvent inopérants des pans entiers de différents traités en permettant de se soustraire à des obligations. Ces réserves sont donc incompatibles avec l'objet et le but mêmes d'une convention.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-4 Que l'ONU fasse de véritables pressions pour que tous les États ratifient sans réserve et appliquent les conventions et les pactes relatifs aux droits des femmes et des enfants notamment,
  - le Pacte international relatif aux droits civils et politiques:
  - la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes:
  - la Convention sur les droits de l'enfant 🕏
  - la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale:
  - la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

## V-4 b) Que les États harmonisent leurs lois nationales avec

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme 4;
- la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes:
- les Déclarations du Caire et de Vienne;
- la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

#### La répression de la traite des êtres humains

En 1949, l'ONU a regroupé dans la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui l'ensemble des éléments contenus dans quatre autres documents que la communauté internationale avait adoptés depuis le début du siècle.

Depuis, ces questions ont été traitées entre autres :

À Mexico, en 1975 : la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme souligne que la prostitution constitue une atteinte des plus graves à la dignité des femmes et demande que soient prises des mesures énergiques pour mettre fin à la prostitution forcée et à la traite des femmes. En 1978, la Commission de la condition des femmes demande un rapport sur l'application de la Convention de 1949. En 1980, à Copenhague, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme demande à l'ONU le dépôt du rapport et invite les gouvernements à ratifier la Convention et à soumettre leur rapport. Entrée en vigueur en 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes stipule à l'Article #6 que :« Les États partie prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ». En 1982, l'ONU nomme un rapporteur spécial dont le rapport amène le Conseil économique et social 5 en 1983 à élaborer les conditions nécessaires aux politiques pour contrer ce fléau. À Beijing, en 1995, les femmes ont réitéré la nécessité et l'urgence d'éliminer la traite des femmes et d'aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite. En 1996, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté deux résolutions invitant les États membres à prendre des mesures actives pour documenter ce phénomène, le prévenir, le criminaliser et offrir le soutien nécessaire aux femmes victimes de cette forme de violence.

Deux études sont à venir : l'une sur la vente des enfants et l'autre sur les problèmes juridiques et sociaux des minorités sexuelles, y compris la prostitution masculine, études qui seront soumises à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. De plus, la Rapporteure spéciale de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'Homme doit déposer sous peu un rapport sur la question du trafic des personnes.

Cependant, force est de constater qu'à l'aube d'un nouveau millénaire peu de choses ont évolué dans ce domaine.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-6 Que la Convention de 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui soit assortie d'un mécanisme d'application qui tienne compte des documents récents dont les deux résolutions de l'assemblée générale de l'ONU (1996) concernant le trafic des femmes et des fillettes et la violence à l'égard des femmes migrantes.

#### Les droits des lesbiennes

À l'exception d'une loi 6, les lois internationales sur les droits humains n'offrent pas de protection aux lesbiennes en matière de droits et libertés de la personne. Près de la moitié des pays du monde criminalisent l'homosexualité. Aucun pays dans le monde n'offre une égalité des droits des lesbiennes, ce qui donne lieu à de nombreux types de violation à des droits pourtant reconnus pour tout le monde : droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne; à la liberté d'expression et à la liberté d'association; droit de ne pas être soumise au harcèlement, aux détentions arbitraires, à la torture et à toute autre forme de violence et de discrimination; droit de vivre son orientation sexuelle et de ne pas être soumise au mariage forcé.

Toutes les femmes doivent avoir droit à la vie, au respect et à la dignité de leur personne. Toutes les femmes doivent avoir le droit de ne pas être discriminées ou violentées.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-10 Que l'ONU et les États de la communauté internationale reconnaissent formellement. au nom de l'égalité de toutes les personnes, que l'orientation sexuelle ne doit priver personne du plein exercice des droits prévus dans les instruments internationaux que sont :
  - la Déclaration universelle des droits de l'Homme:
  - le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
  - le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
  - la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

#### Les mécanismes de plainte et de contrôle

L'application et la mise en œuvre des engagements multilatéraux demandent un suivi de la communauté internationale. Des mesures de contrôle et de résultats sont déjà prévues. À ce titre, les protocoles donnent la possibilité de porter plainte.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-5 Que soient adoptés dans les plus brefs délais des protocoles et des mécanismes de mise en œuvre :
  - à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
  - à la Convention sur les droits de l'enfant.

## La Cour criminelle internationale

La Cour criminelle internationale va permettre à la lutte contre l'impunité de faire un bond gigantesque et de pousser les États à adopter une politique extérieure transparente et davantage en accord avec le respect des nombreux traités internationaux concernant les droits humains. Elle va faciliter la défense des droits des victimes afin que ces dernières puissent connaître la vérité, qu'elles aient recours à une justice impartiale et indépendante de tout pouvoir politique.

#### Le viol comme crime de guerre

Le Programme d'action de Beijing rappelle que le viol est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Le viol est maintenant reconnu comme acte de génocide dans certaines circonstances, ce qui est un élément nouveau dans les documents des Nations Unies.

Dans cette perspective, cette Cour pourra aussi permettre de reconnaître les violations aux droits fondamentaux des femmes et faire en sorte que les viols et les agressions sexuelles soient jugés par une cour capable d'exercer véritablement son pouvoir d'enquêter et ce, dans le respect des droits des témoins.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- V-7 Que les États reconnaissent la iuridiction de la Cour criminelle internationale et souscrivent aux dispositions selon lesquelles, notamment, les viols et les agressions sexuelles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
- Que les États soutiennent sa mise en place rapide.
- Que son financement soit indépendant, qu'elle puisse agir rapidement afin que le temps ne soit plus un élément permettant aux tortionnaires de demeurer impunis parce que les témoins ne sont plus là pour dire la vérité!

## La construction de la paix

Les femmes, ou du moins la plupart d'entre elles, sont profondément en désaccord avec l'utilisation de la violence entre les peuples et à l'intérieur d'un même peuple. Elles privilégient la négociation à la confrontation. Elles ont démontré leur attachement à la paix à plusieurs occasions en participant à des marches interethniques ou en se réunissant dans des associations mondiales pour la paix.

Les femmes dénoncent les marchands d'armes et les pays qui s'endettent pour acheter du matériel militaire plutôt que d'investir dans la santé ou l'éducation.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-8 Que tous les États mettent en œuvre des politiques de désarmement, autant en ce qui a trait aux armes classiques qu'aux armes nucléaires et biologiques.

> Que tous les pays ratifient la Convention sur les mines antipersonnelles.

Que l'ONU mette un terme à toute forme d'interventions, agressions ou occupation militaires, assure le droit des personnes réfugiées de retourner dans leur pays d'origine et fasse pression sur les gouvernements pour faire respecter les droits humains et résoudre les conflits.

P-6 Que soient levés les embargos et les blocus décrétés par les grandes puissances à l'égard de plusieurs pays et qui affectent principalement les femmes et les enfants.

### Le droit d'asile

Pour bon nombre de juristes féministes, le droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination, de persécutions sexistes et de violences sexuelles est déjà pris en compte par la Convention relative au statut des réfugiés des Nations Unies.

Cette convention prévoit le droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination, de persécutions sexistes et de violences sexuelles dans le sens que les États contractants ne peuvent expulser ou refouler de quelque manière que ce soit un-e réfugié-e aux frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race. de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Les termes « groupe social » et « opinions politiques » ont été élargis pour inclure la question de la discrimination envers les femmes, dont celle liée à l'orientation sexuelle. Les femmes représentent un groupe social et elles peuvent être poursuivies pour leur opinion sur des questions telles que les mutilations sexuelles ou la stérilisation forcée. Elles deviennent alors des réfugiées pour des raisons politiques.

Toutefois, les revendications suivantes devraient être promues afin de garantir l'exercice du droit d'asile pour les motifs invoqués.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

- Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les femmes victimes de discrimination et de persécutions sexistes et/ou de violences sexuelles.
- V-11 Que soit adoptée dans les plus brefs délais la possibilité du droit d'asile pour les personnes victimes de discrimination et de persécution en raison de leur orientation sexuelle.

## DES PLANS DE LUTTE NATIONAUX CONTRE LA VIOLENCE **FAITE AUX FEMMES**

Tout comme le Programme d'action de Beijing, la Marche mondiale revendique ces plans de lutte contre la violence. De nouveaux éléments sont énoncés : obligation pour les États de légiférer contre la violence, de poursuivre et de punir les auteurs d'actes de violence et de former notamment les travailleurs sociaux, les travailleurs médicaux et ceux qui s'occupent des réfugiés pour leur permettre de reconnaître la violence fondée sur le sexe et d'y réagir avec sensibilité. On demande aux tribunaux internationaux des droits de la personne d'adopter une attitude fondée sur les différences entre les sexes dans leur travail. Le texte renouvelle en termes fermes le mandat de la Rapporteure spéciale sur la violence faite aux femmes.

V-3 Que les États mettent en œuvre des plans d'action, des programmes et des projets efficaces assortis des ressources financières et des moyens adéquats pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Ces plans d'action doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- prévention, sensibilisation du public, éducation non sexiste, formation des juges et policiers;
- recherches et statistiques sur les violences faites aux femmes;
- lutte contre la pornographie, le proxénétisme et les agressions sexuelles, dont les viols contre les enfants:
- accès facilité à la procédure pénale, les poursuites judiciaires, le « traitement » des agresseurs, la prise en charge et la protection des victimes.

## La protection de l'intégrité des femmes

Plusieurs États tentent d'argumenter que les coutumes, les traditions ou la culture religieuse peuvent expliquer des pratiques discriminatoires envers les femmes. C'est ainsi qu'ils justifieront l'excision, le port obligatoire du voile, l'interdiction du divorce, le mariage forcé, les inégalités salariales, etc. Les féministes du monde entier réfutent cet argument et plaident plutôt pour une complète égalité entre les hommes et les femmes puisque celles-ci doivent, comme êtres humains, bénéficier en tous points des mêmes droits individuels et collectifs.

Dans la section «Les femmes et la santé du Programme d'action de Beijing », il est reconnu que « les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresse de leur sexualité, y compris en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence... » (paragraphe 96).

La Conférence du Caire sur la population et le développement de 1994, affirme que les droits de la femme en matière de reproduction sont des droits fondamentaux pour les couples et individus; réaffirme les droits des femmes par rapport aux services de santé durant la maternité et aux services d'information rapide dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Il arrive fréquemment que la violence se manifeste dans le contrôle du corps des femmes, surtout dans leur fonction reproductive.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-2 Que les États reconnaissent dans leurs lois et actions que toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont des violations des droits humains fondamentaux et ne peuvent être justifiées par aucune coutume, religion, pratique culturelle ou pouvoir politique.

Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.

Plusieurs gouvernements se prétendent les défenseurs des droits humains mais manifestent une certaine réticence à reconnaître les exactions commises sur leur propre territoire. Aussi, les intérêts commerciaux ou géo-politiques de ces gouvernements priment sur la nécessité d'intervenir vigoureusement auprès des États qui bafouent systématiquement les droits humains fondamentaux, dont ceux des femmes.

#### **NOUS MARCHERONS DONC POUR:**

V-1 Que les gouvernements qui se réclament des droits humains condamnent tout pouvoir politique, religieux, économique ou culturel qui exerce un contrôle sur la vie des femmes et des fillettes et dénoncent les régimes qui ne respectent pas leurs droits fondamentaux.

#### NOTES

- 1 Tel que défini au paragraphe 113 du Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, 1995.
- 2 Cette citation est extraite d'un rapport de Madame Radhika Coomaraswamy, Rapporteure spéciale.
- 3 Voir en annexe pour plus d'informations concemant le Pacte et les deux conventions susmentionnés.
- 4 Voir résumé de cette déclaration en annexe.
- 5 Voir annexe
- 6 La Convention européenne sur la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales reconnaît certaines protections aux couples de même sexe.



# LIENS ENTRE LES REVENDICATIONS DE LA MARCHE et le Programme d'action de Beijing (septembre 1995)

De nombreux liens peuvent être tracés entre les revendications contre la pauvreté et la violence faite aux femmes portées par la Marche mondiale des femmes et le Programme d'action adopté par consensus par les 189 États ayant participé à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre 1995. En effet, parmi les 12 thèmes traités dans ce programme on retrouve: la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, la prise de décision, les droits fondamentaux des femmes et des petites filles. Comme le Programme d'action est un texte négocié entre de nombreux États ayant des points de vue très différents sur toutes ces questions, les analyses proposées sont souvent le fruit de concessions et de compromis. Dans tout ce processus de négociations, les organisations non gouvernementales réussissent parfois à faire valoir leur point de vue auprès de certains États qui soumettront l'idée aux autres États dans le cadre de leurs discussions.

De nombreux objectifs stratégiques visés par le Programme proposent des mesures qui vont dans le sens des revendications portées par la Marche, quoique celles-ci aillent beaucoup plus loin. Mais comme le Programme n'est pas un document juridique international, il n'a pas force de loi et un État ne peut être contraint de s'y conformer. Par contre, son contenu peut servir à interpréter de façon plus favorable aux femmes les divers conventions et pactes internationaux dont il a été question dans ce cahier. De plus, sous l'effet des pressions exercées par les mouvements de femmes à travers le monde comme dans le cas de cette Marche mondiale des femmes en l'an 2000, les États pourraient décider d'adopter les politiques que nous réclamons et respecter enfin les engagements qu'ils ont pris en souscrivant aux programmes d'action tels que celui de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes. Il sera donc important dans le cadre de « Beijing +5 » de rappeler les gouvernements à leurs devoirs.

Voici d'une facon schématique les analyses et les objectifs stratégiques, nommés « domaines critiques » contenus dans le Programme d'action de Beijing qui sont particulièrement en lien avec les revendications de la Marche.

## **DOMAINES CRITIQUES**

## Les femmes et la pauvreté (liens avec les revendications P-1, P-3 et P-2d de la Marche)

- A.1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté.
- A.2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits aux ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources.

## Les femmes et l'éducation (lien avec la revendication P-1 de la Marche)

B.1. Assurer un accès égal à l'éducation.

## Les femmes et la santé (liens avec les revendications P-1, V-2 et V-10 de la Marche)

Dans cette section, il est reconnu que « les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine... » (paragraphe 96).

C.1. Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information, et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.

## La violence à l'égard des femmes (liens avec les revendications V-2, V-3 et V-6 de la Marche)

- D.1. Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes.
- D.2. Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention.
- D.3 Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violence liées à la prostitution et à la traite.

## E. Les femmes et les conflits armés (liens avec les revendications V-7, V-9 et V-11 de la Marche)

Un paragraphe d'analyse rappelle que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, adoptés à la Conférence mondiale sur les droits humains, stipulent que « les violations des droits fondamentaux des femmes dans les conflits armés constituent des violations des principes fondamentaux des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire » (Par. 132).

- E2. Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements. Le paragraphe 143 fait référence à la mise en oeuvre de politiques de désarmement.
- E.3. Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit.
- E.4. Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix.
- E.5. Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

## E. Les femmes et l'économie (liens avec la revendication P-1 de la Marche)

L'analyse de la mondialisation de l'économie, telle que nous la retrouvons dans le Programme d'action adopté à Beijing est très peu critique. Cette analyse reflète l'adhésion des États aux thèses néolibérales. On y trouve cependant ce qui suit :

- F.1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques.
- F.2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux.
- F.3. Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie.
- F.4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes.
- F.5. Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi.
- F.6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.

## Les femmes et la prise de décision (liens avec la revendication P-1 de la Marche)

- G.1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.
- G.2. Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités.

## Les droits fondamentaux des femmes (liens avec les revendications V-4 et V-5 de la Marche)

- I.1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- I.2. Garantir la non discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique.

## J. Les femmes et les médias (lien avec la revendication V-3 de la Marche)

J.1 Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

## **EN CONCLUSION**

L'analyse proposée par le Programme d'action ne fait aucune critique directe du capitalisme néolibéral et du système patriarcal. Par contre, plusieurs des mesures proposées aux gouvernements pourraient avoir pour effet, si elles étaient effectivement appliquées, de limiter la soumission de la vie politique et sociale aux impératifs des marchés. De plus, plusieurs de ces mesures visent le respect des droits fondamentaux des femmes, notamment le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité.

La Marche veut donc franchir un pas de plus en identifiant le capitalisme néolibéral et le patriarcat comme causes structurelles de la pauvreté et des violences à l'égard de toutes les femmes. La Marche propose des mesures concrètes pour combattre la pauvreté et les violences à l'égard des femmes. De plus, la Marche tient à rappeler que la pauvreté constitue une violation des droits économiques et sociaux tout comme les violences faites aux femmes sont des violations des droits humains fondamentaux.



## L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

## L'Assemblée générale :

185 PAYS MEMBRES, 1 PAYS = 1 VOTE

Elle se réunit une fois l'an, de la mi-septembre à la mi-décembre. Elle a un pouvoir de recommandation auprès des pays membres.

## Le Conseil de sécurité :

5 PAYS MEMBRES PERMANENTS: ÉTATS-UNIS, FRANCE, ANGLE-TERRE, CHINE, RUSSIE

10 PAYS MEMBRES PROVISOIRES, ÉLUS POUR 2 ANS

Ce conseil prend des décisions pour le maintien de la paix.

## Le Conseil économique et social (ECOSOC) :

54 PAYS MEMBRES (ÉLUS POUR 3 ANS)

Il coordonne les activités économiques et sociales et fait des études en santé, éducation, économie et affaires sociales.

Il met sur pied des commissions et des comités.

Les commissions et comités sont sous l'égide de l'ECOSOC. Leurs rôles consistent à faire les études et remettre des rapports afin que le Conseil économique puisse faire des recommandations à l'Assemblée générale de l'ONU.

- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des fem-
- Commission sur la condition des femmes:
- Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

## Les Rapporteurs

Le mécanisme des « rapporteurs spéciaux » a été développé par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU. Les deux suivants ont trait aux deux problématiques portées par la Marche des femmes :

Pauvreté: deux rapporteurs ont soumis leurs rapports dernièrement, l'un sur les droits humains et l'extrême pauvreté (1996), et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur la redistribution des revenus (1997).

Violence : deux rapporteures ont été chargées de faire une série de rapports sur les causes et les conséquences de la violence faite aux femmes, et sur la vente des enfants, la prostitution et la pornographie juvéniles.

## LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE (CCI)

Le statut de la Cour criminelle internationale a été adopté par la Convention de Rome en juillet 1998. La Cour entrera en fonction quand soixante (60) États auront ratifié cette convention. Cent vingt (120) pays étaient représentés à la Convention de Rome. Les États-Unis, la Libye, l'Irak, Israël et la Chine ont refusé d'emblée de la ratifier, les autres sont engagés dans le processus de ratification.

Cette Cour sera chargée de juger des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des génocides, indépendamment du lieu ou du moment où ils ont été commis. La CCI est indépendante de tout pouvoir politique et son pouvoir d'enquêter n'est subordonné à aucun mécanisme d'acceptation ou de consentement des différents États.

Par contre, elle ne pourra poursuivre que des individus dont l'État a accepté la compétence de la Cour ou qui ont commis des exactions dans un pays signataire.

Elle pourra être saisie par un État signataire, le Conseil de sécurité des Nations unies ou le procureur chargé de recueillir les témoignages et les informations.

Elle n'interviendra que si la justice de l'État concerné ne peut pas s'exercer correctement. À titre transitoire, les pays ont la faculté, pendant sept ans, de ne pas reconnaître la compétence de la Cour.

Les résistances vis-à-vis cette Cour ont des racines profondes, certains États nationaux ne veulent pas qu'un pouvoir extérieur ait la possibilité d'intervenir au-dessus de leur compétence. On affirme qu'une telle Cour peut nuire aux interventions diplomatiques et retarder l'obtention d'un cessez-le-feu. Pourtant, les deux tribunaux internationaux les plus récents : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (depuis février 1993) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (depuis 1994) ont démontré, contrairement à l'idée des pays qui ne veulent pas adhérer, que l'impunité envers les criminels de guerre est un facteur nourrissant la vengeance et retarde justement le règlement des conflits.

Cette Cour va au contraire permettre de faire avancer à grands pas la lutte contre l'impunité et pousser les États à une politique extérieure transparente davantage en accord avec le respect des nombreux traités internationaux concernant les droits humains. Elle va faciliter la défense des droits des victimes afin que celles-ci puissent connaître la vérité et qu'elles aient recours à une justice indépendante de tout pouvoir politique.

Dans cette perspective, cela pourra aussi permettre de reconnaître les violations aux droits fondamentaux des femmes afin que les viols et les agressions sexuelles soient jugés par une cour capable d'exercer véritablement son pouvoir d'enquêter, et ce, dans le respect des droits des témoins.

# LES TROIS PILIERS DE LA CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (1948)

## La Déclaration universelle des droits de l'Homme

C'est la première source d'universalisation des droits de la personne. L'égalité des droits des hommes et des femmes y est proclamée ainsi que la dignité de la personne, le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne, l'interdiction de la torture, etc. Cependant, dans l'usage qui en est fait, on n'invoque jamais ses articles pour défendre les droits des femmes. Aucune trace, par exemple, de la lutte des femmes pour le respect à la vie (cf. art. 3).

Les droits doivent produire des effets. Ceux exprimés dans la Déclaration seront précisés ou explicités dans d'autres instruments tels :

## Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Adopté en 1966, entré en vigueur en 1976, ratifié par 140 pays, il énonce notamment :

- l'interdiction de la discrimination;
- la prohibition des traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- la prohibition des mariages forcés, etc.

Il est accompagné d'un protocole facultatif à l'intention des particuliers seulement.

## Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Adopté en 1966, entré en vigueur en 1976, ratifié par 137 pays, il énonce notamment :

- les droits généraux au travail, à un niveau de vie suffisant, à la sécurité sociale, à la santé, à l'éducation;
- la liberté d'association.

L'adoption d'un protocole facultatif est présentement à l'étude.

## LES INSTRUMENTS DE DROIT INTERNATIONAL

Les instruments internationaux constituent un moyen pour faire pression sur les États en ce qui concerne la reconnaissance des droits des femmes. Pour avoir une existence juridique, un instrument international doit : être adopté à la majorité (50 + 1) par l'Assemblée générale de l'ONU; être ratifié par un nombre déjà prévu dans la convention et avoir une date prévue d'entrée en vigueur après ratification.

## La déclaration

Une déclaration affirme, reconnaît des principes et des droits. Elle n'a pas un caractère exécutoire. Les déclarations ne sont pas des traités, elles ne sont pas ratifiées.

## Le pacte et la convention

Le pacte et la convention ont un caractère exécutoire; ce sont des traités.

En ratifiant des pactes et des conventions, un État s'engage à adopter des lois et des mesures pour mettre en œuvre les droits qui y sont proclamés. Un comité en est le gardien et est chargé de recueillir les rapports des États quant à leur application. Habituellement, le pacte ou la convention est assorti d'un protocole.

### Le protocole

Le protocole permet à un État, à un groupe ou à une personne de porter plainte. Les protocoles constituent des moyens de pression à l'échelle internationale pour obliger les États à mettre en œuvre les droits énoncés dans ces pactes et conventions. Le contenu des protocoles peut varier selon les groupes visés par le processus de plainte. Chaque État doit signer individuellement le protocole. On parle donc de protocole facultatif.

#### Les réserves

Une réserve est une procédure par laquelle un État peut se soustraire à des engagements contenus à l'intérieur d'un traité qu'il a ratifié.

## Deux conventions mises de l'avant par la Marche

## La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Elle a été adoptée en 1979 et elle est entrée en vigueur en 1981, ratifiée par 160 États.

Un mouvement vise actuellement à obtenir la ratification de 100 % des États d'ici l'an 2000. Principal instrument international visant l'égalité des femmes, la Convention énonce notamment :

- le droit à un niveau de vie suffisant;
- · le droit des femmes de participer pleinement au développement;
- l'accès à la justice;
- le droit au travail;
- le droit de propriété des femmes;

- l'accès des femmes au crédit;
- la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes;
- la suppression de la prostitution et du trafic des femmes.

Un projet de protocole facultatif est présentement à l'étude et a été adopté par la Commission des Nations Unies sur la condition des femmes.

#### La Convention sur les droits de l'enfant

Elle a été adoptée en 1989 et elle est entrée en vigueur en 1990, ratifiée par 190 États. Elle prévoit notamment :

- le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer le développement de l'enfant;
- l'élimination de la violence ;
- l'élimination de l'exploitation sexuelle et économique des enfants (pas de référence spécifique aux fillettes).

Deux projets de protocoles facultatifs sont à l'étude : l'un concerne la vente des enfants, la prostitution et pornographie juvéniles; l'autre, la participation des enfants aux conflits armés.

## LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les indicateurs permettent de mesurer certains paramètres de la qualité de vie. Le Rapport mondial sur le développement humain (1995) ajoute l'indicateur sexospécifique où on retrouve les mêmes variables que pour l'indice de développement humain en tenant compte des inégalités sociologiques entre les femmes et les hommes. Il inclut un indicateur de représentation des femmes dans les postes de pouvoir.

#### Indice de développement humain IDH - Programme des Nations Unies pour le développement

#### Indicateurs de la pauvreté humaine IPH - Rapport mondial sur le développement humain 1997

#### **Longévité** Espérance de vie

#### **Longévité** % d'individus risquant de décéder avant 40 ans

#### Instruction

Niveau d'éducation

- Taux d'analphabétisme
- Taux combiné de scolarisation
  - primaire
  - secondaire
  - supérieure

## Instruction

% d'adultes analphabètes

#### Conditions de vie

PIB (Produit intérieur brut) réel par habitant mesuré en PPA (Parité de pouvoir d'achat)

#### Conditions de vie

% d'individus qui n'ont pas accès

- aux services de santé
- à l'eau potable

% d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition

## RENCONTRES INTERNATIONALES

Les rencontres internationales sont des moments stratégiques où des engagements sont pris. Voici en ordre chronologique inversé, les rencontres où l'on a souligné les thématiques qui ont des liens avec les revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Les conférences des ONG tenues parallèlement à ces rencontres sont mentionnées.

## 1995 Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing

Douze domaines critiques ont été identifiés. Plusieurs sont en lien avec les revendications de la Marche mondiale.

Domaines critiques du Programme d'action de Beijing :

- La pauvreté
- L'éducation et la formation des femmes
- La santé
- La violence faite aux femmes
- · Les conflits armés
- L'économie
- La prise de décision
- Les mécanismes institutionnels
- Les droits des femmes
- Les médias
- L'environnement
- La petite fille

Les États signataires s'engagent à présenter des programmes d'action nationaux à l'ONU. En août 1997, 54 programmes seulement avaient été déposés. En juin 2000, l'Assemblée générale de l'ONU doit faire un bilan de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing + 5.

En 1995, le Forum des ONG sur les femmes a réuni 30 000 femmes du monde entier. Pour juin 2000, les ONG de femmes comptent soumettre des rapports parallèles aux rapports des gouvernements.

## 1995 Sommet mondial sur le développement social, Copenhague

Les principaux thèmes sont : la sécurité sociale, la redistribution des ressources, les organisations collectives, la solidarité. Les États s'enga-

gent à réduire sensiblement la pauvreté générale et à éliminer la pauvreté absolue (extrême) le plus rapidement possible. Les gens devraient pouvoir combler au moins leurs « besoins fondamentaux » (nourriture, gîte, éducation primaire, soins de santé de base, eau potable, services sanitaires, emploi et liberté personnelle). À la suite de ce Sommet, l'Assemblée générale de l'ONU proclame la « Première décennie pour l'élimination de la pauvreté » qui a débuté en 1997.

Un Forum parallèle des ONG s'est alors tenu et a proposé : l'annulation de la dette, le respect du 0,7 % du PNB des pays riches à l'aide publique au développement ainsi que la création d'un fonds international pour le développement social.

Les ONG de femmes poursuivent leur agenda dont les objectifs sont : éliminer la pauvreté, augmenter l'emploi et freiner la désintégration sociale.

La Déclaration alternative des ONG présentée au Sommet pour le développement social met l'accent sur la nécessité de considérer les causes structurelles de la pauvreté : forces du marché, libéralisation du marché, désintégration sociale et environnementale. On demande que la société civile participe pleinement aux objectifs de développement social.

## 1994 Conférence sur la population et le développement, Le Caire

Il s'agissait d'une conférence faisant suite à la 1<sup>re</sup> Conférence des Nations Unies sur la population tenue à Bucarest en 1974. Les États affirment : leur engagement envers l'équité et l'égalité entre les sexes, l'accès à des services de santé reproductive et de planification familiale. Les droits de la femme en matière de reproduction sont reconnus comme des droits fondamentaux pour les couples et les individus. On y réaffirme les droits des femmes aux services de santé durant la maternité et aux services d'information rapide dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. L'élimination de la discrimination sociale, culturelle, politique et économique envers les femmes est nommée comme une condition préalable à l'élimination de la pauvreté.

## 1993 Conférence mondiale sur les droits humains, Vienne

Cette conférence affirme que les droits des femmes sont des droits humains et donc indissociables des autres droits de la personne (éco-

nomiques, sociaux, culturels, civils, politiques). Les États s'engagent à ratifier certaines conventions clés afin d'assurer la mise en œuvre des droits, notamment ceux des femmes. Elle rappelle que l'analyse des rapports entre les sexes doit être intégrée à tous les niveaux. La violence à l'égard des femmes doit être éliminée parce qu'elle est incompatible avec la dignité humaine et la reconnaissance des droits humains. On y fait un examen approfondi du rôle des mécanismes internationaux de protections de droits humains.

Les femmes du Nord et du Sud tiennent une conférence parallèle sur la violence faite aux femmes.

## 1992 Sommet de la Terre, Rio de Janeiro

Ce sommet tente de concilier les activités économiques et la protection de la planète en vue d'assurer à tous et à toutes un développement durable. L'agenda 21 et un plan d'action environnemental pour l'an 2000 ont été adoptés.

Un Forum global des ONG a eu lieu et s'est prononcé pour la participation totale des femmes; pour des engagements à lutter pour un système économique mondial plus transparent, démocratique et imputable.

## 1985 Conférence des Nations Unies sur les femmes. Naïrobi

Cette conférence mondiale était chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour les femmes.

Elle souligne la nécessité d'une participation accrue des femmes en tant que partenaires égales aux hommes dans tous les domaines et d'un accès à l'éducation et à une formation professionnelle.

Les États ont procédé à l'adoption d'un document intitulé « Les stratégies prospectives de Naïrobi pour la promotion de la femme d'ici l'an 2000 ».

Le Forum des ONG tenu à cette conférence a été reconnu comme le « berceau d'un féminisme global ».

## 1980 Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour les femmes, Copenhague

Cette conférence a mis l'accent sur l'éducation, l'emploi et la participation des femmes dans le processus de développement. Un forum des ONG s'y est tenu.

## 1975 Conférence de l'année internationale de la femme, Mexico

La période 1975-1985 est déclarée comme la Décennie des Nations Unies pour les femmes : égalité, développement et paix. Ces trois thématiques ont évolué au cours des rencontres internationales des dix années qui ont suivi.

La Conférence est centrée sur les obstacles politiques, sociaux, économiques et culturels à la promotion de la femme.

## **LES ACCORDS DE BRETTON WOODS**

En juillet 1944, à Bretton Woods, petit village du New Hampshire aux États-Unis, des accords sont conclus entre les représentants de 50 pays pour tenter d'instaurer un système monétaire et financier international. Les pays vaincus de la Deuxième Guerre mondiale, l'Allemagne, l'Italie et le Japon, ne font pas partie de ce groupe. Ces accords mettent en place le système économique actuel en créant des institutions financières internationales.

## Le Fonds monétaire international (FMI)

#### 182 PAYS EN SONT MEMBRES.

Le droit de vote est en relation avec la quote-part versée au Fonds c'est-à-dire les sommes investies. Plus un pays est riche, plus il cotise et plus son pouvoir est grand.

Les droits de vote s'exercent notamment pour fixer les politiques du Fonds et pour approuver des crédits.

Mission : assurer la stabilité du système monétaire international et promouvoir le commerce international.

## La Banque mondiale (BM)

#### 182 PAYS EN SONT MEMBRES.

Seuls les membres du FMI peuvent être membres de la Banque mondiale. Le droit de vote est proportionnel à la quote-part versée.

Mission: promouvoir le développement économique et la reconstruction des pays émergents (Afrique, Asie et Amérique Latine) ou détruits par la guerre (en Europe).

## L'Accord général sur les commerces et les tarifs (GATT)

Mission : régulariser les politiques commerciales tarifaires entre les États membres par la mise en place progressive du libre commerce international.

Remplacé depuis janvier 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

## L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Mission : guider les prochaines étapes vers la libéralisation du commerce mondial et superviser les règlements des conflits internationaux

## L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

#### 27 PAYS MEMBRES.

Création : 1960, dans le contexte de la guerre froide.

Mission: organiser la coopération dans les secteurs économiques et sociaux. Recommander des politiques macro-économiques (ex. l'AMI). C'est à l'OCDE que se font les liens entre les questions économiques, commerciales, monétaires, technologiques, nucléaires et environnementales.

## La Banque des règlements internationaux (BRI)

#### 29 PAYS EN SONT MEMBRES.

La Banque centrale qui regroupe les banques centrales des pays membres. Le comité exécutif « Comité de Bâle » fixe les politiques monétaires de ces pays.